



HAL
open science

Gouvernance hybride des rāhui à Tairapu (Presqu'île de Tahiti) : quel(s) apport(s) pour les politiques publiques de conservation des récifs coralliens ?

Pauline Fabre

► **To cite this version:**

Pauline Fabre. Gouvernance hybride des rāhui à Tairapu (Presqu'île de Tahiti) : quel(s) apport(s) pour les politiques publiques de conservation des récifs coralliens?. Sciences agricoles. Université Paris sciences et lettres, 2021. Français. NNT : 2021UPSLP084 . tel-03875461

HAL Id: tel-03875461

<https://theses.hal.science/tel-03875461>

Submitted on 28 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE DE DOCTORAT
DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'École Pratique des Hautes Études

**Gouvernance hybride des rāhui à Tairapu (Presqu'île de Tahiti):
quel(s) apport(s) pour les politiques publiques de conservation
des récifs coralliens ?**

Soutenue par :

Pauline FABRE

Le 8 décembre 2021

École doctorale n° 472

**École doctorale de
l'École Pratique
des Hautes Études**

Spécialités :

**Connaissance et
gestion des milieux
coralliens littoraux et
océaniques**

Composition du jury :

Eleanor STERLING Directrice Scientifique de la Conservation, Museum d'Histoire Naturelle de New-York	<i>Présidente</i>
Camille MAZE Chargée de recherche, CNRS, UMR 7266	<i>Rapporteur</i>
Christian GHASARIAN Professeur à l'Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel	<i>Rapporteur</i>
Sophie CAILLON Chargée de recherche, CNRS, UMR 5175 CEFE	<i>Examinatrice</i>
Joachim CLAUDET Directeur de recherche CNRS, USR 3278 CRIOBE	<i>Co-encadrant</i>
Alexander MAWYER Directeur du Centre d'Études des Îles du Pacifique, Université de Hawaï'i Mānoa	<i>Co-encadrant</i>
Tamatoa BAMBRIDGE Directeur de recherche CNRS, USR 3278 CRIOBE	<i>Directeur de thèse</i>



Thèse

**Gouvernance *hybride* des rāhui à Tairapu (Presqu'île de Tahiti):
quel(s) apport(s) pour les politiques publiques de conservation des
récifs coralliens ?**

Hybrid Governance of rāhui at Tairapu (Tahiti Peninsula): so what for
coral reef conservation public policies?

Pauline FABRE



Presqu'île de Tairapu © Pauline FABRE

Résumé

La pratique du rāhui, communément définie comme mode de gestion traditionnel des ressources en Polynésie, s'exprime dans les îles de la Société, à Tahiti, de façon renouvelée au sein des vicissitudes de l'histoire. Non seulement, elle résiste aux effets de la modernisation de la société polynésienne mais elle influence aussi fortement la façon dont cette modernisation prend forme. Les communautés de Tairapu montrent, en dépit de leur isolement géographique dans une île de plus en plus tournée vers le développement et la globalisation, une variété de dispositions, de représentations et de façons de construire le rāhui. Dans un contexte où entrent en contact les grands objectifs internationaux de conservation et les volontés locales des communautés à faire perdurer leur patrimoine naturel et culturel, ma thèse vise à mieux comprendre le rôle de la *gouvernance hybride* dans l'actualisation ou la construction de rāhui en Polynésie française. Ces derniers, que nous qualifierons de « nouveaux », sont aujourd'hui chargés d'équivocité et, à Tairapu, intègrent en eux des éléments qui n'ont encore jamais été ni décrits ni analysés de manière détaillée. Dans ce cadre, je vous invite à naviguer avec la notion d'hybridation, au sens de N. García Canclini (1989), à travers la capacité de ces exercices de chevauchement, de mélange et d'interactions à constituer une gouvernance, entendue comme une arène à travers laquelle les acteurs locaux peuvent se réapproprier leur histoire et comme une construction dans un contexte d'accélération des changements globaux impactant les dynamiques des systèmes socio-écologiques coralliens. Alors que la gouvernance des rāhui est en cours d'émergence à Tairapu, cette thèse se donne pour objectif d'en faire apparaître les processus d'hybridation à l'œuvre dans une perspective de durabilité pour la gestion des ressources. Les résultats montrent que les dispositifs institutionnels actuels proviennent de mécanismes sociaux irréversibles conduisant à un résultat socio-politique incertain, mais encourageants du point de vue de la conservation. Ils proposent une manière d'appréhender la gouvernance et la gestion des ressources à Tahiti et peuvent être utiles et/ou venir en appui à d'autres communautés du Pacifique.

Mots-clés : petites aires marines gérées, gouvernance, hybridation, conservation, rāhui.

Abstract

Amid the vicissitudes of history, the resurgence of the practice of *rāhui* in the Society Islands, commonly defined as a traditional mode of resource management in Polynesia, presents a robust expression of the structural dynamics of renewal. Not only does the practice demonstrate resistance to the effects of modernization within Polynesian society, but itself now strongly influences ways in which modernization in this context is now taking place. The communities of Tairapu on Tahiti's southern coastline demonstrate a variety of dispositions, understandings of, and ways of implementing *rāhui*. Despite relative geographical isolation on an island increasingly oriented towards urban development and globalization, the Tairapu communities' *rāhui* practices reflect tensions between meeting major international conservation objectives, the goals and objectives of the state and its administrations, as well as the desire of local communities to perpetuate their natural and cultural heritages. Contextualized by these dynamics, this thesis aims to better understand the role of *hybrid governance* in the actualization or construction of *rāhui* in French Polynesia. These "new" *rāhui* are today laden with uncertainty, and in Tairapu, they integrate elements that have not previously been described nor analyzed in detail. This work argues that they are best characterized by the notion of hybridization, in the sense of N. García Canclini (1989). In the capacity of contemporary *rāhui* to constitute governance via overlapping, mixing and interactioning distinct governmentalities, they can be understood as arena through which local actors can appropriate relevant histories towards an Indigenous (re)making of the present in the context of the accelerating global change which is impacting the dynamics of coral reef socio-ecological systems. While *rāhui* governance is still emerging in Tairapu, my thesis aims to reveal the hybridization processes at work particularly through a sustainability perspective towards the management of marine and coastal resources. My results show that the current institutional arrangements root on irreversible social mechanisms that do not lead to a sociopolitically stable result. However, they are optimistic regarding conservation aims. They suggest one vision for resource governance in Tahiti but could be useful and support of other communities in whole Pacific.

Key-words: Community-based marine managed areas, governance, hybridization, conservation, *rāhui*.

Sommaire

Résumé.....	3
Abstract.....	4
Sommaire	5
Table des illustrations.....	11
Table des tableaux.....	13
Liste des sigles et abréviations	14
Liste des productions et communications	15
Lexique du vocabulaire tahitien	17
Remerciements	19
Introduction.....	23
Partie I Définir le cadre de la gouvernance hybride :de la théorie à la pratique	29
<u>Chapitre 1: Approche théorique de la gouvernance hybride des rāhui</u>	31
1. Cadre théorique.....	32
1.1. Ambiguïté de l'hybridité	32
1.2. Problématique et hypothèses	35
1.3. Méthodologies.....	37
1.4. Ethnographie de l'hybridité.....	40
2. Apports théoriques de la <i>gouvernance hybride</i> dans le cadre des rāhui	42
2.1. Cadre d'analyse de la gouvernance	42
2.1.1. Historique et définitions.....	42
2.1.2. La gouvernance environnementale et écologique	44
2.1.3. Définition du cadre d'analyse de la gouvernance.....	45
2.2. Les apports de la notion d'hybridation	47
2.2.1. Spécificité de l'hybridation	47
2.2.2. Gouvernance et hybridation.....	48
2.3. Légitimité de la « gouvernance hybride » dans le cadre des rāhui.....	50
2.3.1. Le rāhui comme expérience de la gouvernance hybride.....	50
2.3.2. La gouvernance hybride du rāhui comme processus de reconnaissance ..	51
3. Conclusion	52

Chapitre 2: Approche <i>in situ</i> de la gouvernance hybride des rāhui à	
Taiarapu.....	53
1. Définition du contexte	54
1.1. Approche historique.....	54
1.1.1. <i>La Presqu'île de Taiarapu.....</i>	54
1.1.2. <i>La pratique du rāhui</i>	55
1.2. Approche contemporaine.....	58
1.2.1. <i>Une éthique de la conservation.....</i>	58
1.2.2. <i>Évolution des dispositifs réglementaires de la conservation.....</i>	59
1.2.3. <i>Taiarapu, berceau de la renaissance</i>	60
2. Caractéristiques des nouveaux rāhui à Taiarapu	61
2.1. Caractéristiques du Taiarapu contemporain	61
2.2. Les communes de Teahupo'o et Tautira	64
2.2.1. <i>Teahupo'o</i>	64
2.2.2. <i>Tautira</i>	65
2.3. Localisation des rāhui	66
2.4. Cadres juridiques	67
2.4.1. <i>Le rāhui de Teahupo'o ou « aire marine de ressources naturelles</i>	
<i>gérées ».....</i>	68
2.4.2. <i>Le rāhui de Tautira ou « zone de pêche réglementée ».....</i>	69
3. L'émergence de la gouvernance hybride à Teahupo'o et Tautira	71
3.1. Gouvernance produite.....	71
3.1.1. <i>Création d'un comité de gestion</i>	71
3.1.2. <i>L'outil « rāhui » ouvert à une gestion hybride</i>	76
3.2. Gouvernance vécue	77
3.2.1. <i>Les asymétries de pouvoir révélées à Teahupo'o</i>	77
3.2.2. <i>Tautira, des conflits intra-communautaires.....</i>	80
4. Conclusion	81
Conclusion de la Partie I :	82
Partie II Entrer au cœur des hybridations.....	85
Chapitre 3: Hybridation et identité Mā'ohi.....	87
1. La gouvernance hybride du rāhui : vers une remise en question de l'identité	
Mā'ohi.....	88
1.1. Le rāhui comme fondement de l'identité collective Mā'ohi.....	88

1.1.1.	<i>Un rāhui pour la communauté</i>	88
1.1.2.	<i>Des marqueurs visibles d'un discours identitaire</i>	92
1.2.	Un fondement de l'identité remis en question	95
1.2.1.	<i>L'insertion dans des politiques de conservation conventionnelles</i>	96
1.2.2.	<i>Le non-respect</i>	98
1.2.3.	<i>Une méconnaissance du rāhui</i>	100
1.3.	A la recherche d'une redéfinition du rāhui contemporain	101
2.	La gouvernance du rāhui comme champ d'expression d'une identité collective hybride locale	104
2.1.	Quelle définition contemporaine du rāhui ?	104
2.2.	Analyses des Conceptions, Perceptions et Attentes (CPA) du rāhui ... 111	
2.2.1.	<i>Objectif</i>	111
2.2.2.	<i>Développement d'un cadre théorique CPA</i>	111
2.2.3.	<i>Résultats</i>	113
2.3.	L'émergence d'une identité collective hybride	118
2.4.	Le nouveau rāhui, une identité contemporaine locale à transmettre .	119
3.	L'analyse des tentatives de reconversion identitaire	121
4.	Conclusion	123
<u>Chapitre 4: Hybridation et religion</u>		125
1.	La nature hybride des croyances et pratiques religieuses dans la gouvernance du rāhui	126
1.1.	Le tōmite rāhui en pratique	126
1.2.	Les croyances intrinsèques au rāhui contemporain	129
1.2.1.	<i>Le tapu</i>	129
1.2.2.	<i>Les ancêtres</i>	131
1.2.3.	<i>Les marae et les puna i'a</i>	133
2.	Gouvernance et culte du rāhui contemporain	138
2.1.	Le nouveau culte de la nature	138
2.2.	Le culte de l'ancestralité revisitée	139
2.3.	Le culte du sacré	141
3.	Analyse des stratégies politico-religieuses de reconversion	144
3.1.	Reconversion écologique	145
3.2.	Processus nouveaux d'ancestralisation	145
3.3.	Reconversion du sacré	146
3.4.	Conclusion	148

Chapitre 5: Hybridation et territoire	150
1. Le rāhui comme espace-ressource d'un territoire.....	151
1.1. Un espace-ressource à conceptualiser.....	151
1.1.1. Un territoire culturel.....	151
1.1.2. Un territoire foncier.....	153
1.2. Un espace-ressource en cours de mutations	158
1.3. Un espace-ressource à gouverner.....	160
2. Gouvernance du rāhui et les mobilités induites.....	161
2.1. Analyse des pratiques spatiales des pêcheurs.....	161
2.1.1. L'effet répulsif du rāhui.....	162
2.1.2. L'effet attractif du rāhui	163
2.2. Analyse des mobilités multi-échelles.....	167
3. Les stratégies de reconversion en jeu dans la gouvernance territoriale contemporaine du rāhui.....	169
3.1. Stratégie de reconversion dans la reterritorialisation de l'espace marin.....	169
3.2. Des nouvelles logiques de transterritorialisation.....	170
3.3. Stratégie de reconversion et fécondité territoriale des rāhui.....	171
3.4. Conclusion	173
Chapitre 6: Hybridation et savoirs écologiques	175
1. Introduction aux mariages des savoirs écologiques locaux et conventionnels.....	177
1.1. Contexte général.....	177
1.2. Contexte de la rencontre à Teahupo'o et Tautira	179
2. L'hybridation des savoirs écologiques dans la conception du rāhui.....	183
2.1. Analyse des interactions à Teahupo'o	183
2.1.1. La communication du rāhui.....	183
2.1.2. L'élaboration des limites	184
2.1.3. L'élaboration des règles.....	186
2.1.4. L'adoption d'un cadre adapté	187
2.1.5. L'élaboration du comité	191
2.2. Analyse des interactions à Tautira.....	192
2.2.1. La communication.....	193
2.2.2. L'élaboration des limites	193
2.2.3. L'élaboration des règles.....	197

2.2.4. <i>L'adoption d'un cadre adapté</i>	198
2.2.5. <i>L'élaboration du comité</i>	198
3. L'hybridation des savoirs écologiques dans la gestion du rāhui	200
3.1. Analyse des interactions à Teahupo'o	201
3.2. Analyse des interactions à Tautira	203
3.3. Analyse du mariage des approches autochtones et conventionnelles de la conservation	205
3.4. Conclusion	207
<u>Chapitre 7: Hybridation et pouvoir</u>	209
1. Des pouvoirs de différentes natures comme fondement d'une autorité plurielle	210
1.1. Une autorité administrative	210
1.2. Une autorité sacrée	213
2. Au cœur des relations de pouvoirs : entre conflit et coopération	215
2.1. La question de la légitimité	215
2.2. Les conflits de pouvoir dans la surveillance du rāhui	216
2.3. Les conflits de pouvoir dans le suivi écologique du rāhui	224
2.4. Surveillance du rāhui et suivis écologiques à Tautira	226
3. Les nouvelles conditions de production du pouvoir : analyse des stratégies des acteurs	228
3.1. Des stratégies d'évitements pour de nouvelles délimitations symboliques	229
3.2. La stratégie du bouc-émissaire	233
3.3. La stratégie éducatrice	237
3.5. Conclusion	238
Conclusion de la Partie II :	239
Partie III Comprendre la gouvernance hybride dans les politiques publiques de conservation des récifs coralliens	243
<u>Chapitre 8: Hybridation et écologie</u>	244
1. Introduction	244
2. Matériels et méthodes	246
2.1. Le système d'étude	246
2.2. Échantillonnage et collecte des données	247
2.3. Analyses des données	251

3. Résultats	254
4. Discussion	257
4.1. Quelle efficacité du rāhui ?	257
4.1.1. <i>Le poids de la gouvernance hybride : surveillance et respect des règles...</i>	257
4.1.2. <i>La pression de pêche</i>	258
4.1.3. <i>Temps de fermeture et taille du rāhui</i>	260
4.2. Aspects méthodologiques	261
4.3. Conservation et gestion du rāhui	261
5. Conclusion	263
Chapitre 9: Hybridation institutionnelle et politiques publiques de conservation	265
1. Politiques publiques de conservation et rāhui	266
1.1. Le rāhui et le changement institutionnel	267
1.1.1. <i>Rāhui et trajectoire institutionnelle</i>	267
1.1.2. <i>Hybridations et ajustements</i>	268
1.1.3. <i>Recomposition de l'espace protégé rāhui</i>	270
1.2. Application au rāhui de Teahupo'o et de Tautira	270
2. Changement institutionnel et politique publique de conservation : le cas des rāhui de Teahupo'o et de Tautira	272
2.1. Trajectoires institutionnelles des rāhui et jeux d'échelles	272
2.2. Hybridations et pratiques d'ajustements	273
2.3. Les territoires recomposés du rāhui	275
2.4. Conclusion	276
Conclusion de la Partie III :	277
Discussion et conclusion générale	278
1. Discussion générale	278
1.1. Rāhui, interculturalité et globalisation	279
1.2. Implications et recommandations	282
2. Conclusion générale	288
Bibliographie	291
Liste des annexes	309

Table des illustrations

Figure 1: Localisation géographique de la Presqu'île de Tairapu (Tahiti, Polynésie française)	54
Figure 2: Tairapu historique (mon adaptation de Robineau [2009] – d'après les cartes de Handy [1930], Newbury [1967] et Garanger [1969])	55
Figure 3: Carte de Tairapu contemporain, caractéristiques géographiques et emplacements des rāhui	63
Figure 4: Panneau d'affichage du rāhui de Teahupo'o	70
Figure 5: Panneau d'affichage du rāhui de Tautira	70
Figure 6: Schéma théorique de la gouvernance produite pour le rāhui de Teahupo'o	74
Figure 7: Schéma de la gouvernance in situ du rāhui de Teahupo'o	79
Figure 8: Photo du <i>puna 'ā'ahi</i> dans la zone d'Hotopu (©Pauline Fabre).....	94
Figure 9: Photo de la pierre à baleineau, à la pointe Maraetiria (©Pauline Fabre).....	94
Figure 10: Photo de la pierre des ancêtres à la pointe Maraetiria (©Pauline Fabre)	95
Figure 11: Analyse de la (re)définition du rāhui plongé au cœur de la gouvernance hybride	102
Figure 12: Représentation graphique des CPA en fonction des types d'acteurs	114
Figure 13: Représentation graphique des CPA en fonction du site géographique (Tautira/Teahupo'o).....	116
Figure 14: Les stratégies de reconversions identitaires des acteurs dans la gouvernance du rāhui	123
Figure 15: Réunion d'animation sur le rāhui à la chapelle du Fenua 'Aihere	127
Figure 16: Conceptualisation des croyances du rāhui contemporain	137
Figure 17: Schéma d'analyse des processus d'hybridations dans le champ politico-religieux de la gouvernance du nouveau rāhui.....	147
Figure 18: Cartes des trois propositions de zonage émises aux pêcheurs de Tautira (limites en jaune)	196

Figure 19: La composition des membres du comité de gestion du rāhui de Tautira	199
Figure 20: Extrait de la liste des membres établies du comité de gestion	200
Figure 21: Graphe de l'évolution du nombre de comités de gestion du rāhui de Teahupo'o et du taux de présence de l'autorité administrative	232
Figure 22: Localisation des stations de comptage à Teahupo'o et à Tautira du récif barrière	248
Figure 23: Variations des effectsize à Tautira en récif barrière sur l'abondance (totale et par taille) et la biomasse totale pour chaque groupes d'espèces : toutes les espèces (rose), les plus ciblées (jaune), les moins ciblées (vert), les mobiles(bleu) et les sédentaires (bleu marine). Les cercles pleins représentent les IC95% qui ne recourent pas zéro.	255
Figure 24: Variations des effectsize à Teahupo'o en récif barrière sur l'abondance (totale et par taille) et la biomasse totale pour chaque groupes d'espèces : toutes les espèces (rose), les plus ciblées (jaune), les moins ciblées (vert), les mobiles(bleu) et les sédentaires (bleu marine). Les cercles pleins représentent les IC95% qui ne recourent pas zéro.	256
Figure 25: Les institutions impliquées dans la politique du rāhui	267

Table des tableaux

Tableau 1: Les nouveaux liens socio-spatiaux entre les territoires et les échelles induits par le représentant du rāhui de Teahupo'o	168
Tableau 2: Détails des rencontres entre les acteurs scientifiques et locaux	181
Tableau 3: Résumé des six catégories d'espaces naturels protégés classées selon leur(s) objectif(s) de gestion.....	190
Tableau 4: Ressentis des acteurs locaux vis-à-vis de l'approche autochtone et conventionnelle du rāhui	205
Tableau 5: Classification des espèces commerciales recensées (famille, tailles, groupes)	250

Liste des sigles et abréviations

**Les sigles anglophones sont indiqués en italique.*

AMCE : Autre Mesure de Conservation Efficace

AME : Aire Marine Éducative

AMP : Aire Marine Protégée

CAPF : Coopérative des Aquaculteurs de Polynésie française

CBD : Convention sur la Diversité Biologique

CBSFA : Community-Based Subsistence Fishing Area

CPA : Conception Perception et Attentes (cadre d'analyse)

CRIOBE : Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement

CTA : Centre Technique Aquacole

DIREN : Direction de l'Environnement

DRMM : Direction des Ressources Marines et Minières

IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

INTEGRE : Initiative des Territoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement

PGA : Plan de Gestion de l'Aménagement

PGEM : Plan de Gestion de l'Espace Maritime

PHC (anglais) : *Periodically Harvested Closures*

UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

ZPR : Zone de Pêche Règlementée

Liste des productions et communications

Articles

Article dans revues internationales:

- Fabre P., Bambridge T., Sterling E., Claudet J., and A. Mawyer, 2021 (*in press*). **Contemporary Rāhui: Placing Indigenous, Conservation, and Sustainability Sciences in Community-led Conservation.** *Pacific Conservation Biology*. <https://doi.org/10.1071/PC20087>
- Dacks *et al.*, 2019. **Developing biocultural indicators for resource management.** *Conservation Science and Practice*. 2019;e38. <https://doi.org/10.1111/csp2.38>

Article dans revue avec comité de lecture:

- Fabre P., Le Meur P.Y., Bambridge T. et Mawyer A. (*soumis*). **Entre conflits et coopération : la gouvernance hybride des rāhui marins en Polynésie française.** *Revue d'Anthropologie des Connaissances*.

Activités/réalisations

- Participation à la session *comment maintenir la transmission des savoirs locaux utiles à la protection de la biodiversité ?* dans le cadre de la 10e Conférence du Pacifique insulaire sur la protection de la biodiversité et les aires protégées (en ligne). Titre de la communication : « **Conservation et transmission des savoirs locaux, le cas du rāhui à Tairapu (Polynésie française)** », novembre 2020.
- Participation au Colloque à la Maison des Océans sur 'Les récifs coralliens :des solutions pour aujourd'hui et pour demain'. Titre de la communication : « **Vers une gouvernance « hybride » des récifs coralliens ?** », juin 2018, Paris.
- Participation à une rencontre Scientifique à l'Agence Nationale de la Recherche et Technologie (ANRT) présidé par M. Philippe Descola, professeur au Collège de

France. Titre de la communication : « **Le Rāhui polynésien : vers une gouvernance "hybride" des ressources naturelles ? Approche comparative à Tahiti et Hawai'i** », juin 2018, Paris.

Lien : <http://www.anrt.asso.fr/fr/actualites/rencontre-scientifique-29853>

- Participation au Colloque au Sénat sur la ‘Biodiversité du Pacifique’. Titre de la communication : « **Prise en compte de la tradition communautaire dans la gestion des espaces terrestres et maritimes** », mai 2018, Paris.

Lien : http://videos.senat.fr/video.673960_5b0fd975799e5.biodiversite-du-pacifique--outre---mer

- Participation à la Conférence Internationale ‘Indo-Pacific Fish Conference’ à la Maison de la Culture. Titre de la communication : « **Comparative approach of hybrid governance in Polynesian’s coral reef social-ecological systems** », octobre 2017, Tahiti

Lexique du vocabulaire tahitien

Langue tahitienne	Langue française
<i>ao</i>	le jour, la lumière
<i>'ama</i>	état de ce qui brûle bien
<i>'āpo'o 'ā'ahi</i>	trou à thon
<i>ari'i</i>	chef
<i>atua</i>	Dieu
<i>ature</i>	chinchard (<i>Selar crumenophtalmus</i>)
<i>'autī</i>	feuille de la plante appelée « <i>tī</i> » (<i>'autī Tahiti</i>)
<i>īna'a</i>	alevins du <i>'āpiri</i>
<i>fa'aora</i>	sauver au sens spirituel
<i>fa'a'apu</i>	cultiver, plantation
<i>fa'atura</i>	honorer, respecter
<i>farāni</i>	Français
<i>fare</i>	maison
<i>fenua</i>	île, Pays, Territoire
<i>fīu</i>	être fatigué, las
<i>huira'atira</i>	autrefois, l'ensemble des chefs inférieurs
<i>i'a</i>	poisson
<i>mā</i>	et, avec (marque le pluriel des noms propres)
<i>mā'a</i>	nourriture, aliment, repas
<i>maita'i</i>	bien, bon
<i>mā'oa</i>	turbo (mollusque gastéropode)
<i>Mā'ohi</i>	Polynésien (indigène de la Polynésie française)
<i>māpē</i>	fruit du grand arbre au feuillage sombre et au tronc bosselé par des protubérances en forme d'arc-boutants qui pousse près des rivières et marécages (<i>Inocarpus fagiferus</i>)
<i>mana</i>	pouvoir (surnaturel ou matériel), puissance, autorité, influence
<i>manamana</i>	qui a des pouvoirs magiques
<i>marae</i>	plateforme construite en pierres sèches et où se déroulait le culte ancien associé souvent à des cérémonies à caractère social et politique
<i>mea</i>	terme pour remplacer un verbe que l'on ne veut pas dire ou ne sait pas dire
<i>mo'otua</i>	petit-fils ou petite-fille (par rapport aux grands-parents)
<i>mūto'i</i>	Agent de police

<i>nohu</i>	poisson-pierre (<i>Synanceja verrucosa</i>)
<i>'orometua</i>	instructeur
<i>pāhua</i>	bénitier
<i>pai tai</i>	en direction de la mer
<i>pai uta</i>	en direction de la montagne
<i>pāpā'ū</i>	grand-père
<i>parau</i>	parler
<i>pō</i>	l'autre monde, celui des dieux et des esprits
<i>popa'ā</i>	étranger de race blanche
<i>pupuhi</i>	pêche au fusil
<i>puna</i>	source
<i>puna i'a</i>	pièce à poisson utilisée pour attirer magiquement le poisson
<i>rāhui</i>	restriction sur un espace ou une ressource pour un temps donné
<i>ratō</i>	tirer
<i>Ta'arua</i>	Dieu suprême, ancêtre de tous les dieux
<i>ta'ata</i>	une personne
<i>tahatai</i>	bord de mer
<i>tahu'a</i>	spécialiste, expert
<i>tāne</i>	homme, mari
<i>tapu</i>	sacré, interdit
<i>taramea</i>	étoile de mer épineuse (<i>Acanthaster planci</i>)
<i>tāvana</i>	principal chef d'un district, maire
<i>ti'i</i>	image d'un dieu, statue
<i>tōmite</i>	comité
<i>tupuna</i>	ancêtre
<i>tūpāpa'u</i>	revenant, fantôme
<i>vahine</i>	femme
<i>vana</i>	oursin commun
<i>vāru'a 'ino</i>	mauvais esprit

Remerciements

Après une longue recherche de financement, ce travail de thèse a (enfin) pu voir le jour grâce à l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) par l'attribution d'une bourse CIFRE, fruit de la collaboration entre l'Association *Te mana o te moana*, que je remercie infiniment pour leur accompagnement, et mon unité de recherche, le CRIOBE. Tout cela n'aurait pas non plus vu le jour sans le soutien financier de la Fondation de France, à travers le projet « Gouv Hybride ».

Mais ma plus grande gratitude revient d'abord à mes directeurs de thèse, Tamatoa Bambridge et Alexander Mawyer, ainsi qu'à Joachim Claudet, qui m'a encadré pour la partie « écologique » du projet. Vous m'avez été tous les trois d'un soutien inconditionnel du début à la fin de mes travaux. Tamatoa, mon mentor, je te remercie de m'avoir mise sur le chemin de l'anthropologie, discipline dans laquelle j'ai pu me nourrir de l'altérité du monde polynésien et des rencontres culturelles. Merci de m'avoir accordé à la fois ton terrain et ton objet d'étude, le rāhui, pour mener à bien ce projet et de m'avoir fait confiance. Alexander, un grand merci de m'avoir accompagné tout au long de ce projet. Merci pour tes précieux conseils et pour ton enthousiasme qui plein de fois, m'a remonté le moral dans ces montagnes russes émotionnelles de ce parcours du doctorat. Ta compréhension et ta patience à l'égard de mon « franglais » (que j'ai nettement pu améliorer grâce à toi) m'ont également été d'un grand secours. Joachim, un grand merci pour ton soutien, ta collaboration, tes précieuses recommandations et ta franchise qui m'ont été bénéfiques et nécessaires à la finalisation de ce travail. A vous trois, je ne vous remerciais jamais assez.

Mes remerciements vont aussi envers mes autres collègues et encadrants membres du projet « Gouv Hybride », Eleanor Sterling et Pierre Yves Le Meur, pour leur participation à ce projet à travers leurs conseils et recommandations avisées. Je pense aussi à mes collègues de terrain et de Zoom (Covid oblige), Kamal et Frédéric, sans qui je n'aurais jamais pu réaliser les analyses statistiques. Merci de m'avoir accordé votre temps et votre aide généreusement. Je remercie également Tiphonie et Béatrice pour leur aide logistique et leurs encouragements ! Je pense aussi à tous mes collègues du CRIOBE, qui ont été présents à différents moments de la thèse : Ewen, Gilles, Pascal, Benoît, David, René, et tous les étudiants qui ont fait un séjour à Tairapu.

Évidemment, cette thèse n'aurait pas de sens sans la participation de tous les acteurs locaux que je remercie sincèrement. A Hinano et Gilles Leboucher, qui sont les premières personnes que j'ai rencontrées à Tairapu, qui m'ont accueillis les bras ouverts, qui m'ont

hébergé et nourri de bons poissons et autres petits plats locaux (et végétariens !) et qui m'ont guidé sur les modes de vie et la « pensée tahitienne » dans le cadre de mes recherches. Vous êtes à présent ma famille (au sens de *'ōpūfēti'i*). A mon plus fidèle guide de terrain, de réunion mais surtout mon ami, Patrick, qui m'a donné toutes les précieuses clés pour nourrir cette recherche. Merci infiniment pour ta confiance. Au meilleur représentant des consommateurs de poissons qui soit, Éric, mon fidèle guide à Tautira, qui m'a ouvert les portes (et les murs) de sa communauté de pêcheurs-agriculteurs. Aux *tāvana* Gérard, Moana, Annabella, Patricia, Tetuanui et Robert qui ont accueilli, écouté et soutenu mon travail au sein de leur commune, ainsi que leurs secrétaires et conseillers, Hélène, Maggie, Claire, Hérold, et Marcel qui ont fait preuve d'un grand intérêt pour mon projet et une grande ouverture à mon égard. Un grand merci à tous mes informateurs de Tairapu, de leur accueil chaleureux et du temps qu'ils m'ont consacré, court ou long, autour d'un café ou d'un bon *tāmā'a*. Merci aux surveillants du rāhui pour vos témoignages, Éric, Gégé, Didier, Billy, Mama Sophie, Valentin et tant d'autres, ce que vous faites pour vos enfants et *mo'otua* est formidable !

Et puisque qu'il s'agit d'une thèse sur la gouvernance des rāhui, je ne peux remercier uniquement les acteurs locaux mais également toutes les personnes de l'administration du Pays qui m'ont accordées de leur temps pour répondre à mes questions et sollicitations. A Alexandra, qui a participé avec moi aux réunions de projets de rāhui dans toutes les communes en 2017. A Magali et Marguerite, qui m'ont invitées aux réunions du comité et informées des démarches, des procédures et objectifs concernant les ZPR-rāhui tout au long de ma recherche. Enfin, même si les occasions et les sollicitations répétées n'ont pas abouti à une rencontre, je remercie la représentante de la DIREN, pour nos brefs échanges à propos du rāhui de Teahupo'o.

Enfin, mes remerciements vont à ma famille et à mes amies. A mes parents, pour leur soutien inconditionnel. A Flavy et à Tiphane, pour leur relecture avisée. Evidemment à Rudy, qui m'a supporté et encouragé dans toutes les phases de la thèse. Cette aventure à Tairapu aura vu naître notre belle petite fleur polynésienne, Lilivai. A mes chères « 1 » : Flavy, Tiphaine, Cécile et Alice, merci pour vos encouragements. Enfin, je remercie infiniment ma grand-mère, Geneviève, pour son soutien inconditionnel tout au long de ce parcours studieux. Mamie, depuis ce petit bout de terre au beau milieu du Pacifique, je te dédie ma thèse de doctorat.

Thèse

Gouvernance *hybride* des rāhui à Tairapu (Presqu'île de Tahiti): quel(s) apport(s) pour les politiques publiques de conservation des récifs coralliens ?

Introduction

« *Hybridity is a journey in the riddle of recognition* »

(Pieterse, 2001)

Une notion vague mais parfaitement ancrée dans l'ère contemporaine, un site d'étude lointain et isolé mais inéluctablement exposé aux changements globaux, une culture qui n'a rien de « pure » mais qui vraisemblablement tend vers une homogénéité, ce sont autant d'aspects que je propose d'étudier dans cette thèse en m'intéressant à la notion d'hybridité ou précisément d'hybridation, dans le cadre de la gouvernance de petites aires marines gérées, prenant la forme de « rāhui » en Polynésie française.

En tenant compte de l'effet des changements globaux, et plus précisément du changement climatique, l'objet de ce travail revêt une grande importance car l'état global des écosystèmes coralliens est particulièrement préoccupant de nos jours (Hughes *et al.*, 2003 ; Bellwood *et al.*, 2004 ; Adjeroud *et al.*, 2018) d'autant plus lorsqu'il touche aux modes de vie des communautés insulaires dépendant des ressources naturelles (Campbell *et al.*, 2009 ; Graham *et al.*, 2017). Dans ce cadre, nombreuses sont les études qui s'orientent vers la recherche de modes de gouvernance des espaces marins et littoraux capables de répondre à ses changements globaux d'une part, tout en limitant les impacts socio-écologiques et culturels que cela peut représenter¹ (Edgar *et al.*, 2014 ; Darling *et al.*, 2019 ; Claudet 2021) mais aussi par le développement de voies d'intégration des savoirs locaux et autochtones aux côtés des sciences de la conservation dans les pratiques de gestion et de gouvernance des ressources (Sterling *et al.*, 2017 ; Bambridge *et al.*, 2019 ; Bennett 2019). D'autre part, il est important d'explorer ces dynamiques de changements au regard des transformations des îles et archipels du Pacifique qui se caractérisent aujourd'hui par l'existence d'un pluralisme de double nature juridique et

1. Notamment les menaces en termes de services écosystémiques (Kittinger *et al.*, 2012).

culturelle, résultant du passé et de l'histoire coloniale des territoires² (Bambridge, 2009). Plus que jamais, nous nécessitons des outils capables d'intégrer l'ensemble de ces transformations (sociales, culturelles, écologiques, économiques, politiques) passées et à venir. Ma thèse vient se placer dans cette perspective et propose de développer une autre voie d'intégration possible à travers la notion d'hybridation dans la caractérisation d'une gouvernance des ressources marines que je qualifierai d'« hybride ».

Le défi ici n'est ni de découvrir, ni de créer de l'hybridité, mais plutôt de se servir de cette notion pour naviguer avec curiosité dans la société polynésienne contemporaine et apporter quelques éléments de compréhension des défis qu'elle relève à l'ère de l'anthropocène. C'est donc en ingénieure curieuse et avertie que j'ai choisi d'engager cette réflexion, convaincue que l'hybridation est une notion féconde pour expliquer et transformer la réalité du monde contemporain. Je propose ainsi, à travers mes travaux de thèse, de voyager dans la gouvernance des rāhui à la Presqu'île de Tahiti (nommée Tairapu) en quête d'une reconnaissance de l'hybridité dans le champ des politiques publiques de conservation des récifs coralliens et de ses ressources. Mais le défi lancé est d'autant plus audacieux que naviguer avec la notion d'hybridité implique une navigation entre diverses et multiples disciplines, ce que je fais d'ores et déjà en classant cette recherche dans le domaine des sciences environnementales ; en précisant simplement que je me place dans la perspective de sciences sociales ayant un rôle à jouer dans la question environnementale. L'interdisciplinarité dont il est question ici inclut donc à la fois les sciences de la nature, en l'occurrence l'écologie, et les sciences sociales. Mais s'intéresser à l'hybridation de façon anthropologique, ce n'est pas encore dans le cas de ma thèse faire de l'anthropologie de l'hybridité, qui aurait mérité la comparaison de différents systèmes de gouvernance hybride comme celui du rāhui que je développe ici, ce qui n'a pût être le cas faute de temps, mais cela n'en offre pas moins de belles perspectives pour de futures recherches. Ma thèse ne se fonde sur aucune théorie anthropologique générale et son objectif n'est pas d'en produire une ; je suis là à un étage différent du travail anthropologique, qu'il vaudrait mieux appeler une ethnologie de l'hybridité, partant à la découverte d'une hybridité inconnue, et pourtant si convoité dans de multiples disciplines que regroupent les études de la gouvernance des ressources marines. Y aborder le champ

2. Cela est vraie pour la Polynésie française (colonialisme français) mais également pour d'autres territoires d'Océanie (Hawaii, Nouvelle-Zélande, Îles Cook, Samoa, etc.).

de l'hybridation, c'est aussi l'occasion de mettre à l'épreuve les différentes manières d'organiser l'expérience de la gouvernance, individuelle ou collective.

Ma recherche entre, de fait, dans une réflexion globale sur la rencontre des politiques publiques de conservation, qui tirent leur origine dans l'élaboration d'une stratégie à l'échelle globale qui se décline ensuite jusqu'aux territoires, et des écologies locales. En effet, leur apparente conformité aux principes de gestion durable a nécessairement induit de s'interroger sur les fondements et les valeurs qui en ont stimulé la pratique. Si les *rāhui* semblent pouvoir répondre à des stratégies globales de protection des ressources de l'espace maritime par la mise en place de petites aires marines protégées (AMP) ou plutôt d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE) (Ban *et al.*, 2019, Claudet *et al.* 2020), ils semblent également à même de reposer sur un système de valeurs propre à chaque communauté locale. Il nous faut alors dénouer le sens, les mécanismes et les implications qu'induisent cette rencontre. C'est pour ce voyage périlleux que je propose de naviguer à travers la notion d'hybridation. Toutefois, avant de vous embarquez, laissez-moi brièvement vous illustrer ce qu'est le *rāhui* aujourd'hui.

Le *rāhui* est une pratique qui se retrouve dans tout l'espace polynésien, depuis la Polynésie occidentale jusqu'en Polynésie orientale³. Elle renvoie par définition à une restriction posée sur une ressource marine (ou terrestre) d'un territoire, et plus communément à un mode de gestion traditionnelle des ressources (Bambridge, 2016a). Dans un contexte postcolonial où les insulaires font face aux changements globaux qui frappent de plein fouet les récifs coralliens et les ressources marines et lagunaires (Laffoley *et al.*, 2020; IPBES, 2019), le *rāhui* a été réintroduit en Polynésie française dans une nouvelle logique écologique. Alors qu'existent des *rāhui* communautaires dans plusieurs îles comme à Rapa ou à Maiao, ceux qui nous ont intéressés se situent à Taïarapu. Comme l'évoquait Babadzan (1982), s'il est vrai que l'emploi des termes de la langue tahitienne au sein d'ensemble de discours et de pratiques où sont engagées les croyances populaires nous renvoie de manière privilégiée à certains concepts fondamentaux de la tradition, tel est le cas du *rāhui* et l'analyse de ses modalités et de ses régularités apparaît comme une tâche importante. Les communautés de Taïarapu montrent, en dépit de leur isolement géographique dans une île de plus en plus tournée

3. En Polynésie française, aux Îles Samoa, à Hawaï, en Nouvelle Zélande (Aotearoa), à l'île de Paquet (Rapa Nui).

vers le développement et la globalisation une variété de dispositions, de représentations et de façons de construire le rāhui. En effet, tout le monde en parle mais personne ne se le représente de la même manière. Dans une apparence complexe, la gouvernance qui y émerge semble ouvrir une porte à l'altérité et la différence qui nous autorise à utiliser la notion d'hybridation pour non seulement tenter de démêler une part de cette complexité mais également en vue d'apporter une meilleure compréhension des mécanismes qui optimiseraient les bénéfices proposés par le rāhui dans les champs sociaux, culturels, politiques ou écologiques ; à l'heure où les stratégies de gouvernance des océans doivent se développer dans la lutte contre le changement climatique (Lubchenco *et al.*, 2020, Mazé, 2020; Claudet, 2021) et que des solutions impliquent l'ensemble des sociétés. Nous nous concentrons ici sur les récifs coralliens comme modèle des transformations opérant dans la gouvernance des ressources.

Ces rāhui, que nous qualifierons de « nouveaux » sont aujourd'hui chargés d'équivocité et, à Tairapu, ils intègrent en eux des éléments qui n'ont encore jamais été ni décrits ni analysés de manière détaillée⁴. Comment le rāhui est-il réinterprété et réapproprié en fonction d'un contexte localisé qui n'a plus rien en commun avec celui qui l'a initialement composé ? Il est en effet difficile de comprendre l'actualité des rāhui indépendamment de l'actualisation de logiques locales anciennes. La prise en compte du contexte actuel de changement global figure dans nos questionnements relatifs à cette pratique (mémoire, identité, etc.) revisitée et réinvestie d'une part, par la société polynésienne contemporaine, et d'autre part, par les politiques publiques de conservation des ressources marines. Je retiens cette affirmation du maire déléguée de Teahupo'o à Tairapu et premier président du comité de gestion⁵ du rāhui du Fenua 'Aihere qui disait « *le rāhui, c'est un engagement pour le Polynésien* ». La recherche proposée ici vise à discuter les modalités de réalisation de cet engagement à travers l'hybridation. Dans le cadre de la mise en place du rāhui à Tairapu, j'interroge donc la notion d'hybridation à travers la capacité de ces exercices de chevauchements, de mélanges et d'interactions à constituer une gouvernance, entendue comme une arène à travers laquelle les acteurs locaux peuvent se réapproprier leur histoire et comme une construction dans un contexte d'accélération du vécu individuel et du changement socio-environnemental.

4. Citons cette étude pionnière à Tairapu (Bambridge, 2013).

5. Dans la suite de notre démonstration, nous parlerons du président du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o qui est le premier président nommé ici (mandat 2014-2017).

Tout mon travail repose sur une description de la réalité du terrain – de ce qu’il se passe, des pensées des différents acteurs ou groupes d’acteurs sur le rāhui et sa gouvernance, c’est-à-dire sur le fonctionnement des institutions et des groupes qui interviennent dans la gestion de ces petites aires marines gérées – et vise à fournir une documentation concrète et matérielle de ce qui est en train de se produire à Tairapu. Ainsi, ma thèse a pour objectif de fournir une analyse empirique profonde des « nouveaux » systèmes de gouvernance du rāhui *in situ* dans leur complexité sociale, politique, culturelle, et écologique et le caractère parfois douloureux de ces interactions, faisant apparaître des processus d’hybridation. Pour cela, nous définirons le cadre de la gouvernance hybride (**Partie I**), qui nous permettra d’entrer au cœur des processus d’hybridation (**Partie II**), puis nous tenterons de les comprendre et de les replacer dans une perspective de gestion durable de ces petites aires marines (**Partie III**).

En cap vers la recherche d’une convergence d’intérêts des acteurs (humains et non-humains) aux échelles globale et locale, ma thèse naviguera au travers neuf chapitres. Pour définir un cadre théorique relatif à la gouvernance hybride, le Chapitre 1 propose une clarification de la question de l’hybridité et de son ancrage dans le champ de la gouvernance des rāhui en lui apportant du sens et de la cohérence. Le Chapitre 2 nous emmène à une application concrète de notre cadre sur le terrain suivant une perspective historique et contemporaine. Il expose les transformations historiques et en cours du rāhui à Tairapu et apporte des éléments sur la manière dont est vécue la gouvernance hybride *in situ*. Afin d’entrer dans les processus d’hybridation, nous explorons leur portée dans les différents champs de la gouvernance du rāhui. Le Chapitre 3 explore les hybridations dans le champ de l’identité Mā’ohi et le Chapitre 4 l’approfondi de manière spirituelle au regard des processus syncrétiques du champ politico-religieux. L’analyse des processus d’hybridation se poursuivent dans le Chapitre 5 en examinant la portée dans la territorialité du rāhui, le Chapitre 6 explore la production d’une science hybride et le Chapitre 7 se consacre aux relations de pouvoir qui circulent entre les acteurs. Enfin, nous compléterons l’ensemble de ces analyses par une approche écologique visant à déterminer l’efficacité des rāhui à Tairapu dans le Chapitre 8, puis nous adopterons une approche institutionnelle des hybridations au Chapitre 9 dans le but de comprendre les modalités d’élaboration des politiques publiques de conservation pour les systèmes socio-écologiques coralliens.

L'ensemble de ces chapitres fait l'objet d'une discussion générale fournissant un support de compréhension de cette gouvernance émergente des nouveaux *rāhui* qui mérite d'être comprise au regard des transformations qui opèrent dans l'ère contemporaine. Nous y abordons les implications de cette étude et accostons sur quelques recommandations pour les différents acteurs afin de combler les fossés qui séparent les sciences, la gestion et les décisions. De plus, dans la mesure où l'expérience de l'hybridité dépasse largement les frontières de la Polynésie française, l'hybridité observée ici auprès des communautés de Tairapu est susceptible de présenter des similarités dans les diverses communautés du Pacifique. C'est pourquoi ce travail sera en mesure, je l'espère, de servir d'appui à d'autres communautés océaniques, tout aussi désireuses de répondre et de faire face aux défis et changements majeurs de l'ère anthropocène en développant une gouvernance durable des ressources. Les recherches menées ici sur l'actualisation d'une gouvernance traditionnelle et culturellement fondée pourront compléter et améliorer les capacités d'adaptation et le bien-être de ces communautés, fortement liées à la gestion des récifs coralliens.

Par convention d'écriture, les termes de la langue tahitienne sont écrits en italique suivant l'orthographe de l'académie tahitienne « Fare Vāna'a », à l'exception des noms propres et du terme « *rāhui* » que j'emploie ici comme faisant partie du langage commun, si puis-je dire, par hybridation.

Partie I | Définir le cadre de la gouvernance hybride : de la théorie à la pratique

L'étude de la gouvernance des ressources peut prendre différentes formes. Elle peut se déployer à travers les aspects relatifs aux systèmes de normes (Kooiman et Jentoft 2009 ; De Sardan 2010), à l'auto-organisation locale (Ostrom 1990, 2010 ; Agrawal *et al.* 2008) ou encore à la souveraineté (Mawyer et Jacka 2018 ; Bambridge *et al.* 2021). J'ai fait ici le choix d'étudier la gouvernance sous un tout autre aspect, celui de l'hybridité, car d'une part, cette notion constitue pour moi le cœur des transformations en cours et à venir en Polynésie française. D'autre part, elle entre pleinement, de mon point de vue, dans cette perspective recherchée de développer des outils autorisant une véritable intersection, intégration et un couplage entre les différentes approches de la conservation (autochtones et conventionnelles), de la gestion et des décisions dans le contexte du changement global.

Je vous embarque donc dans cette première partie à bord de la complexité des phénomènes que sont les hybridations, et des vastes champs d'applications possibles dans le cadre de la gouvernance environnementale, en particulier des petites aires marines gérées prenant la forme de rāhui. Cette partie a pour objectif de nous faire naviguer entre la théorie et la pratique. En effet, il ne s'agit pas seulement de traiter les aspects théoriques de la gouvernance hybride mais également d'en extraire un cadre d'application concret à notre terrain d'étude à la Presqu'île de Tahiti, Tairapu.

Dès lors, j'engage dans cette partie une approche socio-anthropologique en interrogeant les questionnements suivants : comment appréhender « théoriquement » et « pratiquement » les processus d'hybridation dans la gouvernance des rāhui ? Autrement dit, comment observer de l'intérieur les hybridations existantes, les décrire et les comprendre ? Qu'est-ce que cela signifie et apporte en termes de gouvernance des petites aires marines gérées ?

Il s'agira dans un premier temps de construire un cadre théorique qui puissent intégrer les différents champs de la gouvernance du rāhui et légitimer l'emploi du terme

de *gouvernance hybride* dans le cadre de sa mise en place à Tairapu (**Chapitre 1**). Dans un second temps, nous appliquerons ce cadre au travers d'une approche *in situ* de la gouvernance des rāhui suivant une perspective à la fois historique et contemporaine (**Chapitre 2**).

Chapitre 1 :

Approche théorique de la *gouvernance hybride* des rāhui à Tairapu

J'ouvre ce premier chapitre sur une approche théorique de la « gouvernance hybride » qui n'est autre que l'aboutissement de ma réflexion sur la notion d'hybridité appliquée à la gouvernance des rāhui à Tairapu. Le cœur de cette réflexion porte sur le questionnement suivant : comment – à Tahiti, île développée et intégrée à la mondialisation, dont on ne peut négliger l'héritage colonial et la flexibilité des communautés locales, comprendre et pénétrer dans le système de petites aires marines gérées connu et revendiqué comme le système de « rāhui » ?

Pour y parvenir, j'élabore dans un premier temps un cadre théorique que j'appliquerai à la gouvernance hybride des rāhui dans le but d'observer, de décrire et de comprendre de l'intérieur les hybridations, c'est-à-dire produire ce que je considère être une « ethnologie de l'hybridité ». Pour cela, je reconstitue ici soigneusement le cheminement du travail réalisé de 2017 à 2021, le parcours emprunté à travers la problématique et les enjeux. Je retrace également avec précision l'intégralité de la méthodologie déployée afin de mener cette quête de l'hybridité.

Dans un second temps, j'œuvre à légitimer l'utilisation de la notion de « gouvernance hybride » dans ce travail sur les rāhui. Il s'agit d'interroger les fondements, le sens, et la pertinence de l'ajout de la notion d'*hybridation* au cadre d'analyse de la gouvernance des ressources marines, qui déjà, de manière distincte, sont deux notions complexes et transposables à de nombreuses disciplines de recherche. Quel intérêt ai-je ici à parler de « gouvernance hybride » ? Quels sont les aspects théoriques qui relient ces deux notions ? Après avoir défini et limité la portée de la notion de gouvernance, j'aborde comment la notion d'hybridation peut venir la compléter en lui attribuant un sens et une cohérence dans le cadre de mon étude sur le rāhui, mais aussi en vue d'apporter une stabilisation de ce qu'elle désigne.

1. Cadre théorique

1.1. Ambiguïté de l'hybridité

De la littérature à l'art, des sciences biologiques aux sciences sociales, l'*hybride*, que je renvoie plus généralement à ce qui relève du 'discours sur l'hybridité' occupe une place essentielle dans tous les domaines. Dans un contexte désormais orienté vers les brassages (de toute nature), l'hybridité accueille les brouillages, la conciliation des contraires et l'intégration de la différence⁶. Si le discours de l'hybridité est chargé d'un sens positif et apparaît comme une position à défendre et à favoriser (Haesbaert, 2011), il est cependant bien loin d'apporter la rassurante certitude d'un champ commun à de nombreux chercheurs aptes à dépasser les étroites frontières des disciplines. Sa prolifération par ailleurs rapide et très protéiformes nous montre la nécessité d'une précision théorique. Or, celle-ci s'avère d'autant plus difficile que son objet tend à se disséminer. Il m'est donc apparu nécessaire de mettre en examen la notion d'hybridité en lui balisant un espace, celui de la gouvernance environnementale et en m'appuyant précisément sur la gestion des écosystèmes coralliens par le développement de petites aires marines gérées appelée *rāhui* en Polynésie française, dans lequel les enjeux soient de nature comparable.

Dans le domaine de la gouvernance environnementale, certains auteurs mettent déjà en avant l'hybridité, à travers le concept de « gestion hybride »⁷ (*hybrid management* (Miller, 2001), pour expliquer les tendances émergentes de la gouvernance environnementale à l'échelle globale dans les contextes complexes, contingents et contestés de la politique du changement climatique. A une échelle plus locale, on s'intéresse à la gestion hybride de petites aires marines gérées comme un moyen d'alliance entre des communautés locales et des institutions extérieures, qui serait favorable à la conservation de la biodiversité récifale (Lemos et Agrawal, 2006; Cinner

6. Cette idée entre dans l'hybridité conceptualisée dans le cadre des *Post-colonial studies* afin de sortir du modèle colonial de la représentation de l'Autre en déconstruisant les structures de pensée et les logiques héritées de la domination coloniale.

7. Selon Miller, les hybrides sont des constructions sociales contenant des éléments à la fois scientifiques et politiques, souvent suffisamment imbriqués pour rendre la séparation impossible. Ils peuvent inclure des concepts, des techniques, des pratiques ou des organisations. En examinant en détail les hybridations, c'est-à-dire leurs processus de construction, de séparation et d'ordre les uns par rapport aux autres, l'auteur soutient qu'il est possible de développer une compréhension du fonctionnement des organisations politiques internationales et ainsi contribuer à une appréciation plus profonde des tendances émergentes de la gouvernance à l'échelle globale.

et Aswani, 2007; Aswani et Ruddle, 2013; Wehrens *et al.*, 2014). Dans les systèmes insulaires Océaniens, la gestion hybride pourrait même fournir un cadre théorique robuste qui associe les croyances locales régies par les modes et pratiques de gestions dite « traditionnelles » et des pratiques de gestion plus conventionnelles dites « modernes ». Dans le contexte postcolonial Océanien, les îles, les archipels, les États insulaires et leurs politiques complexes, comprenant d'importantes communautés autochtones, requièrent une attention particulière relative à la manière dont les politiques sont formulées, mises en œuvre et appliquées dans le cadre d'une gouvernance active des ressources à l'intersection entre plusieurs formes de codes culturels, juridiques, de normes, ou de pratiques.

Je note que bien souvent dans la littérature à ce sujet, c'est moins l'idée d'*hybridation* que celle de *cogestion* des ressources qui est mise en valeur (Jentoft *et al.*, 1998; Carlsson et Berkes, 2005; Cinner *et al.*, 2012; Plummer *et al.*, 2013), c'est-à-dire, une variante (ou forme) de gestion hybride. Parler de cogestion ou parler d'hybridation ne renvoie donc pas du tout à la même posture. La notion de cogestion nous place dans la gouvernance d'un point de vue structurel tandis que celle d'hybridation nous y emmène du point de vue fonctionnel, relative aux processus qui s'y opèrent. Dans cette perspective, ma réflexion porte bel et bien sur la notion d'hybridation, plutôt que celle même d'hybridité, c'est pourquoi j'ai utilisé l'expression un peu plus haut 'discours sur l'hybridité', l'hybridation étant un terme dérivé.

C'est donc à travers la notion d'hybridation que je traiterai la question de l'hybridité. Le domaine de la gouvernance des *rāhui* que j'ai précédemment défini fait intervenir un tas d'aspects autour de cette question de l'hybridité, en particulier, la place de la culture et de l'identité tahitienne dans le renouveau de cette pratique. Cet aspect est fondamental car depuis la décolonisation, non seulement on a vu revaloriser d'anciennes pratiques de gouvernance des territoires en Océanie, dont la Polynésie française, dans le sens d'un renouveau identitaire et culturel important (Babadzan, 1982; Saura, 1985) mais on en retrouve également dans la gouvernance des formes composites de pensées et de pratiques sociales qui émergent à la suite des interactions entre différents acteurs ou groupes d'acteurs, différentes pratiques ou encore différentes visions du monde. Dans cette optique, je place ma réflexion au cœur des hybridités culturelles ayant trait à la pratique du *rāhui* tout en questionnant leur rôle potentiel en termes d'efficacité relative à la conservation des écosystèmes coralliens. Je me penche dès lors sur les processus

d'hybridation en jeu au sens de N. García Canclini (1989, 2010)⁸. Pilier de la compréhension des hybridations dans un contexte de pluralisme culturelle en Amérique Latine, son approche peut fournir des indications précieuses dans le cadre de ce travail sur les orientations d'une hétérogénéité des pratiques du rāhui contemporain. Elle peut se lire comme autant de formes d'une dialectique intense rejoignant la formation et la transformation de formes symboliques par et dans lesquelles se tissent les médiations culturelles de la société tahitienne. Dans son œuvre *Culturas híbridadas*, García Canclini montre que les hybridations sont les résultats de reconversions dans un sens stratégique :

« Mais souvent l'hybridation est le résultat d'une tentative de reconversion d'un patrimoine (une usine, une compétence professionnelle, un ensemble de savoirs et de techniques) pour l'insérer dans de nouvelles conditions de production et de marché [...] On rencontre des stratégies de reconversion économique et symbolique dans les couches sociales populaires. Les paysans touchés par l'exode rural adaptent leurs savoirs et les produits de leur artisanat pour intéresser d'éventuels acheteurs urbains, travailler et consommer dans les villes. Les ouvriers reformulent leur culture du travail face aux nouvelles technologies productives. Les mouvements indigènes replacent leurs exigences dans le cadre de la politique mondiale ou d'un discours écologique en apprenant à les communiquer à la radio et à la télévision. Pour toutes ces raisons, l'objet de mon étude n'est pas l'hybridité, mais les processus d'hybridation. » (García Canclini, 2010 : 21)

L'analyse empirique de tels processus articulés à des stratégies de reconversion me sert de modèle dans le cadre de ma recherche relative à la compréhension des processus d'hybridation en Polynésie française. Pleinement ancrée dans le contexte du pluralisme juridique et culturelle (Bambridge, 2016a), j'entre de manière empirique dans ce que j'appelle la « gouvernance hybride », notion que je détaille au Chapitre 1 – d'une part pour rendre compte de la pluralité dans la régulation ; d'autre part pour donner du sens à un processus qui opère – en tenant compte de la longue histoire coloniale, de la méfiance profonde des communautés locales à l'égard d'une coopération avec les services du Pays dans le cadre de la gestion des ressources marines, de la production autonome de pratiques culturelles, du fondamentalisme religieux qui cohabitent avec la rationalisation de la vie sociale et l'individualisme.

8. La version originale de l'œuvre *Culturas Híbridadas, estrategias para entrar y salir de la modernidad* de García Canclini est parue en 1989 en langue espagnole, la version de 2010 est une version traduite en français.

Par ailleurs, je rejoins l'idée que toutes les identités sont hybrides⁹ (Bhabha, 2007), les normes et les pratiques sont donc le résultat d'hybridations préalables. Cette réflexion sur la gouvernance montre ainsi toute l'ampleur de l'hybridité entre les acteurs, dans leur mode de fonctionnement et leurs visions du monde. Son importance tient à ce qu'elle porte les traces des sentiments et des pratiques qui l'informent comme une traduction qui combine les traces d'autres sens ou discours. C'est ce que je propose d'élucider et d'illustrer ici par une analyse détaillée des mécanismes d'hybridation à l'œuvre dans la gouvernance des rāhui.

1.2. Problématique et hypothèses

En Polynésie française, le cadre de la gouvernance des rāhui, réintroduit à la Presqu'île de Tairapu m'offre un champ d'étude pertinent pour développer cette réflexion sur les processus ou mécanismes d'hybridation car les acteurs sont précisément en train de les expérimenter. En effet, les rāhui que j'aborde (et uniquement ceux-là) sont des dispositifs de protection d'aires marines qui entrent dans un cadre légal pour la conservation. C'est justement l'existence de ce cadre en même temps que l'existence des normes et des pratiques locales qui pose problème pour la gouvernance. Si je reprends mon raisonnement, la compartimentation nette entre État et société, ou moderne et traditionnel s'efface pour faire entrer des pratiques, des normes et des identités, naturellement hybride, au sein d'une même arène défiant ces compartiments distincts.

En portant mon travail sur la gouvernance de ces nouveaux rāhui, je me retrouve finalement face à une hybridité à plusieurs niveaux d'échelle. D'abord, parce qu'en appliquant un cadre alternatif légal¹⁰ pour le rāhui, l'hybridité est posée d'emblée par les politiques publiques de conservation. Ensuite, parce que l'hybridité entre dans la définition même d'un renouveau d'une pratique à l'échelle locale. En m'interrogeant sur ce sujet central, et pourtant négligé de par sa complexité, qu'est la gouvernance hybride, au rôle qu'elle occupe, dans l'actualisation ou la construction de petites aires marines gérées, localement nommé rāhui, j'engage les questionnements suivants : comment les

9. Selon H.K. Bhabha, toutes les identités – qu'elles soient coloniale, nationaliste, traditionnelle, etc. – sont de nature hybride, mais leurs mises en contact viennent redoubler les embranchements et les enchevêtrements dont elles sont l'objet.

10. Il n'existe pas à proprement parler de cadre juridique pour la mise en place d'un rāhui, les communautés à Tairapu placent par dépit le rāhui dans des cadres existants pour la mise en place d'aires marines protégées.

hybridations inhérentes à la politique du rāhui, qui n'est autre que la rencontre entre les grands objectifs internationaux¹¹ – suivant une politique multipliant la mise en place d'aires marines protégées – et la volonté locale de faire perdurer un patrimoine naturel et culturel historiquement et fondamentalement ancré chez les Tahitiens, orientent (ou non) cette diversité d'acteurs vers une convergence d'intérêts ? Autrement dit, dans quelle(s) mesure(s) la gouvernance hybride des rāhui peut-elle constituer un modèle de gouvernance durable pour la conservation des écosystèmes coralliens ? Comment s'expriment les hybridations au sein d'un même collectif ? S'expriment-elles de façon homogène ?

Cette potentielle convergence ne peut être analysée qu'à travers un travail empirique rigoureux et à travers la prise en considération des nécessités et des intérêts multiples en jeu pour chaque individu ou groupe(s) d'acteurs. Dès lors, j'é mets les hypothèses suivantes :

- i-* la gouvernance des rāhui est hybride (elle fait donc l'objet de processus d'hybridation),
- ii-* elle est un outil pour maintenir l'état favorable de l'écosystème corallien.

Mes travaux proposent d'une part, d'observer de l'intérieur les hybridations existantes dans la gouvernance des rāhui, de les décrire et de les comprendre et de légitimer l'emploi du concept de « gouvernance hybride ». D'autre part, ils appréhendent les hybridations dans une optique de durabilité des ressources lagunaires en se penchant sur les implications de la gouvernance hybride des rāhui en termes d'efficacité écologique pour la conservation des écosystèmes coralliens. Il s'agira donc de se pencher sur le rôle joué par la ou les spécificité(s) intrinsèque(s) du rāhui, aussi bien culturellement qu'écologiquement, dans les processus d'hybridation en cours.

Ainsi, ma recherche vise à développer un nouveau cadre d'analyse pour aborder le concept de « gouvernance hybride » à travers une approche anthropologique. Elle offre

11. Les objectifs d'Aichi annoncés en 2010 visaient à conserver au moins 10% des zones marines et côtières d'ici à 2020 à l'aide d'aires protégées ou gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces (dit AMCE). Ils n'ont cependant pas été atteints. En vue de revoir ces objectifs, un nouveau cadre stratégique mondial ambitieux pour la protection de la biodiversité est en cours de préparation pour la COP15 de Kunming prévue en mai 2021.

par ailleurs une perspective interdisciplinaire analysant les liens entre la compréhension des phénomènes d'hybridation et les implications résultantes d'un point de vue écologique dans le but de fournir un apport conséquent pour les politiques publiques de conservation des récifs coralliens.

1.3. Méthodologies

Le présent travail se fonde sur une enquête de terrain entreprise de février à novembre 2017, puis de septembre 2018 à décembre 2020 à Tairapu, la Presqu'île de Tahiti. Avec mon petit bagage de connaissances sur les pratiques de pêche aux *ature* (chinchards) apporté par mon stage de master 2 sur l'île de Moorea, j'avais pu mettre pour la première fois les pieds à Tairapu grâce à cette étude¹². C'est dans un contexte très différent que j'y suis retournée, celui du projet INTEGRE (INitiative des TERRitoires pour la Gestion Régionale de l'Environnement), dont l'un des grands objectifs était de contribuer à la gestion durable et intégrée des ressources naturelles et culturelles et où Tairapu figurait parmi les trois sites pilotes de ce projet. Dans ce cadre, j'avais pour mission d'animer le développement d'un réseau de *rāhui*, quelques années seulement après la mise en place du tout premier *rāhui* marin à Teahupo'o, l'une des communes de Tairapu, en 2014. Tout à fait tournée vers la question de l'hybridité, mon enquête ethnographique a donc débuté dans une dynamique de réseau et de concertation multi-acteurs en offrant l'opportunité aux communautés locales de Tairapu de mettre en place leur *rāhui*. Elle visait à appuyer une gestion et un développement durable des activités côtières et lagunaires d'un site qui connaît des pressions anthropiques croissantes, en particulier, des pressions relatives aux activités de pêche.

Cette mission risquée¹³ mais passionnante m'a autorisé à associer différentes postures pour mon enquête. La première, que l'on peut appeler « participation observante » s'est imposée de fait dans la ligne de ma mission en tant qu'animatrice des réunions¹⁴. Je me retrouvais donc à analyser une situation provoquée par moi-même et

12. Pauline Fabre et Tamatoa Bambridge, « Évolution de la pratique de pêche aux *ature* (*Selar crumenophthalmus*) à Opunohu-Moorea (Polynésie française) », *Journal de la Société des Océanistes*, 144-145, 2017. <http://journals.openedition.org/jso/7906>

13. J'évoque ici le risque moins comme de la dangerosité que de celui de me faire poliment remettre à ma place, la situation étant : moi, jeune femme *popa'ā*, apprentie en langue tahitienne à parler « *rāhui* » avec les pêcheurs.

14. Les réunions que j'ai moi-même organisées sont au nombre de vingt-cinq, et celles auxquelles j'ai simplement participé sont au nombre de onze, soit trente-six réunions au total.

des discours sur le rāhui directement liés à cette initiative. La deuxième, c'est l'observation participante, bien connue dans la discipline de l'anthropologie, car j'ai pu lors de ma mission puis durant toute ma seconde période de terrain, participer aux réunions des comités¹⁵ de gestion (cette fois en tant qu'observatrice et non en tant qu'actrice), à des activités dans les zones de rāhui accompagnée par un ou plusieurs membre(s) du comité, ou encore à des activités de la vie quotidienne en ayant toujours l'oreille attentive sur le sujet, formellement ou informellement. L'ensemble de mes observations ont été complétées par une série de soixante-douze entretiens individuels¹⁶, parfois groupés (avec plusieurs membres de la famille ou amis qui souhaitaient se joindre à l'entretien) dans l'objectif de comprendre la construction du rāhui à travers l'actualisation des logiques locales et des valeurs qui lui sont attribuées. Je dois toutefois avouer que ma position initiale d'animatrice m'a parfois valu l'étiquette de « madame rāhui »¹⁷ dont l'influence sur mes enquêtes ne peut être négligée.

C'est aussi l'attention avec laquelle les membres du comité de gestion travaillaient à redéfinir le rāhui, élaboraient collectivement leurs normes et leurs pratiques et s'engageaient dans la régulation de cet espace-ressource avec des influences politiques, religieuses (allant du protestantisme au passé préchrétien) et environnementales voire écologiques, qui construisaient au fil des réunions cette nouvelle façon d'entrevoir la gouvernance du rāhui telle une institution locale qu'ils cherchaient ardemment à retrouver et à transmettre dans un contexte où déjà l'hybride était en train de faire son œuvre. Il était important pour moi de garder à l'esprit combien, dans un contexte visant la conservation du milieu corallien par l'instauration de petites aires marines gérées, l'identité de ses résidents a à se construire en référence à certaines « idées » ou conceptions du rāhui et à ses ressentis. De plus, les savoirs locaux associés à cette pratique, outre un vecteur identitaire, sont un moyen de faire valoir des droits sur l'espace maritime défini et les ressources qu'il contient (Artaud, 2011). Notons que l'ultime posture que je développe dans ce travail change complètement d'angle et même de discipline puisqu'elle consiste à analyser suivant une méthode statistique l'efficacité écologique des dispositifs de rāhui, réalisée à partir d'un jeu de données de suivis

15. Voir en Annexe 1.

16. Voir la liste des entretiens en Annexe 2.

17. Sous-entendu pour/en faveur du rāhui.

écologiques mis en place à Taïarapu et disponible de 2016 à 2020, et d'en expliquer les résultats à la lumière de mon enquête sur la gouvernance.

Un autre point méthodologique important est la manière dont j'ai délimité le champ correspondant à mon enquête. Je m'intéressais à la gouvernance du rāhui, il me fallait donc tenir compte des différentes catégories d'acteurs impliquées, l'institution centrale étant les membres du comité de gestion du rāhui ainsi que l'institution publique référente, à savoir la Direction de l'Environnement (DIREN) et la Direction des ressources marines et minières (DRMM) de Polynésie française. Le problème, c'est que limiter mes observations et mes entretiens au comité de gestion uniquement ne m'aurait orienté que sur le rāhui de Teahupo'o déjà mis en place lors de mon arrivée à Taïarapu. Or, je souhaitais comprendre les phénomènes d'hybridation sur les différentes localités ayant abouti à la mise en place de leur propre rāhui afin d'ouvrir mon terrain d'enquête sur les nouveaux rāhui de la Presqu'île auxquels j'avais contribué en tant qu'animatrice. De plus, il était important de mieux comprendre à quoi faisait référence le rāhui contemporain suivant les catégories d'acteurs. A l'échelle locale, j'ai jugé utile d'interviewer les résidents des sept communes de Taïarapu, grâce à un échantillonnage d'informateurs¹⁸ se voulant le plus représentatif possible des communautés locales et ce, quel que soit leur appartenance ou non dans les comités de gestion, simplement pour prendre en considération la manière qu'ont les habitants de concevoir, de percevoir le rāhui contemporain et leurs attentes vis-à-vis de ce dernier. Les notions d'appartenance qui habituellement permettent de délimiter un terrain d'investigation semblaient floues dans le cadre de la gouvernance du rāhui, et encore plus pour appréhender les hybridations puisque celle-ci sont à même de faire interagir, de moduler ou transformer, construire ou dissoudre des acteurs ou groupes d'acteurs « officiels » et « non-officiels » dans une gouvernance des rāhui « pratique ». Mon choix s'est ainsi porté sur les interactions de cet ensemble d'acteurs en tentant de comprendre comment s'élabore la gouvernance et ses pratiques, mais aussi comment elle s'inscrit dans ce qu'est le rāhui aujourd'hui.

Enfin, cette enquête s'est déroulée alors que je débutais intégralement l'apprentissage de la langue tahitienne et que ma compréhension se limitait aux bases. Toutefois, grâce à une immersion totale dans ma famille de Toahotu à Taïarapu, j'ai pu

18. Voir les caractéristiques des enquêtés en Annexe 2.

bien me familiariser avec les mots usuels, les expressions courantes mais aussi et surtout comprendre les noms d'espèces de poissons en tahitien nécessaires pour discuter avec les pêcheurs. Il faut quand même dire que mon profil *popa 'ā* a eu tendance à inciter mes interlocuteurs à s'adresser à moi en français, ce qui ne me posait pas de problème lorsque j'étais seule à enquêter mais qui limitait considérablement la richesse de la discussion, l'apport de terme tahitien n'ayant pas toujours de « bonne » équivalence en français. D'ailleurs, l'usage courant du français a considérablement réduit mon acquisition de la langue. Toutefois, pour éviter le plus possible de passer à côté de cette richesse, je faisais toujours en sorte d'être accompagnée par un résident dans chacune des communes où je réalisais mon enquête (quand ils étaient bien évidemment disponibles) ce qui m'a considérablement aidé à comprendre certaines notions abordées en tahitien et qui m'a permis de pallier à cette difficulté d'apprentissage de la langue.

Le déploiement de cette méthodologie me servira d'outil de compréhension du champ de la gouvernance hybride.

1.4. Ethnographie de l'hybridité

L'ethnographie représente une méthode permettant de rendre compte de faits sociaux en mettant en place une « étude complète des phénomènes, et non pas à une recherche du sensationnel, de l'original, encore moins de l'amusant et du bizarre » (Malinowski, 1963). C'est en ce sens que j'investis l'ethnographie même si l'*hybride* semblent parfois s'insérer dans l'ordre du bizarre. Appréhender la complexité, le contexte socio-culturel dans lequel la gouvernance du *rāhui* émerge, se diffuse et se transforme, tel est mon objectif.

A ma connaissance, un certain nombre d'études en Océanie (Ayers *et al.*, 2017; Levine et Richmond, 2014) traitent la question de l'hybridité dans la confrontation de pratiques et de normes coutumières ou locales avec des pratiques et normes qualifiées de « conventionnelles », c'est-à-dire qui relèvent d'un État, Pays ou Territoire, toutefois sans jamais n'y poser réellement le pied. Dans le champ de la gouvernance environnementale, cette question est généralement abordée comme la promotion d'un système autorisant à rejoindre les buts sociaux et écologiques (Aswani et Ruddle, 2013) bien souvent parce que la gouvernance est analysée de façon normative. En fait, on a toujours cette idée que la « bonne gouvernance » est une gouvernance hybride dont on extrait les interactions, les agencements entre les acteurs qui répondent le plus à la gouvernance souhaitée ou

attendue. Dans la littérature anglo-saxonne, on utilise le terme de « gouvernance adaptée » ou *adaptive governance* (Berkes, 2017) ou bien on la renvoie à la « cogestion adaptée » ou *adaptive co-management* qui est une face de cette bonne gouvernance (Armitage *et al.*, 2007; Plummer *et al.*, 2013). A mon sens, cette approche n'entre pas dans le fond des hybridations et traite seulement en partie la question. Au plus proche de mon objet d'étude, l'ouvrage *The Rāhui* (Bambridge, 2016) sous-entend le plus cette question de l'hybridité dans le cas de la Polynésie, à travers l'existence du pluralisme juridique sans jamais toutefois évoquer le terme d'hybridation. Je propose dans ce travail d'enfin traiter cette question de l'hybridité en profondeur par une démarche ethnographique afin de rendre compte d'une étude complète des phénomènes d'hybridations dans le cas de la gouvernance des rāhui à Tairapu. En considérant la gouvernance comme un processus de régulation et de réalisation émergent par les acteurs locaux et non pas comme un mode régi par différents principes participants à la « bonne gouvernance » (donc dans une perspective non normative), nous serons mieux en mesure de la décrire et de la comprendre, dans sa réalisation. L'étude empirique semble alors le meilleur moyen d'accéder à une meilleure compréhension d'une gouvernance *in situ* permettant d'accéder au processus d'hybridation en cours. Pour rentrer au cœur des hybridations, je suivrai les interactions des acteurs à travers les transgressions, les conflits et les tensions qui en sont le centre et je tenterai d'y voir des stratégies de reconversion dans la mobilisation des savoirs et des pratiques (García Canclini, 2010).

Ma démarche vise ainsi à connaître le mieux possible la réalité vécue par les acteurs directement engagés sur le terrain et à privilégier leurs points de vue. Dans la mesure où le tableau sur le terrain est beaucoup plus complexe, en particulier lorsque l'on traite en profondeur la question des hybridations, je tiendrai compte de l'hétérogénéité au sein même des catégories d'acteurs. Maintenant que j'ai défini le cadre théorique nécessaire à la réalisation de mon travail ethnographique, je souhaite à présent apporter un nouveau regard théorique à la double notion de « gouvernance hybride » en lui donnant du sens et de la cohérence dans le cadre des rāhui à Tairapu.

2. Apports théoriques de la *gouvernance hybride* dans le cadre des *rāhui*

2.1. Cadre d'analyse de la gouvernance

La signification du mot *gouvernance* est et demeure très variable et souvent mal éclairée. Il n'existe pas de définition unique de la gouvernance qui fasse l'objet d'un consensus : « *There are almost as many ideas of governance as there are researchers in the field* » (Björk et Johansson, 2001). La gouvernance semble être l'art du flou, de l'imprécis, du non défini, qui varie selon qui l'emploie et le contexte. L'indéfinition du terme serait même plutôt de règle pour ceux qui le reprennent à leur compte pour obéir à l'air du temps et utiliser le vocabulaire à la mode (Joumard, 2009).

2.1.1. Historique et définitions

Avant de définir le cadre d'analyse dans lequel je vais aborder la gouvernance, revenons brièvement sur l'histoire de la notion. En français, le terme *gouvernance* a d'abord été utilisé au XIII^{ème} siècle comme équivalent de « gouvernement » (art ou manière de gouverner) puis, la charge domestique de la gouvernante. A partir de 1478, il désigne des territoires dotés d'un statut administratif particulier. Au XIV^{ème} siècle, il passe dans la langue anglaise, donnant naissance au terme *governance*. Tous ces termes sont ensuite plus ou moins tombés en désuétude en France parce qu'ils étaient associés à l'Ancien Régime. En revanche, le mot anglais *governance* a été remis à l'honneur dans les années 1930 dans le monde de l'entreprise (*corporate governance*). Un peu plus tard, dans les années 1980, émerge la gouvernance urbaine, en provenance d'horizons idéologiques contrastés, néolibéraux d'un côté, et « progressistes » de l'autre, issus des mouvements sociaux urbains et des idéologies autogestionnaires dans années 1960 et 1970 (Le Meur, 2011). Puis, à partir de 1989, la gouvernance est utilisée par les grandes institutions d'aide au développement, la Banque mondiale spécialement, agent décisif de la vulgarisation du terme, ou elle prend un caractère normatif avec l'idée d'une « bonne gouvernance » (Blundo, 2004; Banque Mondiale, 1989). La gouvernance a ensuite été annexée par les analystes universitaires de la mondialisation et des régimes internationaux, puis par la Commission Européenne dans les années 2000, sous la forme d'un concept

« véritablement construit » (Hermet, 2005). Son usage renvoie à un mouvement de « décentrement » du pouvoir politique en opposition au terme de « gouvernement », avec une multiplication des lieux et des acteurs impliqués dans la décision ou la construction d'un projet. A travers ce cheminement historique de la gouvernance, nous sommes en mesure de comprendre ces quatre définitions possibles selon Marc Hufty (2007) :

« La première vient des études managériales de la « *corporate governance* ». L'idée étant que plus une organisation s'agrandit, plus les pouvoirs locaux se développent. La gouvernance s'attache, dans ce sens, à développer des mécanismes de coordination entre unités d'une firme.

La deuxième vient des études de Relations internationales, c'est la « *governance without government* » de Roseneau et Gzenpiel. La gouvernance étant un système de règles destiné à résoudre des problèmes en dehors de l'autorité d'un État.

La troisième est apparue, fin des années quatre-vingt, dans la Banque Mondiale et fait référence à la « Bonne Gouvernance ». Il s'agissait d'identifier des acteurs informels qui avaient autant d'influence que les acteurs étatiques. La gouvernance a ici un usage normatif qui se caractérise pour la Banque Mondiale par la présence d'un État de Droit, une bonne administration, la responsabilité et la transparence. Selon Marc Hufty, la Banque Mondiale utilise ces critères pour évaluer une politique car elle n'a pas dans son mandat, la possibilité d'intervenir dans un État.

La quatrième définition renvoie à la « nouvelle gouvernance » de Kooiman et Rhodes. L'idée est que l'État n'a plus le même rôle et délègue ses compétences. Ce qui crée de nouveaux mécanismes de régulation des biens publics. La gouvernance est, dans ce sens, une solution à la crise de gouvernabilité de l'État. » (Hufty, 2007)

Ces définitions mêlent l'analytique, le normatif et le prescriptif mais laissent comme un goût d'insatisfaction. En effet, en tant qu'objet d'étude, la gouvernance se réfère aux processus collectifs, formels et informels, qui déterminent, dans une société et une situation donnée, la manière dont les décisions sont prises et comment les normes et les institutions sociales sont élaborées (Hufty, 2007). Dans la mesure où il est toujours nécessaire de prendre des décisions, la gouvernance se montre indispensable à toute société, ce qui peut d'ailleurs s'observer quel que soit l'échelle locale ou globale. C'est pour cela qu'on instaure des systèmes de prise de décision, des normes sociales (juridiques ou coutumières) et des institutions qui permettent aux acteurs d'une société de coexister et de coopérer. Soulignons par ailleurs que la gouvernance n'est pas synonyme ni de « système politique », qui caractérise une forme spécifique de société

(l'État-nation), ni de « politiques publiques », qui sont des actes provenant d'une autorité juridique (souvent l'État).

Dans une approche descriptive et non-normative, comme définie au Chapitre 1, la gouvernance « est », elle ne « doit » pas. Elle n'est *à priori* ni bonne ni mauvaise, mais elle est dotée de caractéristiques analysables et interprétables. C'est en ce sens que nous l'utiliserons ici.

2.1.2. La gouvernance environnementale et écologique

Le champ de la gouvernance qui m'intéresse dans ce travail est celui de la gestion durable et de la conservation des ressources et il se trouve que la gouvernance est une notion particulièrement courante, même omniprésente, dans la littérature environnementale et écologique. La référence connue dans le domaine de la gouvernance des ressources est Elinor Ostrom (1990, 2010). Dans *Governing the Commons*, elle rend compte d'un travail de méta-analyse réalisé à partir de nombreuses études de cas portant sur des ressources qui sont des biens communs naturels (*common-pool resources*), gérés de manière auto-organisés au sein des communautés locales. En identifiant les facteurs de réussite et d'échec de l'organisation collective, elle généralise les principes ou conditions essentielles au succès de ces institutions locales.

La gouvernance environnementale et écologique s'applique également au niveau mondial. Dans le champ de la biodiversité, elle fournit par exemple des principes, des normes, des règles et des procédures de décision. La Convention sur la Diversité Biologique (1992) s'est constituée à l'intersection d'une série de négociations et de débats internationaux et des normes relatives à l'accès aux ressources ou à la conservation (mise en place de stratégies nationales) y sont également inscrites. Dans ce domaine, la gouvernance fait participer des porteurs d'enjeux¹⁹ (*stakeholders*) dans la régulation ou l'élaboration des politiques publiques environnementales ou écologiques. Elle mobilise des formes d'actions collectives et les étudie à travers un ensemble de règles, de normes sociales formelles et informelles qui influencent les comportements et les actions des

19. Selon G. Froger (2006), un porteur d'enjeu est un individu ou un groupe qui est porteur d'objectifs et d'intérêts qui lui sont spécifiques. Il ne défend pas l'intérêt général, ni les intérêts d'autres porteurs. Il ne cherche pas à équilibrer les enjeux contradictoires des différents porteurs d'enjeu. Ces derniers peuvent être des consommateurs, des promoteurs, des industriels, des associations environnementales, des ONG ou tout autres groupes de pression.

20. Il s'agit principalement d'observer un ensemble d'éléments afin d'assurer une compréhension cohérente des conséquences des actions individuelles et collectives sur les ressources naturelles ou la biodiversité.

individus ou des groupes sociaux et donc les résultats d'un point de vue environnemental ou écologique²⁰.

2.1.3. Définition du cadre d'analyse de la gouvernance

L'analyse de la gouvernance des ressources présente différents cadres possibles. L'accent est souvent mis sur les initiatives de conservation locales (Ostrom, 2010) ou la gestion environnementale à l'échelle globale (Bennett *et al.*, 2016; Berkes *et al.*, 1989; Lemos et Agrawal, 2006). Si la problématique de la gouvernance est surtout abordée en terme de dynamique d'acteurs, elle peut être observée à divers niveaux d'action. Certains niveaux et les liens existants entre eux ne sont d'ailleurs que trop peu étudiés (Duit *et al.*, 2010; Ban et Frid, 2018) et c'est principalement l'échelle locale qui retient l'attention.

En développant un nouveau cadre pour analyser l'action collective organisée et la gestion de ressources naturelles, E. Ostrom (2010) a ouvert des perspectives d'analyses pour un grand nombre de chercheurs désireux d'évaluer et d'identifier les difficultés de certains modes de gestion des ressources (Cox *et al.*, 2010; Bambridge *et al.*, 2019). Toutefois, dans son article de 2011, elle soutient qu'il est nécessaire de développer des approches plus globales pour étudier les facteurs qui favorisent ou nuisent à l'émergence et à la robustesse de ces efforts de gestion auto-organisées au sein des systèmes polycentriques multi-niveaux, notamment dans le domaine écologique (Ostrom, 2011). Dans l'ouvrage *Communs et Océans*, Bambridge *et al.* (2019) analysent et comparent les modes de gestion de différentes aires marines protégées (dont le rāhui) à la lumière des conditions d'E. Ostrom. La préoccupation principale se focalise sur la protection de l'environnement par les générations futures, les résultats pour la communauté et le traitement équitable des droits locaux sur les ressources locales et les espaces marins dans lesquels ils se trouvent. Citons ce passage révélateur :

« En outre, les mécanismes de résolution des conflits doivent être locaux et publics, de manière à être accessibles à tous les individus d'une communauté. Outre les mécanismes de sanctions graduelles, un contrôle mutuel de la ressource parmi les utilisateurs eux-mêmes doit être établi. Cela a un double intérêt. D'une part, celui qui s'intéresse à la bonne gestion de la ressource (l'utilisateur) a aussi intérêt à vérifier cette gestion. D'autre part, l'utilisateur est également la personne/ l'entité qui a la meilleure information sur la manière dont la ressource est utilisée de manière appropriée ou inappropriée. Enfin, les règles, en plus d'être claires, partagées et rendues efficaces par l'engagement de tous les utilisateurs, ne doivent pas

entrer en conflit avec les niveaux supérieurs de gestion ou de contrôle ». (Bambridge *et al.* 2019b)

Dans l'objectif de répondre aux besoins et aux défis de conservation et de gestion des espaces-ressources marins, cette étude démontre la capacité des communautés locales à se saisir de la gouvernance pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Le « cadre analytique de la gouvernance » développé par Hufty (2007) propose une approche méthodologique de la gouvernance qui ne soit ni normative, ni prescriptive, mais qui soit rigoureuse et en même temps opérationnelle à des situations concrètes :

« Il [le cadre analytique] est composé de cinq éléments : les enjeux ou problèmes, les acteurs, les points nodaux, les normes et les processus. Les acteurs sont des individus ou des groupes. Leur action collective entraîne la formulation de normes [...] qui orientent le comportement des acteurs et sont à leur tour modifiées par l'action collective. Cette dernière découle de l'interaction entre les acteurs, qu'elle soit conflictuelle ou coopérative, des transactions, des accords et des décisions prises ainsi que de leur mise en œuvre. On peut observer les interactions dans des points nodaux, des interfaces physiques ou virtuelles où convergent les problèmes, les processus, les acteurs et les normes. Les processus sont les successions d'état par lesquels passent les interactions entre les acteurs, les normes et les points nodaux. Les processus, les acteurs et les normes peuvent être formels, c'est-à-dire reconnus par les acteurs détenteurs d'autorité dans la société observée [...] ou informels, définis par la pratique des acteurs. » (Hufty, 2007)

Cette méthodologie vise à identifier la manière dont la gouvernance influence les variables dépendantes retenues. Elle cherche à déceler si les « points nodaux », que l'on peut assimiler à des « arènes »²⁰ (Olivier De Sardan, 1993) présentent des caractéristiques favorables ou défavorables à un changement de l'enjeu en question, ce dernier pouvant être par exemple l'accès à un « espace-ressource » (David et Thomassin 2007).

2.2. Les apports de la notion d'hybridation

²⁰(bis). J.P Olivier De Sardan (1993) définit la notion d'arène comme le lieu «*où des groupes stratégiques hétérogènes s'affrontent, mus par des intérêts (matériels ou symboliques) plus ou moins compatibles*». L'arène est un niveau d'analyse particulièrement fécond pour dévoiler les logiques d'action à la fois des institutions et des communautés locales.

Tous ces aspects théoriques de la gouvernance doivent être maintenant confrontés à la notion d'hybridation²¹. De nos jours, l'hybridation réside partout (Gwiadziński, 2016). Aucun secteur du monde intellectuel, artistique et commercial n'échappent à l'utilisation sauvage de la notion. L'hybridation fait désormais partie de la postmodernité (Lyotard, 1979) caractérisée par le refus des hiérarchies, des formes figées et désormais l'émergence de tout ce qui est pluriel, finalement, un peu comme la gouvernance. Dans ce contexte, je m'interroge alors sur l'essence même de la gouvernance. N'est-elle pas hybride par définition ? Dans ce cas, je n'aurais pas d'intérêt à parler de gouvernance hybride. Ce ne serait qu'ajouter une notion déjà incluse dans la première.

2.2.1. Spécificité de l'hybridation

L'hybridation est de plus en plus utilisée dans le domaine des sciences sociales. Elle y entre d'abord à travers la notion de syncrétisme propre à l'anthropologie des religions (Bastide, 1965; Babadzan, 1982) puis investit le champ des langues tel que la créolisation (Aboh, 2015) et de la critique littéraire (Bakhtine, 1970; Bhabha, 2007). L'intérêt se porte ensuite vers les hybridations culturelles²² (García Canclini, 2010), naviguant au sein des identités, des comportements, ou encore des modes de vie (Appadurai, 2001; Abélès, 2012) et les hybridations structurelles et institutionnelles incluant la gouvernance (De Ruijter, 1996).

Avant tout, il est intéressant de situer l'hybridation au sein de ses racines latino-américaines. Dans son ouvrage *Culturas híbridas*, García Canclini (2010) aborde l'impact de ce qu'il appelle « l'hybridation » du monde de la culture sur les conceptions établies de la modernité et de la modernisation latino-américaine. Il justifie la pertinence de la notion d'hybridation, conçue comme sociale, de sorte de mieux appréhender différentes formes de brassage culturel que celui de *métissage*, limité aux mélanges entre races, ou celui de *syncrétisme*, qui réfère quasi toujours à des phénomènes de fusion de mouvements religieux ou symboliques traditionnels. A travers les expériences d'hybridation relevant des conflits propres à la modernité latino-américaine, l'auteur tente de comprendre ces

21. Issu de la biologie, le terme a peu à peu glissé vers la culture autour de débats sur le post colonialisme, l'identité, le multiculturalisme et la globalisation.

22. C'est à travers la notion d'hybridité culturelle, que de nombreux auteurs nous invitent à repenser les questions d'identité, de diversité, d'appartenance nationale, ainsi que le rapport à l'autre.

interactions en rejetant la thèse d'une modernité simplement imposée, comme s'il s'agissait d'une force extérieure. Selon García Canclini, si l'hybridation socioculturelle est un mélange de structures ou de pratiques sociales pures, n'ayant aucun rapport entre elles et qui, en se combinant, donneraient naissance à des structures et des pratiques nouvelles, elle n'est pas uniquement cela. Parfois, ce phénomène se produit de manière inattendue ou constitue le résultat imprévu de mouvements migratoires, touristiques ou d'échanges sur les plans économiques et de la communication. Mais bien souvent, l'hybridation est le résultat d'une tentative de reconversion d'un patrimoine (par exemple un ensemble de savoirs et de techniques) dans le but de l'insérer dans de nouvelles conditions de production²³ (García Canclini, 2010).

La notion d'hybridation fait également intervenir une vision de notre époque comme très différente de celle du passé en ce sens où elle est abordée et mise en œuvre dans le but de rendre compte du monde globalisé²⁴, dans un cadre²⁵ postmoderniste, post-colonialiste et dans le domaine des « *cultural studies* » nord-américaine. Il est question d'y articuler la différence et l'altérité. En ce sens, la notion d'hybridation permettrait alors d'appréhender la pluralité des traits culturels impliqués dans les constructions identitaires et d'en mesurer l'impact sur les dynamiques relationnelles (Bhabba, 2007). Au sens de Pieterse (2001), les nouvelles formes d'hybridation apparaissent comme des indicateurs significatifs de profonds changements résultant de la mobilité, du multiculturalisme et de la mondialisation (voir Annexe 3). Il inclut également dans sa réflexion l'hybridation ancienne (existante), impliquant différentes manières de considérer les arrangements historiques et culturels existants et les institutions.

2.2.2. Gouvernance et hybridation

La notion de « gouvernance hybride » n'est pas nouvelle. Elle a en réalité émergé dans les États « fragiles » d'Afrique pour se référer aux nouveaux agencements organisationnels impliquant des institutions et des organisations locales, dans le but de

23. C'est ce que nous retiendrons dans notre analyse des processus d'hybridation de la gouvernance des rāhui.

24. L'hybridation a d'ailleurs été envisagée suivant sa variété récente ou ancienne (Pieterse 2001) – en Annexe 3.

25. Dans ce cadre, l'hybridité désigne un vaste registre d'identités multiples, de croisements, de mixité, d'expériences dépassant les frontières, en rapport avec les migrations croissantes, la communication interculturelle, le multiculturalisme et l'érosion des frontières.

compenser la faiblesse des capacités de l'État (notamment autour des questions de la régulation des marchés, de la santé, la sécurité, la justice et l'électricité) (Meagher, 2012; Meagher *et al.*, 2014). Elle renvoie donc à la pluralité dans la régulation (Reyntjens, 2016) à l'instar de la notion de gouvernance elle-même. Elle a fait par ailleurs l'objet de nombreux débats autour de ses implications, comment se réorganisent les agencements de règles, la légitimité politique, etc. Car, ce qui est neuf, c'est le basculement d'idée vu par l'État à une pratique croissante d'agencement non-étatiques locaux qui sont déjà opérationnels à l'échelle locale et non sans sources de tensions. Olivier De Sardan écrit que la notion d'hybridation traduit de manière intuitive cette coexistence de normes et de pratiques officielles qui ne sont pas forcément cohérentes entre elles (Olivier De Sardan, 2008). Il utilise le terme de « pluralisme normatif », attire l'attention sur les variétés de méthodes de régulation sociale et de modèles de gouvernance, et insiste sur la nécessité de développer les recherches sur cette diversité. Cette absence de cohérence propre à l'hybridation et ses aspects conflictuels en font selon Gwiazdzinski (2016) une « démarche de transformation plus ou moins forte, aux effets incertains, un processus involontaire, initié par des acteurs territoriaux (par le haut ou par le bas) dans un souci d'amélioration d'une situation donnée, de résistance ou de transgression » (*ibid*, 311 : 334). L'auteur caractérise l'hybride comme un objet organisationnel hétérogène, instable, non réversible mais à haute valeur ajoutée. Parler de gouvernance hybride revient donc à parler d'une gouvernance hétérogène et instable, en cours d'une transformation initiée par les acteurs eux-mêmes, et dont les différentes spécificités attribuées à la notion d'hybridation pourraient être le cœur de la valeur ajoutée en question.

Je reviens à présent sur mon étude de cas, les rāhui. Si j'applique le cadre d'analyse de la gouvernance à la gouvernance hybride des rāhui, je me confronte dans le cadre d'E. Ostrom à certaines limites. En effet, l'existence d'un pluralisme normatif et cognitifs (lié à une diversité des savoirs) ouvrent des problèmes de gestion des ressources communes concernant des acteurs hétérogènes qui ne reconnaissent pas forcément une autorité commune (représentant du comité, du Pays, pêcheurs, etc.) et les acteurs sont en compétition, plus ou moins forte. Nous verrons de plus que l'État avec les régulations locales, y introduit ses propres règles fondées sur des principes différents, en fragilisant le mode de gestion existant. Cette approche sous-estime par conséquent les situations de conflits, de rivalités, de contradictions entre normes et savoirs et n'accorde de fait pas de place visible pour les hybridations d'ordre culturelles. A présent, si je place la

gouvernance hybride des rāhui dans « le cadre analytique de la gouvernance » développé par Hufty, là encore je me retrouverai limitée. Même s'il permet de redonner de la légitimité aux acteurs locaux, il considère la culture comme une variable indépendante du processus de gouvernance qui, certes, peut avoir un effet sur l'accès aux ressources, mais nous supposons que c'est justement cette culture, *hybride*, qui entre au cœur des processus de gouvernance à travers des mécanismes d'hybridations. Les hybridations ne peuvent être antérieures au processus de gouvernance puisqu'elles se réalisent au centre de ces même processus.

De mon point de vue, la notion d'hybridation vient compléter le cadre conceptuel de la gouvernance des ressources en l'orientant davantage sur ses dimensions culturelles et identitaires en cours de transformations, peu manifestées dans l'usage unique du terme de gouvernance. Elle contribue par ailleurs à réduire la portée du champ de la gouvernance, beaucoup trop vaste. L'apport de la notion d'hybridation au cadre de la gouvernance vient donc en quelque sorte légitimer celle de « gouvernance hybride ».

2.3. Légitimité de la « gouvernance hybride » dans le cadre des rāhui

La dimension culturelle, les questions d'identité, du savoir, de l'autorité, du territoire, des croyances sont fondamentales pour étudier le rāhui. L'intégration de ces dimensions est d'autant plus légitime que l'on traite d'une pratique aux références bien ancrées chez les Polynésiens. Or, elle renvoie aux spécificités intrinsèques de l'hybridation culturelle.

2.3.1. Le rāhui comme expérience de la gouvernance hybride

Théoriquement, il conviendra de lire la mise en place du rāhui contemporain comme une expérience de gouvernance hybride. Dans ce cadre, la notion d'expérience semble être un concept précieux pour cerner et comprendre cette nouvelle façon d'être, de percevoir et d'agir (Jauréguilberry, 2016). Elle renvoie en effet à deux dimensions : d'une part, à la façon dont les acteurs reçoivent et perçoivent le rāhui qui se présente et s'impose à eux comme quelque chose à la fois d'extérieur et de déjà-là, et, d'autre part, à ce qu'ils font de celui-ci, à la manière dont ils le pratiquent, aux actions par lesquelles ils

participent à son fonctionnement ou à son changement. Si la mise en place d'aires marines protégées, au sens générique du terme, est perçue comme devant intéresser le plus grand nombre (elles ne font d'ailleurs pas toutes preuves d'efficacité²⁶ écologique et sociale), il y a encore des lieux ou des espaces que les acteurs fréquentent pour leur ambiance, leur atmosphère, la qualité qu'ils leur prêtent ou l'émotion qu'ils peuvent susciter. Le rāhui entre d'un point de vue théorique dans cette étrange alchimie très fragile qui ne fonctionne socialement qu'en ce qu'elle est partagée physiquement et symboliquement par ceux qui s'y trouvent. Il ne faudrait pas que cette atmosphère rattachée au rāhui, englobé dans la dénomination d'AMP, soit abîmée par une approche étroitement instrumentale et utilitaire qui la tuerait et la viderait de son âme. Aborder la « gouvernance hybride » dans le cas du rāhui revient ainsi à intégrer, lire, et valoriser les expériences d'hybridations dans ces aspects culturels.

2.3.2. *La gouvernance hybride du rāhui comme processus de reconnaissance*

Dans la mesure où je m'intéresse au point de vue des acteurs, je souhaite prendre au sérieux le fait que la légitimité de la notion de « gouvernance hybride » dans le cas des rāhui puissent être dans la légitimité ressentie par les acteurs sur le terrain à travers un sentiment ou un vécu²⁷. Utiliser le terme de « rāhui » n'est pas utiliser le terme « d'aire marine protégée » même s'il semble y avoir un parallèle entre les deux. Cette différence si puis-je dire, fait toute la différence en ce sens ou la gouvernance produite et vécue par les acteurs apparaît bien spécifique au rāhui (nous détaillerons ces points en pratique dans les chapitres suivants). Ce sentiment de légitimité peut être compris comme le résultat d'un processus de reconnaissance, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible en l'absence de rapports de reconnaissance mutuelle²⁸. La « gouvernance hybride » des rāhui renvoie à l'enjeu de la reconnaissance au sein des catégories d'acteurs qui font émerger cette

26. Les aires marines protégées ont pour but premier de conserver les ressources et la biodiversité qui s'y trouvent, néanmoins, si elles peuvent présenter des bénéfices écologiques, les bénéfices sociaux ne sont pas toujours au rendez-vous (et inversement). L'enjeu est de trouver cet équilibre socio-écologique propre à chaque contexte.

27. Le « se sentir légitime » (Guéguen, 2014).

28. On touche de près à la psychologie sociale de Mead selon lequel « la reproduction de la vie sociale s'accomplit sous l'impératif d'une reconnaissance réciproque » ainsi que la théorie de la reconnaissance d'A. Honneth (2000).

gouvernance. Ces rapports de reconnaissance, à l'origine de conflits et de tensions, ouvrent les « arènes » propices à l'hybridation.

3. Conclusion

Dans ce premier chapitre, j'ai d'abord construit un cadre théorique adapté en exposant soigneusement mes questionnements et le contexte dans lequel ils s'insèrent tout en gardant à l'esprit l'objectif de rendre compte du mieux possible de la réalité de la gouvernance vécue par la diversité des acteurs et à privilégier leurs points de vue. La construction de ce cadre m'a amené ensuite à mettre en évidence certains apports de la notion de *gouvernance hybride* de manière théorique en me penchant sur les catégorisations des propositions scientifiques faites à son sujet et en la délimitant ici en tant qu'objet de recherche. Le problème de cette notion était de lui attribuer son sens et sa cohérence dans le cadre de l'étude des rāhui en vue de stabiliser ce qu'elle désigne.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'ajout de la notion d'*hybridation* à celle de la *gouvernance*, ne vient pas complexifier cette dernière mais lui apporte des précisions en réduisant son champ de recherche qui porte désormais notre attention sur les spécificités de l'hybridation et leur mode d'opération dans les processus de gouvernance, en particulier dans les champs ou aspects fondamentaux – identitaire, religieux, territoriaux, écologique et politique – de la pratique du rāhui. Ces deux notions ne sont donc pas similaires mais complémentaires. J'attribue ainsi toute la légitimité à la double notion de « gouvernance hybride » dans le cas des rāhui car elle apparaît pertinente pour comprendre les articulations existantes de normes et de pratiques dans un contexte de pluralisme. Elle offre par ailleurs un excellent cadre d'analyse pour comprendre les politiques locales de développement des petites aires marines gérées et de gestion des écosystèmes coralliens non seulement dans le contexte des menaces directement liées au changement climatique mais également dans le contexte des transformations sociétales opérant à Tahiti.

Il est temps maintenant de comprendre comment je me saisis de cette notion sur le terrain, dans l'application concrète de la gouvernance hybride des rāhui à Tairapu.

Chapitre 2 :

Approche *in situ* de la gouvernance hybride des rāhui à Tairapu

En portant ici notre attention sur les rāhui comme exemple de gouvernance hybride émergente en Polynésie française dans la gestion et la conservation des écosystèmes coralliens, ce second chapitre nous emmène sur le terrain : la Presqu'île de Tairapu.

Avant d'entrer au cœur des processus d'hybridation, il est d'abord nécessaire de bien comprendre et de définir le contexte d'émergence de la gouvernance hybride des rāhui à Tairapu, qui n'est autre que le berceau de la renaissance de cette pratique à Tahiti, au plus proche des administrations du Pays. En émettant l'hypothèse que le nouveau rāhui entre dans une continuité temporelle de la tradition (qui n'exclut pas le changement) nous interrogeons les questions suivantes : quelles sont les transformations observables *in situ* de la pratique du rāhui ancien et nouveau ? Quelle gouvernance du rāhui émerge dans le contexte actuel ? Comment les communautés locales à Tairapu, à la fois pleinement intégrées et si éloignées du grand pôle urbain de Papeete, le vivent sur le terrain ? Dans quelle mesure tout cela nous renvoie à l'existence de processus d'hybridation ?

A travers une approche à la fois historique et contemporaine de la pratique du rāhui, ce chapitre 2 a pour objectif de produire une compréhension de la gouvernance hybride *in situ* à travers la mise en place et la gestion des nouveaux rāhui dans ce lieu privilégié. Cependant, il convient de préciser que si mon analyse replace et décrit le contexte d'émergence globale des rāhui à Tairapu, dans ses différentes communes, j'ai fait le choix de la focaliser principalement ici aux rāhui de Teahupo'o et de Tautira. Ces derniers présentent une plus grande surface, se différencient du point de vue règlementaire et administratif, possèdent des caractéristiques géographiques similaires et une rivalité historique et légendaire, particulièrement intéressante dans le cadre de cette étude.

1. Définition du contexte

1.1. Approche historique

1.1.1. La Presqu'île de Tairapu

La Presqu'île de Tairapu se situe en Polynésie française, aux îles-du-Vent (Archipel de la Société) sur la partie Sud-Est de l'île de Tahiti ($17^{\circ}47'S$; $149^{\circ}14'W$).

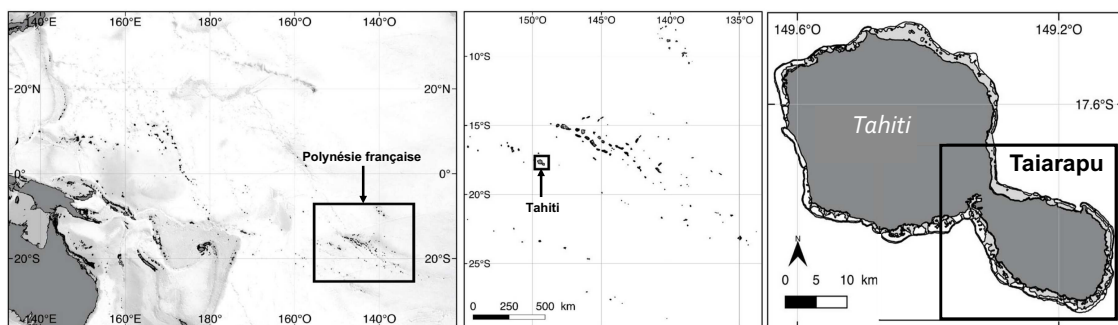


Figure 1: Localisation géographique de la Presqu'île de Tairapu (Tahiti, Polynésie française)

Historiquement, c'est dans la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle que le territoire de Tairapu (où est implantée la mission catholique) fut capital dans l'histoire tahitienne (Newbury, 1984 ; Henningham, 1992 ; Aldrich, 1993). Il fut en effet la tête des *Teva-i-tai* (Teva-de-la-mer), gouverné par Vehiatua, nom porté par les chefs (*ari'i*). Dans les découpages de l'époque, Tairapu était l'une des six confédérations politiques et territoriales dont les limites géographiques et les districts inclus dans chaque confédération, variaient au gré des alliances entre les uns et les autres. La localisation des principaux districts bien délimitées²⁹ et comportant un contenu humain (*mata'eina'a*) articulé en clans (*va'a mata'eina'a*), lignages (*'ati*) et familles (*feti'i*, les parents ; *'ōpū*, la descendance d'un couple ; *'ōpūhoe*, le groupe des frères et sœurs) : une hiérarchie de groupes représentés par leurs chefs et symbolisés par une hiérarchie de *marae* rattachés les uns aux autres selon le principe de la pierre de fondation³⁰ (voir figure 2) :

29. D'un sommet de la chaîne axiale, entre deux crêtes radiales délimitant une portion de littoral et de lagon.

30. Lorsqu'un *ari'i* quittait sa famille pour fonder une nouvelle lignée, il emportait avec lui une pierre de son *marae* familial jusqu'à sa nouvelle terre.

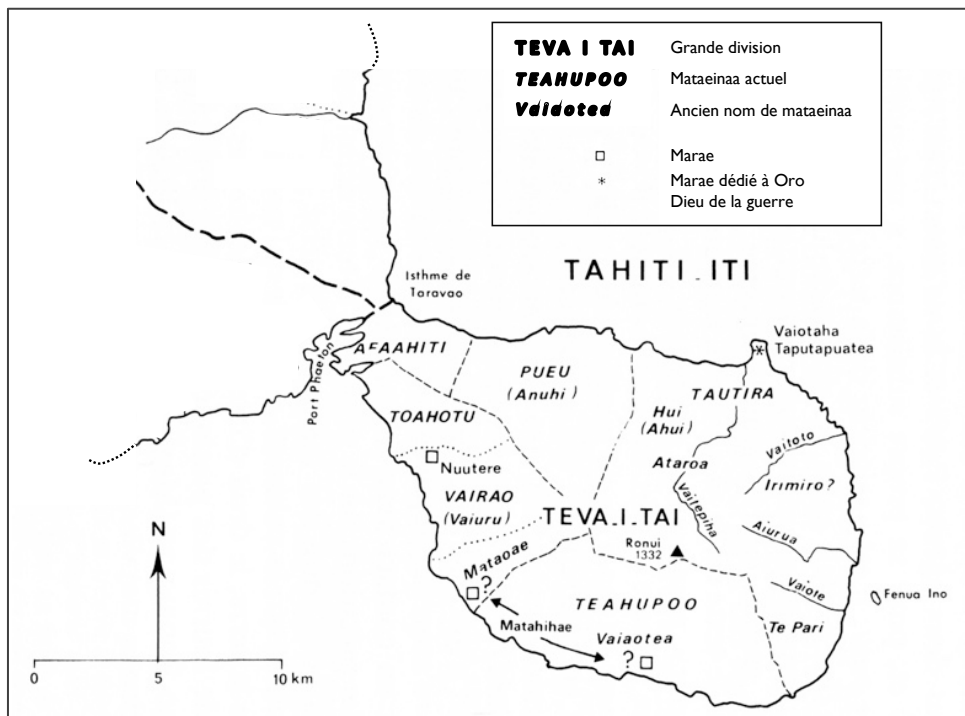


Figure 2: Tairapu historique (mon adaptation de Robineau [2009] – d’après les cartes de Handy [1930], Newbury [1967] et Garanger [1969])

Dans la tradition polynésienne relatée par Marau Taaroa (1971) et T. Henry (1928), Teahupo’o et Tautira ont un statut politique et mythique particulier car Teahupo’o et Tautira étaient considérées comme la tête du poisson; Mataieia et Papeari, le cœur et Faaa et Punaauia, la queue du poisson. Cette tête de poisson, représentée par Tairapu, fait encore aujourd’hui l’objet de légendes³¹ en Polynésie française (Saura, 2020).

1.1.2. La pratique du rāhui

Le rāhui se définit strictement³² comme une interdiction ou une restriction sur un territoire (terre) ou une ressource³³ (fruit, porc, poisson...). Il renvoie également au lieu de l’interdiction (territoire donné) ou encore à l’action de mettre en place cet interdit. A cette dimension spatiale s’ajoute une dimension temporelle puisque le rāhui est associé à

31. Voir la légende de Tafa’i : <https://www.tahitiheritage.pf/legende-tafai-tendons-poisson-tahiti-nui/>

32. Définition du rāhui selon le dictionnaire tahitien Fare Vāna’a.

33. Historiquement, les rāhui frappaient soit un seul type de production, (*rāhui mā’a* pour les produits cultivés, *rāhui i’a* pour la pêche ou encore *rāhui peho* pour les productions spontanées du fond des vallées) soit la totalité des productions d’un district ou de l’île. Une fois le rāhui levé, les aliments produits en nombre étaient redistribués en abondance.

des périodes d'ouvertures ou de fermetures³⁴. S'il est considéré aujourd'hui comme un outil de gestion des ressources naturelles, cela n'a pas été toujours le cas.

À l'époque pré-contact, le rāhui était considéré, comme une forme d'interdiction nécessaire et primordiale pour le peuple *mā'ohi* (Saura, 2004) et son institution, d'ordre politique et religieuse plaçait la pratique dans un contexte bien particulier en lien avec l'ancienne structure sociale et les cosmogonies polynésiennes (Baré, 1985 ; Oliver, 2019). L'instauration d'un rāhui devait être réalisée par une personne d'influence, dotée de *mana*. Or, chez les *Mā'ohi*, la société était divisée en trois groupes sociaux distincts formant un clan: les chefs, *ari'i*, les grands propriétaires fonciers³⁵, les *ra'atira*, et les hommes libres pourvus d'une terre d'héritage ou regroupant tous les indépendants, libres ou non selon les districts, les *manahune* (Bambridge, 2016a). Les *ari'i*, qui détenaient le pouvoir sacré, *ra'a* (Henry, 1968) étaient perçus tels des dieux et vivaient comme tel (Ellis, 1972). Cela les plaçait au premier rang dans la hiérarchie sociale mais ils restaient toujours en contact avec la communauté (Rigo, 2016). Il avait le pouvoir de diffuser le *mana* à l'intérieur du réseau social et politique (Firth, 1940). Cela signifiait que chacun était plus ou moins sacré suivant la distance généalogique qu'il avait avec le chef. Ne pas respecter un rāhui pouvait avoir de graves répercussions, car enfreindre un rāhui c'était vouloir délibérément rompre les liens qui soutenaient la société. L'apparente rigidité de la tradition, dont les rites et les interdits infusaient le quotidien, ne servait qu'à maintenir ces liens (Rigo, 2004). Souvent, on décrétait le rāhui en prévision de l'inauguration des *marae*³⁶ ou la célébration d'un événement (naissance ou décès d'un individu important, alliance, etc.). A cette occasion, les réjouissances pouvaient durer trois semaines à un mois, le ravitaillement étant assuré par la population du ou des districts ayant subi le rāhui (Morrison, 1966).

34. On retrouve l'ensemble de ces éléments de dans le lexique Pollex, à l'échelle de l'aire culturelle polynésienne, ou les descriptions connues du rāhui sont proposées dans chaque langue (Annexe 4).

35. Les références historiques tahitiennes démontrent que tous les dirigeants avaient le pouvoir d'instaurer un rāhui. L'étude des relations entre les types de territoires et les rāhui et des groupes familiaux et les rāhui prouvent que le rāhui est fondamentalement une institution autorisant l'initiateur d'affirmer son contrôle sur la ressource d'un territoire donné (Bambridge, 2016).

36. Le *marae* représente le point d'articulation entre les dieux et les chefs confortée par un réseau d'interdits, *tapu* dont le non-respect entraîne la mort. Dans la société *mā'ohi* ancienne, le *marae* est le phénomène central auquel tout *mā'ohi* se réfère pour rendre culte à ses *atua* (dieux ou esprits). Il est un phénomène général de la société, la majesté ou la discrétion des édifices se trouvant en rapport avec l'importance de la communauté concernée (Robineau, 2009). Bien que l'on trouve de nos jours de nombreux vestiges (ou restauration), les *marae* ont été majoritairement détruit après la conversion au christianisme. Aujourd'hui, ils peuvent faire encore l'objet d'évitement ou de crainte.

En parallèle à l'existence des *atua*, d'autres esprits, bénéfiques ou maléfiques, pouvaient être invoqués à des fins magiques positives ou négatives en les priant éventuellement « d'entrer » dans des « images » de pierre ou de bois *ti'i* (connu sous le nom de *tiki*) pour leur rendre culte et se prêter à des pratiques magiques ou de sorcellerie (Babadzan, 1993). Ces reliques, chargées en sacralité, témoignaient de l'emplacement géographique du *rāhui*, appelé *pou rāhui* (Best, 1904) ou *ti'i pu rāhui* (Henry, 1968) :

« The performer then takes the maro off the post and adds to it a stone, and these are endowed with the supernatural power of the pou rāhui, which magic power it was imbued with through the invocation of the priest. The stone and maro seem to be the material representation of the whatu of the rāhui, i.e. of the kernel, the true power, the life destroying, magic power of the same rāhui » (Best, 1904)

« Les gens de toute classe sculptaient de hideuses images de bois, et après leur avoir transmis tous la puissance possibles, ils les attachaient à des piquets en grappes regardant dans toutes directions. Ces piquets étaient placés sur les limites de leurs propriétés et consolidés à la base avec des pierres, ils servaient à établir des restrictions de nourritures privées et provisoires. On les appelait des *ti'i-pū-rāhui* (chercheurs en grappes pour restriction). Leurs dimensions différaient suivant le rang ou la classe du propriétaire qui les déplaçait selon son bon plaisir. » (Henry, 1968 : 216)

Par ailleurs, on sait d'après Henry que des *ti'i* en pierre étaient présents sur les *marae* des pêcheurs et qu'ils représentaient les dieux de la pêche, dont le principal était Ruahatu :

« Les pêcheurs formaient des groupements et élevaient des *marae* (*marae-o-te-feia-tai'a*) qu'ils consacraient à leur dieux dont les principaux étaient : Rua-hatu-tini-rau (source de myriades fertiles), le Neptune de la mer, connu dans l'histoire du Déluge sous le nom de Rua-hatu-o-te-tai-euea (source de fertilité de l'Océan projeté) et Tino-rua (corps de deux sortes) qui avait un torse humain et la queue de l'espadon. Le pêcheur plaçait dans des niches secrètes des images des dieux de la pêche en pierre ou en bois, ainsi que d'autres reliques sacrées, ornées de plumes d'oiseaux. » (Henry 1968 :155).

Les *ti'i* en forme de poisson, connus sous le nom de *puna*, n'étaient pas destinés à être vues à la différence des *ti'i* en bois signalant par exemple les *ti'i pu rāhui*³⁷. Ils mettent en évidence une association particulièrement forte entre les divinités maritimes anciennes et la pierre. C'est d'ailleurs à travers l'histoire d'une pierre sacrée à Tairapu que Henry met en évidence cette association³⁸. Après l'arrivée des Européens, ces croyances ont été en proie au phénomène de syncrétisme (Babadzan, 1982) où les pierres *ti'i* sont devenues des supports pour les entités ou figures surnaturelles faisant l'objet de croyance populaire : les *tupāpa'u* (revenants, esprits) et les *vārua'ino* (esprits mauvais). Ainsi, d'après Babadzan, certaines divinités, certains sites (*marae*) et effigies de la religion ancienne (*ti'i, puna*) semble en effet avoir survécu à leur mise à mort. Nous verrons dans les Chapitres 3 et 4 le rôle qu'elles entretiennent dans le cadre des hybridations identitaires et religieuses.

1.2. Approche contemporaine

1.2.1. Une éthique de la conservation

Précédemment, nous avons vu que le *rāhui*, tel qu'il existait à l'époque pré-contact, était une institution politico-religieuse et non pas écologique. Cela dit, il était un moyen efficace de gérer avec prévision les ressources. Profondément ancré dans la culture, les observations de cet usage traditionnel suggèrent qu'il se révèle être une perspective efficace pour gérer durablement les ressources marines. Commune à l'ensemble des communautés insulaires en Océanie, c'est ce que Johannes appelle « l'éthique de conservation » (1971, 1981). En Polynésie française, le renouveau du *rāhui* se place dans cette perspective de réorientation de la pratique qui l'ouvre vers des nouveaux objectifs en termes de conservation des ressources et de la biodiversité marine. On a d'ailleurs réentendu parler de la pratique du *rāhui* dans le contexte de l'échec des moyens de protections conventionnelles sur les espaces marins (aires marines protégées, réserves marines). A la même période, il convient aussi de souligner l'importance de la quête d'identité culturelle dans les îles et Archipels après des siècles de colonialisme (vrai pour la plupart des États du Pacifique et pas uniquement en Polynésie) qui a aussi, d'une

37. Babadzan (1993) précise que « la distinction fonctionnelle entre les 2 types d'objets recoupe celle que Firth, à propos des Maoris, traçait entre « magie de protection » et « magie de production » (Firth, 1959).

38. Voir en Annexe 5 le mythe sur la pierre qui incarne les dieux et les esprits (Henry 1968 : 393).

certaine manière, inciter le développement des politiques internationales de revalorisation des pratiques traditionnelles pour préserver les ressources naturelles comme c'est le cas avec la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) en 1992 lors du Sommet de Rio. Celles-ci ont en effet fait leurs preuves en termes de savoir-faire et de gestion durable à travers un corpus d'études ethnographiques (Johannes, 1981; Hviding, 1996). S'il est important de replacer le renouveau du rāhui dans son contexte politique et réglementaire international, il est également important de comprendre dans quel contexte politique et réglementaire local il a pu prendre place.

1.2.2. Évolution des dispositifs réglementaires de la conservation

Historiquement, notons que pendant longtemps, au moins jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, les aires protégées marines et terrestres ont été largement ignorées par les règles et le contrôle colonial en Polynésie française (Bambridge 2009). Ce n'est qu'au milieu des années 1950 que les règles coloniales ont commencé à reconnaître et à protéger la biodiversité terrestre emblématique. Il en va de même pour les espaces marins des archipels en Polynésie française, qui ont été largement ignorés pendant des décennies jusqu'en 2004, lors de la création et la mise en place du Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM) à Moorea, contrôlé par le gouvernement central de la Polynésie française et la municipalité de Moorea (Gaspar et Bambridge 2008). En fait, avant la CBD, ni les communautés autochtones ni la préservation de la biodiversité n'étaient à l'ordre du jour. En 1996, la création d'un site UNESCO sur l'homme et la biosphère dans l'atoll de Fakarava a été en grande partie un développement impulsé par l'autorité centrale de la Polynésie française avec une implication limitée de la population locale (Bambridge *et al.* 2019). A Tahiti, on a vu naître des premières zones de pêches réglementées (ZPR) sur l'espace marin lagunaire au début des années 2000, limitant les pratiques de pêches souvent dévastatrices (filets, pêches nocturnes...) et les conflits d'usages sur le lagon. Toutefois, ces premières zones réglementées par le Pays n'ont pas impliqué les communautés locales et n'ont fait l'objet d'aucune gestion particulière.

Par la suite, en 2012, le gouvernement de la Polynésie française a adopté une loi sur l'accès et le partage des bénéfices (Loi du Pays n ° 2012-5 du 23 janvier 2012 relative à l'accès aux ressources biologiques et au partage des avantages résultant de leur valorisation), ce qui ne reconnaît pas les communautés autochtones et ne considère pas non plus leur participation à la gouvernance des sites protégés.

Le développement d'une grande aire marine gérée sur l'ensemble de sa ZEE de 5,5 millions de km² en 2018 (arrêté n°507 CM du 3 avril 2018 portant classement de la zone économique exclusive de la Polynésie française en aire marine gérée) en Polynésie française a suivi le même chemin. Le comité de gestion est composé de l'administration centrale de l'État français et de la Polynésie française sans participation des associations autochtones ou de la société civile. En réalité, la gestion indigène du lagon et des terres a continué à être une pratique non officielle à travers le système rāhui.

Aujourd'hui, du point de vue règlementaire, la Polynésie française dispose de différents outils de protections les espaces marins relevant soit du code de l'environnement (catégorie de 1 à 6 sur le modèle des catégories UICN), soit du code de l'urbanisme (PGEM), soit du code des pêches (ZPR). Notons par ailleurs que ces dispositifs peuvent interagir entre eux ou faire l'objet de couplage. C'est le cas par exemple du nouveau PGEM dont les aires protégées sont désormais classées ZPR. Les ZPR peuvent donc prendre différentes formes comme les zones réglementées par le PGEM mais ce qui nous intéresse le plus ici, c'est qu'elles peuvent également prendre la forme de rāhui. Si elles sont aujourd'hui le fruit d'échanges constructifs entre les coopératives ou les associations de pêcheurs et les services communaux qui font la synthèse des demandes avant de solliciter la DRMM pour la mise en place de la zone, c'est seulement récemment que la question de l'implication des communautés autochtones et des savoirs locaux commencent à être de moins en moins ignorée des processus de mise en place des aires protégées.

1.2.3. Taiarapu, berceau de la renaissance

En Polynésie française, le modèle de gestion traditionnel du rāhui a d'abord été rétabli au début des années 1990-2000³⁹ (Bambridge 2016). En effet, le premier rāhui marin bien connu, pris comme meilleur exemple de gestion communautaire, a été réintroduit à Rapa⁴⁰, dans l'Archipel des Australes, en 1984 (Ghasarian, 2016). Il comprend un ensemble de mesures de protection appliquées sur toute l'île, avec des

39. A Rapa (îles des Australes), puis sur l'île de Maiao (île de la Société).

40. C'est la mairie qui a instauré le rāhui pour faire face au déclin des ressources marines de plus en plus net, en lien avec des pratiques de pêche devenues ravageuses (pêche de nuits, filets). Il est géré par un Tōmite rāhui (sans reconnaissance légale), comité élu démocratiquement par la population. la réintroduction du rāhui à Rapa s'inspire du rāhui traditionnel mais est lié à des influences extérieures (voyage du maire à Hawaii), au nouveau contexte social, religieux et bien évidemment aux besoins environnementaux de l'île.

restrictions sur les pratiques de pêche plus fortes dans la zone de rāhui (Petit *et al.*, 2015). La zone de rāhui est ouverte une à deux fois par an pour une pêche collective et un partage de la récolte avec l'ensemble de la population. Toutefois, le rāhui, en tant que tel, pratiqué par certaines communautés des îles de la Polynésie française n'est pas toujours reconnu par la législation polynésienne, ce qui est le cas pour l'île de Rapa.

Du point de vue réglementaire, le premier rāhui reconnu par la législation polynésienne se situe à Taïarapu, dans la commune de Teahupo'o. Cette première reconnaissance officielle d'un rāhui sur un lagon s'est réalisé en 2014, lorsque la communauté locale a fait alliance avec le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) pour les aider à développer des zones marines gérées localement sur la base des principes culturels du rāhui. Aujourd'hui, la population de la commune témoigne d'un grand respect de cette institution. Il a été voulu à l'origine par le maire de la commune qui a souhaité la création d'un rāhui géré par la population tout en bénéficiant de la protection juridique du Pays. Le réseau rāhui a ensuite été étendu à Taïarapu dans des communes voisines en 2018 et reconnu par le code de la pêche.

Depuis 2019, la communauté autochtone et les communes en Polynésie française collaborent avec un programme du CRIOBE, le Rāhui Center⁴¹, qui fournit une assistance méthodologique à la création d'AMP locales basées sur les connaissances et pratiques traditionnelles pour la gestion et la conservation du patrimoine bioculturel. De même, les municipalités collaborent avec le CRIOBE concernant la documentation des pratiques traditionnelles de conservation marine pour l'élaboration d'un plan de gestion qui reconnaît les savoirs traditionnels autochtones.

2. Caractéristiques des nouveaux rāhui à Taïarapu

2.1. Caractéristiques du Taïarapu contemporain

Aujourd'hui, la Presqu'île de Taïarapu se divise en deux grandes communes, Taïarapu-Est et Taïarapu-Ouest dans lesquelles se trouvent sept communes associées : Toahotu, Vairao, Teahupo'o pour le côté Ouest, et Faaone, Afaahiti, Pueu, et Tautira pour le côté Est (voir figure 3). Le dernier recensement effectué par l'Institut de Statistiques

41. <https://rahuicenter.pf>

de Polynésie française (ISPF) atteste de 20 779 habitants en 2017, soit environ 7,5% des habitants de Tahiti.

Taiarapu présente des caractéristiques lagonaires comme les îles hautes avec la présence de récifs barrières et frangeants. Notons cependant la présence d'environnements spécifiques comme les hauts fonds au nord d'Afaahiti et au Te Pari, et les lagunes d'eaux saumâtres dans la baie de Taravao. D'un point de vue environnemental, le site abrite une zone protégée, classée⁴² depuis 1952, le Te Pari, située au Fenua 'Aihere (signifiant littéralement la « terre de brousse »⁴³). A l'échelle tahitienne, cette partie de Tahiti fait aussi l'objet d'un mythe : ce serait le dernier lieu sauvegardé de l'île. Le Fenua 'Aihere apparaît ainsi comme la dernière côte littorale dépourvue de route et encore sauvage. Les promenades du Te Pari sont aux confins de la recherche de l'aventure et de l'authenticité du naturelle et du culturelle.

42. Notons par ailleurs la présence de deux monuments naturels classés à Teahupo'o, à savoir : la cascade du Vahi et la grotte de Vaipoiri.

43. Selon la description de l'une de mes informatrices résidentes du Fenua 'Aihere, il existe deux façons de traduire le « Fenua 'Aihere » : le premier c'est la brousse (prononcé « ai'ch'ere »), et le second, c'est l'envie (ai) et l'amour (here) pour la nature, (prononcé « ai-here ») comme me le dit-elle « *here na oe te natura* ».

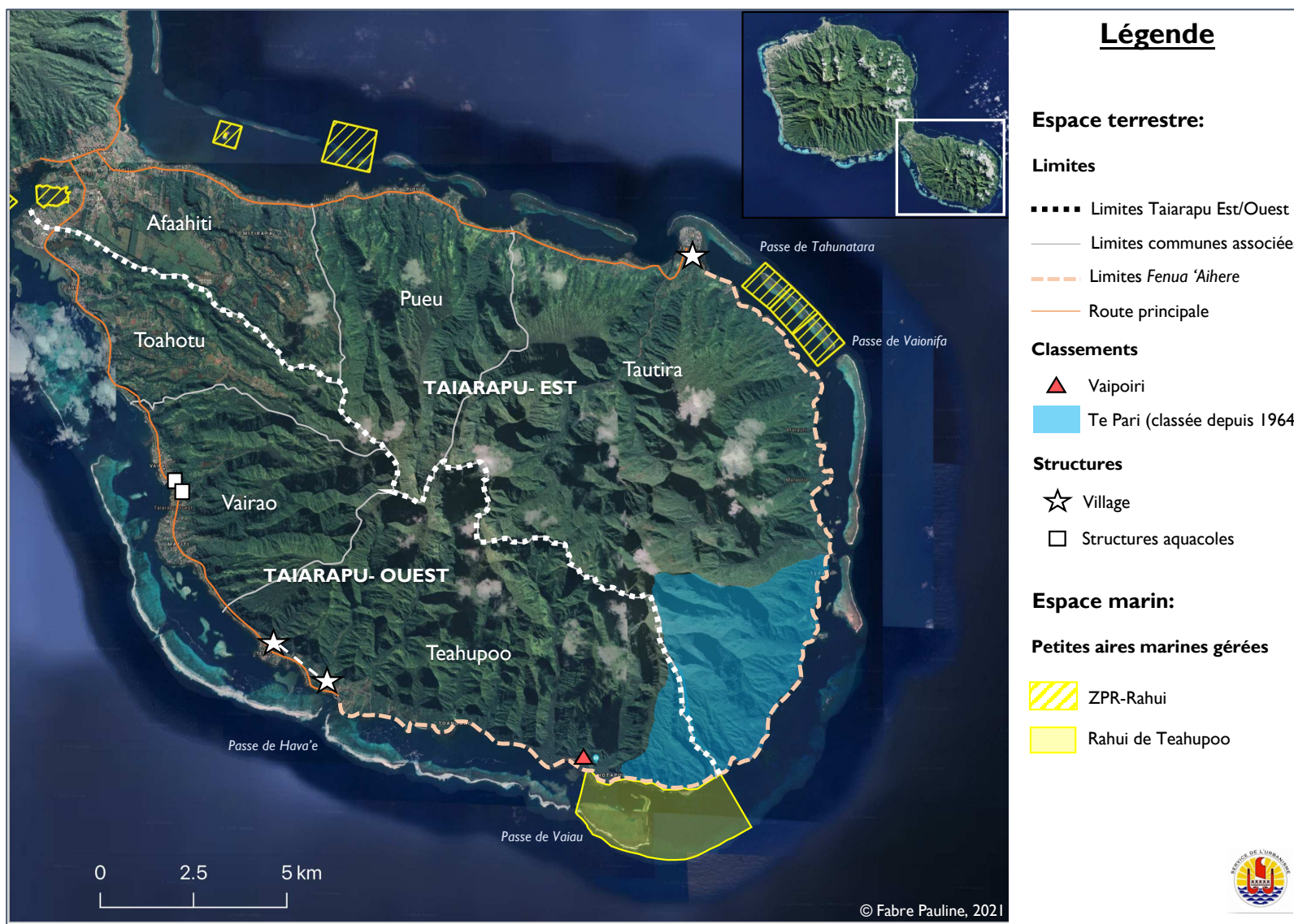


Figure 3: Carte de Tairapu contemporain, caractéristiques géographiques et emplacements des rāhui

D'un point de vue socio-économique, la Presqu'île voit émerger un nouveau pôle dynamique à Taravao. De plus, on y trouve une agriculture importante et une volonté aquacole forte par la présence de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), Centre Technique Aquacole (CTA), l'écloserie du Pays ainsi que la Coopérative des Aquaculteurs de Polynésie française (CAPF), le tout situé à Vairao. La création de nouvelles écloseries à Taravao indique également que la Presqu'île est en proie à devenir un pôle aquacole non négligeable. Enfin, le tourisme y est également important (randonnées, pensions de familles multiples, surf avec la vague de Teahupo'o, débarquement du paquebot Paul Gauguin).

2.2. Les communes de Teahupo'o et Tautira

2.2.1. *Teahupo'o*

La commune associée de Teahupo'o compte 1 419 habitants (ISPF, 2017), ce qui représente 6,8% des habitants de Taïarapu. Elle se divise sociologiquement en trois parties bien distinctes : le « village », le « Fenua 'Aihere » et le « Pari ». Le village s'étend le long de la route et concentre l'essentiel de la population de cette commune. Il bénéficie des facilités du monde moderne (anglicisme) en termes de biens d'équipement, d'infrastructures et de moyen de communication. Le Fenua 'Aihere commence après le village et s'étend jusqu'à la dernière passe de la commune (la passe de Tutataroa). Il est un espace tampon entre le village et le « Pari ». Ceux qui y vivent sont principalement des pêcheurs et agriculteurs qui exercent un mode de vie de subsistance. Cette partie du littoral tahitien bénéficiant de larges vallées humides, attise les intérêts économiques, commerciaux, voire politiques de résidents urbains qui y possèdent une résidence secondaire. Quant au Pari, c'est un lieu qui a sans doute été très habité jusqu'au XIX^{ème} siècle (Rodriguez, 1995), mais délaissé depuis, en raison du regroupement par les missionnaires des populations dans quelques villages. Ce lieu est pour beaucoup d'habitants un espace de grande valeur patrimoniale : réservoir de biodiversité, ressource pour la pharmacopée locale, parcours de promenade, de pêche et parsemé de nombreux sites archéologiques qui témoignent de l'histoire de la Presqu'île.

De nombreux changements ont affecté la vie de la commune, principalement en terme de fréquentation par des non-résidents : ouverture d'une marina, nombre croissant d'habitations au Fenua 'Aihere, compétitions annuelles de surf médiatisées à

l'international. Depuis les années 1980, l'espace villageois n'a cessé de progresser en direction du Fenua 'Aihere. Aujourd'hui, une barrière installée sur une rive de la rivière Fau'oro vient matérialiser l'ancienne limite du village comme symbole d'une réaction négative à cette extension. Les principales activités de Teahupo'o sont l'agriculture et la pêche, même si elles apparaissent minoritaires parmi les 324 entreprises familiales recensées⁴⁴. Ce chiffre (ISPF, 2017) dissimule en effet des réalités souvent contrastées car beaucoup d'activités sont saisonnières (logement, restauration, etc.), tandis que d'autres sont parfois en sommeil (certaines associations). Le nombre d'acteurs touristiques varie en fonction de l'époque de l'année. C'est surtout du côté de Teahupo'o, lors de la compétition internationale de surf qui se déroule dans la passe de Hava'e chaque année, qu'une grande partie des habitants de Teahupo'o est en effervescence. Pendant quelques semaines, une part importante des activités de la population sera tournée vers des prestations touristiques : location de maison, pilote de bateau, guide touristique, « water-patrol », etc.

2.2.2. *Tautira*

La commune associée de Tautira, elle, compte 2 449 habitants soit 11,8% de la population de Taiarapu (ISPF, 2017). Elle s'organise sociologiquement de la même façon que celle de Teahupo'o avec les habitants du « village » d'un côté et les habitants du Fenua 'Aihere et du « Te Pari » que l'on nomme localement les « Parisiens ». On peut dire du village de Tautira qu'il est original par rapport aux autres communes, notamment celle de Teahupo'o car toutes les habitations sont regroupées dans une pointe bordée à l'ouest par la rivière qui descend de la vallée de Vaitepihaa, au nord par le récif, et à l'est par le lagon protégée par la barrière de corail. Au sud du village, on trouve des parcelles agricoles qui montrent que l'agriculture continue d'être une activité importante au village.

L'autre activité des plus importantes, c'est la pêche. En effet, c'est à Tautira que l'on observe la majeure partie des pêcheurs professionnels puisqu'ils sont au nombre de 725 suivant le dernier recensement, ce qui représente 38% des habitants de la commune (contre 17% à Teahupo'o). C'est aussi pour cela que la simple idée de mettre en place un

44. 89 sont dans le secteur primaire (pêche, agriculture), 67 dans le secteur de la construction au sens large (construction, terrassement, finition, etc.), 45 dans le secteur du commerce, 28 dans le secteur de la restauration ou du logement, 100 dans le secteur associatif, c'est à dire sans but lucratif (est-ce que les associations peuvent être considérées comme des entreprises ?), 47 dans le secteur des services domestiques.

rāhui à Tautira était initialement difficilement concevable (une grande partie des pêcheurs du Fenua ‘Aihere étaient contre cette idée). D’ailleurs, le territoire lagonaire apparaît comme une source de conflits entre les pêcheurs de Tautira et de Teahupo’o⁴⁵. Mais les acteurs à Teahupo’o parlent souvent des pêcheurs de Tautira en termes de jalousie mais aussi d’admiration. Ce sont les premiers à se rendre sur les marchés le dimanche, sur les stands qui y sont appropriés depuis plusieurs décennies. Pour eux, les pêcheurs de Tautira sont travailleurs et courageux, comme nous l’explique l’un de mes interlocuteurs :

« Des fois, c’est la moitié qui rentrent à Tautira et l’autre moitié qui reste au Fenua ‘Aihere. Ils se reposent et ils commencent à pêcher à 18h jusqu’à 6h du matin. C’est comme ça leur vie. Si la météo permet de venir dans la semaine, si pendant trois jours il fait beau, ils viennent trois jours, carrément... C’est ça leur vie. Mais c’est loin aussi de venir de Tautira à Teahupo’o. Il y a des endroits, c’est très dangereux. Il faut compter les vagues à un endroit qu’on appelle Hotu tapua. Il faut compter les vagues. Si tu loupes, tu vas te retrouver retourné sur le platier. C’est très dangereux cet endroit-là, il y a le lagon, c’est une patate, après il y a un petit lagon, il faut que tu traverses le petit lagon. Arrivé à cet endroit il faut bien se méfier, il faut bien compter aussi les vagues. C’est cet endroit mais ils arrivent à venir... Ils arrivent à venir à Teahupo’o. Et, ce sont des bons pêcheurs. Tu ne peux pas dire : « ils sont fainéants » » (Pêcheur de Teahupo’o, le 4 juillet 2017)

On note par ailleurs que le lagon de Tautira est un vecteur de communication important, qui a pris de plus en plus d’ampleur entre les habitants du village et ceux du Fenua ‘Aihere, plus dispersés. Si beaucoup de maisonnées au Fenua ‘Aihere de Teahupo’o sont habitées par des retraités ou sont des résidences secondaires, il n’en est pas de même du côté du Fenua ‘Aihere de Tautira où de nombreux habitants quoiqu’âgés, pratiquent une activité agricole et la pêche régulièrement. Globalement nous remarquons qu’à Tautira, les activités primaires et tertiaires dominant, et contrairement à Teahupo’o, le secteur touristique n’est pas du tout développé (aucune pension de famille).

2.3. Localisation des rāhui

45. Le territoire lagonaire de Teahupo’o et Tautira est l’objet d’une appropriation très forte des habitants et des pêcheurs des deux communes qui ont des relations continues de concurrence, rivalité et compétition. Notons que les habitants de Teahupo’o et de Tautira ont des ancêtres communs.

On compte à ce jour à Taïarapu la présence de cinq rāhui marins : l'un à Taïarapu-Ouest, dans la commune associée de Teahupo'o, les autres à Taïarapu-Ouest, dans les communes associées de Afaahiti (deux rāhui), Pueu et Tautira (voir figure 3). Les deux plus grands rāhui pour lesquels nous portons une attention particulière se situent dans les deux plus grandes communes de l'extrémité Ouest/Est de Taïarapu : Teahupo'o et Tautira, au Fenua 'Aihere.

C'est en raison de leurs modes de vie qu'on observe les habitants du Fenua 'Aihere pêcher régulièrement en bord de la mer et que la plupart d'entre eux respectent le rāhui qu'ils ont souhaité établir. Ainsi, des distances respectivement de cinquante mètres (à Teahupo'o) et cent mètres (à Tautira) depuis le littoral, les autorisent à poursuivre leurs activités sur la côte⁴⁶. Au-delà de cette distance, les règles du rāhui entrent en vigueur. La gouvernance et la gestion du rāhui sont assurées par un comité de gestion, le *tōmite* rāhui. Forme de comité décentralisé, il rassemble tous les acteurs de la communauté tels que le maire (*tāvana*), le président de l'association de protection de l'environnement, le président de la coopérative de pêcheurs, un représentant de chaque religion dominante, un représentant de la culture, un représentant de l'éducation, etc. et des représentants du territoire (DIREN ou DRMM). Le *tōmite* assure le fonctionnement et la surveillance du rāhui. En pratique, ce sont les habitants du Fenua 'Aihere qui assurent la surveillance de la zone.

Notons que les rāhui à Taïarapu-Ouest et Taïarapu-Est n'entrent pas dans un cadre juridique unique.

2.4. Cadres juridiques

Nous avons précédemment montré que la Polynésie française s'est doté de plusieurs outils légaux afin de protéger les espaces marins – Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM), Zone de Pêche Règlementée (ZPR), et autres relevant du code de l'Environnement similaires aux catégories de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) – mais le rāhui, en tant que tel, ne fait l'objet d'aucun cadre juridique spécifique. En revanche, certains de ces cadres existants ont été utilisés pour réglementer les rāhui à Taïarapu faisant ainsi glisser légalement la gestion administrative du rāhui sous

46. Précisons aussi que ces distances ont été instaurées en raison de l'importance du trafic maritime des communautés locales du Fenua 'Aihere.

la tutelle du Pays, et par conséquent en accordant au rāhui un statut respectivement dans le code de l'environnement et le code de la pêche.

2.4.1. *Le rāhui de Teahupo'o ou « aire marine de ressources naturelles gérées »*

A Taiarapu-Ouest, le rāhui de Teahupo'o est le fruit d'un long travail mené par la commune en soutien de ses habitants, en particulier, des pêcheurs, qui souhaitent protéger leur espace et leurs ressources marines d'une surpêche. L'endroit ciblé, réputé riche et abondant de toutes sortes d'espèces, se trouvait dans une situation de déclin de plus en plus net. Dans un premier temps, la population de Teahupo'o désirait gérer de manière autonome ses ressources en instaurant un rāhui. En effet, pour la communauté de Teahupo'o, le rāhui présente une dimension sacrée pour ce qu'il est ou ce qu'il était, un *tapu*, et pour la zone où il se situe, précieusement indiqué par les anciens, en fidèles aux traditions et légendes connues sur le site. Cependant, dans les conditions règlementaires contemporaines, cette option impliquait des difficultés de maîtrise et de contrôle des réfractaires au rāhui et aux pêcheurs illégaux. C'est dans un second temps qu'est donc nait une collaboration avec le Pays, via la Direction de l'Environnement de la Polynésie française. En 2014, le rāhui de Teahupo'o d'une superficie de 760 hectares, voit légalement⁴⁷ le jour (arrêté n° 864 CM du 6 juin 2014, voir Annexe 6) en faisant l'objet d'une protection juridique par un classement au code de l'Environnement (catégorie 648) sous appellation d'« aire marine de ressources naturelles gérées ». Le rāhui dispose alors d'un statut dans le code de l'environnement comme le précise l'article LP.2122-1 :

« Le *Rāhui* est un espace terrestre et/ou marin sur lequel des règles non écrites dictées par un impératif de gestion des ressources sont appliquées de manière traditionnelle. Ces règles, portant restriction ou défense d'exploiter une ou des ressources naturelles ou cultivées pour une période déterminée et une zone délimitée, permettent aux ressources considérées de se reconstituer et d'être suffisantes quand le *Rāhui* est levé.

Ces règles non écrites appliquées de manière traditionnelle ne peuvent pas contredire les législations et réglementations en vigueur en Polynésie française, en particulier les dispositions du présent code. » (Art. LP. 2122-1. Section 2 du code de l'environnement)

47. L'instauration du rāhui selon le code de l'environnement a nécessité une enquête publique auprès des habitants de la commune de Taiarapu-Ouest.

48. Les objectifs du classement en catégorie 6 sont disponibles en Annexe 7.

S'il s'agit traditionnellement d'un interdit temporaire, les habitants ont demandé une réglementation très stricte de la zone puisque toutes activités (pêche, navigation, baignade, ancrage) dans la zone de rāhui est interdite (figure 4). La zone s'étend de la pointe Maraetiria à la baie de Fa'aroa et comprend tout le récif depuis la passe Vaiau. Elle intègre de plus une partie de la haute mer de la zone du Te Pari. Cette démarche vient donc sécuriser juridiquement l'espace du rāhui désignée par la communauté de Teahupo'o. Les habitants ont initialement souhaité une fermeture du rāhui pour une période de trois ans. Après un premier report en 2017, puis un second en 2020, pour une durée de trois années supplémentaires, le rāhui n'a, à ce jour, jamais connu d'ouverture.

2.4.2. *Le rāhui de Tautira ou « zone de pêche réglementée »*

Suite au rāhui de Teahupo'o, des rāhui ont été plus récemment (en 2018) instaurés dans la commune de Taiarapu-Est, respectivement à Tautira, Pueu et Afaahiti sous le nom de « zone de pêche réglementée ». Nous focaliserons ici seulement sur la ZPR de la commune associée de Tautira pour la démarche bien spécifique inhérente aux habitants de la commune. En effet, Tautira est un village de pêcheurs depuis toujours. Ils ont longtemps refusé tout type de protection sur leur espace lagunaire, mais face aux difficultés croissantes de la pêche lagunaire, les habitants ont finalement accepté la mise en place d'un rāhui de 265 hectares sur leur commune. C'est dans ce cadre que s'est joué mon rôle d'animatrice de réunions. Cette fois, les habitants ont opté pour un cadre de protection relevant du code de la pêche (selon l'arrêté n° 1204 CM du 12 juillet 2018⁴⁹) puisque la règle veut que toute pratique de pêche, pour toute espèce, dans la zone de rāhui soit strictement interdite. Elle s'étend de Tahunatara à Vaionifa et se subdivise en trois sous-zones : la zone 1 de Tahunatara, la zone 2 de Vaionifa et la zone centrale de réserve *Puna no tetahee* (figure 5). A l'heure actuelle, son fonctionnement est prévue⁵⁰ de la manière suivante : la zone centrale de réserve restera fermée (telle une AMP totale) tandis que les zones 1 et 2 ouvriront à la pêche de manière alternative. La première ouverture a déjà été repoussée en 2022.

49. Paru in extenso au Journal Officiel 2018 n° 58 du 20/07/2018 à la page 13932 dans la partie « arrêtés du conseil des ministres » (voir Annexe 8).

50. Rien n'est encore défini pour l'ouverture et il se peut que des changements opèrent au sein du comité de gestion d'ici la première ouverture du rāhui en 2022.

PĀRURU ANA'E TĀTOU I TĀ TĀTOU MAU FAUFA'A A 'ĀMUI TĀTOU PĀ'ATO'A NO TE FA'ATURA I TE RĀHUI PRÉSERVONS NOS RESSOURCES. ENSEMBLE, RESPECTONS LE RĀHUI PRESERVE OUR RESOURCES. TOGETHER, LET'S RESPECT THE RĀHUI

**E TAPU
UN ESPACE PROTÉGÉ
A PROTECTED AREA**

Ua fa'ata'ahia te hōe tuhā'a no te rāhui Teahupo'o, e fa'atūa e Rāhui Rāhū e ono'āhuru mā'ohia i te tūā'ā. O te hōe tuhā'a e fa'atūa e rōto i te tahi pārau fa'atū'a'a; nūmēra 864 CM i te tahi māhaka, i te ono'āhuru matahiti e piti ta'atini hō'e'āhuru mā'ohia.

La zone de rāhui de Teahupo'o, d'une superficie de 768 hectares, a été mise en place par l'arrêté n° 864 CM du 6 juin 2014.

The status of Teahupo'o has a surface area of 768 hectares. It was established by ministerial decree number 864 CM of June 6th, 2014.

Te fā'o te rāhui no te pārau, a fa'atū'a fa'ahō'e'a a fa'ā'ohi'a ma'ohi'ā i te tūā'ā mau fa'atū'a'a e fa'atū'a i te vāhi ārea pū'ārahia.

Cette zone a pour objectif de préserver, recueillir et utiliser durablement les ressources autour de l'espace protégé.

This protected area aims to preserve, collect, and sustainably use resources around the protected area.

No te tahi ā ma'ohi'ā amāramarama'a hōe'āhuru, a nīnīa'ā i te fa'atū'a'ā Ma'u ā Rāhui Teahupo'o nūmēra 40 47 66 66 āre'a e te fa'atū'a'ā Teahupo'o nūmēra 40 54 89 60.

Pour toute information complémentaire, contactez la Direction de l'Environnement au 40 47 66 66 ou la mairie annexée de Teahupo'o au 40 54 89 60.

For more information, call the Department of Environment on 40 47 66 66 or the town hall of Teahupo'o on 40 54 89 60.

**ITE 'ŌTŪ'E O MARAETIRIA
Pointe MARAETIRIA**

**ITE AVA NO VAIAU
Passé VAIAU**

**I HOTOPU
HOTOPU**

**ITE 'Ō'A NO FA'AROA
Baie de FA'AROA**

**FA'ATURA I TE VĀHI PĀRURU
UNE ZONE À RESPECTER
AN AREA TO BE RESPECTED**

RĀHUI I TE TURE:
Dans la zone de rāhui, il est INTERDIT de:

In the rāhui, it's PROHIBITED:

- Ia fāno
• Baigneur
• To sail
- Ia fā'i i te tūā'ā
• Moufler
• To drop anchor
- Ia hōpu i te mōi
• Se baigner
• To go swimming
- Ia tā'i, nana i te pō, ... (tōhū rava'ia)
• Pêcher
• To go fishing

E fā'i'ā hō'e'āhuru ā te Ture:
E fā'i'ā hō'e'āhuru āre'a ā te pārau ma'ohi'ā ma'i te pāe tahata'i e fa'atū'a'ā i te hōhōhō'ā'ā mōi, te tere'a'a e te mau pū'ā'i.

Excepté dans une bande de 50 m, à partir du littoral, où la circulation et la baignade sont autorisées.

Except in the 50 m zone, starting from the shore, where sailing and swimming are allowed.

A ara, ia'ore ia fa'atū'āhū i teie ture:
• e hārahū i te mau ma'ohi'ā
• e fa'atū'āhū, ma te'āufau i te tahi tuhā'a mōi e hau i te 170 000 mōi farāne

Attention, le non respect de la réglementation expose les contrevenants à:
• la saisie du matériel
• des contrevenances de plus de 170 000 F CFP

Watch out, the non-compliance with the regulations exposes offenders to:
• the seizure of the equipment
• pay a fine of more than 170 000 F CFP

Figure 4: Panneau d'affichage du rāhui de Teahupo'o

Zone de pêche réglementée (ZPR) Tahunatara Vaionifa no Tautira Ārea tautai fa'aturehia Tahunatara Vaionifa nō Tautira

Zone 1 Tahunatara

Zone 2 Vaionifa

Zone de réserve Puna No Tetahee

Les contrevenants au présent règlement s'exposent aux poursuites et sanctions prévues par les délibérations n°88-183/AT et n°88-184/AT du 8 décembre 1988, soit une contravention de 5eme classe (179 000 FCFP) et la saisie du produit de la pêche, du matériel de pêche ou de l'embarcation.

Ia'ore noa atu vetahi 'ē ta'ata e fa'atura i teie nei fa'aturera'a, e riro 'o ia i te horohia e i te fa'atū'āhū ia au i te fa'atū'ā'ā ā te fa'atū'ā'ā rāhi n° 88-184/AT no te 8 no titema 1988, 'oia ho'i i te tū'ā'ā no te 'āna'ira'a 5 (179 000 FCFP) e i te harura'āhū o te tā'ata'ā'ā o te i'a, o te ma'ohi'ā tautai aore ra te faura'o.

**Zone de réserve Puna No Tetahee
Ārea pūrurūhia a te ava nō Puna No Tetahee**

Dans la sous-zone de réserve "Puna no Tetahee", toutes pêches, de toutes espèces sont interdites en tout temps.

I te tuhā'a ārea pūrurūhia no "Puna no Tetahee", 'ōpanihia i te tautai i te huru i'a ato'a e te fa'ā'ohipara'a i te huru tautai ato'a i te huru taime ato'a.

Zone 1 Tahunatara et Zone 2 Vaionifa

Dans les sous-zones "Tahunatara" et "Vaionifa", toutes pêches, de toutes espèces sont interdites jusqu'au 31 décembre 2020.

I na tuhā'a ārea pūrurūhia no "Tahunatara" e no "Vaionifa", 'ōpanihia i te tautai i te huru i'a ato'a hou i te 31 no titema 2020.

Le "Tomite Rāhui Tahunatara Vaionifa no Tautira" est chargé d'assurer le suivi de la zone et de faire des propositions en matière de pêche, notamment les périodes et conditions d'ouverture de la pêche dans les sous-zones "Tahunatara" et "Vaionifa".

Nā te "Tomite Rāhui Tahunatara Vaionifa no Tautira" e ha'apa'o i taua ārea e nā na ato'a e fa'atū'a'ā i te mau arata'ira'a e au ia ha'amauhia, ma'i te tau e te fa'anahora'a no te tautai'a'a i rato i na tuhā'a ārea pūrurūhia no "Tahunatara" e no "Vaionifa".

ARRETE n°1204 CM du 12 juillet 2018 réglementant la pêche sur le domaine public maritime au droit de la commune associée de Tautira, commune de Taiarapu-Est

Vice-Président,
Ministère de l'Économie et des Finances,
en charge des grands travaux et de l'économie bleue

40.50.25.50
Commune de Taiarapu-Est

Figure 5: Panneau d'affichage du rāhui de Tautira

3. L'émergence de la gouvernance hybride à Teahupo'o et Tautira

3.1. Gouvernance produite

A Taïarapu, nous assistons à une rencontre entre un concept « traditionnel », le *rāhui*, et un dispositif de protection « moderne », une AMP de catégorie 6 ou une ZPR, régie par la loi selon les codes en vigueur (environnement et pêche). Autrement dit, cette configuration réactive un dispositif « traditionnel » d'ordre culturel dans le cadre de politiques publiques « modernes ». Le terrain d'émergence à l'hybridation est en quelque sorte posée d'emblée par les politiques publiques de protection du domaine maritime chacune reconnaissant le *rāhui* dans les textes.

3.1.1. Création d'un comité de gestion

Bien que les dispositifs réglementaire légaux employés soient différents à Teahupo'o et à Tautira, les décisions relatives au *rāhui* se concentrent dans un comité de gestion ou *tōmite rāhui*.

Dans le cas de Teahupo'o, le choix de classer le *rāhui* suivant la catégorie 6 du code de l'environnement est simple. C'est la seule catégorie dans laquelle était rendue possible la création d'un tel comité, ce dernier pouvant exercer un rôle dans la gestion de l'espace *rāhui*. Ainsi, les articles 5 et 6 de l'arrêté 864 CM du 6 juin 2014 précisent :

Art. 4.— Administration de l'espace naturel protégé

L'administration de l'espace naturel protégé est assurée par la direction de l'environnement qui agit dans le respect des objectifs de classement et des régimes particuliers définis et en fonction des orientations déterminées par le comité de gestion de cet espace, défini à l'article 5 du présent arrêté.

La direction de l'environnement prend toutes les mesures nécessaires pour coordonner la réalisation des actions prévues dans le cadre de la gestion de l'espace protégé.

Art. 5.— Gestion

Il est créé un comité de gestion de l'espace protégé dans l'année suivant l'adoption du présent arrêté. Un arrêté pris en conseil des ministres précise ses missions, sa composition et son fonctionnement.

Encadré 1 : dispositions légales existantes à l'égard de l'administration et de la gestion du rāhui
(extrait Arrêté 864 CM du 6 juin 2014)

Il convient donc de s'intéresser aux missions, à la composition et au fonctionnement de ce comité de gestion du rāhui à Teahupo'o. Ces informations nous sont apportées par l'arrêté n° 971/CM du 27 juin 2014 par les articles 2 et 3 (voir Annexe 9):

Art. 2.— *Rôle du comité de gestion*

Le comité de gestion du Fenua 'Aihere :

- favorise la préservation des espèces et la diversité génétique de l'écosystème maritime dans le but d'utiliser ses ressources de manière durable tout en maintenant les fonctions écologiques du site ;
- élabore un programme de gestion et le met en œuvre ; assure le suivi des mesures de gestion mises en œuvre et évalue leur efficacité ;
- est saisi pour avis par tout service administratif ou établissement, préalablement à toute autorisation d'intervention sur cet espace classé.

Art. 3.— *Composition du comité de gestion*

Le comité de gestion est composé des membres suivants :

- le maire de la commune de Taiarapu-Ouest ou son représentant ;
- les maires délégués et maires adjoints des sections de commune de Taiarapu-Ouest ou leurs représentants ;
- l'administrateur de la circonscription des îles du Vent ou son représentant ;
- le directeur de l'environnement ou son représentant ;
- le directeur des ressources marines ou son représentant ;
- le président de l'association des pêcheurs lagunaires Te Ava Iti ou son représentant ;
- le président de l'association Hotopu ou son représentant ;
- le président de la coopérative des pêcheurs Hava'e Teahupo'o ou son représentant ;
- le président de l'association de défense du Fenua 'Aihere ou son représentant ;
- le président du comité organisateur de pro surfing ou son représentant ;
- le président de l'association Teahupo'o Surf Club ou son représentant ;
- le président de l'association des parents d'élèves de Teahupo'o ou son représentant ;
- le représentant de l'association des randonneurs de Teahupo'o ;
- le représentant du secteur culturel de Teahupo'o ;

- le représentant de l'association des agriculteurs de Teahupo'o ;
- le représentant des pensions de famille du Fenua 'Aihere.

Encadré 2 : dispositions légales existantes à l'égard du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o
(extrait Arrêté 971/ CM du 27 juin 2014)

Légalement, nous pouvons donc lire que c'est le comité de gestion (dont le Pays est membre) qui détermine les orientations de gestion et la Direction de l'Environnement qui administre ces dernières. Ses membres sont multi-échelles puisqu'ils peuvent être aussi bien des représentants d'associations locales que des représentants du Pays, de l'État ou élus à divers niveaux. Quant-à son fonctionnement, il est très proche de celui d'une association puisque les membres élisent un président, un secrétaire et votent leur règlement interne (Annexe 10a). La seule différence réside toutefois dans l'impossibilité de gérer un budget. Les dépenses engendrées dans le cadre du rāhui se réalisent par la Direction de l'environnement, en charge de « prendre toutes les mesures nécessaires pour coordonner les actions prévues » par le comité. Si le comité souhaite mettre en place une gestion budgétaire, elle doit donc créer une association qui lui permettra, elle, d'intégrer ces questions budgétaires. Des membres du comité ont ainsi fondé l'association « Puna Rāhui de Teahupo'o » (Annexe 11) afin d'obtenir les moyens de mettre en place un système de gardiennage, de surveillance et de prévention pour les recensements de toutes espèces vivantes dans le rāhui suivant le fonctionnement prévu de gouvernance ci-dessous⁵¹ :

⁵¹. Un autre schéma (simplifié) élaboré dans le cadre de l'enquête publique du rāhui dans la commune de Tairapu-Ouest est disponible en Annexe 12.

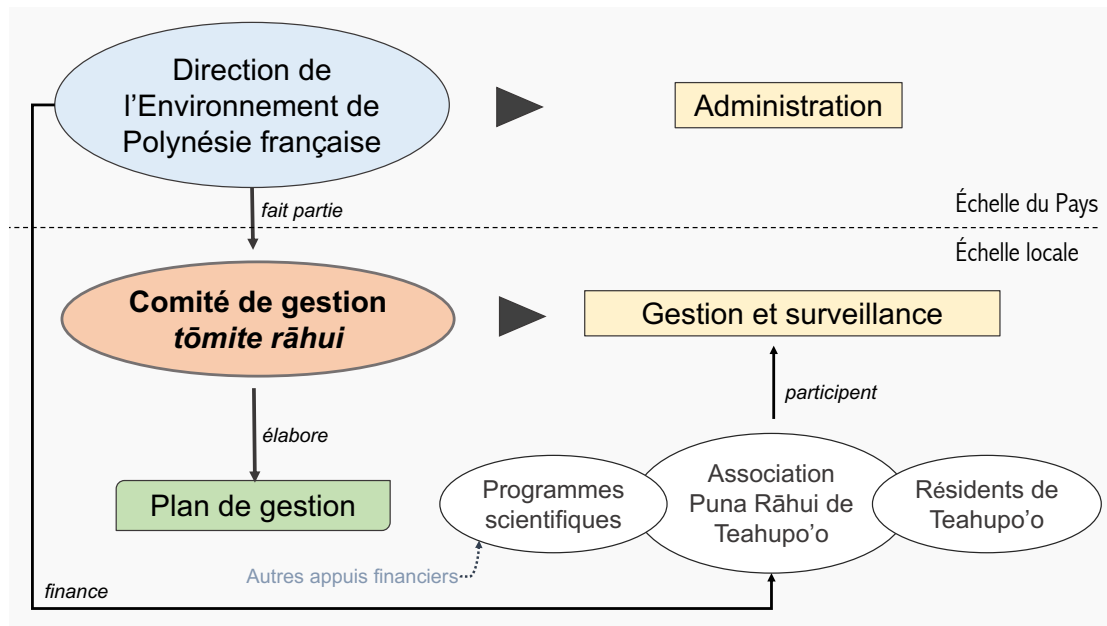


Figure 6: Schéma théorique de la gouvernance produite pour le rāhui de Teahupo'o

Les décisions sont votées lorsque que le quorum est atteint (c'est-à-dire la présence physique de la moitié des membres). Il est prévu que le comité se réunit minimum deux fois par an. Des convocations écrites sont adressées à chacun des membres⁵².

Dans le cas de Tautira, la ZPR prévoit également la création d'un comité de gestion, une nouveauté dans la réglementation des ressources marines (voir encadré 3). En effet, dans les ZPR déjà existantes, il n'était pas prévu de mettre en place de comité de gestion.

Art. 5.— Il est créé un comité de gestion de la zone de pêche règlementée de Tautira, dénommé "Tōmite Rāhui Tahunatarā Vaionifa No Tautira" pour assurer le suivi de la zone et faire des propositions en matière de gestion des pêches. Il propose notamment la périodicité et les modalités d'ouverture à la pêche des sous-zones "Tahunatarā" et "Vaionifa".

Art. 6.— La composition du "Tōmite Rāhui Tahunatarā Vaionifa No Tautira" est telle que suit :

- le maire délégué de la commune associée de Tautira, ou son représentant ;
- le chef du service en charge de la pêche, ou son représentant ;
- le président de la coopérative de pêche de Tautira, Tamarii Ravai No Tautira, ou son représentant ;

52. Une liste des convocations (disponibles) est disponible en Annexe 13.

- deux (2) représentants des pêcheurs du Fenua 'Aihere, ou leurs suppléants, désignés par la commune ;
- un représentant des résidents du village de la commune de Tautira, ou son suppléant, désigné par la commune ;
- quatre (4) représentants de confessions religieuses de Tautira, désignées par la commune;
- le président de l'association Fenua 'Aihere, ou son représentant.

Le "Tōmite Rāhui Tahunatarā Vaionifa No Tautira" définit son fonctionnement dans le cadre d'un règlement intérieur.

Encadré 3 : extrait de l'arrêté n° 1204/CM du 12 juillet 2018

Dans la même dynamique que le rāhui de Teahupo'o, le comité de gestion, assure le suivi de l'espace protégé et peut faire des propositions de gestion. Son fonctionnement est également défini par un règlement intérieur (Annexe 10b). En revanche, son avis n'est que consultatif, les prises de décisions finales reviennent alors à l'administrateur c'est-à-dire, dans le cas du rāhui de Tautira, la Direction des ressources marines.

En dehors des arènes de gouvernance, les habitants sont très impliqués par le rāhui, leurs comportements, leurs actions vis-à-vis de l'espace protégée (fruit de leurs ressentis, de l'ambiance que procure le rāhui). Par exemple, l'une des actions communes aux rāhui de Teahupo'o et de Tautira est l'éducation environnementale. Dans chacune des communes, c'est un membre du comité qui s'engage en faveur d'un rāhui pour, certes, son aspect culturel fondamental, mais aussi pour la préservation du lagon et de ses ressources. Ces acteurs communiquent ainsi de l'intérêt écologique de la pratique auprès des générations futures. De plus, l'attachement des acteurs locaux à cette pratique et à la préservation/régulation de leurs ressources vient s'insérer naturellement dans les registres de conceptions locales du territoire (continuité terre/mer ou gestion territoriale) (Bambridge, 2013). Chez les acteurs locaux, il s'agit d'un réel engagement produisant une gestion locale dont le rôle ne peut être négligé dans la gouvernance de cet espace-ressource, en particulier dans la surveillance du rāhui.

Au regard des intérêts exprimés dans leurs discours, le rāhui contemporain, vient se placer au service d'un « développement durable », tant du point de vue de la ressource (et des savoirs rattachés) que du point de vue social, dans son aspect à la fois intergénérationnel et régulateur d'un territoire envisagé dans un continuum. Le terme de

« développement durable », qui n'est pas directement employé par les acteurs locaux, peut être envisagé dans le cas du rāhui comme un opérateur discursif permettant de traduire des intérêts divergents et d'articuler des registres discursifs différents allant du politico-autochtone au politico-administratif en passant par le juridico-environnementale. En ce sens, il souligne le déploiement de processus d'hybridation inédits indexés à la gouvernance émergente du rāhui.

3.1.2. L'outil « rāhui » ouvert à une gestion hybride

Tel qu'il est conçu, l'outil de gestion « rāhui » apparaît comme un outil propice au développement d'une gestion hybride. Observons dans un premier temps les panneaux indicatifs des espaces protégés à Taïarapu (figures 4 et 5). Ils nous indiquent l'endroit, les règles à respecter et les sanctions auxquelles tout contrevenant s'expose en cas de non-respect. Toutefois, il semble que l'outil de gestion rāhui ne soit pas toujours très explicite.

L'aire marine gérée de Teahupo'o explicite le terme « rāhui » directement dans le titre, en gros plan « Ensemble, respectons le rāhui ». Le texte fait ressortir également le terme en le rattachant à un espace protégé (en tant que lieu) et un *tapu* (à respecter). A Tautira, l'inscription montre à l'inverse de Teahupo'o qu'il s'agit avant tout d'une ZPR mais le terme de rāhui apparaît dans la dénomination du comité de gestion sous le titre de « Tōmite rāhui ». Or, rāhui, *tapu*, *tōmite*, demeurent des concepts Polynésiens aux origines bien ancrées. Dès lors, on imagine bien que l'inscription et la lecture de tels termes, vont faire ressortir localement des aspects culturels clés pas toujours intégrés dans la culture administrative ou alors des attentes sous-estimées par les uns et surestimées par les autres. Finalement, quel que soit les catégories d'acteurs, l'outil de gestion « rāhui » ouvre une porte vers l'équivocité, l'ambivalence⁵³, mais aussi vers les malentendus voire l'incompréhension ; en d'autres termes, il ouvre un espace particulièrement propice pour les hybridations.

Dans le contexte Tahitien, si la nouveauté de la pratique du rāhui tient au basculement des institutions du Pays qui reconnaissent désormais l'existence d'agencements non-étatiques et informels déjà opérationnels dans la gestion locale du

53. Plutôt qu'une simple et constante opposition.

rāhui, cela ne va pas sans tensions. La pratique et la politique du rāhui est en effet traversée par de nombreux enjeux d'ordre à la fois culturels, identitaires, territoriaux, religieux, ou encore de savoirs et d'autorité.

3.2. Gouvernance vécue

Une gouvernance produite sur un terrain propice aux hybridations peut se réaliser à travers la coopération mais aussi des tensions et des conflits, comme nous l'avons annoncé précédemment. Nous avons donc cherché à situer et caractériser les formes de résistances, les nœuds ou points de tensions entre les acteurs dans ces nouvelles configurations de la gouvernance en essayant de comprendre les ressentis sur la gestion et la régulation du rāhui.

3.2.1. Les asymétries de pouvoir révélées à Teahupo'o

Les observations et les discours s'accordent pour dire que les acteurs locaux actifs dans la gestion du rāhui ne sont finalement que très peu soutenus par les acteurs administratifs, ce qui engendre des asymétries dans les relations de pouvoir entre les membres du comité de gestion. Les locaux se plaignent en effet d'un manque de soutien devenu de plus en plus marqué dans le temps, ce qui a généré tensions et conflits entre les acteurs, comme le décrivent certains :

« J'ai parlé un peu avec tāvana sur notre réunion [...] parce que là, je sors souvent, on ne m'a pas remboursé l'essence. Je fais bénévole. C'est tout le temps, je suis obligé d'aller sur place parce que les gens du Fenua 'Aihere comptent sur nous... »
(Pêcheur engagé dans la surveillance du rāhui, le 12 juillet 2017)

« Je suis déçu, ça fait deux réunions que la DIREN est absente du comité [...] sait qu'il n'y a plus de balise... Il s'en fout de notre rāhui. » (Président du comité 2014-2020, réunion du 3 mars 2019)

Dans son fonctionnement local, les normes informelles qui régissent la régulation du rāhui, observées et décrites par les acteurs locaux, montrent que ce sont les résidents de la zone qui exerce une surveillance quotidienne. L'un d'entre eux nous a ainsi fait part de la maîtrise de l'espace de jour mais plus difficilement la nuit :

« *La journée ça va, les gens surveillent, ça pupuhi (tirer au fusil) le soir* »
(Résident du Fenua Aihere, le 3 mars 2019)

A l'échelle locale, malgré les difficultés nocturnes, la surveillance du rāhui semble faire l'objet d'une véritable organisation de la communauté résidente, favorisant le respect des normes mises en place. Mais la lecture des propos ci-dessus laisse entrevoir un sentiment d'impuissance chez les acteurs locaux et une rivalité avec l'autorité administrative et puisqu'elle se révèle la seule à pouvoir administrer le remboursement des actions de surveillance locale du rāhui :

« *La DIREN, ils ont pris quelqu'un sans nous prévenir. C'est Teahupo'o qui gère [...] Dans leur loi, c'est eux le propriétaire, ils sont toujours les meneurs [...] Le rāhui, c'est un thème, après les trois ans tu ouvres. Te fatu te rāhui. Ils font AMP...* » (Président du comité, le 3 mars 2019)

« *On doit du respect à la DIREN mais la DIREN nous doit aussi le respect [...] on va leur montrer que nous on peut s'occuper de notre rāhui.* » (Membre du comité, le 2 octobre 2018)

Nous remarquons par le vécu des acteurs locaux que l'appartenance du rāhui est un sujet très sensible. Il a été mis en place par le Pays, maître de sa gestion administrative, mais il appartient aussi au comité et à la communauté locale de Teahupo'o car ce sont ces habitants qui l'ont souhaité, demandé en y incluant toute la dimension culturelle de cette pratique ancienne (mise en avant lors de nos visites du rāhui et pour l'apprentissage des scolaires). Dès lors, les acteurs locaux semblent vivre les interactions avec le Pays comme une frustration, une déception et un manque d'intérêt et de soutien dans la gestion quotidienne du rāhui, si bien que le président du comité de gestion porte les attentes locales à travers les médias⁵⁴. Ces sentiments et ressentis négatifs prennent de plus racines dans des conflits d'appartenance ou de compréhension divergente du rāhui (nous verrons cela de manière détaillée dans le chapitre suivant). Mes observations suggèrent que le rāhui est utilisé par et pour les habitants mais celui-ci doit être bien différents d'une AMP (ou d'un PGEM), type d'outil qui a toujours été rejeté par les habitants de Teahupo'o et Tautira (et plus généralement à Taiarapu-Ouest et Est), ce dernier étant

54. Voir Annexe 14.

localement perçu comme « un truc qui vient de haut » (formulation d'un résident de Teahupo'o).

Ce manque de soutien apparent de l'autorité centrale du Pays dans les discours des acteurs locaux (de plus en plus marqué dans le temps), favorise une relation de nature conflictuelle entre les acteurs à différentes échelles liée à des asymétries de pouvoir. Ces situations de tensions font ainsi basculer la gouvernance du rāhui produite (voir figure 6) selon la loi, les codes juridiques et les actions des acteurs locaux à une gouvernance du rāhui *in situ* (figure 7) soulignant les points de blocages sur le terrain entre les acteurs. Dans le cas du rāhui de Teahupo'o, on observe que les points de blocages s'insèrent beaucoup dans la gestion et la surveillance du rāhui car dans les faits, il n'existe pas de plan de gestion du rāhui, seulement une liste d'actions résultants de groupes de travail l'année suivant la mise en place de la zone protégée (voir annexe 15). En pratique, on observe que des décisions propres à la surveillance sont prises sans passer par le comité, ou des autorisations d'accès à l'intérieur de la zone sont délivrées sans passer par la DIREN et l'association Puna Rāhui peine à voir le jour, ce qui rend difficile le financement des actions locales entreprises et c'est finalement une grande partie des résidents du Fenua 'Aihere qui interviennent dans la surveillance du rāhui.

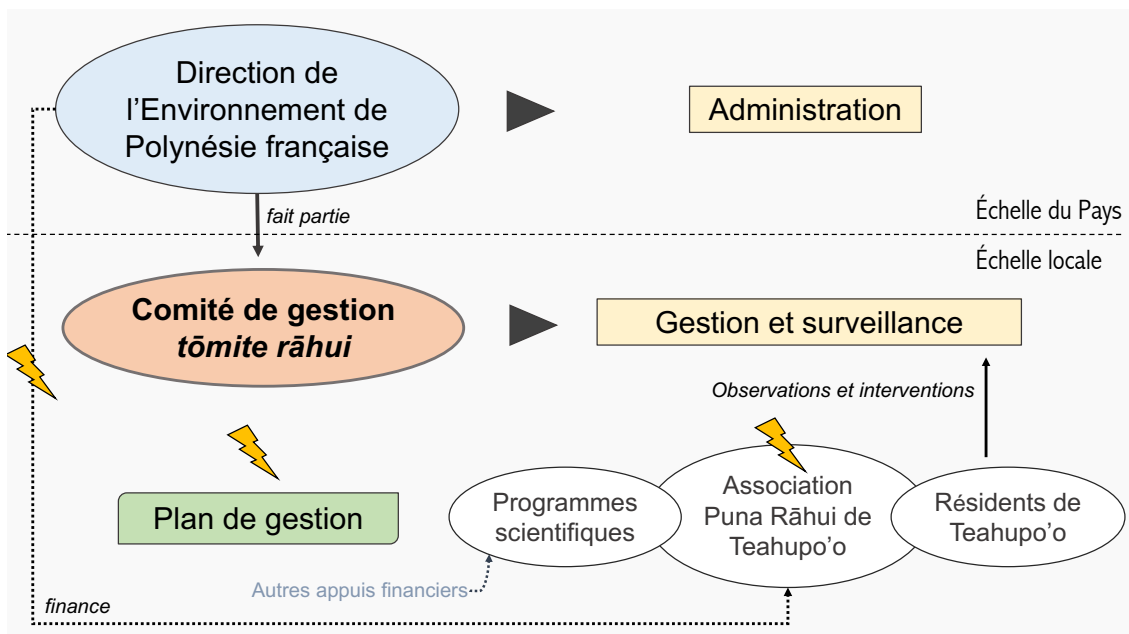


Figure 7: Schéma de la gouvernance in situ du rāhui de Teahupo'o

3.2.2. Tautira, des conflits intra-communautaires

Le cas du rāhui de Tautira met en avant moins des conflits avec les gestionnaires que des conflits propres à la communauté dont les opinions des acteurs oscillent à la fois entre intérêt et problématique du rāhui. Si la majorité des résidents de la commune associée de Tautira ont signé une pétition pour la mise en place du rāhui, convaincu de son utilité et de ses probables bienfaits sur les ressources, une partie des habitants du Te Pari, les « Parisiens », ne le vivent pas comme tel. Les tensions sont liées à l'activité de pêche, qu'il est inenvisageable de supprimer, et difficile d'en modifier les pratiques. D'une part, bien qu'elle est fait l'objet d'un compromis, la zone choisie est contestée. De fait, au sens de ce pêcheur, elle ne fait pas l'objet d'un rāhui :

« Moi je pense que le rāhui de Tautira n'est pas bon car si on veut faire un rāhui, ce qui pour moi est une bonne chose à la base, c'est bien, mais alors il faut le faire o tia o tia (pointe-pointe de Tautira à Teahupo'o). Pas sur une distance de cent mètres. C'est pas suffisant. C'est la première condition. » (Pêcheur de Tautira, le 12 novembre 2018)

D'autre part, le besoin de pratiquer la pêche à Tautira est tellement présent qu'il est difficile d'accepter l'idée qu'ils puissent être interdit d'accès à une partie, même petite, du lagon. Les pêcheurs tendent à privilégier les perspectives à court terme plutôt qu'à long terme, comme le propose le rāhui. C'est aussi pour cela que les ouvertures périodiques sont indispensables pour l'acceptation du rāhui auprès des « Parisiens »⁵⁵. Si une surveillance est nécessaire pour assurer des bénéfices en terme de prises aux pêcheurs, cela est aussi vrai dans le sens inverse. D'autres habitants raisonnent en effet sur le fait qu'une bonne pêche lors des ouvertures périodiques serait aussi à même d'améliorer l'auto-régulation des pêcheurs.

Les décisions et actions relatives au rāhui se réalisent d'une part, au gré des interactions entre les catégories d'acteurs et d'autre part, en fonction des observations et interventions des résidents de la zone protégée. Analyser la gouvernance *in situ* vient confronter la gouvernance théorique dans le réel à travers la manière dont elle se construit

⁵⁵. Il est intéressant de relever que ce terme semble témoigner d'une animosité, d'une distance entre les gens du village et ceux du Fenua Aihere sous-jacente à des conflits fonciers et appropriations de terres. La mise en place du rāhui vient donc révéler des conflits anciens.

par les acteurs, en particulier, à travers leurs interactions. Cela nous renseigne sur la façon dont émerge la gouvernance hybride.

4. Conclusion

Par une approche *in situ*, nous avons dans ce chapitre d'abord développé et mis en évidence la dimension historique de la pratique du rāhui à travers des aspects politiques et religieux omniprésents à l'époque pré-contact. Nous avons également relevé la grande place historique occupée par le territoire de Taiarapu (tête du poisson). Nous avons ensuite fait état de la pratique du rāhui dans sa contemporanéité, dans le développement accrue d'une dimension environnementale et écologique directement liée au contexte des changements globaux (climatiques et anthropiques) impactant les récifs coralliens et les communautés dépendantes de ses ressources. Plus encore, nous avons fait état des transformations du rāhui au regard de l'histoire des politiques de conservation en mettant en évidence les difficultés d'intégration des communautés locales dans les processus de décisions, fortement influencées par l'héritage colonial de ces politiques conservatrices. Enfin, après avoir situé et décrit les nouveaux rāhui à Taiarapu, précisément à Teahupo'o et à Tautira, nous avons relevé les modalités de fonctionnement de la gouvernance produite par les règles en vigueur et le rôle du comité de gestion et puis appréhender comment celle-ci est vécue par les acteurs directement engagés sur le terrain. Notre analyse montre que si la gouvernance apparaît comme le fruit d'une coopération⁵⁶, elle soulève *in situ* des asymétries dans les relations entre les acteurs à travers des tensions et des conflits particulièrement propices aux déclenchement des processus d'hybridation.

Ce chapitre nourrit notre compréhension de la gouvernance hybride des rāhui en la replaçant dans les transformations considérables que la société polynésienne a connu durant ces deux derniers siècles. Dans la société ancienne, le rāhui répondait aux modes de vie et aux croyances suivant le principe de circulation du sacré fondé sur le *mana* et le *tapu*. Pourtant aboli dans une société complètement transformée, la société actuelle manipule encore ces concepts y compris le rāhui lui-même ; d'abord en le ralliant à des

56. Je tiens à nuancer ici ce propos, la coopération n'existant techniquement (dans les textes de loi) plus dans la sollicitation et la participation des communautés locales que dans leur intégration réelle au sein des processus décisionnaires. Nous verrons toutefois dans la suite de ce travail que ces dernières parviennent à se saisir de la démarche et à s'intégrer dans les décisions et les actions (voir Chapitre 7).

mécanismes de gestions universelles comme les aires protégées, l'insérant par là-même dans une continuité des politiques de gestion menés à l'époque postcoloniale, mais ensuite en marquant une rupture entre ces anciens modèles de gestion souvent inefficace dans le Pacifique et ce nouveau modèle de rāhui qui intègre une culture et société contemporaine, dont la tradition tente de se frayer un chemin entre passé et présent. L'histoire du rāhui, c'est donc l'histoire des transformations de cette institution qui oscille entre ruptures et continuités de la tradition. Aujourd'hui, il s'agit d'une institution créée qui reprend forme dans un contexte et un cadre totalement innovant puisqu'elle semble à la fois suivre une logique politique d'aire protégée, mais avec la particularité d'impliquer davantage les communautés autochtones dans la gestion des ressources et dont les contours traditionnels semblent se redessiner à travers la remobilisation des principes fondamentaux du rāhui. Par ces transformations, le rāhui témoigne de profonds changements sociétaux qui marquent un certain dynamisme de la société tahitienne toujours à l'œuvre. Ce dynamisme lié au rāhui est d'ailleurs contagieux puisqu'il est transmis aux autres communes de Taïarapu. Dès lors, cette continuité de la tradition est à l'origine de l'émergence d'une gouvernance nouvelle pour le rāhui dont nous avons fait état dans ce chapitre.

En posant le contexte du nouveau rāhui et en définissant le cadre de la gouvernance hybride à Taïarapu, ce dernier suscite de nombreuses interrogations : la production endogène de règles, liées aux dynamiques internes du rāhui, d'autres relèvent des relations qu'entretiennent les communautés locales avec l'autorité centrale du Pays à travers la définition de règles de gestion univoque sur le territoire. A Taïarapu, nous avons mis en évidence que la gouvernance des rāhui produit techniquement des règles de gestion collective mais les observations *in situ* révèlent qu'elle constitue un système instable dont nous proposons d'en déterminer les mécanismes dans la partie suivante.

Conclusion de la Partie I :

Nous avons pour but dans cette première partie de construire un cadre permettant d'appréhender la notion de « gouvernance hybride » du point de vue théorique et pratique, applicable à notre terrain, dans le but de connaître le mieux possible la réalité des acteurs engagés dans la gouvernance des rāhui à Taïarapu.

D'abord, l'élaboration de notre cadre théorique apporte à la *gouvernance hybride* des précisions en réduisant son champ de recherche et en portant sur les spécificités de l'hybridation. Nous pouvons d'ailleurs désormais entrevoir leurs modes d'opération sur le terrain, qui oscillent en pratique, entre coopération et conflit. En rendant compte dans cette première partie d'une approche mixte théorique et pratique de la gouvernance hybride capable de s'appliquer concrètement à notre cas d'étude à Tairapu, nous sommes à présent en mesure de décrire et de comprendre de l'intérieur la manière dont se construit la gouvernance hybride (et les processus d'hybridation à l'œuvre) des petites aires marines gérées, sous forme de *rāhui* en Polynésie française, ce qui implique une exploration empirique des aspects identitaires, religieux, territoriaux, écologiques et politiques tenant compte de la réalité du terrain, des tensions et des conflits qui traversent les acteurs de la gouvernance.

Si cette dernière produit techniquement des règles de gestion collective, nos observations *in situ* quant-aux vécus des acteurs locaux, mises en évidence dans le chapitre 2 révèlent qu'elle constitue un système instable et en déséquilibre. Cela peut s'expliquer en partie par l'histoire d'une stratégie postcoloniale de gestion des milieux marins qui peine à intégrer les communautés autochtones. La gouvernance hybride nous offre dès lors la possibilité de comprendre, à travers la réémergence de *rāhui*, comment se déroulent et évoluent en pratique ces difficultés d'intégration à travers les points de blocages mais aussi les avancées de nouvelles stratégies d'intégration par les autochtones eux-mêmes. En ce sens, elle offre un excellent cadre d'analyse pour comprendre les politiques locales de développement des aires marines gérées, parfaitement adapté au développement du *rāhui* et à ses multiples aspects précédemment mis en évidence.

Il est temps à présent d'entrer au cœur de ces déséquilibres et des processus d'hybridation en jeu.

Partie II | Entrer au cœur des hybridations

Poursuivons à présent notre périple en entrant au cœur des processus d'hybridation. La compréhension de la manière dont ces processus se mettent en œuvre dans la gouvernance des rāhui à Tairapu s'inscrit dans un continuum culturellement construit.

L'objectif ici est de mieux saisir, voire anticiper les réactions des groupes et catégories d'acteurs concernés en nous focalisant uniquement sur les rāhui de Teahupo'o et de Tautira. Il ne s'agit pas seulement des conflits d'usages potentiels sur l'espace-ressource en question mais éventuellement de conflits de représentations dans différents champs de la gouvernance du rāhui touchés et même enracinés par les aspects relatifs à l'identité Mā'ohi (Levy, 1975) et à la religion (Raapoto 1980 ; Saura 2008 ; Alevêque 2015 ; De Fer et Malogne-Fer 2002), à la territorialité et les savoirs locaux (Bambridge 2013), ou encore à la circulation du pouvoir (Rigo 2007, Bambridge 2016) dans lesquels mes travaux tirent une certaine influence.

Je pose, dans cette partie, la question suivante : dans quelles mesures les processus d'hybridation (tels que nous les avons définis en première partie) dans ces différents champs soulevés par la réémergence du rāhui, répondent-ils dans la pratique à des stratégies de reconversion, au sens de García Canclini, chez les catégories acteurs ? Autrement dit, comment les stratégies d'acteurs, à l'œuvre dans la gouvernance des rāhui contemporains, mènent à la constitution et à l'insertion d'une identité collective polynésienne, d'une religion, d'un territoire ou encore d'un ensemble de savoirs et de pouvoirs dans de nouvelles conditions de production ?

Pour répondre à ces questionnements, j'ai recours dans cette seconde partie à différentes branches de l'anthropologie (culturelle, juridique, connaissances) et de la sociologie (religion, politique, organisations) pour faire un plongeon au cœur des hybridations culturelles (telles qu'elles sont exprimées par García Canclini). A travers ces approches et afin de mieux comprendre la manière dont émerge la gouvernance hybride, j'explore de manière empirique le champ de l'identité Mā'ohi dans le **Chapitre 3** en

montrant que la gouvernance des rāhui à Tairapu devient le support de la construction d'une identité Mā'ohi locale, collective et de nature hybride. Dans le **Chapitre 4**, j'étudie la nature hybride des croyances liées au rāhui et la place qu'elle occupe dans la gouvernance contemporaine. Dans le **Chapitre 5**, je montre que les logiques territoriales dessinent les contours des processus d'hybridation, et dans le **Chapitre 6**, je mets en évidence que les rāhui contemporain sont supports de production d'une science hybride mêlant différentes approches de la conservation. Enfin, dans le **Chapitre 7**, je montre la coexistence d'un pouvoir étatique et sacré dont l'interaction favorise la circulation du pouvoir chez les communautés locales.

Chapitre 3 :

Hybridation et identité Mā'ohi

La question centrale de ce chapitre est celle des hybridations identitaires. Dans la mesure où chaque rāhui est spécifique à son contexte d'émergence, comment la gouvernance hybride amène-t-elle à une nouvelle identité locale et quelles sont les stratégies déployées par les acteurs pour (re)définir l'identité collective Mā'ohi (Saura 2013)?

Depuis la fin du colonialisme, l'identité polynésienne ou « *mā'ohi* »⁵⁷ est source un grand dynamisme à travers un discours identitaire axé sur les valeurs culturelles locales (Raapoto 1980 ; Saura 1989) à l'image d'un nombre important d'autres cultures océaniques (Sahlins 1999 ; Tcherkezoff 1999). L'originalité de la question identitaire *mā'ohi* en Polynésie française, par rapport au reste du Pacifique, réside dans le fait que cette dynamique se fonde essentiellement sur une reconstruction⁵⁸, réelle ou fantasmée, du passé (Saura 2013, 2015 ; Alevêque, 2015; Bambridge *et al.*, 2016). Cependant, dans mon questionnement, j'entends moins l'idée d'une identité essentialiste qu'une identité locale qui se reformule et s'affirme selon les contextes d'émergence du rāhui. Dans le cadre de la gouvernance de ces derniers, il s'agit de l'idée d'identités relationnelles ou dynamiques, définies en grande partie dans des rapports de sens qui sont le résultat de rapports de force entre les différents groupes sociaux en présence.

57. Le terme *mā'ohi* est devenu un ethnonyme au cours des années 1970. Cependant, dans certains archipels, les individus ne se reconnaissent pas comme *mā'ohi* et revendiquent une culture et une identité spécifiques (cas des Marquises). Le terme *mā'ohi* est aussi critiqué, car il occulte l'important métissage de la société. Certains lui préfèrent ainsi la dénomination plus générique de « Polynésien ». Ici, j'assimile *mā'ohi* à Polynésien car il me conforme à l'usage que font la plupart des habitants de Tiarapu (Tahiti) où j'ai effectué mes enquêtes.

58. Après le traumatisme culturel et politique causé par des épidémies de grande ampleur au cours du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècle, une grande partie des savoirs ancestraux a été irrémédiablement perdue. Cela rend compte de l'importance du mouvement identitaire de réappropriation de la culture en Polynésie française.

La pratique du rāhui a d'ailleurs fait récemment l'objet d'un mouvement identitaire sur l'île de Moorea lors de la révision⁵⁹ du Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM). Pourtant, des éléments troublants demeurent autour du rāhui. En effet, s'il apparaît historiquement comme un fondement de l'identité polynésienne, beaucoup de personnes se demandent encore ce qu'est le rāhui, venant remettre en question de cette pratique (Machtel 2020). Alors, que représente-t-il pour les habitants de Tairapu ? Quelle valeur identitaire lui est attribuée aujourd'hui ?

J'émetts l'hypothèse que le rāhui contemporain entre dans une dynamique de (re)construction d'une identité polynésienne collective et locale dans un contexte de gouvernance hybride. Je m'interroge donc sur les processus d'hybridation en jeu dans la (re)construction et la (re)définition du rāhui chez les acteurs. Pour cela, ma méthodologie se fonde sur des analyses de discours des acteurs concernés et de situations vécues. Complémentairement, je développe un cadre d'analyse qui se fonde sur les conceptions, les perceptions et les attentes de cette pratique propres aux acteurs de la gouvernance et spécifique à chaque contexte, à Teahupo'o et à Tautira.

Dans un premier temps, nous montrerons en quoi, dans un contexte de gouvernance hybride, la remise en question du rāhui amène les acteurs à le redéfinir collectivement. Ensuite, nous mettrons en évidence comment les conceptions et les perceptions individuelles du rāhui contemporain par les acteurs locaux participent aux tensions collectives. Enfin, nous redessinerons les contours d'une identité polynésienne hybride collective et locale émergente à Tairapu.

1. La gouvernance hybride du rāhui : vers une remise en question de l'identité *Mā'ohi*

1.1. Le rāhui comme fondement de l'identité collective *Mā'ohi*

1.1.1. Un rāhui pour la communauté

⁵⁹. Le PGEM de Moorea a été installé en 2004, il comprend un réseau de 8 AMP avec des règles plus moins strictes. Sa révision a suscité un mouvement identitaire ou les pêcheurs réclamaient le rāhui (ne souhaitant plus d'AMP).

Lors d'une réunion du comité de gestion du rāhui à Teahupo'o, un élu de la commune de Taiarapu-Ouest annonçait :

« Il s'agit d'un héritage des tupuna, qui même s'il a été perdu un moment donné, à réussi à être maintenu aujourd'hui. La volonté est de maintenir la culture et permettre au rāhui de vivre des millénaires. » (Élu de Taiarapu-Ouest, le 18 juin 2020)

Nous retiendrons ici que le rāhui de Teahupo'o est un héritage culturel laissé par les ancêtres. Un héritage précieux qui s'apparente en quelque sorte à une empreinte génétique inhérente à l'identité des individus. Le rāhui, en tant que terme polynésien, appartient aux polynésiens et fait partie de leur culture ancestrale. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer l'attachement viscéral des Polynésiens à leur langue, et donc à l'utilisation du terme « rāhui ». C'est, d'une certaine façon, rendre vivante la langue des ancêtres en leur redonnant la parole.

Mais les enjeux de l'identité vont au-delà de son affirmation puisqu'il ne s'agit pas seulement de donner à voir le caractère polynésien du rāhui, mais de retrouver celui-ci et cela implique des procédés particuliers. Bien qu'il s'agisse « techniquement » d'une aire marine protégée ou d'une zone de pêche règlementée respectivement à Teahupo'o et Tautira, il s'agit « pratiquement » d'un rāhui et c'est en cela que des tensions émergent entre acteurs locaux et acteurs institutionnels. Penchons-nous sur les deux situations retranscrites suivantes de dialogues (encadrées) générées lors de comité de gestion à propos du renouvellement du rāhui de Teahupo'o en 2017 (situation 1) et des problèmes de surveillance (situation 2), impliquant respectivement quatre et trois membres du comité de gestion:

« Dans les textes, le rāhui n'existe pas, et le gouvernement, au lieu de transmettre à Teahupo'o, ils ont transmis à l'Environnement ! Je suis déçu... Le rāhui ne leur appartient pas, il appartient à Teahupo'o. Malheureusement, on a voté le renouvellement... Qui va surveiller ? Qui va payer ? C'est malheureux pour Teahupo'o. On doit encore se démener pour trois ans. Personne ne voulait du projet PGEM et 100% du conseil municipal ont validé le rāhui. Rāhui, ça reste pour Teahupo'o. Eux, ils sont venus détourner le rāhui pour avoir les fonds pour eux, ils ont volé notre tapu, c'est malheureux, détourner un rāhui... »

- *Moi je surveille non pas pour l'argent mais c'est pour Teahupo'o. Je suis prêt à recevoir les appels.*
- *[...]*
- *Si on n'avait décidé d'ouvrir, ce serait le massacre.*
- *Toi t'as compris c'est tout le monde qui va aller mais normalement c'est nous qui décidons de trois ou quatre pêcheurs, comme ils font à Rapa.*
- *C'est la loi, la mer est à tout le monde, on a pas de pouvoir de ce côté.. enfin je crois...*
- *Si c'est que nous qui pêchons, je suis d'accord, mais si c'est tout le monde alors je ne suis pas d'accord.*
- *Mais on nous a bien expliqué comment c'est, on pouvait ouvrir, on n'a pas fait par précaution.*
- *Elle n'a pas respecté le thème tapu, elle est dans l'erreur, elle veut faire à sa façon mais ce n'est pas un rāhui...*
- *Moi je suis pour que le tapu reste tapu ! A Rapa, ils ont fait comme ils peuvent le faire... Ici [à la Presqu'île] c'est prêt pour venir nous embêter avec leur loi [...] On va leur montrer que nous on peut s'occuper de notre rāhui. »*

Situation 1 : échanges entre quatre membres lors de la réunion du comité le 2 octobre 2018.

- « *Apparemment, il y a Michael pour intervenir dans le rāhui, et il est rémunéré pour cela. La DIREN a dit c'est lui qui fait la surveillance »*
- *Sans notre accord alors...*
- *Nous n'avions pas connaissance de cela, le comité ne savait pas... mais comme le rāhui appartient au Pays maintenant...*
- *Aita na Teahupo'o no te rāhui!*

Situation 2 : échanges entre trois membres lors de la réunion du comité du 7 mars 2019.

La situation 1 met en évidence un sentiment fort d'appartenance du rāhui à la communauté locale de Teahupo'o. Le rāhui a été voulu par les habitants de Teahupo'o qui ont voté pour sa mise en place. Il apparaît donc légitime qu'il appartienne à la population locale. Dans les discours, soulignons la présence de l'adjectif possessif « notre » (« *notre tapu* », « *notre rāhui* »). Ce sentiment fort d'appartenance se retrouve également dans la situation 2 à travers l'intervention d'une des membres du comité qui insiste dans son discours en tahitien sur le fait que le rāhui de Teahupo'o est bien à Teahupo'o « *na Teahupo'o no te rāhui !* ». D'ailleurs, lors d'une réunion en mars 2020, l'une des membres affirme « *c'est Teahupo'o qui se lève pour protéger ce qui est à lui* ». C'est en ce sens que les conflits émergent (renouvellement de la fermeture en situation 1,

surveillance en situation 2) avec la DIREN administrativement à la tête du rāhui de Teahupo'o. De plus, lors de la réunion du 7 mars 2019, on m'a avoué (en off) que l'individu assermenté par la DIREN pour réaliser la surveillance ne fait pas la surveillance et n'est pas en mesure de la faire comme les habitants du Fenua 'Aihere car c'est un *popā'a* et ils pensent que c'est dangereux dans la mesure où les tahitiens pêcheurs sont susceptibles de le menacer. C'est donc le fonctionnement local du rāhui qui appartient aux tahitiens résidents de Teahupo'o.

Par ailleurs, ce discours d'appartenance tient aussi à la condition de son émergence. Lors d'un entretien avec un *tahu'a* de la culture, membre du *tōmite* rāhui, il revient sur l'intérêt d'avoir choisi cette zone :

« Parce que cet endroit, il y a du poisson... Pour nous, cet endroit, c'est un garde à manger. C'est un garde à manger, et il y a plein aussi de légendes même dans la mer, et aussi la terre. Il y a plein de légendes, c'est ça qui est bien. Heureusement on a mis cet endroit. Mais je ne regrette pas qu'on a mis en place le rāhui. Il y a des jaloux... de Teahupo'o. Mais on n'a pas fait pour eux, on a bien pensé pour nos enfants, c'est pour ça. Mais il y a des pêcheurs qui ont dit « il faut faire à cet endroit » même la population. »
(Expert culturel de Teahupo'o, le 4 juillet 2017)

Selon cet acteur, la localisation du rāhui n'est pas le fruit du hasard. L'espace qui est rāhui renferme bon nombre de légendes et de savoirs écologiques liés aux espèces lagunaires à cet endroit précis. Il autorise également une connexion entre l'espace marin et terrestre, propre aux représentations polynésiennes. Au-delà du sentiment d'appartenance du rāhui à la communauté de Teahupo'o, notons également la présence et l'utilisation par les acteurs du terme « *tapu* ». Le « thème rāhui », comme l'évoque généralement le président du comité de gestion est intimement liée au « thème *tapu* », c'est-à-dire que le rāhui revêt un caractère sacré chez les acteurs locaux. Or, on ne touche pas à ce qui est *tapu*. Dans la situation 1 présentée, le comité ressent comme un viol du *tapu*, comme si on touchait à une part d'eux-mêmes. De plus, le thème « rāhui » connote un aspect fondamental de la pratique du rāhui qui fait l'objet de ces échanges : l'ouverture programmée du rāhui. Si on respecte le rāhui, celui-ci doit bel et bien ouvrir. C'est le vocabulaire qu'utilise notre *tahu'a* de la culture lorsqu'il évoque une légende sur le rāhui lors d'un entretien:

« C'est en 1362 le premier rāhui. C'était tout Tahiti. En 1368, normalement c'est 5 ans le rāhui, mais en 1368 c'est 6 ans... il y a des vieux qui sont morts, ils n'ont même pas mangé le mā'a, le poisson... on a ouvert le rāhui par un roi de Tairapu, de Teahupo'o⁶⁰. C'est lui qui a su ouvrir le rāhui. » (Expert culturel de Teahupo'o, le 4 juillet 2017)

Ces dires sont extrait d'un corpus de légendes détenues par son grand-père. On comprend ici que le rāhui implique un début et surtout une fin. Mais, l'un des problèmes mis en évidence dans la situation 1 est la pêche massive en cas d'ouverture qui semble avoir effrayé la population de Teahupo'o et qui a motivé la décision du comité à renouveler la fermeture de l'espace protégée pour trois années supplémentaires. Ce qui est également souligné dans la situation 1, c'est la proximité⁶¹ avec l'administration du Pays et la loi qui décrète que le domaine maritime est utilisable par tous et non uniquement à la population de Teahupo'o. L'ouverture du rāhui provoquerait donc un potentiel « massacre » qui anéantirait en quelques heures de pêche tous les efforts réalisés pendant trois ans par les habitants de Teahupo'o. Dans ces conditions, il est donc difficile pour le comité de pratiquer un rāhui en sélectionnant certains pêcheurs (comme à Rapa) tel qu'il est discuté dans la situation présentée. Malgré les difficultés, on peut lire l'engagement des membres du comité car « c'est pour Teahupo'o ». Un engagement d'autant plus important que la valeur identitaire qui lui est accordée. L'une des membres du comité souligne que les gens du Fenua 'Aihere « aiment le rāhui » car ils donnent de leur temps pour le faire respecter. Ils sacrifient leur peu de crédit téléphonique qu'ils possèdent pour prévenir d'une infraction dans le rāhui alors que celui-ci est réservé en cas d'urgence (médical, accident) au Fenua 'Aihere. Les résidents se font de véritables défenseurs du rāhui.

Le rāhui est donc un outil au service d'une identité collective *mā'ohi*, propre à la communauté locale de Teahupo'o. A Tautira, si le rāhui est différent, l'objectif est d'unifier la communauté à travers l'établissement de règles. On reste ainsi dans l'idée du rāhui *par* et *pour* les communautés locales.

60. Notons qu'il s'agit, selon la légende, d'un roi de Tairapu, en l'occurrence de Teahupo'o, qui a ouvert le rāhui. Est-ce une coïncidence que le premier rāhui contemporain de Tairapu soit naît à Teahupo'o ?

61. Plus on s'éloigne de Tahiti, plus on s'éloigne du centre administratif.

1.1.2. Des marqueurs visibles d'un discours identitaire

On trouve dans la zone géographique du rāhui des éléments de l'espace terrestre, les *puna i'a* (pierre à poisson), figures du passé (Babadzan, 1993; Millerstrom, 1997; Rigo, 2004), qui occupent une place importante chez les acteurs car elles symbolisent la circulation du sacré à travers le concept du *mana* (Firth, 1940 ; Keesing, 1984 ; Tomlinson et Tengan, 2016). Ainsi, chacune des visites du rāhui, formelles ou informelles⁶², nous amène au *puna 'ā'ahi* (pierre à thon, figure 8), à Hotopu au centre du rāhui, comme s'il s'agissait d'un point de passage obligé, au sens du lieu géographique. D'après notre référent local, *tahu'a* de la culture, ce *puna* « est dans le rāhui », il fait partie du rāhui, malgré les limites visibles et juridiquement déterminés sur l'espace marin. Dans sa thèse sur des associations culturelles en Polynésie française, G. Alevêque montre que dans la ritualisation des pratiques culturelles par exemple que l'océan comme lieu primordial de l'identité *mā'ohi*, occupe une place importante car il permet de re-sacraliser les espaces terrestres en y ponctionnant les éléments (dont les pierres à poissons) qui permettent ce processus (Alevêque, 2015). Ici, dans le cadre de notre étude sur le rāhui, le *puna 'ā'ahi* semble, via un processus similaire, être un marqueur visible du discours identitaire propre au rāhui. On observe par ailleurs un autre *puna* juste à l'entrée du rāhui, un *puna tohora* (pierre à baleine, figure 9) marquant l'arrivée des baleines dans le lagon de la zone de rāhui. Il s'agit même plus précisément d'une représentation d'un baleineau⁶³.

62. Les visites formelles renvoient aux visites organisées pour les scientifiques (souvent dans le cadre d'une conférence) ou avec des classes d'élèves et leurs enseignants. Les visites informelles sont les visites non organisées dans le cadre de prélèvement par exemple, ou d'enquêtes.

63. En Polynésie française, l'arrivée des baleines marque la saison de reproduction et de mise-bas. Les mères viennent ainsi proche des lagons ou dans les passes pour protéger leur petits des prédateurs.



Figure 8 : Photo du *puna* 'ā'ahi dans la zone d'Hotopu (©Pauline Fabre)



Figure 9 : Photo de la pierre à baleineau, à la pointe Maraetiria (©Pauline Fabre)



Figure 10 : Photo de la pierre des ancêtres à la pointe Maraetiria (©Pauline Fabre)

Un autre point intéressant que je soulève ici, mais que je détaillerai plus amplement au chapitre suivant (Chapitre 4), est la présence d'une pierre *tupuna*, à l'entrée du rāhui, géographiquement située à la pointe nommée Maraetiria. Cette pointe, chargée de vestiges du passé, abrite une pierre chez ses propriétaires terriens (voir figure 10) faisant également foi d'un discours identitaire.

La présence de ces marqueurs souligne un principe fondamental de l'identité *mā'ohi* qui n'est autre que la connexion terre-mer. En incluant dans le rāhui ces éléments visibles⁶⁴, les acteurs opèrent un processus de reconnexion au continuum terre-mer de la même manière que s'opère la reconnexion à travers les toponymes (Bambridge, 2013 ; Saura, 2017).

1.2. Un fondement de l'identité remis en question

⁶⁴. Mais aussi invisibles (voir au Chapitre 4).

Si le rāhui se montre un fondement de l'identité collective *mā'ohi*, comme nous l'avons précédemment mis en évidence, il apparaît toutefois qu'elle soit remise en question dans le contexte de gouvernance hybride.

1.2.1. L'insertion dans des politiques de conservation conventionnelles

Tout d'abord, l'insertion du rāhui dans une politique conventionnelle de conservation pose certaines difficultés de représentations identitaires pour les communautés de Teahupo'o et Tautira. On parle de rāhui comme d'AMP, de ZPR ou de PGEM et inversement. Il semble parfois difficile pour les membres de se positionner sur ce qu'est le rāhui dans le contexte de gouvernance hybride. Si toutes les identités sont de nature hybride, nous partons du principe que leurs mises en contact viennent redoubler les embranchements et les enchevêtrements dont elles sont l'objet. Dans la situation 1, on parle d'un détournement du rāhui. Ce qui est fait par l'administration n'est pas un rāhui, cela ne rentre pas dans le « thème rāhui » s'il n'y a pas d'ouverture. Pourtant, le rāhui entre par définition et suivant la volonté locale dans le thème de la conservation. Ainsi, lors de la réunion du comité du 21 septembre 2017, le gestionnaire s'exprime :

« En termes réglementaires, la zone de rāhui est un espace protégé, il n'y a pas de fin sur la notion d'espace protégé. Par contre, dans le cadre du plan de gestion ou plan d'action, il a été défini que cet espace serait fermé à toute activité pendant trois ans. La question aujourd'hui est de savoir si on veut maintenir une fermeture stricte ou si on veut qu'elle soit ouverte à d'autres activités. Il n'y a pas de fin d'espace protégé sauf si le Pays estime que la gestion est mal menée. » (Gestionnaire du Pays, le 21 septembre 2017)

Selon le code de l'environnement, il n'y a pas de fin au rāhui puisqu'il a basculé en équivalent d'un espace protégé. Dans le cas du rāhui de Tautira, mon interlocuteur gestionnaire avoue *« le rāhui, ça veut tout et rien dire aujourd'hui »*. Lorsque j'ai interrogé des acteurs locaux à Tautira sur ce qu'ils connaissent du rāhui, j'ai souvent été confrontée à soit une absence du terme, soit à des exemples extérieures faisant référence à une ZPR ou un PGEM. Ci-dessous trois extraits d'entretiens auprès de trois anciens pêcheurs et agriculteurs à Tautira :

· Extrait n°1, pêcheuse de Tautira (72 ans), le 24 octobre 2018 :

« Avec mes parents, je n'ai jamais entendu parler du système de rāhui ici...à Tautira. Parce qu'on vit et encore aujourd'hui au Fenua 'Aihere et ici c'est la pêche. C'est la pêche et l'agriculture. On commence à travailler le mardi jusqu'au samedi. Moi, ça fait... même avec mon âge, j'ai tout le temps vécu là-bas. Quand j'étais gamine, personne ne parlait de rāhui, personne... Parce qu'il y avait à profusion ... des poissons, des bigorneaux, des bénitiers alors que maintenant... donc personne ne parlait de rāhui. Le poisson, on pouvait le prendre au bord, il n'y avait pas besoin d'aller au récif pour prendre du poisson. Il y avait beaucoup de poissons.

- *Donc là c'est le tout premier rāhui de Tautira depuis longtemps ?*
- *Le premier ou les gens entendent parler et vont voir en application...*
- *Et en as-tu déjà entendu parler en dehors de Tautira ?*
- *Mea Teahupo'o, Moorea... »*

· Extrait n°2, agriculteur de Tautira (78 ans), le 24 octobre 2018 :

« Avant le fa'ana'ora du rāhui, c'est sur la terre ou sur la mer mais ça ne peut être que six mois, pas un an, comme ce qu'on l'on fait par secteur... Oui, j'ai déjà entendu parler du rāhui. Avant, il y avait du poisson en abondance, ce qu'il y avait comme rāhui c'était sur la terre. Il n'y a que maintenant ou j'entends parler de rāhui pour la mer. »

· Extrait n°3, pêcheur de Tautira (69 ans), le 12 novembre 2018 :

« Non... c'est après que quand j'étais jeune... Vers 30 ans par-là, c'est là que ça a commencé le rāhui. C'est à Moorea qu'on a fait la première fois. Mais ici, avant, il n'y avait pas des pêcheurs comme aujourd'hui... »

On constate dans les extraits 1 et 3 une connaissance du rāhui à travers ce qui a été instauré à Moorea avec le PGEM, et également une référence au rāhui de Teahupo'o, bien connu des pêcheurs de Tautira. Dans l'extrait 2, le rāhui est une pratique connue mais uniquement sur la terre et non sur la mer. D'après ces sources, il semble donc que Tautira n'est pas connu de rāhui depuis très longtemps car il y a toujours eu une abondance de poissons. Or, s'il y a abondance, il ne peut y avoir de rāhui. Le rāhui est plutôt envisagé pour compenser la rareté du poisson. Finalement, mes informateurs à

Tautira me laissent penser s'ils ne s'identifient pas plus que ça au rāhui c'est parce que chez eux, il n'ont simplement jamais connu de rāhui.

Par ailleurs, en faisant basculer le rāhui dans la sphère administrative, on s'aperçoit également cela suscite une certaine confusion chez les acteurs. Lors d'une réunion de projet de rāhui à Tairapu, ou c'est la ZPR qui est mise en avant, une pêcheuse pose la question au sujet des prestataires touristiques :

« Et pour les activités touristiques, il ne peut pas y avoir si c'est rāhui... ? »
(Pêcheuse, le 23 mai 2017)

Même au sein de l'administration, l'un des jeunes employés m'a une fois posé la question :

« C'est une ZPR ou un rāhui ? » (Employé DRMM, juin 2017)

Dans une conservation informelle, l'une des principales représentantes m'a également avoué que l'emploi du mot « rāhui » rendait confus les acteurs et qu'il fallait mieux éviter de l'utiliser.

1.2.2. Le non-respect

Deuxièmement, la remise en question de l'identité *mā'ohi* passe par le non-respect de la pratique du rāhui de la part de certains acteurs des communautés locales en question. En effet, si le rāhui est en général bien respecté par ses habitants, les difficultés qui sont mises en évidence et qui font l'objet de tensions (qui suscitent des hybridations) sont le non-respect de la pratique. Ainsi, lorsque le président du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o insiste sur le caractère sacré du *tapu* qui fait partie du rāhui, l'un des acteurs présents à la réunion se moque « *ce n'est plus l'époque de Ta'aroa* ». D'ailleurs, une informatrice résidente du Fenua 'Aihere atteste :

« Avant les rāhui c'est strict avec les tupuna. Si on dit c'est le rāhui cet endroit, c'est le rāhui, personne ne va aller pêcher... Quand je vois aujourd'hui le rāhui, il y a des gens qui ne respectent plus. Tu vois le rāhui au Fenua 'Aihere, il y a 50 m, 50 m pour

nous pai ia. Oui, et on ne respecte plus. Il y a des gens qui ramènent leurs clients, au lieu de venir par dedans l'endroit qu'on a ... non. Ils passent par dedans le rāhui. Ce n'est pas bien. » (Mama du Fenua 'Aihere, le 25 juillet 2017)

En fait, sur toutes les réunions auxquelles j'ai assisté, il y a toujours une ou des plainte(s) provenant d'un ou plusieurs membres du comité pour des infractions commises à l'intérieur du rāhui. La situation 3 décrite ci-dessous en est représentative :

« [Mme. X] a dit à son mo'otua d'aller pêcher dans le rāhui. Il y aura un rapport des gendarmes. J'ai des photos qui ont été prises à ce moment-là et à d'autres moments également. En février, il y avait un voilier à l'intérieur, c'est [Mr. Y] qui est intervenu, puis mardi dernier encore... Beaucoup de bénévolat se sont formés car on a de plus en plus d'infractions. Il faut appliquer mais on n'applique pas, ceux qui appliquent, ce sont les bénévoles. C'est grâce à ces personnes-là, pourtant, leur vini, c'est leur survie et ils appellent pour appliquer.

- Il n'y a que moi qui connaît le spot, le soir je suis obligé d'aller sans lumière. La journée ça va, les gens surveillent mais ça pupuhi le soir. C'est notre rôle à Teahupo'o d'aller.*
- On pourrait sinon récolter des fonds pour le rāhui à travers l'association en faisant du mā'a.*
- C'est eux le responsable du rāhui, c'est le Pays, nous, c'est la surveillance [...] J'ai été touché de savoir que [Mme. X] a demandé à son mo'otua d'aller dedans alors qu'elle a toujours soutenu le rāhui. Et idem pour [Mr. X], qui lui est venu demander le rāhui ! Aujourd'hui, tu entends qu'il va dans le rāhui... il n'y a pas de respect du rāhui.*

Situation 3 : échanges entre les membres du comité de gestion du 7 mars 2019

Le comité souligne très souvent que le rāhui n'est pas toujours pris au sérieux, à la fois par les gens de l'extérieur (voir ci-dessus le cas du voilier en visite ou des pêcheurs nocturnes des communes voisines) mais aussi par les habitants de Teahupo'o (le cas de Mme. Et Mr. X). Les habitants se sentent obligés d'intervenir pour expliquer au contrevenant que « c'est un rāhui » et qu'ils doivent sortir de la zone. Cela rend compte des difficultés que rencontrent les résidents pour faire respecter cette pratique. La défense de l'identité polynésienne rattachée au rāhui passe alors par l'action locale (le bénévolat) et se fonde sur l'organisation interne des résidents du Fenua 'Aihere.

1.2.3. Une méconnaissance du rāhui

Dans un troisième temps, soulignons la méconnaissance du rāhui de la part de nombreux acteurs de classe d'âge plus jeune. Je me souviens d'une discussion informelle avec une jeune employée de la mairie de Teahupo'o. J'avais pour habitude de la voir avant chaque réunion car nous avions sympathisé. Ce jour-là, pour entamer la discussion je lui demandais si tout se passait bien avec le rāhui :

« Le rāhui, oui, ça va ... mais, hey Pauline, je voulais te demander... c'est quoi le rāhui en fait ? Parce qu'on en parle mais moi je sais pas c'est quoi... »

— *Ah d'accord, à quoi tu penses quand tu entends le mot rāhui ?*

— *C'est la mer... je crois... le rāhui c'est dans la mer... les poissons... mais je ne sais pas vraiment ce que c'est... »* (Employée de la mairie de Teahupo'o, le 18 septembre 2018)

Cette méconnaissance du rāhui chez les jeunes remet également en question son fondement identitaire, puisqu'ils ne se reconnaissent pas dans le rāhui. Ils en entendent parler par les uns ou les autres mais on ne repère pas de processus particulier d'identification. A Tautira, l'identification des plus jeunes se fonde essentiellement sur la pratique de la pêche.

« C'est avec notre président. Avec lui on a entendu ça commence le rāhui à Tautira. Pendant les réunions de pêcheurs au village. Comme on est dedans aussi la coopérative au village... Mais le rāhui oui, on a déjà entendu par les bouches des gens [...] On essaie d'aller un peu partout parce qu'il y a des gens, ils viennent jusqu'à nous tabasser [...] Nous, on fait la pêche poissons, la pêche aux pahua, aux mā'oa. Depuis qu'on était en CM2 on a commencé la pêche jusqu'à aujourd'hui. Par derrière le papa d'abord, pour apprendre comment on fait la pêche, et après le papa il est parti à la retraite, c'est nous qui remplaçons. C'est pour nourrir ma famille. » (jeune pêcheur du Fenua 'Aihere, le 12 novembre 2018)

Finalement, si la pratique du rāhui possède des racines bien ancrées dans l'identité polynésienne, le contexte de la gouvernance hybride vient faire ressortir des aspects qui remettent en question ce fondement. Un rāhui, alors que la Polynésie française ne dispose que d'outil de type ZPR, AMP et de PGEM, prête parfois à confusion chez certain acteurs

locaux, mais en même temps, il possède toujours cette spécificité qui structure les conflits dans la gouvernance. La régularité des interventions par les résidents mettent en évidence que la pratique n'est pas toujours respectée. Néanmoins les acteurs locaux le défendent corps et âme pour le faire à nouveau le respecter. De plus, il n'est pas forcément bien ancré chez tous les catégories d'acteurs, en particulier chez les jeunes Polynésiens.

Compte tenu des éléments relevés qui viennent remettre en question le rāhui comme identité fondamentale *Mā'ohi*, voyons comment les acteurs locaux entreprennent et parviennent à donner du sens et à redéfinir la pratique dans le contexte contemporain.

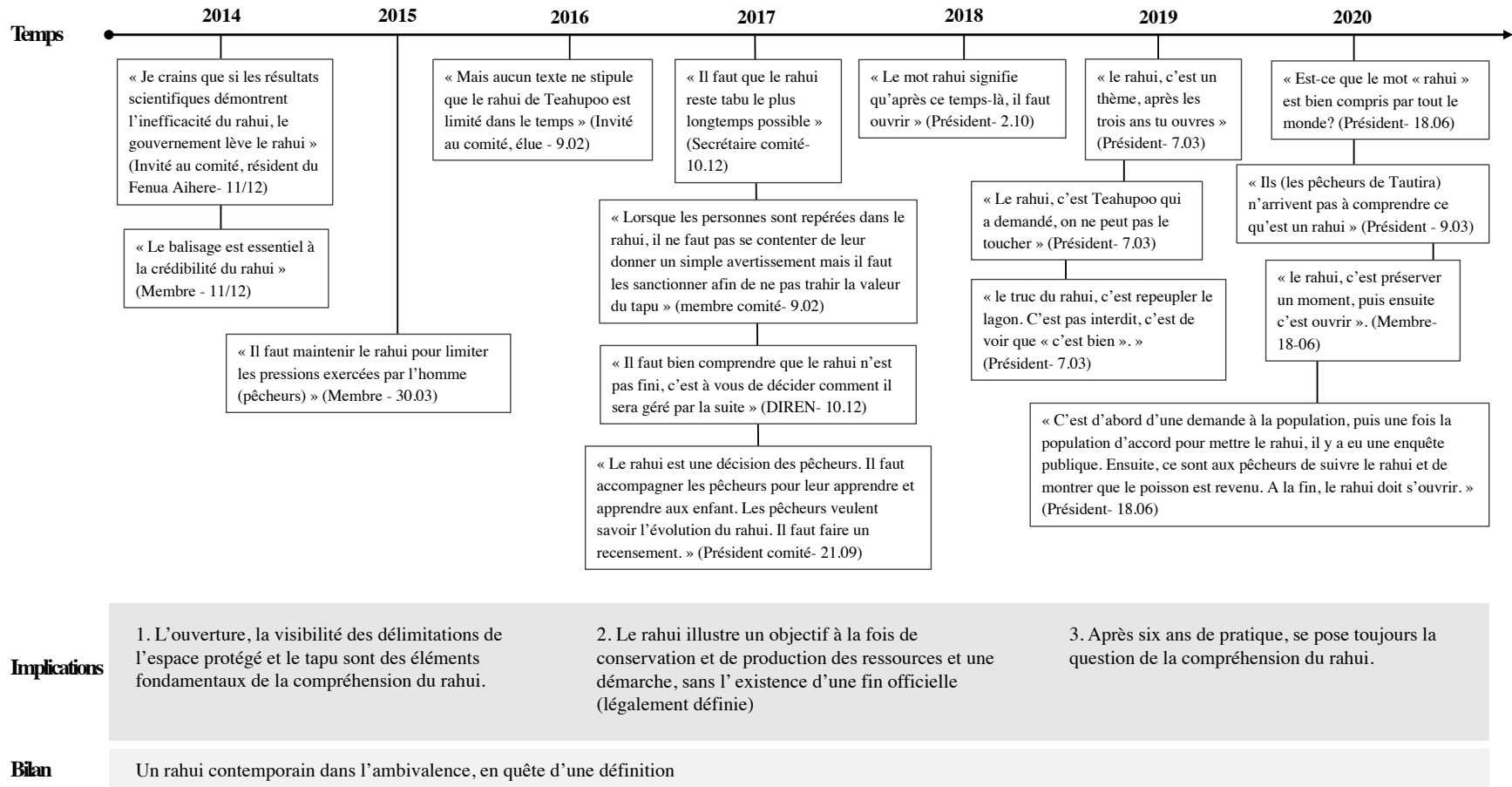
1.3. A la recherche d'une redéfinition du rāhui contemporain

Avec les éléments observés qui remettent en cause l'identité du rāhui, il semble que les acteurs soient en réalité dans une quête du rāhui, qu'ils en recherchent une nouvelle définition qui intègrent les logiques et les réalités contemporaines. En ce sens, le refus du projet de rāhui dans certaines communes associées de Taiarapu, comme cela fût le cas de Vairao, qui se sont vu leur « imposer » un rāhui, laisse un ancien pêcheur penser que celui-ci existe toujours dans les mentalités tahitiennes mais qu'il en cours de transformations :

« Je pense que le rāhui est vraiment en train de revenir, et c'est en train de faire son chemin. On en reparle quand tu reviendras dans vingt ans ... Sur ce point-là, je suis optimiste. » (Résident de Taiarapu, le 20 février 2017)

Dans cette recherche de définition, tentons de comprendre comment a évolué localement, dans un rāhui déjà existant sa définition. Nous avons alors regardé à Teahupo'o comment les membres du comité interprète le rāhui, dans le contexte de gouvernance hybride, et comment ces membres ont fait évoluer la définition du rāhui au fil du temps à partir des archives de compte-rendu disponibles depuis sa création. Ces documents des comités de gestion du rāhui de Teahupo'o permettent de prendre plus de recul (que ceux à Tautira) compte tenu de ces années d'expériences. Dans la figure 11, je propose de regarder la manière dont le rāhui de Teahupo'o est discuté au fil du temps à partir d'une sélection de citations.

Figure 11 : Analyse de la (re)définition du rāhui plongé au cœur de la gouvernance hybride



Au fil des réunions, on retrouve des éléments inhérents au rāhui (tel que décrit dans le Chapitre 2) à travers l'importance accordée au *tapu*, une indication visuelle de limite (balisage par des bouées ici) et surtout par l'acte d'ouvrir ou de « lever » le rāhui, qui semble être en réalité l'élément le plus essentiel. Cependant, on constate que certaines citations viennent remettre en cause ces fondamentaux dans la pratique contemporaine du rāhui. Ainsi, le texte officiel et légal ne prévoit pas de limite de temps au rāhui, les pêcheurs ne sont pas suffisamment accompagnés et le *tapu* n'est pas respecté. Ceci provoque des difficultés de compréhension du rāhui, tel qu'il existe aujourd'hui pour les acteurs, qui tentent bien que mal de fonder une nouvelle dynamique de la pratique. Celle-ci entre alors dans une ambivalence. D'un côté, on désire un rāhui pour Teahupo'o, en terme de bénéfices (pêche, culture, valorisation de la commune) dans une limite temporelle de trois ans et d'un autre côté, les règles sont pour tout le monde (pas uniquement Teahupo'o) et l'ouverture apparaît administrativement fictive. L'ensemble des acteurs du comité de gestion compose avec ces éléments qui nourrissent d'une certaine façon des tensions sur ce que peut ou ne peut pas être le rāhui contemporain, et nous pouvons même aller plus loin en disant qu'il est un mélange de ce qu'il est pour les uns et ce qu'il n'est pas pour les autres. C'est ainsi que le rāhui entre dans la conservation et la production (il faut montrer que le poisson revient) ou encore dans le *tapu* sans que ce soit totalement interdit dans la mesure ou ce qui est fait est « bien » (recensements, visites...). Finalement, on dirait que la manière de pratiquer le rāhui peut subir des changements mais l'emploi du mot *rāhui*, tout comme celle du mot *tapu* renvoie fortement à des changements touchant de près à l'identité polynésienne. Quand bien même « *aucun texte ne stipule que le rāhui est limité dans le temps* », le Président du comité évoque lors de sa dernière réunion:

« Les textes français sont une chose, et le tapu en est une autre. Ici, c'est le tapu qu'il faut respecter et il faut ouvrir pour montrer que le poisson évolue. C'est le thème du rāhui et du tapu. » (Président du comité de gestion, le 18 juin 2020)

Du point de vue identitaire, le rāhui contemporain doit être le fruit d'un travail collectif à réaliser (pour les pêcheurs, pour les habitants de Teahupo'o, pour les enfants...) et le contexte de gouvernance hybride montre qu'avec la manière dont le rāhui est discuté, on a finalement l'impression d'entrer dans ce que H. Bhabha nomme « l'ambivalence identitaire » (Bhabha, 2007) c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une simple et constante

opposition des identités au sujet du rāhui entre les acteurs mais plutôt d'une recherche vers une nouvelle définition du rāhui (du terme et de la pratique), dans l'identité *mā'ohi* contemporaine, qui se compose et se construit au gré des interactions des acteurs, quel que soit leur catégorie. Or, c'est cette ambivalence qui crée un espace pour les hybridations. La question est maintenant de savoir dans quelle mesure se réalise pratiquement cette quête chez les acteurs.

2. La gouvernance du rāhui comme champ d'expression d'une identité collective hybride locale

Pour comprendre l'ambivalence identitaire et m'aider ensuite à analyser les hybridations identitaires existantes dans la gouvernance du rāhui, il faut visualiser la gouvernance comme un chantier en construction, un peu comme un jeu de lego à construire mais nécessitant de nouvelles pièces. Dans le cadre de la mise en place des rāhui, je pose les questions suivantes : comment se construit l'identité contemporaine du rāhui chez les différents acteurs ? Cette construction identitaire varie-t-elle dans les communes de Tairapu qui ont portées les projets de rāhui ?

Pour répondre à ces questions, nous effectuons d'abord une analyse des champs lexicaux existants à travers les discours des acteurs sur le rāhui. Ensuite, nous portons notre attention sur les conceptions, les perceptions et les attentes propres au rāhui contemporain, d'une part en fonction du type d'acteurs, d'autre part en fonction de la localité (Teahupo'o/Tautira).

2.1. Quelle définition contemporaine du rāhui ?

Tout d'abord, portons notre attention sur les mots et termes utilisés par les acteurs locaux à Tairapu pour définir le rāhui ou pour exprimer ce que le rāhui représente pour eux. A l'aide des mots employés, peut-on identifier différents champs lexicaux pour le rāhui contemporain ? C'est ce que nous allons analyser à travers les discours des acteurs.

Le premier est le champ lexical existant pour définir le rāhui contemporain est celui du bien. Il revient quasiment dans toutes les catégories d'acteurs à Tairapu, de Tautira à Teahupo'o, toutes classes d'âges et genres confondues, avec toutefois une plus

grande sensibilité ressentie et exprimée chez les femmes⁶⁵. Ainsi, à Tautira et à Teahupo'o, deux mama abordent le « *maita'i* » du *rāhui* :

« Maita'i. Le maita'i pei de tout le monde. Enfin pour moi... Ça représente un peu le bien du peuple... si on fait tout rāhui, ça représente le bien. Enfin c'est bien, le rāhui pour moi. Le bien pour tout le monde. Pas pei pour Teahupo'o seulement, non, c'est tout le monde, c'est le rāhui, je pense que c'est bien. Pour tout le monde... voilà ce que représente pour moi le rāhui. » (Mama de Teahupo'o, le 25 juillet 2017)

« C'est que des pensées positives. Pour le rāhui, il n'y a pas de chose spéciale, c'est le manao maita'i, le manao c'est la pensée, maita'i ... bon donc bonne pensée. Si pour le rāhui dans la suite des choses il y a plus de poissons, c'est bien. » (Mama de Tautira, traduction du tahitien, le 24 octobre 2018)

De manière générale, dans les entretiens, la notion de bien est exprimée dès les premières questions sur le *rāhui*. Nous en citerons ici seulement quelques exemples :

« Le rāhui est une bonne chose, c'est l'avenir des jeunes, puisqu'il n'y a pas de travail, c'est une bonne chose de protéger la nature. » (Femme de Tautira, le 12 novembre 2018)

« C'est bien. Il faut rāhui les endroits un peu, un peu, un peu. » (Jeune pêcheur de Tautira, le 12 novembre 2018)

« Le rāhui, c'est le garde-manger, c'est une bonne chose. » (Habitant de Taiarapu, le 28 septembre 2017)

« C'est bien aussi, comme les poissons sont petits. Il y a des gens qui râlent, mais pour moi c'est bien, comme ça il va grandir le poisson. Enfin pour moi, c'est ça. » (Femme de Tautira, le 12 novembre 2018)

Sur le plan sémantique, les ensembles de mots analysés se rattachent une même réalité, celle d'un *rāhui* contemporain pour le bien de tous, au sens collectif du terme.

⁶⁵. En lien avec l'avenir de leurs enfants que j'ai ressentie par empathie envers elles, étant moi-même une femme et une mère.

De plus, cette dernière citation nous permet d’entrevoir un deuxième champ lexical sur le thème de la mer (essentiellement à des fins de pêche ou d’alimentation). Chez les pêcheurs, les mots en lien avec le poisson et la pêche ne manquent pas (voir ci-dessous). A l’heure ou le rāhui n’était qu’en état de projet dans l’une des communes de Tairapu, j’interrogeais sur ma route un groupe de trois pêcheurs en action (deux jeunes⁶⁶ et leur oncle, plus âgé). Dans ce cadre, je leur demandais de me définir le rāhui :

« <i>Ta mau te i'a</i> »		Le poisson viendra souvent.
« <i>Ia nehenehe te i'a</i> »		La beauté du poisson.
« <i>E mahoro vaiho no ta ratou para fanaua</i> »	[Traduction] ➔	Pour avoir des poissons qui pendent.
« <i>E ahi maitai i'a, E haune te i'a</i> »		Le bon poisson, beaucoup de poisson.

Si le terme de « poissons » (*i'a*) revient très régulièrement, des noms d’espèces ciblées sont aussi abordées :

« *Le rāhui [...] Je me rappelle quand j’étais petit aussi, les vieux à l’époque-là, pendant des saisons de pondaison comme le tapio, le tarao... tu peux en avoir au bout là du récif.* » (Papa pêcheur de Tairapu, le 28 septembre 2017)

Le thème de la mer est très présent quand les acteurs parlent du rāhui car il s’agit de rāhui marin, toutefois nous remarquons que cela n’enlève pas chez certains acteurs (en particulier chez les anciens) la connexion qui se fait avec la terre :

« *Si on peut rāhui aussi le fenua, ça fait du bien. Il ne faut pas couper ça, pas couper ça... Parce qu’avant, au Pari, le temps de mes tupuna, la grotte Vaipoiri, ils vont nettoyer. Ils font pei en groupe. S’il y a deux personnes... comme il n’y a pas aussi beaucoup monde aussi au Fenua ‘Aihere avant... mon papa ma ils vont débrousser jusqu’au te Pari. Parce qu’avant au te Pari, quand tu vas sur la montagne, tu vois tafe le bateau.* » (Mama du Fenua ‘Aihere, le 27 juillet 2017)

66. Respectivement vingt-trois et trente ans.

On est ici dans une transformation que l'on peut qualifier de « radicale » dans la mesure où le rāhui, qui auparavant concernait plutôt la « terre », ou plutôt le continuum « terre-mer » devient uniquement « mer ». Cela peut s'expliquer par le développement économique important des activités de pêche depuis les années 80 à Tahiti, à un basculement des activités terrestres vers la mer chez les plus jeunes mais aussi la possibilité de trouver plus facilement et rapidement de quoi faire vivre sa famille côté mer plutôt que côté montagne. De fait, l'identité, en plus d'être « relationnelle » se renouvelle topographiquement, dans le cas du rāhui tahitien, davantage « *pai tai* » que « *pai uta* » bien que les deux coexistent.

Autre thématique importante apparaissant dans notre analyse sémantique des entretiens est celle du respect de la règle. Ainsi, le rāhui se décrit à travers la formulation d'une règle que tous doivent respecter, le « *faatūra* » du rāhui comme l'évoque la mama du Fenua 'Aihere. C'est en ce sens qu'un grand pêcheur de Tautira précise :

« Si on fait le rāhui, il faut accepter, il ne faut pas qu'on mette le rāhui, et que les autres vont pêcher. C'est ça qu'on pense nous au comité... Il faut bien faire une loi. Et cette loi, il faut que ce soit sévère. Si on t'attrape le premier jour, peut-être on te donne un avertissement, peut-être, on ne sait pas encore, c'est à nous de décider. Si on te trouve dans le rāhui, on te prend ton poisson, on te confisque tout... Pour réfléchir les autres... Tu vois, si on attrape quelqu'un, hop, si on ramasse toutes ses affaires, le bateau, tout... ils vont réfléchir « ah, c'est mieux de laisser le rāhui ». Sinon ça ne marche pas... à mon avis... Si on ne fait pas une règle comme ça, ça ne marche pas... Il y a des gens qui vont aller et vont dire « ah, ils ne pas nous... » Il ne faut pas faire ça. C'est mieux de faire une loi, là, ça fait réfléchir les jeunes. Pas les jeunes... tous les pêcheurs, tu vois, tous les pêcheurs. » (Ancien pêcheur de Tautira, membre du *tōmite* rāhui, le 12 novembre 2018)

Toujours à Tautira, un ancien agriculteur cette fois, qui a connu la pratique du rāhui sur les cocoteraies, dans la même idée, confie :

« Il faut que les gens, la population se rassemblent, discutent, prennent des décisions et que cette décision-là soit respectée. Ici comme on dit ça parau parau, mais une fois qu'on est décidé de faire le rāhui, il faut le faire, ok, mais que tout le monde soit impliqué, surveille... Parce que si toi tu t'en occupes pas, moi je m'en occupe pas, lui il

ne s'en occupe pas, on aura zéro, pas de mā'a. On se tient à cette décision, c'est fini. C'est ça les rāhui, sinon, ça ne marche pas. (Papa de Tautira, le 24 octobre 2018)

D'après les acteurs, le rāhui est une décision collective, avec des règles qui doivent être respectées par tous, et pour tous. Il s'agit aussi d'une règle plus négociée qu'imposée (« *parau parau* ») c'est-à-dire qui entre dans une construction collective. L'importance accordée au respect est double puisque la négociation collective aspire au respect de la règle établie et elle l'est d'autant plus qu'il s'agit d'un rāhui (le « *faatura* ») et pas d'une AMP ou d'un PGEM (bien que pendant les premières années du PGEM, la politique de la commune était délibérément tournée vers une règle négociée). Ce doublet fait émerger le thème du respect comme autre champ lexical du rāhui contemporain.

Par ailleurs, dans notre recherche d'une meilleure compréhension de la redéfinition d'une identité collective liée au rāhui contemporain, nous avons relevé un quatrième champ lexical au regard du discours des acteurs : celui de l'apprentissage. Il apparaît dans la volonté de transmettre les connaissances et les savoirs sur le rāhui (en particulier la culture dans le cas de Teahupo'o) mais aussi en référence à l'apprentissage de « bonnes » pratiques sur le plan environnemental :

« Le rāhui, pour nous, ça a beaucoup rapporté et apprendre aussi, et donner des leçons aux enfants, les apprendre. Même les instits... Avant ils n'ont pas compris le mot « rāhui » et quand on a mis en place dans l'école, dans notre école à Teahupo'o, c'est... Ils sont à fond dedans [...] L'inspecteur, il soutient le rāhui. Même tout Taiarapu. C'est ça leur projet, pour les enfants, c'est ça, le rāhui. On les emmené sur le rāhui pour montrer l'endroit et pour parler. Ils ont aimé... C'est pour ça l'inspecteur, il nous en parlait... Pourquoi on étudie seulement la baleine et la tortue ? Pourquoi on étudie pas le rāhui ? Le rāhui c'est l'ensemble, ce n'est pas que la baleine et la tortue, c'est tous les poissons, les coraux, les algues. C'est ça qu'il a dit. Moi je vais dans une salle, dans une classe et raconter des légendes. C'est là aussi que j'en parle sur le rāhui, aux élèves. Et ils ont compris... et j'ai distribué des flyers. C'est là que tu vois les enfants... ils ne connaissaient pas. Mais il faut bien expliquer le mot rāhui. » (Membre du comité rāhui de Teahupo'o, le 4 juillet 2017)

« *Le rāhui, c'est pour mieux nous apprendre ce que nos ancêtres ont appris aussi et c'est vraiment un grand garde-manger aussi pour nos enfants de demain.* » (Résidente de Tairapu, le 14 juillet 2017)

« *Ici [à Tautira] c'est plutôt nos enfants qui apprennent comment pêcher à leur parents pêcheurs, il faut d'abord expliquer aux enfants, c'est eux qui passeront le message à leurs parents.* » (Membre du tōmite rāhui de Tautira, comm. pers.)

On remarque ici que la transmission intergénérationnelle a une tendance descendante c'est-à-dire que les plus jeunes apprennent ce qu'est le rāhui par les plus vieux soit au sein de la famille (quand celle-ci connaît le rāhui), soit par le biais de l'école⁶⁷. Toutefois, à Tautira, nous notons une tendance inversée avec une transmission familiale ascendante où les enfants d'aujourd'hui apprennent aux parents pêcheurs à respecter l'environnement marin et le rāhui⁶⁸.

La nouvelle identité à travers le champ de l'apprentissage et de la transmission revêt un caractère collectif. Elle est transmise au sein de la communauté et vient prendre sa forme dans les spécificités de chaque commune.

Enfin, le dernier champ lexical que nous avons identifié appartient au thème de la guerre à travers notamment la notion de bataille au sens propre (la « bagarre » sur la mer, voir ci-dessous) d'une part. C'est d'ailleurs une « guerre sur la mer », une dispute entre pêcheurs qui a fait émerger le rāhui à Teahupo'o:

« *Au départ du rāhui, il y a eu un problème à Teahupo'o : une bagarre entre Tautira et les gens de Teahupo'o [...] sur le récif, carrément dans l'eau !* » (Membre du comité, Teahupo'o le 12 juillet 2017)

Par la suite, en réalisant mes enquêtes à Tautira, je demandais à un jeune pêcheur à Tautira comment il avait connu le rāhui :

67. Des membres du comité, respectivement à Tautira et à Teahupo'o, réalisent des interventions scolaires pour favoriser l'apprentissage du rāhui.

68. Ceci se généralise avec la préservation des coraux, l'interdiction de pêcher la tortue, etc.

« *Par les bouches des gens... Il y a dix ans de cela, ça a fait une grande bagarre à Teahupo'o. Son papa [en montrant son camarade à côté de lui] a été tabassé... c'est après que j'ai entendu le rāhui* » (Jeune pêcheur de Tautira, le 12 novembre 2018)

Je retrouvais alors le papa en question. Me criant dessus, voici ses propos :

« *Mais à Teahupo'o, on me chasse, on me tue ... c'est pour tout le monde la mer [...] Nous les pêcheurs de Tautira, on est considéré comme des massacreurs !* » (Pêcheur de Tautira, le 12 novembre 2018)

Le rāhui de Teahupo'o illustre ainsi cette guerre contre les massacreurs de poissons de Tautira. D'autre part, la bataille, au sens figuré cette fois, se situe sur tous les fronts ou les acteurs de la gouvernance se battent pour la gestion du rāhui (financement, surveillance). A Tautira, on lutte contre le « business des Parisiens⁶⁹ », contre le rāhui, qui revendiquent la pêche pour leur assurer des revenus. A Teahupo'o, dans l'arène du comité de gestion, le vocabulaire de la bataille contre les difficultés rencontrées sur le terrain et avec l'administration est au cœur des échanges :

· En référence des problèmes des remboursements d'essence :

« *C'est ça, il faut aller se battre avec le gouvernement et l'Environnement pour la caisse* » (Membre du comité de gestion, le 2 octobre 2018)

· En référence à l'absence des balises:

« *On doit se battre pour protéger notre rāhui.* » (Membre du comité de gestion à Teahupo'o, le 2 octobre 2018)

En effet, le fonctionnement du rāhui en l'absence de balise complique les interventions des résidents qui surveillent et protègent la zone de rāhui. Sur la mer, « *les pêcheurs peuvent être dangereux* » souligne l'un des surveillants locaux du Fenua 'Aihere.

Par conséquent, les cinq champs lexicaux identifiés ci-dessus dans les discours sur le rāhui – le bien, la mer, le respect, l'apprentissage et la guerre – apportent des éléments

69. Les « Parisiens » désigne à Tautira les habitants du Te Pari.

intéressants dans la compréhension de la définition contemporaine du rāhui chez les acteurs locaux à Tairapu. La lecture de ces thèmes laisse entrevoir les phénomènes d'hybridations entre ce que l'on sait du rāhui d'antan, décrit par les anthropologues, et ce que l'on connaît du rāhui à présent. Finalement, certains thèmes comme la règle (incluant les notions de sanction et de sévérité) ou la guerre persistent mais dans de nouvelles conditions de production alors que les thèmes comme le bien ou l'apprentissage émergent.

Cette première analyse du discours des acteurs met en évidence les transformations et la construction d'une nouvelle identité polynésienne à travers la pratique du rāhui contemporain. Les thèmes identifiés révèlent qu'il s'agit d'une identité se construisant de manière collective par les différents acteurs. Maintenant, comment l'identité collective représentée à travers les thèmes précédemment analysés apparaît-elle dans l'expérience du rāhui par les acteurs ? Se construit-elle de façon identique dans les deux communes de Teahupo'o et Tautira ou est-elle spécifique ?

2.2. Analyses des Conceptions, Perceptions et Attentes (CPA) du rāhui

2.2.1. Objectif

Je cherche à présent à approfondir les représentations qu'ont les acteurs de la pratique du rāhui, en fonction de leur catégorie (acteurs locaux ou institutionnels) d'une part, puis en fonction du site géographique (Tautira *vs* Teahupo'o) d'autre part. Je souhaite apporter ici des éléments supplémentaires sur la nature des relations entretenues par les acteurs de la gouvernance et le rāhui à partir de ce qu'ils en pensent et de l'expérience (ou l'inexpérience) qu'ils en ont. Pour cela, je m'intéresse à leur façon de concevoir et de percevoir le rāhui ainsi que ce qu'ils en attendent.

2.2.2. Développement d'un cadre théorique CPA

Méthodologiquement, j'ai donc développé un cadre théorique pour inscrire les conceptions, les perceptions et les attentes locales (CPA) relatives au rāhui. En effet, mieux appréhender le rāhui, c'est aussi mieux voir, mieux connaître, mieux ressentir, et mieux anticiper les besoins locaux. L'analyse des perceptions nous autorise à voir, entendre ou prendre conscience de quelque chose à travers les sens (Bonnet *et al.*, 1989).

Ce n'est pas une image immédiate du monde (Barrow et Tenenbaum, 1986) mais elle inclut des connaissances antérieures, des expériences et des motivations pour aider à identifier et donner du sens aux données sensorielles relatives au rāhui par le biais de la traduction et de la structuration (Bédard, 2016). Plus simplement, je cherche à reconstituer mécaniquement le rāhui selon les acteurs concernés, c'est-à-dire établir sa réalité, son existence en vertu d'une saisie brute d'informations. Par ailleurs, je me suis penchée sur les perceptions du rāhui car de nombreux travaux suggèrent qu'elles sont des indicateurs utiles dans le cadre de la définition d'objectifs de conservation marine (Abecasis *et al.*, 2013; Bennett *et al.*, 2019; Gelcich *et al.*, 2008; Jefferson *et al.*, 2014). Je note cependant que si les travaux en sciences de la conservation se sont beaucoup intéressés aux perceptions, ils ne se sont en revanche rarement concentrés sur l'analyse des conceptions. Dans le cas du rāhui, la conception renvoie à un processus relationnel, de pure création, qui procède du seul travail de l'esprit des acteurs, mais d'une opération cognitive sans réel lien avec lui alors qu'ils s'emploient à l'aborder, le signifier ou l'interpréter de manière novatrice, sinon pour anticiper et planifier une relation nouvelle à son égard, c'est-à-dire pour l'inventer ou le (ré)investir. Or, cette perspective m'intéresse fortement puisque dans mon analyse, j'ai précédemment montré que le rāhui n'est pas toujours bien connu par les acteurs, en particulier auprès des jeunes *mā'ohi*. J'ai jugé donc pertinent de coupler les informations renseignant à la fois les perceptions du rāhui (qui se rapportent immédiatement à des phénomènes de l'expérience des acteurs ou en émanent) et les conceptions (ce que les acteurs savent ou croient déjà savoir du rāhui et de leurs relations avec lui). Enfin, pour ne pas oublier le contexte dans lequel s'insère mon étude, c'est-à-dire pour l'optimisation des politiques publiques de conservation des récifs coralliens, je me suis intéressée aux attentes des acteurs vis-à-vis de l'outil de gestion rāhui, en supposant qu'elles informent les espoirs et les désirs des acteurs de la gouvernance (et plus largement des communautés locales impliquées dans les rāhui) mais aussi leurs doutes et leurs craintes (ces informations sont essentielles pour développer des mesures de conservation adéquates et appropriées sans se déconnecter de l'échelle locale).

En pratique, pour accéder aux CPA, j'ai codé les discours lors des entretiens qui indiquaient la position conceptuelle, perceptive ou attendue des acteurs vis-à-vis du rāhui. J'ai ensuite positionné les différents éléments de réponse en suivant une analyse de co-occurrences, c'est-à-dire que chaque élément de réponse donné plusieurs fois par mes informateurs a été listé puis agencé dans des diagrammes. Le diagramme m'a permis de

mieux répartir visuellement l'ensemble des réponses que dans un tableau. J'ai procédé de la même manière avec les discours relatifs aux échanges interactifs des acteurs lors des réunions de comité rāhui pour tenir compte dans l'analyse des CPA de l'impact du groupe social⁷⁰. Les diagrammes englobent donc l'ensemble des réponses issues à la fois sur les interviews et des compte-rendu de réunions (soit X interviews et Y réunions). Afin de répondre aux questionnements précédemment posés, j'ai fait le choix de séparer mes résultats en deux diagrammes distincts. Le premier (figure 12) présente les éléments de réponse en fonction du type d'acteurs (locaux en ordonnée ou institutionnels en abscisse), c'est-à-dire que plus l'ordonnée est grande et l'abscisse est petite, plus on est proche des éléments de réponses données par l'ensemble des acteurs locaux. Les acteurs institutionnels sont issues des institutions du Pays c'est-à-dire la Direction de l'Environnement ou la Direction des Ressources Marines. Les acteurs locaux sont les membres des communautés locales impliquées dans un rāhui (pêcheurs, agriculteurs, prestataires touristiques, élus locaux, etc.). Inversement, plus l'ordonnée est petite et l'abscisse est grande, plus on se rapproche des éléments de réponses données par les acteurs institutionnels. Lorsque les ordonnées et les abscisses sont équivalentes, on se retrouve sur des éléments de réponses communes chez les deux types d'acteurs. Construit de la même manière, le second diagramme (figure 13) présente les éléments de réponse en fonction de la commune (Tautira en ordonnée et Teahupo'o en abscisse).

2.2.3. Résultats

Les résultats en figure 12 montrent que les conceptions des acteurs du rāhui sont assez proches et semblables suivant qu'il s'agisse d'un acteur local ou institutionnel. Le rāhui est conçu pour permettre la (re)production en lien avec la saisonnalité des pontes « *Opani te i'a te o tau, il faut arrêter quand il y a des saisons pondueuses, c'est ça le rāhui* » conçoit un vieux pêcheur n'ayant jamais lui-même fait l'expérience concrète du rāhui. Ceux que les acteurs savent généralement du rāhui (dans l'idée, lorsque ces derniers n'ont jamais eu affaire à lui), c'est qu'il s'agit d'une réglementation impliquant une interdiction et une fermeture⁷¹ d'un espace à une activité, en l'occurrence, la pêche dans le cas du rāhui marin.

⁷⁰. Je considère le rāhui comme une forme de pensée sociale et de savoir partagé pouvant influencer la position des acteurs.

⁷¹. Plus moins stricte et plus ou moins envisagée suivant les acteurs institutionnels.

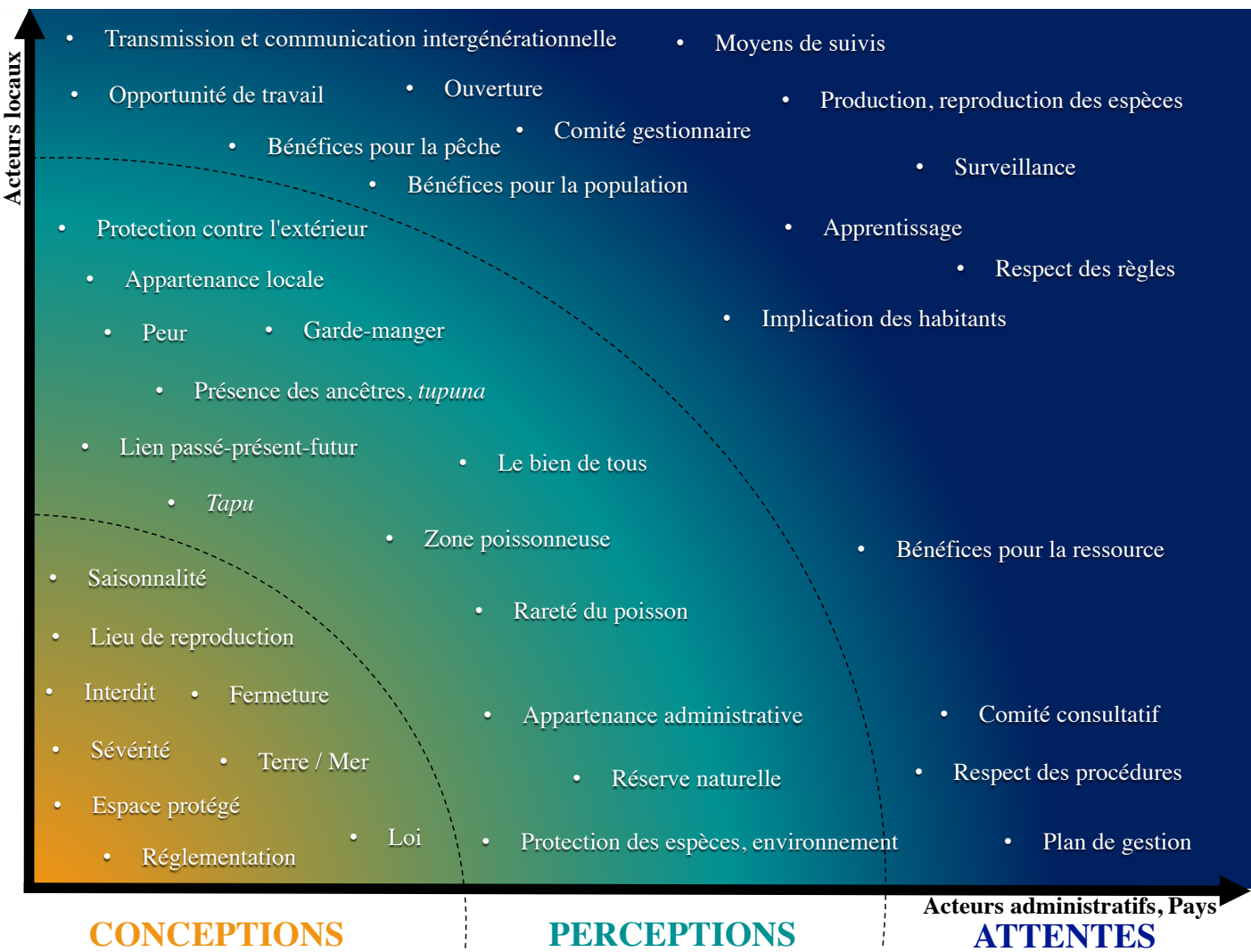


Figure 12 : Représentation graphique des CPA en fonction des types d'acteurs

Lorsque nous nous intéressons aux perceptions, nous observons une plus grande disparité chez les acteurs. Communément, les acteurs institutionnels et locaux perçoivent

le rāhui en fonction de l'abondance relative⁷² de poisson. Il est à la fois une cause et un effet, un moyen et un résultat. Des divergences apparaissent sur les motivations qui ont poussé à mettre en place le rāhui (qui ne sont pas uniquement lié à un intérêt de conservation chez les acteurs locaux), sur les questions d'appartenance du rāhui et sur les sentiments qu'ils suscitent chez certains acteurs locaux (la peur, l'envie de se reconnecter aux ancêtres, la satisfaction). Un ancien pêcheur à Taiarapu le qualifie de « précieux », c'est un « trésor » pointant ainsi la grande valeur perçue du rāhui. Ceux qui l'expérimentent mettent en évidence dans leur discours une continuité temporelle entre cette pratique du passé, héritage des ancêtres (*tupuna*), leurs actions présentes et l'utilité pour les générations futures. Cette expérience est même doublement mise en pratique car certains membres du comité enseignant de leur côté le rāhui pour « *les enfants de demain* ».

Là où les divergences sont encore plus amplifiées, c'est lorsque l'on regarde les attentes des acteurs. Parlons d'abord des bénéfiques du rāhui, chez les acteurs locaux, les bénéfiques reviennent d'abord à la population et aux pêcheurs (plus largement à la communauté humaine) et les attentes d'un point de vue écologique ne sont vues que pour servir les communautés humaines. Les intérêts de protection et de conservation semblent par ailleurs répondre aux attentes des acteurs institutionnels. D'ailleurs, on observe également une divergence aux niveaux des procédures, puisque l'administration attend toujours un plan de gestion, qui ne résonnent pas du tout chez les acteurs locaux, qui ont des attentes bien précises, en terme d'emploi ou de compensation potentiel⁷³ pour la mise en place d'un rāhui ou pour obtenir des moyens de suivis pour l'implication du comité⁷⁴. L'ouverture du rāhui est également une attente locale. Elle n'est d'ailleurs que très peu conçue et perçue par les acteurs car n'a encore jamais été expérimentée à Taiarapu. Elle est donc très attendue à Teahupo'o et à Tautira, ce qui n'apparaît pas du point de vue des intérêts administratifs⁷⁵ qui se penchent davantage sur la conservation (nous avons également vu plus haut que les ouvertures n'étaient pas prévues dans les textes). Nous observons tout de même des attentes communes telles l'implication de la communauté

72. Je veux dire par là que le rāhui est perçu soit lorsque le poisson se fait rare, soit parce qu'il est le résultat d'une plus grande abondance de poisson.

73. Des exemples qui ont été cités : former des surveillants du Fenua 'Aihere pour le rāhui (puisque'ils sont déjà sur place et connaissent les lieux mieux que personne) ou encore compenser financièrement les pêcheurs lors de la fermeture du rāhui.

74. La création d'une association pour le rāhui pose des problèmes.

75. Je tiens dans cette note à nuancer mes propos car certains acteurs de l'administration du Pays se penchent grandement sur les intérêts des acteurs locaux, sans pour autant perdre de vue les intérêts écologiques qui ne sont pas en incompatibilité.

locale, la surveillance de l'espace protégé, la sensibilisation et l'apprentissage du rāhui, ainsi que le respect des règles établies.

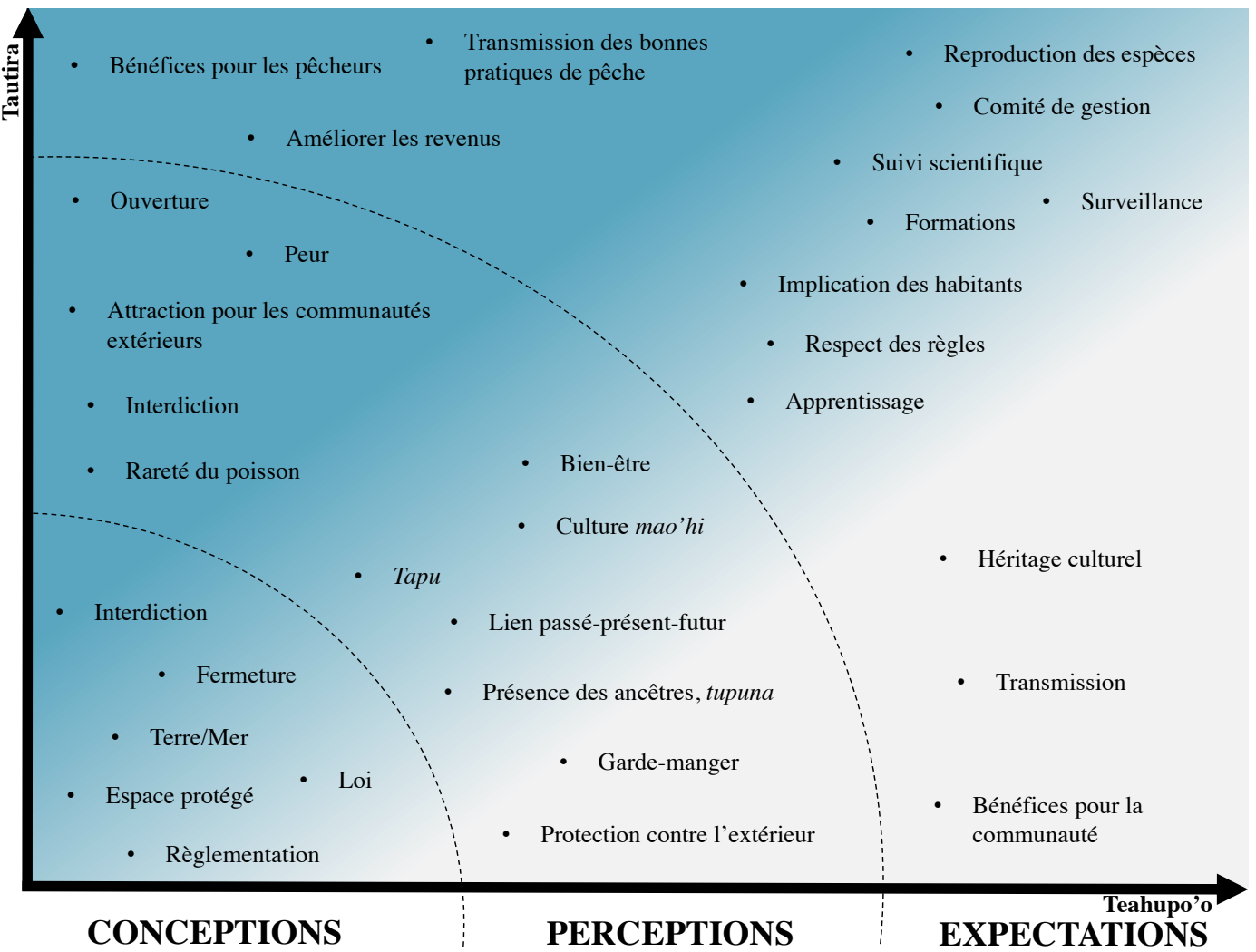


Figure 13 : Représentation graphique des CPA en fonction du site géographique (Tautira/Teahupo'o)

La figure 13 montre, en terme de résultats, des attentes communes aux deux communautés relatives à la gouvernance du rāhui : l'implication des habitants, le respect des règles et la surveillance, le besoin d'un suivi scientifique, et surtout une

reconnaissance envers le comité de gestion qui nécessite de l'aide et du soutien de la part des administrations.

Mais les résultats montrent également que des CPA diffèrent entre les acteurs locaux suivant leur site géographique. Les acteurs n'appréhendent donc pas le rāhui de la même manière à Tautira⁷⁶ et à Teahupo'o, du moins, pas au regard des perceptions et des attentes. Tautira, étant un grand village de pêcheurs (beaucoup plus que Teahupo'o), semble appréhender les avantages du rāhui en premier lieu pour ces derniers. L'un d'entre eux, qui pratique la pêche depuis cinquante ans, insiste « *na ra il faut regarder le pêcheur d'abord !* ». Le rāhui est perçu comme une nécessité due à la rareté du poisson, ce qui entraîne des difficultés pour les pêcheurs mais l'idée conçue d'interdiction semble en même temps les effrayer. Ainsi, à propos de la communauté de pêcheurs de Tautira « *on dirait ils ont peur de ce mot-là, le rāhui* » remarque un acteur fortement impliqué dans le rāhui de Teahupo'o. La question reste de savoir s'il s'agit d'une peur du *tapu*, qui résonne encore chez certain, ou une peur de ne plus pouvoir pêcher (souvent évoqué) ou encore une peur liée à l'attraction des pêcheurs extérieurs que peut représenter le rāhui, en terme de richesse et d'abondance de poissons. Car, je dois souligner que les entretiens réalisés auprès des acteurs locaux à Teahupo'o indiquent que les infractions sont bien généralement commises par des pêcheurs de Tautira, qui connaissent très bien l'endroit, et qui n'ont donc pour référence au rāhui, que le résultat de ce qu'ils pêchent illégalement dans le rāhui de Teahupo'o et leur manière de le gérer. Or, comme celui-ci n'a jamais été ouvert, ils craignent que ce soit la même chose à Tautira (voir exemples ci-dessous).

« *A Teahupo'o, c'est pour les pensions de famille et pas pour les pêcheurs [...] ils sont bêtes de faire le rāhui comme ça* » (Pêcheur de Tautira, le 12 novembre 2018)

« *Ils montrent aux enfants, etc... c'est bien mais ils font un musée au lieu d'un truc vivable. Le rāhui doit être fait pour que les gens vivent de la zone protégée.* » (Résident de Tautira, réunion du 11 septembre 2018)

76. Nous avons déjà montré que le rāhui était peu connu à Tautira pour des raisons d'abondance constante, ce qui a fortement changé depuis quelque année (d'où le contexte d'apparition du rāhui).

« *Mais ils n'ont pas ouvert à Teahupo'o, je ne voudrais pas ça pour Tautira, est-ce que notre rāhui va ouvrir ?* » (Ancienne pêcheuse de Tautira, traduction du tahitien, le 24 octobre 2018)

Regardons à présent les perceptions et les attentes dans le cas du rāhui à Teahupo'o. L'accent est davantage porté sur la culture. Comme nous avons pu le lire précédemment, l'idée de *tapu* est omniprésente, et anime les débats lors des comités de gestion. Il s'agit d'une valeur culturelle forte, liée à des éléments physiques terrestres et marins présents dans la zone de rāhui (*puna i'a, marae*, légendes) qui portent les attentes sur la transmission de cet héritage et les bénéfices pour la communauté entière (et pas uniquement les pêcheurs). En revanche, ces derniers demeurent à Teahupo'o. On voit que le rāhui est ici perçu comme un moyen de se protéger des communautés extérieures, du moins de protéger ses ressources qui doivent bénéficier à la communauté de Teahupo'o.

Les analyses sur les CPA montrent donc à la fois des convergences et des divergences en fonction du type d'acteurs mais aussi en fonction de la localité dans laquelle émerge le rāhui. L'identité collective se construit ainsi localement en fonction du contexte qui fait émerger le rāhui. Dès lors, je m'interroge sur comment les convergences et surtout les divergences, à l'origine des blocages et des tensions, participent aux processus d'hybridation dans chaque contexte local.

2.3. L'émergence d'une identité collective hybride

Nous avons vu que le rāhui était un fondement de l'identité polynésienne locale mais que le contexte de gouvernance hybride venait la remettre collectivement en question en la faisant entrer dans l'ambivalence, dans une quête toujours active de ce qu'est le rāhui pour les catégories d'acteurs. En ce sens, nos analyses montrent que le rāhui reste un pilier dans l'identité polynésienne contemporaine locale. Alors qu'il est promu et valorisé à toutes les échelles, il fait cependant l'objet de conceptions, de perceptions et d'attentes variées entre les catégories d'acteurs et au sein même de celles-ci. Ces variantes trouvent des origines diverses dans les processus de construction et de redéfinition du rāhui. Nous avons ainsi montré que le rāhui (faisant figure de socle identitaire *mā'ohi*) se construit et s'exprime différemment selon que l'on se trouve dans les communes de Teahupo'o ou Tautira.

Le cadre de la gouvernance des rāhui, suscitant des dynamiques sociales interactives devient, en quelque sorte, une arène d'analyse pour caractériser l'identité collective portées par les acteurs. Ces derniers se retrouvent enrôlés dans une dynamique identitaire poussant à la quête d'un rāhui au sens où chacun l'entend, le conçoit, le perçoit ou l'attend. En ce sens, à travers le rāhui, nous mettons ici en évidence une pluralité de traits culturels impliqués dans les constructions identitaires polynésiennes contemporaines locales qui ne sont pas sans impacts sur les dynamiques relationnelles (par exemple entre les membres du comité de gestion à Teahupo'o et l'administration, ou à Tautira entre les pêcheurs du Fenua Aihere et les habitants du village).

La mise en contact de ces identités dans la gouvernance du rāhui, apparaît comme une donnée fondamentale dans la compréhension des hybridations qui opèrent. En effet, la dynamique de gouvernance faisant basculer le rāhui dans une composition ambivalente et versatile se rapproche en cela d'un espace hybride. En même temps qu'émerge la gouvernance du rāhui, émerge alors un lieu d'expression privilégié d'une identité collective hybride, spécifique à son contexte, et qui semble se transmettre aux seins des communautés locales.

2.4. Le nouveau rāhui, une identité contemporaine locale à transmettre

Nous avons montré à quel point la transmission des savoirs sur le rāhui était importante pour les acteurs locaux en faisant le lien entre le passé, le présent et le futur. Au passage, la transmission s'est enrichie d'éléments nouveaux puisqu'elle passe surtout par une sensibilisation à la conservation des récifs coralliens, qui entre désormais dans l'éducation environnementale⁷⁷.

Par ailleurs, les processus de redéfinition du rāhui sont propres à chaque commune (et donc à chaque rāhui). Si le rāhui constitue en effet « une bonne chose » pour les membres des communautés locales, ces derniers élaborent la transmission suivant des objectifs distincts. Ainsi, à Teahupo'o, les acteurs se penchent sur la transmission des figures culturelles et les avoirs constitutifs (légendes, espèces marines) du site du rāhui.

⁷⁷. En lien avec le contexte planétaire, mais il est important de souligner que le rāhui a fait émerger localement (point de départ) des Aires Marines Éducatives (AME) dans les communes de Tautira et Teahupo'o, avec pour référent, un membre du comité de gestion.

Dans le cas de Tautira, la transmission se réalise auprès des jeunes autour de la pratique de la pêche, ce qui a toujours été le cas⁷⁸, avant même la mise en place du rāhui. Cependant il semble que le rāhui apporte un intérêt particulier auprès d'une catégorie d'acteur bien identifiée : les femmes. J'ai en effet remarqué que les femmes ont joué un grand rôle dans l'acceptation du rāhui à Tautira. En échangeant avec elles, il semble que le rāhui répondent aux besoins d'une corrélation « pêche-travail ». Je m'explique, la pêche permet de subvenir aux besoins (subsistance, revenus) d'où son apprentissage de génération en génération. Dans le contexte contemporain, les difficultés de recherche d'emploi poussent d'ailleurs les jeunes à exercer la pêche pour faire vivre leur famille. Or, les femmes semblent préférer que leurs enfants aillent le plus loin possible à l'école et trouve un travail, compte tenu des difficultés liées à la diminution des stocks de poissons lagunaires. En interdisant (au moins sur une petite surface) la pratique de la pêche, le rāhui est un moyen de pousser leur enfant dans cette recherche d'un travail. L'une d'entre-elles avoue :

« Tu sais ici, nous les femmes, on préfère que nos enfants trouvent un travail plutôt que d'aller à la pêche pour qu'il puisse avoir un salaire. La pêche, c'est très difficile, il y a les conditions, si elles sont bonnes... et la santé aussi.... En plus c'est plus pei pareil aujourd'hui. Les poissons sont plus petits et plus tu pêches, plus tu gagnes car les prix baissent. Il faut pêcher beaucoup. Des fois ça arrive de brader quatre paquets à 1 000 francs juste pour avoir de l'argent. J'ai hâte qu'on mette le rāhui ! » (Femme de pêcheur à Tautira, le 12 novembre 2018)

Ces propos montrent que les femmes revendiquent le rāhui comme un facteur qui pousserait leurs enfants à trouver un travail. Mais, il est important de souligner que le rāhui permet aussi de faire perdurer l'activité de pêche car, selon l'une d'entre elles : *« la pêche, pour les mo'otua, c'est une question de dignité »*. Dans cette optique (comme à Teahupo'o) le rāhui optimise l'avenir de leurs enfants.

Le rāhui se construit suivant les besoins propres à chaque communauté locale qui le met en place. Les différentes formes culturelles qu'il prend participent au processus de transmission de l'identité contemporaine. Finalement, par la transmission des savoirs sur

⁷⁸. Les enfants de pêcheurs apprennent à pêcher avec un membre de la famille (souvent le père ou le grand-père), la pêche constituant le train de vie à Tautira.

le rāhui, les acteurs contribuent à la construction de l'histoire collective de la communauté et donc à la construction d'une identité *Mā'ohi* locale, collective et contemporaine, propre à chaque commune à Tairapu. A partir de là, comment s'opèrent les hybridations ?

3. L'analyse des tentatives de reconversion identitaire

A partir de l'ensemble des analyses portant sur la redéfinition du rāhui, et la construction d'une identité collective hybride locale, nous nous questionnons sur les mécanismes d'hybridations à l'œuvre. Quelles sont les processus qui opèrent dans ces (re)constructions identitaires ?

Regardons de manière détaillée les stratégies de reconversions des acteurs en figure 14. La gouvernance du rāhui, de par son nouveau cadre légal, s'avère un moyen pour les acteurs de s'appropriier et d'inscrire leur identité collective dans des politiques de gestion conventionnelles, non maîtrisées par les communautés locales, dans la tentative d'y insérer leurs propres normes de gestion (par exemple ouvrir le rāhui alors que les textes ne le prévoient pas). En effet, en évacuant la participation des communautés locales et autochtones et en contribuant à la dépossession croissante (symbolique, pouvoir, etc.) les outils de gestion existants (PGEM, AMP, ZPR) ont été souvent rejetés. Pourtant, dans le cadre du nouveau rāhui, on voit bien que les nouvelles conditions d'émergence et de régulation amènent tout même à l'utilisation de ces outils.

De plus, la figure identitaire emblématique (symbolique) des nouveaux rāhui est représentée par le comité de gestion. Les rāhui à Tairapu n'ont lieu d'être, que parce qu'ils sont représentés par un comité ou *tōmite* rāhui, mettant en contact les identités individuelles. Ces contacts mènent alors vers la quête, la recherche, de ce qu'est le rāhui contemporain. Or, cette recherche n'est pas sans embûches puisque qu'elle fait émerger un climat de tensions entre les catégories d'acteurs, et fait basculer les identités dans l'ambivalence. Les mécanismes à l'œuvre ouvrent sur un espace hybride⁷⁹ qui rend possible l'émergence d'autres (ou nouvelles) positions : un rāhui peut désormais être une ZPR ou une AMP, et une AMP ou une ZPR peut désormais être un rāhui. En conséquence, l'espace hybride offre un terrain à l'élaboration de stratégies par les acteurs, singulières

⁷⁹. Au sens du « tiers-espace » ou « espace interstitiel » (H. Bhabba).

ou communes, qui initient de nouveaux signes d'identité, par l'intermédiaire de collaborations et de contestations dans l'acte même de définir le rāhui.

Ce sont donc ici des stratégies de reconversion⁸⁰ identitaire qui sont au cœur des mécanismes d'hybridation. L'ouverture d'un espace hybride engendrée par la gouvernance des rāhui suggèrent que ces stratégies sont déployées par les acteurs pour (re)définir l'identité collective *mā'ohi* dans les nouvelles conditions de production émergentes (à la fois du point de vue de la pratique mais aussi de la réglementation) et propres à chaque contexte.

80. Nous reprenons ici le terme de « stratégies de reconversion » au sens de Garcia Canclini.

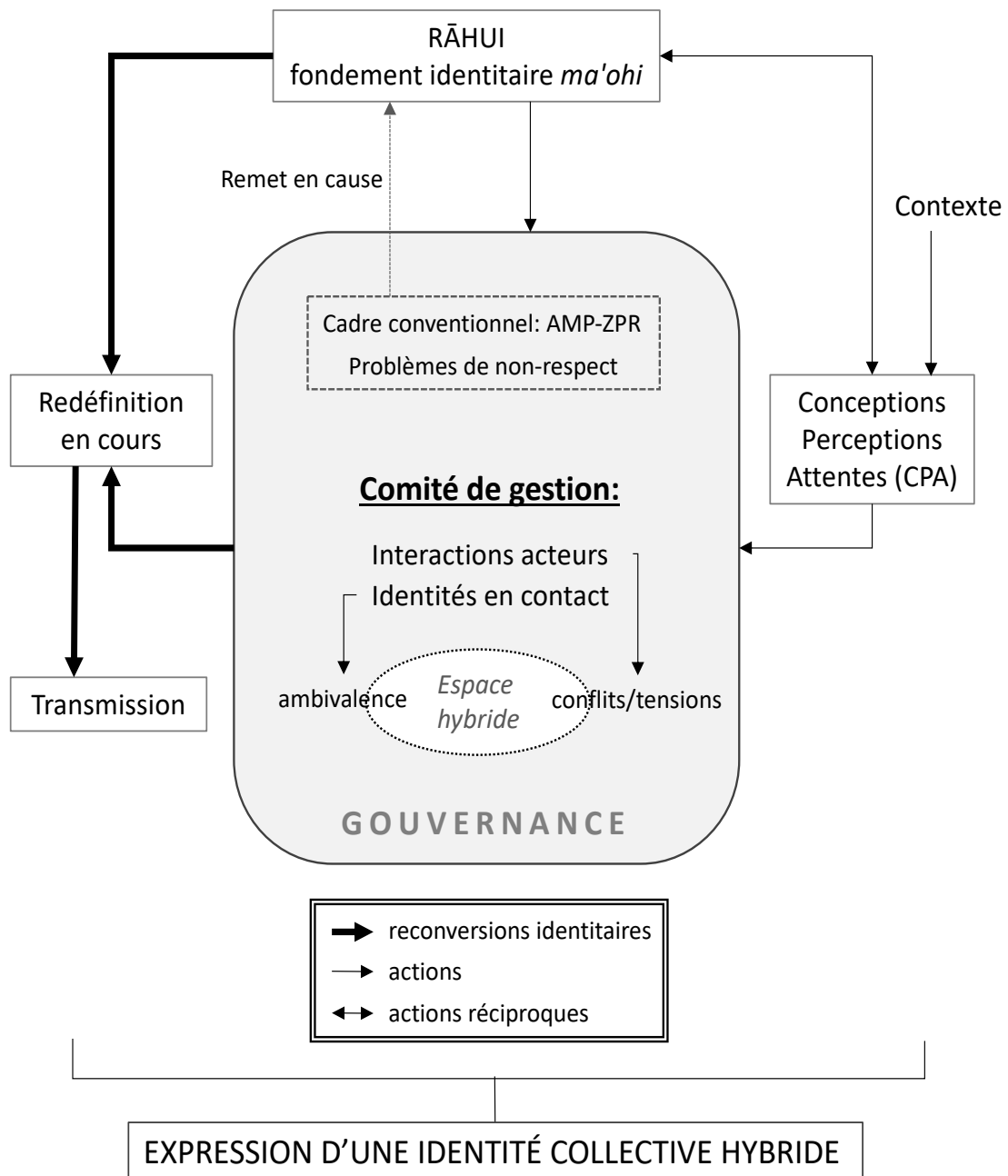


Figure 14 : Les stratégies de reconversions identitaires des acteurs dans la gouvernance du rāhui

4. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons resitué la pratique contemporaine du rāhui dans le cadre de discours et d'éléments emblématiques (*puna i'a*) portant les traces d'une identité *mā'ohi* collective de manière fondamentale. Cependant, nous avons mis en évidence une remise en question de cette identité dans le contexte de gouvernance hybride à travers son insertion dans les politiques de conservation existante (ZPR, AMP, PGEM), le manque

de respect certain envers cette pratique si convoitée et mise en valeur par les communautés et une méconnaissance reconnue chez de nombreux jeunes tahitiens. Au regard de ces constats, nous avons montré que la gouvernance hybride du rāhui cherchait à redéfinir la pratique afin que les acteurs retrouvent leurs valeurs identitaires dans ce nouveau contexte d'émergence.

Afin de mieux comprendre les valeurs attribuées au rāhui contemporain, nous avons cherché à approfondir ses représentations à travers les conceptions, les perceptions et les attentes (CPA) que les différents acteurs (locaux et institutionnels) portent sur les rāhui, ainsi que les spécificités locales de ces derniers à Teahupo'o et à Tautira. Notre analyse sur les CPA montrent à la fois des convergences et des divergences en fonction du type d'acteurs mais aussi en fonction de la localité dans laquelle émerge le rāhui. L'identité collective se construit donc localement en fonction du contexte qui l'a fait émerger. Il s'agit toutefois d'une identité plurielle mise en évidence par les divergences observées. Elles soulèvent alors des points de blocages donnant naissance à des conflits entre acteurs qui trouvent une origine dans la mise en contact des identités dans la gouvernance du rāhui (comité de gestion). Cela apparaît comme une donnée fondamentale dans la compréhension des hybridations qui opèrent. En même temps qu'émerge la gouvernance du rāhui, émerge alors un lieu d'expression privilégié d'une identité collective hybride, spécifique à son contexte, et dont la transmission tend à se développer aux seins des communautés locales.

Finalement, nous avons mis en évidence ici la manière dont les processus d'hybridation identitaire prennent place au sein de la gouvernance des rāhui à Taïarapu. Les situations présentées et nos analyses montrent que le comité de gestion ouvre un nouveau terrain de négociation du sens et de la représentation. Ainsi, dans la gouvernance hybride du rāhui, les identités tiennent à ce qu'elles portent les traces des sentiments et des pratiques qui l'informent, un peu comme une traduction, qui combine les traces d'autres sens ou discours. Leur entrée en contact fait alors émerger une identité collective contemporaine hybride et locale, très active, dont la reconnaissance constitue un élément important pour comprendre la manière dont le développement des nouveaux rāhui est reçu et repris dans les arènes politiques locales.

Chapitre 4 :

Hybridation et religion

Ce chapitre a pour but d'entrer de manière détaillée dans l'une des pratiques identitaires polynésiennes collectives: la religion. Alors que la dimension spirituelle ou religieuse occupait une place fondamentale dans la pratique ancienne du rāhui, que des transformations sans précédent ont affecté et modulé les croyances locales au cours des deux derniers siècles (conversion, double phénomène de syncrétisme⁸¹, changements politiques, développement et épanouissement des branches du christianisme) quelle place occupe-t-elle dans le contexte de réémergence de la pratique et de la gouvernance actuelle ? En ce sens, il convient ici d'aborder la dimension hybride du champ politico-religieux de la gouvernance contemporaine du rāhui. La gouvernance des rāhui à Tairapu met en effet en contact des acteurs aux croyances d'origine diverses⁸², elles-mêmes issues des processus syncrétiques et transformations dont la continuité entre dans un contexte global de développement et de prise de conscience environnementale⁸³. Ce chapitre n'a donc pas pour objectif de documenter et de comprendre la religion tahitienne en tant que telle comme l'ont magistralement effectué de nombreux auteurs (Raapoto 1980 ; Babadzan, 1982 ; Saura 1990, 2008 ; Fer, 2007 ; Malogne-Fer, 2019) mais il est davantage question d'explorer ethnographiquement ici la place et l'implication de la dimension religieuse dans le contexte de gouvernance hybride contemporaine des rāhui à Tairapu.

Dès lors, il s'agit d'identifier la nature hybride des croyances et des pratiques sous-jacentes et de déterminer ensuite quelle place elles occupent dans la gouvernance et la

81. L'impact du christianisme a engendré des phénomènes syncrétiques dans les croyances religieuses dans une dynamique de changement culturel en Polynésie française (Babadzan, 1982) mais aussi (Fer et Malogne-Fer, 2002 ; Gonschor, 2015).

82. Essentiellement chrétiennes, je les détaille dans le fil du chapitre.

83. Autrement dit, je place la question de la nature des croyances religieuses ayant pour point de départ l'existence de ces phénomènes syncrétiques en les resituant dans le contexte actuel de globalisation, au sens de M. Abélès, entendue comme processus pluridimensionnel, brouillant les repères traditionnels, reconfigurant les relations entre le singulier et le collectif, et affectant en profondeur les modes de penser et d'agir (Abélès, 2012).

pratique du rāhui. L'angle méthodologique que je développe dans ce chapitre est l'analyse des processus d'hybridation entre les modes d'actions des acteurs de la gouvernance et les imaginaires de croyances actuelles en développant comment les acteurs marient croyances et pratiques ancestrales et occidentales⁸⁴.

1. La nature hybride des croyances et pratiques religieuses dans la gouvernance du rāhui

1.1. Le *tōmite* rāhui en pratique

Afin de comprendre comment les croyances sont mobilisées dans la gouvernance des rāhui à Tairapu, penchons-nous d'abord sur la place accordée à la religion dans le *tōmite* rāhui à Teahupo'o et Tautira et à leurs pratiques observées lors des réunions. Avant cela, et pour bien comprendre comment la religion s'est intégrée dans la gestion contemporaine du rāhui, il apparaît nécessaire de rappeler quelques points éclairants sur l'appartenance religieuse de la société polynésienne actuelle.

A Tahiti, les habitants sont très croyants et l'appartenance à une religion participe au "vivre-ensemble" de la société ou communautarisme culturel (Fer et Malogne-Fer, 2002). Dans chaque village, on trouve par exemple le *fare amuira'a*, maison commune où les protestants se retrouvent plusieurs fois par semaine pour chanter, converser avec l'*orometua* (le pasteur), préparer un mariage ou veiller un mort. A Tairapu, l'église protestante *mā'ohi* est majoritaire⁸⁵, mais une partie de la population regroupe les religions catholiques⁸⁶, les mormons⁸⁷ (Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours), les adventistes (du 7^{ème} Jour), les sanitos (branche dissidente du mormonisme) (Saura, 1994), et quelques mouvements charismatiques comme les pentecôtistes (Fer, 2005) ou sectaires comme les Témoins de Jéhovah. On trouve tout de même des acteurs athées ou n'appartenant à aucune église mais ils se font tout de même assez rare.

84. J'entends par croyances et pratiques occidentales, le christianisme au sens large, mais également l'intégration du rāhui dans un schéma politique d'AMP (idem pour la ZPR).

85. C'est le cas pour les Archipels de la Société et les Australes.

86. La religion catholique domine aux Marquises, dans l'est des Tuamotu et aux Gambier.

87. Arrivés en 1844, les mormons rassembleraient aujourd'hui 7 % de la population.

C'est ainsi que chaque réunion du *tōmite* rāhui, à Teahupo'o ou à Tautira commence et se termine par une prière⁸⁸. Observons également à Tautira, alors que le rāhui n'était qu'à l'état de projet, la manière dont les réunions d'animation se sont déroulées. Tout d'abord, je dirai un mot à propos du lieu géographique des réunions. S'il est vrai que la plupart des réunions se déroulaient officiellement à la mairie de Tautira, toucher les habitants du Fenua 'Aihere (et en particulier les « Parisiens ») nécessitait de s'intégrer dans leurs modes de vie, dans leurs coutumes locales et leurs modes de fonctionnement, qui tournent autour de l'activité centrale : la pêche. A Tautira, la pêche se déroule du mardi au samedi non-stop pour la récolte et le dimanche est consacré à la vente (souvent les marchés de Taravao ou Papeete). Cela signifie qu'ils ne peuvent assister à la messe du dimanche matin. Pour pallier à cela, les habitants se sont accordés pour célébrer la messe le lundi matin, unique jour de repos des pêcheurs. Les réunions pour aborder le rāhui ne pouvaient donc être réalisées que le lundi, après la célébration de la messe, dans la chapelle se situant juste à côté de l'église (figure 15). C'est de cette manière que les discussions sur le rāhui ont pu se répandre au sein de la communauté locale.



Figure 15 : Réunion d'animation sur le rāhui à la chapelle du Fenua 'Aihere

88. Le *tōmite* rāhui n'est pas une exception à cette coutume : toute réunion de quelque nature que ce soit (politique, professionnelle, familiale, d'information, un repas, etc.) commence et/ou se termine par une prière.

Ce fonctionnement est spécifique à la population de pêcheurs du Fenua ‘Aihere. Si je me penche maintenant sur les réunions du *tōmite* rāhui, j’observe que ces dernières sont toujours organisées dans les mairies, par convention. Mais, en étant libre dans le choix des règles du rāhui et dans la composition de leur comité de gestion, les acteurs ont fait le choix de faire entrer les confédérations religieuses parmi les membres du *tōmite*. Regardons les statuts officiels des membres du « Tōmite Rāhui Tahunatara Vaionifa No Tautira » (article 6 de l’arrêté n°1204 CM, en Annexe 8) dans lequel il est inscrit « *4 représentants de confessions religieuses à Tautira* ». L’arrêté ne précise pas de quelles confessions il est question mais il s’agit en fait des protestants, catholiques, évangélistes et mormons. Ainsi, si ces religions se distinguent du point de vue théologique, toutes s’unissent lorsqu’il est question du rāhui, en particulier de communiquer le rāhui. Selon l’un des membres du comité, en inscrivant toutes les confessions il est plus facile de communiquer et toucher ainsi toute la communauté.

Dans le même esprit, à Teahupo’o, même s’il n’est pas inscrit cette diversité des confessions dans l’arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014 précisant la composition du comité de gestion du rāhui (article 3), les acteurs ont pris le soin de choisir des représentants des confessions protestantes, catholiques et adventistes au regard de l’appartenance respective des membres qui le composent. Lorsque j’interrogeais l’un de ces représentants sur le rôle de la religion dans le rāhui, ce dernier me répondit :

« Pour l’instant, il n’y a pas... Si, il y a un représentant comme moi, hein, je fais partie de l’église. » (Représentant religieux, membre du comité, Teahupo’o, le 18 juillet 2017)

A Teahupo’o, c’est aussi une manière de tenir compte du « poids » de la religion dans la communauté, surtout pour « dire quelque chose ». C’est également par les messes que la communication s’est réalisée lorsqu’il était question de mettre en place le rāhui à Teahupo’o :

« Quand je vais à la messe le dimanche, je vais voir le pasteur. Il faut annoncer dans l’église. Tel jour, il faut venir à la réunion... mais la première réunion qu’on a fait il y a du monde. » (Membre du Tōmite Rāhui de Teahupo’o, le 4 juillet 2017)

Selon notre interlocuteur, le pasteur a un rôle important à jouer dans la transmission et la communication d'informations sur le rāhui (date et heure des réunions) auprès des paroissiens.

Au regard de son statut officiel (ou non) et de ses pratiques informelles, la religion pénètre dans la gouvernance du rāhui contemporain et en devient une composante en faisant circuler l'information. Un panel théologique diversifié mais uni pour le rāhui qui entre en contact avec des croyances toutes aussi profondes, inhérentes même aux savoirs sur le rāhui.

1.2. Les croyances intrinsèques au rāhui contemporain

Il est particulièrement frappant, en particulier à Teahupo'o, qu'une discussion sur le rāhui, aussi basique soit-elle, mène tout naturellement à une discussion sur le *tapu*, sur les ancêtres ou *tupuna*, ainsi que sur des vestiges du passé tel que les *puna i'a*, (dont nous avons souligné le caractère physique de vecteur identitaire au chapitre précédent) ou les *marae*.

1.2.1. Le tapu

« *E tapu* » pouvons-nous lire en langue tahitienne sur le panneau officiel du rāhui pour désigner l'espace protégé de Teahupo'o. Même les textes intègrent cette notion de *tapu*. Dans sa traduction contemporaine⁸⁹, le mot polynésien *tapu* est un adjectif du sacré ou consacré, connu sous le nom de « tabou » dans les langues occidentales. Il renvoie à la restriction, au serment, à l'interdit. Auprès des acteurs locaux, il apparaît comme un élément constitutif du rāhui, une caractéristique, ou encore un synonyme. Ainsi, lorsque qu'un écologue de longue expérience sur le territoire demande à l'expert culturel de Teahupo'o ce qu'est le rāhui, celui-ci répond :

« *C'est le tapu, c'est comme quand tu te disputes avec ta femme, c'est ça, on ne parle plus.* » (Expert culturel de Teahupo'o, le 10 novembre 2018)

89. Traduction du dictionnaire de l'académie Tahitienne Fare Vāna'a.

On voit ici que la croyance du *tapu* est intrinsèquement attachée au *rāhui*. Au près des membres du comité de gestion du *rāhui*, le *tapu* intervient presque toujours dans les discussions et fait d'ailleurs l'objet de débats, d'accords et de désaccords entre eux. Le rapport des acteurs au *tapu* souligne alors qu'il n'y a pas un *tapu* mais des *tapu*. Quel que soit leur différence de nature, l'utilisation du *tapu* dans le cadre du *rāhui* témoigne de la présence d'une croyance qui trouve ses origines dans la société polynésienne pré-contact, et qui peut s'expliquer comme le résultat des processus syncrétiques⁹⁰. En effet, le terme de *tapu* s'appliquait à toutes choses et êtres qui représentaient un vecteur en contact entre le *pō* et le *ao*⁹¹ dans les anciennes cosmogonies polynésiennes. Avec la christianisation se produisit un processus syncrétique qui transforma cette dualité entre *pō* et *ao* par analogie à la symbolique chrétienne entre la lumière divine et les ténèbres. Les missionnaires, en tant que nouvelle autorité de l'orthodoxie religieuse redéfinirent les termes de *pō* et *ao* (Alevêque, 2015), faisant ainsi basculer la notion de *tapu* :

« Aux relations préchrétiennes entre la lumière et l'obscurité et entre la vie et la mort s'associèrent désormais les oppositions christianisme/paganisme, Bien/Mal, présent/passé. Cette nouvelle configuration produisit des innovations majeures dans les catégories polynésiennes. Dès lors, comme le montre Babadzan (*ibid.*), le *ao* devint simultanément l'espace divin de référence et un mode de vie associé au Salut. La dichotomie entre *tapu* et *noa* (interdit et non-interdit) fut ainsi rejetée de l'articulation des représentations du *pō* et du *ao* » (Alevêque, 2015)

A l'ère où les pratiques religieuses chrétiennes se combinent avec les croyances anciennes, la « dénaturalisation » du *tapu*, d'abord engendrée par la conversion au christianisme, puis impactée par les phénomènes syncrétiques, demeurent un support sur lequel les membres du comité de gestion du *rāhui* tentent en même temps de « renaturaliser » d'une part, en réinsérant le *tapu* dans un continuum temporel, et d'autre part, à travers l'expérience acquise du *rāhui* :

« Je suis d'accord sur le fait qu'il ne faut pas que ça s'éternise et que le *rāhui* est nécessaire, mais comme maintenant le comité a acquis l'expérience du *rāhui*, il sait aujourd'hui comment ça se passe et quelles sont les difficultés et problèmes. On doit

⁹⁰. mis en évidence par A. Babadzan (1983) et plus récemment par G. Alevêque (2015).

⁹¹. C'était le cas des *marae* par exemple, lieux où s'effectuaient la plupart des pratiques relatives aux ancêtres et aux divinités anciennes.

maintenant être en mesure de renouveler le rāhui en tenant compte de ce qu'il s'est passé pendant les six dernières années. On doit continuer et respecter le tapu. » (Discours d'une membre du comité, réunion du 18 juin 2020).

S'il existe individuellement chez les acteurs des *tapu* (rapport de différentes natures au terme), le nouveau rāhui apparaît comme un moyen de revaloriser un *tapu* collectif, de nature hybride, par le biais de ce processus de re-naturalisation. Ce dernier semble alors contexte-spécifique puisque le terme de *tapu* n'est que peu (voire jamais) abordé/évoqué à Tautira. Est-ce la différence d'objectifs propre au rāhui⁹² ou une survivance d'un concept, dont on ne parlera jamais, de par sa nature *tapu* ?

1.2.2. Les ancêtres

Poursuivons les liens troubles qu'ont les acteurs entre leur passé et leur présent, tout cela à travers le rāhui. Dans nos échanges, le rāhui est souvent évoqué comme un lien avec son ancêtre. Dans cette tentative de reconnexion au *tupuna*, nous citerons cet femme résidente de Tairapu qui nous explique:

« Moi, je viens d'une grande famille de Maitui, de Ohopa, de l'autre côté de Faaone. Moi je m'en occupe pour les arbres généalogiques de ... enfin, de la famille. Je suis dans une autre association de l'autre côté de Faaone, de Vaiha. Du bord de la route jusqu'au sommet de la montagne. Alors il faut tout chercher avec tous les marae qu'il y a à côté... Tout ça, ça y est on a fini de travailler avec la famille ça y est. On attend pour la semaine prochaine avec ceux de Tautira, parce qu'on a un rapport avec eux. Alors nous on a fini ça, et après j'ai vu que Te Vahine Metua Rau, elle vient de Papara. C'est la tante à Patrick Rochette. Parce qu'il y aura un grand évènement en octobre, pour les Vehiatua. C'est Patrick qui va faire tout le trucs, les pari pari, tu vois les légendes de Teahupo'o. Il va tout raconter depuis Papara, Mahina, tous les Vehiatua. Il y en a quatre. Moi je fais partie aussi de celle-là, je ne savais pas...il a fallu une grande réunion qui s'est passé au mois de mars, là pas loin de chez moi, on m'a appelé « il faut aller écouter », ça m'a plus, c'est par là que je suis entrée après dedans. Parce qu'il y en a aussi à Raiatea, parce que la vraie histoire, c'est un homme de Raiatea qui est resté avec une femme des Tuamotu, après ils sont revenus là. Ils ont eu huit lignées, huit enfants

⁹². On sait qu'à Tautira, l'objectif du rāhui se focalise sur les rendements de la pêche plutôt que la valorisation d'une pratique culturelle.

dont Vairao, et là il y a aussi mon ancêtre dedans qui étais chef du district. C'est par là que j'ai entendu le rāhui. » (Résidente de Taiarapu, le 14 juillet 2017)

C'est à travers le rāhui que notre interlocutrice se reconnecte à son ancêtre Vehiatua. Si nous avons vu que les ancêtres faisaient l'objet de vecteur pour l'identité polynésienne contemporaine, ils n'en demeurent pas moins à l'égard des croyances à leur sujet. Les ancêtres ne sont pas seulement des figures tutélaires auxquelles on se rattache généalogiquement, ils existent.

« Je suis venue vivre ici à Teahupo'o car c'est chez mes ancêtres. Je suis très attachée à ma terre qui est aussi la terre de mes ancêtres. Quand je vais en bateau et je regarde la montagne, je vois mes ancêtres, je sens mes ancêtres. Ils me préviennent du danger et je sais que je peux les appeler en cas de besoin pour leur demander de l'aide. Et comme je suis membre de l'église mormone, on m'a attribué un saint esprit qui me protège. J'ai toujours cette petite voix qui me dit qu'il ne faut pas faire ceci ou cela. [...] Moi je peux sentir les esprits, les bons et les mauvais. Nous les humains, on peut sentir si c'est un bon esprit, ta'ata haere haere (personne qui passe) ou un mauvais esprit tatane (Satan). Quand je suis dans la maison de ma mère, j'entends des pas, c'est ma grand-mère qui passe. » (Résidente de Teahupo'o, le 18 septembre 2018)

Ce subtil mélange de croyances (syncrétiques) nous fait remarquer que les ancêtres sont considérés comme des entités avec lesquelles il est possible d'interagir mais les conséquences de ces interactions ne sont pas jugées maîtrisées donc seule leur présence est admise. Leur influence est confinée précisément parce qu'ils en ont une. On voit ici que le rāhui mobilise les ancêtres dans une relation non sécularisée avec les vivants⁹³. La différenciation des deux esprits, bon et mauvais nous renvoie au basculement opéré du *po* et du *ao* dans les ténèbres ou au Salut. Elle n'est pas sans nous rappeler les entités surnaturelles issues de la christianisation. Les « esprits mauvais⁹⁴ » chrétiens (*vārua 'ino*) et les fantômes (*tūpāpa'u*) ne sont ni les anciennes divinités des

93. Ce que G. Alevêque (2015) et Donaldson (2019) montrent à travers la nature ambiguë des ancêtres.

94. Les « fantômes » (*tūpāpa'u*) et « esprits mauvais » (*vārua 'ino*) sont, à cette époque, les principaux agents auxquels on impute le malheur. Cela signifie que les maux inexplicables (maladies ou accidents) sont attribués à leur influence (ou à celle d'un sorcier ayant le pouvoir de les manipuler), mais aussi qu'être le témoin de l'apparition de ces entités est reconnu comme étant de mauvais augure. En effet, toutes immatérielles qu'elles soient, leur « existence est tenue pour expérimentalement vérifiable : ces deux entités se manifestent concrètement, et leur manifestation est toujours néfaste et chargée de périls » (Babadzan, 1983 : 47).

Polynésiens préchrétiens (*atua*), ni les dieux polynésiens tels que les voient les missionnaires. Ce sont des entités spécifiques à la société chrétienne polynésienne des archipels protestants de Polynésie française de la christianisation au début des années 1980⁹⁵.

En guise de subtil mélange de croyances, revenons également sur la pierre *tupuna* à l'entrée du *rāhui* de Teahupo'o (figure 10, Chapitre 3) à la pointe Maraetiria, connu pour avoir été le lieu d'envol des âmes (en référence au processus d'ancestralisation des morts à l'époque). Pour les propriétaires, il s'agit d'une pierre gardienne de l'espace, un ancêtre vivant avec qui ils ont coutume d'interagir :

« C'est notre gardien. Il y a le mana dedans. Il est vivant parce que dès fois, il change de couleur, il devient jaune ou vert. Il peut se transformer en femme ou en homme. Ce tupuna, c'est notre pāpa'u. On l'a mis sous la table, des fois on trinque avec lui. Le respect de la terre. Il fait partie de la famille, il trie la terre. Si quelqu'un vient ici la nuit sans lumière, hia il va vite partir parce qu'on va le chasser. On croit qu'on ne les voit pas mais ils sont là pour nous dire ce qu'il faut faire. » (Propriétaire de la pierre gardienne impliqué dans la surveillance du *rāhui*, le 12 août 2020)

Aujourd'hui, à Teahupo'o, on associe une figure de pierre emblématique à un *tupuna*, par lequel celui-ci peut transiter et devenir *tūpāpa'u* (fantôme) pour protéger son territoire. Pour la famille, aucun risque, le grand-père (*pāpa'u*) fait partie de la famille.

1.2.3. Les marae et les puna i'a

La croyance aux ancêtres se mobilisent par ailleurs à travers la présence de vestiges ou effigies de la religion ancienne, à la fois valorisés et craints localement. Nous venons de voir le cas de la pierre gardienne à la pointe Maraetiria. Ce que je souhaite mettre en avant ici, c'est qu'il n'apparaît pas anodin de trouver la pierre *tupuna* à la pointe Maraetiria, qui comme son nom l'indique, renvoie au *marae*. De même, dans la zone du *rāhui*, on trouve des *puna i'a* : le *puna 'ā'ahi* (la pierre à thon faisant l'objet de

95. Durant cette période, ils sont considérés comme des divinités païennes ayant survécu à la christianisation. Ce sont des êtres maléfiques, impersonnels et prédateurs qui se manifestent le plus souvent comme des boules de feu multicolores traversant le ciel à l'aube ou au crépuscule. À travers les relations que les individus entretiennent alors avec ces entités, se dévoile toute une conception de la vie chrétienne.

nombreuses visites, voir figure 8), le *puna* à baleineau (figure 9) et un *puna nohu*. D'après mes informateurs, ces *puna* font encore l'objet de nombreuses croyances héritées du passé préchrétien. La *mama* du Fenua 'Aihere, active avec sa famille, en particulier ses *mo'otua*, dans la surveillance du *rāhui* ne manque pas d'anecdotes à ce sujet :

· Anecdote n°1 : le *puna nohu*

« E *puna no te mea nohu*. *Puna*, c'est un caillou. C'est un rêve, dans le rêve. Après c'est une grand-mère qui va amener. Elle est morte mais dans mon rêve elle est vivante. Quand elle est vivante elle me dit « eh vas là-bas vas chercher ce cailloux » après « pourquoi faire ? »... C'est pour le *nohu pai*. Après j'ai été l'endroit où elle m'a dit, demain. Le lendemain, j'ai été regarder, je n'ai pas trouvé. Après j'ai trouvé. Ce qu'elle m'a dit quand je ramène à la maison il faut chercher le 'auti (feuille de la plante appelée « *tī* »), *auti tahiti*. Je coupais une feuille de *auti*, je mets la table et je mets ce cailloux dessus. Je vais voir deux jours après, tu vois le *auti* ça brule, oui ça devient jaune comme si c'est ua 'ama (a brûlé), ça a brûlé. J'ai été chercher le *auti*, j'ai mis ce cailloux, deux jours après ua 'ama te mea *auti*, ça a brûlé. Moi je (?) pas les *tupapau*, non, mais tu vois ça marche dans les rêves. Oui on a encore des cailloux là mais des fois les enfants... « eh mamie ton caillou, e mea ma il faut jeter ». Et je vais encore les ramasser (rire). Oui c'est à la maison ce caillou. »

· Anecdote n°2 : les *marae*

« Tu vois les *marae*, c'est dangereux aussi. Tu vois, si tu vas au *marae*, si le caillou il n'y a pas le... enfin le remu *pei* (la mousse), s'il y en a dessus, ah, c'est bon. Ça veut dire ce caillou est mort. Si c'est net, ne pas toucher [...] Tu vois, mon motua une fois, ils ont été *pei* faire *pipi*. On a des *mape*, ben il a vu *hoa* ces cailloux, il a dit il ne faut pas aller *pei* faire *pipi* là. Hey ! c'est les cailloux ... son cousin *hia*... Comme moi je dis sur lui « bé, il faut faire attention les *marae* », lui, il sait. Mais son cousin non « hey j'ai envie de faire *pipi* ». Et il a été faire *pipi*, et quand il est rentré en ville, c'est gros *paia* son zizi ! S'il y a mon motua là, c'est lui qui va raconter. Yeah il est venu *taafe* « mamie, mamie, il y a *Marama* *pei* c'est gros son zizi », « pourquoi *hoia* ? » il m'a raconté « e mea ! J'ai dit il ne faut pas aller faire *pipi* ». C'est les cailloux. Il n'a pas fait attention. Quand il est rentré, gros le zizi. Heureusement on a emmené chez un *tahua*, le *tahua* *tupapau*, mea te hare mea *aumiti*... Raymond Graffe. C'est lui *paia* qui a été machin... Oui, après c'est revenu encore normal son zizi. Ça y est maintenant il a peur quand il voit les trucs. Mes enfants, moi je leur dit e mea ma, quand vous allez aller je ne sais pas où, il ne faut pas faire *pipi* *pei* seulement n'importe où. On ne sait jamais. »

· Anecdote n°3 : les *tūpāpa'u*

« parce qu'on m'a demandé pour les cailloux, des fois il y a deux, des fois il y a un seulement. Après j'ai dit parau *tupuna*, c'est *ofa e tia*. C'est un caillou les *tupuna* ils ont avant... mais il n'y a plus pei ses cailloux là. Peut-être il a pris je ne sais pas. J'ai été regarder il n'y a pas, il n'y a plus. Je vais raconter : *a tia pei ia orua*, tu vois (...) pour aller chercher l'eau. Alors, deux jours après j'ai rêvé mon grand-père. Mon grand-père c'est à lui ce terrain. Dans mon rêve, j'avais peur de lui, comme lui étant vivant, *ia mea*, c'est un dur, terrible, c'est un dur... On dirait j'avais peur. Et grand-père « *haere mai* » (viens) il me dit « *oui na hea mai oe ra* » (je viens avec toi) et il m'a dit pei comme ça « *aita taata mai i pape ?* » (il n'y a pas quelqu'un qui va venir chercher l'eau ?) après je lui ai dit « si » *a mene* (écoute) « tu dis à eux : il faut venir chercher un caillou dans la mer, le caillou à la forme de l'assiette » et il faut le pied. Après je me suis réveillé, et j'ai dit à ma fille « *hey j'ai vu grand-père* », « et *ia mamie ton truc tupapa'u...* » C'est ma fille « *hey ton truc là, j'aime pas* ». Deux jours après, j'ai rêvé encore. Il est méchant quand il est venu, j'ai raconté à ma fille... « *ok ia, comment tu vas faire ?* » j'ai demandé à *Tāvana Marcel Lequeret* pour aller *rato*, et les *Lequeret*, ce sont des *demis pei*. Et je lui ai dit ce sont les *popa'ā*, ils ne vont pas croire à ces truc-là. « comment tu vas faire ? » Je vais me débrouiller, après Marcel me dit c'est quoi, après j'ai raconté « *Eeeeh, ou ils faut aller chercher ce caillou-là ?* » Mon grand-père a dit dans la mer... De 8h à 11h, on a cherché le caillou dans la mer *a tahatai*. Après l'autre, *Lequeret*, on est parti. « *mea menemene o tera caillou* » « peut-être c'est ça, *tire tire !* » Il a tiré, mais le pied c'est comme ça. « *eh c'est ça* » « *Oui, viens* ». Tu vois, il faut emmener à l'endroit où on veut retirer l'eau, à la source, et ce caillou, il faut l'emmener là-bas, sur le côté droit. C'est haut *pahia*, alors moi pour grimper... et on est parti avec les deux *Marcel* et puis *tahu'a* et moi. Quand on est arrivé là-bas, j'ai dit « monte, un peu plus, cherche un endroit, après creuser le trou, après tu mets le caillou dedans » « *ok* ». Dix minutes, après il nous appelle « *e mea ma, faut pei emmener le caillou* » Alors nous tous on est monté avec le caillou. Tu vois, l'endroit, c'est un endroit calcaire. Et ben on a déjà le trou. Déjà. Je suis sûre c'est ça « ton rêve... » tu vois un peu...mais j'ai pas pai pensé à ce vieux-là moi. Ça fait vingt ans qu'il est mort. Tu vois un peu le truc, le *manamana*. »

Ces anecdotes abordent la relation entre les vivants et les morts à travers les rêves et les croyances. Pour la *mama* du *Fenua Aihere*, le rêve constitue ici un message envoyé par ses ancêtres. Il semble être alors une manière de parler de ce qui ne peut se dire ouvertement : la communication avec l'autre monde. On retrouve également dans son discours l'idée qu'une pierre sacrée doit être conservé au sein de la famille (comme avec

la pierre *tupuna* à la pointe Maraetiria et les *puna*). A travers son discours, la peur du *tapu* ressentie, de la sanction (le grand père méchant) ou encore l'appel à un *tahu'a* pour aller chercher le caillou dans la mer traduit en quelque sorte l'actualisation de la pensée archaïque collective.

Ainsi, on observe à quel point les croyances surnaturelles sont encore activement présentes au Fenua 'Aihere. C'est mon accompagnateur qui m'a aidé à comprendre ce récit :

« Si, c'est un prêtre, c'est un *tahu'a*. Après on lui a dit « il faut le ramener à l'endroit ». Sinon tu meurs... Ces cailloux ça ne pardonnent pas. Mais ça n'appartient qu'à la famille. » (Expert culturel de Teahupo'o, le 27 novembre 2017)

La dimension protectrice de l'objet généalogiquement liée à la famille qui le garde, comme la pierre baptisée *pāpa'u* par la famille de la pointe Maraetiria. Finalement, on se rend compte au fil des discussions que tous ces éléments sont intrinsèquement reliés au *rāhui*. Pour comprendre pourquoi le *rāhui* évoque ces figures terrestres, il faut aussi faire abstraction des limites géographiques officielles du *rāhui* et se placer dans les conceptions polynésiennes (et plus généralement aux Océaniennes) des espaces et territoires selon lesquelles la terre est en continuité avec la mer. Ainsi, notre *tahu'a* de la culture annonce « *c'est comme le marae, c'est dedans le rāhui* ». En plaçant le *marae* dans le *rāhui*, notre informateur rend compte de cette continuité.

A partir de ces observations, nous pouvons rendre compte des dynamiques religieuses existantes dans la pratique contemporaine du *rāhui*. Pour cela, je les ai conceptualisées suivant le même principe qu'une molécule chimique, composée d'atomes. C'est donc ici l'assemblage des croyances individuelles qui, placées dans un cadre politico-religieux contemporain et collectif (*tōmite*), s'agrègent entre elles pour former la dimension religieuse hétérogène du *rāhui* (figure 16). En considérant les croyances individuelles intrinsèquement liés les unes aux autres comme des entités atomiques, elles se combinent entre elles pour former une croyance collective hybride du *rāhui*, formatée par les éléments qui gravitent et interagissent autour.

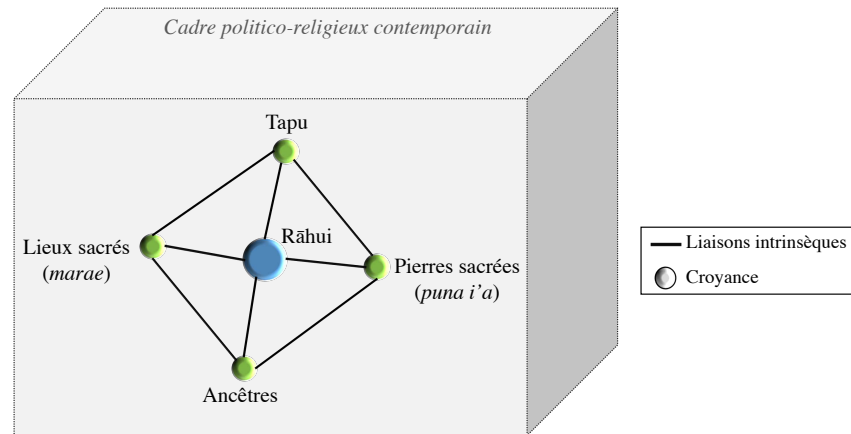


Figure 16 : Conceptualisation des croyances du rāhui contemporain

Cette conceptualisation rend compte de croyances à un même niveau de référence : l'interdit (*tapu*), les lieux sacrés (*marae*), les figures visibles sacrées (*puna i'a*) et invisibles, les ancêtres (*tupuna*) deviennent ainsi une dimension constitutive des croyances du rāhui contemporain.

En conséquence, le rāhui met en contact des croyances et des pratiques de différentes natures temporelles et constitutives. Soulignons que ces croyances ne sont pas nouvelles et trouvent leur origine au moment de la christianisation de la société polynésienne ou elle a depuis hérité d'une relation particulière à l'ancestralité et au passé⁹⁶. La christianisation, n'a pas seulement eu pour effet de diaboliser le rāhui (tout comme les anciennes divinités). Suite à l'évangélisation, des processus syncrétiques issus de la rencontre du protestantisme des missionnaires anglais et de la culture préchrétienne ont entraîné l'élaboration de nouvelles représentations du monde et de la place de l'homme (polynésien) dans celui-ci. Cela explique en partie l'hybridité des croyances observées aujourd'hui. Il convient à présent de regarder comment ces croyances sont mobilisées en pratique dans la gouvernance des nouveaux rāhui, et qu'elles peuvent s'analyser sous la forme d'un véritable culte.

96. Comme l'a souligné Babadzan (1983 : 7), l'histoire de la Polynésie française a été marquée par deux périodes d'acculturation : à partir des années 1810 avec la christianisation et lors des années 1960 où la société se transforma rapidement sous l'effet simultané de bouleversements socio-économiques et démographiques (cf. chapitre 3). Or ces deux périodes ont profondément marqué les représentations de soi locales. La seconde période a bien évidemment vu le développement de l'identité *mā'ohi* comme simultanément porteuse de revendications politiques et anticoloniales, mais introduisit aussi une nouvelle dynamique de valorisation du passé qui influença fortement le cadre de la tradition.

2. Gouvernance et culte du rāhui contemporain

2.1. Le culte contemporain de la nature

Pour aborder cet aspect de culte de la nature, je citerai d'abord cet extrait de mon journal de terrain :

« 12-11-2018 : Ce matin, je suis allée réaliser mes enquêtes à Tautira, pour avoir le point de vue des pêcheurs du Fenua 'Aihere sur le rāhui. Comme il en est la coutume le lundi matin, j'assistais d'abord avec eux à la messe à 9h. Après une entrée rythmée de musique locale, le prêtre ouvra la messe en remerciant d'abord la présence de ses paroissiens puis il me remercie à mon tour, pour ma présence, pour amener à l'église cet élan collectif pour protéger cette si belle nature créée par Dieu grâce au rāhui. J'avais bien questionné quelques pêcheurs avant le début de la messe mais je ne m'attendais pas un accueil aussi valorisé. Après ça, j'ai eu moins de mal à aborder les pêcheurs. » (Extrait de mon journal de terrain)

En s'inscrivant dans un cadre de conservation de la biodiversité et de préservation des ressources marines, l'église intervient comme le porte-parole dans la réalisation de ce but : préserver la nature. Il ne s'agit plus d'attendre de Dieu qu'il fournisse les êtres humains en poissons⁹⁷, mais que ces derniers prennent soin de ce que Dieu leur a transmis. En pratique, en se faisant messenger du rāhui, l'église mobilise et implique les acteurs locaux dans la pratique du rāhui. C'est ainsi qu'après avoir déterminé géographiquement l'endroit, qui est aujourd'hui celui du rāhui de Teahupo'o, un membre du comité explique :

« On a dit c'est bon, on va mettre là. C'est là qu'on a commencé. C'est là qu'on a commencé. On a été voir les confessions religieuses, protestants, catholiques, adventices... Après j'ai été voir les jeunes, dans les maisons, faut aller voir dans les maisons. » (Membre du comité rāhui, le 4 juillet 2017)

Dans la démarche, c'est le porte-à-porte qui est choisi et qui fonctionne. Un peu comme on tente de convertir religieusement certains acteurs à leur domicile, cette

⁹⁷. Pourtant, certains acteurs prétextent encore que Dieu est au-dessus du rāhui dans le sens où il n'est pas nécessaire car Dieu donnera toujours du poisson.

démarche vient tenter de convertir les acteurs vers une adhésion, du moins, un avis favorable, au rāhui. Comme l'église a du poids auprès de ses paroissiens, la portée pour le rāhui peut être conséquente. Mais en plus de cela, cette démarche, incluant toutes les confessions, vient par ailleurs renforcer le poids de l'église qui se glissent dans les politiques de conservation locales.

Toutefois, si la religion est omniprésente à Tairapu et se crée une place dans la gouvernance du rāhui, il semble qu'elle ne satisfait pleinement personne car, pour reprendre dires de B. Rigo (2004) : le Dieu chrétien est un dieu qui prive la communauté de ses ancêtres.

2.2. Le culte de l'ancestralité revisitée⁹⁸

Le culte des ancêtres a longtemps été un des objets d'étude favori de l'anthropologie, puis la mode s'en est perdue, peut-être parce que les lignages, dans le cadre desquels le culte s'effectuait, ont cessé d'être perçus comme des réalités stables et perpétuelles (Kadya Tall, 2014). Or, s'intéresser aux cultes des ancêtres, ou à la notion d'ancestralité, comporte des aspects qui touchent à la constitution de la personne, à la transmission entre générations et aux rapports que la société entretient avec son passé. S'il n'y a aujourd'hui plus de culte au sens propre, comme c'était le cas pour les funérailles dans les sociétés polynésiennes anciennes à travers les rites d'ancestralisation des morts, il s'agit de montrer comment l'ancestralité est revisitée par les acteurs de la gouvernance dans leurs discours et leurs pratiques, en dehors des agencements familiaux lignagers.

On a vu que les ancêtres figuraient parmi les croyances les plus actives dans le cadre du rāhui. Dans la gouvernance, en particulier dans la surveillance locale du rāhui, les ancêtres ne manquent pas d'être évoqués dans les discussions du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o, en tant qu'héritage des *tupuna*, dont il faut prendre soin :

« Moi un jour je vais partir. On a des enfants aussi par derrière, qu'est-ce qu'ils vont dire ? Tiens nos ancêtres ils n'ont pas fait quelque chose pour nous... C'est

⁹⁸ J'utilise la notion « d'ancestralité revisitée » exprimée par Emmanuelle Kadya Tall (2014) dans le cas de son études sur les sociétés africaines mais je rejoins les dynamiques religieuses décrites à Tahiti par G. Alevêques (2015) et B. Saura (2013).

malheureux hia, mais là il faut faire quelque chose. Enfin c'est ça pour moi le rāhui. Moi j'aime bien le rāhui, je n'ai pas envie de bouger le rāhui. Enfin c'est moi qui dit ça, peut-être Patrick il est d'accord... Peut-être après quinze ans, vingt ans, c'est plein de poissons. » (Mama impliquée dans la surveillance du rāhui, le 25 juillet 2017).

L'ancêtre ne représente plus seulement le passé qui n'en finit pas de mourir, mais reste un produit du présent. Plus encore, à travers lui le passé est à produire continuellement. De plus, la sanction du rāhui revient à invoquer les ancêtres. C'est aussi par fidélité envers leurs pratiques que le comité revendique ses prises de décisions. Citons cet exemple emblématique :

« Quand tu vas dans le rāhui, on te coupe la tête, c'est Vehiatua. » (Président du comité rāhui de Teahupo'o, le 12 juillet 2017)

Il est sous-entendu ici que la pratique du rāhui doit être respectée, ce qui n'est pas en pratique le cas du Pays⁹⁹, selon le président du comité (cf. Situation 1, Chapitre 3). Même si les acteurs ont pleine conscience que le contexte de la sanction est radicalement différent aujourd'hui, cela n'empêche que le rāhui place les ancêtres partout : dans les pierres (*puna i'a, marae*), dans la terre, dans la mer, dans la nature. Citons ci-dessous l'exemple de la fleur de Tiare :

« Mon papa, c'est lui qui m'a montré. Il y a une fleur, tiare Tahiti, quand tu cueilles et quand il y a la sève blanche qui coule... La fleur ne t'aime pas [...] oui, il ne t'aime pas parce que cette fleur-là, c'est un de nos tupuna qui la garde, qui la chérie. Si tu as la sève qui coule, il ne faut plus casser, elle te prévient, il y a un problème après. » (Mama du Fenua 'Aihere, le 25 juillet 2017)

A travers la pratique du rāhui, les ancêtres semblent surtout avoir un statut de protection familiale (pierre), qui semble mise à profit dans la surveillance locale et la valorisation culturel du rāhui. Il apparaît alors que les *puna i'a* soient englobées dans ce qui relève du patrimonialisme¹⁰⁰. Ainsi, lors d'une fête protestante organisée à Papeari, mon informateur, qui tenait un stand de sensibilisation du rāhui, me confiait :

⁹⁹. Fait référence aux acteurs de la DIREN, impliqués dans le comité de gestion.

¹⁰⁰. J'entends par patrimonialisme, un système hybride qui fusionne le patrimonialisme traditionnel aux institutions légales et rationnelles empruntées à la conception de l'état moderne.

« Pour les puna, ils ne sont plus utilisés maintenant, ils font partis du patrimoine. » (Résident de Teahupo'o, le 10 novembre 2017)

Dans une communauté locale globalisée, si on peut ainsi dire, l'intérêt pour l'ancestralité accompagne dans le même temps, les processus de mise en patrimoine de la diversité des identités et de la culture polynésienne.

La manière dont les acteurs du rāhui contemporain s'emparent finalement du schème de l'ancestralité vient témoigner du fait que le recours aux ancêtres doit se comprendre plus comme un idiome propre et construit par la communauté locale que comme un modèle inhérent de la religion polythéiste ancienne en opposition à la religion chrétienne.

2.3. Le culte du sacré

Analyser le culte du rāhui contemporain, sous l'angle de la religiosité, amène inexorablement à nous pencher sur la notion de sacré (Mawyer, 2016 ; Rigo, 2016 ; Donaldson, 2019). Durkheim définissait ainsi la religion :

« Toute les croyances religieuses connues, qu'elles soient simples ou complexes, présentent le même caractère commun : elles supposent une classification des choses, réelles ou idéales, que se représentent les hommes, en deux classes, en deux genres opposés, désigné généralement par deux termes distinctifs que produisent assez bien les mots de profane et de sacré. La division du monde en deux domaines comprenant, l'un tout ce qui est sacré, l'autre tout ce qui est profane, tel est le trait distinctif de la pensée religieuse » (Durkheim, 1912)

Il n'y a donc pas d'objet sacré par nature, seulement des objets consacrés, par la même tous les objets sont susceptibles de devenir sacré, en les dotant d'une puissance symbolique supérieure par rapport au sens qu'ils avaient dans leur utilisation première, c'est-à-dire simplement instrumentale ou technique (Saura, 1990). Selon Bergson, le sacré est « une réserve de signification » (Bergson, 1932). Regardons comment cette dimension sacrée est mobilisée à travers les discours et les pratiques du rāhui.

Un premier lien peut d'ores et déjà être fait à partir de ce qui a été observé précédemment sur les ancêtres. Le simple fait d'employer le terme « rāhui » en défendant la langue vernaculaire, est bien plus qu'une revendication identitaire politisée. La langue à travers le rāhui, est le seul espace – forcément sacré – où peuvent survivre encore les ancêtres.

Cela étant posé, regardons maintenant comment la religion chrétienne, à travers le rāhui, s'imisce dans le sacré (cette fois entendu par Dieu). Le simple fait que le rāhui soit communiqué par les pasteurs, les prêtres ou les diacres renvoie à une forme de charge sacrée réinvestie par la personne qui communique puisque cette personne n'est autre que le messager de Dieu. Or, cette fonction ne relève-t-elle pas préalablement du sacré ? Ce que je constate, c'est qu'en incluant les confessions religieuses dans le comité de gestion, les acteurs ont, d'une certaine manière, institutionnalisé la fonction religieuse dans la gouvernance du rāhui. Dans ce contexte, le sacré n'est plus seulement réinjecté dans une personne, mais dans un groupe de personnes, en l'occurrence, les membres du comité, laissant place en ce sens à une certaine légitimité dans les prises de décisions. En réalité, je ne m'intéresse pas ici aux trajectoires des acteurs ni à la lutte entre les différentes autorités¹⁰¹, mais plutôt à la façon dont le sacré entre dans le « monde » du nouveau rāhui et anime les capacités collectives des acteurs. Son entrée se réalise alors d'une part, à partir des croyances chrétiennes, comme je viens de le souligner, et d'autre part, à travers un sentiment de déformation de la pratique du rāhui, qui n'est autre qu'une manifestation du manque de lien aux ancêtres propre à la religion chrétienne. Ce sentiment et cet investissement des capacités collectives dans la gouvernance du rāhui par le sacré est lisible dans la situation 1 exposée au Chapitre 3. Le « détournement » du rāhui dont il est question par l'administration membre du comité souligne comment cette dimension sacrée invisible anime le groupe en provoquant sa colère. Lorsque l'un des acteurs annonce « *Moi je suis pour que le tapu reste tapu ! [...] On va leur montrer que l'on peut s'occuper de notre rāhui* », on voit bien que cette dimension sacrée circule toujours à travers la notion de *tapu*, en animant le groupe dans son engagement envers le rāhui.

D'autre part, il s'avère intéressant de faire quelques parallèles avec les croyances anciennes pour comprendre comment peut se manifester aujourd'hui le sacré. D'abord, notons l'importance dans l'idée même du « garde-manger » et du bien-être de la

101. Cela fait l'objet du Chapitre 7.

communauté locale dans son accès à la ressource. En ce sens, c'est la protection du garde-manger collectif qui revêt un caractère sacré :

« Des fois ils ne croient pas, ils disent « tu es en train de mentir... ». Tant pis. Même les puna, je vais leur montrer « va voir ». Même ceux de Teahupo'o, ils n'ont même pas vu encore le puna. Ceux qui habitent ici... quand ils en parlent « hey c'est où qu'il y a ça ? ». Tu vois un peu... Mais le puna c'est sacré ça, c'est de faire vivre une population. C'est comme un rāhui, c'est un tapu. Si tu as le courage d'aller pêcher, tu vas pêcher, tu vas avoir un poisson, deux poissons. Mais avant... je vais te raconter une légende. Avant, le premier poisson que tu as, il faut que tu emmènes pour le roi. Le premier poisson, là au puna 'ā'ahi, au trou à thon. Le premier poisson que tu as, il faut que tu amènes pour le roi. Mais un jour, le papa Taura, et le fils Teuira ont été à la pêche. Ils ont eu beaucoup de poissons. Mais le plus gros, il faut que tu emmènes pour le roi. Quand ils sont arrivés à l'endroit qu'on appelle fare mahora, à la pointe, il y a son frère qui l'a vu, ils l'ont appelé pour lui dire de venir. Ils se sont arrêtés. Ils ont mis la pirogue sur la plage « venez ! Venez manger, boire... » Mais le vieux, il sait déjà qu'ils vont mourir. Parce qu'il fait boire les deux, il les fait manger, et dit à son hôte de travail d'aller couper le poisson par le milieu. Prendre la moitié et de préparer le fafaru. Et ils ont mangé et le dernier repas, c'est le poisson. Ils ont mis à table. Après il dit au vieux Taura « sert toi ». Quand il a regardé dans le plateau, il a vu que c'était leur poisson. C'est là qu'il a pensé « ils vont mourir ». Ils ont mangé et après le repas ils sont repartis. Ils sont obligés d'emmener la moitié du poisson pour le roi. Quand le roi est revenu de la vallée, le poisson était devant sa maison et il n'y avait que la moitié. Il a dit « il faut rattraper ces gens-là, il faut les tuer ». Après il faut les ramener sur le marae. C'est ça aussi le tapu. C'est sur le poisson. Quand tu emmènes quelque chose pour le roi, il ne faut pas emmener que la moitié. C'est un genre de tabou, tu vois un peu. C'est sur le thon. C'est ça. »
(Expert culturel de Teahupo'o, le 27 novembre 2017)

Les propos de cet informateur soulignent que c'est moins le *puna i'a* que l'objectif de nourrir et de faire vivre la population qui est placé sous le signe de la sacralité contemporaine. Ici encore, on peut lire cette dimension sacrée à travers la notion de *tapu*. En ce sens, on peut comprendre pourquoi les habitants et les membres du comité sont si animés par la surveillance du rāhui. Surveiller le rāhui, c'est protéger ce qui est sacré : le poisson. Cela est générale chez toutes les catégories d'acteurs y compris auprès des acteurs institutionnels du territoire puisque c'est bien la ressource qu'il est question de protéger ou de préserver et l'entité pour laquelle des outils juridiques ont été mobilisés

avec entrain. A Tautira, d'une manière différente, c'est aussi le poisson qui est sacré, en ce sens où il est la source (de revenu ou alimentaire) qui fait vivre la communauté locale. Le poisson anime alors à un *tapu* commun à Teahupo'o et à Tautira dans le cadre du rāhui mais dans deux langages communautaires différents.

Ensuite, nous pouvons lire de la même manière une sacralité portée à travers le milieu marin, ici le lagon. En effet, dans les croyances anciennes, l'océan renfermait les eaux sacrées sur lesquelles naviguaient les pirogues des dieux, c'est-à-dire dans un espace déjà sacré et mouvant : « *o te moana te marae nui o te ao nei* » (la mer était le plus grand *marae* du monde) (Rigo, 2004). L'océan abrite aussi des *tuputupua*¹⁰² (Prévost, 2017), incarnant des ancêtres protecteurs sous une forme animale (requin, baleine, espadon, etc.) faisant l'objet d'une croyance qui persiste encore aujourd'hui¹⁰³. Le rāhui marin dont il est question à Tairapu ne peut-il pas s'interpréter comme un moyen pour les acteurs de réinvestir cette dimension sacrée de l'espace marin ?

La gouvernance du rāhui peut donc se lire par un culte du rāhui, qui mobilise à la fois un nouveau rapport à l'environnement, et de nouvelles relations des acteurs à l'ancestralité et au sacré. Dans la mesure où ces nouvelles relations sont liées à la nature hybride des croyances et des pratiques, il convient maintenant d'analyser dans le détail, les processus d'hybridation qui opèrent dans cette optique politico-religieuse.

3. Analyse des stratégies politico-religieuses de reconversion

Comme je l'ai fait pour les processus d'hybridation identitaire, je procède à une analyse des tentatives ou stratégies de reconversion d'ordre politico-religieuses par les acteurs de la gouvernance du rāhui à la lumière de mes observations sur le terrain et des connaissances acquises sur les phénomènes syncrétiques et des transformations globales

102. F. Torrente, étudiant les Tuamotu, définit les *tuputupua* comme des « êtres protecteurs des humains, des entités relevant du règne animal », mais pouvant également être végétales ou minérales (Torrente 2012). É. Conte, dans sa thèse consacrée à l'atoll de Napuka, indique que ce « terme peut à la fois désigner des esprits circulant sans être incarnés et des animaux terrestres ou marins que l'on considère comme habités par l'esprit d'un ancêtre » (Conte, 1988).

103. D'après F. Prévost (2017), certains habitants des Tuamotu aujourd'hui seraient tentés de traduire *tuputupua* par « ancêtre éloigné ». Pour eux, il serait donc synonyme de *tupuna*, terme pour désigner les ancêtres, tant dans la zone que dans l'ensemble Polynésien, mais une plus grande ancienneté leur conférerait une dimension sacrée que n'auraient pas les *tupuna*.

politiques et religieuses à Tahiti à l'aide d'un schéma descriptif (figure 17). Celui-ci met en évidence les différentes dynamiques observées et décrites ci-dessous.

3.1. Reconversion écologique

La première stratégie des acteurs à l'œuvre a déjà été abordée à travers le culte de la nature. Il s'agit de la reconversion de la religion chrétienne dans la production d'un rāhui environnemental. Ainsi, la religion intègre pleinement le comité de gestion et devient un moyen de communiquer sur le rāhui. Par ce biais, la religion s'insère dans les politiques de conservation locale et régionale en même temps qu'elle devient un outil de redéploiement d'une identité religieuse collective de nature hybride (ce que nous avons réalisée en assimilant le rāhui à une molécule combinant les croyances).

3.2. Processus nouveaux d'ancestralisation

La deuxième stratégie nous renvoie au culte aux ancêtres, également abordée plus haut. En revisitant l'ancestralité, nous mettons en évidence des processus d'ancestralisation dans des communautés qui sont à la fois de plus en plus partagées par le développement, et divisées dans une refonte des identités polynésiennes. Le recours aux ancêtres participe de ces redéploiements identitaires, même si, nouveau paradoxe, ces figures tutélaires rassemblent tout autant qu'elles ne divisent, et cela bien au-delà de la sphère des agencements familiaux. Plus encore, il convient de souligner que les processus d'ancestralisation ne sont plus précédés de rites mortuaires ou funéraires. En effet, ce qui s'observe de plus en plus, c'est le surgissement d'ancêtres quasi *ex nihilo*, dans une manipulation/instrumentalisation très postmoderne des subjectivités de chacun. On observe de fait chez les acteurs de la gouvernance du rāhui, un réinvestissement ou un investissement renouvelé pour la fabrication d'ancêtres hors du champ des funérailles, fondé sur une revalorisation de la mémoire et du patrimoine (*marae, puna i'a*) d'un passé lointain. En identifiant ou en fabriquant un ancêtre, les acteurs établissent un lien généalogique ou une marque d'identification à lui. C'est ce que F. Hartog (2003) qualifie de présentisme, où les acteurs sont tiraillés entre des pratiques de mémorisation, de

commémoration et de patrimonialisation¹⁰⁴. Toutefois, si la mémoire et le patrimoine continuent d'être des vecteurs d'identité, l'auteur souligne :

« Il s'agit moins d'une identité évidente et sûre d'elle-même, que d'une identité s'avouant inquiète, risquant de s'effacer ou déjà largement oubliée, oblitérée, réprimée : d'une identité à la recherche d'elle-même, à exhumer, à bricoler, voire à inventer » (Hartog, 2003 : 165).

Cela n'est pas sans nous rappeler la quête identitaire mise en évidence au chapitre précédent à travers le nouveau *rāhui*.

3.3. Reconversion du sacré

Revenons ici sur la manière dont le sacré est reconverti dans la gouvernance du *rāhui*. La stratégie mise en œuvre par les acteurs nous donne à voir des processus de valorisation collective du *tapu*. Dans la pratique, les membres du comité de gestion passent par une convention rituelle (prière en début et fin de réunion) et la construction d'un accord autour de la dimension *tapu* du *rāhui* qui anime ses capacités collectives. Car au final, il ne s'agit pas tant de restaurer le *tapu*, faisant l'objet de débat collectif quant-à sa nature, que de faire persister la sacralité (et la circulation du *mana*) dans la gouvernance locale du *rāhui*.

¹⁰⁴. Selon François Hartog (2003) le présentisme rend compte d'un régime d'historicité contemporain qui configure la tension entre les pratiques mémorielles, de patrimonialisation et de commémoration.

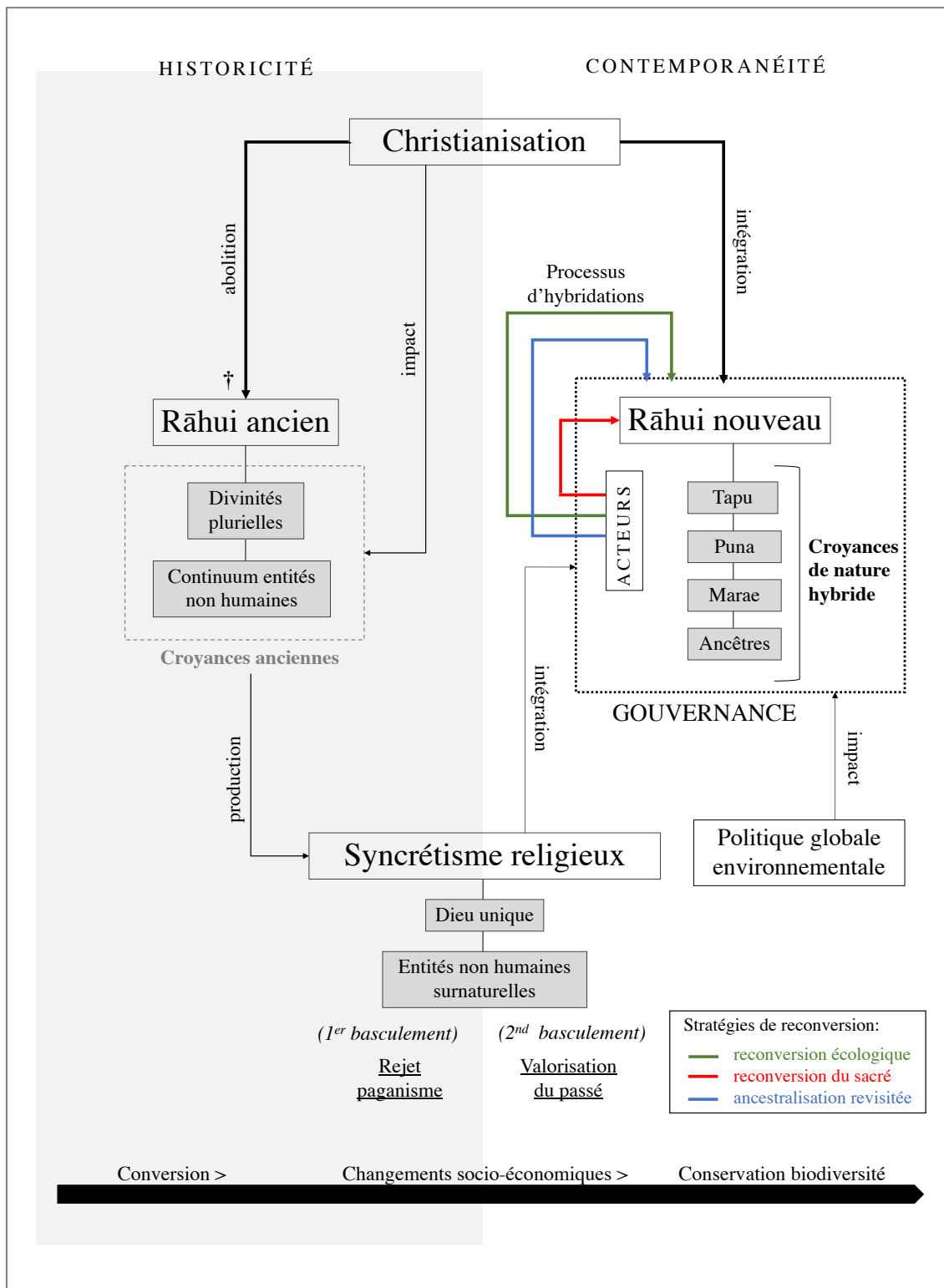


Figure 17 : Schéma d'analyse des processus d'hybridation dans le champ politico-religieux de la gouvernance du nouveau rāhui

3.4. Conclusion

Nous avons exploré empiriquement dans ce chapitre la manière dont la dimension religieuse se manifeste au sein de la gouvernance hybride des rāhui à Tairapu. D’abord, nous avons montré comment elle prend place dans la composition du comité de gestion de manière purement représentative et partenariale en devenant un véhicule de communication non-négligeable pour le rāhui ; puis de manière complètement constitutive à travers la constitution d’une croyance hybride propre au rāhui contemporain. Ensuite, nous avons montré comment cette dimension religieuse prenait place en pratique dans la gouvernance à travers un véritable culte du rāhui tournée vers la préservation de la nature et la biodiversité, les ancêtres ainsi que la dimension omniprésente du sacré dans la pratique contemporaine, qui procure chez les acteurs une animation et un déploiement certain des capacités collectives. Enfin, nous avons analysé les processus d’hybridation à l’œuvre à la lumière de nos observations et des connaissances acquises sur les transformations politiques et religieuses à Tahiti ces deux derniers siècles. Notre analyse de ces processus décrit une reconversion non seulement écologique mais aussi propres au sacré et aux ancêtres.

Par conséquent, la gouvernance contemporaine du rāhui mobilise à la fois un nouveau rapport à l’environnement et de nouvelles relations des acteurs à l’ancestralité et au sacré. Si elle reflète une matrice politico-religieuse hybride comprise et analysée comme conséquence des phénomènes syncrétiques (les deux périodes connues d’acculturations) elle est également envisagée comme une manifestation des phénomènes globaux, où se jouent les politiques de conservation environnementales. De plus, nous avons identifié la nature ambiguë des croyances résidant non seulement dans une profonde adhésion à la foi chrétienne mais également dans un recours aux ancêtres qui légitime le rāhui. En fait, on peut entrevoir dans l’ère contemporaine du rāhui, une gouvernance locale qui semble finalement replacer le christianisme sur un chemin permettant de retrouver les ancêtres, alors que la conversion les en avait éloigné.

En portant notre intérêt sur les processus d’hybridation d’ordre politico-religieux, nous avons mis en lumière les modalités d’appropriation, d’emprunts et de transferts des répertoires sémantiques et symboliques qui confrontent les pouvoirs temporels aux pouvoirs spirituels dans un processus de réinvention permanente de la modernité politique et religieuse. Ces résultats soulignent que la mise en place et la gouvernance de rāhui,

(que ce soit sous forme d'AMP ou de ZPR) impliquent de prendre en compte ces dimensions spirituelles et religieuses qui font intrinsèquement partie des pratiques et des dynamiques contemporaines chez les communautés locales.

Chapitre 5 :

Hybridation et territoire

La territorialité est, nous l'avons évoqué plus tôt, constitutive à la pratique du rāhui (Bambridge, 2013, 2016). Dans ce chapitre, j'aborde à présent les processus d'hybridation à l'œuvre sous ces aspects territoriaux.

Dans ce champ, l'instauration des rāhui à Tairapu implique un double processus : d'une part, de « déterritorialisation », consistant à quitter un espace lagunaire avec le cadre analytique de référence qui lui est associé¹⁰⁵, et de « reterritorialisation », consistant à aménager un nouveau rapport à un territoire marin et à intérioriser de nouvelles références culturelles et les pratiques qui en découlent (Deleuze et Guatarri, 1980). Autrement dit, il s'agit à la fois d'une perte du rapport « naturel » entre la culture et les territoires géographiques et sociaux et de certaines relocalisations territoriales relatives, partielles, des productions symboliques anciennes et nouvelles (García Canclini, 2010). Déjà, N. García Canclini (2010) examinait ces processus tensionnelles comme des ressources propices à l'hybridation. L'alliance entre hybridité et territorialité se révèle en fait lorsqu'un changement de territoire implique effectivement un changement de comportement et/ou un mélange culturel (Haesbaert, 2011). Or, c'est précisément ce qu'il se passe dans la gouvernance des rāhui. Ce double processus de déterritorialisation et reterritorialisation doit être lu sous le prisme des dynamiques historiques et contemporaines du rāhui.

Le territoire de Tairapu fait en effet entrer dans ses caractéristiques des éléments historiques, généalogiques, mythologiques, des légendes et des récits. Il est d'abord une histoire héritée et qui demande à être constamment mis en œuvre, rappelée, mise en scène à des occasions très diverses¹⁰⁶ mais il se construit aussi au jour le jour : il englobe le monde visible et le monde invisible en interaction constante et sans cesse actualisée. Ce

¹⁰⁵. Ce dernier peut être écologique, technologique ou social.

¹⁰⁶. Par exemple, l'introduction sur l'histoire de la commune à l'école élémentaire, cérémonie d'ouverture de la compétition internationale de surf, lors d'une manifestation religieuse importante, etc.).

chapitre 5 traitera donc la question suivante : comment ces hybridations « territoriales » viennent façonner la gouvernance des nouveaux rāhui à Tairapu?

Dans la mesure où les logiques et pensées océaniques présentent un caractère très spatialisé (Mawyer et Feinberg, 2014), nous émettons l’hypothèse que des tentatives de reconversion des logiques territoriales locales sont à l’initiative de ces processus d’hybridation. Nous nous pencherons d’abord sur l’actualisation du territoire à travers la pratique contemporaine du rāhui et des logiques locales qu’elle suscite. Ensuite, en observant la manière dont ces logiques sont intégrées par les acteurs dans la gouvernance, nous soulèverons les problèmes causés par la mise en place et la gestion de cet espace-ressource, ainsi que les implications en terme de mobilité. Enfin, nous analyserons comment stratégies de reconversion des actions et logiques territoriales dans le cadre de la gouvernance des nouveaux rāhui.

1. Le rāhui comme espace-ressource d’un territoire

1.1. Un espace-ressource à conceptualiser

1.1.1. Un territoire culturel

Le premier point qui fait du rāhui un territoire culturel est de rappeler le principe de la pierre de fondation¹⁰⁷ qui marque la puissance des liens territoriaux des sociétés anciennes et le primat d’un continuum relationnel. En Polynésie, l’espace des hommes était toujours la face visible et lisible d’une généalogie laquelle conjugait enracinement et déplacement¹⁰⁸. Gouverné par le *ari’i*, le rāhui était un territoire rattaché à ce dernier, c’est pourquoi sa mise en œuvre était toujours de l’ordre du sacré et du pouvoir. Soulignons que l’appartenance au territoire ou la possession en tant que telle, ne fait pas sens chez le Polynésien. L’idée de possession est en relation avec une terre et ses droits ne valent que si la relation est maintenue. Nous avons vu que les conceptions et perceptions contemporaines du rāhui n’échappent pas à cette logique territoriale du

¹⁰⁷. Abordé au Chapitre 2.

¹⁰⁸. Selon B. Rigo, la relation est première et fondatrice, ni substantive, ni statutaire, ni acquise. Elle est processus d’action et de réactivation.

lien¹⁰⁹. Ainsi, la démarche de promotion des valeurs culturelles et légendaires du rāhui de Teahupo'o illustre le rattachement de la communauté locale à ses ancêtres à travers cet « espace-ressource » (David et Thomassin 2007). A Tautira, le rāhui représente le rattachement aux ancêtres à travers la pratique de la pêche.

Le second point à mentionner est la conceptualisation du continuum terre-mer. Si le rāhui peut, par définition, s'appliquer à une ressource terrestre ou marine, le nouveau rāhui se réfère uniquement au domaine maritime (lagonaire). Cependant, en tenant compte du discours et des pratiques des acteurs et des caractéristiques mentionnées à l'égard de cet espace-ressource, on comprend que le rāhui à Teahupo'o ne se réduit pas uniquement à l'espace marin. Il englobe l'univers marin (notamment le lagon mais pas seulement), puisque l'un comme l'autre (terrestre et marin) font l'objet non seulement d'une appropriation continue, mais aussi parce que l'un comme l'autre sont l'objet des récits, des généalogies, des légendes et des récits mythiques qui construisent la permanence de la vie de la communauté d'habitants de Teahupo'o. Dans les discours des acteurs à Tautira, notons que le rāhui marin est peu voire inconnu des habitants, ces derniers ayant toujours connu l'abondance. La conception du rāhui passe d'abord par des espaces terrestres, comme l'explique ce Papa à Tautira :

« Avant le fa'aora du rāhui, c'est sur la terre ou sur la mer mais ça ne peut être que six mois, pas un an, comme ce qu'on l'on fait est par secteur... Oui, il a déjà entendu parler du rāhui. Avant, il y avait du poisson en abondance, ce qu'il y avait comme rāhui c'était sur la terre. Il n'y a que maintenant ou il entend parler de rāhui pour la mer... Avant c'était sur la terre. [...] Il y avait un comité qui surveillait. Dès qu'il y avait une faute, on te confisquait la terre. Tu ne ramassais pas ce qu'il y avait sur ta terre donc tu étais privé de la production de ta terre. Et après quand le rāhui était fini, on te rendait la terre mais sans la production. Comme il dit, le rāhui terrestre était vachement bien aussi car cela permettait à ton propriétaire terrien, quand tu allais, tu avais le maa, tu avais les cocos, les bananes... alors qu'à l'heure actuelle, c'est-à-dire, il n'y a plus de rāhui comme il n'y a plus de surveillance, c'est surtout ça, donc tout le monde va sur tes terres et se sert. » (Papa de Tautira, le 24 octobre 2018)

Enfin, le troisième point est la lecture du territoire de l'espace rāhui sous le prisme de la langue. A Teahupo'o comme à Tautira, le territoire peut se lire sous l'angle des

¹⁰⁹. Le nouveau rāhui constitue un lien de rattachement aux ancêtres via les processus d'ancestralisation mis en évidence au Chapitre 5.

toponymes. L'approche toponymique permet en effet de rendre compte des connaissances et des attachements culturels liés au milieu naturel. J'ai pu acquérir les informations relatives aux toponymes grâce aux travaux réalisés par l'équipe du programme de recherche RĀHUI¹¹⁰, à Tairapu en 2010, spécifiquement dans les communes de Teahupo'o et Tautira. Les données collectées nous permettent de visualiser spatialement l'implantation et l'extension des différentes activités d'usage¹¹¹ du territoire de Tairapu. Alors que les données terrestres sont disponibles à l'échelle de Tairapu, les données marines, ne le sont qu'à l'échelle de la côte Ouest qui inclut l'espace rāhui de Teahupo'o (voir Annexe 16). Si les données culturelles sont principalement localisées à l'extrémité Est de la Presqu'île et en particulier dans la zone du Te Pari, on note toutefois la nature culturelle des toponymes dans la zone où a été défini l'actuel rāhui de Tautira. Bien que les informations ne soient pas disponibles sur l'intégralité du lagon (en particulier sur l'espace-ressource rāhui désigné à Tautira), en observant la spatialisation des informations dans la zone du rāhui de Teahupo'o, on remarque que l'espace concentre une grande partie des usages, en particulier la pêche. Nos entretiens sur le rāhui viennent confirmer ces informations puisque nombreux sont les pêcheurs qui affirment la réputation¹¹² de cette zone pour sa richesse en poissons. De plus, certains toponymes se réfèrent en même temps à des espaces terrestres, littoraux et lagunaires. Autrement dit, ce qui fait sens, ce n'est pas le découpage entre le terrestre et le marin mais l'accès et le type de contrôle qu'un acteur exerce sur le territoire ou la ressource quel que soit l'espace impliqué (Bambridge, 2013).

1.1.2. Un territoire foncier

S'il y a bien une notion qui revient dans les discours sur le rāhui et les échanges entre les acteurs, c'est celle de *propriété* ou plutôt, de *propriétaire*. Pour bien comprendre

¹¹⁰. Ce programme de recherche avait pour objectif principal i- d'analyser et comprendre les modalités de gestion des ressources naturelles terrestres et lagunaires dans un contexte de pluralisme culturel et juridique en Polynésie française et ii- de proposer des analyses prospectives afin de concilier durabilité de la gestion des ressources et respect des identités culturelles (financements : DIREN, Service de la culture et du patrimoine, CNRS et EPHE).

¹¹¹. Ces activités ont été regroupées en deux ensembles : les activités agricoles et les activités relatives à la pêche. Toutefois, l'échelle de travail a largement été déterminée par les informations disponibles.

¹¹². L'espace ressource rāhui est réputé pour abriter de nombreuses espèces commerciales, c'est une zone bien connue des pêcheurs de Tairapu (et pas seulement ceux de Teahupo'o), particulièrement par ceux de Tautira.

cette notion dans le cadre de la gouvernance des rāhui, il est important de revenir brièvement sur les transformations du modèle territorial polynésien.

Avec la colonisation, un nouveau modèle territorial de gestion de l'espace s'est développé en Polynésie française. Le principe de continuité entre le territoire marin et terrestre a été interrompu par le quadrillage administratif imposé par l'administration coloniale. Les droits d'usage des différents groupes sociaux ont été alors transformés en droits de propriété¹¹³. Soulignons par ailleurs que de nombreuses portions de lagon et de récifs ont été revendiquées avec la loi de 1852¹¹⁴. L'espace marin, lui, a été intégré au domaine public et est régi par les dispositions du code civil depuis 1866 à Tahiti (Calinaud 1993). Autrement dit, officiellement les lagons font partie du domaine public du Territoire de la Polynésie française. Les lois successives d'autonomie ont même renforcé le transfert des compétences au profit des autorités polynésiennes en matière de protection et de gestion des espaces lagunaires (Cazalet, 2008)¹¹⁵. C'est ainsi que la Direction des Ressources Marines est en charge des ZPR, cas du rāhui de Tautira, et que la Direction de l'Environnement est en charge des AMP, cas du rāhui de Teahupo'o.

Pourtant, dans nos cas de rāhui, cette loi ne semble pas être en correspondance avec les normes locales contemporaines. Il apparaît en effet que la territorialité soit particulièrement mise en avant dans le cas du rāhui de Teahupo'o. Les discours des acteurs locaux s'accordent pour dire que le rāhui a d'abord été mis en place pour se protéger du pillage lagunaire exercé par les pêcheurs issus d'autres communes (Tautira en l'occurrence). Mon premier et fidèle informateur à Teahupo'o explique ainsi les débuts du rāhui :

« On va commencer par le commencement. Comment on a mis en place... Pour commencer, ou on a mis le rāhui en place... parce qu'il y a des gens de Tautira qui

¹¹³. Les propriétés terrestres font l'objet d'enregistrements et sont décrites dans des titres de propriété.

¹¹⁴. La loi du 24 mars 1852 sur l'enregistrement des terres est appliquée dans onze districts de Tahiti. Il se fondait sur les rapports reçus dans chaque district par le conseil de district, qui comprenait désormais le chef, le juge, le *mūto'i* (police), deux propriétaires élus (loi électorale du 22 mars 1852) et le *Toohitu*. La loi prévoyait deux types de terres: les terres *fariihau* (apanages) détenues par les chefs en raison de leurs charges et les terres privées.

¹¹⁵. On retrouve cette interruption du principe de continuité terre-mer introduit pendant la période coloniale sur l'île de Moorea avec la mise en place des Plans Généraux d'Aménagement (PGA) et le Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM). Le PGA sur l'espace terrestre comme le PGEM sur l'espace maritime, sont des outils administratifs qui visent à définir des zones d'activités permises et interdites (zone urbaine, touristique, activités de pêche autorisées avec ou sans condition, etc.).

viennent piller notre lagon. Ils viennent à cinq ou dix bateaux, selon la météo. S'il fait beau, la semaine ils viennent de 18h à 6h du matin. Ils pêchent. Des fois c'est la moitié qui rentre à Tautira et l'autre moitié qui reste au Fenua 'Aihere. Ils se reposent et ils commencent à pêcher à 18h jusqu'à 6h du matin. C'est comme ça leur vie. Si la météo permet de venir dans la semaine, si trois jours il fait beau, ils viennent 3 jours, carrément... C'est ça leur vie [...] Et on a mis en place aussi le rāhui parce qu'il y a eu aussi une grande bagarre sur le récif, parce qu'ils viennent trop pêcher. » (Résident-pêcheur à Teahupo'o, le 4 juillet 2017)

On voit à travers ces propos que l'enjeu dominant, c'est celui de protéger l'espace-ressource pour les résidents de la commune en empêchant aux pêcheurs de l'extérieur l'accès à une portion de lagon à Teahupo'o, celle correspondant à la zone de rāhui. Cette action territoriale découle en fait de la norme locale selon laquelle la résidence sur la commune donne un droit d'accès privilégié à l'espace marin (Bambridge, 2013). Cette norme¹¹⁶ vécue permet alors d'exclure les non-résidents de la commune, même si cela suscite des conflits entre pêcheurs¹¹⁷. En ce sens, le rāhui devient un outil permettant de légitimer en quelques sortes cette norme locale qui n'entre pas dans la conception du domaine maritime public auprès des autorités du Pays. De fait, certains pêcheurs s'autorisent à aller pêcher où bon leur semble, en prévalant leur droit selon lequel « la mer est à tout le monde » mais il demeure qu'ils n'apprécient guère la présence d'autres pêcheurs chez eux (c'est-à-dire pratiquant la pêche dans leur commune). Dans le cas de Teahupo'o, ces conflits incessants ont été le moteur du rāhui et la fameuse bagarre entre le pêcheur de Teahupo'o et de Tautira, la goutte d'eau déclenchant le processus de mise en place.

A présent, observons attentivement comment ces conflits territoriaux sont réenclenchés localement dans la gouvernance du rāhui. D'abord, ils sont sources de tensions au sein même de la communauté résidente du Fenua 'Aihere. Reprenons la situation 3 (présentée au Chapitre 3) où les membres du comité discutent des agissements de Mr. et Mme X. Dans cette situation, Mr. et Mme X ont joué des rôles importants respectivement dans la mise en place du rāhui, et dans la gestion. En effet, Monsieur est

¹¹⁶. Cela est vrai pour toutes les communes et pas uniquement Teahupo'o.

¹¹⁷. Déjà dans les années 1960, P. Ottino attribuait les conflits entre pêcheurs à des considérations culturelles. Celles-ci opposaient une conception traditionnelle de l'accès à la mer contrôlé par les riverains, aux tenants d'une liberté totale de mouvement permise par la législation moderne (Fabre, 2017).

le pêcheur de Teahupo'o de la grande bagarre qui a déclenché la volonté de faire le rāhui, et Madame a soutenu de nombreuses années le rāhui, en tant que membre du comité¹¹⁸. Lorsque Madame autorise son *mo'otua* à aller pêcher dans le rāhui, cela est très mal pris par les autres membres du comité. C'est bien ici que la norme locale prime sur la réglementation officielle du rāhui. Des résidents du Fenua 'Aihere, comme Mr. Et Mme X, qui ne sont autres que des surveillants du rāhui, s'accordent le droit d'aller à l'intérieur contre toutes attentes. Il semble par ailleurs que Mr. Et Mme X ne soient pas les seuls à agir ainsi. En effet, lors d'une discussion avec le président du comité, celui-ci avait déjà révélé à propos d'un autre résident du Fenua 'Aihere:

« C'est pour ça je préfère être chez moi au Fenua 'Aihere pour surveiller. Comme ça je peux intervenir... et quand tu vois des gens qui ont poussé et après qui font des fraudes... là je ne suis pas d'accord... » (Président du comité de gestion, le 12 juillet 2017)

D'un côté, on peut voir dans cette situation que le rāhui a eu pour intérêt d'avoir exclu les pêcheurs non-résidents de Tautira pour laisser l'exclusivité à ceux de Teahupo'o. Mais d'un autre côté, cette situation mérite d'être replacée dans son contexte socio-économique. En effet, Mr. Et Madame X sont propriétaires d'une pension de famille au Fenua 'Aihere, non loin de la zone de rāhui. D'ailleurs, ils utilisent le potentiel attractif de ce dernier en proposant des visites aux touristes qu'ils accueillent. En tant que pension de famille, Mr. Et Mme X proposent à leurs clients des repas locaux, à base de poisson. Il est alors légitime de se poser la question : d'où vient le poisson ? L'une des réponses que nous pouvons apporter est relative au discours d'un vieux pêcheur de Teahupo'o :

« Le rāhui c'est protéger mais c'est aussi produire. Il faut mettre à profit les touristes pour les emmener voir les poissons. Il faut qu'on y gagne, pas qu'on y perde. C'est pour ça, ceux du Fenua 'Aihere, mea ma ils vont dedans. J'ai reconnu leur rouget, tu vois la taille, la couleur, la santé pai du poisson. Il n'y a que là-bas tu vois des rougets comme ça. » (Ancien pêcheur de Teahupo'o, le 18 juillet 2017)

118. Mme X a occupé le poste de secrétaire du comité de gestion de 2014 à 2017.

Ces difficultés d'auto-maîtrise de l'espace prise entre normes locales et normes économiques dans un souci de gain et de revenu, se généralisent auprès de certains pêcheurs de Teahupo'o, et sont exprimées par le président du comité, accompagné par son frère pêcheur :

« Aujourd'hui tout le monde sait que rāhui, c'est un tapu, on ne devrait pas être dedans. C'est eux-mêmes qui ont proposés... ce sont ces personnes qui ont proposé pas le PGEM, on veut un tapu !

— *Parce qu'il ne faut pas oublier, il y a les pêcheurs... ils veulent l'argent, hein, c'est plus facile pour eux d'aller dans le rāhui.*» (Président du comité et son frère, le 12 juillet 2017)

Le conditionnel utilisé est parlant : « on ne devrait pas être dedans ».

De plus, la gouvernance du rāhui vient faire émerger des tensions avec les représentants du Pays compte tenu de la nature des normes locales. Les conflits d'appartenance¹¹⁹ rendent compte de ces tensions, en particulier lorsqu'ils se réfèrent à la propriété du rāhui :

« Moi je déplore le fait que la DIREN soit propriétaire du rāhui. Ils sont propriétaires et nous, on n'a pas compris ça. Heureusement il y a un comité, on nous doit du respect. » (Président du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o, réunion du 2 octobre 2018)

Sur le terrain, ce sont finalement deux conceptions territoriales du rāhui qui s'expriment. La première, d'ordre locale, s'attache à un système de normes traditionnelles, mentionnées plus haut, qui légitimise les actions entreprises par les acteurs à l'échelle locale. La deuxième, d'ordre Étatique, s'attache à un système de normes qui accordent les pleins pouvoirs à l'autorité administrative. C'est ainsi que deux systèmes de surveillance se superposent avec d'un côté, la surveillance par les habitants du Fenua 'Aihere, empêchant les pêcheurs extérieurs d'entrer dans la zone de rāhui. De l'autre côté, la surveillance mise en place par la DIREN, par le choix d'un acteur déterminé, sans que cela nécessite d'en avertir le comité de gestion. Finalement, ce que

¹¹⁹. Explicités au chapitre 3.

recherche le comité, c'est le consentement de la DIREN à privilégier le comité de gestion et le rôle des acteurs locaux dans le rāhui. Cela n'est pas sans faire écho au « consentement du propriétaire » mentionné dans plusieurs descriptions dans la pratique de rāhui par les premiers observateurs européens¹²⁰. C'est donc à travers les conflits entre acteurs que nous pouvons caractériser l'action territoriale à la fois comme moteur de la mise en place et de la gestion du rāhui.

1.2. Un espace-ressource en cours de mutations

Si le rāhui est régi par un corpus de normes locales en lien avec le territoire (ici délimité par la commune), il intègre les changements qui opèrent sur celui-ci. En effet, alors que le territoire se développe, il doit faire face aux changements socio-économiques et environnementaux. Plus que jamais les pressions humaines (pollution, surpêche) et environnementales actionnent des modifications sur le territoire. Les territoires de Teahupo'o et Tautira n'y échappent pas. En parlant de la zone de rāhui, cette mama du village de Tautira, pêcheuse lagonaire depuis toujours explique :

« Et quand on est allé dedans, on a vu des coraux renversés...C'est le cyclone Veena. Avec le courant et les cyclones, le poisson est parti au fond en profondeur, comme il n'y a plus de corail... enfin, c'est mon analyse. C'est toujours dans le lagon mais plus profond. Il a bougé car il n'y a plus d'abris. Au milieu, tu as 30-40 mètres. Il y a du corail en bas. Comme il n'y a plus d'abris en haut, c'est pour ça que les poissons sont descendus, ça a tout chamboulé le lagon. Le corail avait commencé à repousser mais un autre petit cyclone ou petite tempête et c'est parti. » (Mama de Tautira, le 24 octobre 2018)

Mama fait également part de ces observations sur le développement d'algues dans le lagon :

« Il y a le développement d'une algue, à épine, les dures sur les patates. Depuis qu'il y a ses algues-là, le corail se meurt. C'est mon observation. Il n'y a plus de pahua (bénitiers), ni de oua'o (coquillage dans le corail). C'est pareil, les patates ou j'allais, là

¹²⁰. Morrison, 1966 et Ellis, 1829. (J. Morrison, *The Journal of James Morrison, boatswain aboard the Bounty*. French translation by B. Jaunez. Paris, Musée de l'Homme, 1966. *Ibid.*, pp. 162-163. / W. Ellis, *Polynesian Researches*, 2 vols., London, Fisher, Son and Jackson, II, 1829, p. 286.)

c'est les algues qui y sont. Là où il y a ces algues dessus, là où je marche, le corail s'effrite. Il se casse. Il n'y a plus de oua'o à cause des algues. » (Mama de Tautira, le 24 octobre 2018)

A l'échelle locale, on remarque en générale que les tahitiens sont très observateurs de l'environnement qui l'entoure. En discutant des changements sur les coraux, notre *tahu'a* de la culture explique:

« Avant il y a le mā'oa tahitien, le petit, comme les burgaux. Le burgaux c'est gros, là c'est petit, on dit « mā'oa tahiti ». C'est un met très prisé avant, mais on n'en trouve très rarement maintenant. Et quand on enlève ce qu'il y a dedans, il y a le Bernard lhermite qui va dedans. C'est ça. Mais on en trouvait avant au rivage. C'est rare... même les coquillages. Je crois c'est l'environnement aussi, il y a trop de déchets qu'on jette dans la mer. Personne ne respecte, c'est ça notre problème aujourd'hui. On dépense beaucoup de milliards pour protéger l'environnement et le résultat... Mais il n'y a pas pei... ceux qui protègent l'environnement ce sont des policiers, police municipale, police de la nature. C'est pei il y en a pas... Il y a que deux seulement, service de pêche. C'est ça ce qu'on veut à Teahupo'o pour le Pari. On a demandé auprès de l'Environnement... Il y a plein de choses à faire et il n'y a pas de soutien, c'est rare. Maintenant tout le monde dit « c'est à moi le rāhui ». Ah... ben il faut venir faire... il faut venir surveiller... » (expert culturel Teahupo'o, le 4 juillet 2017)

Les phénomènes liés aux changements globaux sont perçus et aperçus par les acteurs au niveau local. Plus généralement, il faut également replacer ces changements dans le contexte de globalisation, qui a induit une bonne partie des pêcheurs à se focaliser plus sur les bénéfices monétaires de la pêche que sur les pratiques qui respectent l'environnement, comme nous l'explique cet ancien pêcheur de Toahotu:

« Pour moi, le rāhui, c'était pour la population, une décision pour la consommation alors qu'aujourd'hui il y a l'argent qui prend le dessus sur tout [...] Maintenant, le rāhui, c'est on ferme tout puis on verra ensuite avec ceux de l'extérieur s'il faut mettre des règles spécifiques. Le rāhui, c'est pour laisser se reproduire les poissons, qu'ils aient le temps d'aller frayer les œufs, et en plus comme c'est pollué ici, c'est aussi une façon de dépolluer puisqu'ils nettoient. » (Ancien pêcheur Toahotu, le 20 février 2017)

Le rāhui se présente alors comme une possible solution défilant ces enjeux liées à la surpêche (le rāhui de Teahupo'o a d'ailleurs considérablement réduit l'accès aux pêcheurs de Tautira) mais aussi aux changements environnementaux locaux observés par les communautés locales.

1.3. Un espace-ressource à gouverner

Entre les conflits inter-communautaires, intra-communautaires ou inter-échelles, la gouvernance du rāhui fait entrer un ensemble d'enjeux soulevés par la problématique de l'espace-ressource multi-usages en même temps que l'interculturalité présente dans sa gestion. Du point de vue de la gouvernance, le rāhui, en tant qu'espace-ressource, entre dans la problématique des communs (Bambridge *et al.*, 2019) au sens d'E. Ostrom. Nombreux sont en effet ceux qui sont concernés par la gestion durable de cet espace commun qu'est un lagon : pêcheurs, plongeurs, prestataire touristiques, perliculteurs, etc. A cela, n'oublions pas les riverains qui peuvent aussi avoir leur mot à dire, ce que nous observons avec les résidents du Fenua 'Aihere. Du fait d'un usage multiple, la gestion, la gouvernance – et, à Tautira notamment l'acceptation de la mise en place d'un rāhui – s'avère complexe, et source de conflits entre les différents intéressés.

Les recherches empiriques ont montré que les arrangements institutionnels associés aux les ressources communes sont aussi diverses que les contextes sociaux, culturels et écologiques dans lesquels ils sont pratiqués (Steins et Edwards, 1999). Cependant, les pratiques de gestion partagent souvent certaines caractéristiques comme le respect, la responsabilité, l'intendance et la forte participation (Jacobs, 1989), entrant dans le cas de figure des rāhui à Tairapu.

A cela, et compte tenu de l'importance accordée à la notion de propriété dans le cadre du rāhui, ajoutons qu'il est important de distinguer les droits de propriété sur la ressource de ceux qui émanent des arrangements institutionnels propres à la gouvernance de l'espace-ressource. Les droits de propriété sur la ressource se sont alors construits en dehors de tout arrangement institutionnel. D'ailleurs, en tant que concept, le terme de *propriété* désigne un instrument social utilisé pour définir un réservoir ou un flux de bénéfices (le garde-manger à Teahupo'o ou le réservoir pour la pêche à Tautira). La particularité de la gouvernance des rāhui à Tairapu réside dans leur réalisation, mêlant

subtilement un travail administratif tout en tenant compte des toponymies locales¹²¹, contribuant à associer les connaissances transmises par les acteurs et leurs attentes. En laissant aux communautés locales le choix de délimiter eux-mêmes le rāhui, d'émettre leur propre règles et de composer les membres du comité de gestion, la délimitation des zones coïncide davantage avec le relief insulaire. Pourtant, si la rencontre multi-acteurs a permis l'élaboration des rāhui suivant un regroupement de logiques territoriales distinctes, ces dernières sont tout de même à l'origine des tensions et conflits qui animent la gouvernance.

Nous allons à présent analyser dans quelles mesures ces tensions prennent place dans le cadre des mobilités induites et des processus d'hybridation territoriale.

2. Gouvernance du rāhui et les mobilités induites

Maintenant que nous avons montré en quoi le rāhui pouvait être analysé directement sous l'angle du territoire, je propose de regarder et d'analyser les mobilités spatiales¹²² intra-territoriales (ou intercommunales) induites par la gouvernance. L'objectif est ici de penser les espaces rāhui et les territorialités à partir des pratiques spatiales des pêcheurs d'une part, et les mobilités multi-échelles dans mise en place des rāhui à Tairapu, d'autre part.

2.1. Analyse des pratiques spatiales des pêcheurs

En se penchant de plus près sur les mobilités des pêcheurs, on remarque que le rāhui implique pour eux une double dynamique, à la fois attractive et répulsive, qui peut s'interpréter à travers les pratiques spatiales des pêcheurs à l'échelle de Tairapu¹²³. Toutefois, ces mobilités spatiales associées aux espaces rāhui ne peuvent se comprendre qu'à travers leurs seuls mouvements géographiques et nécessitent d'y inclure les dimensions socio-culturels et économiques que nous avons déjà mise en avant précédemment.

121. Précisons que cela n'a été rendu possible que par la démarche mise en œuvre par les scientifiques : à Teahupo'o, par l'équipe du Programme Rāhui, à Tautira, par l'équipe du Programme Intègre. Comme dirait P. Rochette « on leur a servi un steak frite, déjà prêt ».

122. J'entends par mobilité spatiale la capacité pour les acteurs à se déplacer dans un espace, sur un territoire.

123. Je me penche ici uniquement sur le territoire de Tairapu mais ces dynamiques vont au-delà de la Presqu'île, certains pêcheurs allant pêcher jusqu'à Tahiti Nui (Papeari, Mataieia, etc.)

2.1.1. L'effet répulsif du rāhui

Il apparaît de manière fondamentale dans les discours des pêcheurs, que le rāhui exerce une force sur les dynamiques organisationnelles des pêcheurs. Que l'activité de pêche soit d'ordre purement économique, alimentaire ou de loisirs, la mise en place et la gestion d'une zone rāhui induit des mobilités chez les pêcheurs qui tendent à les éloigner de l'endroit en question. D'abord, même si nous l'avons déjà dit, il est important de considérer la dimension culturelle du rāhui, qui incite la plupart des pêcheurs à ne pas pratiquer la pêche dans le rāhui. C'est la nature même du rāhui qui relève du *tapu* et de l'interdit, et du respect¹²⁴. La gouvernance locale mise en œuvre, dans les cas de Teahupo'o et de Tautira va d'ailleurs en ce sens. Elle passe surtout par la surveillance locale et la communication du rāhui par les acteurs locaux pour faire comprendre qu'il s'agit d'une zone rāhui et qu'il faut respecter le rāhui. Les interventions dans le rāhui réalisées par les gens du Fenua 'Aihere font en général sortir les pêcheurs de la zone, même si parfois certaines sorties nécessitent l'intervention des gendarmes. A partir de là, ils restent deux possibilités aux pêcheurs : soit ils vont pêcher juste en dehors du rāhui, ce qui arrive régulièrement, puisque les informateurs attestent la présence régulière de pêcheurs dans la passe juste avant l'entrée du rāhui ; soit ils changent complètement d'endroit et ne vont plus à Teahupo'o. C'est aussi ce qui arrive en pratique puisque le rāhui tend à éloigner les pêcheurs de la commune qui la mise en place. Ces mobilités vont dès lors de pair avec les normes locales précédemment mises en relief sur les pratiques de pêche au sein de la commune de résidence. Ainsi, un pêcheur professionnel se fâche à propos du rāhui :

« Avec le rāhui, il ne faut pas aller dans les autres communes pour pêcher donc ou vont aller les pêcheurs ? Si on met le rāhui à Tautira, on aura moins d'endroits pour pêcher et les pêcheurs vont aller ailleurs mais ils vont se faire jeter car ils ne sont pas dans leur commune... » (Pêcheur de Tautira, le 10 novembre 2018)

Un autre pêcheur à Teahupo'o explique la même idée :

¹²⁴. Comme nous avons pu le montrer auparavant, le rāhui peut susciter la peur de la sanction par des entités invisibles.

« ça fait rire aussi notre rāhui, quand tu penses... Il y a des gens qui t'appellent « eh on ne peut plus aller pêcher ... – et d'où tu es ? – de Papara. – Ah ben tu n'as qu'à aller pêcher à Papara ». Pourquoi tu dis pour le rāhui il ne faut plus pêcher ? C'est chez nous à Teahupo'o, on prépare pour nos enfants. » (Pêcheur Teahupo'o, le 4 juillet 2017)

Autrement dit, à partir du moment où l'on sait qu'il y a un rāhui, les pêcheurs n'y vont plus. Cela est vrai lorsque la zone est matérialisée par les balises qui délimitent sur place la zone du rāhui. Ainsi, la mama de Tautira avoue :

« A partir du moment où ils vont mettre les balises, ce sera matérialisé. Tant que c'est pas matérialisé, t'auras beau leur dire « hey, vous ne pouvez pas pêcher » ben ils vont dire... une fois que ça va être balisé, on ira plus faire la pêche là-bas! » (Mama de Tautira, le 24 octobre 2018)

C'est aussi pour cette raison que de nombreuses réunions du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o abordent le problème du balisage. La matérialisation des limites de la zone de rāhui apparaît comme nécessaire lors des interventions réalisées par les acteurs locaux.

2.1.2. L'effet attractif du rāhui

En fonction des décisions prises dans la gouvernance, un autre effet notable du rāhui tend à l'inverse à attirer les pêcheurs dans la zone. Si l'on reprend l'exemple des balises, on voit que l'absence quasi-constante des balises, qui ne durent jamais longtemps, contribue à attirer les pêcheurs de l'extérieur dans la zone du rāhui, ce qui induit un effet inverse avec la répulsivité constatée auparavant et rend par ailleurs la tâche difficile aux intervenants locaux. Pourtant, il a été signalé dans le CR du comité de gestion du 7 janvier 2016 :

« La délimitation visuelle par le balisage de l'espace protégé n'est qu'à titre d'information et ne remet pas en question les limites du rāhui définies par l'arrêté. » (Extrait du CR du 7 janvier 2016)

Si seul l'arrêté fait foi devant la loi, sur le terrain, ce sont les balises visuelles qui font foi aux mobilités des pêcheurs en tendant à les éloigner lorsqu'elles sont présentes, et les attirer, lorsqu'elles sont absentes.

Il faut aussi considérer l'impact visuelle des tailles des individus dans le rāhui de Teahupo'o, qui est tout à fait visible pour les pêcheurs venant pêcher en « bordure » de rāhui, pour ne pas dire à l'intérieur. Depuis le littoral, on peut déjà apercevoir des gros perroquets sur le récif frangeant. La mama du Fenua 'Aihere à Teahupo'o nous le confirme :

« On boit le café a tahatai (bord de mer), couper le poisson là en train de danser seulement a tahatai. » (Mama du Fenua 'Aihere, le 27 juillet 2017)

Voyant cela, on comprend aisément que les pêcheurs de Tautira, en quête de glacière à remplir tentent de pratiquer la pêche dans le rāhui. Dans le même sens, à Tautira, le rāhui évoque la peur de l'attractivité dans la zone de rāhui. Les pêcheurs sont suffisamment nombreux dans la commune, qu'il ne faut pas encore en attirer d'autre. Les pratiques des pêcheurs de Tautira qui vont dans le rāhui de Teahupo'o, en particulier les jeunes envoyés par les familles, font qu'ils transposent leur propre mobilité qu'ils exercent avec le rāhui de Teahupo'o, à la zone de rāhui de Tautira, et aux potentiels bénéfiques qu'il peut susciter. Le maire délégué de Teahupo'o nous explique comment les jeunes pêcheurs de Tautira parviennent illégalement à pêcher dans le rāhui la nuit :

« Mais maintenant, dans ma maison au Fenua 'Aihere, dans la nuit, j'ai vu une lumière. Je suis sorti dehors, à la mer j'ai regardé. Plus rien. Je suis resté et sur le quai de la passe, je voyais les muripata. Peut-être ils surveillent en même temps... Tout d'un coup je vois dans l'eau la lumière, dans l'eau ! J'ai pris mon bateau, j'ai été tout doucement, je n'ai pas de lumière, je suis arrivé presque là où on a plongé, j'ai arrêté. Parce que quand j'allais tout doucement je ne voyais plus de lumière... Jusqu'à l'intérieur, j'ai éteint le bateau. J'ai essayé de rester. Plus du tout pendant une heure et demi... Je suis revenu... je me suis dit je me suis trompé, c'est pas possible... Quand je suis rentré, j'ai vu après la lumière chez ... mea Mama [du Fenua 'Aihere]. Je suis resté il n'y a pas de lumière et quand je suis rentré il y avait une lumière. Là où ça m'a travaillé de la tête... J'ai compris ils sont rentrés sans la lumière et quand ils ont entendu que je rentrais, ben voilà... Tu vois... Même ceux de Tautira, quand tu arrives avec ton bateau,

ils éteignent mais après ils prennent leur bateau, ils vont dans le noir, ils connaissent bien le coin, ils sortent. Tu vois, même tu vas doucement sans lumière, ils ont l'oreille... Tu vois ce sont des champions... Ils se préparent la nuit... alors je ne sais pas où est le bateau pour surveiller et eux ils pêchent ils mettent dans des bacs et quand il y a un intervenant qui arrive, ils préviennent « éteignez les lumières montez dans le bateau ! » Et tu ne peux pas rester éveillé toute la nuit tout seul... Tu vois si tu te réveilles tard dans la nuit ça va, si tu ne te réveilles pas, ben voilà ! » (Maire délégué Teahupo'o, le 12 juillet 2017)

Lorsque les pêcheurs partent du principe que le rāhui marche, ils envisagent aussi de se rapprocher du rāhui en pratiquant plus souvent la pêche dans leur commune. Cela est souligné par le président de la coopérative des pêcheurs à Tautira, en parlant des jeunes pêcheurs :

« Parce que eux maintenant, c'est rare qu'ils pêchent par ici maintenant. Quand il va pêcher le soir, il peut pêcher toute une nuit, si tu peux remplir cette glacière là c'est bon, une nuit, quand ils pêchent par ici (dans le lagon). Mais plein de pêcheurs maintenant. Avant, les pêcheurs ne pêchaient pas le lundi, mardi, mercredi, ils ne pêchaient que jeudi et vendredi, que le soir, avant. Aujourd'hui, les gens commencent à pêcher aujourd'hui, ce soir, lundi, mardi, mercredi... jusqu'à vendredi pour remplir une glacière 150L, tu vois. C'est pas facile pour eux car il n'y a pas de poissons. C'est pour ça on a pensé à faire le rāhui. Maintenant, eux, ils sont obligés d'aller loin. Mon fils, quand il va pêcher, il va à Toahotu... tu vois. Il prend son bateau, sa remorque, ils sont deux, il va à Toahotu ou bien à Papeari, ils cherchent les endroits où ils peuvent avoir les poissons. » (Président coopérative de pêche de Tautira, le 12 novembre 2018)

Réduire les mobilités spatiales des pêcheurs grâce au rāhui au sein de la commune, n'est-ce pas ce que tentent déjà de réaliser les pêcheurs de Teahupo'o, en restant proche de leur rāhui ? C'est peut-être l'une des raisons qui pousse le comité de gestion à inviter des pêcheurs d'autres communes (Vairao, Tautira) afin de leur montrer concrètement les résultats dans le rāhui dans l'idée de leur faire comprendre qu'ils doivent aussi le faire chez eux. Comme le dit un employé de la mairie qui travaille pour la commune de Taiarapu-Ouest :

« Les tahitiens, ils ne croient pas sur les paroles, ce qu'ils voient c'est la réalité. »

(Employé de mairie à Tairapu-Ouest, le 12 juillet 2017)

Cela est aussi valable pour les sanctions. A Teahupo'o, si un aspect de la gouvernance contribue fortement à la mobilité attractive des pêcheurs, c'est l'absence de sanction effective. L'échange ci-dessous entre cet acteur de la mairie et le principal intervenant dans le rāhui de Teahupo'o, nous le confirme :

« Parce que les sanctions, jusqu'à aujourd'hui, comme dernièrement quand il est intervenu, bon, il n'y a pas eu... il y a eu seulement des avertissements... alors, ceux qu'on a attrapé, ils vont aller raconter... « Hey nous on a été dans le rāhui, on les a eu ! » Qu'est-ce que vous faites comme sanction ? Zéro... Qu'est-ce que les gens vont penser ? [...] Maintenant c'est trop tard... C'est comme la dernière fois, il y avait un bateau, le patron de Ace Taravao, hein, on est allé à la pêche aux thons et du trou à thon, il a vu le bateau à l'intérieur. On est vite rentré, j'ai rien compris. Arrivé à la passe je vois le bateau... le bateau si tu veux n'était pas dans la zone, le bateau était en dehors, mais le pêcheur était dans la zone, complètement dedans. Bon il a été voir, c'est bien. C'est après que j'ai appris, quatrième fois !

— *La prochaine fois...*

— *Oui, prochaine fois... Si ce sont des personnes pour la première fois, il va dire « prochaine fois » et quand il va voir d'autres personnes « prochaine fois »... Après c'est tout le monde qui va dire « hey, on a été dix fois... mais on ne nous a pas sanctionné ». C'est ça le truc.*

(Discussion entre les deux résidents de Teahupo'o, le 12 juillet 2017)

Il semble que le choix des sanctions graduelles n'ait que peu d'impact sur la mobilité répulsive. Au contraire, le manque de sanction tend à attirer les pêcheurs dans la zone de rāhui.

Finalement, la gouvernance du rāhui impacte les relations avec les pêcheurs extérieurs de la commune. Elle engendre un double effet attractif et répulsif auprès des pêcheurs tout en rendant les stratégies des acteurs ambivalentes. En effet, le rāhui a pour but d'éloigner les pêcheurs de l'extérieur mais en même temps le comité invite ces derniers à observer les résultats du rāhui, ce qui a tendance à les attirer. De plus, les sanctions graduelles choisies n'ont que peu d'effet et les problèmes de balisage agissent également

sur les mobilités des pêcheurs. En interrogeant la manière dont les pêcheurs expérimentent et négocient leur place dans les espaces rāhui, cette analyse conduit à montrer comment ces mobilités participent à l'hybridation des territorialités.

2.2. Analyse des mobilités multi-échelles

Dans cette même perspective de rapport à l'espace, analysons à présent les mobilités multi-échelles induites dans le cas des rāhui à Tairapu.

D'abord, le rāhui renforce les chevauchements entre espaces. Les pratiques culturelles des habitants de la Presqu'île montrent en outre que, localement, le principe du rāhui peut être beaucoup plus complexes. Si une logique d'interdit subsiste, un ensemble de facteurs, tenant à la fois à l'offre culturelle et aux caractéristiques de la population urbaine et touristique de Tahiti, se combinent désormais pour dessiner les contours de scènes hybrides dans la zone du rāhui où se croisent des publics différents. Ainsi, les touristes et les scientifiques du monde, peuvent venir visiter le rāhui. De la même manière que le rāhui exerce un effet attractif sur les pêcheurs, il peut également en exercer un sur le touriste, le plongeur, le scientifique ou l'élite, pour chacun à sa manière. Ce point renvoie aux actions des acteurs des pensions de famille comme Mr et Mme X au Fenua 'Aihere, le rāhui présentant un certain attrait pour les touristes.

Ensuite, la gouvernance du rāhui renforce les chevauchements avec des acteurs d'échelles différentes : l'État, le Pays, les élus et les acteurs locaux. De ce fait, le local interfère avec le territorial et le national. Par la création d'un comité de gestion, le local s'affranchit des échelons hiérarchiques par lesquels il devait transiter pour accéder au lointain¹²⁵. D'ailleurs, tous les comités de gestion des rāhui ont lieu à l'échelle locale, et ce sont les représentants du Pays ou de l'État qui doivent théoriquement se déplacer localement lors des réunions. Que ce soit dans le cadre de la ZPR-rāhui de Tautira ou du rāhui de Teahupo'o, les liens entre l'échelle du Territoire de la Polynésie française et les échelles inférieures ou supérieures se multiplient. Les acteurs *in situ* cessent d'être liés à un cadre territorial unique : ils sont à cheval sur plusieurs, ou exercent leur influence à distance.

¹²⁵. On parle aussi de glocalisation.

Mais les mobilités s'exercent aussi par le déplacement d'acteurs stratégiques à toutes les échelles. Regardons par exemple à Teahupo'o comment notre expert culturel du rāhui, crée de nouveaux liens socio-spatiaux entre les territoires et les échelles (tableau 1). Premièrement, en faisant accéder les scolaires de Teahupo'o mais également les scolaires issues d'autres communes (c'est le cas de l'école du Sacré Cœur de Taravao) à la zone de rāhui, notre expert œuvre à la création de nouveaux liens avec les acteurs de la commune d'Afaahiti. Deuxièmement, lorsqu'il présente le rāhui aux scientifiques lors d'une conférence internationale, il favorise la création de liens avec des acteurs supra-territoriaux (extérieurs à la Polynésie française). Troisièmement, en prenant place aux réunions dans les communes ayant pour projet de mettre en place un rāhui, il fait part de l'expérience du rāhui de Teahupo'o qui n'est pas sans résonance auprès des acteurs des autres communes et participe ainsi à de nouveaux liens entre la commune de Teahupo'o, ces autres communes et les acteurs du Pays, également impliqués dans la mise en place des rāhui. Ce troisième point est sans doute le plus important dans le sens où le représentant du rāhui en devient un véritable porte-parole dans les autres territoires mais aussi à toutes les échelles.

Tableau 1: Les nouveaux liens socio-spatiaux entre les territoires et les échelles induits par le représentant du rāhui de Teahupo'o

Exemples	Nature des liens socio-spatiaux	Liens territoriaux	Échelles
1-Visites scolaires du rāhui avec l'école du Sacré cœur	Acteurs de Taravao – acteurs du rāhui Teahupo'o	Lien territoires Afaahiti – Teahupo'o	Locale (entre territoires de Tairapu)
2-Visite du rāhui avec les scientifiques lors de la conférence IPFC	Acteurs de Teahupo'o – acteurs scientifiques	Lien territoire Teahupo'o – territoires supra-territoriaux	Régionale ou Globale
3-Déplacement dans les communes lors des réunions relatives au projet de rāhui.	Acteurs de Teahupo'o – acteurs de Tairapu et du Pays à différentes échelles	Teahupo'o – autres commune - Pays –	Locale (à l'échelle de Tahiti) ou Régionale (avec d'autres Archipels)

Les actions de l'expert culturel montrent qu'il est un acteur stratégique puisque son rôle (par ses multiples interventions) est non-négligeable dans l'origine des rāhui dans les autres communes, et même dans les autres Archipels (dans le cadre du Rāhui

Center¹²⁶). Il apparaît même, en tant qu'acteur, comme un fondateur de l'institution du réseau de rāhui qui a émergé d'abord à Tairapu, et en cours d'émergence à présent sur les autres territoires de Polynésie française.

Finalement, les acteurs de la gouvernance du rāhui développent, en tant qu'êtres géographiques pluriels, de plus en plus de solutions hybrides aux différents problèmes qu'ils ont à résoudre dans l'espace. Ce qu'il est convenu d'appeler les spatialités – et à l'intérieur d'elles les territorialités – bousculent ainsi les catégories d'espaces qui leur sont imparties. La complexité des situations propre à chaque communauté locale, l'imbrication des échelles et la multitude des acteurs concernés nous obligent à changer de regard pour donner vie et forme aux communautés de demain dans et par ces nouveaux territoires rāhui.

3. Les stratégies de reconversion en jeu dans la gouvernance territoriale contemporaine du rāhui

Au regard des bousculements des logiques spatiales et territoriales provoqués par la mise en place et la gouvernance des rāhui contemporains à Tairapu, nous allons à présent caractériser les stratégies de reconversion des acteurs dans le champ territorial afin de répondre aux différents enjeux locaux et globaux.

3.1. Stratégie de reconversion dans la reterritorialisation de l'espace marin

Pour comprendre comment les acteurs participent à la reterritorialisation de l'espace marin à travers la gouvernance hybride du rāhui, il faut les resituer dans le processus de déterritorialisation de ces même espaces. La déterritorialisation de l'espace-ressource rāhui est d'abord à comprendre comme le fruit du basculement historique de l'espace lagunaire dans le domaine public. Mais, dans le cadre de la gouvernance contemporaine du rāhui, c'est le classement du territoire protégé dans la catégorie IV du code de l'Environnement ou en ZPR, qui place respectivement les rāhui de Teahupo'o et

¹²⁶. Le Rāhui Center est le centre de ressources pour le développement des aires marines gérées ou rāhui en Polynésie française. Instauré pour une durée de trois ans (d'octobre 2019 jusqu'à septembre 2022), il est le fruit d'une collaboration entre le CRIOBE (USR 3278) et l'Université de Santa Barbara en Californie. Son objectif vise à améliorer et étendre le réseau de rāhui en Polynésie française.

de Tautira sous cloche administrative du Pays, et d'une certaine manière, dépossède les communautés locales de ces espaces marins. Les acteurs se soumettent de fait dans les logiques territoriales occidentales qui toutefois ne s'importent pas tel un produit manufacturé. En effet, les logiques territoriales locales (dont la continuité terre-mer fait partie ou la coutume selon laquelle les pêcheurs pêchent dans leur commune) demeurent simultanément présentes chez les Polynésiens et l'émergence du nouveau rāhui permet aux communautés locales non seulement de reterritorialiser l'espace-ressource mais également réactualiser ces logiques à travers des productions symboliques anciennes et nouvelles (exemple des *puna i'a*). Ainsi le rāhui, en tant que pratique culturelle propre à un territoire, permet de rétablir le lien entre la communauté et les ancêtres. De plus, nous avons vu l'émergence de nouvelles logiques locales de nature écologique ou même touristique (exemple de Mr et Mme X) dans le cas du rāhui à Teahupo'o. Enfin nous constaterons que la reconnaissance des savoirs locaux¹²⁷, en particulier dans le cas du rāhui de Teahupo'o, tend à influencer les communautés dans la revendication de la gestion de leur espace-ressource. A travers l'existence du comité de gestion, il s'agit donc d'un moyen pour la communauté locale de se réappropriier l'espace rāhui. Finalement, les acteurs locaux élaborent leur stratégie en classant le rāhui et en modulant et réactualisant leurs logiques territoriales dans le contexte global.

Dans le cadre de la gouvernance hybride des rāhui, le double processus de déterritorialisation et reterritorialisation découlent donc de la nature des enjeux qui se nouent autour de la mise en place des rāhui à Tairapu et les logiques d'acteurs (administrations, pêcheurs, prestataires touristiques) qui perdurent ou émergent.

3.2. Des nouvelles logiques de transterritorialisation

Le résultat de la rencontre des différentes logiques territoriale dans la gouvernance des rāhui à Tairapu laisse aux acteurs locaux la possibilité d'incarner ces logiques sur différentes localités et différentes échelles. Autrement dit, il s'agit bien de développer une stratégie, qui ouvre la voie vers une « transterritorialité » de l'espace rāhui concerné afin de se faire entendre, connaître et respecter. La notion de transterritorialité implique plus qu'une articulation entre des territoires différents : c'est un transit entre ces derniers et son imbrication dans une mobilité fréquente (Haesbaert, 2011). Tout comme l'hybridité

¹²⁷. Voir Chapitre 6.

incarne un processus incessant de va-et-vient en constant devenir, la transterritorialité doit être surtout vue comme un mouvement d'entrée et de sortie et, par conséquent, de transit entre les différents territoires et échelles¹²⁸. Ce qui importe davantage ici, c'est la possibilité toujours ouverte d'insérer le rāhui dans un territoire « étranger » si l'on peut ainsi dire (pour les écologues ou scientifiques au sens large, pour les touristes, etc.). C'est l'ouverture de ces territoires par les acteurs locaux qui rend permanente la possibilité d'entrer, de sortir et/ou de transiter par cet espace-ressource.

Par transterritorialisation, j'entends ici l'espace rāhui qui associe les caractéristiques propres du lieu aux spécificités des liens qui le relie avec l'extérieur déclinés à toutes les échelles. Il s'agit donc d'un processus générateur de nouvelles représentations collectives émergentes et propres à la gouvernance de chacun des rāhui. Par exemple, la transterritorialisation peut s'opérer grâce aux mobilités décrites des pêcheurs. La gouvernance des rāhui de Tautira et Teahupo'o et les mobilités territoriales induites montrent en effet que dans chacun des cas, le rāhui est un trans-territoire dans lequel les situations de co-présence, d'échanges et d'appropriation prennent tout leur sens. Ce sont ces liens existants entre les acteurs des territoires et des différentes échelles qui participent pleinement de l'hybridation des espaces rāhui à Tairapu.

Il est intéressant, de plus, de souligner que la transterritorialité de l'espace rāhui résultent aussi des mobilités des acteurs du comité de gestion, en particulier les acteurs administratifs, qui s'incarnent par le déplacement physique lors des réunions ou par la « mobilité virtuelle » (au sens de Haesbaert) *in situ* qui permet de contrôler l'espace-ressource rāhui à distance.

3.3. Stratégie de reconversion et fécondité territoriale des rāhui

Une autre stratégie de reconversion en jeu dans le champ de la gouvernance territoriale semble se manifester à travers le caractère « fécond » du rāhui, par le biais de l'émergence d'un réseau¹²⁹ à Tairapu. Dans la même idée, on parle de « vitalité culturelle » (García Canclini, 2010) pour définir la capacité de la culture à se renouveler

¹²⁸. C'est sûrement pour mettre l'accent sur cette idée de mouvement et de transit que le terme se construit sur le préfixe « trans ».

¹²⁹. Le réseau de rāhui à Tairapu comprend le rāhui de Teahupo'o à Tairapu-Ouest et les quatre rāhui-ZPR à Tairapu-Est. Il est d'ailleurs en train de s'étendre dans les communes de Tahiti Nui (Teva-I-Uta, Papara, Paea)

ou de « vigueur hybride » (Herrera, 2016) permettant d’appréhender la manière dont se construit la gouvernance territoriale.

Cependant, nous suggérons que la complexité de la gouvernance entre dans une sorte d’utopie territoriale (au sens de Herrera). Nous l’avons vu, à Taïarapu, les projets de rāhui ont eu un effet boule de neige. Ils se sont multipliés sur le territoire. Pourtant, chacun des rāhui possède ses caractéristiques propres, répondant aux besoins locaux (conceptualisés au regard de leurs savoirs et leurs approches du territoire). Apparaissant comme un but à atteindre ou une finalité donnant sens aux communautés locales quelle qu’en soit les motivations, le rāhui tente de changer une réalité environnementale, économique et culturelle devenue obscure en ouvrant de nouveaux champs du possible oscillant à la fois entre plus de concret et d’imaginaire dans les modalités d’agir pour les acteurs locaux. En effet, complexité, fragilité, mutations accélérées, sont autant de constats qualifiant les sociétés aujourd’hui dont l’inscription spatiale se lit désormais à l’échelle mondiale, mais où les rapports sociaux restent largement tributaires du local. Cette posture se manifeste assez clairement dans l’évolution des politiques de conservation et de développement du territoire, en particulier dans la mise en œuvre d’une politique du rāhui. Détrônant la politique du PGEM de Moorea qui peine à se reconstruire, le rāhui s’impose désormais en Polynésie française comme une synthèse réactive du couple mondial-local et comme moyen d’action pour redéfinir les liens socio-spatiaux et les niveaux de gouvernance en mesure de dépasser la logique des intérêts individuel et collectif. Toutefois cette approche produit une réalité qui se heurte à de nombreux problèmes de compréhension, d’articulation et de coordination dans et entre les territoires et les échelles. En se concevant plus comme un processus intégrateur des réalités territoriales, cette approche est donc plus apte, du moins en théorie, à répondre aux exigences de la société contemporaine. En effet, cette idée permet d’envisager les intérêts contradictoires non plus comme un frein à l’action, mais bien comme un moyen d’atteindre, voire de dépasser les espérances territoriales attendues par une exigence de complémentarité plutôt que de compétition. L’hybride représente donc une capacité créatrice et une aptitude à transgresser l’existant par le mélange de logiques différentes¹³⁰, dans l’objectif de créer de nouveaux liens socio-spatiaux innovants et susceptibles de faire émerger de nouveaux cadres de pensées capables de répondre aux

130. La transgression des rationalités et des normes animent les acteurs qui emboîtent le pas de la transformation en cours des espaces, pour que la mutation l’emporte plus vite sur la crise.

enjeux globaux. Cette stratégie exporte donc plus largement les processus locaux de reterritorialisation des espaces marins dans les autres communes, îles et archipels de Polynésie française.

3.4. Conclusion

Nous avons montré à travers ce chapitre comment il est possible d'envisager des processus d'hybridation dans le champ de la territorialité relative à la gouvernance des rāhui à Tairapu.

Tout d'abord, nous avons caractérisé le territoire du rāhui, en tant qu'espace ressource et les logiques locales et foncières qu'il soulève en terme d'appartenance et de gestion de cet espace (rapport terre/mer, domanialité publique maritime, rapport avec les communautés extérieures, etc.). La gouvernance hybride vient alors soumettre ces différentes logiques territoriales dans la gestion d'un même espace protégé, le rāhui. De fait, nous avons montré que cette rencontre s'exposait le plus souvent à des interactions plutôt conflictuelles entre les acteurs. Ensuite, nous avons souligné les mobilités induites par la mise en place et la gestion contemporaine du rāhui en pointant un double effet d'attractivité et de répulsivité qui tendent à transformer ou du moins, moduler les logiques territoriales. Ces dernières se développent en effet dans le cadre d'interactions avec d'autres territorialités (autres communes) mais aussi d'interactions d'échelles avec le Pays s'étendant jusque dans les autres archipels de Polynésie française. Enfin, nous avons mis en évidence que les changements et adaptations de ces logiques s'apparentent à des stratégies de reconversion des acteurs qui leur permettent de trouver des solutions à leurs problèmes. Notre analyse pointe le fait que les acteurs développent ces stratégies de manière à se réapproprier leur territoire, que ce soit reterritorialisation de l'espace maritime par les communautés locales, une transterritorialisation ne limitant plus l'espace rāhui aux seules communautés (scientifiques, écoles, etc.) ou une exportation de cette reterritorialisation à travers un aspect fécond du rāhui, dans les autres îles et archipels du Territoire.

Nous pouvons par conséquent affirmer que la gouvernance du rāhui à Tairapu, qui placent le territoire au cœur de ces recompositions et hybridations. Ce qui est finalement important ici, ce n'est pas de voir l'espace ou le territoire comme une simple réflexion de ces processus d'hybridation, mais comme un de leurs éléments constitutifs

fondamentaux. Nous avons ainsi montré que les rāhui peuvent être des territoires hybrides de bien des façons : ils le sont d'abord parce qu'ils sont faits d'espaces qui se compénètrent, se superposent et s'enchevêtrent ; ils le sont ensuite par les objets qui y sont présents, et par les populations qui les visitent. Mais ils le sont surtout par la gouvernance qui en émerge : de nouvelles figures, de nouvelles scènes et de nouvelles modalités de coopération, au cœur de tensions, apparaissent à différentes échelles et selon des modalités plurielles. Pour répondre aux enjeux propres des communautés locales de Teahupo'o et Tautira, des croisements s'opèrent et des hybridations prennent place autour de politiques publiques intra et interterritoriales capables de combiner plusieurs objectifs de conservation des ressources et de répondre à des besoins collectifs jusqu'ici indépendants.

Chapitre 6 :

Hybridation et savoirs écologiques

Les nouvelles configurations contemporaines du rāhui décrites jusqu'à présent nous amènent dans ce chapitre à nous interroger sur les modalités d'alignements et d'hybridations entre les différentes approches de la conservation par les catégories d'acteurs sur le terrain. En effet, l'approche déployée par les acteurs scientifiques auprès des communautés locales dans la mise en place des rāhui à Tairapu semble contribuer à souder les acteurs, à leur faire découvrir leur lien et leurs intérêts communs et donnant à chacun leur place dans la conception et la gestion du rāhui. Ainsi, nous supposons ici que les interactions de ces deux approches de la conservation soutiennent les mécanismes d'hybridation des savoirs écologiques

Par savoirs écologiques, nous entendons un ensemble de connaissances relatives aux conditions d'existence des êtres vivants et leurs relations avec l'environnement naturel. Les savoirs qui entrent en contact dans le cadre du rāhui peuvent être locaux ou autochtones, c'est-à-dire qu'ils ont pour origine les connaissances, savoir-faire et philosophies développées par des communautés locales ayant une longue histoire d'interaction avec leur environnement naturel, ou bien conventionnels, c'est-à-dire, acquis suivant les codes de la science occidentale¹³¹, par l'étude des interactions entre les êtres vivants et leur environnement¹³².

Notons que s'il y a bien une catégorie d'acteurs qui exerce une influence non-négligeable sur les autres dans le cadre des rāhui, c'est celle des acteurs scientifiques¹³³ ! Nous portons donc une attention particulière au rôle joué par cette catégorie d'acteurs en

¹³¹. Il convient de rappeler que la vision occidentale dichotomique qui sépare la Nature de la Culture (Descola 2005), et l'homme de tous les autres êtres vivants, n'est nullement la vision des communautés locales. Les peuples autochtones ne font jamais de la science en tant qu'activité séparée. Notre science occidentale, elle, s'est constituée en se coupant de la philosophie et de la religion, et en séparant de surcroît chaque domaine scientifique de celui des autres sciences.

¹³². Cette science est appliquée par la discipline de l'écologie.

¹³³. Les acteurs scientifiques regroupent ici les équipes interdisciplinaires (programme Rāhui et Intègre) qui sont intervenues et ont participé aux dynamiques de mise en place du rāhui et qui continuent de participer, de près ou de loin à ces dynamiques, suivant les besoins des comités de gestion.

examinant la nature de leurs relations avec les acteurs locaux, qui implique une rencontre des savoirs écologiques de natures différentes. Dans quelle(s) mesure(s) s'opèrent le mariage entre les savoirs locaux et conventionnels ? Qui est à l'origine de la rencontre ? L'asymétrie des positions, notamment les chercheurs confortés par leur autorité scientifique et les populations locales dont les savoirs ne sont pas consacrés par un diplôme, et dont la pratique est perçue par les autorités étatiques comme illégale dans le cas des *tahu'a ra'au*, n'affecte-t-elle pas la dynamique des échanges ? Dans cette dernière perspective, comment l'équipe interdisciplinaire mobilisée a-t-elle pris en compte ces dimensions ? Autrement dit, la question fondamentale que nous traitons ici est : dans quelles mesures le rāhui contemporain devient le support de nouvelles conditions de production d'un savoir et d'une science hybride ?

Le rāhui contemporain à Tairapu se révèle être une arène pertinente pour comprendre l'engagement de la communauté locale envers l'environnement corallien puisqu'il implique un nouveau lien inextricable entre la gestion écologique et les pratiques culturelles et économiques locales contemporaines. Explorer la façon dont les approches autochtones et conventionnelles de la conservation sont expérimentées *in situ*, permet d'accéder aux ressentis des parties prenantes locales concernant la dynamique de la gouvernance hybride du rāhui. Dans l'objectif de déterminer comment se manifestent et se construisent les liens et intérêts communs des acteurs de la gouvernance, notre méthodologie s'appuie sur une analyse des différentes étapes interactives contribuant à la mise en place des rāhui à Teahupo'o et à Tautira. Le cadre épistémologique que nous avons choisi pour cette étude est celui de l'interaction entre les catégories d'acteurs dans la conception du rāhui d'une part, et dans sa gestion d'autre part.

Pour cela, nous allons d'abord caractériser la manière dont la science conventionnelle est parvenue à pénétrer, à Tairapu, dans les dynamiques du rāhui contemporain. Ensuite, nous analyserons la manière dont la mise en contact des savoirs locaux et conventionnels, à travers la nature des interactions entre les deux catégories d'acteurs, a produit une conception puis une gestion *hybride* du rāhui contemporain.

1. Introduction aux mariages des savoirs écologiques locaux et conventionnels

1.1. Contexte général

Les communautés insulaires qui ont développées leurs savoirs locaux¹³⁴ n'ont pas attendu une reconnaissance officielle pour tirer parti des milieux coralliens. J'utilise ici la dénomination de savoirs locaux, car elle présente l'avantage d'englober tous ceux qui détiennent un savoir ancré dans une tradition et permet de prendre en compte les pêcheurs et autres membres des communautés locales qui détiennent des corpus de savoirs sur leur environnement naturel, qu'ils soient ou non autochtone. L'usage de cette dénomination pose d'emblée la question du rapport entre les savoirs des communautés locales avec la science de l'écologie. En revanche, je ne souhaite pas ici entrer dans le débat de la notion de « tradition » qui m'éloignerait de mon centre d'intérêt qu'est le mariage entre des savoirs de nature différentes même si je considère que la tradition n'exclut en rien le changement. Les communautés autochtones, tout comme les occidentaux, sont modernes et vivent eux aussi dans la contemporanéité (Augé, 1994; Latour, 2006). Encore aujourd'hui, une grande partie de la subsistance dans les îles et Archipels est acquise grâce aux savoirs et savoir-faire des pêcheurs et agriculteurs. Cependant, le statut de ces savoirs, en particulier leur reconnaissance et leur légitimité dans le domaine de la gestion est une source de débats sans cesse renouvelés (Roué, 2012). Dans le cadre du rāhui, de sa gestion et plus globalement de sa gouvernance, il convient de comprendre de quelle manière ces savoirs locaux ont été mobilisés, légitimés et reconnus par les acteurs scientifiques mais aussi par les acteurs administratifs qui usent pour normes les savoirs de nature conventionnelle. Mais avant cela, revenons sur quelques éléments historiques importants qui prendront tout leur sens dans notre analyse du mariage des savoirs écologiques.

Il s'avère que la reconnaissance¹³⁵ et la légitimité des savoirs locaux permettent aux communautés locales de sortir de la domination qu'a exercée l'État, par l'introduction de la science conventionnelle, et de revendiquer la cogestion de leurs ressources (Roué,

¹³⁴. Dans la mesure où nul ne s'entend sur le choix des termes, je fais le choix ici de favoriser la dénomination de savoirs locaux (LK) plutôt que celle de savoirs traditionnel (TEK) ou autochtone (IK).

¹³⁵. Reconnaissance internationale lors du Sommet de Rio en 1992.

2012). Nos deux cas d'étude sur les nouveaux rāhui marins soulignent d'ailleurs les conflits d'appartenance autour de la propriété et de l'espace-ressource rāhui (voir Chapitre 5). Il est généralement admis que ces savoirs sont utiles aux chercheurs et aux gestionnaires des milieux coralliens, surtout lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec des données scientifiques classiques (Hamilton et Walter, 2000). Dans le Pacifique, les communautés locales sont connues et reconnues pour avoir souvent mis en œuvre des systèmes de gestion locale ou coutumière d'espaces marins (Johannes, 1981; Hviding, 1996; Hviding et White, 2015) et pour faire face aux changements globaux, les projets de développement sont fréquemment mis en place dans les territoires insulaires où les communautés sont directement ou indirectement impliquées à des degrés variables (Ruddle *et al.*, 1992; Levine et Richmond, 2014; Charles, 2017). Dans tous les cas, le succès de ces projets dépend de la compréhension des normes locales et des cadres de référence « mental », des économies de subsistance, et des structures sociales. En réalité, dans le Pacifique, l'échec de ces projets est bien souvent la conséquence d'une incapacité à comprendre ces systèmes culturels locaux. Sauf que pour comprendre adéquatement ces systèmes dans leur complexité, il faut avoir recours à des méthodes anthropologiques. Les principales difficultés sont alors liées au fait que ces méthodes prennent du temps et sortent du cadre de la formation de la plupart des écologues ou même des gestionnaires de projet¹³⁶.

Nous pouvons à présent revenir sur notre cas d'étude : le rāhui. Le rāhui est connu pour avoir été le mode de gestion des ressources au même titre que d'autres systèmes coutumiers en Océanie mais ici appliqué dans l'ensemble du triangle Polynésien (Bambridge, 2016 ; Friedlander, 2018) – depuis Hawai'i au Nord, Aotearoa au Sud et Rapa Nui à l'Est – et connaît un incroyable retour aujourd'hui depuis le début des années 2000. Si ce dernier fait actuellement l'objet de nombreux projets dans les communes, îles et Archipels de Polynésie française, son retour à Tahiti a d'abord fait l'objet de projets dans les communes de Tairapu. Or, il s'avère que la volonté de mettre en place des rāhui par les communautés locales et par le Pays soit d'une part, ce besoin pour les communautés locales de revendiquer la gestion de leur ressources, et pour le Pays d'utiliser les savoir-faire des communautés pour pouvoir mieux gérer la ressource ; et d'autre part, soit une réponse à l'échec et aux difficultés rencontrées dans le cadre de la

¹³⁶. De nombreuses études documentent que c'est le cas de projets opérant en Mélanésie (Hamilton et Walter, 2000; Christie et White, 2007; Aswani *et al.*, 2015)

mise en place du premier PGEM à Moorea en 2004, où le principe de la gestion n'était pas encore fondé sur de la cogestion¹³⁷ à proprement dite mais plutôt sur une dynamique *top-down*. En effet, à Taiarapu, il a d'abord été question d'instaurer un PGEM à la demande de l'administration centrale et de la commune de Taiarapu-Ouest. Cette proposition a été très mal reçue par les communautés locales qui ont rapidement rejetées l'idée. Ultime signe de son échec, le PGEM était systématiquement et négativement comparé au *rāhui*, avant de retomber dans l'oubli¹³⁸. C'est finalement le *rāhui* qui a retenu en premier l'attention de la communauté locale de Teahupo'o. La difficulté étant alors la compréhension du système culturel contemporain rattaché au *rāhui* dans son intégralité, il a donc été constitué deux équipes de recherche interdisciplinaires, en écologie mais aussi en sciences humaines (anthropologie, géographie, etc.), pour réaliser cette tâche qui s'est déroulée suivant deux chronologies différentes : l'équipe du programme *Rāhui*¹³⁹ de 2008 à 2009 puis l'équipe du programme Intègre de 2015 à 2017 dans laquelle j'étais moi-même actrice. C'est dans ce contexte que se sont réalisés les premiers échanges de savoirs entre les communautés locales de Taiarapu et les acteurs scientifiques.

1.2. Contexte de la rencontre à Teahupo'o et Tautira

Nous focalisons maintenant sur le contexte de la rencontre à Teahupo'o et à Tautira des deux approches de la science : l'une au sens autochtone du terme, et l'autre qui repose sur l'étude des savoirs locaux, reposant sur une approche scientifique (en l'occurrence anthropologique) des savoirs locaux, situés et autochtones. Nous dirons pour Taiarapu que les savoirs locaux regroupent les connaissances écologiques des populations tahitiennes et *mā'ohi*, qui traduisent à la fois leur vision du monde et leurs intérêts propres à leurs communautés. Le *rāhui* contemporain est alors une application de cette science autochtone en proposant une approche locale de la conservation, basée sur le lieu tandis

137. Le renouvellement actuel du PGEM permet aujourd'hui de mieux intégrer les demandes des pêcheurs, qui pourront désormais modifier les règles à tout moment dans le cadre d'une protection de type ZPR.

138. La notoriété locale du *rāhui* aujourd'hui est sans aucun doute renforcée par les discours des intellectuels tahitiens sur la Polynésie d'avant le contact où la nature est partout et posée comme le fondement d'une pensée authentiquement polynésienne s'exprimant par une vision holistique (Rigo, 2004).

139. Ce programme était une recherche-action poursuivant les objectifs suivants: i- analyser et comprendre les modalités de gestion des ressources naturelles terrestres et lagunaires dans un contexte de pluralisme culturel et juridique en Polynésie française ; et ii- proposer des analyses prospectives qui permettent de concilier durabilité de la gestion des ressources et respect des identités culturelles, en l'occurrence des projets de *rāhui*. Il a été menée dans les communes de Teahupo'o et de Tautira de 2008 à 2009.

que l'approche conventionnelle de la conservation se base sur de solides connaissances biologiques et écologiques, souvent à l'origine de dispositifs de gestion de type AMP.

Les relations entre les scientifiques et les communautés autochtones soulèvent de nombreuses questions d'ordre éthique (Tuhiwai-Smith, 1999), en termes d'approche participative, ou encore de droits de propriétés intellectuelles (Davidson-Hunt et O'Flaherty, 2007). A Taiarapu, les chercheurs impliqués étaient conscients qu'élaborer une approche scientifique au service des communautés locales, s'inscrivait notamment dans une démarche de décolonisation¹⁴⁰ des relations entre savoirs traditionnels et scientifiques (Bambridge, 2014 ; Tuhiwai, 2012). D'un point de vue local, la science pouvait être perçue comme l'auxiliaire d'un pouvoir étatique, dominateur et omniprésent, dans un contexte historique récent où la recherche scientifique en Polynésie française a pu être vue comme un auxiliaire pour justifier l'innocuité des essais nucléaires. C'est la raison pour laquelle notre laboratoire, le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE) s'était doté d'un cadre éthique, qui fixe quelques principes éthiques dans les relations entre chercheurs et les communautés locales. Ainsi, un des apports de la collaboration des chercheurs du CRIOBE avec les populations a été de reconnaître la légitimité et le rôle des experts traditionnels, au sens du terme tahitien *tahu'a*¹⁴¹ dans la gestion des ressources et des territoires. Retenons en tout cas, que dans les deux communes de Teahupo'o et Tautira, et dans le cadre des deux programmes de recherche-action, la démarche a été initiée par les acteurs scientifiques auprès des communautés locales en expérimentant les méthodes de travail suivantes :

- Organisation du travail avec les populations locales ;
- Enquêtes auprès des populations : noms des lieux (toponymes), histoire, connaissances locales, activités économiques, attentes en terme de gestion, priorités exprimées ;

140. Dans les années 1980, Johannes (1989) l'annonçait déjà : « comment pourrait-on prétendre que scientifiques et gestionnaires allochtones sauraient mieux gérer que le savoir local un environnement qu'ils ne connaissent pas ? » (cité dans Roué, 2012 : 5-6). Dans un contexte post-colonial où les mêmes experts ont été historiquement déconsidérés par les missionnaires, durant la colonisation puis par l'administration locale, le simple travail de représentation sociale véhiculé par les chercheurs, respectant et valorisant les connaissances traditionnelles, a été déterminant pour discuter des enjeux de gestion.

141. Selon le dictionnaire Fare Vāna'a, le *tahu'a* signifie le spécialiste ou l'expert : il y avait des : *tahu'a pure* (prêtres) ; des *tahu'a tahutahu* (sorciers); des *tahu'a rā'au* (guérisseurs par les remèdes à base de plante) ou encore *tahu'a tautai* (pêcheur).

- Visites et observations sur le terrain, relevés de terrain (GPS) ;
- Réunions avant, pendant et après le déroulement de l'étude ;
- Présentation et restitution du travail réalisé.

Les nombres de réunions et enquêtes réalisées sont résumées dans le tableau 4 ci-dessous :

Tableau 2 : Détails des rencontres entre les acteurs scientifiques et locaux

Programme	Période	Commune	Nombre de réunions collectives	Nombre d'enquêtes
RĀHUI	2008 - 2009	Teahupo'o	4	32
		Tautira	-	30
INTEGRE	2015 - 2017	Teahupo'o	3 + 1 (séminaire)	>11
		Tautira	9	>10

Autrement dit, jamais les acteurs scientifiques ne se sont jamais retrouvés seuls sur le terrain, au contraire, ils étaient toujours accompagnés par un ou plusieurs membres de la communauté. De plus, dans les catégories des acteurs locaux, au sens anthropologique du terme, il ne faut jamais perdre de vue que dans la problématique centre-périphérie, c'est le local qui constitue le centre et l'urbanisation qui apparaît comme périphérique (Shalins, 2000). A Teahupo'o comme à Tautira, c'est donc la vie villageoise qui a été au centre, tandis que celle de Taravao, pôle urbain de la presqu'île, n'y est apparu que comme la périphérie. La transparence de l'étude a également facilité les échanges entre les deux catégories d'acteurs et a permis d'instaurer une relation de confiance mutuelle sur le long terme. C'est ainsi que notre expert culturel à Teahupo'o, me raconte sa première rencontre avec l'équipe du programme Rāhui :

« Mais les premiers qui sont venus faire des enquêtes à Teahupo'o, c'est [Nom] ma. Je le connais pas. Il y a [Nom], madame [Nom], la dame de la culture, [Nom], l'archéologie aussi, c'est le fils à [Nom]. Il y a aussi l'environnement, mais je ne sais pas, je ne les connais pas le premier jour. Je ne savais pas qu'ils venaient pour ça, pour étudier Teahupo'o. Je ne savais pas. Ce que Tam t'as dit l'autre jour quand on s'est rencontré « qu'est-ce que vous faites ici ? Il faut bien faire attention... » et c'est ce que j'ai dit. Après on s'est rencontré à la mairie. C'est la mairesse qui m'a appelé « ah il faut que tu viennes parler » « mais je ne les connais même pas ». Je me suis assis, j'ai parlé

pendant 3h, de 9h à 12h. Après je me suis levé : « bon je vais rentrer, j'ai faim ! ». Tout le monde me regarde, personne n'a rien dit. J'ai pris mon sac à dos, je suis parti à la maison. Et c'est là, après, dans la semaine, ils viennent me voir. La culture, pour la pêche, pour l'agriculture et je raconte, je leur en parle. Pendant une semaine, ils sont restés ici à Teahupo'o. Et, l'autre semaine ils vont à Tautira, ils changent. Mais... Tautira, ils sont très réticents. Mais nous on est ouvert. Et un jour, on a mis en place le rāhui. » (Expert culturel, Teahupo'o, le 4 juillet 2017)

Toutes les rencontres ont été suivies de réunions où tous les acteurs étaient réunis pour présenter les constats et les résultats des enquêtes des chercheurs, pour discuter des enjeux sociaux et écologiques et des suites que les acteurs locaux entendaient donner à ce travail. Le récit de rencontre de cet acteur nous amène à comprendre que finalement, ces premières démarches entreprises par les acteurs scientifiques ont contribué à la mise en place du rāhui à Teahupo'o en 2014 mais pas à Tautira. C'est l'équipe de scientifique du programme Intègre qui a poursuivi alors la démarche initiale et abouti à la mise en place du rāhui à Tautira en 2018, qui par l'expérience du rāhui de Teahupo'o et les conditions de plus en plus difficiles pour les pêcheurs lagonaires, a fait évoluer la demande de la communauté de Tautira.

La compréhension du système culturel local à travers une recherche des besoins des communautés en termes de gestion de l'espace marin n'aurait pu avoir lieu sans cette approche intégrative des acteurs scientifiques à la communauté locale. Ici, le contexte montre que la réémergence du rāhui à Taiarapu résulte à la fois des communautés et des initiatives politiques locales qui ont invitées les acteurs scientifiques dans l'optique de les aider à mettre en œuvre le rāhui conformément à leurs connaissances, leurs expertises et leurs valeurs locales autochtones. Dans ce contexte, le renouveau du rāhui à Taiarapu peut être compris comme une réponse directement liées aux désirs des locaux de développer une cogestion fondée sur une approche autochtone de la conservation¹⁴² et de la gestion des ressources lagonaires et marines, qui pallie non seulement aux problèmes de pression de pêche intensive conduisant à des baisses substantielles de nombreuses espèces très prisées et vulnérables (Friedlander *et al.*, 2016, Thiault *et al.*, 2019) mais aussi aux problèmes d'asymétries politiques des inégalités structurelles (Shackeroff et Campbell,

¹⁴². La littérature pertinente suggère que l'inclusion des parties prenantes locales et des connaissances autochtones et locales (ILK) dans le processus de gestion peut être un élément critique du succès de telles approches (Berkes *et al.*, 2000; Lauer, 2017; McMillen *et al.*, 2017)

2007), des héritages postcoloniaux (Mawyer et Jacka, 2018; Smith, 2020), des différences épistémologiques et des pièges socio-écologiques (Eckert *et al.*, 2018). Il semble alors que la démarche initiée auprès des communautés locales à Tairapu tend à répondre favorablement à l'incorporation des valeurs, des visions du monde, des pratiques, des connaissances locales et des efforts de revitalisation culturelle qui ont une influence significative sur les résultats de conservation¹⁴³ (Caillon *et al.*, 2017, Sterling *et al.*, 2017; Morishige *et al.*, 2018; Eckert *et al.*, 2018; Artelle *et al.*, 2019).

Si la rencontre des deux approches de la conservation soutient des mécanismes d'hybridations, nous posons la question de savoir comment se manifestent les liens et intérêts communs dans la conception et la gestion du rāhui ?

2. L'hybridation des savoirs écologiques dans la conception du rāhui

Il convient à présent de valider notre hypothèse en analysant la manière dont les interactions ont permis d'aboutir à la conception du rāhui à Teahupo'o et à Tautira. Par conception, nous entendons ici à la fois la réflexion, le design et l'adoption du rāhui lors de différentes phases : la communication du rāhui, l'élaboration successive des limites, des règles et du comité, puis l'adoption du cadre adapté pour le rāhui.

2.1. Analyse des interactions à Teahupo'o

2.1.1. La communication du rāhui

La première phase de conception du rāhui à Teahupo'o a commencé par un aspect essentiel de l'interaction : la communication par le langage. Dans notre cas, bien que les échanges trouvent une origine dans le bilinguisme tahitien-français, il s'agit surtout de la langue tahitienne, principale langue d'échange lors des réunions collectives, qui a ancré l'interaction entre les deux approches autochtones et conventionnelles de la conservation. En s'intégrant aux acteurs locaux, les acteurs scientifiques ont aussi intégré une façon de penser à travers le langage. L'usage du tahitien pour aborder le rāhui renvoie à un consensus qui lie les individus entre eux et autorise la communication. Comme le dit D.

¹⁴³. Nous étudierons de plus près cette hypothèse dans le Chapitre 9.

Le Breton, toute pensée est dans l'ordre du langage et échanger, c'est échanger des signes qui font lien, mutuellement intelligibles pour les individus en co-présence (Le Breton, 2004). Autrement dit, la démarche initiale qui a consistée à comprendre le rāhui dans le langage autochtone est un facteur qui a autorisé l'intégration des acteurs scientifiques.

Ici, concevoir le rāhui, c'est communiquer sur le rāhui, à la fois dans la compréhension et les représentations et valeurs qu'il suscite, c'est-à-dire, communiquer sur les savoirs locaux attachés lieu-dit du rāhui (légendes) facilité par la méthodologie déployée puisque celle-ci reposait principalement sur des entretiens non-directifs avec différentes catégories d'acteurs : les anciens (*matahiapo*) et experts traditionnels (*tahu'a*) et des observations-participantes dans les champs d'activités de pêche et agriculture ; puis communiquée lors des réunions de concertation avec les acteurs locaux concernés. Ces interactions sont le fondement de l'élaboration du projet de rāhui. Pour que son adoption puisse ensuite se réaliser auprès de la population de Teahupo'o, il y a eu une communication interne ou informelle entre les acteurs locaux (via les églises, sur la route, dans les maisons) mais aussi l'organisation de réunions formelles avec un fort engouement au début qui s'est petit à petit estompé :

« La première réunion qu'on a fait il y a du monde. Il y a toujours des « oui » ou des « non ». Si on est cinquante, il y en a un dans les cinquante qui conteste, c'est celui qui ne pêche pas. Celui qui ne pêche pas, c'est lui qui conteste. C'est toujours comme ça. » (Membre du comité de gestion, le 4 juillet 2017)

Puis, dans un dernier temps, lorsque l'ensemble de la population de Teahupo'o a adhéré au rāhui et aux propositions émergentes le concernant, une communication très formelle s'est réalisée à travers une enquête publique, cette fois étendue à toute la commune de Taiarapu-Ouest, mais en réalité, la collaboration des acteurs scientifiques et des locaux avait déjà séduit les habitants par le projet de rāhui.

2.1.2. L'élaboration des limites

Dans le processus du choix du zonage et des délimitations du rāhui de Teahupo'o, nous pouvons observer un complexe entre la territorialisation des savoirs locaux, le poids de l'acteur scientifique intégré à la communauté locale et le poids des anciens. Dans cette dynamique triangulaire, c'est bien le savoir local qui est au cœur. En effet, le zonage a

été proposé par la mise en valeur des connaissances des experts et pêcheurs locaux, comme nous explique notre expert culturel local :

« Parce que cet endroit, c'est comme [Nom d'un grand pêcheur connu] dit, il y a du poisson... Pour nous, cet endroit, c'est un garde à manger. C'est un garde à manger, et il y a plein aussi de légendes même dans la mer, et aussi la terre. Il y a plein de légendes, c'est ça qui est bien. Heureusement on a mis cet endroit. » (Expert culturel, Teahupo'o, 4 juillet 2017)

De même, le président du comité de gestion s'exprime vis-à-vis de la délimitation du rāhui:

« La décision finale avec les vieux, c'est là-bas. Alors comme c'est la passe à l'autre côté du lagon, à Tautira, au Pari, à Vaiau, c'est là la limite qu'ils ont choisi. C'est petit. Mais après c'est le Service de l'Environnement qui est venu, qui a été jusqu'à la limite... et après tout le monde était d'accord. Mais c'est bien, c'est aussi protégé parce que tous les géniteurs qui arrivent, l'endroit du Pari, ça graine les œufs, après il y a les mâles et après accouplement. Il y a plein de géniteurs à cet endroit-là. Après les pêcheurs, même entrée, il y a des cailloux au fond, là arrivée à cette date-là, il y en a plein qui viennent et qui rejettent les œufs. Quand tu arrives à la passe de Vaiau, il y a un caillou presque au milieu, c'est là aussi où il y a un regroupement des perroquets et ils larguent les œufs. Ça, ça vient d'eux donc tu es obligé de tout écrire. [...] Tu vois les vieux, j'ai appris, j'ai dit « ok ok ». Par contre, le reste des associations ont accompagné, ils ont fait confiance à ces pêcheurs-là. Après j'ai pris le dossier, je l'ai amené au conseil municipal pour que le conseil puisse soutenir Teahupo'o. 100%. 100% d'élus ont accepté et ils ont soutenu. » (Président du comité de gestion, Teahupo'o, 12 juillet 2017)

Les experts pêcheurs (*tahu'a tautai*) n'exercent pas seulement une pratique mais aussi une « maîtrise spécialisée » (Le Roy, 2011) des droits d'accès et de prélèvement. Ils connaissent les lieux et y prélèvent les ressources nécessaires à la pratique. Par exemple, les pêcheurs nomment les récifs, les trous à thon ('*āpo'o 'ā'ahi*) et connaissent les lieux de ponte pour différentes espèces. De plus, ils disposent sur le littoral des pierres (*puna 'ā'ahi*) qui, tournées vers l'intérieur des terres, attirent le poisson dans le lagon. Suite à la révélation, la compréhension et l'intégration de ses savoirs, la première proposition fût réalisée par l'acteur scientifique, comme le révèle mon fidèle informateur :

« Un jour on a fait une réunion, on est... il y a [Nom], le maire, après il y a moi et un papa, qui est maintenant décédé, il y a sa femme, mon cousin et sa femme, et une cousine. On est que six ou sept personnes. Alors le couple, mon cousin et sa femme, il est en train de se disputer avec les deux femmes, et le vieux et moi on s'est mis de côté. Et [Nom], il nous a montré l'endroit où il faut faire le rāhui, mais c'est pas là comme ça c'est un peu plus grand. Ça vient sur [Nom], sur le terrain à [Nom] juste à côté, on appelle te ava iti. C'est ça. Mais eux ils ne veulent pas. Ils veulent mettre à l'endroit qu'on a mis aujourd'hui. Le vieux, on en a parlé. Après j'ai demandé « eh on va mettre par là – ok ok » il est en train de se disputer. « Hey, ce n'est pas la peine de s'engueuler entre vous, c'est fini, on a mis en place le vieux et moi » « – Ah, ou on va faire ? – A Hotopu, à l'endroit qu'on a fait » qui était chez [Nom]. On a dit c'est bon, on va mettre là. » (Membre du comité, Teahupo'o, 4 juillet 2017)

Ce récit nous renseigne de l'implication de l'acteur scientifique et du rôle central qu'il joue dans les interactions avec les acteurs locaux et surtout dans la dynamique du projet de rāhui. Mais, même si d'autres acteurs, en l'occurrence administratifs, ont également donné leur avis sur le choix des limites de la zone de rāhui (comme nous le rapporte le président du comité), on voit que le choix primaire de l'emplacement et des limites du rāhui relève de la décision de deux acteurs locaux, qui ne sont autres que deux poids conséquents porteurs des savoirs locaux : l'ancien et le *tahu'a* de la culture. D'ailleurs, si certains acteurs ont pu contester la mise en place du rāhui, aucun d'entre eux n'a contesté le choix de la zone de rāhui. Le choix des limites du rāhui met en évidence la primauté de la connaissance par le groupe de l'histoire et l'expérience des anciens.

2.1.3. L'élaboration des règles

Parmi les liens et les intérêts communs construits par les acteurs dans le cadre de la conception du rāhui, la question de la réglementation s'est posée : comment les règles ont-elles été définies ?

La dynamique de conception du rāhui montre que l'autorité publique ne semble pas disposer d'une légitimité suffisante pour imposer les règles de la domanialité publique sur l'espace lagunaire. C'est ainsi que la démarche des acteurs scientifique a été inversée : il s'agissait de laisser les acteurs locaux élaborer leurs propres règles du rāhui.

Le choix des règles du rāhui de Teahupo'o s'est alors fondé sur le principe même du rāhui : l'interdit et le sacré. En effet, les acteurs locaux ont pleinement réinvestis la notion de *tapu* à travers le nouveau rāhui¹⁴⁴. Autrement dit, les acteurs locaux n'ont pas seulement fait le choix d'interdire l'accès et la pratique de pêche dans la zone de rāhui préalablement délimitée, mais ils ont étendu l'interdiction quel que soit l'activité. La baignade, le ramassage des coquillages, la navigation ou encore le mouillage sont interdits tout comme la pêche dans le rāhui, pendant une durée de trois ans. Néanmoins, les acteurs locaux ont émis le souhait de maintenir certaines pratiques de pêche saisonnière telle que la pêche des *ature* et des *īna'a* aux abords de la zone de rāhui. Ils ont ainsi laissé un espace de cinquante mètres à partir du littoral qui autorise le passage des bateaux (indispensable pour les résidents du Fenua 'Aihere) et la pêche depuis le littoral sur les récifs frangeants. Cette règle simple se révèle être en réalité une stratégie des acteurs pour valoriser les savoirs sur le site géographique du rāhui et sur la pratique du rāhui elle-même. Ainsi, la mise en œuvre d'un *rāhui* sur le lagon de Teahupo'o n'est pas seulement synonyme pour les populations, de mise en protection d'un espace-ressource, elle signifie également la reconquête d'un territoire, par la revendication de la cogestion des ressources selon les catégories locales, en vue de la continuité de pratiques plus anciennes. Il s'agit dans ce sens d'un acte politique visant à redonner du sens à la géographie insulaire des autochtones. En ce sens, le choix de la règle unique, fondée sur l'interdiction de toutes activités, est une stratégie locale pour mieux contrôler les infractions dans la mesure où personne n'a le droit d'y entrer sous peine de sanctions (amende et retrait du matériel). Toutefois, la transgression des règles a été souhaitée selon des modalités graduelles par les acteurs locaux. La sanction graduelle permet selon eux à la fois de communiquer sur le rāhui en informant aux réfractaires qu'ils ne peuvent pas rester à l'intérieur et de ne pas sanctionner immédiatement le vieux ou jeune pêcheur qui repose uniquement sur cette activité pour nourrir sa famille. Finalement, il s'agit plus de sanctionner les pêcheurs professionnels (Tautira) que les pêcheurs de subsistance grâce à ces modalités de sanction, qui sont pour la communauté locale, les plus adaptées à la situation.

2.1.4. *L'adoption d'un cadre adapté*

144. Nous avons mis cela en évidence dans le Chapitre 4.

Une fois que la règle choisie, il s'agissait de pouvoir la mettre en application. Or, les acteurs locaux ont fait remarquer les difficultés à venir pour se faire respecter alors que la loi autorise un accès public au domaine maritime. En effet, même si il existe une faible acceptation des règles de domanialité publique sur la mer, cela engendre de nombreux conflits entre les pêcheurs. Là encore, l'acteur scientifique a joué un rôle important. En effet, face aux difficultés et aux craintes inhérentes à la surveillance du rāhui, la proposition de classement a été suggéré. C'est là que l'interaction des approches conventionnelles et locales a sollicité l'aptitude de la communauté à trouver une solution nouvelle. Le souhait des acteurs locaux étaient alors d'inventer un cadre juridique qui conjugue à la fois une gestion de l'espace-ressource rāhui selon les normes locales et les avantages de la législation étatique capable d'apporter la sécurité juridique nécessaire au développement durable du rāhui, en particulier en rendant possible les interventions d'ordre juridiques (police, gendarmerie) en cas d'infractions. A ce stade, le rôle de médiation des chercheurs a été déterminant car l'équipe de scientifiques a invité différents responsables de l'administration de la Polynésie française pour montrer aux acteurs de Teahupo'o l'éventail des possibilités offertes, les avantages et inconvénients de chaque option, les alternatives possibles qui suivent une logique de conservation environnementale, dans une approche dite conventionnelle. Trois principaux outils juridiques ont été présentés et discutés : le code de l'aménagement, des pêches et de l'environnement.

Lors des réunions, les deux premiers codes ont été rapidement écartés car ils n'accordaient pas suffisamment d'autonomie de gestion¹⁴⁵ aux populations. L'ensemble du processus était juridiquement maîtrisé par l'administration, les acteurs locaux étant simplement invités à donner leur avis au cours de la mise en place des plans de gestion. En revanche, le code de l'environnement, plus souple, prévoit six catégories de classement empruntées à l'UICN, suivant la délibération n°95-257 du 14 décembre 1995 relative à la protection de la nature, et un comité de gestion locale (arrêté n°971 CM du 27 juin 2014), relativement autonome dans son organisation et dans les prises de décisions. Ce point a été fortement souligné par l'acteur scientifique, selon notre informateur :

145. A l'époque, le code des pêches ne prévoyait pas la mise en place d'un comité de gestion. C'est aussi pour cela qu'il a été rapidement écarté contrairement au cas de Tautira.

« Voilà, la catégorie 6. C'est [le scientifique] qui nous a proposé. Ce n'est pas l'Environnement, mais il nous a bien précisé qu'il y a l'Environnement dedans. Tout le travail qu'on a fait, c'est [Nom] qui a fait. Eux, ils sont venus seulement s'asseoir. Tout le travail, c'est [Nom] qui a fait, fait les enquêtes sur le terrains avec ses amis... et il est toujours là. » (Membre du comité de gestion, Teahupo'o, 4 juillet 2017)

Après avoir discuté des avantages et inconvénients des différentes catégories de classement (de 1 à 6, tableau 5), les acteurs présents aux réunions à Teahupo'o ont souhaité la mise en œuvre de la catégorie du code qui prévoit hiérarchiquement :

- 1- l'utilisation durable des ressources et des écosystèmes ;
- 2- le maintien des fonctions écologiques ;
- 3- la préservation des espèces et de la diversité génétique.

Tableau 3 : Résumé des six catégories d'espaces naturels protégés classées selon leur(s) objectif(s) de gestion

Objectifs de gestion	Réserve naturelle intégrale (Catégorie I a)	Zone de nature sauvage (Catégorie I b)	Parc territorial (Catégorie II)	Monument naturel (Catégorie III)	Aire de gestion des habitats ou des espèces (Catégorie IV)	Paysage protégé (Catégorie V)	Aire protégée de ressources naturelles gérées (Catégorie VI)
Recherche scientifique	1	3	2	2	2	2	3
Protection des espèces en danger, rares, etc.	2	1	2	3	3	-	2
Préservation des espèces et de la diversité génétique	1	2	1	1	1	2	1
Maintien des fonctions écologiques	2	1	1	-	1	2	1
Protection d'éléments naturels/culturels particuliers	-	-	2	1	3	1	3
Tourisme et loisirs	-	2	1	1	3	1	3
Éducation	-	-	-	2	2	2	3
Utilisation durable des ressources écosystèmes naturels	-	3	3	-	2	2	1
Préservation des particularités culturelles/traditionnelles	-	-	-	-	-	1	2

La valeur de la population était la première à être reconnue, mais cela permettait d'intégrer, selon une logique non sectorielle, tous les acteurs à un même niveau : pêcheurs, agriculteurs, riverains, prestataires de services et touristiques et autorités locales. Le choix de la catégorie 6, celui de la zone à protéger (côté mer, et large : réputée être un lieu de nurserie pour les poissons, selon les *tahu'a*), dans la continuité partielle de l'espace terrestre du Te Pari protégé depuis 1952.

2.1.5. L'élaboration du comité

Après avoir choisi les modalités de classement du rāhui de Teahupo'o, le comité de gestion ou tōmite rāhui, a pu se constituer. Toutefois, c'est dans la dernière phase que sont intervenus les acteurs de l'administration polynésienne, tout le dispositif de conception reposant au préalable sur les interactions des acteurs scientifiques et locaux, comme l'atteste notre informateur :

« Et après [choix de mettre en place le rāhui et choix de la zone] on a mis en place le comité, on a demandé à monsieur le maire de Tairapu-Ouest, et son conseiller municipal de venir à la réunion et chaque association. Le président de chaque association il vient. Pour mettre en place, il faut les mettre dans le comité. Il y a aussi... pas le Haut-Commissaire, celui qui le remplace... On pai le tāvana hau, celui qui est en dessous le Haut-Commissaire, il est dedans aussi. Et après on a mis... c'est après seulement l'Environnement. » (Membre du comité de gestion, Teahupo'o, 4 juillet 2017)

Le président du comité de gestion nous a également partagé son récit sur la manière dont l'administration est intervenue dans la mise en place du rāhui :

« Le dossier est parti à l'administration, c'est là qu'ils ont su. J'ai suivi au ministère [...] On m'a appelé et m'a dit « voilà on te convoque pour la commission de tel jour », j'ai dit « ok, il n'y a pas de souci – Prépare toi bien ». J'étais déjà préparé... Il y a eu des questions des associations et aussi des questions des services. Ils étaient tous là, la pêche, l'environnement, tous les services [...] Ce n'est pas simplement de protéger les pêcheurs, il faut aussi protéger le garde-manger... et ce n'est pas le cas. Et c'est là que l'Environnement a pris le... Qu'est-ce qu'ils ont fait après l'Environnement ? Ils m'ont appelé, enfin... ils ont appelé [Nom], la Tāvana « voilà, on voudrait soutenir et venir voir l'endroit du rāhui ». Et je vais vous faire ramener aussi Intègre qui a vraiment

un programme. Voilà, ils ont pris le rendez-vous. Ils m'ont dit « il y a une équipe qui va arriver, il y a Intègre, il y a des financements » Je me suis dit c'est intéressant. C'est vrai, même un rāhui en place sans surveillant, on oublie le thème rāhui. » (Président du comité de gestion, Teahupo'o, 12 juillet 2017)

Par l'intégration du Service de l'Environnement dans le projet de rāhui, ces derniers ont ainsi pu émettre leur avis sur les limites déjà annoncées par les acteurs locaux, sur les règles choisies¹⁴⁶ et répondre positivement à la proposition de classement réfléchi et décrite plus haut. La catégorie choisie ouvrant la possibilité de mettre en place légalement le comité de gestion, les acteurs locaux sont entrés dans cette démarche. Toutes les associations, tous les types de pêche (lagonaire, hauturière) et toutes les activités et secteurs à Teahupo'o (pension de famille, surf, écoles) sont représentées en même temps que la réglementation du comité de gestion prévoit l'intégration des représentants et élus du Pays. Les acteurs scientifiques, en revanche, restent en dehors du comité et interviennent suivant leurs besoins.

En conséquence, les interactions des approches autochtone et conventionnelle de la conservation sont le cœur de l'ensemble du processus de conception du rāhui. Les récits de nos informateurs témoignent de l'engagement des acteurs locaux en faveur d'une solution hybride, au sens où elle intègre non seulement le mode de gestion locale, le *rāhui*, dans un cadre légal contemporain¹⁴⁷ mais également les interactions multi-acteurs et multi-échelles au sein d'une arène commune, le comité de gestion.

2.2. Analyse des interactions à Tautira

Réalisons à présent le même travail d'analyse que Teahupo'o dans le cas de la conception du rāhui de Tautira. Je n'apporterai pas cette fois de récits car l'analyse ne repose pas sur le témoignage des acteurs locaux précédent mon arrivée sur le terrain, mais sur l'analyse de ma « participation-observante » dans la mise en place du rāhui à Tautira, pendant mon terrain.

¹⁴⁶. L'avantage du classement par le Service de l'Environnement était de pouvoir, d'une manière détournée, mettre en place cette réglementation unique d'interdiction.

¹⁴⁷. Ce que J. Griffiths (1986) nomme à juste titre « la définition faible du pluralisme juridique ».

2.2.1. *La communication*

Il est important de soulever d'abord que la démarche réalisée par l'équipe du programme Rāhui n'a pas abouti comme à Teahupo'o sur un projet de rāhui à Tautira. Le temps faisant son effet, en particulier l'expérience du rāhui de Teahupo'o, nous n'avons fait que reprendre la démarche auprès des acteurs locaux à Tautira avec l'équipe du programme Intègre. Les échanges avec les acteurs locaux se sont réalisées à travers un ensemble de réunions à la mairie ou dans la chapelle du Fenua 'Aihere. Cela s'est fait d'abord pour intégrer l'ensemble des habitants concernés par le rāhui qui vivent au village et au Fenua 'Aihere, mais surtout pour respecter et s'adapter aux rythme de vie des pêcheurs du Te Pari, réticents dans l'ensemble au projet de rāhui, contrairement aux habitants du village. De la même manière qu'à Teahupo'o, la communication s'est réalisée au cours des réunions dans la langue autochtone tahitienne, ce qui a facilité les échanges pour les acteurs locaux. De plus, le fait de se déplacer au Fenua 'Aihere a été particulièrement bien reçu par la communauté locale car cela témoigne du respect que nous portons à leur activité¹⁴⁸. La valeur ajoutée à Tautira se manifeste par les actions de communications de P. Rochette sur l'expérience du rāhui de Teahupo'o lors des réunions. Ces discours ont sans doute eu un effet sur la décision des acteurs locaux d'adopter un projet de rāhui à Tautira.

Plus précisément, la communication à la fois sur notre compréhension du système culturel associé à une gestion d'un rāhui périodique mais aussi sur notre approche conventionnelle relative à l'écologie du milieu lagunaire de Tautira (par les comptages de poissons) s'est révélée fondamentale dans la conception du rāhui de Tautira. En effet, nous avons vu que les acteurs locaux à Tautira ne peuvent concevoir le rāhui sans ouverture. Les interactions entre les approches locales et scientifiques de la conservation ont donc été soulevées par des débats et questions autour d'un rāhui ralliant ces deux approches.

2.2.2. *L'élaboration des limites*

Comme à Teahupo'o, la zone et les limites du rāhui ont été discutées et partagées avec l'ensemble des acteurs mais contrairement à Teahupo'o, la zone ne repose pas sur

¹⁴⁸. Les pêcheurs du Fenua 'Aihere se déplacent peu (en général) pour une réunion à la mairie.

un ensemble de savoirs écologiques localisées des anciens mais plutôt sur un compromis entre les pêcheurs du Fenua 'Aihere contre le projet de rāhui, et les habitants du village qui étaient en faveur de ce projet.

Je reviens d'abord sur les modalités du rāhui, telles qu'elles ont été exprimées et souhaitées par les acteurs locaux à Tautira. Aider les pêcheurs à mettre en place un rāhui répondant à leurs attentes, c'est-à-dire un rāhui rotatif avec des périodes d'ouvertures et fermetures, c'était aussi leur apporter toutes les connaissances relatives aux fonctionnements écologiques des systèmes de fermetures périodiques existant ailleurs dans le Pacifique, et mise en place par d'autres communautés locales. Au regard des difficultés de gestion de ces systèmes, nous leur avons proposé un modèle théorique de fonctionnement qui pourrait pallier à cela. En quoi consiste ce système ? Le constat étant que les systèmes de gestion des ressources marines gérées par des ouvertures périodiques ne fonctionnent que sous certaines conditions, le système proposait de concevoir un rāhui subdivisé en trois zones (ou sous-zones) dont l'une, centrale, serait définitivement fermée, à l'image d'une AMP totale (« *no-take area* »). En revanche les deux autres sous-zones de part et d'autre du centre seraient alternativement ouvertes suivant un temps donné (non-défini à cette phase de conception du rāhui). Nous suggérions alors que ce fonctionnement pourrait favoriser le repeuplement du lagon, et donc apporter des bénéfices pour les pêcheurs à long terme, de manière plus efficace qu'un système d'ouverture ou fermeture périodique basé sur une seule zone, qui montre par l'expérience des autres communautés des résultats parfois pires (en terme de pêche) qu'avant la mise en place, après une première ouverture¹⁴⁹ (Goetze *et al.*, 2016, 2017). Cela étant dit, jamais ce système n'avait été mis en place auparavant, c'était une première. C'est d'ailleurs peut-être cet aspect qui a attiré ou suscité un intérêt chez les pêcheurs locaux, initialement contre, du moins qui ont pour la plupart fini par transformer leur « non » en « oui mais ». A ce stade, les interactions entre les acteurs avaient donc abouti à une délimitation théorique suivant le modèle des scientifiques plus ou moins adhérent par les pêcheurs. Il restait alors à définir l'endroit exact où ce modèle de rāhui pouvait se mettre en place.

Des interactions informelles avec des jeunes pêcheurs¹⁵⁰ de Tautira, en dehors des réunions, ont alors permis de réfléchir et de proposer différentes options aux pêcheurs de

149. Ces résultats sont expliqués par la perte de la méfiance des poissons, qui deviennent plus facile à pêcher après une longue période de fermeture.

150. Deux en particulier (experts de compétition en pêche sous-marine) avec qui nous avons pu échanger pendant toute une soirée afin de proposer des simulations de zonage aux pêcheurs lors des réunions à Tautira.

la commune. En effet, les propositions de zonage du rāhui se sont fondées sur un couplage entre les connaissances écologiques du lagon (via la réalisation des suivis écologiques¹⁵¹) et les connaissances émises par ces jeunes pêcheurs sur les localités et les déplacements de certaines espèces de poissons particulièrement appréciées par les Polynésiens¹⁵². Suite à ces interactions, trois zonage du rāhui ont été proposés aux pêcheurs (voir figure 18 ci-dessous), tous étant localisés dans la zone du motu¹⁵³ de Tautira, particulièrement riche et propice pour un rāhui. Les limites proposées sont en réalité trois variantes possibles de rāhui dans cette localité, suivant le modèle théorique précédemment défini.

151. Les suivis écologiques reposent sur le recensement des espèces commercialisables (dans le but de communiquer nos savoirs aux pêcheurs) mais aussi des invertébrées et du substrats.

152. Citons en un seul ici : le *ume*.

153. Les comptages poissons et les connaissances des jeunes pêcheurs se sont accordées pour dire que la zone la plus favorable était celle du motu.

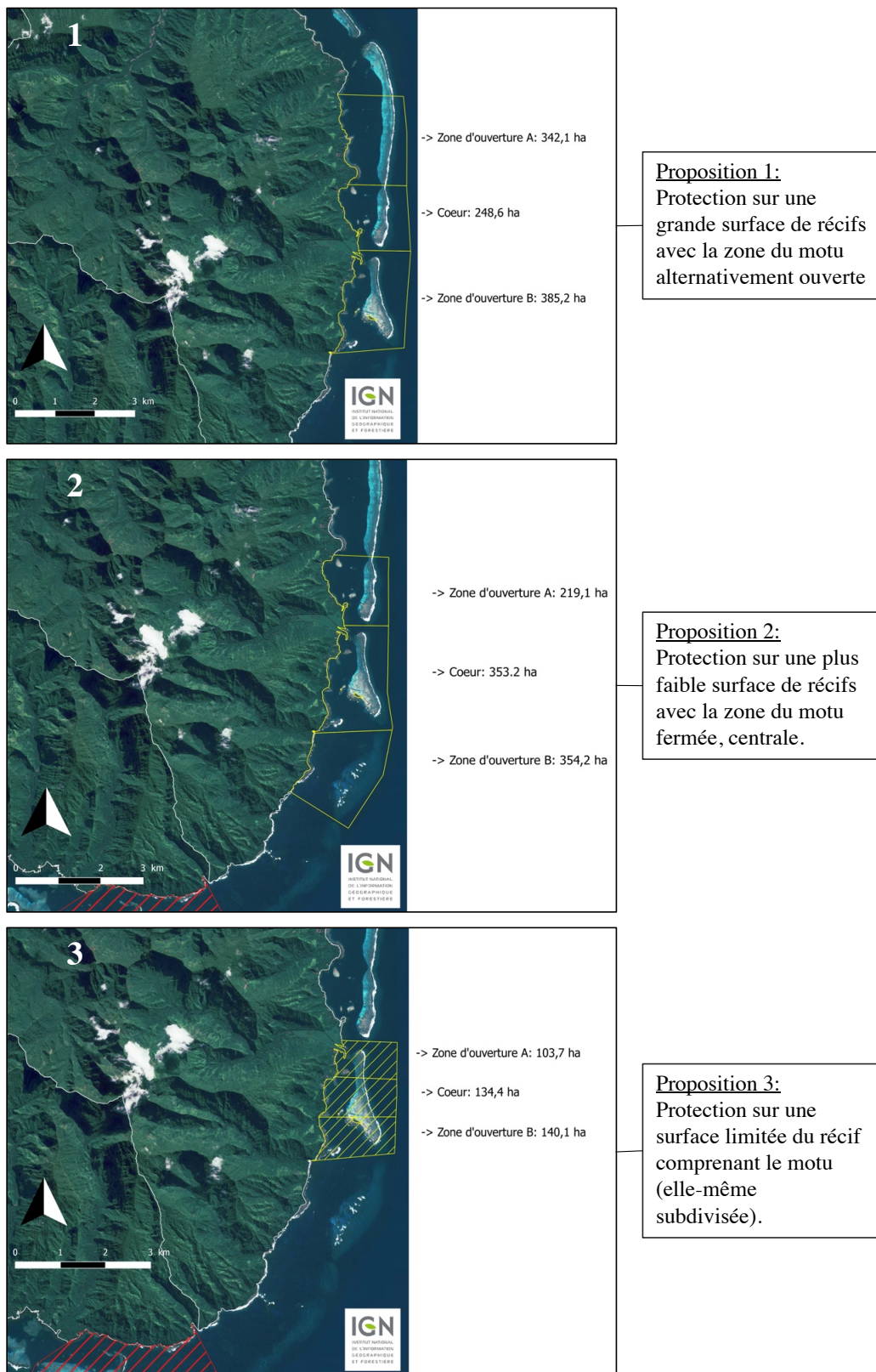


Figure 18 : Cartes des trois propositions de zonage émises aux pêcheurs de Tautira (limites en jaune)

Lors de la réunion, la suggestion de ces trois possibilités, fondées sur les interactions des savoirs des acteurs locaux et scientifiques, n'a pas fait l'unanimité. En effet, si globalement, les pêcheurs étaient d'accord pour dire que le récifs bordant le motu était pertinente par sa plus grande richesse, elle a aussi été un frein car les pêcheurs y ont projeté la fermeture de la zone la plus attractive pour les pêcheurs de la commune et ils n'étaient pas prêts à un tel sacrifice. Leur démarche fut alors de proposer une autre portion du récif, un peu plus en amont et plus proche du village dans laquelle le rāhui pouvait être envisagé. Cette portion correspond aux limites du rāhui actuellement en place de la passe Tahunatara à la passe de Vaionifa, soit le récif barrière entre le village et le début du Fenua 'Aihere. Ces limites répondent finalement d'un compromis entre les habitants et pêcheurs de la commune tout en intégrant le modèle écologique théorique basée sur la science conventionnelle.

2.2.3. L'élaboration des règles

De façon analogue à Teahupo'o, une fois l'emplacement choisie et les limites définies du rāhui, il a fallu débattre sur les règles à mettre en place. Là encore, il s'agissait de laisser les acteurs locaux élaborer leurs propres règles du rāhui. La première règle émise était de fermer la zone de rāhui à toutes les activités (surtout la pêche) pendant trois ans puis d'ouvrir dès la fin de la période définie et de s'y tenir car à Teahupo'o, le comité n'a pas ouvert le rāhui, ce qui est inconcevable pour les acteurs de Tautira. Ensuite il a été discuté des règles différentes suivant les sous-zones du rāhui. En effet, la zone centrale, est totalement et définitivement fermée à la pêche, par contre, les zones de *Tahunatara* et *Vaionifa* autorise des pratiques de pêches de façon périodique. Les acteurs locaux ont également souhaité maintenir une distance d'accès de cent mètres depuis le littoral pour permettre la navigation des habitants du Fenua 'Aihere qui est particulièrement développée, et qui autorise la pêche sur le récif frangeant. A ce stade, les règles souhaitées par les acteurs locaux suivent le principe d'ouvertures périodiques d'un rāhui. Or, pour faciliter le tissage des liens entre les acteurs, il fallait trouver un cadre juridique permettant l'application de ces règles. Comment ce cadre a-t-il été instauré ? Quelles ont été les négociations ?

2.2.4. L'adoption d'un cadre adapté

Là aussi, face aux difficultés et aux craintes inhérentes des habitants de Tautira vis-à-vis de la surveillance du rāhui, la proposition de classement a été suggérée par les acteurs scientifiques. Se sont alors opérées de nouvelles interactions mêlant les approches conventionnelle et locale, poussant la communauté à trouver une solution inédite. A la lumière du choix de classement du rāhui de Teahupo'o en catégorie 6, les acteurs de Tautira ont préféré classer le rāhui suivant le code des pêches de Polynésie française. La raison principale résulte à la fois dans les difficultés relationnelles soulevées par les acteurs de Teahupo'o avec le Service de l'Environnement et parce qu'à Tautira, la question centrale et les objectifs qui font sens relèvent d'abord de l'activité de pêche, qui nous l'avons vu, occupe une place importante dans la vie des résidents de cette commune. De plus, un autre élément qui incita les pêcheurs à classer le rāhui en ZPR a été la possibilité de création d'un comité de gestion, une nouveauté par rapport au temps du classement du rāhui de Teahupo'o. Toutefois, la ZPR ne peut réguler que l'activité de pêche et aucunement les autres activités (baignade, navigation, etc.). Dès lors, les acteurs scientifiques ont longuement échangé avec les acteurs locaux pour expliquer les modalités de ce classement et l'implication de ce dernier en terme de régulation. La DRMM a également été très souvent invitée pour rendre compte de ces implications en terme réglementaire. Si la plupart des habitants ont eu parfois des difficultés à comprendre qu'un rāhui pouvait autoriser la navigation ou la baignade, c'est parce que dans le cadre de la ZPR, les règles ne concernent que la pêche et pas les autres activités (du point de vue local, le rāhui est d'abord perçu comme un interdit à toutes activités dans l'ensemble du site choisi, et pas uniquement la pêche). D'ailleurs, localement, à partir du moment où un bateau se trouve dans la zone de rāhui, des habitants qui surveillent interviennent. Comme l'un d'entre eux nous le confie : *« de toute façon ici [à Tautira], on ne se promène pas sur le récif si ce n'est pas pour pêcher »*. De même, il n'y a pas de touriste pour faire du snorkeling dans la commune. Le lagon de Tautira, c'est la pêche. C'est comme cela que les règles de la ZPR ont ainsi fait sens aux habitants et aux pêcheurs de Tautira, et que des intérêts communs entre les acteurs ont été négociés.

2.2.5. L'élaboration du comité

L'élaboration première du comité de gestion s'est déroulée lors de la dernière phase de conception du rāhui, c'est-à-dire dans la continuité de l'accord des pêcheurs pour le projet de rāhui. Celle-ci s'est réalisée lors d'une réunion publique à la mairie de Tautira (le 30 octobre 2017) en présence des acteurs locaux évidemment mais aussi des scientifiques et de trois représentants de l'administration du Pays (DRMM) après une discussion récapitulative du projet comprenant les limites et le fonctionnement d'ouvertures alternatives, spécifiques à la demande des habitants de la commune. C'est d'ailleurs dans un engouement palpable que des acteurs locaux participants à la réunion se sont auto-proclamés membre du comité de gestion du rāhui sous le regard unanime des participants, instant immortalisé en figure 19.



Figure 19 : La composition des membres du comité de gestion du rāhui de Tautira

Comme à Teahupo'o, et suivant les indications des représentants du Pays (DRMM), les acteurs locaux ont inscrits des représentants légitimes pour devenir membres du Tōmite rāhui suivant les associations et groupes (voir figure 20) y compris la population de Tautira (un représentant des « consommateurs de poissons »).

Comité.		3 ans
*	Commune (IAVANA / Claire / Patric	
*	Coopérative / Tuhua /	
*	IAVANA - Mny Femina / Marc Eugène	
*	Représentation de la population / Eric Pédupé	
*	Eglise catholique	Marcelle Amantia
*	Recherche	Alfred Aou
*	Eglise protestante	Grimand Buton pauvreté
*	Maitiia Recherche Femina	Teama Puaaaitia

Figure 20 : Extrait de la liste des membres établies du comité de gestion

Suite à cette réunion, de nouvelles interactions se sont opérées avec les représentants du Pays et les acteurs locaux pour définir et nommer les membres du comité de manière officielle mais la liste pré-établie des acteurs locaux n'a que très peu variée.

Les mécanismes à l'origine de la conception du rāhui à Teahupo'o et à Tautira relève finalement de l'ordre de l'interaction de nature coopérative et moins du conflit que ce que nous avons pu étudier des autres processus d'hybridation dans les champs identitaires, politico-religieux ou territoriaux.

A présent que nous avons mis en évidence la manière dont ont émergé des soudures et des liens entre les catégories d'acteurs lors de la phase de conception et de l'établissement du rāhui, nous nous intéressons aux interactions entre ces même acteurs une fois le rāhui en place, c'est-à-dire dans sa gestion.

3. L'hybridation des savoirs écologiques dans la gestion du rāhui

Comment les soudures et intérêts communs établis au début de la mise en place du rāhui évoluent, persistent ou bien se modulent dans la gestion quotidienne ? Dans le cadre de la gestion du rāhui, nous nous intéressons ici à la continuité des interactions entre les approches locales et conventionnelles de la conservation à travers la démarche des suivis écologiques.

3.1. Analyse des interactions à Teahupo'o

Les échanges avec les acteurs de Teahupo'o mettent en évidence le besoin de suivis écologiques qui relèvent d'une logique conventionnelle. En effet, si le thème et la culture du rāhui est fortement mis en avant à Teahupo'o, l'ouverture n'y est pas envisagée sans bilan écologique, comme nous l'explique le président du comité :

« La prolongation, c'est que le comité fasse des recensements dans le rāhui, chose qu'on a pas fait... Maintenant pour que tu parles au comité, comment tu parles d'ouverture si on n'a jamais fait un recensement par écrit ? C'est ça le problème. Alors moi qui préside la commission, bon, je laisse discuter. Je ne peux pas ouvrir tant que je ne vais pas savoir s'il y a reproduction dans le rāhui. Les protestants, quand on a mis en place le rāhui, les protestants, ils ont choisi déjà la date... Peut-être, je comprends un peu comme ça... Le mois de janvier 2017, le rāhui va être fini, et comme ça on peut demander au comité de nourrir toutes ces personnes. Et que le rāhui, tu dois l'ouvrir. Ça c'est le thème rāhui. Arrivé à un moment, quand tu fermes c'est interdit, mais après il faut aussi l'ouverture, pour distribuer à tout ce monde de Teahupo'o. Le problème c'est là, c'est qu'on a pas fait un recensement. Maintenant, je parle au comité, je dis au comité... à mon avis, comment on peut dire « c'est repeuplé » ? Voir avec yeux c'est bien... » (Président du comité de gestion, Teahupo'o, 12 juillet 2017)

Ainsi, le renouvellement se justifierait moins pour prolonger la protection que pour la raison simple que les acteurs locaux n'ont pas reçu de « preuves scientifiques », si l'on peut dire ainsi, pour montrer si le rāhui a bien répondu aux attentes (c'est-à-dire le repeuplement du lagon) ou bien s'il n'y a pas répondu. Cette question d'ouverture et de besoin de réponse est d'autant plus cruciale que viennent se mêler ici des enjeux religieux

et communautaires (la fête protestante, la distribution attendus de poissons...). Dans le cadre de la gestion du rāhui de Teahupo'o, c'est la DIREN qui œuvre à la mise en place d'un suivi écologique, via l'intervention d'un prestataire¹⁵⁴. Ce prestataire a d'ailleurs participé à plusieurs reprises aux réunions du comité de gestion pour présenter les résultats. Pourtant, cette démarche ne semblent pas satisfaire les membres du comité de gestion. Comment cela s'explique-t-il ?

D'abord, il semble que les interactions entre l'approche des prestataires et l'approche autochtone de la conservation ne soient fondées uniquement sur ces échanges de résultats, les acteurs intervenants dans ces relevés étant peu connus voire inconnus des acteurs locaux. Le président du comité nous a fait part de sa vision :

« Pourquoi ? Parce que les scientifiques de l'Environnement, on ne les voit jamais. Tu vois ça [membre de l'équipe du programme Intègre], c'est quelqu'un sur le terrain. Et comme je suis aussi sur le terrain, il faut évoluer comme ça. Sinon, quelle est la parole que tu as donnée ? C'est ça, quelle est la parole que tu as donnée aux pêcheurs, il faut accompagner... ? C'est ce que les pêcheurs attendent. Déjà, pour aller revoir le rāhui, c'est grâce à [Nom], d'inviter les pêcheurs. Nous on a juste fait... Tu vois il y a une équipe qui est venue pour nous. L'Environnement, c'est les prestataires qui viennent sans nous demander et il n'y a que eux qui ont le rapport. Comment on peut évoluer ? Alors ils savent que le tapu c'est trois ans dans leur rapport, mais les gens de Teahupo'o, ils attendent aussi... C'est pour ça le contraire de [du scientifique] c'est vraiment... et ça a motivé les gens de Teahupo'o. Ça c'est le fait de repousser les gens de rester encore dans le rāhui sinon on a du pillage. C'est les autres qui vont venir dans le rāhui et nous on regarde ? C'est ça, c'est vraiment ce scientifique qui est arrivé et qui a motivé le comité et les pêcheurs de Teahupo'o. Déjà, scientifiquement, le fait de plonger à côté. Après le comité, j'ai demandé au comité, on va mettre cette équipe pour recenser à l'intérieur. Tout le monde était d'accord. Le comité a dit oui, on a besoin des chiffres. Ça c'est important. » (Président du comité de gestion, Teahupo'o, 12 juillet 2017)

Finalement, l'acceptation des suivis scientifiques doit être approuvée par les acteurs locaux et on voit bien que les interactions premières établies dès la conception du rāhui ont un impact significatif dans cette acceptation. Respecter le rāhui, c'est aussi respecter les normes locales des acteurs, mais pour faire cela, il faut les connaître et donc,

¹⁵⁴. Il s'agit d'un bureau d'étude local qui réalise des relevés écologiques dans le rāhui.

passer beaucoup de temps sur le terrain. Les prestataires eux-mêmes attestent lors d'une réunion que les acteurs locaux interviennent pour voir ce qu'ils font dans le rāhui, comme nous pouvons le lire dans cette situation inscrite au CR de la réunion du 21 septembre 2017 :

« C'était nous [le prestataire] en tout cas on était trois, quatre personnes à l'intérieur.

- *[...] et dedans tu fais quoi alors ? »*
- *Nous sommes mandatés par la DIREN pour faire un état des lieux et une évaluation du site, aussi bien les coraux, les algues, les coquillages et les poissons. C'est ce que je suis venu présenter aujourd'hui. Généralement on appelle la mairie la veille pour prévenir et le lendemain matin pour confirmer. »* (Extrait du CR de la réunion du 21 septembre 2017, Teahupo'o)

Par ailleurs, il s'avère que d'autres suivis écologiques ont été réalisés à Tairapu, par l'équipe du programme Intègre, en 2016 et 2017¹⁵⁵. La démarche de l'équipe étant fondée sur l'interaction des approches de la conservation, et surtout la communication, ils ont fortement intéressés les communautés locales, en particulier à Teahupo'o.

Ce n'est donc pas le prestataire qui est remis en question ici mais plutôt la démarche d'interaction pré-établie entre les acteurs locaux et scientifiques d'une part, et les tensions entre acteurs locaux et l'administration d'autre part. Ce climat de tensions entre les membres du comité de gestion font que la mise en place des suivis écologiques répondant aux attentes locales sont rendus difficiles¹⁵⁶. Or, la singularité du suivi écologique à Tairapu est qu'il ne sert pas d'indicateur pour un plan de gestion dans le cadre de la gouvernance comme il en est coutume, mais d'informer les communautés locales et plus généralement les acteurs du rāhui à différentes échelles dont les acteurs du Pays sur les données écologiques. C'est un outil de communication qui permet le dialogue entre les parties prenantes dans la gouvernance hybride du rāhui.

3.2. Analyse des interactions à Tautira

¹⁵⁵. Précisons ici qu'il ne s'agit pas d'un suivi spécifique au rāhui de Teahupo'o mais d'un suivi général du lagon de Tairapu, dans le but de répondre à différentes actions du Programme Intègre).

¹⁵⁶. Nous étudierons cela plus précisément sous l'angle des relations de pouvoirs entre les acteurs.

La mise en place récente du rāhui de Tautira, par rapport à celui de Teahupo'o, fait que la DRMM n'a pour le moment pas encore mis en place de suivi spécifique à sa configuration originale et unique. Leur démarche entre dans celle réalisée avec l'équipe du programme INTEGRE dans la mesure où les objectifs de gestion doivent être définie avec les pêcheurs, comme le rapporte l'une des représentantes de la DRMM:

« Les problématiques des ZPR sont à chaque fois très différentes donc il faut trouver une méthode pour développer des indicateurs adaptés. » (Représentante DRMM, Papeete, 12 septembre 2018)

Cela va dans le sens de la communauté locale puisqu'à Tautira, l'activité principale reste la pêche. Comme le souligne le représentant de la population du comité de gestion :

« On ne fait pas de l'écologie pour l'écologie, c'est un but alimentaire. Le rāhui, tu ouvres. » (Membre du comité de gestion, Tautira, comm.pers.)

C'est dans l'attente d'un suivi écologique adapté, d'autant plus aux spécificités du rāhui de Tautira subdivisé en trois zones, que la communauté locale a souhaité participer bénévolement à des suivis écologiques avec les jeunes pêcheurs de la commune. Ces suivis ont été initiés dans le cadre du projet Intègre en 2017¹⁵⁷ et se sont poursuivis, à la demande locale à Tautira, dans la zone de rāhui. L'objectif de ces suivis participatifs est de donner une image aux habitants de l'état des récifs coralliens à un instant t. Il concerne les habitats, les poissons et les invertébrés et rend compte aussi des perturbations (*taramea*, etc.). Malgré une certaine controverse scientifique sur la valeur des données collectées par la recherche participative citoyenne (Hyder et al. 2015), les réseaux de suivis participatifs peuvent se révéler efficaces (Marshall *et al.*, 2012) et l'un des résultats de ce suivi demeure l'échange et le partage de méthodologies scientifiques pour évaluer l'habitat des récifs coralliens, les invertébrés et les espèces de poissons, et poursuivre pleinement l'implication des acteurs locaux (en particulier les jeunes pêcheurs) dans la conservation à travers le maintien des relations entre les scientifiques et la communauté locale. Cette initiative met en évidence une manière très productive de réaliser un

¹⁵⁷. Ces suivis se sont mis en place dans le cadre d'un échange avec l'ŒIL en Nouvelle-Calédonie, qui réalisent des suivis participatifs sur le long terme avec les locaux. Ce sont ces méthodes qui ont été transmises et remobilisées à Tautira avec les jeunes pêcheurs.

inventaire des espèces en associant les connaissances locales aux connaissances scientifiques sur les noms, tailles et états de développement des poissons. D'un point de vue local, la communauté se sent capable de produire par elle-même des données qui pourraient justifier des décisions d'ouverture ou de prolongation du rāhui. Ces méthodes et ces échanges sont également importants dans le cadre de la transmission de ces savoirs.

3.3. Analyse du mariage des approches autochtones et conventionnelles de la conservation

Nous avons finalement regroupé les ressentis des acteurs locaux sur les deux approches autochtone et conventionnelle de la conservation (tableau 5). Qu'il s'agisse de la phase de conception ou de la gestion, on voit qu'à chaque fois, le mariage s'opère sur un respect et une confiance mutuelle des acteurs à travers le partage des savoirs locaux et scientifiques.

Tableau 5 : Ressentis des acteurs locaux vis-à-vis de l'approche autochtone et conventionnelle du rāhui

	Approche autochtone	Approche conventionnelle
Sélection de citations	« Le rāhui, ça existe toujours depuis nos ancêtres, et tous les Tahitiens connaissant le rāhui ... S'il y a encore les grands-parents qui vivent, ils peuvent leur demander ce qu'est le rāhui » (Pāpā'ū, Teahupo'o)	« Le Rāhui, c'est le rāhui. Ce n'est pas une aire marine protégées. » (Président du comité de gestion à Teahupo'o)
	“Te ‘ōpani e tai’a te o tau... tu dois stopper quand il y a les pontes, c’est ça le rāhui. Il y a des saisons. Aujourd’hui, les gens pensent que le rāhui c’est pour toujours. Non, il y a des saisons, comme avant. (Pêcheurs de Taiarapu)	“C’est aussi la faute des Tahitiens. « Ah les ‘aivāna’a » [...] tu vois, ils ne veulent pas comprendre ... Ils viennent pour nous informer et peut-être que tes enfants pourront travailler avec. (Mama de Taiarapu)
	« Le rāhui c’est protéger mais c’est aussi produire » (pêcheur de Tautira).	« On ne fait pas de l’écologie pour l’écologie, c’est un but alimentaire. » (résident de Tautira)
	« Le rāhui c’est l’engagement de la population, c’est ouvrir pour faire	« Je ne peux pas ouvrir tant que je ne vais pas savoir s’il y a reproduction

	bénéficier à la population. » (Président du comité à Teahupo'o)	dans le rāhui. » (Président du comité à Teahupo'o)
	« Il y a eu les associations, mama Tiare est venue aussi, parce qu'elle pense aussi à la culture du Fenua 'Aihere, les terrains, le <i>pio fei</i> , et le rāhui, parce qu'il y a déjà un <i>puna 'ā'ahi</i> . Tu vois c'est ça qui m'a vraiment motivé avec ces vieux-là, plus eux. Il faut qu'on arrive à le faire, il faut qu'on arrive à protéger. » (Membre du comité de gestion à Teahupo'o)	« Parce que les scientifiques de l'Environnement, on ne les voit jamais. Tu vois ça [membre de l'équipe du programme Intègre], c'est quelqu'un sur le terrain. Et comme je suis aussi sur le terrain, il faut évoluer comme ça. Sinon, quelle est la parole que tu as donnée ? » (Président du comité de gestion à Teahupo'o)
Objectifs locaux exprimés	Maintenir l'esprit Polynésien du Rāhui, la présence invisible des ancêtres, les ouvertures périodiques, l'intérêt culturel et/ou économique de la conservation pour la communauté locale et les modes de vie de subsistance.	Développer une collaboration active sur le terrain avec les scientifiques en tirant des avantages de leurs méthodologies et des données écologiques pour transmettre la pratique du rāhui.
Implications	Un mariage approprié des approches autochtone et conventionnelle de la conservation qui respectent les attentes* des acteurs.	

*Les attentes des acteurs ont été étudiées au Chapitre 4.

Le rāhui illustre une forte approche autochtone, océanienne, et dans cette étude spécifiquement un approche *mā'ohi* de la conservation. Sa réémergence à Tairapu accorde une place importante pour une approche plus conventionnelle de la conservation tant que les méthodologies scientifiques soutiennent et guident les attentes locales. Cette place accordée aux savoirs scientifiques est également importante dans le cadre de la transmission de ces savoirs. En sensibilisant dans les écoles sur la pratique du rāhui, conçue dans l'interaction avec les savoirs scientifiques, c'est le fruit de ces nombreuses et solides interactions qui est transmis aux jeunes générations (Filous *et al.*, 2021). En outre, c'est un savoir de nature hybride qui est transmis. En fait, on peut dire que le mariage de ces deux approches de la conservation constitue une nouvelle condition de production des savoirs écologiques (au sens de García Canclini) du rāhui contemporain à Tairapu qui laisse place aux phénomènes d'hybridation. Dès lors, les interactions émergentes entre les acteurs scientifiques et les communautés locales produisent un

savoir qui utilise ces deux approches de la conservation pour fonctionner et se transmettre. Ainsi, la production de ce savoir hybride vient non seulement trouver une reconnaissance du point de vue de la science mais également de la gestion, attendue par les communautés locales. Le rāhui contemporain devient donc support de la production de ce savoir hybride.

3.4. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons d'abord replacé la démarche entreprise par les communautés locales et l'équipe scientifique accompagnatrice de Taiarapu dans le contexte historique et globale d'une meilleure intégration des savoirs locaux et la contribution des communautés dans les politiques de conservation d'une part. Bien que les objectifs soient spécifiques à chaque rāhui, l'origine de la rencontre des deux approches de la conservation à Teahupo'o et à Tautira a été initiée par les acteurs scientifiques via des processus d'adaptation et d'assimilation à la fois du contexte local *mā'ohi*, mais aussi par la compréhension de la gestion du rāhui au sens des communautés locales. D'autre part, cette démarche entre dans la nécessité d'appréhender et de coupler les différentes manières de concevoir la science et les approches de la conservation pour atteindre des objectifs en termes de conservation et de (re)production des ressources marines et lagunaires.

Pour cela, nous avons ensuite décrit et illustré la manière dont ces interactions ont vu le jour à Taiarapu de façon très spécifique à Teahupo'o et à Tautira, où les attentes et les contextes d'émergence étaient différents. Nous avons ainsi rendu compte de la manière dont les règles ont émergées, les limites façonnées, et le cadre juridique et les membres des comités de gestion constituées mais nous avons surtout discuté de comment l'ensemble de ces éléments a été négocié au travers d'échanges constants. La démarche entreprise par les acteurs scientifiques a ouvert de nouveaux champs des possibles sur le terrain et a servi de médiateur aux acteurs locaux pour adopter et activer des approches issues de la science conventionnelle dans les plans et les actions des communautés locales. Finalement, notre analyse de l'intégration des différentes approches de la conservation dans la conception puis la gestion du rāhui contemporain marque la production d'une science d'une toute autre nature. Celle-ci ne repose en effet pas uniquement sur les savoirs locaux puisqu'elle intègre en elle des éléments apportés par les chercheurs, eux-mêmes issus des interactions avec les communautés locales. Elle ne

repose donc pas non plus sur des savoirs de nature purement scientifiques et conventionnels. Nous avons donc montré ici que la science et les savoirs produits par la pratique du rāhui contemporain est le fruit des interactions entre ces différentes approches qui se servent mutuellement l'une de l'autre.

Cette adaptation des savoirs produite par l'interaction des approches de la conservation propre aux catégories d'acteurs, correspond à une activité auto-constructrice, auto-transformatrice, dans laquelle finalement l'intégration des savoirs scientifiques et l'approche conventionnelle de la conservation ont une influence sur le savoir local et l'approche autochtone. Plus les interactions des approches de la conservation sont riches en incitations à agir, plus elles permettent aux acteurs d'exercer ses schèmes sur les savoirs écologiques nombreux et variés, ce qui leur permet de les affermir et par généralisation d'en construire d'autres, nouveaux. Toutefois, la seule richesse de ces interactions ne suffit pas ; il faut que les acteurs s'en saisissent et agissent. C'est à travers ses actions que les acteurs exercent des transformations sur le réel, et ce sont ces transformations qui donnent naissance à de nouvelles connaissances écologiques de nature hybrides, transmises aux jeunes générations. Clairement, ces transformations observées à Tairapu démontrent la puissance de l'intégration des approches autochtones et des sciences de la conservation dans la gestion et la gouvernance des ressources.

Chapitre 7 :

Hybridation et pouvoir

En tant qu'institution politico-religieuse, le rāhui renvoyait déjà à l'époque pré-contact directement au pouvoir et à l'autorité du chef (Rigo 2016). Aujourd'hui encore, le pouvoir circule au sein de la gouvernance du rāhui contemporain, mais selon quelle(s) modalité(s) ? Car, les relations de pouvoir mettent en jeu les notions d'autorité, de gouvernementalité¹⁵⁸ ou encore de souveraineté. Dans notre étude, la lecture et la compréhension des processus d'hybridation dans les champs de la gouvernance du rāhui présentés jusqu'à présent ont ainsi toujours flirté de près ou de loin avec la notion du pouvoir. Je caractérise ici le pouvoir comme une mise en relation des individus ou des groupes d'individus à travers des rapports de forces ou s'exerce l'autorité. Ce que nous offre ici l'hybridation, c'est de fournir les outils pour comprendre les conditions de transformations du pouvoir au sein de collectifs et à différentes échelles.

A Tairapu, le comité de gestion de rāhui est cette structure collective multi-échelle, marquée par des tensions et conflits entre les acteurs membres, et soulignant ces relations intenses de pouvoir relevant à la fois de l'autorité et de stratégies d'acteurs (au sens Foucauldien¹⁵⁹ et de Bourdieu¹⁶⁰). Il s'agit donc ici de s'intéresser à la dimension stratégique de l'exercice et des dispositifs de pouvoir par les acteurs de la gouvernance

158. La gouvernementalité est définie comme un mode spécifique d'exercice du pouvoir, incarné par un gouvernement, dans la construction d'un État administratif qui a à gérer cette population.

159. Selon Foucault, la notion de stratégie est principalement définie par l'idée d'un objectif, d'une victoire à atteindre. Il faut entendre, par stratégie, une certaine manière de faire évoluer le rapport de forces en sa faveur par la production d'un dispositif permettant d'exercer un pouvoir sur quelqu'un. En ce sens, toute stratégie est donc bien une stratégie de pouvoir (Foucault, 1982). Dans la gouvernance du rāhui, il s'agit des rapports de forces entre des acteurs du comité de gestion.

160. Il est possible d'affirmer que, pour Bourdieu aussi, toute stratégie est une stratégie de pouvoir, dans la mesure où il s'agit, par elle, de maintenir ou d'améliorer sa situation dans le jeu social. C'est en effet en ce sens qu'il faut entendre l'idée selon laquelle la reproduction sociale s'effectue par le biais de stratégies individuelles ou familiales. Dans le cas de la gouvernance du rāhui, il s'agit d'une stratégie communautaire qui tente d'améliorer sa situation dans une politique étatique mais il s'agit aussi de stratégies individuelles au sein même de la communauté locales.

du rāhui avec pour question centrale : comment sont prises les décisions et comment circule le pouvoir entre les acteurs ?

L'hypothèse est que cette hybridation reste conduite par le cadre cognitif des négociations qui oriente les possibilités d'entente construisant des asymétries de pouvoir entre les catégories d'acteurs. Nous devons dès lors nous plonger dans l'entité centrale de gouvernance du rāhui : le comité de gestion, arène de convergence des acteurs relative aux décisions concernant le rāhui. En émettant l'hypothèse que les processus d'hybridation reposent sur une oscillation permanente de l'autorité et du pouvoir à travers différentes stratégies des acteurs, nous tenterons de porter un éclairage sur les questions suivantes : de quel pouvoir dispose le comité de gestion ? Comment circule-t-il au sein de cette entité ? Quelles sont les implications ?

Pour cela, nous identifierons d'abord la pluralité des figures d'autorité au sein du comité de gestion basée sur des pouvoirs de nature différente. Ensuite, nous entrerons au cœur des relations de pouvoir à partir de deux exemples de prises de décisions pour le rāhui (la surveillance et les suivis écologiques) support de conflits permanents entre les acteurs. Nous analyserons enfin les stratégies déployées par les acteurs dans le cadre de la gouvernance des rāhui et les implications à Teahupo'o et à Tautira.

1. Des pouvoirs de différentes natures comme fondement d'une autorité plurielle

Si l'on se recentre sur les cadres juridiques utilisés pour mettre en place les rāhui à Taiarapu et sur les conceptions, les perceptions et les attentes des communautés locales (étudiées au Chapitre 3), on s'aperçoit vite que l'autorité dans la gouvernance du rāhui contemporain relève d'une nature différente du pouvoir et revêt un caractère ambiguë (Mawyer, 2016).

1.1. Une autorité administrative

L'autorité administrative désigne l'organisme ou la personne d'un organisme qui, au nom d'une personne morale et dans le cadre d'une fonction relevant du droit administratif, a le pouvoir de prendre des décisions unilatérales mais elle ne peut

agir que dans les limites de ses compétences. A Taïarapu, il s'agit, dans le cas du rāhui de Teahupo'o, ou plus conformément de « l'aire marine de ressources naturelles gérées », des représentants de la DIREN, détenant les compétences du Pays en matière du droit environnemental¹⁶¹. Dans le cas du rāhui de Tautira, ou plus conformément de « la zone de pêche réglementée », il s'agit des représentants de la DRMM, détenant quant-à elle, les compétences du Pays en matière du droit des pêches. Dans les deux cas de figure, cette autorité administrative est telle que les représentants du Pays revendique le simple caractère « consultatif » du comité de gestion du rāhui, comme nous le souligne explicitement une représentante de la DRMM :

« Le comité de gestion ne fait normalement pas parti de la ZPR. C'est une mesure qui a été mise en place en plus car le texte ne prévoit pas le comité. Juridiquement, il ne s'agit pas d'une personne morale. Si le comité souhaite avoir des fonds pour gérer par exemple, il doit passer par la création d'une association. Il est informel, il n'a qu'un rôle consultatif. » (Représentante DRMM, Papeete, 12 septembre 2018)

Dans le cadre de la délivrance d'autorisation d'accès dans le rāhui de Teahupo'o, le ton employé de la représentante de la DIREN durant l'une des réunions du comité est de même tout à fait parlant :

« Maintenant, soit on demande à la DIREN des autorisations administratives qui seront justifiées, soit ils ne seront pas justifiés et on ira au bout de la réglementation qui prévoit la sanction des gens qui entrent sans autorisation. Je rappelle que les autorisations sont à délivrer par la DIREN au titre du gouvernement et non par la commune [...] dans le comité de gestion, la DIREN est le responsable et gestionnaire administratif car c'est un espace qui est classé selon le code de l'environnement. Donc, même si le comité est favorable, il faut qu'il y ait une demande écrite parce que c'est la DIREN qui attribue les autorisations administratives. » (Représentante DIREN, Teahupo'o, 21 septembre 2017)

La référence à l'État de droit, qui se manifeste par les principes bureaucratiques, tiennent une place centrale dans les politiques publiques en Polynésie française (telles

¹⁶¹. En France, la coordination en matière d'AMP est assurée, sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement, par l'Office français de la biodiversité (anciennement Agence des aires marines protégées créée en 2006).

qu'elles sont conçues en France métropolitaine) et sont loin de faire sens dans la culture polynésienne (Audras *et al.*, 2017). Cette continuité coloniale dans les politiques publiques tendent à évincer les questions de participation et de représentations des communautés locales et autochtones. L'affirmation de l'autorité d'un pouvoir Étatique vient d'une définition large du pouvoir qui le décrit comme « un phénomène de commandement et d'obéissance, faisant naître une relation inégalitaire (asymétrique) entre les gouvernants et les gouvernés »¹⁶². D'ailleurs, le droit constitutionnel considère le pouvoir comme l'exercice de la souveraineté¹⁶³ investis par les pouvoirs publiques (Avril et Gicquel, 2011). Dans la gouvernance du rāhui, c'est la hiérarchie d'un pouvoir étatique qui prime ici avec l'affirmation des autorités compétentes en matière de gestion (environnement et pêche). D'ailleurs, cela n'est pas exclusif à la Polynésie française et est semblable dans d'autres États Polynésiens alors même que la législation diverge. Par exemple, alors que la Polynésie française ne reconnaît pas juridiquement le rāhui comme institution coutumière pouvant être mis en œuvre par les communautés locales, à Hawai'i, l'État reconnaît légalement les coutumes en matière de pêche traditionnelle à la travers la démarche de mise en place « d'aires marines pour la pêche locale de subsistance » communément appelées « *Community-Based Subsistence Fishing* » Areas (CBSFAs) (Levine et Richmond, 2014; Ayers *et al.*, 2017; Vaughan *et al.*, 2017.) mais les communautés locales parviennent difficilement à les instaurer sans subir l'autorité administrative fondée encore plus robustement sur la bureaucratie étatique¹⁶⁴. Cela ne va pas sans participer à des tensions et des conflits avec les autorités locales comme les communes, d'autant plus dans un contexte où elles disposent d'un réel pouvoir en vertu des lois de décentralisation, et des revendications des communautés locales depuis la décolonisation, puis l'autonomie de la Polynésie française. Pourtant, alors même que le statut d'autonomie pourrait favoriser les compétences et les savoirs de communautés locales à travers le rāhui contemporain, on se rend compte que la mise en œuvre concrète du pouvoir local reste limitée est bornée par l'autorité du Pays. Toutefois, il semble que sur le terrain, l'autorité locale émane d'une nature différente du pouvoir.

¹⁶². Armel Le Divillec et Michel de Villiers, *Dictionnaire du droit constitutionnel*, 8e éd., Paris, Sirey, 2011.

¹⁶³. Nous définissons la souveraineté suivant celle retenue aujourd'hui en droit énoncée par Louis Le Fur à la fin du XIX^e siècle : « La souveraineté est la qualité de l'État de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté, dans les limites du principe supérieur du droit, et conformément au but collectif qu'il est appelé à réaliser ».

¹⁶⁴. Pour donner un ordre d'idée, sur la trentaine de communautés souhaitant entrer dans la démarche « CBSFA », seule une communauté est à ce jour légalement reconnue par l'État (communauté de *Ha'ena* à Kauai).

1.2. Une autorité sacrée

On l'a vu avec le PGEM à Moorea, les aires marines protégées sont peu respectées par les communautés locales. C'est ce qui a poussé les acteurs locaux à Taiarapu à mettre en place non pas un PGEM mais un rāhui. Le président du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o nous le confirme :

« Aujourd'hui tout le monde sait que rāhui, c'est un tapu, on ne devrait pas être dedans. C'est eux-mêmes qui ont proposés... ce sont ces personnes qui ont proposé « pas le PGEM, on veut un tapu ! » » (Président du comité, Teahupo'o, 12 juillet 2017)

Or, comme le souligne B. Rigo, la grande différence entre un interdit administratif et un rāhui, c'est que le premier n'a un pouvoir de dissuasion que proportionné à l'efficacité de son système de contrôle (Rigo, 2012). A Teahupo'o ou à Tautira, l'exercice du contrôle est presque purement local. En tout cas, les contrôles imposés par l'autorité administrative n'a que peu de valeur et n'est aucunement efficace, à l'heure actuelle, auprès des communautés. En effet, il convient de souligner que la culture polynésienne actuelle est imprégnée par la vie communale, dominée par la figure du *tāvana* (le maire), qui, en tant que président du comité de gestion du rāhui, n'est autre que la figure d'autorité locale dans la gouvernance¹⁶⁵. Le contrôle sociale encore très communautaire y accorde une place centrale aux relations d'autorité locale, plus qu'au contrôle par les pairs caractérisant le système administratifs français (Audras *et al.*, 2017). Un pouvoir purement humain et aléatoire a une faible force de persuasion. Il n'en va pas ainsi dans la logique du rāhui, où l'autorité de la décision n'est pas de nature administrative mais de nature sacrée, elle n'est donc pas du ressort exclusif des hommes. C'est ce que la notion de *tapu* vient ici renforcer. Pour comprendre la pratique contemporaine, il faut d'abord comprendre le rāhui des sociétés tahitiennes anciennes suivant les logiques de pouvoir selon le territoire ou les savoirs. Or, nous avons mis en évidence que ces logiques territoriales subsistent créant des conflits d'appartenance mais aussi en lien avec la détention du savoirs géographiquement associés au rāhui. Les ancêtres atteignent par exemple un pouvoir de représentation à travers les *puna i'a* (comme entité *tapu*). En réactivant la présence des ancêtres, la communauté locale (re)donne vie à une figure qui

¹⁶⁵. Le président du comité de gestion du rāhui est le *tāvana* délégué de la commune de Teahupo'o.

doit être représentée par une autorité/personne locale qui vient légitimer des droits sur le rāhui pour les acteurs locaux. Mais il semble que l'autorité sacrée émanante du rāhui ne fasse pas partie des préoccupations du Pays, administrativement calquées sur celles de l'État. C'est ainsi que le Pays fait basculer le principe du rāhui dans une définition légale s'appropriant le concept suivant une approche très conventionnelle de la conservation (voir Annexe 17) et une approche très pyramidale du pouvoir. Ce point est lisible au travers d'un échange courriel avec la représentante de la DIREN portant sur la définition même du rāhui:

« Je vous encourage à vous pencher sérieusement sur la définition d'un "rāhui" par rapport à un classement administratif du Pays, ce qui est le cas pour Teahupo'o. »
(Représentante DIREN, comm. pers.)

Le ton et la suggestion sont ici très explicites : malgré l'historique de conception du rāhui à Teahupo'o¹⁶⁶ et avec le choix de classement en catégorie 6 par les acteurs locaux, il semble qu'il ne peut y avoir de rāhui autrement que par l'exercice de l'autorité administrative compétente qui s'en est réappropriée le concept. Le concept du rāhui fait alors l'objet d'une appropriation différentes selon qu'il circule au niveau local ou étatique. Pourtant, la DIREN elle-même reconnaît le pouvoir décisionnel du comité lorsqu'elle annonce lors d'une réunion récente:

« Tout ce que vous décidez, c'est la règle [...] c'est vous qui décidez et c'est nous qui actons » (Représentante DIREN, Vairao, mars 2021)

De même, certains membres du comité accorde une autorité supérieure à l'administration lorsque l'un d'entre eux évoque :

« C'est eux les chefs, enfin c'est ma façon de voir... mais c'est le classement du Pays. » (Ancienne membre du comité de gestion, Vairao, mars 2021)

Par ailleurs, les logiques de souveraineté étatique sont également à resituer dans une perspective historique auprès des communautés locales, qui se manifeste par la longue histoire coloniale et la méfiance profonde des communautés à l'égard d'une

166. Tel qu'il a été mis en évidence au chapitre 7.

coopération avec les services du Pays dans le cadre de la gestion des ressources marines. En conséquence, analyser les relations de pouvoir dans la gouvernance du rāhui revient à considérer l'impact des traces mémorielles qui établissent le rapport des communautés locales à l'État, c'est-à-dire entre intégration et rejet. La pratique du rāhui contemporain entre pleinement dans ces relations d'intégration et de rejet.

Le pouvoir, en vertu de sa nature différente, circulent chez les acteurs de la gouvernance et amène à faire se rencontrer divers niveaux de réalité politique par une capacité à les transcender. Cela ouvre la voie à des processus d'hybridation.

2. Au cœurs des relations de pouvoirs : entre conflit et coopération

Si nous avons vu que la nature du pouvoir diverge entre les autorités en présence dans la gouvernance du rāhui et se partage entre intégration et rejet, il apparaît que la nature des relations de pouvoir entre les acteurs se partage entre conflit et coopération. Nous revoilà plongé au cœur de l'ambivalence¹⁶⁷, c'est-à-dire au centre des hybridations.

2.1. La question de la légitimité

D'abord, il est essentiel de considérer que ma mise à jour des rapports de force ne signifie pas renoncer à la rationalité, tout comme penser les relations de pouvoir par lesquelles elles sont des rapports de force et de domination n'implique pas de dévaluer les discussions et les interactions (au contraire), tout comme critiquer la centralité de l'État ne signifie pas mépriser, purement et simplement, les institutions et les lois. Cela étant dit, la question des relations de pouvoir et des rapports de force entre les acteurs dans le cadre du rāhui suggère de prendre en compte la question de la légitimité, dont le sens même est déterminé dans la pratique, qui est aussi jeu de force. En pratique, les autorités en présence dans l'arène du comité de gestion expriment pour chacune d'elle, un besoin de reconnaissance et de légitimité. Or il semble que cette question de la légitimité fasse l'objet de malentendus dans le cadre de processus d'hybridation, comme cela a été le cas avec le syncrétisme religieux en Polynésie. Citons ce passage de B. Rigo :

¹⁶⁷. Nous avons déjà fait une plongée dans l'ambivalence identitaire au Chapitre 3.

« Les produits syncrétiques sont le résultat de malentendus : c'est parce que d'une culture à l'autre, les décideurs culturels – animés par une foi universaliste, une raison humaniste ou un besoin de reconnaissance et de légitimité, ont voulu croire qu'ils partageaient sur le fond un plan symbolique qu'ils ont discuté sur des variations de surfaces [...] En cela, Occidentaux et Polynésiens ont pu converger dans l'élaboration d'un fantasme commun. Or, la réalité culturelle, le vécu non-dit, ne font pas sens dans ce cadre-là puisqu'ils obéissent à une autre logique. Cela ne voue pas le sujet à l'incohérence, cela le voue à une dissociation entre la pensée formulée, socialement reconnue, et le mode profond de pensée, tache aveugle de la culture. Or, ce mode de pensée – c'est-à-dire, en final, le fondement de la représentation culturelle, au sens de schèmes fondamentaux, de structures de longue durée – possède encore la syntaxe pour se dire mais n'est plus sûr de la vocation de se dire. » (Rigo, 2004 : 307).

Cela nous aide à comprendre la nature des interactions entre les acteurs de la gouvernance lors de la conception du rāhui et les conflits qui en résultent aujourd'hui dans le cadre de la gestion. Dans le cas de Teahupo'o, la démarche et le choix de classement du rāhui se sont opérés dans la coopération des acteurs de pouvoir (il en va d'ailleurs de même dans le cas de Tautira) notamment par la création du comité de gestion, apparaissant comme l'organe centrale de décisions. Or, des processus décisionnels relatifs à l'exercice d'un pouvoir circulant à la fois visible/invisible et/ou formelle/informelle viennent dépasser le cadre du comité de gestion. Finalement, la légitimité dans la gouvernance du rāhui n'est jamais acquise, elle se conquiert. Elle apparaît alors comme un enjeu de lutte permanent entre les autorités en co-présence. Qu'il s'agissent du président du comité (*tāvana*) ou de la DIREN, l'impression de force données aux autres membres est donc importante. Analysons au plus près cela à travers deux exemples de conflits permanents dans la gouvernance du rāhui de Teahupo'o : la surveillance et le suivi écologique.

2.2. Les conflits de pouvoir dans la surveillance du rāhui

Nous l'avons annoncé précédemment : le pouvoir de dissuasion n'est que proportionné à l'efficacité de son système de contrôle. Lors de la dernière réunion du comité de gestion en date du 2 mars 2021, la DIREN annonçait :

« Comment surveiller ? C'est un petit peu tout le monde [...] Il y a ceux qui informent et sensibilisent et puis il y a les agents de contrôle qui peuvent poursuivre une sanction. » (Représentante DIREN, Vairao, mars 2021)

Ce qui est important de comprendre maintenant, c'est ce qu'il se passe sur le terrain. Dans le cadre du rāhui à Teahupo'o, tous nos échanges avec les acteurs locaux et les membres du comité mettent en évidence l'implication conséquente des habitants du Fenua 'Aihere dans la surveillance du rāhui, comme le témoignent de nombreux résidents, comme la mama du Fenua 'Aihere:

« Mon mo'otua, des fois il surveille aussi. Des fois il prend le bateau pour aller dans la journée, pas le soir... mais on voit seulement les lumières allumées dans le rāhui [...] Mais moi je vois tous les weekends. Et il y en a des gens là-bas qui viennent devant chez moi. Presque la falaise du Te Pari, Hotopu, j'habite un peu par là. » (Mama du Fenua 'Aihere, Teahupo'o, 27 juillet 2017)

Il ne s'agit donc pas uniquement de l'intervention des membres du comité de gestion mais de la plupart des résidents de la zone. L'intervenant principal, pêcheur à Teahupo'o, atteste lui aussi de l'implication des habitants du Fenua 'Aihere dans la surveillance du rāhui :

« Le jeune, même les gens du Fenua 'Aihere, tous les habitants là-bas, si jamais ils m'appellent... voilà. C'est pour ça j'appelle aussi les gens du Fenua 'Aihere qui surveillent... Il y a deux familles là-bas, enfin les deux familles sont tout à fait au bout. Elles voient les gens passer dans le rāhui. Il y a la famille à Billy, Dominique, famille Labasse, et la grand-mère de l'autre côté... » (Pêcheur de Teahupo'o, 12 juillet 2017)

Les interventions courantes de certains des acteurs font même que ces derniers sont localement considérés comme membre d'un comité de surveillance non-officiel. Cela s'est alors constitué progressivement. Comme nous le raconte le président du comité, au début, c'était surtout lui (directement ou via la mairie, en tant que maire délégué de Teahupo'o) que l'on appelait pour intervenir car seul le maire est en mesure d'effectuer des saisies. Mais face aux difficultés rencontrées sur le terrain, il a progressivement délégué le rôle :

« Je suis au Fenua 'Aihere, je vois les intervenants. Quand j'arrive, ils viennent du rāhui, ils entendent le moteur, ils sortent de l'eau, ils viennent vers moi « Tāvana, on a pas été dans le rāhui ». J'ai dit « c'est pas bon pour moi pour l'intervention », c'est pour ça j'ai pris une équipe. Des fois tu choppes dans le rāhui « Tāvana, on a pas d'argent ». Ils comprennent pas le mot rāhui. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Les gens du Fenua 'Aihere, ils sont devant la télé quand il pleut... ils ne sont pas... et dans la semaine, il y a trois ou quatre fois l'intervention des personnes. Encore ici, Billy m'a appelé. Il m'a dit il y a des personnes dans le rāhui, j'ai été mais ils m'ont dit [...] Parce que tu trouves quelqu'un à l'intérieur, tu saisis le bateau. Ce n'est pas notre rôle mais moi j'appelle la gendarmerie. Un tapu. C'est ça j'ai expliqué, un tapu, c'est ça ce que vous avez mis en place. » (Président du comité, Teahupo'o, 12 juillet 2017)

On peut même dire qu'une véritable organisation locale s'est mise en place pour surveiller le rāhui. Les habitants de Fenua 'Aihere qui aperçoivent des individus illégalement dans la zone de rāhui avertissent immédiatement l'un de ces membres du comité de surveillance, comme nous l'explique l'intervenant principal :

« Je suis obligé d'aller sur place parce que la population compte sur moi, je suis obligé de faire... Mais c'est bien avec les gens du Fenua 'Aihere, ils surveillent. Souvent le soir je suis obligé d'aller... bénévole... Là hier on m'a appelé, il y a les gens qui pêchent à la ligne, ça va à la ligne hein...mais hein, c'est interdit ! Enfin, moi je ne suis pas... surtout le filet, le soir ils viennent c'est le massacre. J'ai dit à quelqu'un « il faut les prévenir c'est interdit ». » (Pêcheur de Teahupo'o, 12 juillet 2017)

Malgré ces difficultés rencontrées le soir à cause des pêcheurs illégaux, la surveillance locale du rāhui semble bien fonctionner. Pourtant, il y a quand même un autre problème directement lié à ces interventions. Si ces acteurs de la surveillance ne sont pas officiellement reconnus, ils sont bels et bien actifs sur le terrain et ce sont eux qui maîtrisent les réfractaires par leurs propres moyens. Mais ces interventions réalisées apparaissent aux yeux des acteurs locaux comme complètement sous-estimés par le Pays. C'est dans ce cadre que des conflits surgissent au sujet de remboursement d'essence, nous explique le président du comité:

« C'est ça le piège. Alors quand j'ai étudié après, j'étais un peu déçu. Depuis trois ans, je me suis engagé dedans, il faut que l'endroit soit repeuplé. Je rentre au Fenua

‘Aihere, je surveille. Si je ne suis pas là-bas j’appelle [Nom] et son équipe. On paie notre essence. Et c’est un cout, c’est un cout. Et j’ai demandé à l’Environnement, « est ce qu’il y a un budget qu’on puisse rembourser l’essence ? - Ah non, ça ne se fait pas comme ça... ». » (Président du comité, Teahupo’o, 12 juillet 2017)

On ressent un besoin de légitimité et de reconnaissance des acteurs du comité de surveillance local qui interviennent en demandant un remboursement de leur l’essence mise au service de la protection du rāhui. L’impossibilité de se faire rembourser est alors perçu comme un abandon du Pays, d’autant plus lorsque celui-ci met en place un dispositif de surveillance sans passer par le comité de gestion (voir situation), ce qui crée l’incompréhension au sein des membres du comité, comme le souligne l’un d’entre-eux :

« Pourquoi on a mis le rāhui ? Il y a certaines choses que le comité ne sait pas. Par exemple, il y a un bateau qui va surveiller le rāhui alors que le comité n’a pas été mis au courant. Si le comité fait le lien avec la gestion, il aimerait être au courant s’il y a quelqu’un qui vient surveiller le rāhui. » (Comité de gestion, Teahupo’o, 21 septembre 2017)

Alors, lors d’une réunion du comité, trois ans après la mise en place du rāhui, et dans l’espoir de trouver une solution à ce problème, le secrétaire du comité s’adresse directement au gestionnaire administratif pour demander de l’aide financière à la surveillance locale :

« Lorsque le bateau d’excursion de ma fille s’approche de la zone de rāhui, bon, la population intervient déjà. C’est la population, il y a tatie Paofai, [Nom] qui demande de sortir. C’est très bien. Les pêcheurs de la coopérative aussi détournent souvent leur trajet lorsqu’ils voient un bateau à l’intérieur pour leur dire de sortir. Ils n’osent pas toujours demander qui ils sont mais juste de sortir. En ce qui concerne la mairie, les moyens sont vraiment faibles. Leur bateau a coulé. J’aimerais savoir quels sont les moyens que la DIREN peut mettre en place pour une surveillance car c’est une zone qui est grande. Pour l’instant, c’est juste la population qui surveille avec ses propres moyens. C’est elle qui a l’œil sur le rāhui. J’aimerais savoir comment la DIREN peut les supporter et soutenir cette action. » (Élu de Taiarapu-Ouest, Teahupo’o, 21 septembre 2017)

La réponse du gestionnaire, concernant le budget mis en place pour le rāhui depuis 2014, a été la suivante :

« Il y a de la formation qui a été mise en place. Nous avons fait venir un juriste pour montrer comment on fait les PV. Je suis désolée d'entendre qu'il n'y a pas de PV, pas de formation... Et nous avons mis les moyens financiers pour pouvoir suivre l'évolution du rāhui. Un plan de gestion a été fait, des financements annuels ont été proposés. Il y avait 5 millions de disponible pour pouvoir mettre en place un système de surveillance et nous n'avons rien reçu de la part des membres du comité, pas de propositions. » (Représentante DIREN, Teahupo'o, 21 septembre 2017)

La lecture de ces témoignages et échanges laisse l'impression que les acteurs administratifs et locaux ne parlent pas le même langage de fond, qui ne relève pas d'une même logique, et ce depuis trois ans, c'est-à-dire depuis le début du rāhui en 2014, et sont sources de malentendus. En effet, ce qui est annoncé au cours de la même réunion par la gestionnaire administrative vient souligner ce point :

« Les actions qui sont entreprises par le comité telles qu'emmener les enfants, les pêcheurs, etc. sont de bonnes actions. La DIREN est partenaire via le code de l'environnement, nous ne sommes pas opposés aux actions, il y a juste des règles. Dans le cadre des travaux qui ont été menés dans le plan d'action ou les gens avaient été nommés pour animer des groupes de travail, je n'ai jamais reçu de papier de demande disant les actions qui étaient souhaitées. Il faut prévoir un certain nombre de sorties à l'année, de contrôles. Dans le cadre du plan d'action il y avait effectivement une partie contrôle et surveillance avec un montant : 5 millions disponible. La DIREN n'a rien vu donc elle a organisé une surveillance. » (Représentante DIREN, Teahupo'o, 21 septembre 2017)

Un premier malentendu réside dans le manque de communication entre les acteurs de pouvoir. Ainsi, n'étant pas au courant (ou ne reconnaissant pas) l'existence du comité de surveillance local, le Pays a organisé une surveillance sans le comité, ce qui n'est pas sans impact au sein de cet organe théoriquement collectif de décision. Par ailleurs, si le Pays n'est pas en mesure de procéder au remboursement d'essence, et c'est le second malentendu, c'est surtout parce que le comité n'a pas de trésorerie et n'a pas de statut en tant que tel pour lui permettre d'obtenir des subventions. Cela doit passer par la création

d'une association dont la visée est la gestion de la surveillance locale. Ce point a été évoqué à nouveau par la DIREN lors d'une récente réunion du comité :

« Chaque année il y a un budget pour l'espace protégée. Lorsque l'Assemblée émet un avis favorable, il délivre un financement. Il s'agit de fonds publiques et on a besoin de justifier l'utilisation de ces fonds. Il faut une association en règle, avec des actions et il faut les définir et les chiffrer. C'est ce qu'il manque ici... Il faut identifier un plan d'action. » (Représentante DIREN, Teahupo'o, 21 septembre 2017)

Or, si cette association, nommée *Puna no te Rāhui* a été créée depuis le début du rāhui, elle n'a jamais abouti. Cela est en réalité caractéristique des communautés locales qui présentent des difficultés d'une part, à se familiariser avec les procédures, et qui suivent la plupart du temps leurs propres normes d'actions, c'est-à-dire, informelles, et d'autres part, aux conflits internes existants entre les acteurs locaux. Les débats et questions lors d'une réunion du comité en 2019, soit cinq ans après la mise en place du rāhui, vont dans ce sens :

« On en revient toujours au même sujet : les infractions, et comme on ne fait rien, on a pas aussi de moyen... [...] Le problème vient du fait que l'association n'est pas encore créée. » (Membre du comité de gestion, Teahupo'o, 7 mars 2019)

On voit dans ces conflits relatifs à la surveillance du rāhui que la question de la légitimité est centrale et elle l'est à plusieurs niveaux. Le premier, c'est le niveau de pouvoir du comité. Si selon les acteurs locaux, c'est bien le comité qui est légitime à prendre les décisions relatives à la surveillance du rāhui, les acteurs du Pays le reconnaissent mais les actions n'ont été en ce sens puisqu'il a été fait appel à une surveillance « extérieure¹⁶⁸ ». Le deuxième niveau, c'est le pouvoir rattaché aux savoirs et au territoire. Les habitants du Fenua 'Aihere sont ainsi légitimes d'intervenir plus que n'importe qui d'autre, car ils connaissent parfaitement les lieux et parce qu'ils connaissent les potentiels dangers des altercations avec les pêcheurs. Enfin, le dernier niveau concerne le pouvoir de la sanction. Or, celle-ci pose aussi problème. Si le comité estime que les

¹⁶⁸. Je mets ici les guillemets car il s'agit d'une personne résidente de Teahupo'o, mais qui n'est localement pas considérée comme légitime pour réaliser la surveillance : d'une part, elle ne connaît pas la zone de rāhui comme les résidents du Fenua 'Aihere, d'autre part parce que cette personne est *popa'ā* et n'est pas en mesure de s'y prendre avec les pêcheurs illégaux comme en sont capables les pêcheurs ici.

habitants du Fenua ‘Aihere sont les mieux à même d’intervenir dans le rāhui, ils ne sont pas, et ne se sentent pas légitime quant-à la décision de sanction, comme le suggère cette anecdote, racontée par le président du comité de gestion :

« La dernière fois quand il est intervenu, ce sont des jeunes de Punaauia. Quand il a été les jeunes étaient au large, ils ont rempli 3 glacières même pas en 1h de pêche, et des ume, des perroquets, langoustes... Il est intervenu, j’ai dit tu accompagnes, on t’attend à la marina avec la gendarmerie. Alors j’ai été à la gendarmerie, ils sont pris, j’ai été chercher la police municipale. J’interviens pas c’est lui qui intervient, la police municipale. En fin de compte, la police « alors [Nom de l’intervenant], qu’est-ce qu’on fait, on saisit tout ? » et lui a dit « non c’est la première fois qu’ils savent qu’il y a un rāhui à Teahupo’o ». » (Président du comité, Teahupo’o, 12 juillet 2017)

Pour les intervenants, la légitimité de la décision de sanctionner ne leur revient pas mais revient aux forces de l’ordre. Or, on voit que ces derniers accordent une vraie légitimité au système graduel de sanction établi par le comité de gestion, et que finalement, il accorde une légitimité à la décision du comité de surveillance non-officiel. Plusieurs cas similaires, relatés dans les procès-verbaux officiels par la police municipale vont dans ce sens (Annexe 18).

Finalement, comment le conflit de la surveillance est-il régulé ? Penchons-nous sur la situation suivante, qui décrit les échanges entre les membres du comité lors de la réunion du 7 mars 2019 et donne une image réelle des prises de décision concernant le rāhui :

« Mais il n’y a plus de balise, il n’y a plus rien...

- c’est [le gestionnaire] la responsable, c’est pas l’association, c’est avec eux la clé.*
- on peut dire que le rāhui est à Teahupo’o donc pourquoi on ne pourrait pas avoir des fonds ? Qui sera légitime de recevoir les fonds ? Il faudra sous-traiter avec eux pour travailler en parallèle.*
- L’association n’a rien à voir avec le comité. Pour gérer le rāhui, c’est le comité !*
- Moi, je suis prêt à aller remettre moi-même les bouées parce que là... (trop d’infractions et mise en danger des intervenants).*
- Ce n’est pas à toi de faire ça...*
- Et quand ils vont venir ?*

- *Je suis déçu, ça fait deux réunions que la DIREN est absente du comité. Michael sait qu'il n'y a plus de balise... Il s'en fout de notre rāhui ».*
- *il faut faire quelque chose le soir.*
- *E niuniu. A viti.*
- *Je vois que l'Environnement n'est plus intéressé pour trouver les moyens ». Dans tous les cas, dès que Didier et Billy interviennent, les gendarmes sont prévenus car cela peut être dangereux. La DIREN a les moyens, « Nous, les moyens, c'est les bénévoles ». Le tapu c'est sacré, ça fait partie du rāhui.*
- *Mais ce n'est plus l'époque de Ta'aroa [rires]*
- *Le rāhui, c'est Teahupo'o qui a demandé, on ne peut pas le toucher ! Le thème n'est pas respecté.*
- *Il ne faut pas mélanger tapu et faana ora.*
- *Moi j'ai une demande pour deux pêcheurs qui souhaitent aller voir dans le rāhui...*
- *[après avoir émis un vote] Ils doivent être accompagné d'un membre du comité.*
- *Le truc du rāhui, c'est repeupler le lagon. C'est pas interdit, c'est de voir que c'est bien. La DIREN, ils ont pris quelqu'un sans nous prévenir. C'est Teahupo'o qui gère. »*

Situation 4 : le comité discute des décisions

Ces échanges illustrent parfaitement la manière dont sont prises *in situ* les décisions, donc les conflits, régulés. Et on voit clairement que c'est le comité qui prend les décisions, même en l'absence de la DIREN, pour la seule raison que le rāhui est localement approprié comme une institution sacrée (à travers le *tapu*) mais aussi car il s'agit de l'engagement de la communauté locale. Par exemple, pour montrer le repeuplement du rāhui, et en dépit de l'interdiction, le président du comité de gestion prend la décision de faire plonger des jeunes pêcheurs dans un but d'apprentissage mais aussi de respect envers la pratique. Je me souviens de la réaction de ces pêcheurs à travers mon journal de terrain :

« 9.11.2017 : [...] nous emmène ensuite nager à l'intérieur du rahui pour comparer (juste visuellement) nos suivis de l'autre côté de la passe. A peine dans l'eau, Billy reçoit des coups de fils pour savoir ce qu'il se passe... quatre au total ! [...] Nous voilà dans le rahui, un seul mot : magnifique ! Des poissons de partout, un aquarium... Des perroquets qui ne sont pas fuyants... J'arrête de regarder les poissons pour observer les réactions et comportements des jeunes pêcheurs. Déjà, juste en plongeant, [Nom] chante et siffle dans son tuba. Le jeune [Nom] se frotte les mains. Ils sortent la tête de

l'eau émerveillés ! En discutant sur le bateau, l'un des jeunes voient déjà les poissons par paquet de dix. [Nom] bug sur la taille des rougets (en montrant tout son avant-bras). [Nom] crie « il y plein de poissons ! ». [Nom] m'avoue qu'il n'était pas allé dans cette zone depuis la fermeture et qu'il voit une nette amélioration ! Déjà à l'extérieur, il voit les carangues plus nombreuses qu'avant ». [Extrait journal de terrain du 9.11.2017]

A travers cette expérience, on comprend les enjeux et la portée du rāhui : un *tapu* adaptable à une situation donnée, un rôle d'apprentissage, une surveillance directe, une décision par les acteurs locaux. C'est ainsi que se régule en pratique le rāhui de Teahupo'o.

Finalement, l'engagement dans la surveillance serait-il aussi développé si la zone n'était pas rāhui ? La réponse est non, et les réactions passées face au PGEM nous l'ont bien montré. En revanche, si les décisions sont menées par le comité, les acteurs sont d'accords sur la nécessité de collaborer avec le Pays, l'approche ou plutôt le terme employé étant de « sous-traiter », ce qui confère aux acteurs locaux et au comité de gestion une force supérieure, même si celle-ci ne repose pas sur un pouvoir administratif. D'ailleurs, les absences répétées de la DIREN aux réunions de comité de gestion depuis le premier renouvellement en 2017 font pencher la force du côté du comité si l'on suit la logique locale du rāhui.

2.3. Les conflits de pouvoir dans le suivi écologique du rāhui

Voyons à présent un autre exemple de rapport de force entre ces mêmes acteurs du comité de gestion, mais cette fois, dans le cadre des suivis écologiques. Là encore, il semble que les logiques des acteurs ne parviennent pas à se rencontrer. Ainsi les conflits qui en résultent amènent à des situations de blocage des demandes d'autorisation administratives des acteurs scientifiques quand bien même le comité accorde l'autorisation. C'est ce qui est arrivé en 2016 de notre première demande d'autorisation de comptage à l'intérieur du rāhui, pour lequel nous avons eu une autorisation du comité de gestion. Le président s'explique ci-dessous avec le gestionnaire lors d'une réunion :

« C'est interdit d'aller dans le rāhui mais à chaque fois qu'on demande des autorisations, on demande l'avis du comité. Le comité a envie aussi de savoir l'impact

du rāhui par les équipes qui viennent recenser. Il y a des pêcheurs qui disent que le poisson est revenu, mais l'avis c'est d'avoir un recensement pour montrer que le poisson est bien revenu. En 2013, j'ai plongé avec [le gestionnaire] dans la zone et il n'y avait pas de poisson. Dernièrement ils ont été dans le rāhui avec l'équipe de scientifiques et pour le séminaire du Pacifique Sud : « On a demandé au comité, le comité était d'accord qu'on intervienne à l'intérieur, on ne vient pas comme ça sans l'avis du comité. On est obligé de demander un avis au comité. » (Président du comité, Teahupo'o, 21 septembre 2017)

Tout comme dans le cadre de la surveillance, les décisions relatives aux demandes d'autorisations par la DIREN dans le cadre des suivis écologiques échappent au comité de gestion. Nous l'avons vu au chapitre précédent, même si les logiques locales et les principes fondamentaux du rāhui subsistent, les acteurs locaux sont particulièrement demandeur de relevés scientifiques qui peuvent venir prouver l'efficacité ou l'inefficacité de leur rāhui. Pour le dire plus simplement, pour les aider à prendre des décisions adaptées (ouverture ou prolongement du rāhui) car au-delà de la période de fermeture définie, c'est la seule décision qui entre dans le cadre de la logique du rāhui, comme nous l'avoue le président :

« Au début, juste à la fermeture, j'ai été plonger avec [le gestionnaire] dans la zone, des poissons comme ça [petits]. Depuis, j'ai jamais mis les pieds dedans... Est-ce qu'ils ont évolué ? C'est ça le recensement ! Tous les mois ils sont comme ça, après c'est comme ça tu vas savoir... Jamais ils ne m'appellent. Ils appellent après leur prestataire de service pour venir... Après tu entends qu'il y a un problème, il y a un bateau dans le rāhui... J'ai dit c'est normal, si vous nous prévenez pas, il y a des problèmes. Ce n'est pas moi qui vais régler votre problème. Comme votre équipe, je préviens le comité. Mais en fin de compte, le rāhui, c'est pour trois ans. On doit discuter, on doit parler. Ils reprennent l'administration mais à quoi ça sert, le rāhui est terminé. » (Président du comité, Teahupo'o, 12 juillet 2017)

On voit bien que la logique administrative ne suit pas la même ligne de mire dans la mesure où elle est très « procédurière », comme me l'a fait comprendre cet échange avec l'organisme gestionnaire :

« Il ne s'agit pas de se positionner aujourd'hui sur une ouverture ou pas d'un "rāhui", mais de prioriser avec les acteurs locaux les actions à venir pour gérer au mieux cet espace territorial. » (Représentante DIREN, comm. pers.)

Finalement, ce que l'on observe, c'est un conflit de pouvoir et des rapports de force qui oscillent sur une nature tantôt conflictuelle, tantôt coopératrice des interactions entre les acteurs du comité de gestion. En mandatant le prestataire pour réaliser des suivis dans le rāhui sans en informer le comité de gestion, cela est localement vécu comme un manque de respect envers le comité. Inversement, en mandatant l'équipe des scientifiques du programme Intègre pour réaliser des suivis écologiques à Teahupo'o, cela est vécu comme un manque de respect envers la DIREN. Chacun fait donc état de son pouvoir sur l'autre, qui se dessine essentiellement par la maîtrise du rāhui par chacune de ces catégories d'acteurs dans un champ donné : l'administration d'une part et la « connaissance territorialisée » d'autre part. C'est pourquoi avoir du pouvoir revient à occuper une position hégémonique dans un champ donné. Or, le bouleversement de ces positions hégémoniques est le propre de l'hybridation.

2.4. Surveillance du rāhui et suivis écologiques à Tautira

Nous avons surtout fait ici état des relations de pouvoir au sein du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o, celui-ci reposant sur une nature conflictuelle des interactions. Il convient tout de même de souligner que la nature des interactions au sein du comité de gestion du rāhui de Tautira prennent une toute autre forme orienter vers la coopération. D'une part, les acteurs gestionnaires s'adaptent de manière plus apaisée aux besoins locaux, du moins en faisant l'effort d'assimiler systématiquement les acteurs locaux du comité de gestion dans les prises de décisions. De plus, ils se montrent très pragmatique dans leur capacité d'intervention. Ainsi, lors d'une réunion au sujet des ZPR de Taiarapu, l'un des représentants administratif évoque clairement :

« Les avis des comités sont consultatifs mais nous devons leur donner un minimum de moyen, de pouvoir, au niveau de la surveillance. Dans des conditions idéales (auto-surveillance) c'est mieux car la DRMM est incapable de tout gérer... On est demandeur. » [Extrait de mon journal de terrain.]

Pourtant, les problématiques de surveillance à Tautira sont presque identiques qu'à Teahupo'o en ce sens où elles nécessitent et n'apparaissent légitimes que par l'auto-régulation. En réalité, elles sont encore plus difficiles à mettre en œuvre si l'on considère les tensions existantes dans le cadre du rāhui entre les habitants du village et les pêcheurs du Fenua 'Aihere. En effet, même si la zone de rāhui résulte d'un compromis entre les pêcheurs, un résident très impliqué dans la surveillance souligne qu'à Tautira, le pouvoir de dissuasion communautaire implique certaines difficultés :

« La zone est un haut lieu de passage des bateaux, d'ailleurs tout le monde connaît les bateaux de tout le monde, pas besoin ici de PY, et si jamais l'un passe et voit le frère sur le récif, il va regarder par la montagne... » (Membre du comité, Tautira, 11 septembre 2018)

Cet acteur suggère qu'un pouvoir de dissuasion émanant d'une autre autorité, en l'occurrence, de l'autorité administrative du Pays pourrait venir en soutien à la surveillance locale. Ainsi, lors de la première réunion du comité de gestion le 11 février 2019, les gestionnaires ont annoncé :

« Nous prévoyons d'aller rencontrer la commune de Taiarapu-est pour les questions concernant la surveillance et les mūto'i. Nous irons également rencontrer les gendarmes pour faire le point avec eux. Comme ça, on pourra vous communiquer les informations sur qui appeler et quoi faire en cas de problème. » (Représentante DRMM, Tautira, 11 février 2019)

Il a d'ailleurs été demandé si certains membres pouvaient assister à ces réunions, ce qui enlève tout risque de tension dans le cadre de la surveillance au sein du comité de gestion. Les acteurs du Pays ont également tout de suite précisé la nécessité de créer une association pour recevoir des subventions pour aider à la surveillance du rāhui, sachant très bien que les interventions seront effectuées par les résidents. L'avantage à Tautira est que la zone est moins grande qu'à Teahupo'o est plus rapidement accessible par la navigation que la zone du rāhui de Teahupo'o, ce qui suggère moins de dépense en terme d'essence, mais l'information a tout de même tout de suite été précisée auprès des autres membres du comité.

En ce qui concerne les suivis écologiques, il n'est pas encore réalisé de suivis spécifique par la DRMM. En revanche, ces acteurs y sont particulièrement ouverts (en particulier par les suivis réalisés au cours du projet Intègre faisant état du récif avant la mise en place du rāhui¹⁶⁹. De plus, les suivis participatifs qui ont commencé en 2017 font également un intérêt pour la DRMM en attendant qu'un suivi adapté soit adopté:

« Nous sommes d'accord pour la réalisation des suivis participatifs qui donneront une idée de l'évolution des espèces dans la zone de rāhui. » (Représentante DRMM, Tautira, 11 février 2019)

Si la logique de l'autorité administrative dans le cas de Teahupo'o est de soumettre les autres membres du comité de gestion à la stricte réglementation étatique, elle relève dans le cas de Tautira d'une démarche toute autre consistant à intégrer le sens que les acteurs locaux attribue au rāhui, à travers la nécessité de mettre en place des ouvertures périodiques, et non pas pour appliquer aveuglément la réglementation mais pour la « faire évoluer » comme nous l'explique l'une des gestionnaires. Cela n'enlève en rien ni l'autorité administrative, ni l'autorité sacrée persistante du rāhui, mais cela ne veut pas dire non plus qu'il n'y aura pas, à un moment donné, un conflit au sein du comité.

Les relations de pouvoir sont donc asymétriques. Mais, qu'il s'agisse d'interactions sous forme de coopération ou de tension, ces asymétries semblent dans les deux cas être une ressource propice aux processus d'hybridation et productrice d'une nouvelle autorité aux frontières symboliques nouvelles.

3. Les nouvelles conditions de production du pouvoir : analyse des stratégies des acteurs.

Il est suggéré que les acteurs entrent dans des processus d'hybridation lorsqu'ils constituent des positions d'autorité et contestent des positions de pouvoir en mélangeant des éléments qui dérivent de ce qui est considéré comme différents registres et visions du monde ou « répertoires de gouvernance » (Albrecht et Wiuff Moe, 2015). Maintenant

¹⁶⁹. Tout suivi scientifique nécessite un point zéro permettant de faire état d'avant et après la mise en place du dispositif de protection sur l'espace lagunaire.

que nous avons décrit comment le pouvoir circulent au sein des comité de gestion, nous cherchons ici à comprendre la manière dont les relations de pouvoir usent de stratégies d'acteurs pour maintenir leur position de pouvoir.

3.1. Des stratégies d'évitements pour de nouvelles délimitations symboliques

Les délimitations aident à consolider le pouvoir, les hiérarchies et les ordres. D'après Hélène Maria Kyed, les processus d'hybridation mobilisent des efforts individuels chez les acteurs pour consolider le pouvoir et constituer l'autorité qui coexistent alors dans une tension productive avec la création de nouvelles délimitations (Kyed, 2017). Comment cela peut-il se manifester chez nos acteurs de la gouvernance des rāhui à Taïarapu ?

Les observations *in situ*, en particulier au cours des réunions du comité de gestion, montrent que les relations de pouvoir se jouent sur la production de nouvelles délimitations symboliques des membres à travers notamment des stratégies d'évitements qui mènent à exclure certain membre du comité dans les prises de décisions. Ainsi, on peut très bien expliquer les absences répétées de la DIREN aux réunions du comité de gestion par la difficulté à se soumettre aux procédures. En effet, il faut à chaque fois une invitation officielle pour organiser une réunion du comité, ce qui n'est pas toujours le cas, puisque parfois seule une invitation sur communication orale, comme il en est la coutume à Tahiti, suffit à provoquer une réunion. Mais on peut aussi attribuer certaines absences à une volonté des acteurs, en particulier, du représentant des membres du comité, à exclure la DIREN de certaines prises de décisions. Cette anticipation peut être lisible à travers la volonté du président d'ouvrir le rāhui avant la fin de son mandat.

Prenons cet exemple. Une réunion du comité s'est réalisée en juin 2020 pour soumettre l'idée aux membres d'ouvrir le rāhui de Teahupo'o après six ans de fermeture. Il s'agit de ce moment que j'appelle « l'appel du 18 juin¹⁷⁰ » pour l'ouverture du rāhui. Toujours est-il que la DIREN ne fût pas présente à cette réunion. Et quand bien même l'autorité administrative est absente, le processus de décision s'est orienté sur la légitimité du nombre de membres présents, parmi elles : le président du comité de gestion accompagné de six membres permanents, l'intervenant

170. La réunion a effectivement eu le lieu le 18 juin 2020 à la mairie de Teahupo'o.

principal dans la surveillance (non membre) et un représentant de la commune de Taiarapu-Ouest (en pleine période électorale) étaient également présents et interactifs dans les débats. C'est sûrement la réunion qui est la plus représentative de l'élaboration des normes locales et informelles spécifiques à la pratique du rāhui. Ci-dessous un extrait des échanges :

« A la fin, le rāhui doit s'ouvrir.

- Je suis d'accord sur le fait qu'il ne faut pas que ça s'éternise et que le rāhui est nécessaire mais comme maintenant le comité a acquis l'expérience du rāhui, il sait aujourd'hui comment ça se passe et il doit être en mesure de renouveler le rāhui en tenant compte de ce qu'il s'est passé pendant les six dernières années.
- L'idée c'est de continuer, on doit respecter le tapu [...] Le rāhui doit maintenant ouvrir comme c'était prévu au départ. Je suggère que les pêcheurs aillent pêcher dans le rāhui uniquement quelques heures et pour la population.
- Il faut ouvrir et ramener la récolte à la marina pour la population.
- Mais les autres qui vont venir dans le rāhui ?
- On ouvrira juste deux heures et seul le comité décide de qui ira pratiquer la pêche dans le rāhui. Qu'est-ce que vous pensez ?
- Faut-il prévenir les médias ?
- Il faudra faire aussi une distribution chez les anciens et les écoles...
- Mais cela ne posera pas de problème avec la réglementation en vigueur ?
- Les textes français sont une chose, et que le tapu en est une autre. Ici, c'est le tapu qu'il faut respecter et il faut ouvrir pour montrer que le poisson évolue. [...] Bon je regrette un peu la politique qui a été mise en place car il s'agit de la demande de la population. J'ai appris ce qu'était le rāhui grâce à cette expérience et je remercie le service de l'Environnement pour avoir aidé à la mise en place du rāhui mais le comité a malgré tout continué sans les moyens. » (Échanges entre membres du comité, Teahupo'o, 18 juin 2020)

A travers ces échanges, nous pouvons identifier trois éléments importants qui viennent caractériser la gouvernance contemporaine du rāhui.

Un premier élément se retrouve dans les conflits générées à la fois par les règles formelles et informelles. En effet, on peut lire que les échanges Ces entre les membres du comité de gestion sont extrêmement significatifs à la logique locale du rāhui, celle d'ouvrir. Or, le comité de gestion souhaite maintenir le rāhui d'où une décision d'ouvrir informellement avant le prochain renouvellement.

Le second élément réside dans l'ambivalence apparente entre gestion et administration du rāhui. Il est clairement exprimé que la décision revient au comité et à la demande de la population, puisque c'est elle qui a souhaité le rāhui. Il est donc naturellement omis ici que la DIREN administre les décisions du comité. Cette ambivalence est d'autant plus marquée que la présence du représentant de la commune de Taiarapu-Ouest s'exprime au cours de la réunion pour marquer le soutien de la commune au comité et à la gestion du rāhui. Il fait d'ailleurs remarquer toute la difficulté de faire pratiquer dans les textes une pratique orale. Un vote a été réalisé avec les membres du comité présents en faveur de l'ouverture du rāhui.

Enfin, le troisième élément vient marquer l'existence de deux registres du rāhui selon ce qui est « off » ou « non-off ». Si la suite de la réunion a fait ensuite émerger un ensemble de questions autour de l'organisation de cet événement, la date a été fixée au 1^{er} juillet 2020 par les membres du comité présent et le rendez-vous a été donné uniquement au membre du comité à la passe Vaiau (à l'entrée du rāhui). Le choix s'est porté sur l'utilisation de filet de pêche (quatre à six doigts) pendant deux heures à compter de la pose du filet et les médias ne seront informés que pour venir à 10h à la marina en même temps que la population devait venir chercher le poisson. Quant à notre équipe scientifique, elle pouvait venir faire un recensement de la pêche en étant accompagnée par le comité. Un courrier devait alors être envoyé à tous les membres du comité et à l'administration pour les informer de cette décision. Il s'avère toutefois que cette ouverture prévue a été reportée pour cause de mauvaises conditions météorologiques et donc de mauvaises conditions pour la pose du filet. Le report annoncé n'a toutefois jamais eu lieu avec le changement électoral du conseil municipal qui s'est effectué dans la même période. Cela dit, même si l'ouverture du rāhui n'a finalement pas eu lieu, on voit à quel point toutes les actions prévues étaient extrêmement bien programmées et acceptées par l'ensemble des autres membres du comité. Ces derniers ont élaboré leurs propres normes d'ouverture de manière totalement informelle, ce qui ne posait pas réellement de problème aux autres membres, si ce n'est à l'entité administrative, absente.

En suivant cet exemple et même en remontant un peu plus haut dans la chronologie des réunions, nous avons analysé la stratégie de la DIREN à travers les absences¹⁷¹ :

¹⁷¹. Cette analyse s'est réalisée à partir des fiches de présence des comités de gestion disponibles en Annexe 19.

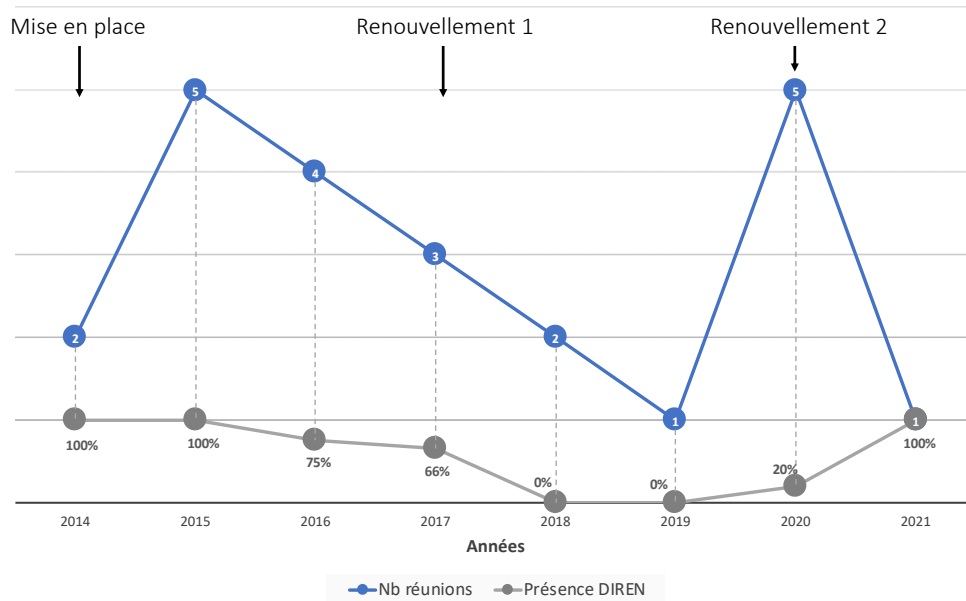


Figure 21 : Graphique de l'évolution du nombre de comités de gestion du rāhui de Teahupo'o et du taux de présence de l'autorité administrative

La figure 21 ci-dessus montre que le taux de présence de la DIREN aux réunions du comité diminue progressivement au cours du temps et complètement après 2017, c'est-à-dire après le renouvellement du rāhui, pour ne revenir seulement que lors du second renouvellement du rāhui en 2020. Pourtant, lors de la première phase du rāhui de 2014 à 2017, on a pu constater des échanges réguliers avec le comité de gestion via la mairie de Teahupo'o (voir annexe 20). En terme d'interprétation, on peut dire que les conflits ont pu s'étendre durant cette deuxième période de fermeture entre les acteurs de pouvoir par l'inaction ou l'abandon des uns, et les prises de décisions des autres, chacun campant sur ses positions. Pourtant, cela peut aussi s'interpréter comme une stratégie d'évitement venant de l'autorité administrative, qui faisant figure d'autorité officielle, ne fait qu'attendre la fin du mandat du président du comité pour pouvoir reprendre la main sur le rāhui, les normes locales informelles ayant pris trop d'ampleur, comme le confirme les propos de la gestionnaire ci-dessous dans le cadre d'un échange par e-mail (annexe 21):

« Ma priorité est de rétablir auprès du nouveau conseil municipal la compréhension sur le classement et les objectifs de cet espace de catégorie VI du code de l'environnement. Ce qui veut dire clairement que la compétence administrative relève d'abord du Pays et non de la commune. » (Représentante DIREN, comm.pers)

D'ailleurs, depuis l'élection du nouveau comité, les réunions ne se déroulent plus dans la commune de Teahupo'o, mais de Vairao (le nouveau président du comité étant le nouveau maire de Taiarapu-ouest) ce qui revient à délocaliser les acteurs de leur commune. Autrement dit, cela revient en quelque sorte à symboliquement « déterritorialiser » les acteurs membres du comité de gestion, ce qui peut être aussi analysé comme une stratégie de l'autorité administrative pour maintenir sa position de pouvoir.

On peut finalement comprendre que les stratégies des acteurs et les relations de pouvoir redessinent de nouvelles délimitations symboliques du comité de gestion avec la suppression ou l'ajout de nouveaux membres. Dans le cas de la DIREN, cela se produit de manière tout à fait officielle alors que dans le cas du comité, dont la figure de pouvoir est le *tāvana*, cela se produit de manière non-officielle¹⁷². Autrement dit, on assiste au passage d'une stratégie coopératrice de la part du Pays (comme c'est le cas dans le cadre du *rāhui* à Tautira avec une présence à chaque réunion), à une stratégie d'évitement qui émerge par l'instauration de conflits et des tensions entre les acteurs de pouvoir, par la production de nouvelles frontières symboliques du comité dans le but de maintenir leur position de pouvoir. Finalement, il est intéressant de noter que la combinaison de 1- création du comité de gestion, 2- interactions et tensions et 3- stratégies d'évitement fait du *tōmite rāhui* un organe de contre-pouvoir face aux directives administratives du Pays. D'ailleurs, le simple fait de nommer « *rāhui* » la ZPR et l'AMP ne vient-il pas indirectement donner du pouvoir aux acteurs locaux ? Alors même que les acteurs font tous partie du même collectif, la mise en place d'un *rāhui* avec création d'un comité de gestion viendrait de fait accorder de manière irréversible un contre-pouvoir face aux Pays.

3.2. La stratégie du bouc-émissaire

Il apparaît par ailleurs que les relations de pouvoirs, ou plus précisément, la volonté du maintien des positions de pouvoirs, ne se manifestent pas uniquement par

172. Une anecdote me concernant lorsque les membres du comité de gestion ont souhaité m'inclure à l'unanimité en tant que membre avec eux lors d'une réunion (allant à l'encontre de l'arrêté ministériel qui nomme les membres), et en l'absence de la DIREN, puisque mes travaux de thèse à Teahupo'o ont débuté l'année du renouvellement (c'est-à-dire à partir du moment où la DIREN n'assistait plus aux réunions).

le biais de stratégies d'évitements mais également par une stratégie commune aux acteurs, celle que je nommerai ici la stratégie du bouc-émissaire, prenant deux voies différentes chez les acteurs de pouvoir. La première voie, c'est celle qui se résume par la définition même du bouc-émissaire, comme individu ou groupe d'individus « innocent(s) » sur lequel va s'acharner un groupe social pour s'exonérer de sa propre responsabilité ou masquer sa culpabilité. Cette stratégie est une tendance à discriminer, diviser et désigner un ou des boucs émissaires à qui attribuer la responsabilité de tous les maux. Dans notre cas à Teahupo'o, il apparaît que l'autorité administrative est œuvrée à mettre en place cette stratégie avec pour maux, les tensions au sein du comité de gestion, et pour bouc-émissaire, l'équipe de scientifique avec des motivations multiples et délibérées. Cela peut se lire d'une part à travers le discours des acteurs locaux présentant l'historique du rāhui. Le président du comité raconte :

« Du jour au lendemain, il y a cette attache qui a été séparée. Je crois qu'ils sont un peu jaloux parce qu'il y a l'autre équipe qui est arrivée, l'équipe de scientifiques, et le comité a voulu travailler vraiment et véridiquement. Alors qu'est-ce qu'ils font ? Ils font amener une équipe (prestataires) qui ne prévient pas le comité, comme c'est leur loi, j'ai bien compris... et que normalement c'est le comité, c'est dans le comité qu'il faut discuter. » (Président du comité, Teahupo'o, 12 juillet 2017)

Le récit de l'expert culturel de Teahupo'o vient attester d'un moment clé où les tensions ont commencé à prendre racines avec les gestionnaires:

« Au début, ils viennent tout le temps aussi. Mais... elles [les gestionnaires] nous ont bien soutenus mais... je ne sais pas, à des moments, ils pètent les plombs. ...Et quand l'Environnement a mis ses grains de sables dans le comité, c'est bien au commencement, mais c'est lassant après. Pour nous, on demande pour acheter des bateaux, des jet skis... il faut de l'argent pour avancer, pour payer l'essence... et il faut préparer ces papiers, ces papiers... un jour on a fait une réunion, il y a [le scientifique] qui est là. On tourne en rond pendant deux heures. Je crois que quand [le scientifique] a fait des remarques sur les deux, c'est là qu'ils ont... deux heures... et [le scientifique] a répondu en dix minutes. » (Expert culturel, Teahupo'o, 4 juillet 2017)

Les interventions du scientifique lors de cette réunion semble être l'une des motivations possibles de la désignation du groupe bouc-émissaire, qui n'est autre que son équipe. Ainsi, lors de réunions suivantes, l'un des membres de l'équipe m'avoua qu'il eut interdiction de s'exprimer, n'étant pas un membre officiel du comité¹⁷³. De même, dans le cadre de ce projet de recherche sur la gouvernance du rāhui de Teahupo'o, l'autorité administrative n'a jamais souhaité me rencontrer malgré mes démarches multiples.

D'autre part, cette stratégie peut se lire à travers les blocages répétés d'autorisation de comptage dans le rāhui alors que ces derniers sont autorisés à faire des suivis écologiques par le comité de gestion. Revenons sur cet objet de tensions en 2016. Le compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2017 précise :

« De plus, il y a eu des visites non autorisées dans le rāhui mais tolérées en 2016 et 2017 pour étude menés par [Nom du scientifique] dans le cadre du projet Intègre ; et dans le cadre du séminaire de pêche organisé par Intègre [...] [Le scientifique] intervient pour préciser que la méthode utilisée par [organisme de recherche] concerne une action de suivi biologique à l'échelle de Tairapu et ne se substitue aucunement au prestataire. La première fois, en 2016, suite à l'accord du comité de gestion, ils y sont allés. La deuxième fois, suite à la réaction de la DIREN, ils n'y sont pas allés. » (Représentante DIREN, Teahupo'o, 21 septembre 2017)

Pourtant, suite à ces explications et à la tolérance de l'autorité administrative pour les suivis en 2016, plus aucune autorisation de comptage n'a été transmise aux scientifiques de l'équipe, malgré toutes les demandes effectuées dans les règles. D'ailleurs, la seule réponse qui a été donnée à l'organisme de recherche indique clairement qu'il est responsable des tensions au sein du comité de gestion (voir Annexe 22):

« La régularisation de votre situation concerne l'historique et les études menées dans cet espace de manière illégale, et ce depuis 2016. Ce comportement a induit des tensions au sein même du comité de gestion qu'il nous appartient aujourd'hui de régler

173. Il était pourtant invité par le comité de gestion.

avant tout octroi éventuel d'autorisation pour des organismes de recherche.»
(Représentante DIREN, comm. Pers.)

Cette stratégie du bouc-émissaire semble alors prendre une toute voie chez les acteurs locaux, représentés par le *tāvana*, puisque ces derniers entretiennent d'excellentes relations avec l'équipe scientifique à Tairapu¹⁷⁴. En ce sens, la stratégie du bouc-émissaire résulte de motivations inconscientes lié au développement d'un mécanisme de défense face à l'autorité administrative. En effet, alors que la DIREN n'a plus attribué d'autorisation de comptage dans le *rāhui*, le comité, lui, l'a toujours fait et revendiqué. Cela a même été plus loin puisque lors de la réunion du 2 octobre 2018, les membres présents à la réunion ont souhaité me nommer officiellement comme l'une des leurs, c'est-à-dire, membre du comité de gestion, en dépit de l'arrêté ministériel du qui nomme officiellement les membres. Finalement, on peut entrevoir dans le cadre du *rāhui* de Teahupo'o, des acteurs scientifiques comme bouc-émissaire, pris par les autorités en présence dans la gouvernance tout comme un enfant serait pris comme bouc-émissaire par ses parents séparés, disposant chacun d'une autorité légitime, et qui en réclament la garde. On retrouve ici des tensions similaires pour la « garde » du *rāhui*.

Pour expliquer cela, il est intéressant de revenir sur la conception foucauldienne des rapports sociaux, entendus comme rapports de pouvoir :

« Car s'il est vrai que, au cœur des relations de pouvoir et comme condition permanente de leur existence, il y a une « insoumission » et des libertés essentiellement rétives, il n'y a pas de relation de pouvoir sans résistance, sans échappatoire ou fuite, sans retournement éventuel ; toute relation de pouvoir implique donc, au moins de façon virtuelle, une stratégie de lutte, sans que pour autant elles en viennent à se superposer, à perdre leur spécificité et finalement à se confondre. Elles constituent l'une pour l'autre une sorte de limite permanente, de point de renversement possible. » (Foucault, 1982)

Le pouvoir paraît en effet, dans le cadre foucauldien, défini par le fait qu'il s'exerce sur des individualités. Or mettre en place un dispositif stratégique permet de disposer des individualités en vue d'une fin, c'est-à-dire, agencer et mettre les individus (ici c'est l'agencement des acteurs scientifiques) dans l'état de faire quelque chose ou d'agir. Dans

¹⁷⁴. Voir Chapitre 7.

le cadre du rāhui de Teahupo'o, il s'agit de faire faire (ou au contraire de bloquer) les suivis et donc d'agir sur le champ d'action des autres en les incitant à se comporter d'une certaine manière qui est utile à l'acteur qui met en place le dispositif. Alors que dans l'idée de souveraineté il s'agit de dire non au désir de l'individu, gouverner c'est dire oui au désir de l'individu, et dans la gouvernance du rāhui, on peut distinguer ce désir d'exercer son pouvoir sur les autres¹⁷⁵. Soulignons de plus que le pouvoir, étant une action sur une action, la stratégie de pouvoir vise à restreindre le champ de stratégie des autres.

3.3. La stratégie éducatrice

Il convient enfin de faire état d'une autre stratégie développée par les acteurs du comité de gestion, en particulier ceux qui tirent leur légitimité dans la transmission des savoirs locaux, à travers l'éducation. Nous l'avons déjà montré, les interventions dans les écoles sont courantes à Teahupo'o, voire même à Taiarapu et de nombreuses visites sur le site du rāhui se sont développées à Teahupo'o, et sont en cours de développement à Tautira. D'ailleurs, la sensibilisation au rāhui en milieu scolaire passe également par l'implication d'acteurs du comité de gestion dans la création d'Aires Marines Éducatives (AME). En ce sens, il s'agit moins ici de faire de la conservation que de transmettre les savoirs rattachés au rāhui et les logiques locales qui les suivent et font sens. La transmission de ces savoirs est donc ici conditionnée. C'est ce que Bourdieu (1980) nomme l'*habitus* dans la détermination de la stratégie adoptée, qu'il définit :

« [des] systèmes de dispositions durables et transposables, [des] structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations » (Bourdieu, 1980)

Ainsi, la notion d'*habitus* renvoie à l'idée d'une seconde nature qui se crée par apprentissage social. Car, en effet, la stratégie de transmission des savoirs du rāhui, vient poursuivre les logiques locales ayant un effet sur le long terme et se fonde sur ce que les

¹⁷⁵. Cette analyse témoigne du fait que gouverner une conduite, ou agir sur une action, suppose de composer avec la liberté de l'individu à disposer, c'est-à-dire non pas de supprimer celle-ci, mais au contraire de s'en servir.

acteurs locaux possèdent économiquement, culturellement et symboliquement à travers le rāhui.

Le pouvoir apparaît donc comme une certaine manière d'exercer une domination soit de manière directe, soit par le biais d'institutions et de mécanismes, comme c'est le cas à travers l'institution scolaire, qui objectivent le rapport de forces sur le long terme. En ce sens, avoir du pouvoir revient à avoir une maîtrise de ces mécanismes. Ce qui repose, comme l'indique Bourdieu, sur l'existence de champs autonomes dont une maîtrise est possible. Finalement, dans le domaine de la gestion du milieu lagunaire et de la pêche via le rāhui, le comité conduit met en œuvre une stratégie afin de conserver et d'améliorer sa position dans les relations de pouvoir.

3.4. L'utilisation des médias

Alors que le rāhui ne manque pas d'intérêt pour les médias (voir Annexe 14), certains acteurs en font usage pour mieux affirmer leurs attentes, leur rôle et leur pouvoir. C'est ainsi que le président du comité met en évidence le *tapu* du rāhui ou que le surveillant principal tente de se faire entendre pour le remboursement de toutes ses interventions. Le rāhui est aussi communiqué dans les médias par les scientifiques pour mettre en avant son rôle prometteur dans la gestion durable des ressources et pour mettre en avant les actions entreprises par les acteurs locaux, leurs engagements et les résultats qu'ils observent. Là encore, le comité de gestion, en maniant les médias, montre un pouvoir venant contre balancer celui des gestionnaires administratifs.

3.5. Conclusion

Nous avons vu, au travers de ce chapitre qu'en intégrant l'ensemble des acteurs de la gouvernance du rāhui, le comité de gestion est un organe décisionnel qui concentre un pouvoir asymétrique. Nous avons montré que ce pouvoir circule et se manifeste par le biais d'interactions prenant des formes à la fois conflictuelle et coopérative. Il est utile de voir ces efforts hybrides pour concentrer le pouvoir comme un effet de la gouvernementalité et aussi de souveraineté locale partielle qui se chevauchent. Les pratiques souveraines concernent les efforts des acteurs locaux visant à affirmer la supériorité du comité et un contrôle autonome sur les conditions d'existence de la pratique du rāhui. Or, dans la gouvernance du rāhui, la pratique est exécutée de manière hybride,

les acteurs puisant dans différents registres historiques de pouvoir, d'artefacts, de normes et de symboles. Simultanément, les nouvelles délimitations deviennent un aspect essentiel de la manière dont ces acteurs tentent de se tailler leurs sphères de pouvoir autonomes. Nous avons distingué comment ces délimitations se produisent socialement et politiquement à travers la recomposition du groupe, l'organisation et la consolidation du pouvoir. Mais ce qu'il est important de faire remarquer par l'exploration empirique de ces relations de pouvoir rattachées au rāhui, c'est que les processus d'hybridation viennent en réalité perturber les frontières, les codes et positions hégémoniques du pouvoir qui les soutiennent en en composant de nouvelles et en constituant une nouvelle autorité, formelle ou informelle. Le comité devient de fait un organe disposant d'un contre-pouvoir face aux gestionnaires du Pays. Il en résulte de nouvelles pratiques de gouvernance qui oscillent sur des constellations changeantes d'autorités.

Conclusion de la Partie II :

L'objectif était de comprendre, à travers un travail ethnographique détaillé dans les différents champs de la gouvernance des rāhui, comment les hybridations pouvaient répondre en pratique à des stratégies de reconversion par les acteurs (au sens de G. Canclini). J'ai ainsi exploré ces questions afin de valider l'hypothèse de départ selon laquelle la gouvernance du rāhui à Taïarapu est une gouvernance hybride. Dans le processus de construction de mon compte rendu ethnographique, j'ai été amenée dans cette partie à porter ma réflexion sur la manière dont mes observations pouvaient traduire et appréhender les actions des acteurs, avec le souci de restituer les comportements concrets dans toute leur complexité puisqu'ils se réfèrent à des normes multiples et contradictoires.

Dans les champs de l'identité *mā'ohi* et la religion, nous avons mis l'accent sur les reconversions culturelles en soulignant comment la question de la gouvernance des rāhui pouvait induire une identité et une croyance collective et locale de nature hybride induites par des recompositions identitaires et religieuses. De plus, nous avons montré que les interactions entre les catégories d'acteurs n'ont nul besoin de frontière. Les acteurs produisent eu eux-mêmes leur propre localité dans un contexte mouvant. Aussi faut-il substituer à une vision statique des représentations collectives une perspective

dynamique sur les identités en constante réélaboration. Ces dynamiques identitaires entrent d'ailleurs dans le champ territorial, qui, nous l'avons vu, à travers des recompositions des espaces-ressources rāhui, se placent comme un élément constitutif fondamental dans les processus d'hybridation.

Dans le champ des savoirs écologiques, nous avons élargi la focale habituelle qui se penche sur l'interface des savoirs locaux et scientifiques en tenant compte également d'une mobilisation d'autres savoirs de nature techniques, administratifs, juridiques dans cette interface dans le cadre de la conception et de la gestion des rāhui. Cette mise en contact des savoirs est alors à l'origine de la production d'une science hybride propre à la contemporanéité des rāhui de Tairapu. Ainsi, les manières dont les approches de la conservation et de la gestion des ressources sont perçues, conçues, attendues et vécues *in situ* par les parties prenantes locales et autres, médiatisent concrètement les voies d'intégration possibles des sciences et des modèles disciplinaires au sein des actions de conservation menées par les communautés locales.

Enfin, au-delà des données immédiates que représentent la loi et les institutions, nous avons posé le regard sur les rapports de pouvoir, les autorités impliquées et les stratégies d'acteurs qui se tissent à l'intérieur des comités de gestion en vue d'arbitrer les conflits qui les traversent. En pensant le pouvoir en acte, comme « mode d'actions sur des actions » (Foucault), nous avons exploré son enracinement au cœur des comités, sa non-localisation ou plutôt sa circulation suivant les logiques des catégories d'acteurs, et des nouvelles configurations qu'il produit. Par conséquent, l'implication de normes et de pratiques formelles ou informelles, étatiques ou non-étatiques, est un critère d'hybridation à prendre en compte. Dans la gouvernance des rāhui, les hybridations travaillent en profondeur la culture hégémonique en la contestant de l'intérieur, et comme le fait remarquer Pieterse (2001), l'hybridation peut être appréhendée comme une assimilation passive qui renforce l'hégémonie du centre (ici celle du Pays) sur les périphéries (ici les communes et les communautés locales) à travers l'instauration de nouveau cadre légal pour le rāhui. Elle peut aussi avoir un effet déstabilisateur sur la culture dominante auprès des acteurs administratifs mais surtout auprès des communautés locales en introduisant l'ambivalence. C'est ce qu'il se passe en pratique dans les comités de gestion des rāhui à Teahupo'o et à Tautira. La logique purement communautaire n'est donc pas toujours adaptée à une gouvernance des rāhui qui met en évidence des interrelations entre des savoirs et des pouvoirs de natures et de niveaux d'échelles différents. Notre enquête offre

l'exemple d'une perpétuelle tension entre d'une part la nécessité d'approfondir la connaissance des relations des acteurs qui se fonde sur l'expérience d'une collectivité bien délimitée (représentée par les comités de gestion), des acteurs à la fois humains mais aussi non-humains (espèces animales, végétales, pierres) et parfois invisibles exerçant une influence sur la gestion du rāhui (ancêtres), et d'autre part à l'exigence de rendre compte de leurs connexions existantes qui obligent à changer à chaque fois d'échelle pour appréhender les phénomènes.

Dans la partie qui suit, nous allons sortir du cœur des processus d'hybridation pour entrer dans une compréhension plus large de la gouvernance hybride dans le cadre de la gestion et de la conservation des récifs coralliens et des ressources marines.

Partie III | Comprendre la gouvernance hybride dans les politiques publiques de conservation des récifs coralliens

J'entame dans cette partie une dernière escale afin de replacer ma démonstration dans une perspective de conservation et d'élaboration de politiques publiques adaptées à la gestion durable des ressources marines et lagunaires.

A partir des connaissances sur les hybridations précédemment mises en évidence dans les différents champs de la gouvernance des rāhui à Taïarapu, il s'agit maintenant de penser la gouvernance hybride dans sa dimension écologique, celle de la conservation des récifs coralliens et la durabilité des ressources marines et lagunaires. Nous mobiliserons cette fois ici une approche écologique puis, *in fine*, politique, qui engage le questionnement suivant : les modèles de gouvernance hybride des rāhui à la Presqu'île peuvent-ils faire l'objet de modèle de gouvernance durable pour la gestion des récifs coralliens ?

Pour cela, deux approches seront utiles à mon questionnement. La première consiste à analyser l'efficacité écologique des rāhui pour observer *in situ*, et à comprendre en quoi les résultats peuvent-ils être en lien avec hybridations précédemment décrites dans la partie précédente. Dans le **Chapitre 8**, je montrerai que les rāhui à Teahupo'o et à Tautira présentent des résultats actuellement encourageants et prometteurs du point de vue de la conservation. Ensuite, j'aborderai dans le **Chapitre 9** une seconde approche portant sur les hybridations institutionnelles à travers les politiques publiques de conservation des récifs coralliens pour comprendre comment le modèle de gouvernance hybride émergent dans le cadre des rāhui à Taïarapu peut faire l'objet d'une politique de développement et de conservation durable des ressources.

Chapitre 8 :

Hybridation et écologie

J'interroge dans ce chapitre le rôle de la gouvernance hybride des rāhui en terme d'efficacité ou de performance écologique pour les communautés locales et plus spécifiquement, pour les pêcheurs. Après avoir adoptée une posture très « science humaine » pour aborder la gouvernance hybride des rāhui à Taïarapu, je propose à travers ce chapitre d'en aborder une strictement écologique pour étudier l'efficacité du rāhui sur les ressources marines. Comme nous ne pouvons omettre les attentes humaines et locales des pêcheurs dans le cadre de leur rāhui, j'ai jugé pertinent de focaliser mes analyses uniquement sur les espèces commerciales.

Pour développer cette nouvelle posture, je pars du constat suivant : dans le contexte où les ressources lagunaires qui soutiennent la pêche dans les récifs coralliens sont globalement en déclin, l'un des défis principaux pour les décideurs politiques de l'Anthropocène est de naviguer au fil des crises environnementales pour être en mesure de faire face à l'instabilité et au changement sociétaux (Morrison *et al.*, 2020). Dans cette optique, la gouvernance des écosystèmes a besoin d'un nouveau paradigme pour naviguer à travers ses changements rapides. Je m'intéresse dans ce chapitre à la manière dont le système rāhui, par sa gouvernance hybride, peut répondre à son échelle, à ses enjeux globaux. Alors que des stratégies de gestion axées sur la gestion communautaire des ressources sont mises en œuvre en Océanie pour parvenir à l'amélioration de la gestion des pêches et à la conservation des milieux coralliens, que peut-on dire de la stratégie de de gouvernance hybride des rāhui de ce point de vue ?

1. Introduction

Les nouveaux rāhui de Taïarapu entrent dans ce que l'on nomme communément les systèmes de « fermetures périodiques de pêche » (en anglais : *Periodically Harvested Closures- PHCs*) par sa définition d'une part, et par sa pratique d'autre part. Du point de

vue fonctionnel, le rāhui est en effet similaire aux systèmes de pêches rotatifs qui présentent un régime d'ouverture pouvant aller de la fermeture quasi-permanente à une ouverture quasi-totale (Cohen et Foale, 2013). Couramment appliqués en Océanie et dans l'Indo-Pacifique, ces systèmes de fermetures périodiques permettent d'accroître l'efficacité des captures mais surtout ils répondent aux besoins culturels des communautés locales (Cinner *et al.*, 2006, Jupiter *et al.*, 2014a, Bambridge *et al.*, 2019a). Le développement rapide¹⁷⁶ de ces systèmes de gestion, basés sur les pratiques communautaires locales est dû à la fois au faible respect des systèmes de gestion plus conventionnels, comme les AMP, et à l'intérêt que suscitent ces pratiques en termes d'identité culturelle. En pratique, cela se traduit aujourd'hui par de nombreuses initiatives locales¹⁷⁷ poursuivant un sens commun : développer des aires protégées impliquant des communautés locales afin d'intégrer au mieux les besoins, les valeurs et les héritages culturels propres à chaque contexte insulaire. Citons le système *bul* à Palau (Ueki, 2000; Carlisle et Gruby, 2018), ou *reimaanlok* aux îles Marshall (Baker *et al.*, 2011, Hess *et al.*, 2012) qui intègrent des pratiques de gestions traditionnelles telles que des ouvertures périodiques dans un corpus de normes contemporaines étatiques afin d'améliorer le bien-être des communautés locales à travers la gestion de leur ressources côtières et marines (Ban et Frid, 2018; Friedlander, 2018; Leong *et al.*, 2019). En Polynésie française, le rāhui répond également aux difficultés de gestion rencontrées¹⁷⁸ avec la mise en place du PGEM sur l'île de Moorea. Par ailleurs, si ces stratégies semblent améliorer significativement la croissance des espèces au sein des aires protégées ainsi que les biomasses (Goetze *et al.*, 2018, Carvalho *et al.*, 2019) cela ne semble possible que sous certaines conditions en termes de gestion de ces espaces-ressources. En effet, les systèmes de fermetures périodiques montrent une nature complexe et des régimes de fonctionnement variables (Cohen et Foale, 2013) qui rendent difficile la généralisation de leur efficacité. Les analyses disponibles indiquent que ces systèmes peuvent générer des avantages pour la pêche à court, moyen ou long terme suivant le régime de fonctionnement, l'engagement des communautés locales et le respect des mesures de

¹⁷⁶. Le nombre de PHC mis en œuvre augmente rapidement avec une estimation actuelle supérieure à 1000 établie à travers la Mélanésie (Goetze *et al.*, 2018).

¹⁷⁷. Les îles du Pacifique proposent des projets et opportunités qui œuvrent à une gestion et une conservation durable des écosystèmes à travers une participation et un engagement plus profond des communautés locales (Jupiter *et al.*, 2014; Garnett *et al.*, 2018).

¹⁷⁸. A Moorea, le PGEM a été longtemps mal perçu, et de fait, peu respecté par les pêcheurs qui ont vu d'une part, leur zone de pêche se transformer en réserve pour les touristes, et d'autre part, qui ont montré une profonde incompréhension de ce système plutôt conventionnel (top-down) (Gaspar et Bambridge 2008).

gestion qui s'appliquent à l'espace protégée (Goetze *et al.*, 2018). Dès lors, ce recours accru aux systèmes de fermetures périodiques souligne l'importance de développer une compréhension de ces dynamiques de performance à l'échelle locale.

A Taïarapu, la mise en place de rāhui part du postulat d'une performance accrue par une meilleure régulation locale des ressources récifales. Si des suivis écologiques ont été réalisés depuis la mise en place des rāhui, aucune étude n'a montré à ce jour comment évoluait concrètement la ressource à l'intérieur des zones de rāhui, en particulier les espèces qui présentent un intérêt commercial avéré auprès des communautés. C'est ce que nous proposons de réaliser ici dans les communes de Teahupo'o et de Tautira, qui (i) ont mis en place leur propre rāhui et (ii) présentent un contexte de gouvernance hybride. A travers ces deux cas, je fais l'hypothèse non seulement que la zone de rāhui présente une réelle efficacité écologique du point de vue des espèces commerciales, mais également que la gouvernance hybride de l'espace n'est pas un processus indépendants dans cette efficacité.

2. Matériels et méthodes

2.1. Le système d'étude

L'étude se penche sur les aires lagunaires des communes de Teahupo'o et de Tautira à Taïarapu qui inclut les zones de rāhui. Je parlerai pour chacune des communes de « l'intérieur » du rāhui caractérisant la zone de l'espace-ressource protégé, c'est-à-dire faisant l'objet de la protection respectivement suivant les codes de l'environnement et de la pêche, et de « l'extérieur » caractérisant tout l'espace-ressource se situant en dehors des zones rāhui de la commune concernée, et ne faisant l'objet d'aucune protection¹⁷⁹.

Les récifs coralliens de ces deux communes abritent de nombreuses familles de poissons importantes d'un point de vue socio-économique selon les enquêtes menées en 2016 chez les pêcheurs de Taïarapu (Tairui *et al.* 2019). Parmi elles les Scaridae (poissons perroquets, *pa'ati*, *pahoro et uhu* en tahitien) et les Acanthuridae (poissons chirurgiens, *ume*, *ume tarei* et *maito*) font parties des plus prisées, de même que les

¹⁷⁹. Du moins, aucune protection en dehors des lois du Pays qui régissent les espaces marins et lagunaires. Il existe par exemple un rāhui sur certaines espèces marines à certaines périodes de l'année (crustacés principalement) qui s'applique à tout le Territoire de la Polynésie française.

Holocentridae (rougets, *i'ihī* et *'apa'i*) et Serranidae (loches et mérours, *roi* et *tarao*), regroupant des espèces prisées inféodées au récif. Quelques espèces pélagiques de la famille des Carangidae (carangues, *pā' aihere*) ou Siganidae (*ature* et *marava*) sont également observées saisonnièrement dans le lagon et les passes de ces aires.

2.2. Échantillonnage et collecte des données

Douze stations de comptage ont été prédéterminées sur les récifs des deux communes le long du linéaire de récif barrière. Ces stations ont été choisies dans des zones géographiques de structure morphologique comparables, c'est-à-dire sur les récifs barrières faisant face à des lagons développés. Seuls les habitats en récif barrière ont été pris en compte car c'est là que se déroule le plus couramment la pêche et que les effets du rāhui méritent d'être mesurés. Par ailleurs, les habitats en récifs frangeant ne sont pas soumis aux mêmes règles que le rāhui puisqu'ils sont ouverts à la pêche essentiellement pour les résidents et sont le lieu d'un trafic maritime plus important. La localisation exacte des stations a ensuite été ajustée avec l'aide de pêcheurs locaux (Figure 22). Une seule station se trouve à l'intérieur du rāhui à Tautira contre six à l'extérieur et deux se situent dans le rāhui de Teahupo'o contre trois à l'extérieur. Les données ont été collectées par le CRILOBE grâce à la réalisation de suivis écologiques¹⁸⁰ respectivement en 2016, 2017 et 2019 à Tautira et 2016, 2017, 2019 et 2020 à Teahupo'o. Deux sessions de comptage des poissons ciblés par la pêche ont été réalisées en saison froide (juillet-août 2016 et juin 2020) et les deux autres en saison chaude (janvier 2017 et décembre 2019). Toutes les sessions se sont focalisées sur les populations ichtyologiques d'intérêt commercial.

¹⁸⁰. Ce suivi a débuté dans le cadre du projet Intègre en 2016 et 2017 et s'est poursuivi en 2019 et 2020.

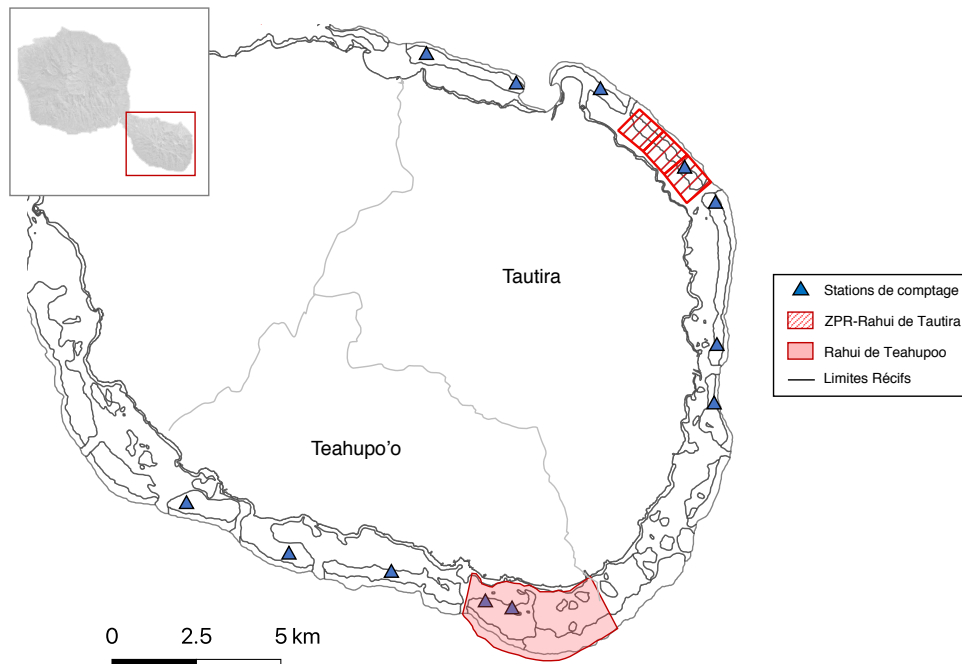


Figure 22 : Localisation des stations de comptage à Teahupo'o et à Tautira du récif barrière

La méthode de comptage employée est celle du demi-point fixe (Harmelin-Vivien *et al.*, 1985; Bortone *et al.*, 1989; Jennings *et al.*, 1995)¹⁸¹. Bien que peu adapté à l'étude des communautés ichthyologiques dans leur ensemble, le comptage par point fixe est l'une des meilleures méthodes pour l'estimation visuelle de populations d'espèces cibles dans des habitats hétérogènes. La validité de la technique de comptage envisagée est renforcée par le fait qu'elle soit utilisée à des fins comparatives (intérieur et extérieur du rāhui) et non pour fournir des données absolues. D'un point de vue technique, le comptage est effectué dans un demi-cercle dont le diamètre (mesuré à posteriori) est déterminé par la visibilité sur le site. Les individus de chaque espèce sélectionnée ont été identifiés, comptés et leur taille a été estimée. Trois réplicats par transect ont été effectués pour chaque station de suivi.

Pour mesurer la performance écologique du rāhui, nous avons fait le choix des cinq indicateurs suivants :

¹⁸¹. Cette méthode permet de recueillir des informations en termes de nombre d'individus par unité de surface et présente l'avantage de ne pas trop perturber les peuplements en place. Ce point est particulièrement important pour les espèces pêchées, dont le comportement change (Kulbicki, 1998) et implique un investissement de temps plus important sous l'eau.

- L'abondance totale ;
- La biomasse totale ;
- L'abondance des espèces de petites tailles ;
- L'abondance des espèces de moyennes tailles ;
- L'abondance des espèces de grandes tailles.

La classification par taille a été réalisée pour chacune des espèces à partir des données disponibles sur les tailles maximales répertoriées dans la base de données mondiale *fishbase*¹⁸². L'objectif étant de mesurer l'efficacité du respect des règles en vigueur c'est-à-dire l'interdiction de pêcher, nous avons ensuite classé les espèces selon cinq groupes différents permettant d'estimer la pression de pêche :

- (1) Toutes les espèces commerciales ;
- (2) Les espèces les plus ciblées (pêchées par plus de 50% des pêcheurs) ;
- (3) Les espèces les moins ciblées (pêchées par moins de 50% des pêcheurs) ;
- (4) Les espèces mobiles ;
- (5) Les espèces sédentaires ;

Les espèces les plus ciblées regroupent les familles des Scaridae, Acanthuridae, Holocentridae, Serranidae et Carangidae, tandis que les moins ciblées regroupent les Belonidae, Chanidae, Kyphosidae, Labridae, Lethrinidae, Lutjanidae, Mugilidae, Mullidae, et Siganidae. La distinction entre les espèces les plus ciblées et les moins ciblées repose sur une enquête menée par Tairui *et al.* (2019) sur le système de pêche à Tairapu qui classe ces familles suivant les prises déclarées par les pêcheurs¹⁸³. Les espèces sédentaires inféodées aux récifs concernent essentiellement les familles Holocentridae et les Serranidae, toutes les autres étant mobiles, et susceptible de circuler à l'intérieur de la zone de rāhui ou d'en sortir. Les classes de tailles et les groupes pour chaque espèce identifiée sont regroupées et résumées dans le tableau 5.

¹⁸². www.fishbase.org

¹⁸³. Autrement dit, cela repose sur un classement des familles suivant le pourcentage de pêcheurs déclarant pêcher telle ou telle espèce.

Tableau 5 : Classification des espèces commerciales recensées (famille, tailles, groupes)

Familles	Espèces	Taille max* (en cm)	Petits (inférieur a)	Moyens (compris entre)	Grands (supérieur a)	Groupes
Acanthuridae	<i>Acanthurus blochii</i>	45	15	15 - 30	30	1-2-4
	<i>Acanthurus nigricauda</i>	40	13	13 - 27	27	1-2-4
	<i>Acanthurus xanthopterus</i>	70	23	23 - 47	47	1-2-4
	<i>Ctenochaetus striatus</i>	26	9	9 - 17	17	1-2-4
	<i>Naso brachycentron</i>	90	30	30 - 60	60	1-2-4
	<i>Naso lituratus</i>	46	15	15 - 31	31	1-2-4
	<i>Naso unicornis</i>	70	23	23 - 47	47	1-2-4
Belonidae	<i>Tylosurus crocodilus</i>	150	50	50 - 100	100	1-3-4
Carangidae	<i>Carangoides ferdau</i>	70	23	23 - 47	47	1-2-4
	<i>Caranx melampygus</i>	117	39	39 - 78	78	1-2-4
	<i>Scomberoides lysan</i>	110	37	37 - 74	74	1-2-4
Chanidae	<i>Chanos chanos</i>	180	60	60 - 120	120	1-3-4
Holocentridae	<i>Myripristis amaena</i>	26,5	9	9 - 18	18	1-2-5
	<i>Myripristis berndti</i>	30	10	10 - 20	20	1-2-5
	<i>Myripristis kuntee</i>	26	9	9 - 18	18	1-2-5
	<i>Myripristis murdjan</i>	60	20	20 - 40	40	1-2-5
	<i>Myripristis violacea</i>	35	12	12 - 24	24	1-2-5
	<i>Sargocentron caudimaculatum</i>	25	8	8 - 17	17	1-2-5
	<i>Sargocentron spiniferum</i>	51	17	17 - 34	34	1-2-5
	<i>Sargocentron tiere</i>	33	11	11 - 22	22	1-2-5
Kyphosidae	<i>Kyphosus cinerascens</i>	50,7	17	17 - 34	34	1-3-4
Labridae	<i>Cheilinus chlorourus</i>	45	15	15 - 30	30	1-3-4
	<i>Cheilinus trilobatus</i>	45	15	15 - 30	30	1-3-4
	<i>Coris aygula</i>	120	40	40 - 80	80	1-3-4
	<i>Epibulus insidiator</i>	54	18	18 - 36	36	1-3-4
Lethrinidae	<i>Gnathodentex aureolineatus</i>	30	10	10 - 20	20	1-3-4
	<i>Lethrinus olivaceus</i>	100	33	33 - 67	67	1-3-4
	<i>Monotaxis grandoculis</i>	60	20	20 - 40	40	1-3-4
Lutjanidae	<i>Lutjanus fulvus</i>	40	13	13 - 27	27	1-3-4
	<i>Lutjanus gibbus</i>	50	17	17 - 33	33	1-3-4
	<i>Lutjanus kasmira</i>	40	13	13 - 27	27	1-3-4
	<i>Lutjanus rivulatus</i>	80	27	27 - 56	56	1-3-4
Mugilidae	<i>Crenimugil crenilabis</i>	60	20	20 - 40	40	1-3-4

	<i>Ellochelon vaigiensis</i>	63	21	21 - 42	42	1-3-4
Mullidae	<i>Mulloidichthys flavolineatus</i>	43	14	14 - 29	29	1-3-4
	<i>Mulloidichthys vanicolensis</i>	38	13	13 - 25	25	1-3-4
	<i>Parupeneus barberinus</i>	60	20	20 - 40	40	1-3-4
	<i>Parupeneus ciliatus</i>	38	13	13 - 25	25	1-3-4
	<i>Parupeneus cyclostomus</i>	50	17	17 - 33	33	1-3-4
	<i>Parupeneus insularis</i>	30	10	10 - 20	20	1-3-4
	<i>Parupeneus multifasciatus</i>	35	12	12 - 23	23	1-3-4
	<i>Parupeneus pleurostigma</i>	33	11	11 - 22	22	1-3-4
Scaridae	<i>Calotomus carolinus</i>	54	18	18 - 36	36	1-2-4
	<i>Chlorurus frontalis</i>	50	17	17 - 33	33	1-2-4
	<i>Chlorurus sordidus</i>	40	13	13 - 27	27	1-2-4
	<i>Leptoscarus vaigiensis</i>	35	12	12 - 23	23	1-2-4
	<i>Scarus altipinnis</i>	60	20	20 - 40	40	1-2-4
	<i>Scarus forsteni</i>	55	18	18 - 37	37	1-2-4
	<i>Scarus frenatus</i>	47	16	16 - 32	32	1-2-4
	<i>Scarus ghobban</i>	75	25	25 - 50	50	1-2-4
	<i>Scarus globiceps</i>	45	15	15 - 30	30	1-2-4
	<i>Scarus longipinnis</i>	40	13	13 - 27	27	1-2-4
	<i>Scarus niger</i>	40	13	13 - 27	27	1-2-4
	<i>Scarus oviceps</i>	35	12	12 - 24	24	1-2-4
	<i>Scarus psittacus</i>	34	11	11 - 23	23	1-2-4
	<i>Scarus rubroviolaceus</i>	70	23	23 - 47	47	1-2-4
	<i>Scarus schlegeli</i>	40	13	13 - 27	27	1-2-4
<i>Scarus spinus</i>	30	10	10 - 20	20	1-2-4	
Serranidae	<i>Cephalopholis argus</i>	60	20	20 - 40	40	1-2-5
	<i>Epinephelus hexagonatus</i>	27,5	9	9 - 18	18	1-2-5
	<i>Epinephelus merra</i>	32	11	11 - 21	21	1-2-5
Siganidae	<i>Siganus argenteus</i>	40	13	13 - 27	27	1-3-4
	<i>Siganus spinus</i>	28	9	9 - 19	19	1-3-4

*source : fishbase.org

2.3. Analyses des données

J'ai utilisé le cadre analytique développé par Goetze *et al.* (2018) qui illustre le fonctionnement théorique des systèmes de fermetures périodiques avant l'ouverture à la

pêche et les calculs des « effect size »¹⁸⁴ associés pour comprendre les potentiels bénéfiques écologiques de nos deux systèmes de rāhui à Tairapu. Même si aucune ouverture dans les deux communes n'a été effectuée à ce jour, ce cadre nous permet d'accéder aux bénéfiques écologiques potentiellement générés avant une quelconque ouverture du rāhui (bénéfiques pré-ouverture¹⁸⁵). A Teahupo'o, je suppose que les bénéfiques écologiques de la protection avant une ouverture résultent d'une l'abondance ou d'une biomasse accrue à l'intérieure des zones de rāhui par rapport aux zones extérieures, où la pêche est toujours régulièrement pratiquée.

La capacité à fournir un bénéfice écologique de protection avant l'ouverture ($E_{\text{Teahupo'o}}$) a été calculée comme le rapport logarithmique de l'abondance moyenne (totale et par taille) ou biomasse moyenne totale entre l'intérieur du rāhui ($\bar{X}_{r, \text{int}}$) et l'extérieur rāhui ($\bar{X}_{r, \text{ext}}$), respectivement:

$$E_{\text{Teahupo'o}} = \ln \left(\frac{\bar{X}_{r, \text{int}}}{\bar{X}_{r, \text{ext}}} \right)$$

La variance de l'effectsize a été calculé de la manière suivante :

$$V_{E_{\text{Teahupo'o}}} = \frac{\sigma_{r, \text{int}}^2}{n_{r, \text{int}} \times \bar{X}_{r, \text{int}}^2} + \frac{\sigma_{r, \text{ext}}^2}{n_{r, \text{ext}} \times \bar{X}_{r, \text{ext}}^2}$$

où $V_{E_{\text{Teahupo'o}}}$ est la variance de l'effectsize $E_{\text{Teahupo'o}}$, $\sigma_{r, \text{int}}$ et $\sigma_{r, \text{ext}}$ sont respectivement les écart-types des moyennes $\bar{X}_{r, \text{int}}$ et $\bar{X}_{r, \text{ext}}$ et $n_{r, \text{int}}$ et $n_{r, \text{ext}}$ sont les nombres de transect dans le calcul des moyennes.

Dans le cas de Tautira, nos données permettent d'intégrer le facteur temporel correspondant à un avant et un après la mise en place du rāhui. J'émetts ainsi l'hypothèse que l'efficacité du rāhui repose sur une différence entre l'intérieur et l'extérieur du rāhui plus importante après qu'avant sa mise en place.

¹⁸⁴. En statistique, l'effect size (ou taille d'effet) est une mesure de la force de l'effet observé d'une variable sur une autre. L'effect size est donc une grandeur statistique descriptive à partir de données observées empiriquement afin de fournir un indice quantitatif de la force de la relation entre les variables. Dans notre cas, nous mesurons la force de l'effet « intérieur/extérieur » du rāhui à Teahupo'o et celle de la différence entre intérieur et extérieur « avant/après » la mise en place du rāhui à Tautira.

¹⁸⁵. On peut aussi utiliser les termes de bénéfiques pré-pêche ou pré-récolte (traduit de l'anglais *pre-harvest*).

La capacité à fournir un bénéfice écologique (E_{Tautira}) a été définie comme la différence d'abondance moyenne ou de biomasse moyenne entre l'intérieur du rāhui avant $(\bar{X}_{r, \text{int}})_{\text{av}}$ et après $(\bar{X}_{r, \text{int}})_{\text{ap}}$ la mise en place, tout en contrôlant les différences avec l'extérieur du rāhui avant $(\bar{X}_{r, \text{ext}})_{\text{av}}$ et après $(\bar{X}_{r, \text{ext}})_{\text{ap}}$, soit :

$$E_{\text{Tautira}} = \ln \left(\frac{(\bar{X}_{r, \text{int}})_{\text{ap}} / (\bar{X}_{r, \text{int}})_{\text{av}}}{(\bar{X}_{r, \text{ext}})_{\text{ap}} / (\bar{X}_{r, \text{ext}})_{\text{av}}} \right)$$

La variance de l'effectsize a été calculé de la manière suivante :

$$V_{E_{\text{Tautira}}} = \sum_i^{(r, \text{int})_{\text{ap}}, (r, \text{int})_{\text{av}}, (r, \text{ext})_{\text{ap}}, (r, \text{ext})_{\text{av}}} \sigma_i^2 / (n_i \times \bar{X}_i^2)$$

où $V_{E_{\text{Tautira}}}$ est la variance de l'effect size E_{Tautira} , σ_i est l'écart-type relatif à la moyenne \bar{X}_i , et n_i correspond au nombre de transect à l'intérieur du rāhui avant $(r, \text{int})_{\text{av}}$ et après $(r, \text{int})_{\text{ap}}$ la mise en place et à l'extérieur du rāhui avant $(r, \text{ext})_{\text{av}}$ et après $(r, \text{ext})_{\text{ap}}$ la mise en place.

Les intervalles de confiance à 95% ont été enfin calculé pour chaque effect size à Teahupo'o et à Tautira (annexe 22) grâce à la formule suivante :

$$[E_i \pm (1,96 \times \sqrt{V_{E_i}})] \quad \text{où } i \text{ correspond à Teahupo'o ou Tautira}$$

L'ensemble de ces calculs nous ont permis d'établir les tendances pour chacun des indicateurs et dans chacun des groupes d'espèces précédemment établis et d'évaluer l'efficacité écologique du rāhui en terme de protection dans les deux communes à partir des données disponibles depuis leur mise en place.

Pour finir, les représentations graphiques des données ont été réalisé à l'aide du logiciel R-studio (Version 3.6.3) et des packages *ggplot2*, *readxl*, *GGally* et *RColorBrewer*.

Dans la mesure où ces rāhui n'ont encore jamais historiquement connu d'ouverture à la pêche, il est impossible de présumer de l'impact susceptible d'une ouverture prochaine. Cependant, ce cadre analytique pourra être réutiliser afin de mesurer cet impact une fois que les données seront disponibles.

3. Résultats

Les variations des effect size représentées en figures 23 pour les différents groupes d'espèces à Tautira montrent des résultats significatifs (en terme de comparaison) en récif barrière pour la biomasse totale, ce qui n'est pas le cas des abondances et ce, quel que soit la taille des espèces. En effet, les résultats sur l'abondance totale et les abondances en fonction des classes de taille recoupant le zéro ne nous permettent pas ici d'observer une différence. Plus précisément, on remarque que la différence intérieur/extérieur du rāhui est plus importante chez l'ensemble des espèces et les espèces mobiles après sa mise en place, à l'exception des espèces sédentaires qui montrent une différence plus importante avant la mise en place du rāhui.

A Teahupo'o, en revanche, les variations des effect size en figure 24 sur le récif barrière mettent en évidence une différence avérée entre l'intérieur et l'extérieur de la zone de rāhui pour les différents groupes d'espèces non seulement sur la biomasse totale mais également sur les abondances avec un effet sur les tailles des espèces. En effet, nous observons que les biomasses pour chacun des groupes d'espèces est plus important à l'intérieur qu'à l'extérieur du rāhui. On observe la même tendance pour l'abondance totale chez toutes les espèces et chez les sédentaires. Si l'on se concentre à présent sur les tailles des individus, on remarque que les individus de grandes tailles sont plus important à l'intérieur qu'à l'extérieur du rāhui chez toutes les espèces, les plus et les moins ciblées. C'est également le cas des individus de tailles moyennes excepté pour les espèces moins ciblées. En revanche, les individus de petites tailles ne sont pas importants à l'intérieur du rāhui chez toutes les espèces et les plus et moins ciblées. Cela signifie que ce sont les individus de grandes (et moyennes) tailles qui dominent et que les espèces dans le rāhui de Teahupo'o sont à la fois plus grosses et plus nombreuses.

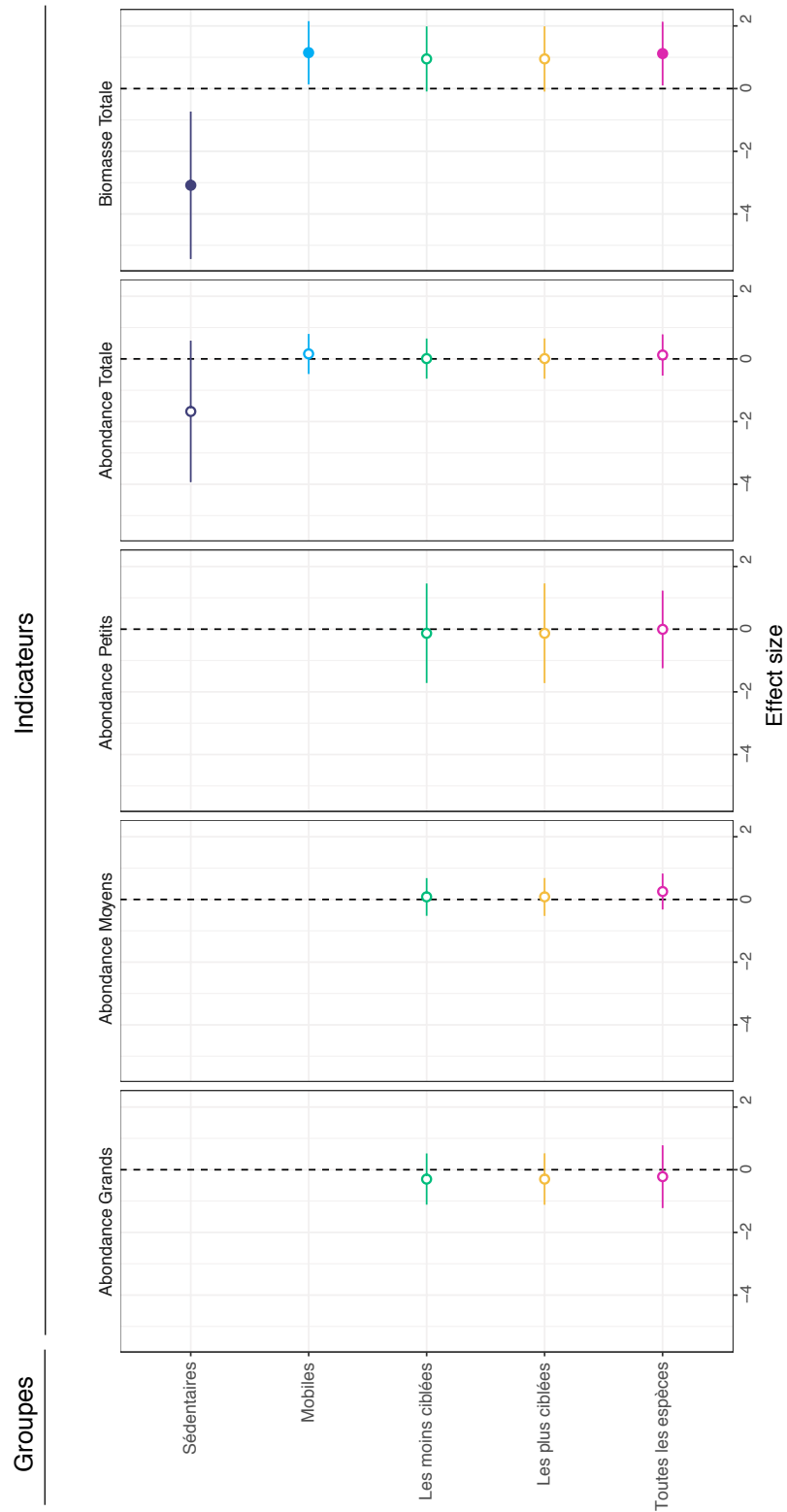


Figure 23 : Variations des effectsize à Tautira en récif barrière sur l'abondance (totale et par taille) et la biomasse totale pour chaque groupes d'espèces : toutes les espèces (rose), les plus ciblées (jaune), les moins ciblées (vert), les mobiles(bleu) et les sédentaires (bleu marine). Les cercles pleins représentent les IC95% qui ne recoupent pas zéro.

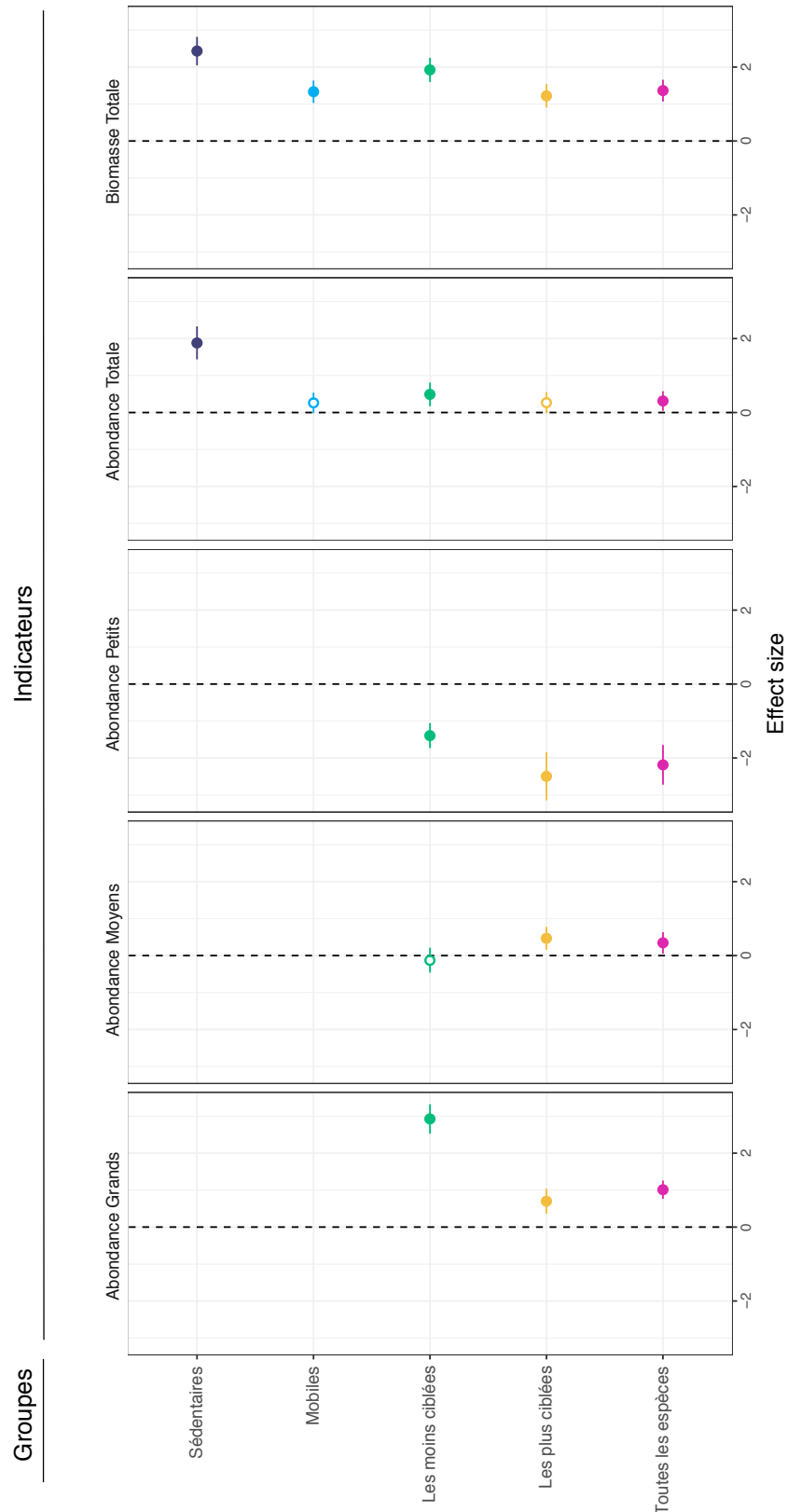


Figure 24: Variations des effectsize à Teahupo'o en récif barrière sur l'abondance (totale et par taille) et la biomasse totale pour chaque groupes d'espèces : toutes les espèces (rose), les plus ciblées (jaune), les moins ciblées (vert), les mobiles(bleu) et les sédentaires (bleu marine). Les cercles pleins représentent les IC95% qui ne recoupe pas zéro.

4. Discussion

4.1. Quelle efficacité du rāhui ?

Ces résultats mettent en évidence une efficacité contrastée du rāhui à Tautira et à Teahupo'o. Ils suggèrent néanmoins que les rāhui permettent une augmentation de l'abondance et de la biomasse des espèces commerciales et ce, avant leur ouverture. Ils se montrent donc capables de fournir des bénéfices socio-écologiques. Cela peut être expliqué par une variété de facteurs à prendre en compte telles que la gouvernance de l'espace (respect des règles, surveillance) (Guidetti et al. 2008, Rohe et al. 2017), le niveau de pression de pêche à l'extérieur de la réserve (Côté *et al.*, 2001) ou encore la taille et l'ancienneté des réserves (Claudet et al. 2006, 2008).

4.1.1. Le poids de la gouvernance hybride : surveillance et respect des règles

Le rāhui, en tant que système local de gestion, renvoie avant tout à une application de la science autochtone et marque profondément les identités culturelles polynésiennes présentant des régimes d'ouvertures à la pêche qui s'adaptent aux fluctuations saisonnières et environnementales qui touchent les écosystèmes coralliens¹⁸⁶ (Fabre *et al.* 2021). C'est ce qui le rend si populaire¹⁸⁷ aujourd'hui auprès des communautés Mā'ohi. Par ailleurs, le rāhui, par sa mémoire et/ou ses représentations dans un cadre de référence « mentale » polynésien tend à correspondre à une solution incitant à plus de respect pour ce mode de gestion qui trouve une origine dans les savoirs locaux plutôt que pour un mode gestion conventionnel de type AMP¹⁸⁸, ce qui est le cas de nombreux systèmes de gestion dit « traditionnel » dans la région du Pacifique (Ayers et al. 2017, Friedlander 2018, Bambridge et al. 2019a)

L'augmentation significative de la biomasse à Teahupo'o et à Tautira dans la zone de rāhui et la variabilité observée sur l'évolution de l'abondance dans ces deux communes

¹⁸⁶. Cycles biologiques des espèces, saison de recrutement des larves sur le récif, période de reproduction, etc.

¹⁸⁷. C'est aussi ce qui rend le PGEM si impopulaire à Moorea.

¹⁸⁸. Il est néanmoins important de rappeler que le rāhui de Teahupo'o a fait l'objet de deux renouvellements successifs, et qu'en ce sens, il suit le cadre légal qui lui a été attribué, de type AMP. C'est par ailleurs les difficultés rencontrées dans sa gouvernance hybride qui repousse l'échéance d'ouverture du rāhui à long terme.

chez l'ensemble des espèces commerciales pourrait s'expliquer à la fois par les différentes modalités de surveillance de la zone et le respect de la réglementation (Levine et Richmond, 2014; Rohe *et al.*, 2017).

A Teahupo'o, les bénéfices positifs du rāhui sur l'ensemble des groupes d'espèces commerciales pourraient en partie être attribués à l'implication importante des résidents du Fenua 'Aihere dans la surveillance et la protection de leur rāhui, notamment à travers l'auto-organisation d'un comité locale de surveillance¹⁸⁹. A Tautira au contraire, la division de la communauté locale entre les résidents du village et les « Parisiens » rend la surveillance locale plus compliquée ; d'autant plus qu'à l'inverse de Teahupo'o, il s'agit moins de pêcheurs extérieurs à la commune que de pêcheurs de la commune qui ne respectent pas systématiquement le rāhui. Dans les deux communes, les problèmes rencontrés se déroulent surtout la nuit, la journée étant plus facile à gérer par les gardiens locaux. Le choix d'interdire toute activité à l'intérieur de la zone protégée rend également plus simple la tâche des gardiens locaux¹⁹⁰. Précisons néanmoins que d'autres difficultés sont rencontrées par le système de surveillance local qui prévoit des sanctions aux réfractaires mais qui dans la pratique, ont beaucoup de mal à être appliquées. Il s'agit plus d'avertissements que de sanctions. Ces avertissements ont au moins le mérite de faire sortir de la zone toute personne exerçant une activité illégalement dans le rāhui. Quoiqu'il en soit, l'étude des comportements des acteurs locaux est un facteur indispensable (Cinner 2018) dans la régulation des rāhui pour la compréhension de son impact sur l'efficacité écologique.

4.1.2. La pression de pêche

La localisation de la pression de pêche à l'extérieur du rāhui peut également favoriser les bénéfices d'abondance et de biomasse à l'intérieur de la zone. A Tautira, avant la mise en place du rāhui, les pêcheurs n'avaient aucune restriction sur leur espace lagunaire et exerçaient leur activité partout sur le récif. Depuis la mise en place du rāhui, l'organisation d'une surveillance journalière et le respect d'une partie des résidents font qu'une pression moindre s'exerce aujourd'hui dans la zone de rāhui, laissant ainsi les petits individus prendre en biomasse avant qu'ils n'atteignent la maturité nécessaire pour se reproduire (Roberts et Polunin, 1991) et devenir plus abondant. Si globalement on

¹⁸⁹. Voir Chapitre 7.

¹⁹⁰. C'est pour cela qu'ils ont préféré tout interdire.

constate que des groupes d'espèces ont répondu positivement à la mise en place du rāhui en termes de biomasse, on note que la différence intérieur/extérieur observée chez les espèces sédentaires est moins importante depuis l'établissement du rāhui. Pour tenter d'expliquer cela, j'avancerai une anecdote révélée par la femme d'un grand pêcheur de Tautira, lors d'une entrevue au marché. Par transparence envers la communauté locale, nous leur avons révélé et montré, lors d'une présentation de nos résultats sur la commune de Tautira, un endroit particulièrement riche en Holocentridae, découvert lors des comptages et proche de la zone de rāhui mais néanmoins à l'extérieur. Il semble donc que ces informations aient été mises à profit par les pêcheurs car celle-ci m'a avoué que depuis, ils pêchent beaucoup plus de rougets qu'avant.

A Teahupo'o, la pression de pêche a considérablement diminué depuis la mise en place du rāhui en 2014, d'après les dires des habitants de la commune. Nous ne disposons malheureusement que de la comparaison des abondances et biomasses à l'intérieur/extérieur du rāhui sans pouvoir mesurer une différence avant et après sa mise en place, mais nos quatre années de suivis mettent en évidence les bénéfices en terme de pêche (espèces commerciales) et de conservation (diversité des espèces car fonctionne dans tous les groupes) au regard des biomasses et abondances nettement plus importantes à l'intérieur du rāhui. Parmi les espèces les plus ciblées notons l'augmentation avérée de la taille des *naso unicornis* (*ume*) qui est l'une des espèces les plus appréciées par les locaux (Madi Moussa 2010) et connue pour être de plus en plus difficile à trouver à taille « pêchable » (et aussi à pêcher – en profondeur notamment). L'auto-organisation du comité de surveillance local, décrit au Chapitre 3 pourrait participer à réduction la pression de pêche décrite avant la mise en place du rāhui. Dans une autre mesure, on peut aussi dire que l'observation par les experts-pêcheurs, des biomasses grandissantes des espèces aux abords et limites de la zone de rāhui en font aujourd'hui un lieu particulièrement apprécié des pêcheurs. Des recherches ont montré que la pression accrue à l'extérieur de la zone peut participer à l'augmentation de l'abondance et de la biomasse dans cette zone (Côté *et al.*, 2001). Nos résultats le montrent ici, bien que nous n'ayons pas effectué de mesure de l'effet *spillover* qu'il serait intéressant de mettre en œuvre. Cet effet de débordement peut en effet être un mécanisme par lequel les réserves marines totales (toute activité interdite) comme c'est le cas pour le rāhui de Teahupo'o peuvent éventuellement avoir une influence positive sur les pêcheries adjacentes (Abesamis et Russ, 2005; Di Lorenzo *et al.*, 2016). L'abondance accrue des espèces de grandes et moyennes tailles à l'intérieur alors qu'à l'extérieur dominant les espèces de

petites tailles laisse également penser que la pression de pêche est plus importante à l'extérieur. Notons que cela doit être pris en compte dans les mesures de gestion car si la protection dont bénéficient les espèces commerciales à l'intérieur du rāhui améliore l'abondance et la taille, les plus ciblées sont très souvent des espèces pour les prédateurs et donc la pression de prédation risque à terme d'augmenter sur ces espèces à l'intérieur du rāhui, entraînant des changements dans les assemblages des espèces (Claudet et al. 2006).

4.1.3. Temps de fermeture et taille du rāhui

Contrairement au rāhui de Teahupo'o, le rāhui de Tautira a été récemment mis en place (en 2018). Cela explique que les différences intérieur/extérieur avant et après la mise en place ne soit pas encore positives en terme d'abondance. De même, les effets sur les tailles dans chacun des groupes d'espèces ne sont pas encore visibles. Le caractère très récent du rāhui, couplé aux manques de respect des règles de la part des pêcheurs réfractaires au tout début de sa mise en place pourraient expliquer le fait que les individus mobiles augmentent davantage en biomasse que les individus sédentaires. Ces derniers sont en effet moins aptes à s'éloigner de leur habitat face à un chasseur. Le rāhui de Teahupo'o est plus ancien puisqu'il cela fait aujourd'hui huit ans que la zone est fermée et interdite à toute activité. Il a par ailleurs une superficie deux fois plus grande que celui de Tautira. Or, on sait que le temps de mise en place et la taille d'une AMP sont des critères importants dans son efficacité et pour une conservation à long terme (Claudet et al. 2008). Le lieu est localement connu comme un haut-lieu de pêche au regard des dires des pêcheurs. Cela se lit également par les connaissances très précises et localisées des légendes et toponymes des lieux marquant son aspect « bioculturel » développé et utilisé par les communautés locales depuis des générations (Bambridge 2013). C'est d'ailleurs cet attrait pour ce haut-lieu de pêche qui a conduit aux déclin des espèces commerciales avant la mise en place du rāhui (avant 2014). Il aurait été judicieux de pouvoir rendre compte de cette restauration avec nos données mais le protocole de suivi débutant trois années après la mise en place du rāhui, nous ne pouvons attester la magnitude de la réponse à la création du rāhui. Par ailleurs, plus les temps de fermeture sont longs, plus les zones protégées sont efficaces (Goetze et al. 2016, Carvalho et al. 2019). Le double renouvellement du rāhui de Teahupo'o, en 2017 puis 2020, le place dans cette optique et peut également expliquer nos résultats.

4.2. Aspects méthodologiques

Lors de la conception d'un protocole d'échantillonnage, une étape cruciale est le choix de la technique la plus appropriée, qui doit être un compromis entre les questions abordées, les moyens disponibles et la précision requise. La méthode du demi-point fixe utilisée lors de cette étude, bien que simple et adaptée à la comparaison entre l'intérieur et l'extérieur du rāhui, peut introduire des biais de comptage sur les individus de petites tailles.

Un autre facteur à considérer est le nombre déséquilibré de stations échantillonnées entre l'intérieur et l'extérieur des rāhui à Teahupo'o et surtout à Tautira où une seule station intérieure a été comparée à six à l'extérieur. Idéalement, autant de stations auraient dû être échantillonnées à l'intérieur qu'à l'extérieur. A Tautira, les comptages ont été réalisés avant de savoir quel site serait désigné comme rāhui.

De plus, à Teahupo'o, les autorisations de comptages dans la zone du rāhui nous ont été difficilement accordées dans les délais impartis, ce qui a limité les possibilités de répéter spatialement et temporellement les relevés. De plus, nous regrettons de ne pas disposer de l'état « zéro », avant la mise en place du rāhui, de Teahupo'o. ce qui nous aurait permis de compléter notre étude sur l'impact de la mise en place de cet espace protégé.

Enfin, si nous avons développé une approche socio-écologique portée sur l'impact de la gouvernance du rāhui, d'autres facteurs n'ont pas été mesurés ici mais pourraient aussi rentrer en jeu sur la hausse de la biomasse dans la zone. Par exemple, d'un point de vue acoustique, l'interdiction de pêche dans la zone de rāhui entraîne moins de bruit et plus de bien-être pour les poissons (effets physiologiques) (Bertucci *et al.*, 2016). Nous pouvons également supposer qu'il y a eu un recrutement beaucoup plus important une année dans cette zone en particulier ou encore des facteurs physico-chimiques pourraient aussi jouer sur le recrutement larvaire (Lecchini *et al.*, 2017), parallèlement à la gouvernance.

4.3. Conservation et gestion du rāhui

Les résultats concernant les groupes d'espèces sont utiles pour évaluer l'efficacité de la protection du rāhui qui se manifeste sur le long terme à travers ce paramètre. L'effet de la protection sur l'augmentation de la taille des espèces pourrait également avoir un

effet indirect sur la reproduction des organismes dont la fécondité dépend de la taille (Roberts et Polunin, 1991). La présence et le nombre de grands et gros poissons sont donc évidemment de bons indicateurs pour évaluer l'efficacité écologique du rāhui en première phase, c'est-à-dire, durant sa première fermeture.

J'ai ici démontré des effets positifs et très encourageants des rāhui à Teahupo'o et à Tautira à court terme, basé sur les effets de première phase (avant une première ouverture). Une meilleure compréhension de son efficacité à plus long terme nécessiterai d'être mesurée dans son fonctionnement à venir si de nouvelles données de suivi le permettent. En effet, il ne faut pas omettre qu'à Teahupo'o, le rāhui ne sera pas indéfiniment renouvelé. Une fois que la gouvernance opérera certains ajustements¹⁹¹, le rāhui ouvrira car cela fait partie de son fonctionnement et des attentes de la communauté locale. A Tautira, cette réouverture était aussi une condition nécessaire pour son acceptation par les pêcheurs. Or, une plus grande abondance et biomasse de poissons dans les rāhui sont des arguments importants en termes de pêche en vue d'une prochaine ouverture. Afin d'optimiser l'efficacité première mise en évidence par les résultats présentés ici, il sera donc nécessaire de continuer à suivre l'évolution des groupes d'espèces commerciales lors des prochaines phases des rāhui. Les études sur les systèmes de fermeture périodique tendent à montrer que la phase d'ouverture, si elle n'est pas associée à un contrôle des prises, peut être très destructrice pour l'écosystème récifal en rendant les espèces beaucoup plus vulnérables face au retour des pêcheurs qui bénéficient d'une plus grande efficacité de capture associée à une méfiance moindre des espèces ciblées dans ces aires (Januchowski-Hartley *et al.*, 2014; Goetze *et al.*, 2017) laissant peu de chance de résilience à court terme au récif par une ouverture ou encore en réduisant les bénéfices de pêche et la durabilité de la pratique à long terme (Goetze *et al.* 2016, 2018). Cela irait à l'encontre des objectifs du rāhui souhaité par les communautés de Tautira et Teahupo'o. Par conséquent, les rāhui se présentent actuellement comme une stratégie de gestion de la pêche particulièrement efficace pour une augmentation à court terme des rendements de la pêche si l'ouverture qui en résulte serait unique, ce qui pourrait être le cas à Teahupo'o. En revanche, on sait d'ores et déjà que le rāhui de Tautira prévoit dans son fonctionnement de multiples ouvertures périodiques. Pour évaluer à long terme les objectifs de conservation et de gestion des pêches, nous devons avoir accès aux

191. Voir Chapitre 9.

données temporelles de comptage à plusieurs moments d'ouvertures et lors des périodes de récupération. Cependant, la collecte de ces données est en pratique compliquée par des calendriers d'ouvertures conçus pour répondre aux besoins des communautés plutôt que des chercheurs, ce qui nécessite une très bonne relation avec les communautés locales. L'efficacité à long-terme de cette stratégie dépendra de l'existence ou non d'un temps de récupération suffisant entre ces ouvertures (Cohen et Foale, 2013; Abesamis *et al.*, 2014; Goetze *et al.*, 2016), et de savoir durant combien de temps l'augmentation de l'abondance ou de la biomasse peut être maintenue. Il est important de souligner que la fréquence élevée des ouvertures dans de tel systèmes de gestion en Mélanésie soulèvent des inquiétudes quant à la capacité d'atteindre à long terme des objectifs de gestion liés au maintien ou à l'augmentation (i) d'un rendement et un profit durable, (ii) de la capacité de renouvellement pour la pêche et (iii) du fonctionnement et de la biodiversité de l'écosystème (Jupiter *et al.*, 2014). D'ailleurs, une suite à donner pour la gestion de la pêche et de la conservation des zones rāhui pourra probablement être d'orienter les comités de gestion vers de nouvelles mesures ou règles de restrictions sur le temps, les engins ou des quotas de captures, qui diminueraient ces inquiétudes lors d'une ouverture. Par ailleurs, le système de gestion à Tautira renferme dans sa conception et son fonctionnement une zone de protection totale (la zone de puna) dont il serait indispensable de suivre l'évolution lors des ouvertures alternatives des zones qui l'entourent. Cela pourrait se révéler particulièrement propice pour proposer des mesures de gestion de ce rāhui spécifique et prometteur, les systèmes de protection totale ayant déjà fait leur preuve (Lester et Halpern, 2008; Langlois *et al.*, 2012). Son couplage avec des systèmes d'ouverture périodique se révèle dès lors un précieux outil pour orienter les futures recherches et les stratégies de gestion les plus adéquates au contexte économique, social, culturel et écologique spécifique à chaque rāhui.

5. Conclusion

Nous avons évalué les effets des rāhui par rapport aux objectifs de la pêche (c'est-à-dire les effets sur l'abondance, la biomasse et la taille des poissons commerciaux uniquement) au regard de nos connaissances acquises sur la gouvernance hybride qui en émerge, puis nous les avons replacé dans des objectifs de conservation à long-terme (dans une perspective de durabilité et de maintien des espèces et des activités de pêche). Nos résultats fournissent la première synthèse complète des données empiriques sur

l'efficacité des rāhui à Tairapu en tant que système souhaité et défini par les pêcheurs et les stratégies de conservation soutenues par sa réémergence. Malgré les inquiétudes sur le long terme dans ses objectifs conservateurs, nous avons constaté que les rāhui à Tautira et Teahupo'o étaient capables d'augmenter les stocks de poisson dans leur première phase de fermeture, indiquant que l'abondance et la biomasse peuvent s'accumuler dans un rāhui qui suscite le respect et soutient les valeurs et les besoins des communautés locales à travers une gouvernance hybride émergente. Plus que jamais, les études sur les rāhui doivent être de plus en plus multidisciplinaires pour être en mesure de comprendre comment la gestion et la régulation de l'espace protégé peuvent être un critère clé de sa réussite.

Dans cette perspective visant à augmenter les stocks de poissons commerciaux et à maximiser ces bénéfices écologiques à long terme, nous recommandons de mobiliser l'engagement à ne plus douter des communautés locales lors d'une prochaine ouverture pour, avec leur soutien, leur surveillance, et leur implication, définir des règles qui minimisent les impacts potentiels du système rāhui précédemment décrits, tout en étant en mesure de faire profiter les communautés locales des bénéfices à hauteur de leur dévouement.

Chapitre 9 :

Hybridation institutionnelle et politiques publiques de conservation

Cet ultime chapitre se consacre aux politiques publiques de conservation, prenant ici la forme de rāhui, à travers une approche institutionnelle¹⁹² des hybridations.

Si les réflexions sur les politiques de conservation et de gestion des ressources est omniprésente dans le Pacifique (D'arcy 2013 ; Bennett et Dearden 2014 ; Mawyer et Jacka 2018 ; Le Meur *et al.* 2018 ; Bambridge *et al.* 2021) tandis que la compréhension des systèmes socio-écologiques dans la gestion des petites aires marines gérées se développe à grande vitesse (Leenhardt *et al.* 2015, 2017 ; Rassweiler *et al.* 2020), j'essaie ici de développer un angle m'offrant la possibilité de prendre le recul nécessaire à la compréhension de la gouvernance hybride à l'échelle des politiques publiques de conservation des récifs coralliens.

Dans la définition d'une politique publique, ce sont surtout les objectifs, le contenu, les résultats attendus qui sont privilégiés. Mais, lors de la mise en œuvre, en dépit des cadrages méthodologiques et des diagnostics initiaux, les territoires récepteurs (dans lesquels s'applique la politique publique) se révèlent de puissants vecteurs de différenciation par leurs spécificités locales. En cela, l'analyse de la territorialisation de ces politiques ne peut se contenter d'une vision « administrative » du territoire. Dans le cadre de la gestion du rāhui, si les acteurs locaux sont en effet amenés à induire des dynamiques locales et à se coordonner avec les acteurs institutionnels, ils se révèlent d'une grande importance dans l'adaptation des référentiels d'actions. Cette analyse n'est donc possible que si le territoire du rāhui est conçu comme un construit social agrégeant, dans son fonctionnement, une série d'institutions qui vont le typer et le singulariser.

Une institution est avant tout un ensemble de règles (coutumières, morales, culturelles) formelles ou informelles qui regroupe des individus et qui permet un contrôle,

¹⁹². Le rāhui, en tant qu'institution, a fait l'objet de remarquables recherches (voir Bambridge 2016).

une libération voire une extension, du domaine de l'action individuelle (Commons, 1931). Ces règles donnent lieu à un jeu à des sanctions amenant l'individu à se conformer à l'action collective. Ces règles sont donc des instruments de coordination entre individus, compte tenu de leurs intérêts propres qui leur permettent de participer à des constructions sociales. Plus simplement dit, l'institution peut être définie comme des « systèmes intégrés de règles qui structurent les interactions sociales »¹⁹³ (Hodson, 2015). A partir de ces définitions, la distance entre les objectifs de la politique publique et ses résultats observables doit intégrer le fait que toute intervention a nécessairement un caractère situé, tenant aux singularités institutionnelles de chaque territoire.

En émettant l'hypothèse que la gouvernance du rāhui contemporain est une institution hybride, nous adhérons à l'idée que l'application des politiques publiques de conservation dans le cadre du rāhui induirait un processus d'hybridation entre les formes institutionnelles des territoires récepteurs à Tairapu sur lesquelles elle est censée agir. Dans ce cadre, les formes hybrides désignent les processus par lesquels les institutions constitutives des territoires en place s'approprient et adaptent la politique du rāhui. A partir des changements que leur mise en œuvre induit sur les institutions locales de Teahupo'o et Tautira, comment la politique du rāhui est-elle appropriée et adaptée ? Quelle efficacité résulte, en pratique, de ces interactions institutionnelles ?

Nous verrons au fil de ce dernier chapitre comment la nouvelle institution hybride que représente la gouvernance du rāhui, structure les rapports sociaux entre les différents acteurs et comment notamment, elle conditionne l'exercice du pouvoir local. Nous partons du principe que son efficacité est d'autant plus grande que les interactions institutionnelles sont stables (permanentes dans le temps) et cohérentes entre elles (convergentes et complémentaires).

1. Politiques publiques de conservation et rāhui

Nous définissons ici un cadre pour analyser la manière dont les politiques publiques de conservation, à travers le rāhui, induisent un processus de changement institutionnel¹⁹⁴, tout en fixant son champ d'application à Tairapu.

¹⁹³. Selon K. Thelen, un tel processus relève d'un changement institutionnel (Thelen, 2003).

¹⁹⁴. Nous abordons ici le changement institutionnel suivant le mode de la régulation, car dans le cadre du rāhui, la question essentielle n'est pas l'efficacité ou l'optimalité de l'institution mais la viabilité de son architecture institutionnelle.

1.1. Le rāhui et le changement institutionnel

L'analyse des interactions institutionnelles du rāhui nous amène à analyser trois aspects: le lien entre le rāhui et la trajectoire institutionnelle, les modalités des processus d'hybridation et d'ajustement, et le territoire recomposé du rāhui.

1.1.1. Rāhui et trajectoire institutionnelle

Comment comprendre la trajectoire institutionnelle du rāhui contemporain ? A Taïarapu, les espace-ressources (ou les territoires) rāhui, dans lesquels s'inscrivent les politiques publiques de conservation, combinent un ensemble d'institutions (figure 25) qui, dans leur collaboration, place le rāhui comme un construit social (Bonnal *et al.*, 2016). En effet, chaque institution résulte de compromis passés dont la combinaison est le vecteur par lequel se réalise le fonctionnement socio-écologique du rāhui. Les institutions en co-présence expriment alors un compromis politique suffisamment stable pour que les acteurs puissent y construire leur stratégie (voir chapitre 7).

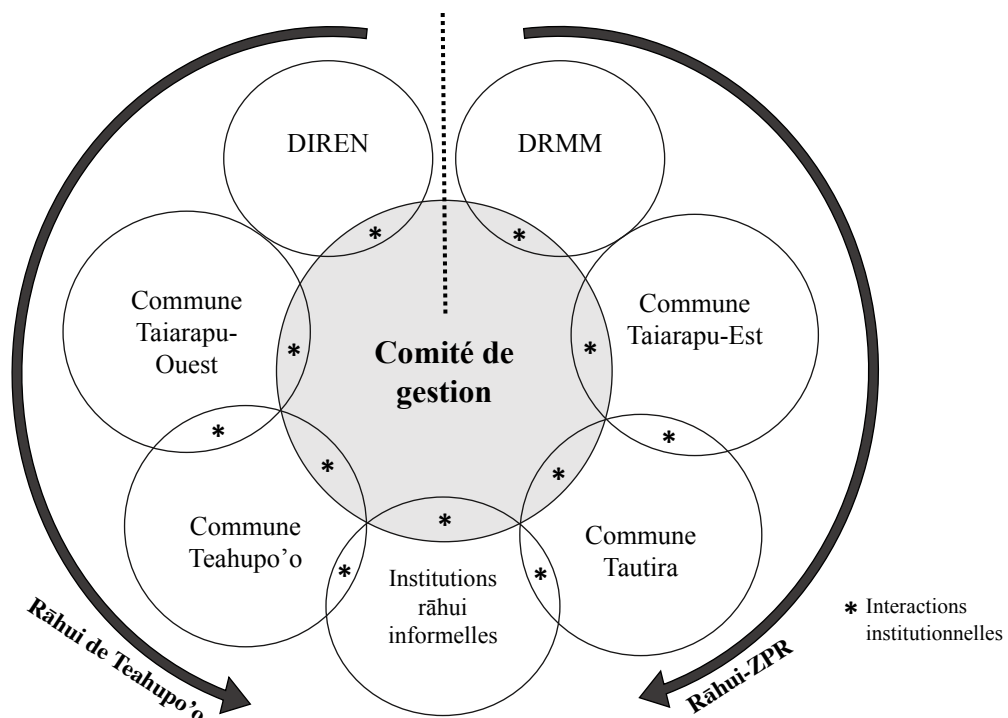


Figure 25 : Les institutions impliquées dans la politique du rāhui

Ce qui me paraît en cause ici, dans le cadre de la politique publique de conservation, c'est la capacité du gouvernement du Pays et de ses appareils de pilotage administratifs concernés à maîtriser de façon rationnelle le cheminement d'une gouvernance centralisée vers une gouvernance locale des espaces marins en fonction d'objectifs supranationales et dans des cadres juridiques partiellement adaptés (AMP, ZPR). On doit au contraire s'attendre à ce que les accords écrits et ces logiques théoriques des politiques publiques se retrouvent détournés sous l'effet de multiples facteurs : surprises de la gouvernance locale, arrangements à trouver entre acteurs du moment, le mélange détonnant entre les nouveaux éléments introduits et les logiques anciennes, ou encore un écart entre le niveau réel de moyens et les dispositifs d'actions. C'est en ce sens que le rāhui contemporain entre pleinement dans des trajectoires institutionnelles innovantes, uniques et à la fois incertaines. Dans la perspective de changement institutionnel, ces incertitudes constituent des points de départ vers de nouvelles configurations pour les politiques publiques.

1.1.2. Hybridations et ajustements

Au-delà de la déstructuration et la substitution des institutions présentes, le changement institutionnel semble s'opérer à travers deux processus complémentaires qui sont l'hybridation des référentiels d'actions et de leurs composantes (idées, règles, normes, institutions) et les ajustements de ces actions dans leur mise en œuvre.

En ce qui concerne l'hybridation des référentiels d'actions et de leurs composantes, lors de la mise en œuvre d'une politique publique de conservation dans le cadre d'un rāhui, il y a deux modèles qui entrent en contact. Le premier, c'est le modèle du rāhui suivant une logique locale, et le second, c'est le modèle du rāhui, suivant une logique administrative, c'est-à-dire, une logique de conservation stricte. Cela suggère que pour chacune de ces logiques, l'idéalisation du rāhui (comme modèle de référence) confère un caractère forcément normatif, qui amène les décideurs publics à essayer de reproduire les conditions institutionnelles proches de celles dans lequel s'inscrit l'original¹⁹⁵. La volonté de transformer le contexte institutionnel afin de promouvoir ce

¹⁹⁵. La culture doit être intégrée comme un mode opératoire des formes institutionnelles car si les formes institutionnelles agissent sur le comportement des agents à travers les lois, règlements, etc., elles agissent aussi à travers le système de valeurs propres à une communauté (Boyer, 2002).

modèle normatif revient à le modifier plus ou moins profondément par l'action publique et donc à perturber des normes établies des deux modèles en contact. L'impact de leur mise en œuvre crée donc institutionnellement des changements dans les normes établies et génère des irréversibilités. Le processus d'hybridation relève en partie des actions de médiation entre le local et le global mis en œuvre par les acteurs de la gouvernance du rāhui qui articulent l'espace protégé entre la proximité géographique et la proximité organisationnelle. Du point de vue productif, l'hybridation peut aussi générer des activités, adapter des secteurs existants ou en créer de nouveaux.

En ce qui concerne les ajustements¹⁹⁶, cela permet de souligner l'importance des arrangements entre individus ne répondant pas au cadre normatif attendu et leur influence sur le changement institutionnel. Alors que s'opèrent des ajustements dans les conditions d'exercices du pouvoir local, les acteurs se nourrissent mutuellement les uns les autres et adaptent leur comportement en fonction des individus ou représentants d'institutions présents. Les ajustements rendent ainsi compte des interactions entre acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques de conservation, en l'occurrence dans le cadre du rāhui. Ils peuvent aussi être mobilisés pour expliquer les modifications en termes de gouvernance des projets de rāhui dont la construction s'est réalisée de façon relativement autonome et qui sont amenés à s'intégrer dans le système global et à s'adapter aux normes (administratives, économiques, sociales et politiques) auxquelles ils sont soumis. Dans ce cas, les acteurs de la gouvernance des rāhui recourent à des processus de coordination, de négociation et de création d'espaces de concertation que sont les comités de gestion. On retrouve aujourd'hui ces pratiques d'ajustements dans la mise en œuvre des projets de rāhui que ce soit au niveau de la construction ou de l'élaboration, des dispositions réglementaires d'application, de l'adaptation des règles juridiques, ou encore des ajustements organisationnels spécifiques à l'échelle locale. Avec le temps, les formes institutionnelles résultant du processus « hybridation – ajustement » tendent à s'affirmer et à se pérenniser.

¹⁹⁶ La notion d'« ajustement » est fortement utilisée et renvoie à des acceptations variées. Par exemple, R. Firth (1965) considère l'« ajustement » comme un fait normal de la société. Je l'emploie ici dans un sens similaire, un synonyme de « bricolage », pour désigner le fait que les individus se jouent souvent des règles et des institutions.

1.1.3. *Recomposition de l'espace protégé rāhui*

A travers les transformations institutionnelles, de nouveaux espaces protégés rāhui émergent et deviennent l'expression visible des changements opérés. Tous les champs d'analyse du rāhui et de ses composantes sont concernés. Le rāhui est ainsi un produit de la dynamique institutionnelle mais il se présente lui-même comme un élément actif de la diversité des modèles pris en compte lors de l'élaboration de la politique publique. Le rāhui intègre donc aussi bien les transformations institutionnelles induites par les politiques publiques de conservation et les formes de résistance que le contexte institutionnel leur oppose.

Les modifications induites par l'application des politiques publiques de conservation s'expriment souvent par la remise en cause des acteurs locaux et l'émergence de nouveaux acteurs, dont l'influence dépend de la nature et de la force des interrelations qu'ils développent localement, ainsi que des liens qu'ils entretiennent avec des acteurs situés dans les sphères englobantes.

1.2. Application au rāhui de Teahupo'o et de Tautira

Nous évaluons à présent les politiques de conservation de mise en place des rāhui grâce à notre cadre d'analyse. Nous raisonnons à partir des deux cas différents de politiques de rāhui à Teahupo'o et à Tautira, prenant respectivement la forme d'AMP et de ZPR. Notons par ailleurs qu'à Taiarapu, les institutions du Pays parlent spécifiquement de rāhui tandis qu'ailleurs d'AMP et de ZPR. Dans les deux cas, les politiques publiques de conservation prennent la forme de rāhui et tendent à justifier leur mise en œuvre sur d'autres territoires en servant de témoin ou d'exemple tandis que les politiques *in situ* expriment, dans leur succès mitigé, un processus d'appropriation réalisé par les institutions maillant le territoire récepteur. Autrement dit, les acteurs locaux manient les interactions avec les scientifiques ou les administratifs pour utiliser ces outils de gestion à leurs fins.

A Taiarapu, la politique d'appui à la conservation des ressources lagunaires et récifales par le rāhui s'est mise en place progressivement à partir de 2010, et consécutivement suite aux initiatives territoriales du programme Rāhui et européenne du programme Intègre (voir Chapitre 6). Elles s'inscrivent dans le cadre de la revendication

croissante de cogestion des ressources initiées par les communautés locales. Cette politique de conservation sous forme de *rāhui* cherchent à réguler non seulement les changements socio-économiques et environnementaux qui impactent directement les récifs coralliens (surpêche, pollution, changement climatique, etc.) qui sont intrinsèquement liées à la mondialisation, mais cette politique cherche également à inclure les savoirs locaux suivant les stratégies de conservation développées à l'échelle globales, puis déclinées aux échelles nationales, territoriales et locales. Pour cela, les politiques publiques de conservation mises en œuvre à Taïarapu intègrent, dans leurs stratégies, simultanément des orientations émises par des institutions internationales en matière de gouvernance et de stratégie de développement. Pour promouvoir le développement de *rāhui* à partir des savoirs locaux, les options retenues par la Polynésie française combinent des emprunts à des référentiels d'action largement disséminés au niveau international et national (métropole) des concepts conventionnels de conservation de type AMP ou ZPR pour à la fois répondre aux changements globaux et au développement d'une régulation adaptée des pêcheries locales. Il s'agit aussi à travers l'émergence du nouveau *rāhui* de faire circuler symboliquement le *mana* chez les communautés locales (*nuna'a*) et non plus uniquement au *huira'atira* (symbolisé par l'élite administrative).

A Teahupo'o comme à Tautira, l'appui à la mise en place de ces nouveaux *rāhui* est l'objet de politiques publiques qui, dans leur mise en œuvre, s'inspirent de constructions idéalisées, aspirant à une cogestion « parfaite » des ressources, en s'appuyant sur des institutions existantes, telles que les administrations du Pays, les institutions de recherche et les communes mais instaurer un *rāhui* implique également d'instaurer une institution conforme aux logiques que les acteurs locaux lui attribue (en ce sens elles sont bien spécifiques à Teahupo'o et à Tautira). D'ailleurs, les constructions idéalisées sont partiellement déconnectées des dynamiques institutionnelles locales. Dans les deux communes, ces dynamiques de développement de *rāhui* reposent sur des initiatives locales et communautaires dont les logiques sont à même d'apporter potentiellement une meilleure régulation de l'accès aux ressources lagunaires.

Les politiques de conservation du *rāhui*, respectivement AMP et ZPR, à Teahupo'o et à Tautira ont donc pour trait commun de s'inspirer de faits exogènes idéalisés, provenant de référentiels internationaux, conçus ailleurs. L'une et l'autre s'inscrivent dans des enjeux nationaux – régulations des ressources marines et de la

pêche ; intégration des savoirs locaux ou encore développement intégrés des espaces côtiers et littoraux – tout en inscrivant l'exercice du pouvoir et les actions au niveau local.

2. Changement institutionnel et politique publique de conservation : le cas des rāhui de Teahupo'o et de Tautira

2.1. Trajectoires institutionnelles des rāhui et jeux d'échelles

Dans le champ de la conservation, ce sont deux visions du monde, deux logiques, deux modèles normatifs (l'un formel, l'autre informel) qui entrent en contact. L'élaboration de politiques publiques dans le cadre de rāhui est donc fortement contrainte par ces deux dépendances de sentier créées par des institutions anciennes, dont l'une s'ancre dans l'histoire de la construction nationale de la Polynésie française avec pour modèle, la métropole, et l'autre s'ancre dans l'histoire culturelle directement liée au rāhui. Ce sont aussi deux temporalités qui se rencontrent et se heurtent. La mise en œuvre d'une politique de rāhui-ZPR (Tautira) ou de rāhui-AMP (Teahupo'o) font en effet se rencontrer deux approches de la conservation prenant racines dans diverses temporalités. Si les arrêtés ministériels fixent la zone à protéger dans une logique de permanence ou d'une longue durée, ce n'est pas l'optique du rāhui puisque nous avons vu qu'à Teahupo'o comme à Tautira, les acteurs locaux œuvre à actionner une politique d'ouvertures périodiques. La mise en œuvre des politiques de conservation dans le cadre de rāhui à Taiarapu révèle donc des facteurs de perturbation dans les trajectoires institutionnelles du rāhui, autorisant alors de nouvelles configurations au sein du comité de gestion. En effet, le comité de gestion devient une véritable institution dès lors qu'il établit son propre règlement de fonctionnement, ses propres règles, ses propres sanctions, amenant les membres à se conformer à l'action collective. Mais le comité de gestion n'est pas une institution purement locale. En intégrant les représentants de l'État et du Pays, il devient une institution pluri-échelle (dont les règles sont par ailleurs fixées par l'administration) visant à maintenir les liens entre ses membres : gestionnaires du Pays, acteurs de la conservation et de la vie locale (associations de pêcheurs, écoles, tourisme, surf, etc.) et le pouvoir politique. En contraste avec l'institution ancienne du rāhui, sa forme contemporaine, considérée jusqu'alors comme une simple pratique culturelle et communautaire de gestion des ressources, ne s'est véritablement structurée qu'au cours

des interactions entre les différentes parties prenantes, d'abord par des mouvements de résistance face au projet d'un PGEM, puis de revendication d'un appui public à la protection du lagon et de ses ressources sous la forme d'un rāhui. C'est à partir de la reconnaissance par le Pays de l'intérêt à la fois culturel et conservateur du rāhui, historiquement marginalisé, que s'est opérée la construction de politique de développement de rāhui. Toutefois, s'il existe une reconnaissance du rāhui par le Pays, elle n'existe pas pour le rāhui en tant que tel, mais à travers les cadres déjà existants de ZPR ou d'AMP qui peinent à représenter à juste titre les communautés locales (rôle consultatif uniquement). La construction du nouveau rāhui est donc basée sur une institutionnalisation de la dualisation des politiques de conservation, qui n'est pas sans risques d'éviction progressive de l'identité autochtone (reconnaissance, pouvoir de décision). Néanmoins, notons que l'intégration de la dimension pluri-échelle permet de mieux intégrer les externalités tandis que le local offre une meilleure adaptation au contexte (Costello *et al.* 2016) particularité de ces deux cadres qui légitiment le rāhui est d'avoir réservé le processus de développement du rāhui aux acteurs du comité de gestion, et donc en intégrant formellement les normes informels propres à la gestion de la communauté locale (exemple de la surveillance). Le rāhui devient également un vecteur de socialité entre les acteurs locaux (pêcheurs, agriculteurs, etc.) étant au cœur de nombreux débats et sujets de discussions.

Enfin, bien que les ficelles soient tirées par l'administration, la réorientation de l'institution que forme le comité de gestion s'accompagne globalement d'un mouvement politico-administratif de décentralisation des décisions¹⁹⁷, au profit des pouvoirs locaux, la commune, devenant à même en mesure de « dénouer les ficelles ».

2.2. Hybridations et pratiques d'ajustements

La nature de certains ajustements conditionne la stabilisation et la cohérence de la nouvelle institution pluri-échelle au niveau local et influence directement sa pérennité.

Dans les cas de rāhui à Teahupo'o et à Tautira, avec le mouvement de décentralisation, un processus de consolidation de l'institution émergente dans le domaine de la conservation. Cela est particulièrement marqué d'une part, par le contexte

¹⁹⁷. En dépit des conflits de pouvoir que cela peut engendrer comme nous l'avons observé au chapitre précédent dans le cas de la gouvernance du rāhui de Teahupo'o.

d'intégration des savoirs locaux dans la gestion des ressources, d'autre part par l'urgence de répondre à la problématique des changements globaux qui touchent de plein fouet les récifs coralliens. Cela implique l'introduction de nouvelles règles (votées par les membres du comité) qui tendent à modifier en profondeur les institutions en place et donc à agir sensiblement sur les trajectoires institutionnelles. Le soutien du Pays apporté à la politique du rāhui se traduit par un apport de fonds qui accompagne le développement et le fonctionnement du rāhui, et par un soutien technique et managérial leur permettant de franchir certains obstacles dans ce développement¹⁹⁸. Il arrive en effet que certaines problématiques (perte des balises, remboursements d'essence, etc.) viennent remettre en question ce soutien. Il arrive même que, faute d'intervenant, les acteurs locaux jouent eux-mêmes ce rôle, et prennent en charge le fonctionnement. C'est le cas pour toutes les interventions dans le rāhui par exemple. Cette dimension tend alors à prendre une tournure conflictuelle ce qui confère à l'institution un caractère ambivalent : elle est d'une part, le produit d'interactions sociales conflictuelles, et d'autre part, elle en est l'aboutissement tout en étant non intentionnelle par rapport au processus de sa création.

Notons de plus que même s'il y a une reconnaissance du comité de gestion, le fait que cette nouvelle institution ne soit respectivement pas autorisée à prendre certaines décisions sans l'accord de l'autorité administrative et qu'elle soit « juste » un organe de consultation en l'absence de réel dispositif décentralisé, apparaît comme une contrainte pouvant fragiliser le fonctionnement du rāhui. Mais cette fragilité est partiellement déconnectée des dynamiques institutionnelles locales qui dépassent ces contraintes par l'implication et l'engagement des communautés locales rendant alors un niveau de stabilité à l'institution à travers ces ajustements qui pérennisent la pratique du rāhui en s'éloignant du modèle administratif. A Tautira et à Teahupo'o, cela n'empêche pas l'administration de laisser faire les communautés locales dans la mesure ou leur proximité avec l'espace protégé leur confère une maîtrise certaine. L'une des différences marquée entre nos deux cas de rāhui réside dans le fait qu'à Teahupo'o, certains ajustements sont sources de tensions alors qu'ils sont beaucoup mieux admis à Tautira. Par exemple, le rôle consultatif et non-décisionnel du comité a clairement été exposé au membre du comité, mais cela ne les a pas gênés dans la mesure où ils est admis qu'ils soient les seuls à pouvoir intervenir rapidement sur le terrain et que l'administration s'engage à les

¹⁹⁸. Toutefois, nous avons vu que cela pouvait être support de certains conflits.

soutenir et les consulter autant de fois qu'une prise de décision sera nécessaire. Si bien que la dynamique de ZPR-rāhui se développe aujourd'hui à grande vitesse dans les îles et archipels de Polynésie avec dans chaque cas des ajustements spécifiques au contexte¹⁹⁹. C'est ainsi que le nouveau PGEM à Moorea prévoit une gestion à l'échelle de chaque commune via différents comités de gestion. Finalement, ces ajustements établies dans l'institution émergente constitue un nouveau modèle de développement de rāhui combinant culture, pêche durable (DRMM) et conservation (plutôt les scientifiques ici). Ces dynamiques institutionnelles multi-échelles – développées à l'échelle locale et portée à l'échelle du Pays – incite donc les autres localités à s'insérer dans cette construction ou le regroupement des acteurs locaux et des scientifiques autour du développement du rāhui (Rāhui Center) participe à la mise en cohérence des institutions impliquées. La cohérence institutionnelle permet ainsi l'émergence de nouveaux rāhui dont la réalité transcende les conceptions politico-administratives ou scientifiques pures.

2.3. Les territoires recomposés du rāhui

Bien que nous ayons déjà bien détaillé ce point au chapitre 5, il est important de rappeler que le processus d'hybridation qui se met en mouvement lors de la mise en œuvre de politiques publiques de conservation dans le cadre de développement local de rāhui participe grandement à sa recomposition, en tant qu'espace-ressource d'un territoire. Je souhaite plus ici faire le lien avec l'institutionnalisation du nouveau rāhui que de revenir sur les modalités de ces recompositions pour montrer que la stabilisation de l'institution émergente et la pérennisation des ajustements qui en découlent, deviennent le support à cette redéfinition des territoires rāhui à Tautira et à Teahupo'o. Par exemple, l'application de la politique de ZPR sur le territoire de Tautira est nouvellement couplé à la création d'un comité de gestion. Ce dernier vient stabiliser les interactions entre les acteurs et les ajustements des pratiques à l'intérieur de la zone de rāhui. Du point de vue territorial, le rāhui est reconfiguré exclusivement sur le domaine maritime et peut-être contrôlé de manière complémentaire par les résidents (avertissements) que les *mūto'i* (saisis et contraventions) Ce mouvement, qui part des politiques publiques en passant par un

¹⁹⁹. Par exemple, dans l'une des îles des Tuamotu, la communauté locale ne souhaite pas porter le nom de rāhui à la ZPR, mais compte tenu de la distance avec l'administration, ce sont bien les acteurs locaux qui réguleront à leur échelle le fonctionnement de la ZPR, avec leur soutien (comm. pers. DRMM).

processus d'hybridation institutionnelle, se concrétise ainsi dans une reconfiguration territoriale du rāhui qui devient alors l'expression visible de ces dynamiques.

2.4. Conclusion

Cet ultime chapitre visait à comprendre l'adaptation des politiques publiques de conservation sous forme de rāhui à Teahupo'o et à Tautira, c'est-à-dire au niveau des territoires récepteurs. Pour cela, nous avons d'abord défini un cadre pour analyser la manière dont les politiques publiques de conservation, à travers les rāhui à Taiarapu, induisent un processus de changement institutionnel. Puis, nous avons mis en application ce cadre aux cas de Teahupo'o et de Tautira.

Ce que l'on peut dire à partir de notre analyse, c'est que les perturbations institutionnelles sont significatives du fait que le rāhui, en tant qu'espace-ressource d'un territoire, est un construit social structuré par l'interaction d'institutions modifiées par l'action de la politique publique et l'émergence d'une institution hybride multi-échelle : le comité de gestion. En introduisant un pouvoir de décision et une capacité d'apprentissage « en action », ce dernier devient alors un contre-pouvoir à l'administration. Ensuite, le changement institutionnel se réalise à travers des processus d'hybridation des référentiels d'actions et des ajustements des actions visant à le mettre en œuvre. Cependant, il est important de souligner le caractère incertain de ce changement. Cela signifie que l'institution émergente de ces processus est souvent inédite et spécifique à chaque contexte local de rāhui, comme c'est le cas à Teahupo'o et à Tautira, et échappe en partie à la prévision. C'est le cas du contre-pouvoir du comité imprévisible qui, nous l'avons montré, peut être source de tensions. Enfin, la faible capacité de maîtrise du processus par les acteurs du Pays et les initiatives des acteurs locaux pour s'approprier le processus font que la gouvernance du rāhui résultant de transformations institutionnelles se distingue du rāhui attendu initialement par les acteurs locaux avant l'intervention, mais aussi du rāhui « pensé » par les acteurs du Pays. Notons cependant que l'hybridation peut être plus ou moins intense en fonction des dépendances mutuelles des acteurs qui structurent l'institution émergente. Elle peut ainsi avoir une influence considérable sur le rôle des pouvoirs publics et les logiques d'action qui s'y rattachent. La volonté d'entrer dans le mouvement de décentralisation de l'organisation

administrative influe également la nature et l'intensité du processus d'hybridation institutionnelle.

Conclusion de la Partie III :

Dans cette dernière Partie, notre objectif était de comprendre la gouvernance hybride dans le cadre de la gestion et de la conservation des récifs coralliens en explorant le caractère « durable » du rāhui à partir de nos deux exemples de nouveaux rāhui à Taiarapu. Pour cela, nous avons fait le choix de développer une approche écologique, différente jusqu'alors de la dominante socio-anthropologique que nous avons menée pour l'ensemble de ce travail, mais tout aussi indispensable à la compréhension du « système rāhui » dans ses diverses composantes.

Nous avons mis en évidence une efficacité écologique des rāhui à Teahupo'o et à Tautira par rapport aux objectifs de la pêche (poissons commerciaux) au regard de nos connaissances acquises sur la gouvernance hybride qui en émerge, puis nous les avons replacé dans une perspective de conservation à long-terme. Le rāhui est en mesure de fournir une augmentation (en taille et en biomasse) des stocks de poissons commercialisables et se montre donc en mesure de répondre à ces objectifs. Toutefois, des mesures de gestion seront à trouver, en accord avec les acteurs locaux et les membres des comités de gestion pour réguler les prochaines ouvertures.

Enfin, nous avons souhaité prendre plus de recul sur ce que l'on peut désigner une « institution hybride » du rāhui contemporain en tentant de porter la compréhension de la gouvernance hybride à l'échelle institutionnelle des politiques publiques de conservation. Nous avons montré que les formes hybrides peuvent désigner les processus par lesquels les institutions constitutives des territoires en place s'approprient et adaptent les politiques publiques de conservation dans le cadre des ressources marines et lagunaires. Cette adaptation des politiques publiques de conservation sous forme de rāhui à Teahupo'o et à Tautira suggère qu'elles sont appropriées de manière très spécifique au niveau de ces deux territoires récepteurs. Ainsi, la gouvernance hybride semble présenter un caractère durable du point de vue écologique et dans le développement de ces politiques publiques de conservation.

Discussion et conclusion générale

Je souhaite ici dans le cadre d'une discussion générale reprendre et mettre en perspective les résultats et les apports de ma démonstration quant à l'actualisation de la pratique du rāhui au regard du contexte global, c'est-à-dire de conservation mais aussi de mondialisation culturelle qui s'insère dans les changements globaux, et pas uniquement climatiques, de l'ère anthropocène.

1. Discussion générale

Notre démonstration fait émerger un modèle social collaboratif, bien qu'asymétrique, pour la gouvernance des récifs coralliens et de ses ressources. Plus encore, elle permet de rassembler à la fois les dynamiques socio-culturelles de gestion et de gouvernance, d'écologie, et des sciences sociales en les intégrant pleinement à la démarche de conservation par la mise en place des rāhui avec les communautés locales. Le modèle de « gouvernance hybride » des rāhui que j'ai mis en évidence est dynamique. Bien qu'il oscille entre stabilité et instabilité, il porte les intérêts des acteurs et leur besoin de rencontre. Il s'aligne de plus sur les enjeux liées au réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité des écosystèmes coralliens en même temps que les enjeux socio-culturels et bioculturels portés par les communautés locales. L'ensemble des neuf chapitres illustre la manière dont la gouvernance hybride facilite ces rencontres tant géographiques qu'identitaires, religieuses, écologiques ou politiques. Elle propose un mode de gouvernance fondé sur l'ajustement au regard des engagements de chacun.

Il est temps à présent de replacer l'ensemble de cette démonstration dans nos premiers questionnements exprimés en introduction. Ce travail, dans un contexte où entrent en contact les grands objectifs environnementaux internationaux et les volontés locales océaniques de faire perdurer un patrimoine naturel et culturel, visait à mieux comprendre le rôle de la gouvernance hybride dans l'actualisation ou la construction de rāhui en Polynésie française.

1.1. Rāhui, interculturalité et globalisation

L'ensemble de nos analyses des processus d'hybridation, suivant la perspective de N. García Canclini (2010), dans les différents champs de la gouvernance des rāhui, nous amène à penser l'actualisation de la pratique dans la même problématique que celle rencontrée par les sociétés d'Amérique Latine : l'interculturalité *versus* la globalisation. Cette idée entre dans la réflexion globale sur les théories de la mondialisation culturelle, depuis la fin des années 80, nées d'une convergence, dans le champ académique anglophone, entre certains tenants des *Cultural Studies*, de l'anthropologie et de la sociologie. Cependant, dans le cas de la Polynésie nous avons mis en lumière, à travers le rāhui contemporain, une pénétration de cette problématique en profondeur dans le domaine environnemental, propre à l'insularité des sociétés polynésiennes, avec une forte attention sur la gestion des milieux récifales et coralliens.

Dès lors, notre réflexion entre dans la traduction des transformations des manières de penser les enjeux de la gouvernance mondiale environnementale en Polynésie, que nous appliquons ici au champ de la conservation des récifs coralliens. Nous devons en conséquence replacer nos interrogations initiales – portant sur la convergence d'intérêts multi-acteurs, les hybridations comme expression d'une homogénéisation culturelle et la question de la gouvernance hybride des rāhui comme modèle de développement durable – dans cette perspective de confrontation entre interculturalité et changement global environnemental sans négliger que le développement de petites aires marines gérées entre incontestablement dans les processus d'indépendance et de construction régionale polynésienne.

La première perspective que nous adoptons est celle du changement global dans le contexte d'interculturalité, dans l'objectif de répondre à nos interrogations relatives au phénomène de convergence et d'homogénéisation par l'hybridation. Nous avons vu que l'interculturel est une réalité complexe au cœur de la gouvernance hybride des rāhui à Taiarapu. Les références culturelles multiples se croisent, se heurtent et se nourrissent mutuellement. Le vécu du rāhui à la Presqu'île de Tahiti renvoie à l'hybridité culturelle dans la mesure où se retrouvent intimement mêlées des traces laissées par la « mémoire » du rāhui et les attentes portées par les comités de gestion avec un attrait mutuel de certaines formes de modernité pouvant donner une apparence homogène aux hybridations. Or, s'il existe aujourd'hui l'émergence d'une gouvernance hybride des

rāhui, c'est parce que les sociétés insulaires polynésiennes se retrouvent entraînées dans le processus de globalisation avec les changements environnementaux pour conséquences. Acceptée ou contestée, ces changements sont un fait d'évidence et ils tendent à faire converger les intérêts des acteurs à tous les niveaux d'échelle. Au niveau global, on applique les politiques environnementales pour répondre aux grands objectifs internationaux et au niveau local, on met en œuvre des politiques publiques de conservation suivant les objectifs fixées conjointement avec les communautés locales. De plus, la gouvernance hybride du rāhui contemporain marque une rupture par rapport aux régimes de gouvernance internationaux et locaux qui se sont succédés à tour de rôle comme modèle de gestion *top-down* et *bottom-up* pour les ressources marines. Mais dans le cas du rāhui contemporain véhiculant une pluralité des systèmes de valeurs, que nous avons scrupuleusement analysés, ne peut-on pas se trouver entraîné dans une homogénéisation de ces valeurs ? En effet, nous constatons que les acteurs locaux à Taïarapu s'inscrivent dans des modes de vie, certes de subsistance traditionnelle, mais également dans de nouveaux accès aux savoirs et des moyens de communication moderne (utilisation des médias). A travers les hybridations dans des champs multiples de sa gouvernance, le nouveau rāhui, même s'il aboutit à de nouvelles tensions, contribue à rapprocher les acteurs entre eux au regard des changements globaux. A partir de ce constat, nous pouvons suggérer, comme le fait Canclini, que le rāhui entre dans la modernité, en ce sens où d'une part, les intérêts convergent vers des objectifs écologiques, et d'autre part, son insertion dans les cadres juridiques existants montre qu'il peut être largement associé au monde occidental. En même temps, la gouvernance du rāhui contemporain tente de faire converger le temporel et le spirituel, l'individualisme et l'action collective, et elle s'accommode d'un large pluralisme normatif et cognitif. Il y a donc convergence d'intérêt des acteurs à toutes les échelles en dépit des complications de cela peut engendrer. L'accent a été mis ici sur la construction régionale du rāhui et sur les affirmations identitaires à l'échelle locale mais la portée du rāhui peut pleinement entrer à l'échelle globale et rencontrer les grands objectifs internationaux avec une gestion adéquate des ouvertures. Alors que la mise en place de rāhui s'est multipliée à Taïarapu, elle tend à se multiplier aujourd'hui dans les îles et archipel de Polynésie française. Peut-on penser que l'on s'oriente vers une sorte de culture hybride universelle du rāhui en Polynésie française ? Plus encore, à l'instar du rāhui, peut-on penser les autres systèmes de gestion « traditionnelles » des ressources en Océanie dans cette construction d'une culture de gouvernance hybride des ressources marines (Bambridge *et al.*, 2021) ?

Ce que l'on peut affirmer grâce à notre démonstration, c'est que cette apparente cohésion planétaire d'une culture de gouvernance hybride des ressources en Polynésie française est loin de se traduire en pratique par une uniformisation des espaces, des attentes et des communautés locales. Cette rencontre avec les politiques environnementales globales engendre aussi de nouvelles différenciations et des résistances.

Cela nous amène sur la seconde perspective qui vise à penser l'interculturalité dans le contexte de changement global pour savoir si l'on peut voir la gouvernance hybride du rāhui comme un modèle de durabilité. En effet, alors que les grands objectifs internationaux face aux changements environnementaux semblent vouloir imposer des modèles de gestion universels des ressources axés sur la conservation, ces derniers sont parfois trop éloignés des réalités et des systèmes de valeurs locales, pouvant provoquer des résistances que tente de canaliser la gouvernance hybride. Nos exemples à Tairapu attestent de la nécessité de prendre en compte les composantes spécifiques qui interviennent dans la gestion locale des rāhui. Et ignorer la diversité culturelle dans la gouvernance des rāhui peut conduire à des erreurs de gestion. Par ailleurs, soulignons que si l'interculturalité apparaît propice aux processus hybridation, les nombreux conflits internes et les ruptures de communication entre les acteurs pourraient également empêcher l'enclenchement de ces derniers. Ainsi, la reconnaissance de cette diversité culturelle liée au rāhui dans le cadre de leur gouvernance à Tairapu doit être appréhendée comme différentes manières d'assumer l'interculturalité, l'hybridation et les différences qui ne se laissent pas hybrider. A Tairapu, nous avons mis en évidence les conflits naissants entre deux lignes d'approches (globales et locales) du rāhui ainsi que les spécificités propres à chaque communauté, et donc chaque comité.

Pour les comités de gestion, inscrire le rāhui dans une approche interculturelle n'est pas une tâche simple. Cela implique d'abord pour les acteurs de connaître et reconnaître des logiques différentes mais cela suppose surtout une grande capacité d'ouverture de la part des membres du comité et de ses partenaires, ce qui nous l'avons vu, pose souvent problème. L'identité au rāhui est faite de multiples appartenances et on ne peut la réduire à une seule. Il est donc temps d'abandonner ces classifications qui opposent la tradition à la modernité. En effet, le champ comparatif dans lequel s'inscrit cette recherche démontre que ce ne sont pas deux « types » de cultures (l'une « moderne » et l'autre « traditionnelle ») qui s'opposent mais l'ensemble de ces cultures participant à

la gouvernance présente. Autrement dit, la comparaison ne concerne plus tant les cultures à proprement parler que les processus de modernisation devant être compris comme les transformations qui conduisent ces dernières à gérer leur conflictualité prenant la forme de conflits « modernes ». D'ailleurs, le vécu propre à la gouvernance des rāhui à Tairapu montre des éléments de l'une et de l'autre faisant ainsi apparaître une nouvelle culture hybride du rāhui en Polynésie française, dont la nature des interactions, la forme et l'intensité des hybridations conditionnent, en partie, l'efficacité écologique et le caractère « durable » de la gestion.

Dans un sens, le changement global offre la possibilité aux communautés locales de participer à une « culture-monde », en dépit de toutes spécificités locales, à l'échelle où elle se joue. Dans notre travail, le rāhui contemporain nous laisse entrevoir ces nouvelles configurations culturelles, qui excluent la dualité tradition/modernité en appelant à leur participation qui repose sur de nouvelles valeurs mises en évidence dans les différents champs de la gouvernance hybride (identitaires, religieuses, savoirs, pouvoirs, etc.)

1.2. Implications et recommandations

1.2.1. Aspects fondamentaux

Les perspectives d'analyse de l'actualisation de la pratique du rāhui en Polynésie française reposant sur l'interculturalité et les changements environnementaux globaux impliquent d'y voir une perspective optimiste et innovante du changement global. Avec le rāhui comme nouvelle institution hybride, dotée d'une stabilité, d'une durabilité dans le temps, et d'un caractère fécond, il s'agit de proposer un nouveau mode de régulation des interactions sociales vouées à se reproduire spécifiquement aux attentes, aux croyances, aux normes et aux pratiques des communautés locales, c'est-à-dire une gouvernance hybride adaptée à ces spécificités. La globalisation vient englober les enjeux multi-échelles que sont la conservation et la gestion durable des ressources et la mobilisation et le développement des savoirs locaux en les combinant à un seul niveau d'enjeu : l'enjeu planétaire. Dans cette vision, le Pays tend à n'être plus qu'un acteur de second plan alors que s'estompent les frontières et que le changement global produit de nouvelles formes culturelles hybrides dans ce nouveau monde en mouvement. Nous

l'avons vu à travers le rāhui, la création du comité de gestion, représenté par ces différentes figures d'autorités en co-présence suffit à fournir une réponse à cet enjeu.

Du point de vue scientifique et anthropologique, on perçoit tout l'intérêt de sortir d'une vision étroite uniquement basée sur le local et de prendre en considération les interactions des acteurs en se plaçant d'emblée dans une optique planétaire. Notre proposition d'analyse ethnographique de l'hybridité dans le champ de la gouvernance des rāhui à Tairapu montre que les hybridations ont des conséquences sociales, culturelles et écologiques bien réelles. Dès lors, il apparaît légitime pour l'anthropologie de prendre en compte cette nouvelle donne dans les travaux. Cependant, la mise en avant des formes et intensité diverses d'hybridations montre que l'image d'une planète en voie d'homogénéisation et d'occidentalisation est contredite par les faits. Ce qui se dessine en Polynésie française, c'est plutôt de nouveaux visages pour les rāhui en cours et en devenir où les frontières se brouillent entre l'authentique, le traditionnel et les apports culturels issus des interactions humaines, mais qui circulent d'un bout à l'autre du Pays, voire même plus, d'un bout à l'autre du continent Océanien. Si on s'est davantage préoccupé en Amérique Latine, mais aussi en Angleterre et aux États-Unis des expressions de la culture populaire, il s'agit maintenant de construire une anthropologie faisant exprimer la culture comme une variable indépendante qui possède une relative autonomie dans la production de l'action collective et la structuration des institutions hybrides.

Du point de vue politique, on peut s'interroger sur l'interdépendance et l'autonomie des acteurs et sur les asymétries de pouvoir rencontrées dans la gouvernance des rāhui. Étant un enjeu territorial, on doit en effet envisager la politique du rāhui en matière de territoire et au sens du système d'acteurs. L'interdépendance et l'autonomie sont deux modes et formes de saisissement politique de l'espace actifs dans le débat de la gouvernance. Or, avec la multiplication des rāhui à Tairapu (et plus largement en Polynésie française), va-t-on, en terme de gouvernance, vers des rāhui de plus en plus interdépendants, avec les conséquences sur la souveraineté et la légitimité politique que l'on imagine, ou au contraire vers des rāhui « territoriaux » de plus en plus capables, intégrés et stratégiquement autonomes ? Pour se dégager de cette opposition, il nous faut aller au-delà, c'est-à-dire, penser au bénéfice de la combinaison de ces deux modes de politique en proposant de réinventer l'exercice de la démocratie territoriale dans le cadre des rāhui contemporains. Comme le suggère M. Vanier, on voit bien que citoyenneté

planétaire et citoyenneté locale ne peuvent que se bonifier mutuellement. Il ne reste qu'à donner forme hybride au fameux « penser global – agir local », dont la pertinence est tout autant dans l'inverse, et surtout dans la synthèse « penser-agir – local-global » (Vanier, 2016). Cela implique de développer la piste des hybrides politiques qui seront nécessaires, demain, pour gouverner des rāhui à la fois de plus en plus autonomes et de plus en plus interdépendants, autrement dit de plus en plus en capacité et de moins en moins souverains.

1.2.2. Aspects pratiques

Si j'ai travaillé dans ma thèse la gouvernance hybride des rāhui à Tairapu d'une manière très descriptive, il est à présent possible pour moi de l'envisager de manière normative c'est-à-dire en terme de bonne gouvernance. C'est pourquoi, afin de développer une politique hybride de petites aires marines gérées appropriée visant à relier la conservation et la gestion durable des récifs coralliens dans une approche bioculturelle, et venir en soutien des comités de gestion, je propose de prendre en compte les différents points suivants :

- 1- Reconnaître l'ambivalence identitaire dans le cadre de ZPR ou d'AMP prenant la forme de rāhui (il ne s'agit pas localement d'une ZPR ou AMP) ;
- 2- Reconnaître l'importance accordée aux ancêtres et aux pierres sacrées dans le cadre du rāhui dans le rapport au pouvoir en particulier (accorder plus de légitimité au comité dans les processus de décisions) ;
- 3- Reconnaître une conception locale du rāhui qui dépasse les limites géographiques administratives (ce n'est pas seulement un arrêté ministériel) ;
- 4- Développer et valoriser la production d'une science hybride pour la gestion et la conservation des ressources (intégrer les différentes approches) ;
- 5- Soutenir le comité dans la gestion du rāhui en développant des moyens (interventions, matériel de surveillance...) ;

6- Maintenir les liens entre les membres du comités, communiquer.

Mieux intégrer les communautés locales dans la gestion du rāhui, c'est intégrer et combiner l'ensemble de ces points et reconnaître qu'ils sont susceptibles de favoriser un apaisement des tensions. Cela ne permet pas seulement d'avoir une meilleure compréhension de la gouvernance hybride mais pourrait permettre une meilleure prise en compte des enjeux culturels omniprésents au sein des comités de gestion. Ces points étant annoncés, il est important qu'ils soient connus et reconnus par les acteurs et tous les participants et contributeurs du rāhui contemporain (comité de gestion, communautés locales, gestionnaires, scientifiques, prestataires, politiques du Pays, etc.).

Cela implique que du point de vue de l'approche centrée sur les communautés locales, les deux exemples de gouvernance des rāhui à Tairapu détaillés dans la thèse rendent compte de la manière dont le système de gestion rāhui fonctionne dans la pratique. En dépit des conflits et des difficultés rencontrées *in situ*, il est impératif que les communautés locales restent impliquées et engagées dans la gestion de leur rāhui, qu'elles soient encouragées et qu'elles maintiennent et poursuivent leurs efforts afin d'optimiser les résultats attendus. En matière de rāhui, il est important de garder à l'esprit qu'elles sont les leaders en pratique (surveillance, intervention, communication, mobilisation, etc.).

Pour les scientifiques de l'environnement et l'écologie des milieux insulaires, il importe particulièrement d'entreprendre des études consacrées aux cultures des communautés locales dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place de petites aires marines gérées dans un objectif d'optimiser la gestion de la pêche à travers un engagement des pêcheurs. Sinon, l'efficacité écologique de ces aires risquent d'être compromise car on risque de ne pas comprendre pourquoi les pêcheurs locaux poursuivent différentes activités d'une certaine façon, et donc risquent de faire obstacle aux nouvelles initiatives dont ils estiment qu'elles leur ont été imposées de l'extérieur et qu'elles sont incompatibles avec leurs pratiques habituelles. Il peut être intéressant par exemple de faire part aux pêcheurs locaux de l'examen des thèmes qui intéressent les chercheurs, en les incitant à indiquer les thèmes dont ils jugent l'étude particulièrement importante sans oublier leur traduction dans des notions compatibles avec les connaissances locales. De plus, les équipes d'études qui travaillent au sein des communautés de pêcheurs en consultation nécessitent d'être familiarisés aux méthodes des sciences sociales, comme nous l'avons montré avec la démarche du rāhui à Tairapu.

Il est recommandé à mes yeux d'oublier un peu les zonages théoriques, mais de les remplacer par des protocoles exploratoires, précis et efficaces élaborés avec l'aide des communautés locales. Une telle démarche apporte une reconnaissance et une légitimité aux pêcheurs ouvrant la voie à leur engagement. De fait, les scientifiques peuvent être des relais importants entre les responsables des pêches ou gestionnaires et la communauté locale, en contribuant à améliorer la communication entre eux.

Pour les gestionnaires de ces petites aires marines gérées, il convient donc à ce stade, soit qu'ils reconnaissent comme représentants légitimes de la communauté locale certaines de ses organisations (à travers le comité de gestion), soit, en leur absence, qu'ils contribuent à les mettre en place. La reconnaissance officielle par les responsables des pouvoirs publics du caractère légitime de ces organisations contribuera sans doute à valoriser le rôle politique de ces dernières. Mais quelles que soient les initiatives de gestion des rāhui envisagées par les responsables officiels de ce secteur, il s'agit de demander aux communautés locales en premier lieu ce qu'ils en pensent et s'assurer leur participation et leur coopération, tout au long de la mise en place desdites initiatives. La création et la gestion de cet espace intersubjectif de médiation qu'est le comité est une tâche à part entière, prise en charge, notamment, par les structures administratives du Pays. En se positionnant comme le gestionnaire de l'hybridation au cœur des visions plurielles et diversifiées, les gestionnaires donnent à créer de l'éthique. Les pratiques de gestion doivent avoir des objectifs précis et explicites et si elles doivent indiquer explicitement aux pêcheurs ceux qui ont accès et ceux qui n'y ont pas accès (dans le cas de petites aires marines gérées périodiquement par exemple), il faut également faire figurer la protection et la promotion du bien-être des communautés locales parmi les principaux objectifs, et s'il y a lieu de le mentionner explicitement. L'importance de la transparence des décisions de gestion doit également être assurée, grâce à leur élaboration dans le cadre des comités auxquelles participent les membres des communautés locales et lors desquelles des efforts systématiques sont déployés pour parvenir à un accord. Enfin, il convient de développer des possibilités d'éducation pour les pêcheurs, en rapport avec les exigences propres aux activités de pêche et de façon à offrir aux adultes et aux enfants la possibilité de développer leurs connaissances.

Recentrons nous à présent sur le rāhui en Polynésie française. A la lumière des difficultés rencontrées sur nos deux terrains d'étude à Tairapu, on pourrait envisager un meilleur accompagnement des communautés locales à travers certains ajustements. Il est

par exemple nécessaire de considérer le pluralisme des normes dans la gestion du rāhui. La dynamique normative en effet apparente dans la gouvernance du rāhui traduit en réalité la conception que l'individu se fait de son rôle dans la gestion mais aussi son implication dans les rapports sociaux avec les autres acteurs ou membre du comité. Le pluralisme normatif doit donc être pensé en terme de cohésion et stabilité sociale dans le cadre de la vie collective du rāhui.

De plus, nous avons mis en évidence les difficultés rencontrées par les comités de gestion en terme de procédures. Les difficultés de coordination entre les échelles nous ont montré finalement qu'aucune association n'a pu faire le relais jusqu'à présent d'un soutien financier dans le fonctionnement locale de gestion du rāhui, faisant pourtant l'objet d'une demande importante de la part des membres des comités de gestion. Dès lors, pour pallier à ces difficultés, il conviendrait déjà de réaliser ces ajustements. Compte tenu de la rapidité de développement du rāhui (contrairement à d'autres archipels Polynésien comme Hawaii) et de son caractère prometteur en terme de gestion durable des ressources, on pourrait même imaginer sur le long terme une structure de pilotage à l'échelle de la Polynésie française, spécifiquement créée dans le but de développer la gestion hybride des rāhui, avec le soutien du Pays, et dans lequel pourrait converger toutes les demandes de remboursement et autres réclamations (balises, etc.). Cela faciliterait grandement certains malentendus, en faisant office de médiation entre les acteurs des comités de gestion. Cela nécessiterait bien entendu de la part des acteurs de cette structure des déplacements fréquents et réguliers auprès des différents comités de gestion. Mais l'idée principale que je souhaite souligner ici, c'est chercher des possibilités de développer tant l'autonomie des communautés locales dans la gestion de leur rāhui que l'interdépendance pour la pérennité de cette nouvelle institution hybride dans le contexte des changements globaux.

A l'échelle du Pays, l'approche de développer une gouvernance des rāhui sur un système purement administratif et réglementaire d'ordre publique se montre paradoxale, car elle revient à adopter une gestion qui caractérise le point de départ avec lequel la Pays voulait rompre en réattribuant une pratique, une place aux communautés locales et autochtones dans la gestion de leurs ressources. Si cette approche persiste, on est en droit de se demander si ce n'est pas parce que les politiques d'environnement ne sont pas jugées suffisamment importantes pour venir sur le calendrier des réformes. Dans le but de rompre avec cette continuité coloniale des politiques publiques de conservation, nos résultats pointent la nécessité de mieux prendre en compte les ajustements institutionnels

lors de l'élaboration et l'implantation de ces politiques dans le cadre de rāhui. Cela peut se réaliser de façon *ex-ante*, lors d'études initiales, en cours de mise en place, ou de façon *ex-post* afin de rectifier, chemin faisant, le jeu d'hypothèses mobilisées et les modalités de la mise en place des rāhui. Les ressources lagonaires n'étant pas figés dans le temps, elles devraient connaître un développement durable et maîtrisé qui assure un niveau et un mode de vie convenable et adapté aux communautés locales. Dans tous les cas, il est recommandé de considérer l'hybridation et les ajustements comme des processus inévitables au développement de rāhui dans l'objectif d'améliorer l'intégration des savoirs locaux et la prise en compte des communautés locales en consolidant leur position comme acteur majeur dans la gestion et la protection des ressources lagonaires à l'ère anthropocène.

2. Conclusion générale

Notre recherche consacrée à la gouvernance hybride des rāhui à Tairapu montre qu'il n'y a pas à proprement parler de nostalgie culturelle du rāhui chez les polynésiens : ils ne regrettent ni les anciens dieux, ni même la rigidité des *tapu*. Le rāhui contemporain, c'est la combinaison de ce qu'il reste d'une tradition ancienne, ou plutôt de sa mémoire avec la politique globale de conservation des ressources à travers le développement d'aires marines protégées. On obtient donc une aire marine gérée ou « rāhui » hybride, qui unit en son fonctionnement et système de pensée ces deux éléments. Dans le cadre de sa réémergence contemporaine, notre thèse pointe que le fait que la gouvernance qui en émerge se construit sur des dynamiques de recompositions dans ses différents champs (identitaire, religieux, territoriales, etc.) ou entités humaines et non-humaines sont pleinement intégrées dans le lien social et l'action collective, porteuse d'une inventivité culturelle et sociale permanente. Alors que l'organe centrale du rāhui, le comité de gestion, ouvre sur des processus d'hybridation irréversibles accordant davantage de place à l'exercice du pouvoir local, aujourd'hui encore, rien n'est définitif. Le rāhui fait toujours l'objet de contestations ou de tensions et les acteurs procèdent perpétuellement à des ajustements en fonction des interactions, à des redéfinitions des normes et des pratiques en intégrant ou effaçant certains acteurs. En ce sens, la thèse vient confirmer que l'hybridité opère dans un double processus simultané, d'une part en homogénéisant une culture du rāhui que l'on peut certainement qualifier d'hybride, et d'autre part, en créant

de nouveaux espaces, de nouvelles structures ou arènes d'interactions intervenant comme une force de subversion, de traduction et de transformation.

La gouvernance hybride se révèle, à travers notre analyse, un outil indispensable à la meilleure intégration des communautés locales dans la gestion de leurs ressources mais aussi une meilleure intégration des sciences sociales dans les dynamiques de conservation et de gouvernance des espaces marins associés. Cet outil peut être dès lors utile pour d'autres communautés du Pacifique Sud attachées aux principes fondamentaux du rāhui, et plus largement pour les communautés Océaniques qui souhaitent mobiliser des pratiques de gestion des ressources profondément ancrées dans leur culture.

Bibliographie

- Abecasis, R. C., L. Schmidt, N. Longnecker, and J. Clifton (2013). Implications of community and stakeholder perceptions of the marine environment and its conservation for MPA management in a small Azorean island. *Ocean and Coastal Management*, 84, 208–219.
- Abélès, M. (2012). *Anthropologie de la globalisation*. Editions Payot et Rivages, Paris, 300p.
- Abesamis, R. A., A. L. Green, G. R. Russ, and C. R. L. Jadloc (2014). The intrinsic vulnerability to fishing of coral reef fishes and their differential recovery in fishery closures. *Reviews in Fish Biology and Fisheries*, 24, 1033–1063.
- Abesamis, R. A., and G. R. Russ (2005). Density-dependent spillover from a marine reserve: Long-term evidence. *Ecological Applications*, 15(5), 1798-1812.
- Aboh, E. O. (2015). *The Emergence of hybrid grammars: Language contact and change*. Cambridge University Press, Cambridge, UK.
- Albrecht, P., and L. Wiuff Moe. (2015). The Simultaneity of Authority in hybrid orders. *Hybrid Political Orders*, 3(1), 1–16.
- Aldrich, R., 1993. *France and the South Pacific since 1940*. University of Hawaii Press.
- Alevêque, G. (2015). Le lever des Pléiades: les associations culturelles et les enjeux socio-politiques de la ritualisation de l'identité en Polynésie Française. Thèse de l'EHESS, Paris.
- Appadurai, A. (2001). *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Payot. Paris.
- Armitage, D., F. Berkes, and N. Doubleday (2007). Adaptive Co-Management: Collaboration, Learning and Multi-Level Governance. In D. Armitage, F. Berkes, and N. Doubleday (eds) *Ecological Economics*. UBC Press, Vancouver.
- Artaud, H. (2011). La poïétique des flots : ouvrir, construire, et refermer la mer dans le Banc d'Arguin (Mauritanie). Thèse de l'EHESS, Paris.
- Artelle, K. A., M. Zurba, J. Bhattacharya, D. E. Chan, K. Brown, J. Housty, and F. Moola (2019). Supporting resurgent Indigenous-led governance: A nascent mechanism for

- just and effective conservation. *Biological Conservation*, 240(April), 108-284.
- Aswani, S., P. J. Mumby, A. C. Baker, P. Christie, L. J. McCook, R. S. Steneck, and R. H. Richmond. (2015). Scientific frontiers in the management of coral reefs. *Frontiers in Marine Science*, 2(50). <https://doi.org/10.3389/fmars.2015.00050>
- Aswani, S., and K. Ruddle (2013). Design of Realistic Hybrid Marine Resource Management Programs in Oceania. *Pacific Science*, 67(3), 461-476. <https://doi.org/10.2984/67.3.11>
- Aubanel, A., Monier, C., Benet, A., Di Jorio, J., & Salvat, B. (2003). Les plans de gestion de l'espace maritime en Polynésie française. *Océanis*, 29(3/4), 375.
- Audras, F., T. Bambridge, F. Gaulme, P. Iribarne, and F. Torrente (2017). *La République, le Pays et le Tavana, Des politiques publiques à l'échelle communale en Polynésie française : regards socio-anthropologiques*. Etudes de l'AFD.
- Augé, M. (1994). *Pour une anthropologie des mondes contemporains*. Flammarion. Paris.
- Avril, P., and J. Gicquel (2011). *Lexique de droit constitutionnel*. Dalloz. Paris.
- Ayers, A. L., J. N. Kittinger, M. T. Imperial, and M. B. Vaughan (2017). Making the transition to co-management governance arrangements in Hawai'i: A framework for understanding transaction and transformation costs. *International Journal of the Commons*, 11(2017), 388-421.
- Babadzan, A. (1982). *Naissance d'une tradition : changement culturel et syncrétisme religieux aux îles Australes*. ORSTOM. Paris.
- Babadzan, A. (1993). *Les dépouilles des dieux, essai sur la religion tahitienne à l'époque de la découverte*. Edition de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 341p.
- Baker, N., M. Beger, C. McClennen, A. Ishoda, and F. Edwards (2011). Reimaanlok: A National Framework for Conservation Area Planning in the Marshall Islands. *Journal of Marine Biology*, 2011.
- Bakhtine, M. (1970). *La poétique de Dostoïevski*. Seuil. Paris.
- Bambridge, T. (2013). Land and marine tenure in French Polynesia: case study of Teahupoo. *Land Tenure Journal* 2.
- Bambridge, T. (2016). *The Rahui: Legal pluralism in Polynesian traditional management of resources and territories*. T. Bambridge (ed.). ANU Press.
- Bambridge, T., F. Chlous, P. D'Arcy, J. Claudet, N. Pascal, S. Reynaud, R. Rodolfo-

- Metalpa, S. Tambutté, A. Thomassin, and L. R. Virto (2019a). Society-based solutions to coral reef threats in french pacific territories. *Regional Studies in Marine Science*, 29,100-667.
- Bambridge, T., P. D'Arcy, and A. Mawyer (2021). Oceanian Sovereignty: rethinking conservation in a sea of islands. *Pacific Conservation Biology*.
<https://doi.org/10.1071/PC20026>
- Bambridge, T., F. Gaulme, C. Montet, and T. Paulais (2019b). *Communs et Océan, le Rahui en Polynésie*. Au Vent des îles, Papeete.
- Bambridge, T., P.-Y. Le Meur, and C. Jost (2016). Représentations polynésiennes, pratiques culturelles et usages sociaux de la ressource et de son environnement. Pages 59–69 *Les ressources minérales profondes en Polynésie française*. IRD Edition. Marseille.
- Ban, N. , and A. Frid. (2018). Indigenous peoples' rights and marine protected areas. *Marine Policy*, 87, 180–185.
- Ban, N. C., G. G. Gurney, N. A. Marshall, C. K. Whitney, M. Mills, S. Gelcich, N. J. Bennett, M. C. Meehan, C. Butler, S. Ban, T. C. Tran, M. E. Cox, and S. J. Breslow (2019). Well-being outcomes of marine protected areas. *Nature Sustainability*, 2(6), 524–532.
- Baré, J.F., 1985. *Le malentendu Pacifique: des premières rencontres entre Polynésiens et Anglais et de ce qui s'ensuivit avec les Français jusqu'à nos jours*. Paris : Hachette, 1985, 280 p. (Histoire des Gens). ISBN 2-01-010377-7
- Barrow, H., and J. Tenenbaum (1986). Computational approaches to vision. Page in R. Boffk, L. Kaufman, and J. Thomas, editors. *Handbook of perception and human performance*. John Wiley and Sons, New-York.
- Bastide, R. (1965). Le syncrétisme en Amérique Latine. *Bulletin Saint-Jean-Baptiste*, 5(4/2), 166–171.
- Bédard, M. (2016). Réflexion sur les perceptions, conceptions, représentations et affections, ou la quadrature des approches qualitatives en géographie. *Cahiers de Géographie du Québec*, 60(171), 531–549.
- Bennett, N. J., & Dearden, P. (2014). From measuring outcomes to providing inputs: Governance, management, and local development for more effective marine protected areas. *Marine Policy*, 50, 96-110.
- Bennett, N. J., J. Blythe, S. Tyler, and N. C. Ban (2016). Communities and change in the

- anthropocene: understanding social-ecological vulnerability and planning adaptations to multiple interacting exposures. *Regional Environmental Change*, 16, 907–926
- Bennett, N. J., A. Di Franco, A. Calò, E. Nethery, F. Niccolini, M. Milazzo, and P. Guidetti** (2019). Local support for conservation is associated with perceptions of good governance, social impacts, and ecological effectiveness. *Conservation Letters*, 12(4), 1–10.
- Bergson, H.** (1932). *Les deux sources de la morale et de la religion*. Edition de Flammarion de 2012.
- Berkes, F.** (2017). Environmental governance for the anthropocene? Social-ecological systems, resilience, and collaborative learning. *Sustainability*, 9(7), 1232.
- Berkes, F., J. Colding, and C. Folke** (2000). Rediscovery of Traditional Ecological Knowledge as Adaptive Management. *Ecological Applications*, 10(5), 1251–1262.
- Berkes, F., D. Feeny, B. J. McCay, and J. M. Acheson** (1989). The benefits of the commons. *Nature*, 340(6229), 91–93.
- Bertucci F., Parmentier E., Lecellier G., D. Hawkins A.D., and D. Lecchini** (2016). Acoustic indices provide information on the status of coral reefs: an example from Moorea Island in the South Pacific. *Scientific Reports*, 6(1), 1–9.
- Bhabha, H.** (2007). *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale de la culture*. Payot. Paris.
- Björk, P. G., and H. S. H. Johansson** (2001). Towards governance theory : In search for a common ground. *APSA Papers*.
- Blundo, G.** (2004). La gouvernance, entre technique de gouvernement et outil e’exploration empirique. *Bulletin de l’APAD*, 23–24, 1–14.
- Bonnal, P., S. Michel, and C. Poncet** (2016). Le processus d’hybridation des politiques territoriales : une approche institutionnelle. *In Presses universitaires de la Méditerranée. Production et circulation des normes pour l’action territoriale*. Montpellier. pp 59–72.
- Bonnet, C., R. Ghiglione, and J. . Richard** (1989). *Traité de psychologie cognitive. Vol. 1 Perception, Action, Language*. Dinod. Paris.
- Bortone, S. A., J. J. Kimmel, and C. M. Bundrick** (1989). A comparison of three methods for visually assessing reef fish communities: time and area compensated. *Northeast Gulf Science*, 10(2), 85–96.

- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Edition de minuit, Paris, 480p.
- Le Breton, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Presses Universitaires de France, 256p.
- Caillon, S., G. Cullman, B. Verschuuren, and E. J. Sterling (2017). Moving beyond the human–nature dichotomy through biocultural approaches: including ecological well-being in resilience indicators. *Ecology and Society*, 22(4), 27. <https://doi.org/10.5751/ES-09746-220427>
- Calinaud, N. (1993). La situation juridique des lagons polynésiens. *Bulletin de la Société des études océaniques*, 260(12), 47–51.
- Carlisle, K. M., and R. L. Gruby (2018). Why the path to polycentricity matters: evidence from fisheries governance in Palau. *Environmental Policy and Governance*, 28(4), 223–235.
- Carlsson, L., and F. Berkes (2005). Co-management: Concepts and methodological implications. *Journal of Environmental Management*, 75 (2005), 65–76. doi:10.1016/j.jenvman.2004.11.0
- Carvalho, P. G., S. D. Jupiter, F. A. Januchowski-Hartley, J. Goetze, J. Claudet, R. Weeks, A. Humphries, and C. White (2019). Optimized fishing through periodically harvested closures. *Journal of Applied Ecology*, (October 2018), 1–10.
- Cazalet, B. (2008). Droit des lagons de Polynésie française. *Revue Juridique de l'Environnement*, 391-407.
- Charles, A. (2017). The Big Role of Coastal Communities and Small-Scale Fishers in Ocean Conservation. In Phillip S. Levin and Melissa R. Poe: *Conservation for the Anthropocene Ocean: Interdisciplinary Science in Support of Nature and People*. pp 491–500.
- Christie, P., and A. T. White (2007). Best practices for improved governance of coral reef marine protected areas. *Coral Reefs*, 26, 1047–1056.
- Cinner, J. (2018). How behavioral science can help conservation? *Science*, 362(6417), 889–890.
- Cinner, J. E., and S. Aswani (2007). Integrating customary management into marine conservation. *Biological Conservation*, 140, 201–216.
- Cinner, J. E., T. R. McClanahan, M. A. MacNeil, N. A. J. Graham, T. M. Daw, A.

- Mukminin, D. A. Feary, A. L. Rabearisoa, A. Wamukota, N. Jiddawi, S. J. Campbell, A. H. Baird, F. A. Januchowski-Hartley, S. Hamed, R. Lahari, T. Morove, and J. Kuange (2012). Comanagement of coral reef social-ecological systems. *Proceedings of the National Academy of Sciences*.
- Cinner, J., M. J. Marnane, T. R. McClanahan, and G. R. Almany (2006). Periodic closures as adaptive coral reef management in the Indo-Pacific. *Ecology and Society*, 11(31).
- Claudet, J. (2021). The seven domains of action for a sustainable Ocean. *Cell*, 184(6), 1426–1429.
- Claudet, J., L. Bopp, W. W. L. Cheung, R. Devillers, E. Escobar-Briones, P. Haugan, J. J. Heymans, V. Masson-Delmotte, N. Matz-Lück, P. Miloslavich, L. Mullineaux, M. Visbeck, R. Watson, A. M. Zivian, I. Ansorge, M. Araujo, S. Aricò, D. Bailly, J. Barbière, C. Barnerias, C. Bowler, V. Brun, A. Cazenave, C. Diver, A. Euzen, A. T. Gaye, N. Hilmi, F. Ménard, C. Moulin, N. P. Muñoz, R. Parmentier, A. Pebayle, H.-O. Pörtner, S. Osvaldina, P. Ricard, R. S. Santos, M.-A. Sicre, S. Thiébaud, T. Thiele, R. Troublé, A. Turra, J. Uku, and F. Gaill. (2020). A Roadmap for Using the UN Decade of Ocean Science for Sustainable Development in Support of Science, Policy, and Action. *One Earth*, 2(1), 34–42.
- Claudet, J., C. W. Osenberg, L. Benedetti-Cecchi, P. Domenici, J. A. García-Charton, Á. Pérez-Ruzafa, F. Badalamenti, J. Bayle-Sempere, A. Brito, F. Bulleri, J. M. Culioli, M. Dimech, J. M. Falcón, I. Guala, M. Milazzo, J. Sánchez-Meca, P. J. Somerfield, B. Stobart, F. Vandeperre, C. Valle, and S. Planes (2008). Marine reserves: Size and age do matter. *Ecology Letters*, 11(5), 481-489. <https://doi.org/10.1111/j.1461-0248.2008.01166.x>
- Claudet, J., D. Pelletier, J. Y. Jouvenel, F. Bachet, and R. Galzin (2006). Assessing the effects of marine protected area (MPA) on a reef fish assemblage in a northwestern Mediterranean marine reserve: Identifying community-based indicators. *Biological Conservation*, 130(3), 349–369.
- Cohen, P. J., and S. J. Foale (2013). Sustaining small-scale fisheries with periodically harvested marine reserves. *Marine Policy*, (37), 278–287.
- Commons, J. (1931). Institutional Economics. *The American Economic Review*, XXI(3), 648–657.
- Conte, E. (1988). *L'exploitation traditionnelle des ressources marines à Napuka (Tuamotu, Polynésie Française)*. Département archéologie, Centre polynésien des sciences

- humaines Te Anavaharau. Puunauia, Tahiti.
- Costello, C., D. Ovando, T. Clavelle, C. Kent Strauss, R. Hilborn, M. C. Melnychuk, T. A. Branch, S. D. Gaines, C. S. Szuwalski, R. B. Cabral, D. N. Rader, and A. Leland. (2016). Global fishery prospects under contrasting management regimes. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 113(18), 5125–5129.
- Côté, I. M., I. Mosqueira, and J. D. Reynolds (2001). Effects of marine reserve characteristics on the protection of fish populations: a meta-analysis. *Journal of Fish Biology*, (59), 178–189.
- Cox, M., G. Arnold, and S. V. Tomás (2010). A review of design principles for community-based natural resource management. *Ecology and society*, 15(4), 38.
<http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss4/art38/>
- D'Arcy, P. (2013). The nourishing sea: Partnered guardianship of fishery and seabed mineral resources for the economic viability of small Pacific island nations. *Sustainability*, 5(8), 3346-3367.
- Darling, E. S., McClanahan, T. R., Maina, J., Gurney, G. G., Graham, N. A., Januchowski-Hartley, F., ... & Mouillot, D. (2019). Social–environmental drivers inform strategic management of coral reefs in the Anthropocene. *Nature ecology & evolution*, 3(9), 1341-1350.
- David, G., and A. Thomassin (2007). Les aires marines protégées, petit voyage autour d'un territoire en mal de reconnaissance. Premier colloque national sur les aires marines protégées, Boulogne-sur-mer, 20-22 novembre 2007.
- Davidson-Hunt, I. J., and R. M. O'Flaherty (2007). Researchers, indigenous peoples, and place-based learning communities. *Society and Natural Resources : An International Journal*, 20:4, 291-305, DOI: 10.1080/08941920601161312
- Deleuze, G., and F. Guatarri (1980). *Mille Plateaux, capitalisme et schizophrénie*. Editions de Minuit, Paris.
- Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Bibliothèque des sciences humaines, Gallimard, 460p.
- Di Lorenzo, M., J. Claudet, and P. Guidetti (2016). Spillover from marine protected areas to adjacent fisheries has an ecological and a fishery component. *Journal for Nature Conservation* 32: 62-66. <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2016.04.004>

- Donaldson, E.C. 2019. *Working with the Ancestors: Mana and Place in the Marquesas Islands*. University of Washington Press.
- Duit, A., V. Galaz, K. Eckerberg, and J. Ebbesson (2010). Governance, complexity, and resilience. *Global Environmental Change*, 20(3), 363–368.
- Durkheim, E. (1912). *Les formes élémentaires de la vie religieuse*. Oxford University Press, USA.
- Eckert, L. E., N. C. Ban, S. C. Tallio, and N. Turner (2018). Linking marine conservation and indigenous cultural revitalization: First nations free themselves from externally imposed social-ecological traps. *Ecology and Society*, 23(4).
- Ellis, W. (1972). *A la recherche de la Polynésie d'autrefois*. Publication de la Société des Océanistes, Paris.
- Fabre, P., and T. Bambridge (2017). Évolution de la pratique de pêche aux ature (Selar crumenophthalmus) à Opunohu, Moorea (Polynésie française). *Le Journal de la Société des Océanistes*, (144–145), 315–328.
- Fer, Y. Pentecôtisme en Polynésie française: l'Évangile relationnel. Labor et Fides, 2005.
- Fer, Y. (2007). Salut personnel et socialisation religieuse dans les assemblées de Dieu de Polynésie française. *Anthropologie et sociétés*, 31(1), 183-199.
- Fer, Y. (2012). Le protestantisme polynésien, de l'Église locale aux réseaux évangéliques. *Archives de sciences sociales des religions*, (157), 47-66.
- Fer, Y., & Malogne-Fer, G. (2002). Christianisme, identités culturelles et communautés en Polynésie française. *Hermès* (Paris. 1988), 32-33, fascicule thématique "La France et les Outre-mers: l'enjeu multiculturel".
- Filous, A., Lennox, R. J., Beaury, J. P., Bagnis, H., Mchugh, M., Friedlander, A. M., ... & Danylchuk, A. J. (2021). Fisheries science and marine education catalyze the renaissance of traditional management (rahui) to improve an artisanal fishery in French Polynesia. *Marine Policy*, 123, 104291.
- Firth, R. (1940). The analysis of mana: an empirical approach. *Journal of the Polynesian Society*, 4(1), 483–510.
- Foucault, M. (1982). *Le sujet et le pouvoir*. The University of Chicago Press.
- Friedlander, A. M. (2018). Marine conservation in Oceania: Past, present, and future. *Marine Pollution Bulletin*, 135, 139–149.

- Friedlander, A. M., J. . Shackeroff, and J. N. Kittinger (2016). Traditional marine resources and their use in contemporary Hawai'i. Pages 177–193 in T. Bambridge: *The Rahui: legal pluralism in Polynesian traditional management of resources and territories*. ANU Press.
- García Canclini, N. (1989). *Culturas Híbridas, estrategias para entrar y salir de la modernidad*. Grijalbo, Mexique.
- García Canclini, N. (2010). *Cultures hybrides. Stratégies pour entrer et sortir de la modernité*. Presses de l'Université Laval. Québec.
- Garnett, S. T., N. D. Burgess, J. E. Fa, Á. Fernández-Llamazares, Z. Molnár, C. J. Robinson, J. E. M. Watson, K. K. Zander, B. Austin, E. S. Brondizio, N. F. Collier, T. Duncan, E. Ellis, H. Geyle, M. V. Jackson, H. Jonas, P. Malmer, B. McGowan, A. Sivongxay, and I. Leiper (2018). A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation. *Nature Sustainability*, 1(7), 369–374.
- Gaspar, C., and T. Bambridge (2008). Territorialités et aires marines protégées à Moorea (Polynésie française). *Le Journal de la Société des Océanistes*, (126–127), 231–246.
- Gelcich, S., M. J. Kaiser, J. C. Castilla, and G. Edwards-Jones (2008). Engagement in co-management of marine benthic resources influences environmental perceptions of artisanal fishers. *Environmental Conservation*, 35(1), 36–45.
<https://doi.org/10.1017/S0376892908004475>
- Ghasarian, C. (2016). Protection of natural resources through a sacred prohibition: The Rahui on Rapa its. Pages 139–155 in T. Bambridge (ed.) *The Rahui: legal pluralism in Polynesian traditional management of resources and territories*. ANU Press.
- Goetze, J., T. Langlois, J. Claudet, F. Januchowski-Hartley, and S. D. Jupiter (2016). Periodically harvested closures require full protection of vulnerable species and longer closure periods. *Biological Conservation*, 203, 67–74.
- Goetze, J. S., J. Claudet, F. Januchowski-Hartley, T. J. Langlois, S. K. Wilson, C. White, R. Weeks, and S. D. Jupiter (2018). Demonstrating multiple benefits from periodically harvested fisheries closures. *Journal of Applied Ecology*, 55(3), 1102–1113.
- Goetze, J. S., F. A. Januchowski-Hartley, J. Claudet, T. J. Langlois, S. K. Wilson, and S. D. Jupiter. (2017). Fish wariness is a more sensitive indicator to changes in fishing pressure than abundance, length or biomass. *Ecological Applications*, 27(4), 1178–1189.

- Gonschor, L., 2015. *Ta 'Aroa is Great, Good and Mā 'Ohi*. In *At Home and in the Field* (pp. 253-260). University of Hawaii Press.
- Griffiths, J. (1986). What is legal pluralism? *Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* 18(24).
- Guéguen, H. (2014). Reconnaissance et légitimité. *Vie sociale*. doi: 10.3917/vsoc.144.0067
- Guidetti, P., M. Milazzo, S. Bussotti, A. Molinari, M. Murenu, A. Pais, and L. Tunesi (2008). Italian marine reserve effectiveness: Does enforcement matter? *Biological Conservation*, 141, 699–709.
- Gwiazdzinski, L. (2016). *L'hybridation des mondes. Territoires et organisations à l'épreuve de l'hybridation*. Elya Edition.
- Haesbaert, R. (2011). Hybridité culturelle, « anthropophagie » identitaire et transterritorialité. *Géographie et cultures*, 78, 21–40.
- Hamilton, R., and R. Walter (2000). Le savoir écologique traditionnel et son rôle dans la conception de la recherche halieutique : une étude de cas du lagon de Roviana , province occidentale (Îles Salomon). *Bulletin CPS*, (11), 13–25.
- Harmelin-Vivien, M. L., J. G. Harmelin, C. Chauvet, C. Duval, R. Galzin, P. Lejeune, G. Barnabé, F. Blanc, R. Chevalier, J. Duclerc, and G. Lasserre (1985). Evaluation visuelle des peuplements et populations de poissons : méthodes et problèmes. *Rev. Ecol. (Terre Vie)*, (40), 467–539.
- Henningham, S., 1992. *France and the South Pacific: A contemporary history (Vol. 3)*. University of Hawaii Press.
- Henry, T. (1968). *Tahiti aux temps anciens*. Société des Océanistes, Paris, 723p.
- Hermet, G. (2005). La gouvernance serait-elle le nom de l'après-démocratie? Pages 17–47 in G. Hermet, A. Kazancigil, and J.-F. Prud'homme, editors. *La gouvernance. Un concept et ses applications*. CERI-Karth. Paris.
- Herrera, C. (2016). Révéler l'hybride pour fonder une utopie territoriale. In *L'hybridation des mondes*. Elya édition.
- Hess, D., F. Edwards, A. Ishoda, P. Rubinoff, M. Haws, and M. Gombos (2012). *Reimaanlok, an approach for community-based management, a facilitator's guide to implementing the Reimaanlok Conservation Planning Process*. Report of NOAA program.

- Hodson, G. (2015). On defining institutions : rules versus equilibria. *Journal of Institutional Economics*, 1–9.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*. Éditions du Cerf, Paris, 232p.
- Hufty, M. (2007). La gouvernance est-elle un concept opérationnel ? Proposition pour un cadre analytique. *Fédéralisme Régionalisme*, 7(2).
- Hviding, E. (1996). *Guardians of Marovo Lagoon: Practice, place, and politics in maritime Melanesia*. University of Hawai'i Press, 512p.
- Hviding, E., and G. White (2015). *Pacific Alternatives: Cultural Politics in Contemporary Oceania*. (E. Hviding and G. White, editors). Sean Kingston Publishing.
- Hyder, K., B. Townhill, L. G. Anderson, J. Delany, and J. K. Pinnegar (2015). Can citizen science contribute to the evidence-base that underpins marine policy? *Marine Policy*, 59, 112–120.
- Januchowski-Hartley, F. A., J. E. Cinner, and N. A. J. Graham (2014). Fishery benefits from behavioural modification of fishes in periodically harvested fisheries closures. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*, 24(6), 777-790.
- Jauréguilberry, F. (2016). Réalité augmentée et espace intelligent : un nouvel environnement hybride. Pages 199–206 *L'hybridation des mondes*. Elya Edition.
- Jefferson, R. L., I. Bailey, D. d. A. Laffoley, J. P. Richards, and M. J. Attrill (2014). Public perceptions of the UK marine environment. *Marine Policy*, 43, 327–337.
- Jennings, S., E. M. Grandcourt, and N. V. C. Polunin (1995). The effects of fishing on the diversity, biomass and trophic structure of Seychelles' reef fish communities. *Coral Reefs*, (14), 225–235.
- Jentoft, S., B. J. Mccay, D. C. Wilson, N. Bonnie, and J. Mccay (1998). Social theory and fisheries co-management. *Marine Policy*, 22(45), 423–436.
- Johannes, R. E. (1981). *Words of the Lagoon: Fishing and marine lore in the Palau district of Micronesia*. University of California Press, 245 p.
- Jones, P. J. S., W. Qiu, and E. M. De Santo (2013). Governing marine protected areas: Social-ecological resilience through institutional diversity. *Marine Policy*, 41, 5–13.
- Joumard, R. (2009). Le concept de gouvernance. 2009, pp.52. hal-00489237
- Jupiter, S. D., P. J. Cohen, R. Weeks, A. Tawake, and H. Govan (2014a). Locally-managed marine areas: Multiple objectives and diverse strategies. *Pacific Conservation Biology*,

- 20(2), 165-179.
- Jupiter, S., S. Mangubhai, and R. T. Kingsford (2014b). Conservation of biodiversity in the Pacific islands of Oceania: Challenges and opportunities. *Pacific Conservation Biology*, 20(2), 206–220.
- Keesing, R. M. (1984). Rethinking "Mana". *Journal of anthropological research*, 40(1), 137-156.
- Kittinger, J. N., Finkbeiner, E. M., Glazier, E. W., & Crowder, L. B. (2012). Human dimensions of coral reef social-ecological systems. *Ecology and Society*, 17(4).
- Kulbicki, M. (1998). How acquired behavior of commercial reef may influence results obtained from visual censuses. *J. Exp. Mar. Biol. Ecol.*, 222, 11–30.
- Kyed, H. M. (2017). Hybridity and boundary-making: exploring the politics of hybridisation. *Third World Thematics: A TWQ Journal*, 2(4), 464-480.
<https://doi.org/10.1080/23802014.2017.1408423>
- Laffoley, D., J. M. Baxter, D. J. Amon, J. Claudet, J. M. Hall-Spencer, K. Grorud-Colvert, L. A. Levin, P. C. Reid, A. D. Rogers, M. L. Taylor, L. C. Woodall, and N. F. Andersen (2020). Evolving the narrative for protecting a rapidly changing ocean, post-COVID-19. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* (October), 1–23.
- Langlois, T. J., E. S. Harvey, and J. J. Meeuwig (2012). Strong direct and inconsistent indirect effects of fishing found using stereo-video: Testing indicators from fisheries closures. *Ecological Indicators*, 23, 524–534.
- Latour, B. (2006). *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. La Découverte, Paris, 216p.
- Lauer, M. (2017). Changing understandings of local knowledge in island environments. *Environmental Conservation*, 44(4), 336–347.
<https://doi.org/10.1017/S0376892917000303>
- Lecchini, D., Dixson, D. L., Lecellier, G., Roux, N., Frédérick, B., Besson, M., ... & Nakamura, Y. (2017). Habitat selection by marine larvae in changing chemical environments. *Marine pollution bulletin*, 114(1), 210-217.
- Leenhardt, P., Teneva, L., Kininmonth, S., Darling, E., Cooley, S., & Claudet, J. (2015). Challenges, insights and perspectives associated with using social-ecological science for marine conservation. *Ocean & Coastal Management*, 115, 49-60.

- Leenhardt, P., Stelzenmüller, V., Pascal, N., Probst, W.N., Aubanel, A., Bambridge, T., ... & J. Claudet. (2017). Exploring social-ecological dynamics of a coral reef resource system using participatory modeling and empirical data. *Marine Policy*, 78, 90-97.
- Le Meur, P.-Y. (2011). *Anthropologie politique de la gouvernance: acteurs, ressources, dispositifs*. Editions Universitaires Européennes, 170p.
- Le Meur, P. Y., Bambridge, T., Dégremont, M., & Rodary, E. (2018). Les espaces marins du Pacifique entre logiques de commun et d'accaparement. *Revue internationale des Études du Développement*, (2), 9-30.
- Lemos, M. C., and A. Agrawal (2006). Environmental Governance. *Annual Review of Environment and Resources* 31:297–325. doi: 10.1146/annurev.energy.31.042605.135621
- Leong, K. ., S. Wongbusarakum, R. . Ingram, A. Mawyer, and M. Poe (2019). Improving Representation of Human Well-Being and Cultural Importance in Conceptualizing the West Hawai'i Ecosystem. *Frontiers in Marine Science*, 6, 231.
- Lester, S. E., and B. S. Halpern (2008). Biological responses in marine no-take reserves versus partially protected areas. *Marine Ecology Progress Series*, 367, 49–56.
- Levine, A. S., and L. S. Richmond (2014). Examining enabling conditions for community-based fisheries comanagement: Comparing efforts in hawai'i and American Samoa. *Ecology and Society*, 19(1): 24. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-06191-190124>
- Levy, R.I., 1975. Tahitians: Mind and experience in the Society Islands. University of Chicago Press.
- Lubchenco, J., P. M. Haugan, and M. E. Pangestu (2020). Five priorities for a sustainable ocean economy. *Nature*, 588, 30–32.
- Lyotard, J.-F. (1979). *La condition postmoderne. Rapport sur le savoir*. Les Editions de Minuit. Paris.
- Machtel (2020). The Discursive Construction of Taboo. Constructing fluid rahui in Mo'orea, French Polynesia: a power-laden and ambiguous process. Wageningen University and Research. MSc Forest and Nature Conservation.
- Madi Moussa, R. (2010). Estimation de la taille des poissons lagonaires vendus sous la forme de tui en bord de route sur l'île de Moorea (Polynésie française) par analyse de clichés numériques. *Cybium*, 34(1), 73–82.
- Malogne-Fer, G. (2019). Questions d'«authenticité»: filmer une controverse religieuse et

- culturelle à Moorea (Polynésie française). *Journal de la Société des Océanistes*, (148), 133-144.
- Marshall, N. J., D. A. Kleine, and A. J. Dean (2012). CoralWatch: Education, monitoring, and sustainability through citizen science. *Frontier in Ecology and the Environment*, 10(6), 332-334. <https://doi.org/10.1890/110266>
- Mawyer, A. (2016). Uncanny rights and the ambiguity of state authority in the Gambier Islands. In T. Bambridge (ed.), *The Rahui: legal pluralism in Polynesian traditional management of resources and territories*. ANU Press.
- Mawyer, A., and R. Feinberg (2014). Senses of Space: Multiplying Models of Spatial Cognition in Oceania. *Ethos*, 42(3), 243–252.
- Mawyer, A., and J. K. Jacka (2018). Sovereignty, conservation and island ecological futures. *Environmental Conservation*, 45(3), 238–251.
- Mazé, C. (2020). *Le concept de transformation vers la soutenabilité: de la science à l'(in) action publique. Le cas brûlant de la gouvernance des socio-écosystèmes marins et côtiers dans le climat du XXIe siècle*. HDR, Université de La Rochelle.
- McMillen, H., T. Ticktin, and H. K. Springer (2017). The future is behind us: traditional ecological knowledge and resilience over time on Hawai‘i Island. *Regional Environmental Change*, 17, 579–592.
- Meagher, K. (2012). The strength of weak states? Non-state security forces and hybrid governance in Africa. *Development and Change*, 43(5), 1073-1101.
- Meagher, K., T. De Herdt, and K. Titeca (2014). Hybrid Governance: Buzzword or Paradigm Shift? <https://africanarguments.org/2014/04/25/hybrid-governance-in-africa-buzzword-or-paradigm-shift-by-kristof-titeca-kate-meagher-and-tom-de-herdt/>.
- Miller, C. (2001). Hybrid Management: Boundary Organizations, Science Policy, and Environmental Governance in the Climate Regime. *Science, Technology and Human Value*, 26(4), 478–500.
- Millerstrom, S. N. (1997). Carved and painted rock images in the Marquesas Islands, French Polynesia. *Archaeology in Oceania*, 32(3), 181-196.
- Mondiale, B. (1989). *L'Afrique sub-saharienne ; de la crise à une croissance durable*. Washington D.C.
- Morishige, K., P. Andrade, P. Pascua, K. Steward, E. Cadiz, L. Kapono, and U. Chong (2018). Na; Kilo'A;ina: Visions of biocultural restoration through indigenous

- relationships between people and place. *Sustainability (Switzerland)*, 10(10), 1–20.
- Morrison, J. (1966). *Le Journal de James Morrison, second maître à bord de la Bounty*. Paris, Musée de l'Homme.
- Morrison, T. H., N. Adger, J. Barnett, K. Brown, H. Possingham, and T. Hughes (2020). Advancing Coral Reef Governance into the Anthropocene. *One Earth*, 2(1), 64–74.
- Newbury, C.W., 2019 [1984]. *Tahiti nui: Change and survival in French Polynesia, 1767–1945*. University of Hawaii Press.
- Oliver, D.L., 2019. *Ancient Tahitian Society*. University of Hawaii Press.
- Olivier De Sardan, J.-P. (1993). Le développement local comme champ politique local. , 6, Marseille : 11-18. *Bulletin de l'APAD 6* (Marseille), 11–18.
- Olivier De Sardan, J. P. (2008). Researching the practical norms of real governance in Africa. English Discussion Paper from Overseas Development Institute.
- Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Planète en jeu, De Boeck, 301p.
- Ostrom, E. (2011). Background on the Institutional Analysis and Development Framework. *Policy Studies Journal*, 39(1), 7-27.
- Ottino-Garanger, M. N., & Guiot, H. (2016). Tiki, Ti'i, Ki'i...: Aux origines des Polynésiens. Société des océanistes.
- Pieterse, J. N. (2001). Hybridity, So What? *Theory, Culture & Society*, 18(2-3), 219–245 | 10. *Theory Culture Society*, 18(2–3), 219–245.
- Plummer, R., D. R. Armitage, and R. C. de Loë (2013). Adaptive comanagement and its relationship to environmental Governance. *Ecology and Society*, 18(1), 21. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-05383-180121>
- Prévost, F. (2017). Les tuputupua: Ancêtres protecteurs et animaux tutélaires aux Tuamotu. *Journal de la Societe des Oceanistes*, 144–145(1–2), 329–344.
- Raapoto, T. (1977). Le marae, aperçu sur le sanctuaire polynésien. Unpublished Master's thesis in Theology, Protestant Faculty of Theology, University of Strasbourg.
- Raapoto, T. (1980). Maohi: On Being Tahitian. *Pacific Perspective Suva*, 9(1), 3-5.
- Rassweiler, A., Lauer, M., Lester, S. E., Holbrook, S. J., Schmitt, R. J., Moussa, R. M., ... & Claudet, J. (2020). Perceptions and responses of Pacific Island fishers to changing coral reefs. *Ambio*, 49(1), 130-143.

- Reyntjens, F. (2016). Legal Pluralism and Hybrid Governance: Bridging Two Research Lines. *Development and Change*, 47(2), 346-366.
- Rigo, B. (2004). *Altérités polynésiennes ou métamorphose de l'espace-temps*. CNRS Edition. Paris.
- Rigo, B. (2007). Le pouvoir politique et le sacré en Polynésie, in Chatti Mounira et al., *Pouvoir(s) et politique(s) en Océanie*, Paris, L'Harmattan, pp. 297-322.
- Rigo, B. (2012). Le rahui traditionnel peut-il être mis au service d'une politique du développement durable en Polynésie ? Page in éditions Bruylant, editor. *Colloque international de droit : L'intégration de la coutume dans la norme environnementale – Eléments d'ici et d'ailleurs*. Université de la Nouvelle-Calédonie.
- Rigo, B. (2016). Tapu and kahui in the Marquesas. Pages 43–79 in T. Bambridge, editor. *The Rahui: legal pluralism in Polynesian traditional management of resources and territories*. ANU Press.
- Roberts, C. M., and N. V. C. Polunin (1991). Are marine reserves effective in management of reef fisheries? *Reviews in Fish Biology and Fisheries*, (1), 65–91.
- Rohe, J. R., S. Aswani, A. Schlüter, and S. C. A. Ferse (2017). Multiple drivers of local (non-) compliance in community-based marine resource management: Case studies from the South Pacific. *Frontiers in Marine Science*, 4(172).
<https://doi.org/10.3389/fmars.2017.00172>
- Roué, M. (2012). Histoire et épistémologie des savoirs locaux et autochtones De la tradition à la mode History and Epistemology of Local and Indigenous Knowledge : from Tradition to Trend. *Revue d'Ethnobiologie* 1.
- Le Roy, E. (2011). *La terre de l'autre, une anthropologie des régimes d'appropriation foncière*. Page (série A. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (L.G.D.J), col. Droit et société, editor). Paris.
- Ruddle, K., E. Hviding, and R. E. Johannes (1992). Marine Resources Management in the Context of Customary Tenure. *Marine Resource Economics*, 7(4), 249-273.
doi: 10.1086/mre.7.4.42629038
- Ruijter, A. De (1996). *Hybridization and Governance*. La Hague. Institute of Social Studies.
- Sahlins, M. (1999). Two or three things that I know about culture. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 399-421.

- Salhins, M. (2000). Identités et modernités du Pacifique. *La Nouvelle Revue du Pacifique*, 1(1), 19–25.
- Saura, B. (1985). Approche du phénomène pluriethnique et pluriculturel en Polynésie française. *Bulletin de la Société des Etudes Océaniques*, 233, Tome XIX(10), 1–18.
- Saura, B. (1989). Théologie de la libération et théorie de la culture chez Duro Raapoto. *Bulletin de la société des études océaniques*, 20(246), 1-15.
- Saura, B. (1990). Champ religieux, champ politique : les fondements d'une sociologie des pouvoirs en Polynésie française. Thèse de doctorat. Université de Aix-Marseille 3.
- Saura, B. (1994). *Les sanito, te mau sanito: histoire de l'église réorganisée de Jésus-Christ des saints des derniers jours en Polynésie française*. Herald Publishing House.
- Saura, B., 2004. Dire l'autochtonie à Tahiti. Le terme mā'ohi: représentations, controverse et données linguistiques. *Journal de la Société des Océanistes*, (119), 119-137.
- Saura B. (2008). *Tahiti Ma'ohi. Culture, identité, religion et nationalisme en Polynésie française*, Papeete, Au Vent des îles, 529 p.
- Saura, B. (2015). *Histoire et mémoire des temps coloniaux en Polynésie française*. Pape'ete, Au Vent des Îles.
- Saura, B. (2017). La toponymie aux îles de la Société (Polynésie française): unité culturelle régionale et logiques sociales locales. *Anthropologie et Sociétés*, 41(3), 287-310.
- Saura, B. (2020). *Un poisson nommé tahiti - mythes et pouvoirs aux temps anciens*. Au Vent des Iles, Papeete, 374p.
- Shackeroff, J., and L. Campbell (2007). Traditional Ecological Knowledge in Conservation Research: Problems and Prospects for their Constructive Engagement. *Conservation and Society*, 5(3), 343–360.
- Smith, H. (2020). Collaborative strategies for re-enhancing hapū connections to lands and making changes with our climate. *Contemporary Pacific*, 32(1), 21–46.
- Steins, N., and V. Edwards (1999). Platforms for collective action in multiple-use common pool resource. *Agriculture and Human values*, 16, 241–255.
- Sterling, E., T. Ticktin, T. Kipa Kepa Morgan, G. Cullman, D. Alvira, P. Andrade, N. Bergamini, E. Betley, K. Burrows, S. Caillon, J. Claudet, R. Dacks, P. Eyzaguirre, C. Filardi, N. Gazit, C. Giardina, S. Jupiter, K. Kinney, J. McCarter, M. Mejia, K. Morishige, J. Newell, L. Noori, J. Parks, P. Pascua, A. Ravikumar, J. Tanguay, A.

- Sigouin, T. Stege, M. Stege, and A. Wali (2017). Culturally Grounded Indicators of Resilience in Social-Ecological Systems. *Environment and Society*, 8 (2017), 63–95. doi:10.3167/ares.2017.080104
- Taiarui, M., S. Foale, T. Bambridge, and M. Sheaves (2019). Is stock enhancement the best option to manage fisheries? A case study from Tairapu (French Polynesia). *Marine Policy*, 104 (December 2017), 1–11.
- Tcherkezoff, S. (1999). Multiculturalism and Construction of a national Identity: The historical Case of Samoan/European relations. *New Pacific Review*, 1(1), 168-186.
- Thelen, K. (2003). Comment les institutions évoluent : perspectives de l’analyse historique. *L’année de la régulation Économie, Institutions, Pouvoirs*, 7, 13–37.
- Thiault, L., L. Kernaléguen, C. W. Osenberg, T. Lison de Loma, Y. Chancerelle, G. Siu, and J. Claudet (2019). Ecological evaluation of a marine protected area network: a progressive-change BACIPS approach. *Ecosphere*, 10(2).
- Tomlinson, M., & P Kāwika Tengan, T. (2016). *New Mana: Transformations of a classic concept in Pacific languages and cultures*. Anu Press.
- Torrente, F. (2012). *Buveurs de mers, Mangeurs de terres. Histoire des guerriers d’Aana, atoll des Tuamotu*. Haere Po.
- Tuhiwai-Smith, L. (1999). *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. New York. Zed Books Ltd.
- Ueki, M. (2000). Eco-consciousness and Development in Palau. *The Contemporary Pacific*, 12(2), 481-487. <http://www.jstor.org/stable/23717351>.
- Vaughan, M. B., B. Thompson, and A. L. Ayers (2017). Pāwehe Ke Kai a’o Hā’ena: Creating State Law based on Customary Indigenous Norms of Coastal Management. *Society and Natural Resources*, 30(1), 31-46. <http://dx.doi.org/10.1080/08941920.2016.1196406>
- Wehrens, R., M. Bekker, and R. Bal (2014). Hybrid Management Configurations in Joint Research. *Science Technology and Human Values*, 39(1), 6-41. doi: 10.1177/0162243913497807

Liste des annexes

Sommaire

Annexe 1: Listes des CR (disponibles) des réunions des comités de gestion	314
A1.a. Archives des CR à Teahupo'o (2014 à 2020)	314
A1.b. CR des réunions du comité de gestion (élaborés moi-même de 2017 à 2020)	344
□ A Teahupo'o	344
□ A Tautira (de 2017 à 2020)	366
Annexe 2 : Liste des entretiens avec les acteurs	380
A2.a. Liste des entretiens et caractéristiques	380
A2.b. Statistiques enquêtes	383
A2.c. Guide d'entretien	384
A2.d. Retranscriptions	386
<i>Entretien n°1</i>	386
<i>Entretien n°2</i>	388
<i>Entretien n°3</i>	390
<i>Entretien n°4</i>	392
<i>Entretien n°5</i>	394
<i>Entretien n°6</i>	395
<i>Entretien n°7</i>	396
<i>Entretien n°8</i>	397
<i>Entretien n°9</i>	399
<i>Entretien n°10</i>	400
<i>Entretien n°11</i>	401
<i>Entretien n°12</i>	414
<i>Entretien n°13</i>	448
<i>Entretien n°14</i>	455
<i>Entretien n°15</i>	460
<i>Entretien n°17</i>	468
<i>Entretien n°18</i>	469
<i>Entretien n°19</i>	470
<i>Entretien n°20</i>	472
<i>Entretien n°22</i>	474
<i>Entretien n°23</i>	481
<i>Entretien n°27</i>	495

<i>Entretien n°28</i>	496
<i>Entretien n°29</i>	501
<i>Entretien n°30</i>	503
<i>Entretien n°31</i>	505
<i>Entretien n°32</i>	507
<i>Entretien n°33</i>	509
<i>Entretien n°34</i>	511
<i>Entretien n°35</i>	512
<i>Entretien n°36</i>	514
<i>Entretien n°37</i>	515
<i>Entretien n°38</i>	522
<i>Entretien n°39</i>	524
<i>Entretien n°40</i>	526
<i>Entretien n°41</i>	530
<i>Entretien n°42</i>	533
<i>Entretien n°43</i>	535
<i>Entretien n°44</i>	540
<i>Entretien n°45</i>	543
<i>Entretien n°46</i>	544
<i>Entretien n°47</i>	545
<i>Entretien n°48</i>	547
<i>Entretien n°49</i>	550
<i>Entretien n°50</i>	553
<i>Entretien n°51</i>	555
<i>Entretien n°52</i>	559
<i>Entretien n°54</i>	561
<i>Entretien n°55</i>	563
<i>Entretien n°56</i>	565
<i>Entretien n°57</i>	567
<i>Entretien n°59</i>	568
<i>Entretien n°60</i>	569
<i>Entretien n°61</i>	571
<i>Entretien n°62</i>	572
<i>Entretien n°63</i>	573
<i>Entretien n°64</i>	574
<i>Entretien n°65</i>	576
<i>Entretien n°66</i>	577

<i>Entretien n°67</i>	579
<i>Entretien n°68</i>	581
<i>Entretien n°69</i>	583
<i>Entretien n°70</i>	584
<i>Entretien n°71</i>	586
<i>Entretien n°72</i>	587
Annexe 3 : Les formes d’hybridations selon Pieterse (2001)	589
Annexe 4 : Description du rāhui suivant le Pollex	590
Annexe 5 : Le mythe de la pierre de Tairapu (Henry, 1968)	591
Annexe 6 : Arrêté de classement n°864 CM du 6 juin 2014	592
Annexe 7 : Objectifs de classement de catégorie 6 (Extrait du code de l’environnement de Polynésie française)	593
Annexe 8 : Arrêté de classement n°1204 CM du 12 juillet 2018	596
Annexe 9 : Arrêté de classement n°971 CM du 27 juin 2014	597
Annexe 10 : Règlement intérieur des comités de gestion	598
A10.a. Règlement du comité de gestion du rāhui de Teahupo’o.....	598
A10.b. Règlement du comité de gestion du rāhui de Tautira	600
Annexe 11 : Déclaration de l’association Puna Rāhui de Teahupo’o	602
Annexe 12 : Extrait du rapport d’enquête publique présenté à la commune de Tairapu-Ouest	604
Annexe 13 : Liste des convocations	605
Annexe 14 : Actions de diffusion du rāhui dans les médias	614
Annexe 15 : Plan d’actions du rāhui de Teahupo’o	617
Annexe 16 : La toponymie exprimée par les tahu’a sur les communes associées de Teahupo’o et Tautira (Extrait de l’étude d’A. Campaner, Programme RĀHUI)	621
Annexe 17 : Les définitions légales du rāhui	622
A17.a. Selon le code de la pêche.....	622
A17.b. Selon le code de l’environnement	622
Annexe 18 : Procès-verbaux de la Police municipale portant sur des infractions dans le rāhui	623


Annexe 19 : Fiches de présence des membres et invités au comité de gestion des rāhui de Teahupo'o et Tautira.....	627
A19.a. Teahupo'o.....	627
A19.b. A Tautira.....	650
Annexe 20 : Échanges de mails entre la DIREN et la Mairie de Teahupo'o entre 2014 et 2017	651
Annexe 21 : Échange entre la DIREN et le CRIOBE à propos des demandes d'autorisation de comptage dans le rāhui.....	668
Annexe 22 : Tableau de calcul des intervalles de confiance à 95%	669

Annexe 1 : Listes des CR (disponibles) des réunions des comités de gestion

A1.a. Archives des CR à Teahupo'o (2014 à 2020)

♦ Réunion du 15/09/2014 :

Teahupoo le 03 décembre 2014



**Compte rendu du comité de gestion de l'espace maritime protégé
sis au *Fenua Aihere* à Teahupoo - Commune de Tairapu Ouest
en date du 15 septembre 2014**

La réunion s'est tenue à la mairie de Teahupoo, le 15 septembre 2014. Elle a commencé à 10h00 pour s'achever à 12h00.

Etaient présents

Wilfred Tavaearii (maire de Tairapu Ouest), Gérard Parker (maire délégué de Teahupoo), Jonathan Tarihaa (maire délégué de Vairao), Lucienne Mahaa (1^{ère} adjointe au maire), Ernest Haotai (6^{ème} adjoint au maire), Christine Rochette (7^{ème} adjoint au maire), Matavai Temahuki (8^{ème} adjoint au maire), Patrick Richer (conseiller municipal), Bernadette Hamblin (conseillère de Tairapu Ouest), Odette Taumihau (conseillère de Tairapu Ouest), Héléne Maitere Fariki (DGS Tairapu Ouest), Joachim Pavaouau (président comité Hava'e Horue), Augustin Paofai (président coopérative Hava'e), Sissi Faretahua (secrétaire coopérative Hava'e), Annick Paofai (présidente association défense Fenua Aihere), Victor Puairau (président AS Teahotumunui), Timeri Levy (présidente Vai ara no Teahupoo), Céline Parker (agricultrice), Cindy Otcenasek (prestataire de service), Lionel Henrich (plongeur Tahiti Iti Diving), Bjam Drollet (retraité), Annabella Paofai (pêcheur), Joël Paofai (pêcheur), Tetuanui Rochette (pêcheur), Didier Parker (pêcheur), Valentin Maino (pêcheur), Patrick Rochette (culture), Fanny Martre (Direction de l'environnement), Miri Tatarata (Direction de l'environnement).

Le maire délégué ouvre la séance et remercie les membres présents. Il demande l'accord des membres pour enregistrer la réunion.

Il donne lecture de l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Présentation des membres du comité de gestion ;
- Nomination du président et du secrétaire de séance du comité ;
- Analyse et adoption du règlement intérieur ;
- Actions à mener ;
- Budget ;
- Questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CR CG2 *Fenua Aihere* – Teahupoo - Commune de Tairapu Ouest

1. Présentation des membres du comité de gestion

Il est procédé à un tour de table pour que chacun se présente. Mesdames Timeri Levy et Cindy Otcenasek n'étant pas membres du comité de gestion, elles souhaitent néanmoins participer aux réunions. Il en va de même pour Monsieur Lionel Henrich. L'article 3 de l'arrêté n° 971/CM du 27.06.14 permet au comité de gestion de faire appel à tout service, organisme ou personnalité jugés utiles pour la bonne marche des travaux. Dans ce cadre, et en accord avec les membres du comité de gestion ces personnes pourront assister aux réunions en tant que personnes invitées.

Neuf membres sur seize participent à cette réunion. A noter la présence de madame Titaua Vivish (8^{ème} adjoint au maire de Taiarapu Est) et monsieur Robert Dufour (9^{ème} adjoint du maire de Taiarapu est) invités par le maire délégué de Teahupoo pour s'informer sur l'outil réglementaire utilisé par la commune pour la gestion du *rahui* de Teahupoo.

2. Nomination du président et du secrétaire de séance du comité

2.1 Président du comité de gestion

Un seul candidat, monsieur Gérard Parker. Le maire de la commune de Taiarapu Ouest soutient sa candidature. Après un vote à main levée, monsieur Gérard Parker est élu président à l'unanimité par les membres du comité de gestion.

2.2 Secrétaire du comité de gestion

en œuvre. Il doit également assurer le suivi des mesures de gestion mises en œuvre et évaluer leur efficacité.

Les actions en cours sont les suivantes :

- Inventaire de la faune et de la flore marine de l'espace protégé par la SARL PTPU qui est en attente de meilleures conditions météorologiques pour intervenir sur le terrain. Il est proposé aux membres du comité de participer à cette étude afin de se former aux méthodes de suivi : étude financée par la Diren.
- Balisage de l'espace protégé pour une meilleure visualisation et surveillance du site protégé. Ce projet est financé par le programme Intègre et géré conjointement par la CPS et la Diren. A cet effet un appel d'offre est lancé sur le site de la CPS pour le recrutement d'un prestataire ;
- Panneaux d'information et de signalisation dans la commune et à Teahupoo : projet financé par le programme Intègre sur contrat ;
- Action de formation des membres du comité de gestion sur l'application du code de l'environnement et la gestion juridique de l'espace protégé (contrôle, infractions, sanctions, procès-verbaux...) : intervention financée par la Diren.

Autres actions envisagées

- Action de communication et de sensibilisation auprès des médias ;
- Action d'information auprès des forces de police (gendarmerie, procureur, police municipale...);
- Actions de surveillance de l'espace maritime protégé.

6. Budget

Actions budgétisées	Montant (F CFP TTC)	Source de financements
Inventaire faune et flore marines	2 825 000	Diren
Balisage	>5 000 000	Integre
Panneaux d'information	784 220	Integre
Formation CG	56 500	Diren

Pour le contrôle et la surveillance du *rahui*, il est nécessaire de s'équiper d'un bateau ou de jet-skis afin de pouvoir intervenir rapidement sur le site. Il est envisagé de faire appel aux sponsors pour trouver tout l'équipement de terrain qui sera mis à la disposition du comité de gestion pour la partie sensibilisation sur l'eau de l'espace protégé et également pour la police municipale chargée de l'intervention sur l'espace maritime.

7. Observations diverses

Présentation des adjoints de la commune de Tautira qui sont venus en observateurs pour assister à un comité de gestion. Monsieur Dufour s'inquiète de la taille minuscule des poissons vendus en « tui » au bord de route. Il est temps de gérer convenablement les ressources pour assurer l'avenir des enfants.

On peut observer de nombreuses coquilles de trocas vides abandonnées dans le *rahui*. Il serait peut-être judicieux de les enlever pour ne pas fausser l'inventaire de la faune marine dans

cette zone protégée. Par ailleurs, 6 tonnes de « taramea » (*Acanthaster planci*) ont déjà été enlevées de cet espace et transformées en engrais.


Enfin, il est rappelé que quelque soit la commune, les règles de gestion concernant le *rahui* sont valables pour tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, le président du comité de gestion lève la séance à 12h00.

Gérard PARKER

Annick PAOFAI

◆ Réunion du 11/12/2014 :

	Teahupoo le 19 janvier 2015
---	-----------------------------

Compte rendu du comité de gestion de l'espace maritime protégé
sis au *Fenua Aihere* à Teahupoo - Commune de Tairapu Ouest
en date du 11 décembre 2014

La réunion a eu lieu le 11 décembre 2014 à la mairie de Teahupoo. Elle a débuté à 10h00 pour s'achever à 12h35.

Etaient présents

Gérard Parker (maire délégué de Teahupoo), Michel Tetaura (conseiller municipal), Jonathan Tarihaa (maire délégué de Vairao), Timeri Levy (Association Vai Ara O Teahupoo), Céline Parker (Agricultrice), Christophe Holozet (Association COPSP), Théophile Guilloux (Association Vai Ara O Teahupoo), Astrid Drollet (Association Vai Ara O Teahupoo), Valentin Haino (guide et pêcheur), Patrick Rochette (culture), Augustin Paofai (EOPT Bateau), Joël Paofai (pêcheur), Jason Tua (pêcheur), Annick Paofai (secrétaire du comité de gestion), Nelly Parker (pêcheur), René Rochette (retraité), Martin Charles Antoine (Bureau d'étude PTPU), Miri Tatarata (Direction de l'environnement), Fanny Martre (Direction de l'environnement), Boulet Colomb d'Hautesserre Faimano (Direction de l'environnement).

Le maire délégué ouvre la séance avec une prière, puis remercie les membres présents. La secrétaire du comité de gestion donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Validation du compte rendu du précédent comité de gestion ;
- Elaboration du plan d'action du *Rahui* ;
- Questions diverses (balisage, pêche aux trocas, inventaire floristique et faunistique de l'espace protégé...)

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Présentation des membres présents.

Un tour de table est établi afin que chaque personne puisse se présenter.

2. Présentation de l'inventaire de la faune et de la flore de l'espace maritime protégé.

Les premiers résultats de l'étude concernant l'inventaire de la faune et la flore du *rahui* sont exposés par le représentant du bureau d'études PTPU. Au niveau des deux premiers transects situés à proximité de la passe, le milieu semble très perturbé avec une forte présence de corail mort et une très faible diversité. Les seules espèces de coraux présentes sont des espèces pionnières très résistantes aux perturbations.

CR CG3 Fenua Aihere - Teahupoo - Commune de Tairapu Ouest

Page 1

Suite à ces explications, les membres du comité de gestion s'interrogent sur :

- *La deadline (date limite) de l'étude*
Il n'y a pas de date limite, les prospections terrain dépendent des conditions météorologiques qui sont relativement instables en ce moment dans le secteur.
- *La mise en place d'une cartographie du courant, étant donné que cela influe sur l'écologie du milieu*
Cela n'est pas prévu dans l'étude, mais cela pourrait devenir un autre axe de recherche.
- *L'étude des stocks de trocas à l'intérieur et à l'extérieur du rahui*
Cela n'est pas prévu dans l'étude, mais cela pourrait également être un point à explorer.
- *La présence de taramea (étoile de mer épineuse)*
Aucune taramea n'a été observée au cours des prospections.
- *Le suivi écologique de l'espace protégé*
La Direction de l'environnement prévoit de mettre en place un suivi écologique de l'espace protégé, qui commence avec l'inventaire réalisé par la SARL PTPU.
- *Les conséquences des résultats de l'inventaire faunistique et floristique du rahui*
Joël Paofai craint que dans le cas où les résultats des études scientifiques démontrent l'inefficacité du rahui par rapport à la protection du milieu, le gouvernement lève le rahui. Il souhaiterait également repeupler l'espace maritime protégé avec des alevins. Cependant la Direction de l'environnement lui a expliqué que dans un premier temps si l'on veut quantifier l'effet réserve il ne faut pas modifier le milieu. La réglementation s'applique ainsi dans les deux sens : il est interdit de prélever, mais également d'introduire des espèces vivantes ou mortes à l'intérieur du rahui.
- *L'efficacité du rahui*
Il faut remettre des moyens de contrôle et de répression en place, étant donné que le bateau affecté à Teahupoo par la commune leur a été retiré.
- *Le calendrier de mise en place des balises de signalisation des limites de l'espace maritime protégé*
Le balisage comprend la commande des balises hors Polynésie, l'assemblage et la pose des balises. Ces travaux sont prévus pour le premier trimestre 2015.

Les membres du comité de gestion sont invités à participer aux missions de terrain de la SARL PTPU dans le but de sensibiliser le public au patrimoine écologique du rahui.

3. Modifications et validation du compte rendu du second comité de gestion.

Une modification a été apportée dans le point 7 du compte-rendu : il ne s'agit pas de trocas mais de burgaux. Le compte rendu du précédent comité de gestion est ainsi corrigé puis validé à l'unanimité.

4. Elaboration du plan d'actions du rahui.

La Diren propose aux membres du comité de gestion de former des groupes de travail pour réfléchir aux différentes actions à mener dans le rahui, en fonction des objectifs retenus lors de la dernière réunion. Ces actions ont été présentées et proposées à l'ensemble du comité de gestion pour validation. Les propositions validées sont regroupées dans un tableau joint à ce compte-rendu. (cf. tableau plan d'action).

5. Questions diverses.

La date de la formation juridique concernant la réglementation et les sanctions de l'espace protégé est prévue le 20 janvier 2015.

Le comité de gestion ne pouvant tenir de trésorerie, chaque fond sera attribué à une action.

qui concerne les moyens de contrôle et de prévention, les membres du comité de gestion soulignent le fait que le balisage de l'espace est l'étape essentielle pour la crédibilité de l'opération. Il est possible de faire appliquer la réglementation dès à présent étant donné que les arrêtés de classement sont officiels. Cependant il est important de définir une phase de prévention et de sensibilisation du public avant de sanctionner. Une formation juridique est prévue en février 2015.

Les membres du comité de gestion décident que la phase d'information doit être menée jusqu'à la pose des balises. Des personnes en charge de la sensibilisation doivent être identifiées et des panneaux de signalisation ainsi que des fiches d'information doivent être réalisés.

Il est rappelé que le balisage de l'espace protégé et les panneaux de signalisation sont financés par le programme INTEGRE. Les points GPS des balises seront répertoriés dans les documents officiels des instructions nautiques. Le choix des balises a été effectué avec la cellule des phares et balises de la direction de l'équipement.

Les membres du comité de gestion évoquent la nécessité d'élaborer un plan de communication. Dans ce cadre, Monsieur Christophe Holozet informe les personnes présentes qu'il serait judicieux à l'avenir de réaliser un planning pour les entreprises avant que leur budget soit voté pour pouvoir bénéficier de leur soutien financier.

Le comité de gestion s'achève en validant la date de la formation juridique qui est reportée au 9 février 2015 à 9h00.

L'ordre du jour du prochain comité de gestion tiendra compte :

- du bilan de la formation juridique ;
- du calendrier des actions ;
- de l'identification des référents.

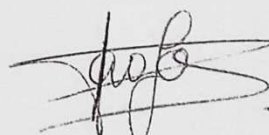
L'ordre du jour n'ayant pu être achevé, le président du comité de gestion suspend la séance à 12h35 et reporte le comité de gestion au 9 février 2015 à 13h30.

Le président du comité de gestion



Gérard Parker

La secrétaire



Annick Paofai

♦ Réunion du 27/01/2015 :

Teahupoo le 28 janvier 2015

**Compte rendu du comité de gestion de l'espace maritime protégé
sis au *Fenua Aihere* à Teahupoo - Commune de Taiarapu Ouest
en date du 27 janvier 2015**

La réunion a eu lieu le 27 janvier 2015 à la mairie de Teahupoo. Elle a débuté à 10h30 pour s'achever à 12h35.

Etaient présents

Gérard Parker (maire délégué de Teahupoo), Jonathan Tarihaa (maire délégué de Vairao), Timeri Levy (Association Vai Ara O Teahupoo), Christophe Holozet (Association COPSP), Théophile Guilloux (Association Vai Ara O Teahupoo), Valentin Haino (guide et pêcheur), Patrick Rochette (culture), Augustin Paofai (EOPT Bateau), Joël Paofai (pêcheur), Annick Paofai (Association des pensions de famille et secrétaire du comité de gestion), René Rochette (retraité), Vaea Klaus (pêcheur), Mare Dauphin (pension Reva Teahupoo), Didier Parker (pêcheur), Victor Puairau (Teahu Tumunui), Titaua Estall (Vai Ara O Teahupoo), Moana Maamaatuaiahutapu (Direction des ressources marines et minières), Angéline Faatirau (Adjointe spéciale en environnement), Miri Tatarata (Direction de l'environnement), Fanny Martre (Direction de l'environnement), Boulet Colomb d'Hauteserre Faimano (Direction de l'environnement).

Le maire délégué ouvre la séance avec une prière, puis remercie les membres présents.

La secrétaire procède à l'appel des membres du comité de gestion. Il est constaté l'absence des membres du conseil municipal. Aucune procuration n'a été déposée au secrétariat. Hormis le maire délégué de Teahupoo, le maire délégué de Vairao et l'adjointe spéciale, il n'y a aucun autre représentant du conseil municipal.

La Diren rappelle la teneur de l'article 2 du règlement intérieur qui stipule que « toute absence non justifiée constatée à 3 réunions consécutives du comité vaut démission dudit membre et permet son remplacement immédiat ».

La présence du maire de Taiarapu-Ouest et de son conseil municipal est vivement souhaitée car les décisions prises par le comité de gestion sont directement liées à la commune et nécessitent des réponses de la part des élus municipaux (ex : mise à disposition du bateau de la commune pour la surveillance de l'espace protégé...). Afin de ne pas exclure les représentants communaux, le maire délégué de Teahupoo et président du comité de gestion est chargé, par le comité de gestion, de préparer un courrier adressé au maire de la commune pour que ce dernier désigne au sein de son conseil un représentant communal qui assistera aux comités de gestion.

De plus, il est recommandé d'ajouter à la convocation un modèle de procuration que chaque membre pourra remplir en cas d'empêchement.

Bien que le quorum ne soit pas atteint, les membres du comité de gestion décident, à l'unanimité, de tenir la réunion, eu égard aux personnes présentes. Un vote est procédé par tous les membres présents afin de décider du maintien de la réunion malgré le fait que le quorum ne soit pas atteint.

La secrétaire de séance donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation du compte-rendu du comité de gestion en date du 11 décembre 2014 ;
- Planification des actions du *rahui* pour 2015 ;
- Questions diverses (les moyens de contrôle, le balisage, la lisibilité des documents transcrits et la rigueur des réunions, le plan de communication, le nettoyage des coquilles).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Moana Maamaatuaiahutapu, agent de la direction des ressources marines et minières, basé à l'Ifremer se présente. Il est le responsable du projet INTEGRE de la presqu'île. Il présente les 4 projets INTEGRE qui sont en cours à la presqu'île :

- la réhabilitation de la rivière à Toahotu ;
- une étude sur la culture dans la commune associée de Teahupoo pilotée par Tamatoa Bambridge ;
- un projet sur 3 ans en aquaculture, sur les éclosiers de crevettes et de platax basées à côté de l'Ifremer. A ce sujet, Moana demande la possibilité de faire un réensemencement d'alevins dans le *rahui*.
- une étude, avec le criobe pour un zonage en aquaculture afin d'identifier des zones propices pour cette activité.

1. Approbation du compte rendu du second comité de gestion.

Une modification a été apportée sur le compte rendu du comité de gestion tenu le 27 janvier 2015. L'heure initialement indiquée est 9h30 et l'heure finalement adoptée est 10h00. Le compte rendu est alors corrigé puis validé à l'unanimité.

2. Planification des actions du *rahui*.

La Diren propose aux membres du comité de gestion de réfléchir à un calendrier des actions à mener en 2015, et à des référents en charge de mener à bien ces actions. Les propositions validées sont regroupées dans un tableau joint à ce compte-rendu. (cf. tableau plan d'action).

3. Questions diverses.

Monsieur Marc Dauphin s'interroge sur la possibilité d'ouvrir le *rahui* aux touristes et de mettre en place une zone de mouillage définie afin d'éviter la détérioration du récif. Les membres du comité de gestion précisent que pour des raisons de facilité de contrôle, hormis à des fins d'études identifiées, l'interdiction de toutes activités dans la zone a été validée dans le premier comité de gestion, et ce pour une durée de 3 ans. Donc aucune possibilité d'ouverture du *rahui* n'est envisageable pendant 3 ans. Par la suite, des modifications de ce règlement pourront s'effectuer selon les bilans sur la faune et la flore de l'espace protégé.

En ce qui concerne les moyens de contrôle et de prévention, les membres du comité de gestions soulignent le fait que le balisage de l'espace est l'étape essentielle pour la crédibilité du *rahui*. Il est possible de faire appliquer la réglementation dès à présent étant donné que les arrêtés de classement sont officiels. Cependant il est important de définir une phase de prévention et de sensibilisation du public avant de sanctionner. Une formation juridique est prévue en février 2015.

Les membres du comité de gestion décident que la phase d'information doit être menée jusqu'à la pose des balises. Des personnes en charge de la sensibilisation doivent être identifiées et des panneaux de signalisation ainsi que des fiches d'information doivent être réalisées.

Il est rappelé que le balisage de l'espace protégé et les panneaux de signalisation sont financés par le programme INTEGRE. Les points GPS des balises seront répertoriés dans les documents officiels des instructions nautiques. Le choix des balises a été effectué avec la cellule des phares et balises de la direction de l'équipement.

Les membres du comité de gestion évoquent la nécessité d'élaborer un plan de communication. Dans ce cadre, Monsieur Christophe Holozet informe les personnes présentes qu'il serait judicieux à l'avenir de réaliser un planning pour les entreprises avant que leur budget soit voté pour pouvoir bénéficier de leur soutien financier.

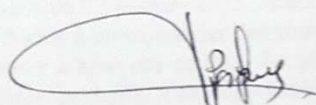
Le comité de gestion s'achève en validant la date de la formation juridique qui est reportée au 9 février 2015 à 9h00.

L'ordre du jour du prochain comité de gestion tiendra compte :

- du bilan de la formation juridique ;
- du calendrier des actions ;
- de l'identification des référents.

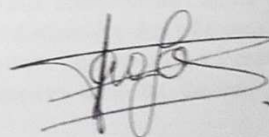
L'ordre du jour n'ayant pu être achevé, le président du comité de gestion suspend la séance à 12h35 et reporte le comité de gestion au 9 février 2015 à 13h30.

Le président du comité de gestion



Gérard Parker

La secrétaire



Annick Paofai

♦ Réunion du 10/02/2015 :

Teahupoo le 10 février 2015

**Compte rendu du comité de gestion de l'espace maritime protégé
sis au *Fenua Aihere* à Teahupoo - Commune de Tairapu Ouest
en date du 10 février 2015**

La réunion a eu lieu le 10 février 2015 à la mairie de Teahupoo. Elle a débuté à 13h30 pour s'achever à 16h30.

Etaient présents

Gérard Parker (maire délégué de Teahupoo), Timeri Levy (Association Vai Ara O Teahupoo), Christophe Holozet (Association COPSP), Théophile Guilloux (Association Vai Ara O Teahupoo), Valentin Haino (guide et pêcheur), Céline Parker, Sylvain Parker, Maco Dauphin (pension Reva Teahupoo), Titaua Estall (Vai Ara O Teahupoo), Patrick Rochette (culture), Michel Tetaura (conseiller délégué), Jerry Biret (juriste), Miri Tatarata (Direction de l'environnement), Fanny Martre (Direction de l'environnement), Faimano Boulet Colomb d'Hauteserre (Direction de l'environnement).

Le maire délégué ouvre la séance avec une prière, puis remercie les membres présents. La Direction de l'environnement donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Terminer la planification des actions du *rahui* ;
- Questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Planification des actions du *rahui*.

Il s'agit de poursuivre la lecture et la validation du plan d'actions qui a été présenté à la séance du 27 janvier 2015. A cet effet, la Diren propose aux membres du comité de gestion de réfléchir à un calendrier des actions à mener en 2015, et à identifier des référents en charge de mener à bien ces actions. Le planning et les référents sont approuvés par l'ensemble des membres présents. Les propositions validées sont regroupées dans un tableau joint à ce compte-rendu. (cf. tableau plan d'actions).

En ce qui concerne l'**objectif II du plan d'action** (cf. plan d'actions), mener des actions de contrôle régulières :

- le Président du comité de gestion aimerait définir un comité de surveillance. Cela implique de mettre en place un budget qu'il souhaiterait faire financer par le programme INTEGRE,
- le problème des moyens de transport et donc de contrôle a encore été évoqué. Le bateau de la commune de Teahupoo ayant été réquisitionné, il semble difficile d'effectuer de réelles missions de contrôle. Monsieur Michel Tetaura, conseiller délégué précise que le bateau de la commune reste disponible pour toutes les missions d'intervention d'urgence et de sécurité en mer. En ce qui concerne les missions d'information et de sensibilisation sur l'eau

et dans l'espace protégé, il recommande d'établir un programme de sorties en mer à joindre à un courrier officiel du président du comité de gestion adressé au maire de la commune de Taiarapu Ouest.

Dans le cadre de l'**objectif IV du plan d'action** (cf. plan d'actions), le conseiller délégué propose la collaboration de la commune de Taiarapu-Ouest pour réaliser des panneaux de signalisation en complément de ceux qui seront financés par le programme INTEGRE.

Concernant l'**objectif V du plan d'action** (cf. plan d'actions), il est rappelé qu'un comité de gestion n'ayant pas le droit de gérer de l'argent, il est important de monter une association "rahui de Teahupoo" portant le statut d'association bien défini, afin que le comité de gestion puisse obtenir des financements pour mener à bien ses actions. Il faudra ainsi définir un budget global pour prévoir toutes les dépenses à effectuer mais également pour pouvoir proposer les besoins du comité aux sponsors. Le délai administratif pour créer une association est de 1 mois. En attendant que l'association soit créée, le Président du comité propose que les fonds soient gérés par l'association des pêcheurs lagonaires. Ceci concernerait notamment les centimes additionnels liés à la pêche aux burgaux. Il est rappelé que le but des centimes additionnels serait de taxer l'acheteur, et non le pêcheur, à un prix plus élevé que celui du marché et de prendre la différence pour le fond de commerce du rahui. Par exemple, si le kilogramme de burgaux se vend en temps normal à 130 francs sur le marché, il serait alors question de négocier le prix du kilogramme de burgaux à 135 francs et de reverser 130 francs aux pêcheurs et 5 francs au rahui.

2. Questions diverses

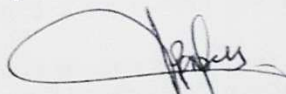
La Direction de l'environnement précise qu'il faudra insérer dans les arrêtés de classement, les interdictions détaillées que le comité de gestion souhaiterait faire appliquer. En effet, l'Article LP. 111-4. (modifié, LP n° 2008-3 du 06/02/2008, art. LP. 13) précise que « l'acte de classement peut soumettre à un régime particulier et, le cas échéant, interdit à l'intérieur de l'espace naturel protégé toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore et plus généralement, d'altérer le caractère dudit espace, notamment, la chasse et la pêche, la cueillette et la collecte, les activités agricoles, forestières et pastorales, industrielles, minières, publicitaires et commerciales, l'exécution de travaux publics ou privés, l'extraction de matériaux concessibles ou non, l'utilisation des eaux, la circulation du public quel que soit le moyen employé. »

Par la même occasion le comité suggère de modifier, dans l'arrêté de classement, la composition des membres du comité de gestion pour éviter les problèmes liés au quorum et ainsi éviter de pénaliser les personnes présentes, mais également de rajouter l'association rahui.

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 3 mars 2015 à 9h00. L'ordre du jour du prochain comité de gestion tiendra compte notamment du bilan de la formation juridique, de l'état des travaux des groupes de travail identifiés, du calendrier des actions.

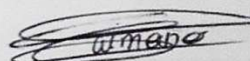
L'ordre du jour étant achevé, le président du comité de gestion lève la séance 16h30.

Le président du comité de gestion



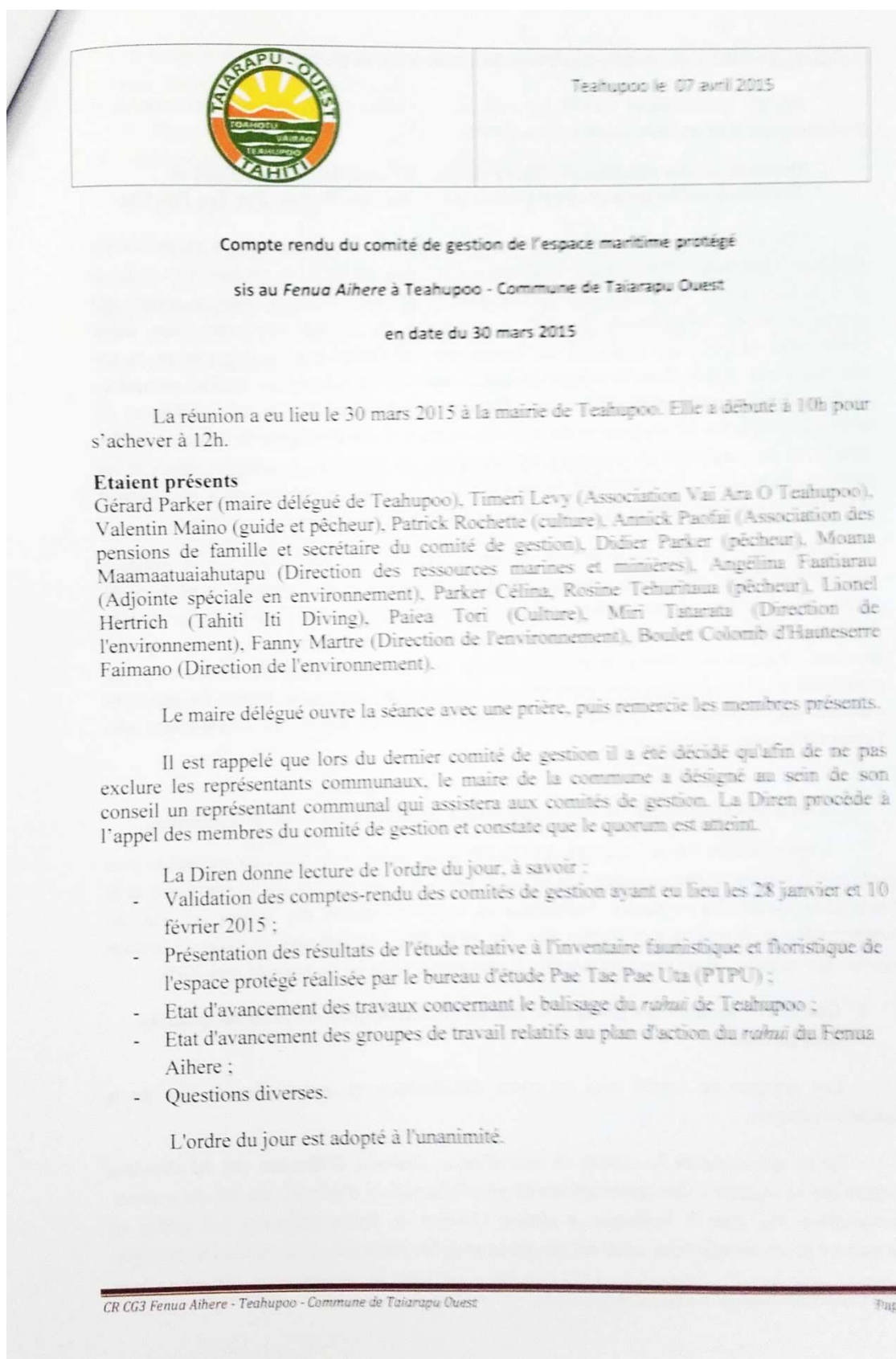
Gérard PARKER

La secrétaire de séance



Faïmano BOULET

♦ Réunion du 30/03/2015 :



Compte rendu du comité de gestion de l'espace maritime protégé

sis au Fenua Aihere à Teahupoo - Commune de Taiarapu Ouest

en date du 30 mars 2015

La réunion a eu lieu le 30 mars 2015 à la mairie de Teahupoo. Elle a débuté à 10h pour s'achever à 12h.

Etaient présents

Gérard Parker (maire délégué de Teahupoo), Timeri Levy (Association Vai Ara O Teahupoo), Valentin Maino (guide et pêcheur), Patrick Rochette (culture), Annick Paofai (Association des pensions de famille et secrétaire du comité de gestion), Didier Parker (pêcheur), Mouna Maamaatuaiahutapu (Direction des ressources marines et minières), Angéline Faatiarau (Adjointe spéciale en environnement), Parker Céline, Rosine Tehurimana (pêcheur), Lionel Hertrich (Tahiti Iti Diving), Paiea Tori (Culture), Miri Tatarata (Direction de l'environnement), Fanny Martre (Direction de l'environnement), Boulet Colomb d'Hauteserre Faimano (Direction de l'environnement).

Le maire délégué ouvre la séance avec une prière, puis remercie les membres présents.

Il est rappelé que lors du dernier comité de gestion il a été décidé qu'afin de ne pas exclure les représentants communaux, le maire de la commune a désigné au sein de son conseil un représentant communal qui assistera aux comités de gestion. La Diren procède à l'appel des membres du comité de gestion et constate que le quorum est atteint.

La Diren donne lecture de l'ordre du jour, à savoir :

- Validation des comptes-rendu des comités de gestion ayant eu lieu les 28 janvier et 10 février 2015 ;
- Présentation des résultats de l'étude relative à l'inventaire faunistique et floristique de l'espace protégé réalisée par le bureau d'étude Pae Tae Pae Uta (PTPU) ;
- Etat d'avancement des travaux concernant le balisage du *rahui* de Teahupoo ;
- Etat d'avancement des groupes de travail relatifs au plan d'action du *rahui* du Fenua Aihere ;
- Questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du second comité de gestion.

Aucune modification n'a été apportée aux comptes-rendu des derniers comités de gestion qui ont ainsi pu être validés à l'unanimité.

2. Présentation des résultats de l'étude relative à l'inventaire faunistique et floristique de l'espace protégé réalisée par le bureau d'étude Pac Tac Pac Uta.

Charles EGRETAUD, le directeur du bureau d'étude PTPU présente la méthodologie appliquée à l'inventaire floristique et faunistique de l'espace protégé (cf. inventaire de la faune et de la flore marine du *Fenua Aihere*). Les résultats de cette étude indiquent un milieu très pauvre en terme de biodiversité malgré la différence de paysage observée. Cette faible biodiversité est difficile à expliquer, car aucune trace de pollution ni de dégradation du site n'est apparente. Les espèces de coraux observées sont principalement des espèces pionnières de type *Pocillopora sp* démontrant une colonisation secondaire ou un renouvellement du milieu. L'abondance des burgaus et des trocas permettent la colonisation et le recrutement des coraux car ils empêchent les espèces dites "nuisibles" de s'installer, comme les algues et les poissons demoiselles. En conclusion, la mise en place du *rahui* ne garantit pas le recrutement et le repeuplement de l'espace en termes d'espèces d'intérêt alimentaire.

Les membres du comité de gestion sont surpris de ces conclusions, car ce milieu a toujours fait l'objet de conflits entre les pêcheurs de Tautira et de Teahupoo, cette zone de pêche étant, d'après eux, extrêmement riche. Mais les conditions de forte houle, le passage des taramea (*Acancaster planci*), les nombreuses sources d'eau douce ainsi que la surpêche sont des éléments qui, réunis, peuvent expliquer la faible biodiversité du milieu observée actuellement. Il est d'autant plus important de maintenir ce *rahui* pour limiter les pressions exercées par l'homme, et effectuer le suivi de la zone en termes de recensement afin d'observer ou non l'effet réserve.

3. Etat d'avancement des travaux concernant le balisage du *rahui* de Teahupoo.

L'appel d'offre mis en place par INTEGRE a été validé et le choix du prestataire s'est porté sur la société Subtechnology. Les blocs de béton ont été réalisés par le prestataire et la population locale. En revanche, Subtechnology reste en attente des balises qui ont été commandées et devraient être livrées d'ici fin avril 2015. Le balisage de l'espace protégé devrait être terminé (si les conditions météo le permettent) à la fin du mois de mai 2015.

4. Etat d'avancement des groupes de travail relatifs au plan d'action du *rahui* du Fenua Aihere

Les groupes de travail sont en cours d'élaboration et seront abordés lors de la prochaine réunion.

En ce qui concerne le comité de surveillance, plusieurs difficultés ont été abordées (financières et contrôle). Des interventions de sensibilisation et d'information ont été menées. L'association Vai Ara O Teahupoo a réalisé l'édition de flyers indiquant les arrêtés de classement et les interdictions relatives au *rahui*, avec les limites de la zone marine protégée.

Il a été rappelé que la période d'information s'étendait jusqu'à la pose des balises et que, passé ce délai, le volet répressif serait entamé.

Pour le volet communication, Jerry Biret s'engage à réaliser la campagne de communication gratuitement, sur une période de un an.

5. Questions diverses

L'association Vai Ara O Teahupoo présenté son flyer (cf. copie). La Diren précise (en réponse aux interrogations de l'association Vai Ara O Teahupoo) que des sanctions relatives aux infractions aux dispositions de l'acte de classement sont prévues par les articles LP. 124-83-1, LP.124-83-2, LP. 124-83-3, LP. 124-83-4. du code de l'environnement (cf. extrait du code de l'environnement).

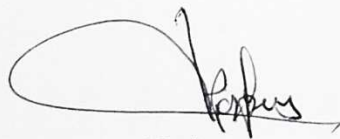
Le comité de gestion s'achève en proposant une date de prochaine réunion qui se tiendrait le 26 mai 2015 à 9h30.

L'ordre du jour du prochain comité de gestion tiendra compte de :

- la validation du compte-rendu ;
- l'état d'avancement du balisage ;
- l'état d'avancement des groupes de travail.

L'ordre du jour étant achevé, le président du comité de gestion lève la séance 12h.

Le président du comité de gestion



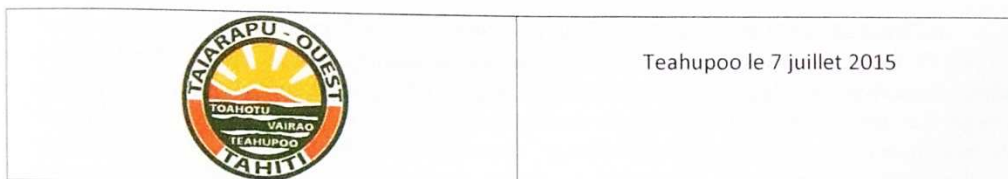
Gérard Parker

La secrétaire



Annick Paofai

◆ Réunion du 23/06/2015 :



Compte rendu du comité de gestion de l'espace maritime protégé

sis au *Fenua Aihere* à Teahupoo - Commune de Tairapu Ouest

en date du 23 juin 2015

La réunion a eu lieu le 23 juin 2015 à la mairie de Teahupoo. Elle a débuté à 9h30 pour s'achever à 12h.

Etaient présents

Faatiarua Angéline (adjointe spécial du Fenua Aihere), Guilloux Théophile (Association Vai Ara O Teahupoo), Drollet Astrid (Association Vai Ara O Teahupoo), Maino Valentin Roniu (guide et pêcheur), Brander Frédéric (retraité), Otcenasek Cindy (Teahupoo Tahiti Safari), Tauhiro Maui (retraité), Paofai Annick (secrétaire comité de gestion du rahui), Aritotima Georges (Gendarme brigade de Taravao), Favoueur Olivier (adjoint commandant de BTA Taravao), Boulet Faimano (Diren), Martre Fanny (Diren), Tatarata Miri (Diren), Tehuitoua Rosine (pêcheur), Rochette Patrick (culture), Taupua Casus, Teore Gilbert (pêcheur), Parker Céline, Lafille Marc-André (DRMM), Wasna Max (fédération de Surf), Dauphin Marc (pension), Paofai Joël.

1. Présentation du balisage du *rahui* par la société Subtechnology

La séance débute avec la présentation par la société Subtechnology du balisage de l'espace protégé. Le prestataire, Monsieur Christophe Cicculo commence en récapitulant le calendrier d'exécution des différentes phases de mise en place des balises. Un DVD ainsi qu'un rapport sont transmis à la Direction de l'environnement et au comité de gestion. L'exposé de Monsieur Cicculo est ensuite axé sur la composition, l'entretien et l'emplacement des balises. Le prestataire s'engage à réaliser l'inspection et l'entretien des balises une fois par an et ce pour une durée de cinq ans. Au total six balises ont été posées pour délimiter le *rahui*. La composition et l'emplacement de ces six balises sont détaillés (cf. rapport de la mise en place des balises du *rahui* de Teahupoo). Monsieur Cicculo précise que deux balises ont du être décalées par rapport aux emplacements initialement prévus pour des raisons de sécurité. En effet, la balise B3 (cf. rapport de la mise en place des balises du *rahui* de Teahupoo) située à l'extérieur du lagon, a été décalée de 200m à la demande de la Direction des phares et balises afin d'éviter toute confusion entre la délimitation du *rahui* et le balisage d'entrée de la passe. La balise B6 (cf. rapport de la mise en place des balises du *rahui* de Teahupoo) a été posée sur la rive gauche de la baie, alors qu'elle devait être mise en place au niveau de la rive droite. Cette décision a été validée par les membres du comité de gestion, et notamment le Président Monsieur Gérard Parker, pour des questions de sécurité suite aux difficultés et à la réalité du terrain.

A l'issue de cette présentation, Madame Astrid Drollet représentante de l'association Vai Ara O Teahupoo ne faisant pas partie du comité de gestion, indique que le décalage des balises entraîne un décalage des limites du *rahui* et ainsi une diminution de surface de l'espace protégé. Les gendarmes confirment cette remarque en prévenant qu'ils ne peuvent verbaliser que dans le *rahui* et ce en fonction du balisage. Monsieur Jerry Biret réplique en précisant que seul l'arrêté fait foi devant la loi et que la délimitation visuelle par le balisage de l'espace protégé n'est qu'à titre d'information sans remettre en question les limites du *rahui* définies par l'arrêté. Il est rappelé aux membres du comité de gestion qu'il est important d'accompagner les prestataires afin de se rendre compte des problématiques du terrain. Les membres du comité de gestion se mettent d'accord en votant à l'unanimité le maintien du balisage actuel malgré le décalage des balises.

2. Validation du compte-rendu du comité de gestion du 30 mars 2015

Les membres du comité de gestion ont validé à l'unanimité le compte rendu du comité de gestion en date du 30 mars 2015.

3. Questions diverses

La Direction de l'environnement indique aux membres du comité de gestion que les points GPS des balises du *rahui* seront inscrits dans les instructions nautiques en précisant que le point de la balise B6 risquait d'évoluer.

Les gendarmes remercient le comité de gestion de les avoir invités et donc impliqués dans le *rahui* de Teahupoo. Ils sont favorables à participer aux formations délivrées par la Direction de l'environnement sur la réglementation du *rahui*, mais également aux contrôles de terrain.

4. Visite de terrain

Le président du comité de gestion invite les participants à une visite de terrain pour visualiser les balises et les difficultés de pose et de mise en place de ces dernières.

L'ordre du jour étant achevé, le président du comité de gestion lève la séance à 13h30.

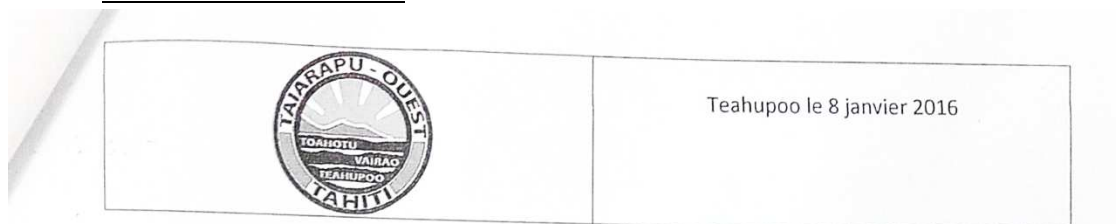
Le président du comité de gestion

La secrétaire

Gérard Parker

Annick Paofai

◆ Réunion du 07/01/2016 :



Compte rendu du comité de gestion de l'espace maritime protégé

sis au *Fenua Aihere* à Teahupoo - Commune de Tairapu Ouest

en date du 7 janvier 2016

La réunion a eu lieu le 7 janvier 2016 à la mairie de Teahupoo. Elle a débuté à 9h50 pour s'achever à 13h.

Etaient présents

Timeri Levy (Association Vai Ara O Teahupoo), Augustin Paofai (coopérative des pêcheurs), Osmond Parker (pêcheur), Anne-Charlotte Bouleau (La dépêche), Faimano Boulet (Diren), Miri Tatarata (Diren), Fanny Martre (Diren), Jerry Biret (consultant AB&B production), Renaud Marcellini, Gloria Teai, Christophe Holozet (COPSP), Otcenasek Cindy (Teahupoo Tahiti Safari), Paofai Annick (secrétaire comité de gestion du rahui), Rochette Patrick (culture), Parker Céline, Moana Maamaatuaiahutapu (DRMM), Donatien Tanret (PEW), Gilbert Teore (pêcheur), Paofai Joël (pêcheur).

1. Validation du compte-rendu du comité de gestion en date du 23 juin 2015

La séance débute avec la lecture du compte-rendu du comité de gestion en date du 23 juin 2015. Ce dernier est validé à l'unanimité par les membres du comité de gestion.

Cependant, Madame Timeri Levy, représentante de l'association Vai Ara O Teahupoo souhaite informer l'assemblée de son mécontentement dans l'utilisation des termes "ne faisant pas partie du comité de gestion" dans le compte-rendu précédent. Elle insiste sur le fait que l'association a toujours été présente et ainsi a toujours participé activement à chaque réunion tenue par le comité de gestion. La Diren précise que ces annotations n'ont pas de valeur péjorative, mais ont été inscrites, à titre d'information, afin que n'importe quel nouvel arrivant dans le comité puisse resituer le contexte de chaque réunion. Il est rappelé que le comité de gestion peut faire appel à toute autre personne jugée utile pour la bonne marche des travaux (cf. art. 3 de l'arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014 portant création du comité de gestion de Teahupoo), mais que ces personnes invitées ne peuvent prendre part au vote concernant l'espace protégé.

2. Vandalisme du balisage de l'espace protégé

Le rapport de la société Subtechnology concernant l'inspection annuelle des balises a été présenté aux membres du comité de gestion. Ce document indique que les balises 1, 2 et 3 sont intactes et ne présentent aucune observation particulière. En revanche, les balises 4 et 5 ont été retrouvées dérivant entre Teahupoo et Moorea. Le cordage noué sur l'émerillon de la chaîne de cul de bouée de la balise 4 a été rompu. La chaîne de cul de bouée lestant la balise 5

n'est plus rattachée à la balise. La manille reliant la chaîne de cul de bouée à la balise 5 a été dévissée. Ces éléments indiquent que les balises 4 et 5 ont été décrochées intentionnellement. Au vue de ces constatations, la société Subtechnology a préféré installer des serre-câbles au niveau des cordages des balises afin d'empêcher le décrochage intentionnel des balises. Le comité de gestion suggère au Maire de la commune associée de Teahupoo de déposer une plainte contre X afin de signaler aux autorités ces actes de malveillance. Ces événements ont soulevé encore une fois la question de la surveillance de la zone avec la création d'une police verte.

3. Le retrait du voilier Lullaby de l'espace protégé

Monsieur Gérard Parker informe le comité que les propriétaires du voilier sont un Polonais et un Anglais qui ont été hospitalisés au CHPF du Taone suite à l'échouage du bateau. Ils sont ensuite repartis dans leur Pays respectifs dès leur guérison. Le Ministère de l'équipement a financé le retrait de l'épave du bateau. Aucun débris n'a été laissé dans le *rahui* lors du retrait de l'épave. Il tient à signaler que certaines personnes logeaient dans l'épave et donc dans le *rahui* de façon illégale. Cette situation a été régularisée lors du retrait de l'épave.

4. Questions diverses

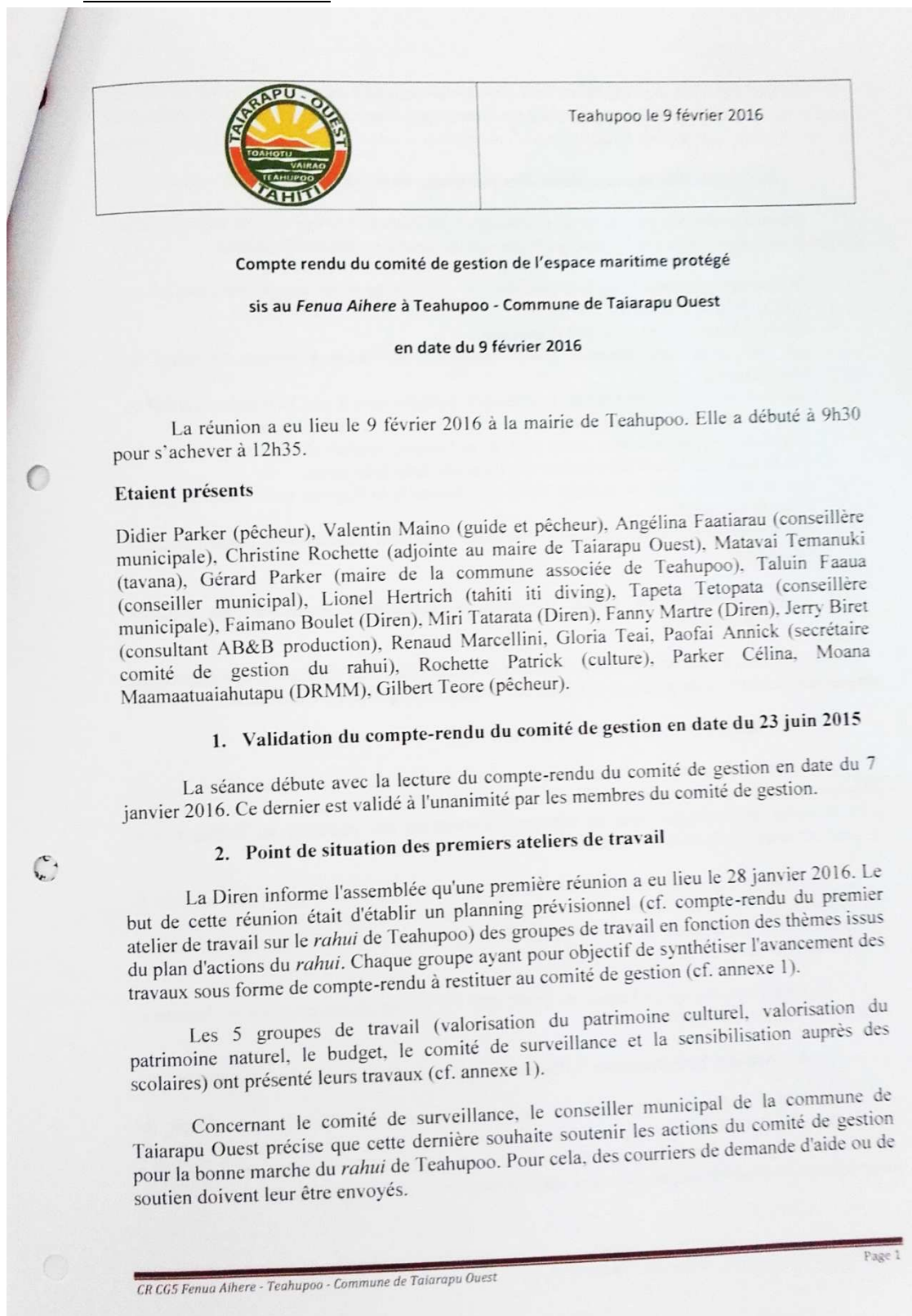
La problématique du balisage et des limites réelles du *rahui* a encore une fois été soulevée. Certains membres du comité suggèrent d'officialiser les nouveaux points GPS de l'emplacement actuel des balises lors de la prochaine demande de prolongation du délai du *rahui*. Il est rappelé que le décalage des balises n'entraîne en aucune façon que ce soit le décalage des limites du *rahui*, et que seul l'arrêté fait foi devant la loi. La délimitation visuelle par le balisage de l'espace protégé n'est qu'à titre d'information et ne remet pas en question les limites du *rahui* définies par l'arrêté. De plus, aucun point GPS n'est indiqué dans l'arrêté de classement de l'espace protégé. Le nouvel emplacement des balises ne devrait donc pas constituer de problème majeur.

Les membres du comité de gestion s'interrogent sur l'état d'avancement des panneaux de signalisation. La Diren explique que les supports de communication sont en cours de réalisation et que leurs poses devraient être finalisées d'ici le mois de mars 2016. Il est proposé d'installer ces visuels au niveau :

- de l'entrée et la sortie de la commune,
- du ponton Walker,
- du refuge de Faaroa.

Le président du comité de gestion annonce aux membres présents que des visites de terrain ont été réalisées par des pêcheurs de Teahupoo, qui ont pu constater le "repeuplement" de l'espace par les poissons. Il propose de mettre en place un recensement systématique de l'espace par les pêcheurs volontaires de Teahupoo, afin d'avoir un suivi régulier de la biodiversité du *rahui*. Il est rappelé que pour qu'un recensement soit valide, il est important de suivre une méthodologie rigoureuse. Aussi, les membres du comité proposent de mettre en place une formation méthodologique du recensement de l'espace protégé en collaboration avec le CRILOBE et la DRMM à titre gracieux. La Diren s'engage à dégager des fonds pour le suivi annuel (une fois par an) de la biodiversité marine de l'espace protégé. Il est demandé au représentant de la DRMM de contribuer au financement du suivi de la biodiversité de l'espace. Cependant, pour mettre en place un budget de la DRMM dans le *rahui* de Teahupoo il est nécessaire d'intégrer le projet au collectif budgétaire de la DRMM. Dans ce contexte, le financement ne pourra être demandé que pour l'année 2017.

♦ Réunion du 09/02/2016 :



La DRMM souhaite également faire part de son soutien au groupe de travail en charge du suivi de l'espace lagonaire, en donnant des formations. Cependant, une demande officielle par courrier doit leur être adressée.

3. Validation des maquettes des panneaux de signalisation

Les maquettes des panneaux de signalisation de l'espace protégé ont été exposées afin d'obtenir les commentaires et les améliorations que le comité souhaiterait apporter.

De manière générale, le comité voudrait :

- qu'il y ait moins de texte,
- que les phrases soient concises et précises,
- que les icônes ou légendes soient agrandies de façon à mettre en relief les interdictions,
- que tous les chiffres en tahitien soit rédigés en lettre (mis à part le numéro d'arrêté de classement de la zone protégée),
- que les textes d'interdiction soient traduits en français, anglais et tahitien,
- que la zone des 50m d'autorisation soit indiquée dans la légende,
- que le symbole d'un coquillage barré soit rajouté à la légende pour montrer que la collecte est interdite,
- que les sanctions soient indiquées (montant) et qu'elles peuvent aller jusqu'à la saisie du matériel.

4. Validation du projet d'arrêté de classement indiquant les régimes particuliers

Le projet d'arrêté indiquant les régimes particuliers du *rahui* de Teahupoo (cf. arrêté de classement modifié) a été présenté et validé par le comité de gestion, à l'unanimité.

5. Association du comité de gestion

Le comité de gestion ne pouvant, ni recevoir ni gérer de l'argent directement, il a été proposé de mettre en place une association. Il s'agissait, soit de créer une nouvelle association pour le *rahui* de Teahupoo, soit de relancer l'association des pêcheurs de Teahupoo qui gèrerait les comptes du comité de gestion.

Le comité de gestion a voté à l'unanimité pour la création d'une nouvelle association. Il est rappelé qu'il sera important et nécessaire que les membres du bureau soient compétents et rigoureux car la gestion de la trésorerie est soumise à des règles de comptabilité strictes pouvant être sévèrement punies par la loi.

La Diren rappelle qu'un budget de 5 000 000 F CFP est alloué au *rahui* de Teahupoo pour le 1er semestre de 2016.

6. Ateliers Préparatoires à l'Initiative pour un Océan Durable "APIOD"

La Diren présente au comité de gestion le projet du Ministère en charge de l'environnement (APIOD) qui a pour objectif d'inviter les Pays et Territoires membres du Programme Régional Océanien pour l'Environnement (PROE) afin de discuter et travailler avec eux sur les problématiques des aires marines protégées et de la gestion des ressources.

Le Pays souhaiterait organiser ces ateliers de travail à Bora Bora qui est un lieu regroupant toutes les espèces marines emblématiques. Il serait également prévu de visiter le *rahui* de Teahupoo afin d'illustrer concrètement l'un des modes de gestion des espaces marins protégés en accord avec les pratiques traditionnelles.

Les membres du comité donnent un avis favorable pour accueillir chaleureusement et partager l'expérience du *rahui* de Teahupoo avec les représentants des Pays et Territoires membres du PROE.

7. Présentation de l'appel à projet BEST

La Diren présente l'appel à projet BEST qui consiste à subventionner des projets ayant pour objectifs principaux de contribuer à des résultats tangibles en termes de conservation de la biodiversité et/ou d'utilisation durable des ressources naturelles et des services écosystémiques, y compris l'adaptation au changement climatique ou son atténuation basées sur les écosystèmes.

L'association *rahui* permettrait de répondre à cet appel à projet.

Une consultante a été embauchée par BEST pour aider les associations dans la procédure de demande de financement. Dans un premier temps, une fiche d'information sera à compléter. Une première sélection se fera sur ces fiches d'informations. Ensuite, un dossier de demande de financement sera à remplir, sur lequel se fera la deuxième sélection.

La date du lancement est prévue mi-avril 2016.

Le montant des subventions est compris entre 6 000 000 et 12 000 000 F CFP.

La durée maximale du projet doit être de 12 à 24 mois.

8. Questions diverses

Gloria Teai s'interroge sur les statuts juridiques du comité de gestion. Elle précise qu'aucun texte ne stipule que le *rahui* de Teahupoo est limité dans le temps. A cela la Diren indique que l'arrêté de classement constitue un point de départ pour protéger l'espace. Il sera modifié en fonction du plan de gestion et des régimes particuliers que le comité voudra mettre en place.

Madame Teai ne comprend pas dans qu'elle mesure un comité de gestion ne peut recevoir de fonds. Monsieur Jerry Biret explique qu'un comité n'étant pas une personnalité juridique, ne peut percevoir d'argent. C'est une règle administrative et juridique qui s'applique à tous les comités de gestion.

Madame Teai suggère de renforcer les règles juridiques du comité de gestion en incluant les groupes de travail dans le règlement intérieur du comité. La Diren ainsi que Monsieur Biret expliquent que les règles sont simples pour que la population puisse s'approprier le règlement.

La problématique du balisage et des limites réelles du *rahui* a encore une fois été soulevée. Certains membres du comité suggèrent d'officialiser les nouveaux points GPS de l'emplacement actuel des balises dans l'arrêté de classement modifié. Cependant l'inscription des coordonnées GPS du nouvel emplacement des balises, réduira les limites du *rahui*. Dans

ce contexte, toute la procédure de classement devra être refaite. Il n'est pas possible d'imposer ces nouvelles dimensions à la population sans la consulter au préalable. Aussi, le comité de gestion a voté à l'unanimité de garder la surface de l'espace protégé en état.

L'ordre du jour étant achevé, le président du comité de gestion lève la séance à 13h.

Le président du comité de gestion

La secrétaire

Gérard Parker

Annick Paofai

◆ Réunion du 09/02/2017 :

Compte rendu du comité de gestion de l'espace maritime protégé sis au fenua aihere, Rahui à Teahupoo-Commune de Tairapu-Ouest en date du 09 février 2017.

La réunion a eu lieu le 09 février 2017 à la mairie de Teahupoo. Elle a débuté à 9 h 30 pour s'achever à 12 h 35.

Etaient présents :

Gérard PARKER (maire délégué de Teahupoo), céline PARKER (agricultrice), Patrick ROCHETTE (culture), Joël PAOFAL (pêcheur), Annick PAOFAL (secrétaire du comité de gestion), Moana MAAMAATUAI AHUTAPU (représentant DRMM), Renaud MARCELLINI (président association Teahupoo), Rosine TEHURITAU (pêcheur), Tamatoa BAMBRIDGE (directeur de recherche au CNRS), Didier PARKER (pêcheur), Augustin PAOFAL (président de la coopérative Hava'e des pêcheurs côtiers de Teahupoo), Jacques PAOFAL (paroisse protestante),

Le maire délégué ouvre la séance avec une prière prédite par Monsieur PAOFAL Jacques et remercie les membres présents. Il donne lecture de l'ordre du jour, à savoir : le bilan annuel.

Il fait un rappel de ce qui s'est dit lors de la réunion qui a eu lieu en décembre 2016.

Patrick ROCHETTE prend la parole et parle des sorties scolaires qui ont eu lieu dans le rahui, une bonne prise de conscience de la part des enfants au sujet de l'importance du rahui, car ils ont remarqué un nombre élevé de poissons, chose qu'ils n'ont jamais vu. Cependant, un problème est soulevé en ce qui concerne le parcours Terrestre qui devient une zone à risque pour les visiteurs du fait d'un réel besoin de rénovation des mesures de sécurité qui se sont dégradées avec le temps. A part cela, les enfants étaient très motivés et enthousiasmés par les résultats positifs du rahui.

De plus, Mr Rochette informe le comité de gestion de la création d'une association ayant pour but d'aider et de soutenir le comité pour une amélioration de la gestion du rahui.

Mr Parker reprend la parole et pose une question : il y a-t-il des personnes qui ont plongé dans le rahui ?

Les membres répondent que non car il faut avant tout une autorisation préalable du comité de gestion.

Il enchaîne en annonçant qu'il y a eu 70 interventions contre intrusions dans le rahui. Il compte envoyer une facture carburant à la DIREN afin d'être remboursé.

En ce qui concerne la pêche aux trocas, un soupçon pèse sur le fait que des personnes seraient entrées dans le rahui.

Rappel du passage des bateaux à l'intérieur du rahui et de l'interdiction de nager dans cette zone, possibilité de déplacement des balises de la part de ces personnes.

Madame Paofai prend la parole et soulève le problème des limites du rahui, en ce qui concerne les balises jaunes et vertes, cela porte à confusion.

Elle soulève le problème de la malhonnêteté des adultes qui ne respectent pas le rahui et de cette mauvaise image qu'ils donnent aux enfants convaincus de l'importance du rahui, de plus, elle s'inquiète du devenir du rahui, étant donné qu'il s'achève en juillet, que faire ? Quelle est la suite ?

Mr Maamaatuaiahutapu prend la parole et parle de l'interdiction du réensemencement prévu dans le code de l'environnement. Ensuite, il demande pourquoi ne pas ouvrir un jour ? avec des quotas par famille ?

Il soulève un point positif qui est l'exemple du rahui de Teahupoo qui pourrait influencer la création d'un rahui à Tautira.

Mr Marcellini prend la parole et informe le comité de gestion de la création d'un stand de sensibilisation grâce aux subventions accordées à son association. Il y a deux stands, le premier porte sur le rahui des temps anciens et le second qui est ciblé sur l'histoire du rahui de Teahupoo. Il invite d'ailleurs le comité à venir voir la représentation qui aura lieu à l'école de Ahototeina le mercredi 22 Février 2017 à 09h00 et explique que ces stands iront aussi dans d'autres écoles.

Mr Paofai prend la parole et demande si le rahui peut être ouvert à la pêche au trocas ?

Mr Parker répond que **NON** et insiste sur l'importance du mot TAPU.

Il parle d'un rapport positif effectué au sujet de la sortie scolaire avec une bonne sensibilisation de la part des enfants, de la visite effectuée par des étudiants d'une université américaine au mois de janvier 2017, du problème des taramea. Il informe qu'au mois de juillet, cela fera trois ans que le rahui existe.

Madame Parker prend la parole, elle insiste sur le fait que lorsque des personnes sont repérées à l'intérieur du rahui, il ne faut pas se contenter de leur donner un simple avertissement mais il faut les sanctionner afin de ne pas trahir la valeur du TAPU.

Mr Parker lui rappelle alors le gros souci du manque de moyens afin d'effectuer une surveillance beaucoup plus efficace, car le comité de gestion ne possède pas de bateau.

Mme Paofai prend la parole et demande à apporter des améliorations au statut, en ce qui concerne le subornage, pourquoi ne pas ajouter un article qui pourrait sanctionner les personnes vues dans le rahui mais qui fuient juste à la limite afin d'éviter la sanction, cela pourrait dissuader les récidives.

Mr Maamaatuaiahutapu prend la parole et parle de l'exemple de Rapa qui ouvre son rahui une fois par an tout en choisissant les pêcheurs qui iront à l'intérieur.

Les membres du comité lui répondent que la situation n'est pas la même, c'est à voir !

Tout le monde est d'avis que la surveillance doit être renforcée, le bateau est la solution avec rapport et photos à l'appui.

Mme Paofai introduit le sujet de l'interdiction de pêcher la nuit, ce qui serait aussi une solution pour la surveillance du rahui car la plupart des infractions ont lieu la nuit.

Mr Parker intervient et dit qu'un suivi, un recensement des poissons doit être effectué. Il parle de la tombée des marava, du problème des techniques de pêches qui sont interdites (ex : le filet)

Arrivée de Mr Bambridge :

Il demande l'autorisation au comité de gestion d'effectuer dans le rahui un recensement des poissons en saison chaude, demande accepter à l'unanimité.

Il rappelle le recensement effectué en saison froide, il lance un diaporama du suivi écologique, des enquêtes effectuées auprès des pêcheurs, le suivi des poissons commerciaux en 2016 pour tout Tairapu.

Au vu des résultats, il en conclu qu'en moyenne, la densité de poissons commerciaux à Talarapu reste élevée et qu'il y a toujours des zones de pêches qui restent poissonneuses.

Une réunion est prévue pour les résultats de cette enquête, le rahui est un bon outil à développer.

Le rahui de Teahupoo est un bon exemple, car il pourrait approvisionner d'autres zones.

Des séminaires auront lieu à la mairie de Teahupoo les 06 et 07 avril 2017 ainsi que les 10 et 13 avril à Arue (Tahiti Pearl Beach Resort), le comité en est informé.

De plus, une association, l'OEIL, propose une formation qui consiste d'apprendre des techniques de saisis aux pêcheurs s'ils le souhaitent.

Le comité est intéressé !

Questions diverses :

La pêche sera-t-elle ouverte dans le rahui étant donné qu'il prend fin au mois de juillet ?

Une pêche limitée dans le temps (quotas) et selon des techniques précises ?

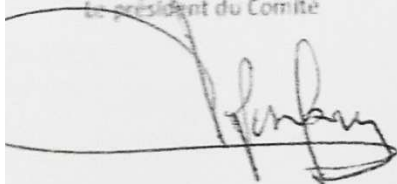
Quels seront les nouveaux objectifs ? Quelle est la suite du rahui ?

Peut-on mettre de la souplesse au TAPU ?

Tout cela est à discuter avec la DIREN.

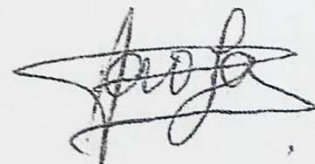
L'ordre du jour étant épuisé, le président du comité de gestion lève la séance à 12 h 30, et monsieur ROCHETTE Patrick a terminé par la prière.

Le président du Comité



PARKER Gérard

La Secrétaire



PAOFAI Annick

◆ Réunion du 03/12/2019 :

Réunion Comité de Gestion du Rahui de Teahupoo le mardi 8 juillet 2020 a 8H30.

Présence: Tavana Tetuanui HAMBLIN, Président Gérard PARKER, Maire délégué de Teahupoo Roniu POAREU, Maire délégué de Toahotu Charline SAINSENS, Patrick REICHERT 3ème Adjoint, Thierry TAMATA Conseiller Municipal, Arthur MATI 5ème Adjoint, André TEVAEARAI Conseiller délégué, Pauline FABRE Criobe, Titaua ESTALL Président Coopérative Teahupoo, Patrick ROCHETTE, Teva ROCHETTE Ass. Puna Rahui Teahupoo, Ricardo MAONI Adjoint Spécial Fenua Aihere, Tilly TAUHIRO Ass. Comité Téahupoo Nui, Cindy OTCENASEK Ass. Vai Ara O Teahupoo, Peva LEVY, Didier PARKER Surveillance Rahui, Celina PARKER Agriculture, Tamara MARIC Culture Maui TAUHIRO, Jacque PAOFAI, Gilbert TEORE,

Ordre du jour: 1-Renouvellement du Comite Rahui; 2-Ouverture du Rahui; 3-Question diverses.

La scéance commence par une bénédiction de Tavana Tetuanui HAMBLIN et Gerard PARKER anime la réunion en expliquant que son mandat a pris fin. Il conseille que T. HAMBLIN nomme son représentant ou reconduire sa candidature. Il propose de passer par un vote. Gérard. P fait un rappel du Rahui pour familiariser T. HAMBLIN de la situation. Céline P soutient la candidature de Gérard pour les 6 ans passé ensemble. Titaua explique que le nouveau Maire élu devient président et les Maires délégués at adjoints sont ses représentants. T. HAMBLIN étant empêché sera représenté par Roniu Maire délégué de Teahupoo. Didier maintient la candidature de Roniu pour faciliter parce qu'il a été déçut par le manque de moyens. R. Patrick approuve cette décision. Gérard explique le pourquoi de la mise en place du Rahui en 2014. C'est un TAPU il faut absolument l' ouvrir comme a RAPA et c'est le Comité qui décide qui pêche et comment. M. Arthur précise que la DIREN doit d'abord être informer. Parker reformule sa candidature et précise attendre la décision du Maire. A défaut d'être désigné il quitte instantanément la réunion et T. HAMBLIN n'oubliera pas de le remercier. Arthur rappelle qu'à la démission de P. Annick il a été nommé secrétaire par interim et que son titre est aussi arrivé a expiration. Arthur remercie Didier, la population et toutes les associations pêcheurs, agriculteurs etc.... qui ont fait bénévolement de leur mieux pour assurer la surveillance.

La candidature de la Maire délégué Roniu et de son Adjoint Spécial du Fenua Aihere est présente dans les discussions mais elle propose qu'elle soit remplacé. T. Maui retraité Service de la Pêche explique avoir participé a la mise en place du Rahui suite a des bagarres entre pêcheurs de Tautira et Teahupoo. P. REICHER 3ème Adjoint rappelle l'Arrêté n°971 CM du 27 juin 2014 qui nomme le Maire ou son représetant et le Comité valide son secrétaire. Celina applique l'Arrêté "Tavana Président". T.Maui propose Roniu de Teahupoo. Didier demande le remboursement de son essence pendant les interventions. E. Titaua Coopérative des Pêcheurs fait un rappel au respect et a l'ordre, elle propose d'ajourné la Réunion en la présence de la DIREN et pour permettre a Tavana HAMBLIN de bien se préparer et de mieux constituer une bonne équipe. Elle suggere céder sa place et souhaite l'intégration d'autres associations et structures avec des objectifs bien défini. Elle prend congé dans l'espoir d'un report de l'ordre du jour. R. Teva Président de Ass Puna Rahui de Teahupoo sollicite son adhesion avec des missions élargis pour la recherche de fond, surveillance ou action journée particulière, recherche pédagogique, information etc. qui sera légitime de recevoir les fonds.

D'autres associations et pensions veulent adhérer a l'idée mais devront sous traiter avec Ass.

Puna Rahui de Teahupoo pour travailler en parallèle. Tavana T. HAMBLIN décide que le renouvellement du Comité de Gestion sera reporté une date futur en coordination avec la DIREN.

2- Ouverture du Rahui ? Quand comment et avec qui ? ce sujet devra aussi être débattu avec la DIREN. F. Pauline Sce Criobe souhaiterait participer au comptage avant et après ouverture pour prévoir leurs effectifs afin de mieux appréhender la présentation des résultats. T. André perçoit l'action comme un évènement important a l'approche des jeux olympique 2024.

3- Pas de question diverse ! La date de la prochaine réunion vous sera communiqué très prochainement.

12H30 Tavana HAMBLIN ferme la scéance par une bénédiction comme coutume.

Tetuanui HAMBLIN
Arthur MATI

Maire Tairapu Ouest
Secrétaire: 5ème Adjoint

◆ Réunion du 08/07/2020 :

Compte rendu du comité de gestion du Rahui de teahupoo

La réunion a eu lieu le 3 décembre 2019 à la mairie de teahupoo. Le quorum étant atteint 9h40.

Etaient presents: Tavana PARKER Gérard, MATI Arthur, PARKER Céline, ROCHETTE Teva. ROCHETTE Patrick, BRANDER Frederic, TEORE Gilbert, MAINO Valentin, ESTALL Titaua.

Ordre du jour: Le Recensement, l'Etat des lieux et Questions diverses.

La réunion s'ouvre par une prière de R.Patrick. L'approbation du dernier PV ne pouvant pas se faire pour cause de perte du Dictaphone et notes. Un rappel des points abordés lors de la dernière réunion comme : La surveillance de notre Rahui avec aucune aide et aucune subvention. L'Association PUNA RAHUI NO TEAHUPOO. Le bateau de Fenua Aihere moyen d'intervention. Les Balises délimitant notre Rahui. Il y a beaucoup de monde qui ne semble pas avoir connaissance de notre Rahui et la population bénévole commence à être FIU du manque de l'action et de visibilité. M. Arthur Secrétaire s'excuse encore et demande aux membres du Comité de valider la séance. Le Président P. Gérard procède au vote et c'est à l'unanimité.

Le Recensement: Président P. Gérard fait part d'un courriel mail émanant de l'Organisme de recherche de BAMBRIDGE Tamatoa de recenser les espèces après 6 ans en Zone de Pêche Protégée. R. Patrick soutient l'action parce que l'Organisme travaille gratuitement avec présentation de leurs résultats au Comité de Gestion. Président P. Gérard reformule en core son intention d'ouvrir le TAPU à la population sous condition. T.Gilbert soutient pour 1 jour seulement. P.Celina en juillet 2020 il faut ouvrir pour respecter le TAPU, c'est un partage. P.Dier rappelle qu'on n'est plus au temps ancien, il faut laisser cette nursery produire s'éparpiller tout autour. B.Frederic prévoit des conditions qui? comment? combien? et quand. E.Titaua ouvre à Teahupoo en 2020, le Comité de Gestion doit organiser dans les règles. Le Comité contactera l'intéressé pour planifier ce Recensement à une date ultérieure et accompagné.

Etat des Lieux: Notre Rahui se porte bien à l'unanimité mais notre Rahui subit aussi des violations d'intrus à l'intérieure et de litige entre la DIREN et notre Comité de Gestion au niveau autorisation. Les habitants du Fenua Aihere sont là pour intervenir mais se posent des questions: Qui est propriétaire du Rahui? Président P.Gérard reçoit un appel le jeudi 28 novembre. "Bateau dans le Rahui" c'est l'embarcation de la Pension BONJOUR soit disant autorisé par la DIREN. B.Frederic bénévole résidant en face du Rahui et M. Michel interceptent le vendredi 29 novembre le même bateau de BONJOUR en séance de tournage avec un robot en sous marin dans le Rahui: Il est 20 heures du soir. M.Valentin aussi confirme et demande si nous sommes Autoritaires ou en 2eme Plan. Situation anormal et pas acceptable. Il faut clarifier la situation

Question Diverses: Mise en place de l'Association PUNA RAHUI NO TEAHUPOO: Président ROCHETTE Teva, Vice MAINO Valentin, Trésorier BRANDER Frederic, Vice SALMON Nino, Secrétaire PARKER Didier, Vice MATI Heirani. L'Ancien Association qui n'a jamais vu le jour est caduque aujourd'hui.

L'Objet est de mettre en place un Comité de Surveillance costaud pour intervenir. Arthur.M – en cas d'infraction dans le RAHUI numéros a contacté : Miri.T – 87 308380 DIREN – 40 476649. La commune de Tairapu Ouest à formuler par délibération n° 11/2012/CTO du 09 mars 2012 une demande de classement d'une partie de son lagon en **Aire protégée de ressources naturelles gérées (Catégorie VI du code de l'environnement)**. Si ces sorties nocturne ou sans justificatif aux yeux du COMITE continue: tous les membres interviendront à l'Unanimité en citoyen responsable.

M.Valentin propose d'étendre le Rahui vers la Passe VAIAU jusqu'a la balise rouge chez DOOM Tumoana. E.Titaua c'est d'attendre le renouvellement en juillet 2020 puisqu'il faut mobiliser la population, les Services du Pays Diren Daf et autres comme Criobe etc...

P. Didier demande le bateau Teahupoo Tou Aia ? Président P.Gérard ce bateau sert a intervenir au Fenua Aihere dépourvu de réseau routier ou les habitants n'accèdent que par la mer. M. Arthur confirme que le matériel et le bateau se trouve bien chez L.Bruno pour réparation selon Tavana T.Wilfred prononcé au dernier Conseil Municipale.

B.Frederic Qui est propriétaire du Rahui ? c'est Fiu de faire la surveillance si on sollicite les autres pour aller dans le Rahui. P.Celina Ne pas baisser les bras il faut mettre en place notre Association et continuer parce qu'il n'est pas trop tard "Tape te paari"

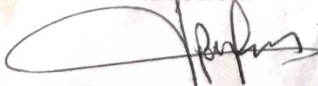
B.Frederic Le bateau de BONJOUR voulait encore faire un tournage le samedi soir, pour moi c'était trop même avec des autorisation de la DIREN, ils se prennent pour des BOSS ?

R.Teva ils nous prennent pour des Rien du tout. E.Titaua Il faut qu'on leur fasse comprendre jusqu'a remonter a la DIREN. B.Frederic ce sont peut-être des clients qu'ils emmènent dans le Rahui et il nous bluff. Il faut arrêter.

P.Didier remettre les balise pour délimiter la Zone du RAHUI et penser rembourser notre essence. Je veux aussi remercier BRANDER Frédéric pour son implication.

Président P.Gérard clos la séance. Il est 12h00. La date de la prochaine réunion n'est pas fixé en attente de l'avancé de l'Association.

PARKER, Gérard



MATI Arthur



A1.b. CR des réunions du comité de gestion (élaborés moi-même de 2017 à 2020)

- A Teahupo'o
 - ♦ Réunion du 21/09/2017 (retranscription du fichier audio) :

Compte rendu du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o

La réunion a eu lieu le 21 septembre 2017 à la marie de Teahupo'o.

Étaient présents :

La réunion s'ouvre par une prière de Patrick Rochette. Annick Paofai prend la parole pour annoncer que la réunion est tardive mais que les membres sont là pour approuver le dernier PV. Elle souligne son mécontentement de voir encore des gens dans la zone de rāhui, ces personnes doivent connaître les lieux elles sont entrées par le lagon et était à côté du récif. Elle était toute seule et n'a pu aller faire de photo.

Charles Egretaud, lance un « c'était nous [...] en tout cas on était 3-4 personnes à l'intérieur ». Annick précise qu'elle n'était pas au courant qu'il s'agissait des prestataires mais il y a aussi des pêcheurs et ils n'arrivent pas toujours à aller proche d'eux avec les gros bateaux d'excursion. Depuis le début c'est lassant car il y a encore des gens qui trichent. C'est démoralisant mais elle pense qu'il ne faut pas lâcher et continuer car le poisson est revenu.

Une personne questionne le prestataire « et dedans tu fais quoi alors ? »

Charles explique qu'ils sont mandatés par la DIREN pour faire un état des lieux et une évaluation du site, aussi bien les coraux, les algues, les coquillages et les poissons. Il s'agit de ce qu'il est venu présenter aujourd'hui. Il précise que généralement ils appellent la mairie la veille pour prévenir et le lendemain matin pour confirmer.

Charles avoue que des gens viennent les voir pour leur dire qu'ils n'ont pas à être ici.

L'un des membres pense que le bilan, c'est de surveiller, de montrer dans les media que c'est protégé pour que tout le monde sache. Il ajoute que là, il y a toujours des gens entrent dedans.

Miri pose la question : « quand les gens entrent dedans sans autorisation, qu'est-ce que vous faites ? Que fait la mairie ? Elle agit ? Porte plainte ? Elle va voir les gendarmes ?

Elle fait des sanctions ? Des PV ? ». C'est aussi le rôle de la mairie et du comité d'informer.

Parmi les réponses, les riverains observent la zone et lorsqu'une personne est dedans, on leur dit de s'en aller et ils s'en vont. C'est aussi Didier, le frère de Gérard qui intervient. Le bilan, il faut surveiller et il faut faire appliquer le règlement.

Le bilan annuel

Miri prend ensuite la parole pour faire le bilan des actions qui ont été menées par la DIREN avec des points à souligner par rapport à la gestion du comité.

Arthur Mati demande à s'exprimer. Il explique que lorsque le bateau d'excursion de sa fille s'approche de la zone de rāhui, la population intervient déjà. C'est la population, il y a tatie Paofai, Valentin qui demande de sortir. C'est très bien. Il ajoute que les pêcheurs de la coopérative détournent souvent leur trajet lorsqu'ils voient un bateau à l'intérieur pour leur dire de sortir. Ils n'osent pas toujours demander qui ils sont mais juste de sortir. En ce qui concerne la mairie, les moyens sont vraiment faibles. Leur bateau a coulé. Il aimerait savoir quels sont les moyens que la DIREN peut mettre en place pour une surveillance car c'est une zone qui est grande. Pour l'instant, c'est juste la population qui surveille avec ses propres moyens. C'est elle qui a l'œil sur le rāhui. Il aimerait savoir comment la DIREN peut les supporter et soutenir cette action.

Patrick Rochette intervient pour expliquer les différentes personnes qui interviennent au Fenua 'Aihere (en tahitien). Annick poursuit en disant qu'elle est *fiu* car il y a toujours des gens. Il faudrait qu'on nomme et on forme officiellement 2 ou 3 jeunes du Fenua 'Aihere et les rémunérer. Les jeunes du Fenua 'Aihere sont parfaitement capables de faire des PV, il faut les aider à faire une formation. Ça fait des années qu'on parle mais il n'y a rien de concret, ce qui est lassant. Par contre, il ne faut pas arrêter le rāhui mais il faut continuer.

Arthur Mati précise que c'est une question de moyen.

Miri reprend la parole pour faire le bilan des questions de budget mis en place pour le rāhui depuis 2014. Elle précise qu'il y a de la formation qui a été mise en place. Ils ont fait venir un juriste pour montrer comment on fait les PV. Elle est désolée d'entendre qu'il n'y a pas de PV, pas de formation... Et ils ont mis les moyens financiers pour pouvoir suivre l'évolution du rāhui. Un plan de gestion a été fait, des financements annuels ont été proposés. Il y avait 5 millions de disponible pour pouvoir mettre en place

un système de surveillance et ils n'ont rien reçu de la part des membres du comité, pas de propositions.

Le bilan en nombre des comités de gestion est précisé annuellement depuis 2014. Il a été acté que le bureau d'étude sélectionné pour suivre le rāhui en termes de faune et flore était PTPU. Pour l'étude et le suivi, 2 825 000F ont été dépensé en 2014-2015 et 1 066 200F en 2016-2017.

En termes d'action, il y a eu les balises, les inspections et leur entretien. Un stand de rāhui a été proposé par l'Association Rāhui de Teahupo'o pour communiquer. Il y a eu des flyers, des panneaux d'information en partenariat avec Intègre.

En termes de contrôle, en 2016, il y a eu 20 sorties effectuées par la DIREN, à défaut d'avoir des projets de surveillance et de contrôle ou de l'achat de bateau, la DIREN a dû effectuer des actions de contrôle à la place du comité de surveillance. Le bilan de la DIREN ne montre pas de grande activité de la part des pêcheurs dans la zone.

De plus, il y a eu des visites non autorisées dans le rāhui mais tolérées en 2016 et 2017 pour étude menés par Tamatoa Bambridge dans le cadre du projet Intègre ; et dans le cadre du séminaire de pêche organisé par Intègre.

En termes règlementaires, la zone de rāhui est un espace protégée, il n'y a pas de fin sur la notion d'espace protégé. Par contre, dans le cadre du plan de gestion ou plan d'action, il a été défini que cet espace serait fermé à toute activité pendant 3 ans. La question aujourd'hui est de savoir si on veut maintenir une fermeture stricte ou si on veut qu'elle soit ouverte à d'autres activités. Il n'y a pas de fin d'espace protégé sauf si le Pays estime que la gestion est mal menée. Maintenant, soit on demande à la DIREN des autorisations administratives qui seront justifiées, soit ils ne seront pas justifiés et elle ira au bout de la réglementation qui prévoit la sanction des gens qui entrent sans autorisation. Elle rappelle que les autorisations sont à délivrer par la DIREN au titre du gouvernement et non par la commune.

Le plan de gestion aujourd'hui doit être révisé parce que tout ce qui a été mis dans le plan de gestion actuel n'a pas été respecté et parce qu'on arrive à la fin des 3 ans. Il faut choisir ce qu'il faut maintenir ou pas au terme de ce comité.

Le bilan financier fait état de 19 774 033 F d'investissement dans le rāhui en termes de balisage, contrôle, surveillance, communication. Le problème des balises est soulevé car l'une d'entre elle a encore été sectionnée. C'est l'Environnement qui paie. Miri précise qu'ils sont *fiu* de payer pour voir que la réglementation n'est pas respectée, qu'on s'assoie sur les recommandations.

La parole est ensuite donnée au prestataire de Sub-Technologie, qui suit l'entretien des balises. Il s'occupe de l'entretien et de la maintenance. Il constate que les cordages ont été coupés, des boots ont été sectionnés, il y a eu des actes de malveillance. Le suivi qui est réalisé est annuel sur un engagement de 5 ans. Tous les rapports sont transmis à la DIREN. Suite au 1^{er} acte de malveillance, ils ont décidé en accord avec la DIREN de remplacer les cordages par des câbles de 14 mm de diamètre (résistance de plusieurs tonnes) pour une bouée de 60 kg. Cette année 2 balises neuves ont été mise en place. Christophe résume l'ensemble des interventions qui ont été faites sur les balises dans la zone du rāhui. Il semblerait que ce soit toujours les mêmes bouées qui soient « maltraitées » (passe Vaiau). Une plainte va être déposée par la DIREN au parquet.

Arthur Mati propose de médiatiser cet acte pour que tout le monde soit au courant du sabotage car il n'était pas au courant et d'autres membres du comité non plus. Miri confirme que ce sera médiatisé et souhaiterait que la mairie prévienne à partir du moment où ils savent qu'il n'y a plus de balise car les commandes prennent du temps. Arthur, qui ne fait pas parti du comité demande à Gérard s'ils sont destinataires de ce rapport du sabotage. Miri explique que Sub-Technologie envoie tous les rapports à la commune. Gérard intervient pour préciser que le rapport a été transmis à la commune mais pas au comité. Arthur, en tant qu' élu à la commune de Taiarapu-Ouest n'a rien vu. Christophe confirme qu'il envoie les rapports au commanditaire (DIREN) et au secrétariat de la commune de Teahupo'o (Maggy). Gérard précise les soucis dans la réception et la retransmission des emails et que si le rapport est envoyé à la commune, c'est le Tāvana de Taiarapu-Ouest qui reçoit. Le comité ne reçoit pas. Finalement, il a été décidé d'envoyer directement à l'adresse mail personnel de Gérard.

La parole est ensuite donnée à Charles, le prestataire de suivi de la faune et la flore qui présente les résultats de son étude. Lorsqu'ils viennent dans la zone de rāhui, ils sont 3 à 4 personnes et regardent les proportions en corail vivant, corail mort, les déchets et la dalle. Une première personne travaille sur le « décor », une deuxième sur les habitats, les dégradations potentielles comme les *taramea*, les algues. Il évalue également les espèces utiles (qui se déplacent très peu). Ils ont observé une vingtaine de 7 doigts. Enfin, ils évaluent les poissons. La zone est essentielle au renouvellement des poissons. Beaucoup de *Ume* et *Ume tarei* qui sont gras ont été observés. Ils font les comptages et estiment les tailles afin d'évaluer les quantités de poissons pêchables dans le rāhui. La première année, ils n'avaient pas vu grand-chose, très peu de poisson. Ils utilisent maintenant des caméras sur le bord du platier qui filment vers le bleu. Selon lui, il faut attendre environ 15 minutes

avant de voir les poissons, ce qui signifierait que les poissons auraient gardé en mémoire qu'ils sont pêchés. Sur l'état de santé du lagon, le milieu est relativement stable. Il n'y a pas plus de coraux, le décor est resté le même. En revanche le nombre de poisson a considérablement augmenté et de plus grande taille. La zone est très attractive. Il revoit des gros poissons mais ne peut pas affirmer qu'ils n'étaient pas présents en 2014 et 2015. Les poissons sont observables facilement mais il n'est pas en mesure de dire s'ils étaient présents ou non avant. Il propose de faire un suivi sur les poissons de grandes tailles et invite des membres du comité à participer.

Un membre intervient pour dire qu'il faudrait qu'il ait un drapeau spécial sur son bateau pour que les gens du bord sachent que c'est lui qui vient faire son étude. Grace à ce drapeau, la population est sûre qu'il est en train de surveiller. Sinon, il y a un risque de voir d'autres bateaux arriver.

Gérard demande combien d'interventions ont été faites dans le rāhui par PTPU jusqu'à aujourd'hui. Charles répond 2 fois en avril et 1 fois en septembre. En général, ils viennent 7 ou 8 fois sur une même période (vers janvier-février). Il serait ravi d'avoir un drapeau. Il précise qu'il téléphone à Gérard (c'est arrivé il y a 2 ans...) et à la commune la veille du déplacement. Gérard précise qu'il l'avait aperçu dans le rāhui au moment de la pêche au troca. Il aimerait que le comité soit averti car il n'est pas mis au courant.

Miri demande si les prestataires, lors des interventions doivent toujours se référer au contact de la mairie déléguée de Teahupo'o ou par le maire de la commune entière pour savoir où envoyer les informations.

Gérard répond qu'il y a un comité, que c'est Teahupo'o qui gère le rāhui. Le maire de Taiarapu-Ouest s'est retiré donc il faut s'adresser directement à lui : gparker@mail.pf . Tous les membres du comité présents sont d'accord sur ce fonctionnement pour les prochaines interventions.

Patrick explique que lorsqu'il a accompagné les enfants au Fenua 'Aihere, ils ont observé beaucoup de poissons. Il dit que les poissons sont revenus alors que ce n'était pas le cas en 2013.

Charles intervient pour dire qu'il y a un effet attractif du rāhui mais que ces poissons ne sont pas nés dans le rāhui. Il annonce que le rāhui est une attraction et n'est donc pas du tout solide. Par exemple, s'il y a une pêche au filet intensive, tout s'effondre. Selon lui, il est donc très important de voir si l'on a toujours des gros poissons ou si on voit arriver des juvéniles. Il faut aussi des tailles intermédiaires.

Arthur en appelle aux associations pour les comptages de poissons en citant l'exemple des relâcher de marava.

A tour de rôle, les membres du comité de gestion présents relatent les observations et actions de chacun parmi la sensibilisation à l'aide du stand rāhui dans les écoles mais aussi une participation à la journée Hokulea. Augustin Paofai voit des bateaux qui ne sont pas de Teahupo'o. Didier Parker, souligne qu'on l'appelle parfois à 2h du matin car la population n'arrive pas à surveiller la nuit. Pour toutes ces interventions, il n'est pas remboursé de son essence. Il revient sur le drapeau à accrocher qui peut être facilement reproduit par les pêcheurs. Gérard ajoute que Didier intervient régulièrement la nuit. En 2016, il y a eu 70 interventions. Il utilise son essence et lorsqu'il n'en a pas, il est obligé d'aller en chercher : 70 fois sans compter cette année. Annick Paofai prend ensuite la parole pour dire qu'elle aussi surveille et même que tout le monde surveille.

Gérard souligne qu'en effet, c'est interdit d'aller dans le rāhui mais à chaque fois qu'on demande des autorisations, on demande l'avis du comité. Le comité a envie aussi de savoir l'impact du rāhui par les équipes qui viennent recenser. Il y a des pêcheurs qui disent que le poisson est revenu, mais l'avis c'est d'avoir un recensement pour montrer que le poisson est bien revenu. En 2013, il avait plongé avec Miri dans la zone et il n'y avait pas de poisson. Dernièrement ils ont été dans le rāhui avec l'équipe de Tamatoa et pour le séminaire du Pacifique Sud : « On a demandé au comité, le comité était d'accord qu'on intervienne à l'intérieur, on ne vient pas comme ça sans l'avis du comité. On est obligé de demander un avis au comité. »

Miri souligne que dans le comité de gestion, la DIREN est le responsable et gestionnaire administratif car c'est un espace qui est classé selon le code de l'environnement. Donc, même si le comité est favorable, il faut qu'il y ait une demande écrite parce que c'est la DIREN qui attribue les autorisations administratives. C'est important pour ne pas qu'il ait de doublon avec 2 méthodologies de suivi différentes.

Tamatoa Bambridge intervient pour préciser que la méthode utilisée par le Criobe concerne une action de suivi biologique à l'échelle de Taiarapu et ne se substitue aucunement au prestataire PTPU. La première fois, en 2016, suite à l'accord du comité de gestion, ils y sont allés. La deuxième fois, suite à la réaction de la DIREN, ils n'y sont pas allés.

Gérard remarque que lorsqu'il y a une décision à prendre, il invite le comité à se réunir, la DIREN est toujours invitée mais pas toujours présente. Les pêcheurs veulent savoir l'évolution du rāhui. Il faut faire un recensement. Le rāhui est une décision des pêcheurs.

Il faut accompagner les pêcheurs pour leur apprendre et apprendre aux enfants. Pour le moment, il n'y a personne qui venu, uniquement l'équipe de Tamatoa qui est venu demander l'autorisation. Comme la période des 3 ans est terminée, il faut montrer si le poisson est revenu ou pas. Voilà l'action du comité de rāhui. Comment fait-on ? On doit décider quand on va intervenir dedans. Quand les gens du Pacifique Sud sont venus, ils ont emmené des pêcheurs dedans. Quand ces derniers ont vu les poissons ils ont dit « il faut que je vienne là pêcher ». Maintenant, il faut les accompagner. Pourquoi on a mis le rāhui ? Il y a certaines choses que le comité ne sait pas. Par exemple, Gérard précise qu'il y a un bateau qui va surveiller le rāhui alors que le comité n'a pas été mis au courant. Si le comité fait le lien avec la gestion, il aimerait être au courant s'il y a quelqu'un qui vient surveiller le rāhui. Là, il entend par d'autres qu'il y a une personne qui a l'autorisation pour aller surveiller dans le rāhui.

Miri répond que les actions qui sont entreprises par le comité telles qu'emmener les enfants, les pêcheurs, etc. sont de bonnes actions. Elle ajoute que la DIREN est partenaire via le code de l'environnement, elle n'est pas opposée aux actions, il y a juste des règles. Dans le cadre des travaux qui ont été menés dans le plan d'action ou les gens avaient été nommés pour animer des groupes de travail, elle n'a jamais reçu de papier de demande disant les actions qui étaient souhaitées. Il faut prévoir un certain nombre de sorties à l'année, de contrôles. Elle ajoute que dans le cadre du plan d'action il y avait effectivement une partie contrôle et surveillance avec un montant : 5 millions disponible. La DIREN n'a rien vu donc elle a organisé une surveillance. Elle l'a fait parce qu'il y a une carence à ce niveau-là. Cela fait partie du comité de gestion de travailler sur un plan de gestion. Sans plan d'action ni appel, il n'est pas possible pour la DIREN de savoir. Il faut faire parvenir des actions concrètes, c'est ça un espace protégée, il faut un plan d'action. Les idées sont bonnes, il faut les marquer. Elle regrette qu'il y ait une rupture d'échanges pour des organismes et d'autres non.

Gérard avoue que ce n'est pas le point de vue du comité, la DIREN est toujours bienvenue. Ils ne sont pas au courant de celui qui intervient dans le rāhui alors ou est le partage ?

Une question est posée par Arthur sur l'éventuelle possibilité de faire plonger les touristes du Gauguin dans le rāhui à partir de juillet 2018. Ensuite il demande en dehors des actions de sabotage combien de moyen ont été dépensés dans la surveillance sur les 20 millions. Miri répond 2,5 millions de la part de la DIREN mais ne sait pas de la part de la commune avec les *mūto'i*. Elle a compris que le rāhui a été mis en place à la demande des pêcheurs

ce qui veut dire que la commune s'approprie aussi la surveillance et le contrôle. C'est un partenariat. Elle a proposé 5 millions qui n'ont pas été considéré.

Recommandations de la DIREN :

- Veiller à informer la DIREN en amont et non en aval
- Appeler pour la présence de pêcheurs, l'absence de balise, etc.

Gérard explique qu'il y a des rapports faits par les *mūto 'i* et qu'il y a un problème entre la DIREN et le comité car le partenariat porte toujours sur la commune et on n'oublie le comité. Désormais, Miri précise que les informations seront envoyées sur le mail de Gérard et celui de la commune pour que les 2 soient informés. Ce sera le mot d'ordre de tous les prestataires.

La discussion se poursuit sur la prolongation du rāhui. Miri propose de se revoir pour valider un nouveau plan de gestion. La date est fixée au 15 novembre à 10h.

En attendant, c'est Didier qui intervient dans le rāhui pour prévenir.

- ♦ Réunion du 18/09/2018 :

Comité de gestion Rāhui de Teahupo'o

18 Septembre 2018

Peu de présents.

La réunion est reporté au 25 septembre.

Arrivée de Patrick Rochette et Arthur Mati à la mairie qui n'étaient pas au courant de l'annulation de la réunion. Ils souhaiteraient parler de l'association *Puna Rāhui*.

La réunion a été reportée à cause du Congrès des maires qui se déroulait à Mataieia à la même date...

Déception de Patrick.

- ♦ Réunion du 02/10/2018 :

Réunion du Comité Rāhui de Teahupo'o – 2.10.2018

Mairie de Teahupo'o

Membres présents : Tāvana Gérard, Patrick Rochette, Arthur Mati, Billy et Didier, Titaua Estall

Malgré l'envoi d'une invitation « officielle » cette fois (par mail si j'ai bien compris), les membres présents sont les même que la semaine dernière...mais cette fois la réunion n'est pas reportée.

1- Validation de la réunion précédente

La réunion s'ouvre sur la lecture du PV de la dernière réunion datant du 19 février 2018. Ce bilan est validée « à l'unanimité » (bien que la moitié des membres manquent à l'appel...).

2- Surveillance dans le rāhui

Mati annonce le problème de l'ouverture du compte bancaire de l'association qui prend beaucoup de retard. Il a proposé à Titaua de s'en charger. Il est proposé alors de renouveler la secrétaire et la trésorière qui avaient été désignées pour l'association car elles ne sont jamais présentes. Si le compte bancaire s'ouvre, la commune peut attribuer des subventions pour le « Puna rāhui de Teahupo'o » annonce Mati, du moins pour démarrer : « si on n'arrive pas à monter ça, on est dans le chaos », « la DIREN, ils sont en train de rigoler » poursuit Didier. Didier dit que c'est l'association pour les écoles qui bénéficient des subventions car eux ils ne font rien... Gérard a l'intention de valider le renouvellement du bureau de l'association avec les nouvelles secrétaire et trésorière (moi ? et Titaua).

3- Rôle du comité

Mati dit qu'ils doivent donner des directives à l'association et en même temps frapper aux portes de l'administration. Le rāhui a été fermé mais ils peuvent l'ouvrir s'ils le décident. Selon lui, « c'est une décision du comité en partenariat avec Miri ». Mais à priori Miri aurait dit « c'est nous qui décidons ». Didier a compris que « elle a dit non c'est fermé pour de bon, ce que j'ai compris... ». Une question surgit alors concernant l'usage de l'argent des amendes si elles existent... « si jamais on attrape les sous des amendes, ça va ou ? au comité ? à la DIREN ? »

Gérard précise qu'il s'agit du rāhui, un temps donné. Il insiste sur le fait que le mot « rāhui » signifie qu'après ce temps-là, il faut ouvrir : « 3 ans et il faut ouvrir ». Fâché, il dit que Miri ne comprend pas le thème rāhui. Ils sont les propriétaires. C'est le comité qui fait bénévole et c'est pour eux : « Tu fais un rāhui pour Teahupo'o, et les sous c'est pour eux. C'est pour ça quand on a renouvelé, j'étais pas d'accord. Ils ont pris quelqu'un pour surveiller sans prévenir et nous on est bénévole. Le règlement, c'est chez eux ! »

Didier ajoute que s'ils lâchent l'affaire, les gens de Teahupo'o ne vont pas être contents car ils comptent sur eux.

Gérard précise que dans les textes, le rāhui n'existe pas, et le gouvernement, au lieu de transmettre à Teahupo'o (commune), ils ont transmis à l'Environnement : « je suis déçu ».

Mati avait compris au départ que le rāhui était assujéti au Pays et il ajoute que lors de la réunion où a été voté le renouvellement du rāhui pour 3 ans supplémentaires, il a été proposé « qu'est-ce que vous faites ? », que si ils arrêtaient, le rāhui leur reviendrait...

Gérard ajoute : « le rāhui ne leur appartient pas, il appartient à Teahupo'o... Malheureusement, on a voté le renouvellement... Qui va surveiller ? Qui va payer ? C'est malheureux pour Teahupo'o. On doit encore se démener pour 3 ans ». Gérard précise les motivations de la mise en place du rāhui. Personne ne voulait du projet PGEM et 100% du conseil municipal ont validé le rāhui : « rāhui, ça reste pour Teahupo'o ». Au lieu de cela, Gérard évoque le fait que le dossier soit parti en France pour valider le budget de l'Etat. Maintenant, le comité a décidé de renouveler et ils sont tous absents (voir cette réunion). Il trouve qu'il n'y a pas de respect envers la décision du conseil municipal. Pour lui, le gouvernement doit transférer au comité : « Non, le budget c'est pour eux et on est bénévole ».

Didier tient à dire qu'il surveille non pas pour l'argent mais c'est pour Teahupo'o. Ils sont prêts à recevoir les appels des gens du Fenua 'Aihere tandis que les membres du comité

ne se bougent pas (il fait référence à l'absence de compte de l'association qui traîne, qui traîne...)

Titaua prend la parole pour dire « on peut comprendre le Pays, c'est eux. Ce que dit Gérard, quand il a appelé pour le rāhui, j'étais d'accord car je vois le massacre devant chez moi par les gens qui ne sont pas de Teahupo'o. On doit du respect à la DIREN mais la DIREN nous doit aussi le respect. » puis ajoute « on va leur montrer que nous on peut s'occuper de notre rāhui. Mais on peut. Il faut cette association ». Elle a bien identifié le « problème de personnes » mais il faut avancer malgré ça.

Gérard déplore le fait que la DIREN soit propriétaire du rāhui « ils sont propriétaires et nous on a pas compris ça ».

Mati ajoute que s'il n'y a plus de gérant (comité), c'est eux (DIREN qui va tout reprendre).

Gérard évoque « ils sont venus détourner le rāhui pour avoir les fonds pour eux, ils ont volé notre tapu », « c'est malheureux, détourner un rāhui, un tapu pour de l'argent... » « Heureusement il y a un comité, on nous doit du respect ».

Dans l'idée de Gérard : « 3 ans, tu ouvres, tu choisis les pêcheurs, 3-4h pas plus, pour que Teahupo'o voit qu'il y a du poisson. » Il ajoute que « tous les rāhui en Polynésie ouvrent ».

Mati revient sur la décision prise lors de ce comité avec la DIREN « ils nous ont laissé parler ».

Didier ajoute que s'ils avaient décidé d'ouvrir, ce serait le massacre.

Gérard rétorque : « Toi t'as compris c'est tout le monde qui va aller mais normalement c'est nous qui décidons 3-4 pêcheurs » *exemple de Rapa évoqué...*

Didier « c'est la loi, la mer est à tout le monde, on a pas de pouvoir de ce côté...enfin je crois... si c'est que nous qui pêchons, je suis d'accord, mais si c'est tout le monde alors je ne suis pas d'accord »

D'après Mati, Miri a bien expliqué comment c'est : « on pouvait ouvrir, on a pas fait par précaution ». Gérard dit que Miri n'a pas expliqué le thème tapu : « elle est dans l'erreur, elle veut faire à leur façon mais ce n'est pas un rāhui ».

Mati ajoute « c'est ça le rôle du comité, de proposer les actions, eux ils doivent respecter ce qu'on met en place ».

Titaua intervient pour dire « Moi je suis pour que le tapu reste tapu » (sous-entendu, on ferme, puis on ouvre, puis on referme). A Rapa, ils ont fait comme ils peuvent le faire... « Ici (à la Presqu'île) c'est prêt pour venir nous embêter avec leur loi »

Mati annonce que maintenant c'est le comité qui met les objectifs en place avec l'association.

Didier ajoute « si on peut trouver un moyen pour que c'est nous qui gère le rāhui ... car depuis 6 ans, on ne gère pas le rāhui ».

Gérard reprend la parole « c'est bien ce que Mati dit, il faut aller se battre avec le gouvernement et l'Environnement pour la caisse »

Mati ajoute : « mais par contre, on travaille avec la DIREN, c'est un partenaire inévitable. Si l'on fait quelque chose, on les prévient et pareil, s'ils font quelque chose, ils doivent nous prévenir, c'est vice versa. »

4- Questions diverses

Gérard propose de me mettre dans le comité (mais je décline l'invitation préférant rester en dehors).

Une question se pose sur les balises qui se détachent... Est-ce que la DIREN veut les récupérer ? Titaua s'exclame « la DIREN va faire des économies ». Gérard réplique « elle a raison, ils sont où ? S'il y a un problème tu intervies, après la bagarre, ils ont raison d'être dedans, ils n'y a plus de balise, c'est la DIREN qui doit venir voir ». Gérard ne souhaite plus s'engager dans les conflits à cause de l'absence des balises.

Didier ajoute « il faut aussi savoir parler avec les gens (soulignant le fait que Gérard râle auprès de la DIREN), je le fais pour Teahupo'o »

Gérard poursuit « il faut comprendre la loi, je préfère que tu n'intervies plus Didier » il dit ensuite qu'il souhaite démissionner « je ne veux pas qu'il y ait des problèmes à Teahupo'o »

Billy pose une question pratique : « et si on nous appelle là, on va alors ? »

Gérard répond que c'est l'Environnement qu'il faut appeler normalement.

Fin de la réunion.

Billy ajoute « on peut dire aussi que c'est nous deux (lui et Didier) qui sommes endormis, enfin... surtout lui (Didier) » en sous-entendant que les sanctions ne sont jamais prises.

- ♦ Réunion du 7/03/2019 :

CR comité de gestion du rāhui de Teahupo'o

Jeudi 7 mars 2019, mairie de Teahupo'o

Liste des présents :

MATI Arthur	87 71 33 60
FABRE Pauline	87 35 76 87
ROCHETTE Patrick	87 28 27 85
MAINO Valentin	87 70 49 82
PARKER Gérard	87 47 00 03
PARKER Celina	87 73 99 03
ROCHETTE Teva	87 28 30 34
ESTALL Titaua	87 77 89 56
PARKER Didier	-
VOIRIN Maggie	87 79 04 87

Absents : représentants DIREN, représentant école

Ordre du jour : Surveillance, questions diverses et Association.

Les membres du comité témoignent de nombreuses infractions dans le rāhui. Patrick explique le cas d'un pêcheur de Mataieia. Valentin enchaine ensuite « *et aussi 2 pêcheurs de chez nous, je ne veux pas citer mais ...* ». Cela se produit surtout la nuit, pas la journée. Arthur souligne que l'on en revient toujours au même sujet : les infractions « *comme on ne fait rien...* » « *on a pas aussi de moyen* ».

Apparemment, il existe un gars assermenté par la DIREN pour intervenir dans le rāhui, il s'appelle Michael (prestataire touristique) [en off, Gérard avoue que le Michael ne fait pas la surveillance et ne peut pas le faire comme Didier car c'est un *popa'ā* et il pense que c'est dangereux dans la mesure où les tahitiens pêcheurs menacent de le tabasser s'il intervient]. Et il est rémunéré pour cela. Tāvana Gérard dit que la DIREN aurait dit « *Michael fait la surveillance* » et Valentin réplique « *sans notre accord alors* ». L'ensemble des membres présents n'avait pas connaissance de cela. Gérard souligne que « *comme le rāhui appartient au Pays* » et tout de suite mama Céline « *na Teahupo'o no te rāhui* ». Le problème vient du fait que l'association n'est pas encore créée (enfin si elle

existe mais sans compte bancaire). Arthur se projette « *quand on aura nos subventions...* ».

Ils reviennent ensuite sur le déroulement des faits. Tāvana avait demandé un comité de surveillance, il y avait 5 millions de la part de la DIREN, mais puisque que l'association n'a pas ouvert de compte, ils n'ont pas eu de fonds. Quand Titaua et Patrick sont allés à l'OPT pour ouvrir le compte il manquait des documents pour justifier de l'existence de cette association. Malheureusement Patrick n'était pas en possession de ces documents (aucune communication entre les membres de l'association – c'est la trésorière qui les avait). Ensuite, Gérard a déposé une facture de gazole à la DIREN et là « *on n'a plus de sous* ». L'essentiel des interventions sont faites par Didier et Billy. En décembre, une anecdote est citée « *il y a quelqu'un dans le rāhui* » et la gendarmerie est intervenue. Annick Paofai aurait dit à son *mo'otua* d'aller pêcher dans le rāhui. Il y aura un rapport des gendarmes. Des photos ont été prises à ce moment-là et à d'autres moments également (c'est Titaua qui possède toutes les photos). En février, il y avait un voilier à l'intérieur, c'est Didier qui est intervenu, puis mardi dernier encore... Titaua annonce que beaucoup de bénévolat se sont formés (de plus en plus d'infractions) « *il faut appliquer mais on n'applique pas* » « *ceux qui appliquent, c'est les bénévoles* ». C'est grâce à ces personnes-là « *pourtant, dit-elle, leur vini, c'est leur survie et ils appellent pour appliquer* » alors qu'ils ont peu de crédits...

Gérard avoue qu'il a été touché de savoir que Annick a demandé à son *mo'otua* d'aller dedans alors qu'elle a toujours soutenu le rāhui. Et idem pour Joël, qui lui est venu demander le rāhui : « *aujourd'hui, dit Gérard, tu entends qu'il va dans le rāhui* » « *il n'y a pas de respect du rāhui* ».

Le problème est de monter un comité de surveillance car ils n'ont pas de budget. Didier précise : « *il n'y a que moi qui connaît le spot, le soir je suis obligé d'aller sans lumière* » « *La journée ça va, les gens surveillent, ça pupuhi le soir* » « *c'est notre rôle à Teahupo'o d'aller* » « *C'est un endroit protégé, on respecte. J'amène les gendarmes, après on dit* » « *Didier il est trop bon* » mais ce n'est pas mon rôle (de saisir...)

Mama Celina « *te faana ora* »

Valentin explique « *quand j'interviens, j'ai le plan du rāhui, j'ai les flyers* » et Didier reprend « *mais il n'y a plus de balise, il n'y a plus rien* » « *c'est Miri la responsable, c'est*

pas l'association, c'est avec eux la clé ». Arthur évoque « *on peut dire que le rāhui est à Teahupo'o donc pourquoi on ne pourrait pas avoir des fonds ? Qui sera légitime de recevoir les fonds ?* » « *il faudra sous-traiter avec pour travailler en parallèle* ». Gérard reprend « *l'association n'a rien à voir avec le comité. Pour gérer le rāhui, c'est le comité* ». Didier, lui est prêt à aller remettre lui-même les bouées (car trop d'infractions et mise en danger des intervenants). Gérard et Arthur lui dise que ce n'est pas à lui de faire ça « *et quand ils vont venir ?* » dit Didier.

Gérard « *je suis déçu, ça fait 2 réunions que la DIREN est absente du comité. Michael sait qu'il n'y a plus de balise... Il s'en fout de notre rāhui* ». Didier dit qu'il faut faire quelque chose le soir. Mama Celina « *e niuniu. A viti.* »

Gérard répond « *quand l'association aura un numéro de compte, c'est l'Environnement qui va gérer, il faut qu'ils soient au courant, c'est la loi.* » Mama Celina propose ensuite de récolter des fonds pour le rāhui à travers l'association en faisant du mā'a. Gérard poursuit « *c'est eux le responsable du rāhui, c'est le Pays, nous, c'est la surveillance.* » Mais ils ont besoin de budget pour intervenir, Tāvana craint les problèmes de personne... En effet, Titaua explique les dernière fois des interventions, à un moment donné, ils finissent par s'énerver, surtout quand ils sont pris en photos « *vous n'avez pas le droit* ». Mais elle tente toujours d'expliquer « *je leur ai demandé, est-ce que vous avez été informé ?* » Ils répondent que non et comme plus de balise elle précise « *il y a un arrêté* » « *il n'y aura pas de deuxième fois* ». Par contre, les *farāni* ils étaient pas contents de se faire prendre (c'était avec Billy). Les gendarmes font des rapports que Tāvana doit récupérer. Gérard dit que « *dans leur loi, c'est eux (DIREN) le propriétaire, ils sont toujours les meneurs.* » « *le rāhui, c'est un thème, après les 3 ans tu ouvres. Te fatu te rāhui. Ils font AMP...* » Titaua aimerait que la DIREN soit présente à l'avenir aux réunions « *et on ne peut pas demander à la DIREN de venir ?* » Les pêcheurs de Tautira, Vairao, et les gens comme le *mo'otua* à Annick, Gérard craque « *Je vois que l'Environnement n'est plus intéressé pour trouver les moyens* ». Dans tous les cas, dès que Didier et Billy interviennent, les gendarmes sont prévenus car cela peut être dangereux. La DIREN a les moyens, « *Nous, les moyens, c'est les bénévoles* ». Il insiste ensuite sur le caractère sacré du tapu qui fait partie du rāhui. Didier se moque car il lui vit que ce n'est plus l'époque de Ta'aroa. « *Le rāhui, c'est Teahupo'o qui a demandé, on ne peut pas le toucher* » Selon lui le thème n'est pas respecté.

Patrick émet ensuite une demande d'emmener 2 pêcheurs qui souhaitent aller voir dans le rāhui. Ils ont émis un vote « *ils doivent être accompagné d'un membre du comité* »

Mama Celina dit à Didier qu'il ne faut pas mélanger *tapu* et *faana ora*.

Gérard « le truc du rāhui, c'est repeupler le lagon. C'est pas interdit, c'est de voir que
« c'est bien ». « La DIREN, ils ont pris quelqu'un sans nous prévenir. C'est Teahupo'o
qui gère. »

- ♦ Réunion du 18/06/2020 :

Compte Rendu du Comité de Gestion du Rāhui de Teahupo'o

18 juin 2020

Lieu : Mairie de Teahupo'o

Durée : 9h-11h

Membres présents :

- Gérard PARKER,
- Teva René ROCHETTE,
- Frédéric BRANDER
- Titaua ESTALL
- Patrick ROCHETTE
- Pauline FABRE
- Didier PARKER
- Charline PARKER (Procuration à Gérard)
- Serge DARROUZES
- Valentin MAINO

La réunion s'ouvre par une prière de Patrick Rochette. L'ensemble des membres permanents présents, au nombre de 6 sont d'accords pour dire que les décisions prises lors de la réunion seront effectives au vu de l'atteinte du quorum.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Continuité du rāhui
- 2- Bureau de l'Association
- 3- Questions diverses

1- Continuité du rāhui

Les membres sont tous d'accords pour dire qu'il y a plein de poissons dans le rāhui. Didier ajoute qu'il y a encore des améliorations à faire à propos de la surveillance avec toujours le même problème financier de fonctionnement (remboursement essence, etc.). Gérard

demande si le mot « rāhui » est bien compris par tout le monde. Titaua prend la parole : « le rāhui, c'est préserver un moment, puis ensuite c'est ouvrir ». Gérard ajoute qu'il s'agit d'abord d'une demande à la population, puis une fois la population d'accord pour mettre le rāhui, il y a eu une enquête publique. Ensuite, ce sont aux pêcheurs de suivre le rāhui et de montrer que le poisson est revenu. A la fin, le rāhui doit s'ouvrir. Titaua est d'accord sur le fait « qu'il ne faut pas que ça s'éternise et que le rāhui est nécessaire » mais comme maintenant le comité a acquis l'expérience du rāhui, il sait aujourd'hui comment ça se passe (avec les difficultés et problèmes rencontrés) et il doit être en mesure de renouveler le rāhui en tenant compte de ce qu'il s'est passé pendant les 6 dernières années.

« L'idée c'est de continuer, on doit respecter le tapu », dit Gérard puis ajoute « malheureusement, Miri est venu est on a prolongé le rāhui. » Selon lui, le Service de l'environnement n'a pas respecté le *tapu* que Teahupo'o a mis en place. Il est suggéré que le rāhui doit ouvrir comme c'était prévu au départ. L'idée émise est que des pêcheurs (pas tout le monde) aillent pêcher dans le rāhui uniquement quelques heures et pour la population.

Valentin revient sur les fois où le rāhui n'a pas toujours été pris au sérieux car il a été souvent obligé d'intervenir pour expliquer « c'est un rāhui ».

La discussion revient ensuite sur les financements consacrés au rāhui. Les membres s'interrogent sur les moyens. Le comité s'est engagé pour la population et aujourd'hui, « il n'y a plus de bouées », ce qui est « très dangereux » pour eux. De plus, une nouvelle demande de cartes (flyers) du rāhui a été réalisée mais il n'y a toujours pas de réponse. Titaua dit qu'il faut ouvrir et ramener la récolte à la marina pour la population. Les autres membres posent le problème des autres qui vont venir dans le rāhui. Faut-il prévenir les médias ? L'idée émise est de faire aussi une distribution chez les anciens et les écoles. L'idée suggérée est d'ouvrir juste 2h et seul le comité décide de qui ira pratiquer la pêche dans le rāhui. Pauline pose la question de savoir si ça ne posera pas un problème avec la réglementation en vigueur. Gérard répond que les textes français sont une chose, et que le tapu en est une autre. Ici, c'est le tapu qu'il faut respecter et il faut ouvrir pour montrer que le poisson évolue. C'est le thème du rāhui et du tapu.

Titaua s'adresse ensuite à Serge pour demander s'ils seront toujours soutenu avec la nouvelle équipe municipale. Il répond que poursuivre/suivre le rāhui et l'avis du comité est dans l'intérêt de la commune et de l'équipe qui va suivre (quelque soit l'équipe). Il s'agit d'un héritage des tupuna, qui même s'il a été perdu un moment donné, à réus

être maintenu aujourd'hui. La volonté est de maintenir la culture et permettre au rāhui de vivre des millénaires. Titaua évoque qu'en 6 ans, elle n'a presque jamais vu le maire la commune (seulement 2 fois). Serge explique alors le contexte de création du rāhui à l'époque. C'est un héritage des tupuna qu'il fallait réaliser concrètement, mais dans un système communal, donc avec les règles de l'État, et en cela c'était difficile à réaliser. Il précise que le rāhui existait à l'oral et qu'il a fallu le transcrire par écrit, c'était une première. Il fallait faire coïncider les lois du Pays et les communes (État) et trouver les meilleurs points d'accord entre tous. A cela s'ajoutaient les compétences... Titaua est entièrement d'accord avec le fait de transcrire le rāhui sur le papier mais concrètement, elle avoue que c'est toujours pareil, c'est toujours les mêmes présents au comité (et les mêmes absents) et les mêmes qui sont à surveiller et faire attention au rāhui.

Gérard ajoute qu'il faut développer le rāhui. Il regrette un peu la politique qui a été mise en place car il s'agit de la demande de la population. Il confie avoir appris ce qu'était le rāhui grâce à cette expérience. Il remercie le service de l'Environnement pour avoir aidé à la mise en place du rāhui mais le comité a malgré tout continuer sans les moyens. Titaua ajoute que les gens du Fenua 'Aihere « aime le rāhui » car ils donnent de leur temps pour le faire respecter. Depuis 6 ans, ce sont toujours eux.

2- Bureau de l'Association

L'association nommée « Puna Rāhui de Teahupo'o » a été créée afin de valoriser et développer la gestion du rāhui. Les membres espèrent pouvoir enfin prétendre à des aides ou moyens pour leurs interventions dans le rāhui. Le président est René Rochette et Valentin Maino, vice-président, Frédéric Brander est le trésorier et Didier Parker est le secrétaire.

3- Questions diverses

Les questions ont essentiellement tourné autour de l'organisation pour l'ouverture du rāhui. La date d'ouverture est prévue le 1^{er} juillet 2020. Le rendez-vous est donné seulement aux membres du comité de gestion à 6h à la passe Vaiau. La pêche (au filet de 4 à 6 doigts) durera 2h à compter de la pose du filet. Un courrier sera envoyé à tous les membres du comité et administration pour les informer de cette décision.

Les médias seront informés pour venir à la marina à 10h.

Les scientifiques du Criobe peuvent venir pour faire le recensement de la pêche.

- A Tautira (de 2017 à 2020)
 - ♦ Réunion du 27/03/2017 :

CR Réunion Tautira : pêcheurs du Fenua 'Aihere, le 27 mars 2017

PRESENTS :

Commune de Tautira : Claire MARERE ; Marcel PATER

Equipe INTEGRE : Pauline FABRE ; Tuhea CABRAL ; Ewen MORIN

Hommes, femmes et enfants de tous âges du Fenua 'Aihere ont assisté à la présentation (environ une trentaine de personnes).

DEROULEMENT DE LA REUNION :

La réunion s'est ouverte par la présentation de l'équipe INTEGRE, les objectifs du projet et de la réunion (restitution des résultats, apports d'informations et possibilité d'assistance méthodologique pour un projet de rāhui). La traduction en tahitien s'est faite automatiquement après chacune des diapositives présentées grâce à Marcel PATER et Claire MARERE, ce qui a permis des échanges permanents avec la salle et une très grande attention des pêcheurs. De même, les questions étaient quasiment toutes en tahitien et les réponses données par Pauline et Ewen ont été traduites directement par Claire et Marcel. Beaucoup d'interventions ont eu lieu au fur et à mesure de la présentation. Le bilan des principales interventions est transcrit ci-dessous.

Intervention 1 :

Centre de l'assemblée, parti bien avant la fin de la présentation...

« Le Rāhui, ok ! On a bien vu que le Rāhui de Teahupo'o marche ! Nous y sommes allés. Pas à l'intérieur mais aux abords.

Mais maintenant la question à laquelle je souhaiterais avoir une réponse c'est un Rāhui de combien de temps ?

Ils avaient annoncé que c'était pour une durée de 3 ans et aujourd'hui 3 ans sont passés mais la zone est toujours fermée. Alors quoi ?

C'est vraiment ma seule interrogation au sujet d'un Rāhui sur notre lagon. »

Intervention 2 :

Président de la coopérative des pêcheurs de Tautira (Fenua 'Aihere). Plusieurs questions posées :

« Nous avons parlé du Rāhui. Si tu te souviens des mois derniers, février ou mars ou un peu plus. Nous avons demandé au service de la pêche de venir. Nous avons parlé avec Salmon et Arsène, je leur ai dit qu'il y aurait une réunion avec les pêcheurs et eux. Mais ils ne m'avaient pas dit qu'il fallait une lettre et ils m'ont dit d'accord.

J'ai donc prévenu les pêcheurs que nous allions nous rencontrer et j'ai aussi informé le conseil municipal. Le lundi ou le mardi matin, je les ai contactés par téléphone, ils m'ont répondu qu'ils ne viendraient pas.

C'est pour cela que je suis fâché après eux, ils auraient dû me dire qu'il fallait confirmer par une lettre de demande. J'aurais alors adressé une lettre au secrétaire général. Nous avons donc de notre côté réfléchi sur le problème du Rāhui.

L'organisation proposée après notre discussion avec Arsène c'est : dès qu'on est en période de Rāhui, il n'y a plus à enlever (la pêche est interdite).

Et donc je lui ai demandé lorsque l'on a discuté est-ce qu'il avait pensé aux pêcheurs ?

Si on imposait le Rāhui, où est-ce que les pêcheurs iraient pêcher ? »

Intervention 3 :

Questions posées au cours de la présentation.

« Il y a quelque temps il s'est produit un incident à Teahupo'o dans lequel des pêcheurs de Tautira se sont fait courser et menacer avec des fusils à harpon.

Va-t-on en arrivé là ? C'est pour ça que le Rāhui c'est un projet très sensible.

Et donc est-ce qu'il y a du juridique dedans ? Car il faut que tout le monde soit au courant de cela. Il faut bien clarifier ces choses-là. Et toutes les personnes du Fenua 'Aihere ne le savent pas. Tous ces détails-là sont importants et il faut en parler.

Les gens de Tautira qui se sont fait courser par ceux de Teahupo'o, ils ont été obligés d'aller voir la gendarmerie. Et ils leurs ont dit que la prochaine fois que ça se reproduit, parce que normalement la mer appartient à tout le monde, il fallait porter plainte. Voilà où on en arrive. Et on va en arriver là.

C'est pour ça qu'il faut protéger nos pêcheurs de tout ça. »

Intervention 4 :

De nouveau le Président de la coopérative des pêcheurs de Tautira (Fenua 'Aihere).

Question posée à la fin de la présentation.

« Vous venez nous voir nous les pêcheurs, la première question est on fait ou on ne le fait pas le Rāhui ? La seconde question est : est-ce que l'on met des règles en place ou pas ?

Comment est-ce que ça se passe si quelqu'un se fait prendre ? »

Traduction de la réponse par Marcel :

« Tout à fait ce sont les bonnes questions à se poser, on est là pour en parler. C'est le comité avec vous, ensemble, qui allaient décider des mesures à prendre. Le jour ou l'autorisation de pêcher sera ouverte, il y aura des questions sur la taille des poissons pêchés, il faut aussi mettre en place des règles de « bon usage ». C'est à vous de mettre en place ces règles, de les décider. »

Intervention 5 :

Claire :

« Lorsque tu te fais prendre pour la première fois, on te donne un avertissement avant de te sanctionner les fois suivantes. C'est ce qui est fait déjà par la DRMM.

La DRMM sont des gens liés au service de la pêche. Ce sont des contrôleurs du service de la pêche. Il ne faut pas aller au-dessus d'eux, parce que c'est eux qui effectuent les contrôles. Si on veut évoluer dedans, il faut se mettre d'accord avec (clarifier la situation). Un système de contrôle existe déjà.

Notre lagon, c'est à nous de le gérer à travers le comité. Si on met en place le comité, ça ne se fera pas tout de suite, il faut que l'on y réfléchisse et que l'on discute.

De toute façon, les règles, c'est nous qui allons les décider avant de les mettre en place.

Tout ce qui sera dit devra être écrit (les règles) et respecter pour pouvoir traiter n'importe quelle situation.

C'est une très bonne chose de mettre un Rāhui dans la mesure où on a notre mot à dire.

Je suis d'accord pour mettre en place ce comité mais il faut bien le faire ! »

Intervention 6 :

Papa Nicha. Question posée à la fin de la présentation.

« Pratiqué le Rāhui est une bonne chose. Par contre si c'est pour mettre en Rāhui pendant 3 ans puis ouvrir la zone, en 3 jours il n'y aura plus de poisson : ça ne marchera pas !

Exemple Teahupo'o :

C'est foutu pour Teahupo'o parce qu'ils sont ennemis avec Tautira. Maintenant que Teahupo'o va enlever, on va tous aller pêcher chez eux et de la même manière, lorsque l'on va mettre en place le nôtre (Rāhui) on aura aussi ce problème : tout le monde viendra pêcher dedans parce que la mer appartient à tout le monde.

Si on n'est pas capable de bloquer (filtrer) les gens de l'extérieur, ça ne marchera pas.

Le problème est d'être en mesure d'interdire les pêcheurs des autres communes de venir pêcher pendant le Rāhui.

Oui ça ne va pas marcher parce que c'est un gros sujet (donc de mésentente) pour l'instant. Ce n'est pas encore l'heure parce que les gens sont trop passionnés (un sujet brûlant, sensible).

Par contre c'est bien d'être venue voir les pêcheurs et donc il faut qu'ils commencent à réfléchir la dessus pour que quand le moment venu, ils soient prêts.

Il ne faut pas mettre le comité en place tout de suite, il faut discuter !

Il faut aussi prendre en compte (ne pas les oublier) les agriculteurs parce que ça les concerne aussi. Ils veulent faire partie des discussions. »

Intervention 7 :

Ela :

« Si on ferme une zone, est-ce que les poissons vont rester au même endroit ?

Un exemple, si un poisson pond ses œufs, jusqu'où (combien de kilomètre) peuvent-ils aller ? »

BILAN :

L'équipe a été bien reçue au Fenua 'Aihere et la commune de Tautira est satisfaite du déroulement de la réunion. Les pêcheurs locaux ont apprécié la démarche participative mais ont encore beaucoup d'appréhension sur les conditions de fermeture et d'ouverture et en particulier, sur le rôle que va jouer la DRMM, la surveillance... La prochaine étape sera d'organiser une réunion similaire au village pour inclure cette autre partie des pêcheurs dans la réflexion sur le projet de rāhui.

- ♦ Réunion du 02/05/2017 :

CR Réunion Pêcheurs de Tautira-Village : le 2 mai 2017

PRESENTS :

Commune de Tautira : Claire MARERE ; Marcel PATER

Participants : 10 pêcheurs

Equipe INTEGRE : Tamatoa BAMBRIDGE ; Pauline FABRE ; Tuhea CABRAL ; Merehau Parker ; Patrick Rochette ; Amaury Sol

DEROULEMENT DE LA REUNION :

La réunion s'est ouverte par la présentation de l'équipe INTEGRE, les objectifs du projet et de la réunion (restitution des résultats, apports d'informations et possibilité d'assistance méthodologique pour un projet de rāhui). Les échanges pendant la réunion se sont essentiellement réalisés en tahitien mais la présentation a été faite en français. Beaucoup d'interventions pertinentes relatives aux connaissances des pêcheurs de leur zone de pêche et des évolutions dans le temps (perturbations passées, état des coraux, présence d'algues, etc.) ont eu lieu au fur et à mesure de la présentation. Le bilan des interventions est transcrit ci-dessous (transcriptions de Tuhea).

Intervention 1 : « Quelle est la densité moyenne de poisson dans le lagon de Tautira ? Comment est-elle par rapport à des valeurs de références ? »

Intervention 2 : « Vous dites qu'il y a en moyenne beaucoup de poissons sur Tautira comparé à Tahiti et Moorea. Mais nous quand nous y allons, il n'y a pas. Comment vous expliquez cela ?

Avant il y avait beaucoup de poissons dans les zones (point de comptage sur les cartes Ewen) où vous avez fait vos comptages. Aujourd'hui, dans ces mêmes, il n'y a plus rien. Quand on a envie de manger, on aime bien aller pêcher dans le lagon au lieu d'aller chercher au marché (exemple vana). »

Intervention 3 : « Avant le cyclone Veena, le récif a été rasé. Quand on allait pêcher, il y avait très peu de poisson, même en changeant d'endroit à chaque fois. Depuis 10 ans, j'ai remarqué que le récif s'est régénéré. Et donc pour moi, je pense ce n'est pas la peine de mettre votre Rāhui, il faut prier beaucoup le seigneur pour que toute la nature repousse (aussi bien terrestre que lagonaire), y compris le poisson. Ça c'est mon avis. »

Intervention 4 : « Moi, mon avis c'est dû au réchauffement climatique, en particulier des eaux. La hausse de la température. »

Intervention 5 : « Je pense que c'est peut-être l'algue piquante (*turbinaria ornata*) parce qu'avant, il n'y en avait pas ! Il faudrait envoyer des agriculteurs récolter cette algue et qu'ils les utilisent comme engrais pour leurs cultures. Et peut-être que ça laissera la place à l'algue que les Ume préfèrent (remu chocolat, maru et plat). Les Ume reviendront peut-être aussi. Si ça se trouve, c'est peut-être à cause d'elle que le récif meurt. »

Intervention 6 : « Si on parle de Rāhui, c'est simple. En réfléchissant bien, on peut aller pêcher mais il faut donner la taille des poissons que l'on pêche. Et les pêcheurs qui prennent les petits poissons, on les sanctionne. Comme ça, on peut aller vers le Rāhui. De toute façon, on voit sur la route les gens qui vendent leur pêche. Il faut que le comité engage des contrôleurs pour regarder les tailles des poissons de ces pêcheurs vendent. Il faut informer les pêcheurs que telle zone est protégée et telle autre ne l'est pas. »

Intervention 7 : « Mon avis, je pense qu'il ne faut pas mettre en place sans concertation avec la population et les acteurs un Rāhui. Parce que sinon ça sera une source de conflit entre les gens. »

Intervention 8 : « Il faut trouver un moment dans la semaine pour organiser une réunion avec tout le monde. »

Intervention 9 : « Il y a plus de pêcheurs au Fenua 'Aihere, ils sont plus concernés par le Rāhui. Il ne faut pas oublier qu'il y a nos enfants, et il est nécessaire de porter notre attention sur leur avenir, pas uniquement sur le nôtre. Il faut les apprendre qu'il y a des zones protégées et leur expliqué pourquoi elles sont protégées. Il ne faut les laissé aller pêché n'importe comment et n'importe où. Et ma question est : la mairie est à l'origine du Rāhui ? Est-ce que c'est Rāhui sur terre ou sur la mer ? C'est pour ça que je suis là. Je veux comprendre ce que vous êtes en train de faire ici à Tautira. Il y a beaucoup de poisson chez nous mais il y a des gens qui gaspillent. Un groupe de personne était déjà venu entre 2010 et 2013. »

Intervention 10 : « Si on met en place le Rāhui et que ça ne pose pas de problème plus tard, il ne faut pas mettre en place de Rāhui pour les ature et ohopu. Quand les ohopu arrivent, il ne faut pas interdire de pêcher ces espèces parce que c'est le mangé de la population. Ces espèces viennent au moins une fois par an. »

Intervention 11 : « Quand on met en place un Rāhui, il faut s'y tenir et le respecter et l'appliquer. J'ai été à Nouméa en 2009, et là-bas le règlement est strict. On vous choppe dans un endroit protéger, on te saisit tout ton matériel bateau y compris. Nous pêcheurs, agriculteurs ou agriculteurs pêcheurs, si l'on met en place une interdiction qui dure 3 ans, ça ne sera pas possible pour nous. »

Aujourd'hui, il faut rassembler tous les intéressés pour pouvoir ensuite discuter et que chacun donne son avis, puisse s'exprimer. Et le faire à la télévision, Polynésie première, est une bonne chose. Organiser un face à face pour que Tautira et le reste de Tahiti, soient avertis du projet et des zones qui sont protégées. Il faut que l'on ait de longue discussion, bien décortiqué, bien détaillé, choisir le comité, que le comité choisit des contrôleurs, ce qui a déjà été fait avant avec le burgau, le trocas. Et que ce soit des gens de Tautira qui décident et non des personnes extérieures. »

Intervention 12 : « Quand le comité aura choisi, et l'avis de la population ? Si le comité a dit oui pour le Rāhui, il faut que la population ait dit oui aussi. C'est la population qui doit décider, qui doit avoir le dernier mot. »

BILAN :

Les pêcheurs locaux ont apprécié la démarche participative et sont tous d'accord avec le projet de rāhui, en particulier, ils adhèrent à l'idée d'un rāhui avec un cœur protégé. Ils souhaitent que la même présentation et les mêmes explications soient faites à l'ensemble des pêcheurs du village. La prochaine étape sera d'organiser une réunion similaire avec donc plus de monde pour inclure cette autre partie des pêcheurs dans la réflexion sur le projet de rāhui et les conditions de mise en place.

- ♦ Réunion du 22/05/2017 :

CR Réunion Tautira : pêcheurs du Fenua 'Aihere, le 22 mai 2017

PRESENTS :

Commune de Tautira : Claire MARERE ; Marcel PATER

Equipe INTEGRE : Tamatoa BAMBRIDGE Pauline FABRE ; Tuheariki CABRAL ; Ewen MORIN

Pêcheurs : voir liste

DEROULEMENT DE LA REUNION :

La présentation, assurée par Tuheariki, s'est ouverte par la présentation des résultats détaillés des espèces commerciales, des invertébrés et du recouvrement corallien sur la commune de Tautira. Elle a été suivie d'une présentation, par Pauline, sur l'efficacité des rāhui plus généralement dans le Pacifique. Compte tenu des résultats de cette présentation, la discussion s'est ouverte sur la possibilité d'un rāhui avec un cœur central de protection (plus aucune activité) et des zones à ouvrir et fermer de part et d'autre. Les femmes ont montré un très fort intérêt pour ce type de rāhui. Lorsque la zone du motu a été citée, le pêcheur qui habite en face s'est montré dans un premier temps réticent, puis a entamé une discussion plus longue et posé de nombreuses questions. La zone reste encore à délimiter et doit faire l'objet d'un consensus entre tous. Le bilan des principales interventions est transcrit ci-dessous.

Interventions transcrites par Tuhea:

« Si je comprends bien le principe de "votre carré rouge", on ne l'enlève jamais (aire protégé non accessible), il reste comme un cœur, un enclos de poisson, un centre protégé dans lequel on n'accède pas, mais tout autour à l'extérieur, par tronçon successifs autorisés. Ce système n'a jamais été mis en place. Si cela se faisait à Tautira, ce serait une première dans le monde. C'est cela que vous voulez mettre en place sur l'ensemble de la Polynésie? »

« On nous a chassé. C'est tout ce que je veux savoir, est ce que l'on peut rentrer vraiment dans le secteur avancer de Teahupo'o pour pêcher au fusil ? A chaque fois que des pêcheurs extérieurs à Tautira venaient ici, les locaux se fâchaient, j'ai donc posé la question à mon père, qui étaient ces gens-là (qui viennent pêcher chez nous). Alors il m'a répondu, ne t'en occupe pas, ce sont des gens courageux... les gens sont comme ça, ceux de Tautira disent la même chose. C'est exactement ce qui s'est passé pour toi, par rapport à Teahupo'o. Ils te disent qu'est-ce que tu viens faire chez nous? La même chose se passe quand les gens de Papeete viennent. »

« Il y a les gens qui sont autour de moi, ce sont des enfants pour moi ceux des gens de ma famille, il y a que 3 familles ici, il n'y en pas d'autres. C'est ma pensée que je donne, mais je ne peux pas décider tout seul ce sont les pêcheurs et la population de Tautira qui décideront. Sur ce que vous nous avez présenté je commence à comprendre (c'est pourquoi j'ai demandé à *Tāvana* de nous expliquer). Je comprends un peu le français,

mais je préfère qu'on me parle en tahitien, alors là, je comprends bien. J'ai compris ce qu'on nous a proposé, aussi je pense qu'on peut en discuter, il y a vous spécialistes qui nous proposent et nous qui avons notre mot à dire, pour décider...je sais que l'objectif c'est de faire se produire et multiplier les espèces... j'ai vu ce qui se passe à Teahupo'o car je vais aussi par là-bas pêcher, je peux vous affirmer que les poissons se sont multipliés dans les zones mises en *rāhui*, je ne vous mens pas. C'est ce qu'ils ont dit en 3 ans, les poissons se sont développés et multipliés. Donc pour moi je vois l'or, des millions... il faut qu'on respecte car c'est encore en *rāhui*, à attendre que la pêche soit ré-autorisée dans cette zone. »

- ♦ Réunion du 26/06/2017:

CR Réunion Tautira : pêcheurs du Village + Fenua 'Aihere, le 26 juin 2017

PRESENTS :

Communes: Claire MARERE ; Patricia LENOIR ; Robert DUFOUR

Equipe INTEGRE : Pauline FABRE ; Ewen MORIN

Service : Alexandra GRAND (DRM)

Pêcheurs : Fenua 'Aihere et quelques pêcheurs du village

DEROULEMENT DE LA REUNION :

La présentation a été assurée par Pauline FABRE. Personne n'a fait la traduction en tahitien (absence de Marcel PATER). Elle a consisté en un bilan global de ce qui avait déjà été présenté aux réunions précédentes compte tenu du faible nombre de pêcheurs du village présent. En revanche, tous les échanges et questions se sont déroulés en tahitien. Des remarques ont porté sur le budget d'INTEGRE et ont laissé entendre des incompréhensions. Un vieux pêcheur du village n'était pas d'accord pour le *rāhui* (pêcheur au filet). Patrick ROCHETTE intervient en tahitien pour expliquer l'expérience du *rāhui* de Teahupo'o. Une question a porté sur l'intérêt du *rāhui* pour les pêcheurs : « qu'est-ce que les pêcheurs y gagnent ? » Pauline répond à la question en expliquant les

effets à long termes (spillover) et l'intérêt éducatif que le rāhui peut avoir dans les écoles. Ewen montre sur la carte les résultats à côté du rāhui de Teahupo'o qui ont une biomasse supérieure au reste de Taiarapu. L'une des pêcheuses, Marie-Rose, ne voit pas en quoi le rāhui poserait problème et souhaite le mettre en place. Une question a ensuite porté sur la réglementation. Alexandra GRAND, du service de la pêche, intervient pour apporter des précisions concernant la réglementation en précisant la flexibilité de la DRM, les possibilités de choix des règles, de la création du comité.

Les questions soulevées durant cette réunion n'ont pas permis de réfléchir à une zone d'intérêt mais ont relevé de certaines incompréhensions et de précisions concernant la réglementation.

Des problèmes de communication de l'information sur la tenue de la réunion ont été soulevés (en off) par quelques habitants présents, l'information aurait été peu véhiculée dans le village, d'où l'absence constatée.

- ♦ Réunion du 11/02/2019 :

CR de la réunion du comité de gestion du Rāhui de Tautira

11/02/2019 – bureau de Marcel Pater

- Représentants DRM : Alexandra et Magali
- Représentants Comité : 8 personnes sur 11 étaient présentes. 3 absents (2 pêcheurs et la Tāvana Patricia).

La réunion commence par une prière puis une présentation des membres par Marcel Pater.

Les représentantes DRM ont annoncé l'ordre du jour :

- 1- Présentation ZPR
- 2- Règlement intérieur
- 3- Outils de communication et balisage
- 4- Actions à mener en 2019
- 5- Questions diverses

1- Présentation ZPR

Les flyers, livrets et pancartes ont été présentés. Certains membre ne les avaient pas encore eu.

2- Règlement intérieur

Une lecture d'une version du règlement proposé par la DRM (voir fiche) a été réalisée, et il a été suggéré de modifier 2 points. Il a été voté à l'unanimité mais la mairesse doit valider tout de même ce document.

Il est suggéré que la commune de Tautira se charge de la mission de secrétariat pour le comité de gestion du rāhui. Dans le cas où la réunion se déroulerait en dehors des horaires

de la mairie, l'un des membres du comité se chargera du PV. Il faudra qu'il se mettent d'accord en début de séance.

Il est convenu que le premier PV (de cette réunion) soit rédigé par la DRM, qui l'enverra à la commune. Les prochaines convocations et PV seront à la charge de la mairie lors des prochaines réunions.

Des idées ont (déjà) été émises pour les modalités d'ouverture : une interdiction du filet et de la pêche de nuit ont été proposées mais ces propositions devront être reformulé avant l'ouverture. .. Une 4ème zone de rāhui a été également suggéré lors de l'ouverture de la zone. Ils souhaitent aussi fermer le rāhui jusqu'en 2022 car la mise en place effective ne se fait que maintenant en 2019 !

Toutefois, ces propositions ne peuvent pas être votées par le comité mais et oblige une consultation publique.

3- Outils de communication et balisage

Le balisage de la zone est prévue la semaine du 11/02. Il est prévu 4 bouées en bordure du rāhui côté lagon, pas de balise à l'extérieur, et 2 piquets en fer qui marque la zone d'entrée et sortie du Puna. Des panneaux flottants seront présents sur les bouées d'extrémités.

4- Actions à mener en 2019

La DRM rencontrera la commune de Taiarapu-est pour les questions concernant la surveillance et les *mūto'i*. Ils iront également rencontrer les gendarmes pour faire le point avec eux. Les informations sur qui appeler et quoi faire en cas de problème seront communiqués à la prochaine réunion du comité. Il a été demandé si certain membres pouvaient assister à ces réunions.

Un petit décompte a été fait sur les pāhua : les gens ont bien respecté le projet, pour l'une des membres, le fait que les gens aient bien respecté signifie « qu'ils acceptent le rāhui ».

Un drapeau devra être mis en place lors des suivis par exemple pour tout autre justification de la présence d'un bateau dans la zone de rāhui.

La DRM et les membres sont d'accord pour la réalisation des suivis participatifs qui donneront une idée de l'évolution des espèces dans la zone de rāhui.

5- Questions diverses

Marguerite demande des précisions sur le rôle exacte du comité : assurer le suivi de la zone (entendu observation, surveillance, communication) et des propositions.

Annexe 2 : Liste des entretiens avec les acteurs

A2.a. Liste des entretiens et caractéristiques

Codages :

Genre : homme (h) ; femme (f)

Classe d'âge : <30 (-) ; <30-60> (+) ; 60> (++)

Catégorie Socio-Professionnel (CSP): pêcheurs (P) ; agriculteurs (A) ; élus (E) ; institutionnel (I) ; autre (-).

☑ : entretiens disponibles

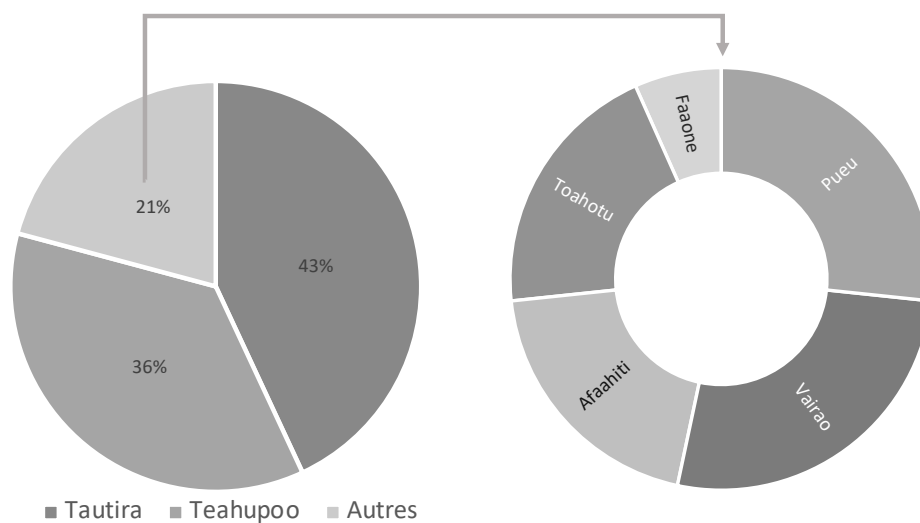
☒ : entretiens non-disponibles (en tahitien ou confidentiel)

N° d'entretien	Nbre acteurs	Genre	Age	CSP	Date	Commune	Retranscription
1	2	h/h	+++	P-/P	20/02/2017	Toahotu	☑
2	1	h	++	P	17/03/2017	Vairao	☑
3	1	h	+	P	22/03/2017	Afaahiti	☑
4	1	h	++	P-	28/03/2017	Faaone	☑
5	2	f/h	+/+	-/-	17/04/2017	Toahotu	☑
6	1	f	+	E	26/06/2017	Tautira	☑
7	1	h	+	E	26/06/2017	Tautira	☑
8	1	h	+	P	26/06/2017	Tautira	☑
9	1	h	++	E	28/06/2017	Afaahiti	☑
10	1	h	+	-	28/06/2017	Afaahiti	☑
11	1	h	+	PA	04/07/2017	Teahupo'o	☑
12	3	h/h/h	+/+/+	E/P/-	12/07/2017	Teahupo'o	☑
13	2	h/h	+/+/+	P/P	13/07/2017	Teahupo'o	☑
14	2	h	++	-/P	13/07/2017	Teahupo'o	☑
15	1	f	+	-	14/07/2017	Vairao	☑
16	1	h	+	P-	15/07/2017	Toahotu	☒
17	1	f	++	-	17/07/2017	Teahupo'o	☑
18	1	h	++	PA	17/07/2017	Teahupo'o	☑
19	1	h	+	P	18/07/2017	Tautira	☑
20	1	f	+	-	18/07/2017	Tautira	☑
21	1	h	+	P-	18/07/2017	Tautira	☒
22	1	h	++	P-	25/07/2017	Teahupo'o	☑

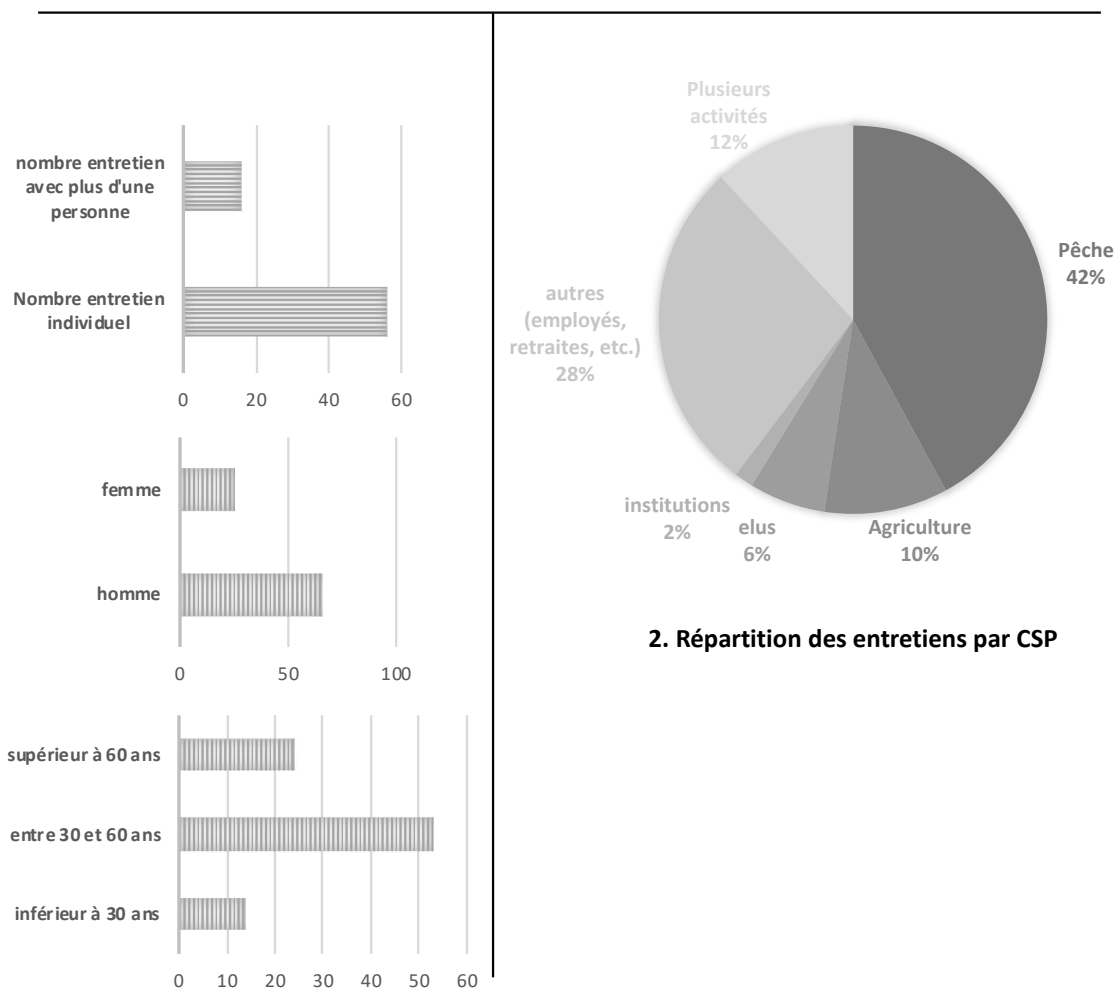
23	1	f	++	A-	25/07/2017	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
24	1	h	++	PA	26/07/2017	Vairao	<input checked="" type="checkbox"/>
25	1	h	++	P-	26/07/2017	Vairao	<input checked="" type="checkbox"/>
26	3	f/h/h	-/-/+	P/P/P-	10/08/2017	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
27	1	h	+	E	28/09/2017	Pueu	<input checked="" type="checkbox"/>
28	2	h/h	++/+	P/E	28/09/2017	Pueu	<input checked="" type="checkbox"/>
29	2	h/h	-/-	P/P	29/09/2017	Pueu	<input checked="" type="checkbox"/>
30	1	f	+	-	29/09/2017	Pueu	<input checked="" type="checkbox"/>
31	1	h	+	-	08/11/2017	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
32	1	f	+	-	08/11/2017	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
33	2	h/h	-/+	P/P-	11/11/2017	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
34	2	f/h	-/-	P/P	11/11/2017	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
35	1	h	+	PA	27/11/2017	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
36	1	h	+	-	29/11/2017	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
37	1	h	+	PA	07/09/2018	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
38	1	f	+	P	11/09/2018	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
39	1	h	+	PA	12/09/2018	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
40	2	h/h	++	-/E	18/09/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
41	2	f/f	++	I/I	24/10/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
42	1	f	-	-	24/10/2018	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
43	1	f	++	P	24/10/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
44	1	h	++	A	25/10/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
45	1	h	++	PA	25/10/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
46	1	f	++	P-	10/11/2018	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
47	1	h	+	P	10/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
48	1	h	++	PA	12/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
49	3	h/h/h	-/-/-	P/P/P	12/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
50	1	f	+	A	12/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
51	1	h	+	P	12/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
52	2	f/h	++/+	-/-	12/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
53	1	f	++	A-	12/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
54	1	f	+	-	12/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
55	1	h	++	PA	14/11/2018	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
56	1	h	++	-	04/02/2019	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
57	1	h	-	P	04/02/2019	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>

58	1	f	+	P	06/02/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
59	1	h	+	P	06/02/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
60	1	f	+	-	08/02/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
61	1	h	+	-	08/02/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
62	1	f	++	-	11/02/2019	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
63	1	f	+	A	18/02/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
64	1	h	+	EP	07/03/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
65	1	h	+	-	07/03/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
66	2	h/f	+/+	-/-	10/03/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
67	1	h	+	P	10/03/2019	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
68	1	h	+	-	11/03/2020	Teahupo'o	<input checked="" type="checkbox"/>
69	1	h	-	P	26/07/2020	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
70	1	f	+	PA	26/07/2020	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
71	1	h	+	P	26/07/2020	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>
72	2	h/h	+/-	P/P	26/07/2020	Tautira	<input checked="" type="checkbox"/>

A2.b. Statistiques enquêtes



1. Répartition des entretiens par commune



2. Répartition des entretiens par CSP

3. Répartition des entretiens par nombre d'individus, genre et classes d'âge

A2.c. Guide d'entretien

Guide entretien « rāhui » - Tairapu 2018

INFORMATEUR :

Nom – famille :	CSP :
H/F :	Commune :
Age :	Origine :

LE RĀHUI :

<p>Peux-tu me parler de ce que tu connais du « rāhui » ?</p> <p>A quoi tu penses en premier quand tu entends le mot « rāhui » ?</p> <p>Qu'est-ce qu'il t'évoque d'autre qui est important ?</p> <p>Si tu devais décrire le rāhui en 3 mots – tahitien- , lesquels utiliserais-tu ?</p> <p>Et en français ?</p> <p>Qu'est-ce tu penses du rāhui qui a été mis en place ?</p>

LE RAPPORT A L'ESPACE-RESSOURCE :

<p>Que penses-tu de la zone de limitation qui a été choisie pour le rāhui? Comment ça se fait que c'est cet endroit qui a été choisi plutôt qu'un autre ?</p> <p>Quelle est ton expérience de cet endroit (activités, connaissances...) ? Et ta famille ? tes amis ? Est-ce que vous en discutez entre vous ? Peux-tu me raconter ?</p> <p>Est-ce que tu as une anecdote par rapport à cet endroit ? Une histoire ? Une rumeur ?</p>
--

LA GESTION :

<p>Peux-tu me raconter comment les décisions sur le rāhui sont prises ? Est-ce que tu participes ou tu connais des personnes qui participent ?</p> <p>Peux-tu me raconter ce qu'il se passe quand des personnes vont dans le rāhui ?</p> <p>Est-ce que tu as ou tu connais des gens qui ont une expérience avec le rāhui ? Peux-tu me raconter ?</p>
--

LES PROBLEMES :

D'après toi, quels sont les principaux problèmes avec le rāhui ?

Quels sont pour toi les avantages et les inconvénients ?

Si tu pouvais changer quelque chose, ce serait quoi ?

Est-ce que, depuis qu'il a été mis en place, tu as l'impression que les comportements des gens ont changé ? Peux-tu m'expliquer ?

EDUCATION :

Comment connais-tu le « rāhui » (parents, grands-parents, enfants, autres...) ?

SI PECHEUR LAGONAIRE :

Comment gères tu ton activité avec le rāhui ?

Quels changements as-tu observé ? Quels sont tes résultats par rapport à ta pêche (amélioration, rien...) ?

Y-a-t-il des espèces que tu vois plus qu'avant ? Lesquelles ? Quelles sont tes impressions par rapport aux tailles des poissons? Peux-tu me donner des exemples ?

Peux-tu dire que tu es « satisfait » du rāhui ?

A2.d. Retranscriptions

Entretien n°1 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

G : Oui mais avant de te parler du rāhui, je vais d'abord revenir sur ce qui est arrivé à notre lagon. Le plus gros des problèmes ici à Tahiti était les pêcheurs de Faa'a qui venaient pêcher au filet. Ils cassaient volontairement les coraux pour y poser leur filet et attrapaient tout. Ils faisaient ça ici à Toahotu mais aussi sur tout Tairapu (c'était pendant l'essor des filets dans les années 60). Tu vois quand il y a l'arrivée des *ature*, les *operu* viennent en même temps que les bancs de *ature* mais ils sont moins appréciés car ils se conservent très peu... ils étaient enterrés quasiment à chaque fois... tu vois un peu les pratiques... Je me souviens, j'allais récupérer dès que possible des *operu* (non consommables) qui pouvaient servir d'appât pour la pêche à la bonite. Moi quand j'avais des trop perçu de ma pêche, je distribuai à école...

A : Moi je suis un grand pêcheur, et j'ai pris conscience que je pêchais beaucoup trop avec le filet... Un jour, je n'ai plus vu de poisson... J'ai eu envie de brûler mon filet... Aujourd'hui, quand je vais à la pêche, je fais attention, je relâche les géniteurs...

G : Avant, le lagon à Toahotu était plus riche en corail, en particulier le corail branchu. Pour moi, s'il n'y a plus ce corail c'est à cause du développement de l'agriculture intensive. Les coraux en ombrelle c'est pareil, il n'y en a plus mais ceux-là c'est à cause des anciens pêcheurs au filet. Ils venaient casser pour pouvoir faire leur pêche. Pour les algues, je pense que c'est lié à la présence des *ume*. Avant, je voyais les queues des *ume* sur le récif barrière qui étaient en train de manger les algues (*turbinaria*). S'il y a plein d'algues maintenant c'est parce qu'il y a moins de *ume*... Et une fois qu'ils ont mangé, ils viennent se caler sous les grands coraux en forme de table, tu vois... Ce sont ces mêmes coraux qui ont été cassés par les pêcheurs au grand filet pour les faire entrer dedans.

Maintenant, le rāhui... Pour moi, le rāhui, c'est on ferme tout puis on verra ensuite avec ceux de l'extérieur s'il faut mettre des règles spécifiques. Le rāhui, c'est pour laisser se reproduire les poissons, qu'ils aient le temps d'aller frayer les œufs, et en plus comme c'est pollué ici, c'est aussi une façon de dépolluer puisqu'ils nettoient.

Je pense que ça va se faire petit à petit, ce qui est important, c'est la prise de conscience comme Auguste, tu vois ce qu'il a dit... alors ça passera sûrement par des disputes mais ça passera. Quand les pêcheurs de Faa'a venaient avec leur gros filet, ils descendaient le weekend à la Presqu'île et ramassaient tout... Ils mettaient ensuite tout sur la plage et triaient ensuite tous les petits poissons qu'ils jetaient ... Les gens de Toahotu en avaient marre...

En plus, il faut savoir qu'autrefois, les *ari'i* n'agissaient pas seul, il y avait un conseil. Pour moi, le rāhui, c'était pour la population, une décision pour la consommation alors qu'aujourd'hui il y a l'argent qui prend le dessus sur tout. Les pêcheurs de Faa'a faisaient leur business puis allaient vendre ensuite au marché le dimanche matin.

Tu sais, il y a autre chose aussi qui est important de savoir avec ce que tu fais sur le rāhui : l'origine est importante dans la tête de certaines personnes. Selon le nom de famille, tu peux être plus ou moins légitime dans la tête des tahitiens. Si tu es *mā'ohi, farāni* ... c'est pas pareil... Mais je pense que le rāhui est vraiment en train de revenir, et c'est en train de faire son chemin. On en reparle quand tu reviendras dans 20 ans ... Sur ce point-là, je suis optimiste.

Moi je pense aussi pour le comité qu'il ne faut pas regrouper les projets mais séparer les rāhui et que chacun gère sa partie.

Entretien n°2 :

Que penses-tu du rāhui ?

Pour moi, le lagon de Vairao n'est pas grand, il n'y a pas beaucoup de place pour pêcher, en plus on est beaucoup de pêcheurs et nous les pêcheurs, on est tous concentrés au même endroit.

Voilà pour moi, le lagon n'est pas assez large. Les pêcheurs ne vont pas accepter le rāhui à Vairao... à Teahupo'o oui car ce sont plus des pêcheurs au large, ils ont des moyens... C'est un bon projet pour Teahupo'o. Mais ici, on est trop pauvre pour aller au large ... donc si on ferme le lagon ça va être un problème.

Un rāhui pourrait voir le jour à Vairao ?

Je ne sais pas comme il y a beaucoup de pêcheurs qui ne veulent pas hein... Moi non plus je n'aime pas trop... on vis ici de la pêche alors comment on va faire, on va aller pêcher ailleurs ? Mais où ? Pas à Teahupo'o... Mais je ne suis pas contre. Ce qu'il faut c'est la condition de ne pas fermer complètement... On ne peut pas interdire de pêcher, c'est le gagne-pain.

Et en plus ici, il y a plein de chose qui ne vont pas entre les pêcheurs, ils sont divisés... La coopérative familiale ne réunit pas les pêcheurs... Ce qui faut, c'est faire un comité de pêcheurs pour permettre de se réunir et de décider.

A ton avis, un rāhui ici serait bien surveiller ?

Oh les jeunes ne vont pas respecter, mais il faut qu'ils viennent aux réunions... Le problème, c'est toujours les gens de l'extérieur... Mais moi, je suis prêt à m'engager pour surveiller avec d'autres mais ce qui serait bien, c'est qu'on est une rémunération. Il faut nous motiver aussi pour faire ce travail... Déjà il faut se réunir pour décider, voir les idées de chacun...

Moi, avec ma femme, on souhaite transmettre tout ce qu'on sait sur la pêche. Ça fait longtemps maintenant que je fais la pêche, à 7 ans je savais pêcher le thon... je connais beaucoup de jeune et je veux leur transmettre pour qu'ils continuent la pêche. On a créé

une association mais les jeunes sont pas motivés, ils ne viennent pas ... On laisse le lagon pour nos jeunes qui viennent après...

J'aimerais bien voir comment c'est là le rāhui à Teahupo'o mais ici il faut faire une réunion pour voir les avis des autres pêcheurs mais je crois qu'ils ne vont pas aimer le rāhui... Tu dois contacter ma sœur Liliane. Elle travaille à la commune, elle est conseillère. Il faut faire passer l'information auprès des pêcheurs.

Mais tu me dis alors quand je peux venir dedans le rāhui à Teahupo'o, je viens visiter...

Entretien n°3 :

Je suis l'un des seuls pêcheurs de crabe et *varo* permanent dans cette zone (Toahotu-Afaahiti : anses + baie Phaeton).

La zone est très riche en jeunes poissons surtout pendant la période de novembre à mars. Il y a toutes les espèces, des gros bancs de marava, il y a beaucoup de poissons même si la visibilité n'est pas très claire. D'abord, il faut regarder les vents et la pluie. Quand il fait beau, c'est le mieux car il y a des endroits où l'on peut bien voir (l'eau est clair). C'est une zone de nurserie aussi pour les requins et beaucoup de raies pastenagues et tortues vertes (avant il y avait un élevage...). Tout le littoral est riche en *varo* et crabe. Ici, on ne dirait pas mais c'est un trésor. Du coup, il y a des pêcheurs viennent de temps en temps avec des filets de 50m.

Moi j'ai commencé la pêche aux crabes depuis ... le début des années 2000 et je peux te dire qu'il y a toujours beaucoup de crabes aujourd'hui. Par contre, il y a maintenant des « voleurs de crabes ». Ce sont des pêcheurs de Papeari qui viennent en groupe.

Tu sais, la pêche aux *varo* est très dure et très physique. Il faut pêcher en profondeur. Moi je ne choisis que les trous d'au moins 4 doigts pour attraper les gros. Lorsque j'attrape une femelle avec plein d'œuf je la relâche... Les femelles sont plus grosses mais elles ont aussi de plus petites pinces et les mâles ont un corps moins gros mais plus grandes pinces (des lamelles !).

Que penses-tu du projet de rāhui ici ?

Oui pourquoi pas protéger... Par contre, il faut tenir compte du rāhui déjà existant (DRMM) ou pendant 3 mois, on ne peut pas pêcher. Du coup, quand on entre dans ces saisons de rāhui pour les crustacés, je pêche au fusil dans la même zone et je les vends pour compenser le rāhui sur les *varo*. Sinon je pêche aussi les *trocas* quand c'est autorisé.

Est-ce que les pêcheurs respectent ces périodes de rāhui saisonnière ?

En général, les pêcheurs respectent le rāhui sur les *varo* car l'amende est vraiment élevée (300 000F environ) donc on va dire qu'il y en a peu qui prennent le risque. Après on est peu de bon pêcheurs de *varo*... il y en a beaucoup qui se découragent car c'est une pêche difficile... Il y a aussi des problèmes avec les pollutions, l'agriculture (suggestions de plusieurs contacts à rencontrer), les problèmes d'aménagement des littoraux (beaucoup de murets), or, les 2 grandes anses ont encore des côtes naturelles qu'il faudrait préserver (voir avec la Commune) – d'où la nécessité de limiter le développement du littoral...

Pour moi, chacun réclame la protection ou le rāhui pour leur propre chasse gardée (exemple des VIVISH), la anse Vaipahu est déjà bien surveillée la journée... J'y allais avant mais je n'y vais plus depuis 2 ans car trop enrochement et puis je me fais « viré »... mais c'est bien de protéger. Par contre, personne ne surveille la nuit et les prédateurs viennent à ce moment-là...Ce serait bien aussi de rāhui à Mitirapa car les riverains seraient ravis. Donc pour moi, si tu veux mon avis, je dis pourquoi pas un rāhui sur la anse devant chez moi mais à voir pour les règles car le rāhui DRMM est déjà suffisant et nous sommes peu de pêcheurs. Il faudrait aussi peut-être toucher la jeune génération (même pour l'agriculture).

Les gros pollueurs en pesticides : exploitation de Tessier.

Je suis intéressé pour les réunions et je suis prêt à me rendre disponible pour expliquer toutes les zones de la baie ou je vais pêcher si tu as besoin.

Entretien n°4 :

Il n'y a seulement que 2 pêcheurs à Faaone.

Les zones de haut fond à Faaone et Afaahiti sont très poissonneuses, on y trouve plein d'espèces variées comme les gros perroquets, *opara*, barbillon, *ume*, *ume tarei*, platax (en face de chez Joe) L'endroit le plus poissonneux et le plus intéressant pour faire un rāhui est le « petit caillou » (*maro'a*, *maito*, *roi*...) en partant de la pointe de chez Philippe Choquet. Il n'y a plus beaucoup de *vana* aussi, ça a fortement chuté...

(Ouverture de la carte des stations de comptages)

Voilà ici c'est une zone très poissonneuse (à Vairao) : proche station point 55 (= « coin magique »), il y a plein de haut fond avec une grande diversité d'espèces depuis le chenal devant le quartier Vavi jusqu'à la sortie par la petite passe des surfeurs. C'est très poissonneux à l'extérieur du lagon. Il y a la saison des marava en février/mars et la saison des *pāhua* plus tôt en novembre/décembre. Mais le problème avec les pêcheurs c'est leur motivation. Pour moi la raison principale de la pêche reste la vente. Pour 10 paquets de rouget à 2500F, mieux vaut pêcher 1 platax à 4500F !

Je sais que ça fonctionne le rāhui, je suis allé pêcher à dedans. J'ai eu des gros *ume* dans le rāhui de Teahupo'o.

Après, pour les autres espèces, les marava mangent surtout des algues, c'est pour cela qu'on en trouve beaucoup à Afaahiti sur le récif frangeant. Les *maito* deviennent de plus en plus vulnérables (moins abondant qu'avant).

Ici, les hauts fonds sont les zones intéressantes à protéger en rāhui. Pour moi le tahitien est né idiot (il faut laisser la nature). Quand j'ai commencé à pêcher, je ne vendais pas mais je distribuais le poisson issu de sa pêche. Comme le matériel coûte cher, je me suis mis à vendre son poisson par la suite... Mais les tailles de poissons sont de moins en moins importante, de >1kg, on chute aujourd'hui à 400g.

Grace à la pêche, je pouvais cumuler près de 3 millions de FP/an. (+ retraite ancien-postier OPT). Il y a aussi le cyclone de 83 qui a ravagé les coraux dans cette zone, qui était beaucoup plus poissonneuse avant. Il ne reste plus beaucoup de « bons » habitats pour les poissons.

Pour moi, on peut faire un rāhui à la frontière entre Pueu/Afaahiti, dans la zone de haut fond, où il y a une diversité des espèces mais en profondeur. Beaucoup de raira, requin-citron, baleines dans cette zone... et aussi des espèces lagunaires (*tarei*, rougets...). On organisera une sortie pour prendre les points GPS des « dites zones ».

Entretien n°5 :

Parlons du rāhui...

P : Oui parlons du rāhui, c'est bien ça le rāhui, il faut le faire !

F : C'est très bien le rāhui... Ici, c'est surtout la pêche des crabes et des *varo*. C'est très demandé les *varo* mais il y en a de moins en moins... Avant en journée, tu pêchais 40 à 50 *varo*... aujourd'hui le maximum c'est 20. Ça se raréfie... Il n'y a pas de réglementation. Même le rāhui du Pays ce n'est pas vraiment respecté. Personne ne vérifie le respect... c'est surtout ceux de Papeari qui viennent piller chez nous... A Mitirapa, c'est pareil, tu pouvais pêcher 20 à 35 *varo* mais maintenant c'est plutôt 3 ou 4 et pas très grand ...

Il paraît qu'il y a un *puna* chez toi ?

P : C'est vrai, c'est le *puna* pour les crabes. Ici, il y en a plein, c'est le *puna* qui les attire... enfin... c'est ce qu'on dit...

F : En fait, le *puna*, tu vas les trouver dans des endroits bien particulier... C'est mon père qui m'a dit... Par exemple, tu vois à Tautira, à l'entrée du village c'est une configuration géomorphologique du récif qui piège les bonites... C'est là alors le *puna*. Quand tu vas maintenant à Teahupo'o ils ont aussi des bonites le long du récif, c'est parce qu'il y a le trou à thon. Ça c'est les *puna* pour la mer mais il y a aussi les *puna* pour la terre et nous ici à Toahotu c'est pour les crabes. Tu as un *puna* pour chaque espèce : poisson, crustacé... Et pour chaque *puna* il faut un gardien aussi, c'est pas n'importe qui qui peut garder... c'est la famille. Nous on l'a déplacé car on est les propriétaires et donc on peut le déplacer. Mais bon aujourd'hui, il n'y a plus d'impact comme avant... c'est plus historique... mais il faut quand même faire attention, on ne sait jamais avec le *mana*...

P : Je crois moi à tous ces truc-là...

Entretien n°6 :

Alors ça y est pour le rāhui ?

Oui (rire) on va le faire le rāhui... Pour la pétition, nous avons récolté près de 280 signatures des personnes qui sont favorables au projet de rāhui ici à Tautira. Mais quand on a discuté, on dirait que le mot rāhui fait blocage des fois dans la tête des gens car le rāhui c'est l'interdit... Et comme ici les pêcheurs ont en tête l'idée que ça ouvre... ça c'est très important, alors pas dans la zone du *puna* hein comme vous avez dit on fait un cœur dans le rāhui mais voilà, il ne faut pas oublier que le rāhui doit ouvrir. C'est très important pour les pêcheurs.

Mais après, les pêcheurs demandent aussi si c'est pour toutes les activités : le *va'a*, le surf, le passage des bateaux parce que là ça risque d'être un problème... déjà la pêche c'est compliqué ... mais c'est aussi avec le *puna*... Je crois que c'est difficile à comprendre pour eux parce que le *puna*, les gens comprennent qu'on ne touche pas.

[...]

C'est bien aussi ce que vous faites... c'est pour nos enfants de demain, il faut leur apprendre. On ne peut pas continuer à pêcher comme ça avec des tout petits poissons... Il faut les laisser grandir... Mais il faut que les pêcheurs comprennent parce que ici ce ne sont que des pêcheurs donc il faut leur mettre dans la tête... Eux la pêche c'est pour vivre...

Entretien n°7 :

Peux-tu me dire ce que tu penses du rāhui ?

Pour moi le rāhui c'est bien, c'est une bonne chose pour notre commune et pour la population. Maintenant, il faut savoir qu'à Tautira, il y a beaucoup de pêcheurs... Il pêchent pour vendre, pour nourrir leur famille... Parce qu'ici il n'y en a pas beaucoup qui ont du travail, alors la pêche c'est leur gagne-pain.

Si on fait le rāhui, il faut d'abord s'assurer que les pêcheurs soient du même côté que nous parce si on fait le rāhui et qu'ils ne sont pas d'accord, ils ne vont pas respecter les règles... ça ne va pas marcher... donc c'est important de bien informer les pêcheurs. On a fait circuler une pétition pour mettre en place le rāhui et avoir l'avis de la population. Éric a fait ici au village, Claire s'est occupée des pêcheurs du Fenua 'Aihere... on s'est partagé le travail... mais on a été bien reçu. La population est d'accord, surtout au village. Mais il y a toujours des pêcheurs au Fenua 'Aihere qui ne veulent pas le rāhui...

Toi tu connaissais déjà le rāhui avant ce projet ?

Je connaissais avec le rāhui de Teahupo'o et quand il ont fait le PGEM... Ici on a parlé aussi du PGEM mais les pêcheurs ne veulent pas entendre parler, ils ne comprennent pas... et déjà rāhui certains ne veulent pas comprendre... il faut bien expliquer juste ça. Plusieurs fois la commune a proposé des projets pour protéger le lagon mais les pêcheurs ne veulent jamais on ne peut pas toucher à la pêche... C'est difficile aussi... C'est vrai je comprends d'un côté c'est leur gagne-pain... Mais c'est bien vous venez nous aidez et je pense le rāhui ça peut marcher, on a vu que la population était d'accord... Je crois c'est aussi parce que c'est de plus en plus difficile pour les pêcheurs de trouver le poisson...

Il faut qu'on refasse une réunion avec eux pour leur proposer une zone et voir où ce serait le mieux pour eux.

Entretien n°8 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

Ok le rāhui, c'est pour nous interdire de pêcher, mais c'est aussi pour préserver le lagon pour nos enfants. Pour l'instant c'est à Teahupo'o le rāhui qu'on connaît mais nous à Tautira, on sait que le rāhui de Teahupo'o marche ! Nous y sommes allés.

Bon... On est pas allé à l'intérieur mais aux abords... Mais maintenant la question à laquelle ce que moi je souhaiterais savoir et avoir une réponse c'est un rāhui de combien de temps ? Apparemment on a dit c'était pour 3 ans et aujourd'hui 3 ans sont passés mais la zone est toujours fermée. Alors quoi ? C'est vraiment ma seule interrogation au sujet d'un rāhui chez nous...

Quand as-tu entendu le mot « rāhui » pour la première fois ? Tu connaissais déjà ?

Je connaissais avec le rāhui de Teahupo'o mais ici à Tautira, on a parlé du rāhui. Si tu te souviens des mois derniers, février ou mars je ne sais plus... On a même demandé au service de la pêche de venir. Parce que nous après ça on a discuté entre nous, je leur ai dit qu'il y aurait une autre réunion avec les pêcheurs et eux. Mais le problème ... ils ne m'ont pas dit qu'il faut une lettre et ils m'ont dit d'accord. Donc j'ai vu les pêcheurs je les ai rencontrés et j'ai aussi dit au conseil municipal... Le lundi ou le mardi matin je les ai contactés par téléphone, ils m'ont dit qu'ils ne viennent pas. C'est pour ça je suis fâché après eux, ils auraient dû dire qu'il fallait une lettre de demande. J'aurais écrit moi une lettre au secrétaire général... Mais de notre côté on a réfléchi sur le problème du rāhui. Ce qu'on a dit, c'est dès qu'on est en période de rāhui, il n'y a plus à enlever (la pêche est interdite). Mais les pêcheurs, on y a pensé ? Ils vont aller où ? comment ils vont faire après pour nourrir leur famille ?

On ne peut pas laisser fermer toujours comme à Teahupo'o...

Et comment tu imagines le rāhui pour Tautira ?

Comment je vois le rāhui pour Tautira... Si on parle de rāhui, pour Tautira, c'est simple. Il faut bien penser... on peut aller pêcher mais il faut donner la taille des poissons que l'on pêche. Et comme ça les pêcheurs qui prennent les petits poissons, on les sanctionne.

Comme ça, on peut aller vers le rāhui. De toute façon, on voit sur la route les gens qui vendent leur pêche.

Il faut que le comité engage des contrôleurs pour regarder les tailles des poissons de ces pêcheurs-là. Il faut informer les pêcheurs que telle zone c'est protégé et telle autre c'est pas protégé... Voilà moi je pense que le rāhui on peut faire mais il faut bien réfléchir surtout pour les pêcheurs... Notre lagon, c'est à nous de le gérer à travers le comité. Si on met en place le comité ça ne se fera pas tout de suite il faut que l'on y réfléchisse et que l'on discute. De toute façon, les règles, c'est nous qui allons les décider avant de les mettre en place. Tout ce qui sera dit devra être écrit (les règles) et respecter pour pouvoir traiter n'importe quelle situation. C'est une très bonne chose de mettre un rāhui tant qu'on a notre mot à dire. Je suis d'accord pour mettre en place ce comité mais il faut bien le faire ...

Entretien n°9 :

[dans le jardin en bord de mer]

Ici on est dans le centre de la baie (Tehipa). C'est une grande zone pour les petits mulets et d'autres d'espèces... Les petits poissons viennent ici devant chez nous. Il faut préserver cette ressource qui est en voie de disparition. Beaucoup de pêcheurs de Papeari viennent avec leur filet... C'est pour ça je pense qu'il faut faire le rāhui ici aussi chez nous. Et... comme le dit Tamatoa, même si je préfère que couper Toahotu et Afaahiti ce serait bien de pouvoir faire le rāhui entre Toahotu et Afaahiti. Il faut faire une réunion pour proposer le rāhui à la population de Afaahiti. Je vais organiser une réunion avec la mairie.

Comment tu as connu le rāhui ?

C'est avec le rāhui du Fenua 'Aihere que j'ai su pour le rāhui. Au début c'est avec le projet Intègre qu'on en a parlé et puis on en a discuté en conseil municipal. Alors, on parle du rāhui dans la baie de Phaeton mais j'aimerais que l'on propose un projet de rāhui aussi au motu nono parce qu'il n'y a plus de poissons et les gens viennent voir et il n'y a plus rien, que des déchets... L'objectif c'est de permettre à la population qui vient sur ce motu de voir des poissons, ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui parce qu'il n'y a plus rien... Mais il faut aussi mettre en place une police, c'est ce que j'ai demandé à la mairie, il faut une police maritime sinon on ne pourra pas intervenir et les gens ne vont pas respecter le rāhui... C'est ce qu'il font en Nouvelle-Calédonie, ils ont une police de la mer... C'est important de respecter le rāhui, c'est pour nos enfants... tu sais, dans certaines écoles ils en parlent aujourd'hui de ce que c'est le rāhui alors c'est à nous, en tant que responsable, de mettre en place pour nos enfants plus tard... Mais il y en a et il y en aura toujours des gens, des pêcheurs qui ne respectent pas, c'est pour ça aussi j'ai demandé à ce qu'on mette une police maritime.

Entretien n°10 :

Peux me parler un peu du rāhui ?

Le rāhui, c'est pour protéger les poissons , enfin le lagon parce qu'ici chez nous il y a plein de pêcheurs et ils viennent tout *pai* rafler ... C'est comme ça ici . J'habite bord de mer et je les vois tous les soirs venir pêcher. C'est plein de petits poissons ici en plus , ils viennent se protéger au bord... Il y a plein de bébé mullet, tu peux aller voir si tu veux... A Teahupo'o ils ont fait aussi le rāhui, ils en parlent aussi à l'école... mon fils connaît *pai* le rāhui avec l'école. C'est bien ils en parlent !

Ce que je sais pour le rāhui ici c'est pas toute la baie, c'est seulement une partie juste là en face. Si ça se met en place, je pourrais surveiller la zone, je vois déjà les pêcheurs tous les jours...

Que penses-tu de cette zone pour le rāhui ?

Ça va, c'est bien ici... c'est pas très grand il faudrait rāhui toute la baie mais il y aurait une émeute des pêcheurs. Il y en a plein qui ne vivent que de la pêche, et beaucoup de pêcheurs de Papeari viennent chez nous pour les *varo*... après ils vendent en bord de route... L'autre jour j'ai vu 4000 cfp le paquet ... et des fois j'en vois des tout petits... c'est pour ça aussi il faut protéger... Mon papa m'a dit, ils vont bientôt mettre le rāhui, c'est bien... Maintenant on attends pour pouvoir dire aux massacreurs « rentres chez toi ! ». C'est bien aussi comme ça le rāhui.

Et si tu devais choisir 3 mots pour décrire le rāhui, ce seraient lesquels ?

Oula que trois mots... ben déjà comme j'ai dit, c'est pour protéger nos petits poissons, et même protéger la nature, la mer... Le rāhui c'est aussi interdire aux pêcheurs de venir, ils ne peuvent plus pêcher... C'est pour ça aussi qu'ils n'aiment pas *pai* le rāhui ...C'est parce qu'ils ne peuvent plus aller à la pêche... mais si tu vois c'est des petits comme ça, même les *varo*, c'est bien de mettre le rāhui.

Entretien n°11 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

On va commencer par le commencement. Comment on a mis en place... Pour commencer, ou on a mis le rāhui en place... parce qu'il y a des gens de Tautira qui viennent piller notre lagon. Ils viennent à 5 ou 10 bateaux, selon la météo. S'il fait beau, la semaine ils viennent de 18h à 6h du matin. Ils pêchent. Des fois c'est la moitié qui rentre à Tautira et l'autre moitié qui reste au Fenua 'Aihere. Ils se reposent et ils commencent à pêcher à 18h jusqu'à 6h du matin. C'est comme ça leur vie. Si la météo permet de venir dans la semaine, si 3 jours il fait beau, ils viennent 3 jours, carrément... C'est ça leur vie. Mais c'est loin aussi de venir de Tautira à Teahupo'o. Il y a des endroits, c'est très dangereux. Il faut compter les vagues à un endroit qu'on appelle Hotu tapua. Il faut compter les vagues. Si tu loupes, tu vas te retrouver retourné sur le platier. C'est très dangereux cet endroit-là, il y a le lagon, c'est une patate, après il y a un petit lagon, il faut que tu traverses le petit lagon. Arrivé à cet endroit il faut bien se méfier, il faut bien compter aussi les vagues. C'est cet endroit mais ils arrivent à venir... Ils arrivent à venir à Teahupo'o. Et, ce sont des bons pêcheurs. Tu ne peux dire « ils sont fainéants ».

Ils pêchaient pour vendre ?

Pour vendre, pour se nourrir, pour tout. C'est ça leur vie. Et on a mis en place aussi le rāhui parce qu'il y a eu aussi une grande bagarre sur le récif, parce qu'ils viennent trop pêcher, et c'est l'ancien maire qui a mis fin aux bagarres. Les pêcheurs de Teahupo'o, il y a la police municipale, le maire... et on est obligé de faire comme ça, sinon, nous, on aura plus. On a mis aussi en place le rāhui, c'est les pêcheurs qui sont venus demander. La mairesse, qui a avant Gérard, c'est une mairesse, Marcelle Olosé. Mais le problème avec elle, mais... ce n'est pas un problème, c'est elle ne peut pas suivre, c'est Gérard qui a suivi ce... le rāhui. A ce moment-là, Gérard était conseiller municipal. C'est le seul. Mais les premiers qui sont venus faire des enquêtes à Teahupo'o, c'est Tamatoa ma. Je le connais pas. Il y a Tamatoa, madame Devatine, la dame de la culture, Timerii, l'archéologie aussi, c'est le fils à Devatine. Il y a aussi l'environnement, mais je ne sais pas, je ne les connais pas le premier jour. Je ne savais pas qu'ils venaient pour ça, pour étudier Teahupo'o. Je ne savais pas ; Ce que Tam t'as dit l'autre jour quand on s'est

rencontré « qu'est-ce que vous faites ici ? Il faut bien faire attention » et c'est ce que j'ai dit à Tam. Après on s'est rencontré à la mairie. C'est la mairesse qui m'a appelé « ah il faut que tu viennes parler » « mais je ne les connais même pas ». Je me suis assis, j'ai parlé pendant 3h, de 9h à 12h. Après je me suis levé, « bon je vais rentrer, j'ai faim » Tout le monde me regarde, personne n'a rien dit. J'ai pris mon sac à dos, je suis parti à la maison. Et c'est là, après, dans la semaine, ils viennent me voir. La culture, pour la pêche, pour l'agriculture et je raconte, je leur en parle. Pendant une semaine, ils sont resté ici à Teahupo'o. Et, l'autre semaine ils vont à Tautira, ils changent. Mais... Tautira, ils sont très réticents. Mais nous on est ouvert. Et un jour on a mis en place le rāhui. On a convoqué tous les associations, tous les gens, ils viennent à la mairie. On en a parlé pendant 1h, 2h... Après on a mis le premier comité.

Il y a eu beaucoup de réunions ?

Ouai, on est obligé de faire comme ça. Après on a mis le premier comité. Je ne suis pas dedans, je vais seulement écouter s'ils vont tenir leur parole. Après il y a des réunions, des réunions, et à la fin, il n'y a plus personne. La première grande réunion qu'on a mis, il y a monsieur Féral qui est venu, il y a... il étudie les cocotiers, il est de Vanuatu, c'est un scientifique... plein, il y a plein quand ils sont venus. Il y a monsieur Féral que je connais bien ce jour-là. On en a parlé et il m'a soutenu. Il m'a bien soutenu. Après il m'a dit « tu vas arriver un jour » « oui, je vais arriver un jour ». On a fait des réunions et on s'est retrouvé il n'y a plus personne, il n'y a plus personne. Un jour on a fait une réunion, on est... il y a Gérard, le maire, après il y a moi et un papa, qui est maintenant décédé, il y a sa femme, mon cousin et sa femme, et une cousine. On est que 6 ou 7 personnes. Alors le couple, mon cousin et sa femme, il est en train de se disputer avec les 2 femmes, et le vieux et moi on s'est mis de côté. Et Tam, il nous a montré l'endroit où il faut faire le rāhui, mais c'est pas là comme ça c'est un peu plus grand. Ça vient sur Gérard, sur le terrain à Gérard juste à côté, on appelle « Te ava iti ». C'est ça. Mais eux ils ne veulent pas. Ils veulent mettre à l'endroit qu'on a mis aujourd'hui. Le vieux, on en a parlé. Après j'ai demandé « eh on va mettre par-là – ok ok » il est en train de se disputer. « Hey, ce n'est pas la peine de s'engueuler entre vous, c'est fini, on a mis en place le vieux et moi » « Ah, ou on va faire ? – A Hotopu, à l'endroit qu'on a fait » qui était chez Gérard. On a dit c'est bon, on va mettre là. C'est là qu'on a commencé. C'est là qu'on a commencé.

On a été voir les confessions religieuses, protestants, catholiques, adventices... Après j'ai été voir les jeunes, dans les maisons, faut aller voir dans les maisons.

Du coup quand vous avez décidé vous n'étiez pas très nombreux ?

Voilà, mais il faut aller voir la population. C'est ça, c'est comme ça. On rencontre des gens sur la route, on leur en parle. Quand je vais à la messe le dimanche, je vais voir le pasteur. Il faut annoncer dans l'église. Tel jour, il faut venir à la réunion... mais la première réunion qu'on a fait il y a du monde. Il y a toujours des « oui » ou des « non ». Si on est 50, il y en a un dans les 50 qui contestent, c'est celui qui ne pêche pas. Celui qui ne pêche pas, c'est lui qui conteste. C'est toujours comme ça. Et après on a mis en place le comité, on a demandé à monsieur le maire de Taiarapu-Ouest, et son conseiller municipal de venir à la réunion et chaque association. Le président de chaque association il vient. Pour mettre en place, il faut les mettre dans le comité. Il y a aussi... pas le Haut-Commissaire, celui qui le remplace... On *pai* le *tāvana hau*, celui qui est en dessous le Haut-Commissaire, il est dedans aussi. Et après on a mis... c'est après *taafe* l'Environnement.

Après ?

Oui, c'est Tamatoa qui nous a proposé... euh... le numéro 6 là...

La catégorie 6 ?

Voilà, la catégorie 6. C'est Tamatoa qui nous a proposé. Ce n'est pas l'Environnement, mais il nous a bien précisé qu'il y a l'Environnement dedans. Tout le travail qu'on a fait, c'est Tamatoa qui a fait. Eux, ils sont venus seulement s'asseoir. Tout le travail, c'est Tamatoa qui a fait, fait les enquêtes sur les terrains avec ses amis... et il est toujours là. C'est pour ça, moi je ne peux pas le lâcher. On ne peut pas le lâcher parce que c'est le seul qui nous a bien soutenu depuis le début. Quand on a un petit problème, quand on ne comprend pas le texte, on l'appelle. Et à chaque réunion, il vient. Et quand l'Environnement a mis ses grains de sables dans le comité, c'est bien au commencement, mais c'est lassant après. C'est toujours les mêmes questions, toujours ... mais ça n'avance pas.

D'accord... et c'est quoi le type de question ?

Pour nous, on demande pour acheter des bateaux, des jet skis... il faut de l'argent pour avancer, pour payer l'essence... et il faut préparer ces papiers, ces papiers... un jour on a fait une réunion, il y a Tamatoa qui est là. On tourne en rond pendant 2h. Et Tamatoa, il a ... pendant 2h... il a fait toute les questions pendant 10 min, la réponse, en 10 min. On parle pendant 2h... C'est ça, mais ça tourne en rond. On revient sur toutes les même choses, on revient en arrière. Mais c'est bien de faire la réunion, mais il faut qu'on avance.

Ok, et qui sont les personnes de l'Environnement qui sont présentes ?

Il y a Miri Tatarata, avec son mari, le maire de Fakarava là... mais il est à fond aussi dedans, il nous a bien soutenu. Il y a aussi les 2 jeunes là, la *popa'ā* tatouée, je ne sais plus comment elle s'appelle... Il y a l'autre aussi c'est une Tahitienne, Fanny. Il y a aussi un vieux à lunettes, il travaille aussi pour l'Environnement, et un jeune *popa'ā* aussi. Ils viennent tout le temps aussi. Mais... elles nous ont bien soutenus mais... je ne sais pas, à des moments, ils pètent les plombs. Je crois que quand Tamatoa a fait des remarques sur les 2, c'est là qu'ils ont... en 2h, Tamatoa a fait en 10 minutes. C'est toujours les même questions, c'est toujours les même réponses. Et ce sont des ??? mais il y a du monde qui vient à la réunion, il y a du monde. Mais pour l'endroit, on a bien choisi. On a bien choisit cet endroit-là. Parce qu'il y a beaucoup de légendes à cet endroit. C'est un endroit où c'est une nurserie. Il y a des petits, il y a des gros poissons. Il y a des gros poissons.

Et cette zone a été délimitée avec le papa dont tu parlais ?

Après *taafe*. Après on a délimité. « Il faut faire là, il faut faire là », après on en a discuté ensemble. C'est pour ça on a mis sur Maraetiria, la pointe Maraetiria, on va aller sur la limite à Faaroa sur Teahupo'o. C'est comme ça qu'on a délimité. C'est Tamatoa qui nous a dit « il ne faut pas oublier le large, les hauts fonds, le tombants », il faut faire aussi là...

Est-ce qu'il y a des personnes qui ont le plus porté ce projet ?

C'est Gérard, le maire, et moi. Parce que cet endroit, c'est comme Alféo dit, il y a du poisson... Pour nous, cet endroit, c'est un garde à manger. C'est un garde à manger, et il

y a plein aussi de légendes même dans la mer, et aussi la terre. Il y a plein de légendes, c'est ça qui est bien. Heureusement on a mis cet endroit. Mais je ne regrette pas qu'on a mis en place le rāhui. Il y a *hoa* des jaloux... de Teahupo'o... il y en a *hoa* des jaloux. Mais on n'a pas fait pour eux, on a bien pensé pour nos enfants, c'est pour ça. Mais il y a des pêcheurs qui ont dit « il faut faire à cet endroit » même la population. La première fois, ils sont un peu... ils ne savent pas *pai* comment... et comment ça se passe mais... des semaines et des mois... c'est là qu'ils ont bien compris l'essentiel. Mais, le plus réticent quand on a commencé, c'est Didier. Le plus réticent, il ne veut pas faire... et il tape sur la table « ce n'est pas la peine, comment on... pour la pêche ? » Alors la semaine après il a été plonger, c'est là qu'il est revenu. C'est là qu'il a dit « il faut mettre en place ». Tu as vu « il faut mettre ! » ... J'ai dit à Gérard « vas voir ton frère, vas lui en parler ». Il a été voir son frère « bon, la semaine prochaine, il faut mettre en place la réunion, il faut mettre en place le rāhui ». Et quand on a fait la réunion, c'est le premier qui... on a pas fait la prière... c'est le premier qui s'est levé « e il faut mettre le rāhui, il n'y a plus de poissons », il insiste... Il y a l'autre *pai* qui se lève... « Non, non attends, tu n'as pas plongé, c'est moi qui a été plonger » Ah Didier, c'est le plus réticent... Il n'y a rien du tout, c'est lui qui a dit, il y a rien du tout. Il a été là-bas à la pêche pour voir s'il y avait du poisson et rien du tout. C'est pour ça, quand vous avez été, il est devenu fou après... mais à force d'en parler avec les gens, ils ont compris. Mais quand on a fait une fête, la fête c'est *mata ari'i* il y a six mois, on dit abondance. Et à 6 mois il n'y a pas d'abondance, c'est pour la terre et la mer. C'est le poisson, *mata ari'i nia* (abondant) - *mata ari'i raro* (peu abondant). C'est comme ça que Gérard a dit « il faut mettre en place ». Il y a les enfants qui ont fait des réclamations mais lui il s'est bien battu pour mettre en place le rāhui, Gérard Parker. Il s'est battu. Déjà il est allé en ville parler devant 40 personnes... et après on voit sur les 40, il y a 3 qui ont désisté, il y a 37 « pour ». Il s'est bien battu, il a été voir... avant c'est Gaston Flosse le Président. Il a été voir le Président, il a été voir ces ministres-là. Et, on lui a dit du mal... et quand on a mis en place, on est que 2 qui restent, qui poursuivent le mouvement du rāhui.

Peux-tu m'expliquer la fête *mata ari'i* ?

Mata ari'i nia, 6 mois d'abondance, *mata ari'i raro*, 6 mois de disette. On fête ça tous les ans. Tous les ans il y a une association de Papenoo huru, ils font ça. On a fait une

année à Teahupo'o, et l'autre année on fait à... ça change de commune. C'est tous les ans.

Et au tout début du rāhui, comment les pêcheurs se sont comportés ?

Il n'y a pas de problème quand les pêcheurs ont entendu ils vont mettre en place le rāhui. Ils ne viennent pas rouspéter. C'est eux qui ne pêchent pas, c'est eux qui rouspètent. Mais ceux qui font la pêche, ils ont vite compris. Ils vont pêcher ailleurs, c'est juste à côté. Mais ce sont les touristes, ceux qui viennent de la ville-là qui viennent... qui disent après « on n'a pas entendu » mais on a bien diffusé à la télé, à la radio... On a des flyers... On a distribué à la population, à *mea mā*, à l'école, dans les écoles à Toahotu jusqu'à Tautira, je donne des flyers. Tiens, quand on va aller à Tautira, il faut que l'on ramène des flyers, pour Faaone et Tautira, comme ça ils vont voir c'est quoi le rāhui... mais les règles, c'est nous qui avons en place les règles, c'est l'Environnement qui a pris, qui vont mettre en place. C'est nous-même qui avons mis en place et ils ont écrit, « c'est ça que vous voulez ? – Oui c'est ça ». C'est comme Tam a dit cette semaine, c'est le comité maintenant qui va décider, quand il a appelé, il m'en a parlé... « ah maintenant l'Environnement, il se retire un peu, c'est le comité qui... »

Sais-tu si la prochaine réunion du comité de gestion va être reportée ?

Oui, si si car l'Environnement, ils sont à Fakarava...

Ils sont obligés d'être là ?

Oui pour renouveler, c'est ça. Quand ils viennent à la réunion, on les emmène au Fenua 'Aihere manger. On prépare le *mā'a tahiti*.

A chaque comité ?

Oui, quand ils viennent. Sinon, monsieur le maire les invite au restaurant. Je crois que... ils ont une dent contre Tamatoa. Ouai, il m'a dit encore hier... C'est le seul qui nous a bien aidé. C'est le seul, avec Timerii Hoopu. Ce sont les 2. Mais l'Environnement, ils se sont juste assis sous la table, c'est comme un steak frite, un plateau. Ils mettent sur la table, c'est déjà préparé. Mais quand Tamatoa il vient, ils ont peur, il faut bien préciser

ce qu'ils disent... C'est pour ça il a dit l'autre jour à la fille-là, ZPR, après elle a été sur le PGA... « il faut bien faire attention il ne faut pas parler de la terre ». C'est ça. Oui... ça fait rire aussi notre rāhui, quand tu penses... Il y a des gens qui t'appelles « e on ne peut plus aller pêcher ... – et d'où tu es ? – de Papara. – Ah ben tu n'as qu'à aller pêcher à Papara ». Pourquoi tu dis pour le rāhui il ne faut plus pêcher ? C'est chez nous à Teahupo'o, on prépare pour nos enfants. Attends, je ne me déplace pas, c'est toi qui te déplace... Il y a plein de gens. Ça fait rire « ah ouai, on va mettre aussi en place », des fois on se rencontre et on en parle... « *hia* c'est dur... - non, c'est pas dur, il faut que tu penses, tu as un enfant ». C'est ça. Et maintenant, ils ont compris ceux de Pueu. Ils ont préparé une lettre et envoyé... Ils ont voté « oui » tout le monde... Moana m'a appelé, il est content. Je suis content aussi pour eux. Au moins qu'on boucle cette année 2 ou 3...

Oui, on va voir... donc, au début les pêcheurs respectaient bien les règles... ?

Oui, ils respectent. Ils surveillent. Les gens du Fenua 'Aihere, ils surveillent. Même les bateaux de pêche de Teahupo'o, quand ils vont à la pêche. Quand ils voient des gens dans le rāhui, ils appellent à la mairie, carrément à la mairie.

Il y a toujours quelqu'un de dispo pour aller voir ?

Tous les jours. Il y a une mémé qui habite au Fenua 'Aihere, avec sa fille et ses enfants, ses *mo'otua*, ses petits-enfants. Quand ils voient, ils appellent à la mairie.

Comment s'appelle cette dame ?

C'est une famille, Estoll. Ils sont carrément devant le rāhui, en plein dans le rāhui. Il y a elle, soit c'est le cousin qui habite juste à côté du rāhui. Il y a une famille là-bas qui appelle aussi. Ceux qui habitent par là-bas. Même pour... qui emmènent les touristes, il nous appelle aussi « e il y a des gens qui... » Ils vont dire « il faut sortir ». Des pensions au Fenua 'Aihere comme Annick Paofai, ils vont dans le rāhui, pension Bonjour. Elle est secrétaire du comité.

Et ils vont dedans, c'est-à-dire ?

Ils l'ont déjà fait, avec son mari. Il y a aussi la pension Dauphin, lui aussi. C'est juste devant l'endroit qu'on a été manger le *mā'a tahiti* là, c'est juste à côté. Les belles maisons-là... Il y a un grand bateau juste dans le lagon-là, c'est à ce monsieur. Eux ils suivent aussi, tous les gens du Fenua 'Aihere, il y a un guide touristique aussi, il est dans le comité, Valentin. C'est Valentin. Il y a un diacre aussi, qui surveille, Joël Paofai. Et c'est Didier qui va aller pincer ceux qui sont dans le rāhui, on l'appelle aussi. Ceux qui vont... pendant la nuit... Oui, il va dans la nuit et on l'appelle. La nuit, même le jour, il y a des gens de l'extérieur... Tautira... C'est ça, mais... pour le rāhui, ça a bien marché pour moi, c'est une bonne chose. Mais on en parle souvent, avec mon papa avant, le rāhui. C'est une bonne chose, mais tu sais les poissons, ils ne restent pas à l'endroit, il va chercher à manger, mais si on pêche trop, on ne trouve que des petits... Mais il y a du gens qui sont partis encore pêcher, mais certain moment, le lagon se tari (se vide) à toujours un moment, mais il faut le remplir. Et, quand on a été *pai* à Tautira, je crois que les gens à Tautira, ils ont peur de ce mot-là, le « rāhui ». Les 2 vieux, quand ils parlent... on dirait ils ont peur... et « on a rien à manger... » C'est ça, c'est la nourriture. Mais quand là tu parles du PGEM, *hia*... mais le rāhui, pour nous, ça a beaucoup rapporté et apprendre aussi, et donner des leçons aux enfants, les apprendre. Même les instits... Avant ils n'ont pas compris le mot « rāhui » et quand on a mis en place dans l'école, dans notre école à Teahupo'o, c'est... Ils sont à fond dedans. Maintenant il y a une instit qui est à fond, même la directrice et un professeur de lycée à Taravao. Ils font des ... quand on a été à Mahina-là, juste à côté, il y a le chapiteau du rāhui-là... même pédagogie, la femme le *poto*-là, elle travaille pour le territoire, pour l'école de Taiarapu-Est et il y a l'inspecteur, il y a elle. L'inspecteur, il soutient le rāhui. Même tout Taiarapu. C'est ça leur projet, pour les enfants, c'est ça, le rāhui. On les emmené sur le rāhui pour montrer l'endroit et pour parler. Ils ont aimé... C'est pour ça l'inspecteur, il nous en parlait... Pourquoi on étudie seulement la baleine et la tortue ? Pourquoi on étudie pas le rāhui ? Le rāhui c'est l'ensemble, ce n'est pas que la baleine et la tortue, c'est tous les poissons, les coraux, les algues. C'est ça qu'il a dit. Et il va bien réfléchir, c'est ça son projet. Je crois ils vont faire aussi à la rentrée. Même au collège, ils en parlent aussi au collège. Tous les ans ils ont une fête, la fête des Tahitiens, on dit *hiroa tomu*. Les élèves dansent comme les *tiurei*, ils font des déclarations, le *orero*... Moi je vais dans une salle, dans une classe et raconter des légendes. C'est là aussi que j'en parle sur le rāhui, aux élèves. Et ils ont compris... et j'ai distribué des flyers. C'est là que tu vois les enfants... ils ne connaissaient pas. Mais il faut bien expliquer le mot « rāhui ».

Et peux-tu me parler des légendes qui sont associées au rāhui ?

Oui, c'est dans le livre de légendes qu'on est en train de préparer. C'est en 1362 le premier rāhui. C'était tout Tahiti. En 1368, normalement c'est 5 ans le rāhui, mais en 1368 c'est 6 ans... il y a des vieux qui sont morts, ils n'ont même pas mangé le *mā'a*, le poisson... on a ouvert le rāhui par un roi de Tairapu, de Teahupo'o. C'est lui qui a su ouvrir le rāhui parce qu'il y a des gens qui... il y a les bananes qui sont pourries, il y a plein de choses... mais il faut ouvrir, il faut profiter de cette ??? il y a un seul roi, c'est lui qui met en place, Tavi hau roa, c'est le premier roi de Tahiti, c'est lui qui a mis en place le rāhui. Tamatoa m'a dit en aout ça va sortir... Il y a plein de légendes dedans. Oui... Tamatoa il nous a bien soutenu, dans notre effort. Je n'ai jamais vu un homme comme ça, un papa comme ça, il est toujours au petit soin... C'est pour ça nous au comité, on ne le lâche pas, quand on a des problèmes on l'appelle. Ce n'est pas la peine d'appeler à l'Environnement... Il faut attendre machin, il faut attendre machin... si dans un an il faut attendre seulement, ça ne va jamais arriver. C'est ça le problème à l'Environnement. Je crois ils ne se parlent pas ou... C'est comme la fille de la DRM qui nous suit... et l'argent ? Des milliards qu'on met en place... Oui, le rāhui, pour moi les 3 ans ça a bien marché, même s'il y a des restrictions sur la loi, ne pas se baigner, ne pas ... mais quand on a mis en place il y a *hoa* des hics... mais ce sont les autres qui ont bien appris, il faut faire ça, il ne faut faire ça... voilà après quand je pense, tu as envie d'aller voir... mais il y a cette loi, il ne faut pas aller se baigner, il ne faut aller la loi... mais à certains moments, il faut relâcher un peu.

Et, tu as vu la motivation des femmes à Tautira ? Est-ce que les femmes étaient comme ça aussi à Teahupo'o ?

Ah oui, comme Annick Paofai, comme la femme de mon cousin, comme la femme du vieux qui est morte... Même la conseillère municipale Angelina, même elle. Même l'adjointe au maire aussi, 3eme maire adjointe, elle est à fond aussi dedans... Même les femmes de Didier, du maire, comme ma femme et mes enfants, ils soutenaient. Même ma belle-sœur qui est première adjointe au maire de Manihi. (...) Mais l'avis aussi des enfants, ils sont pour... on a fait une enquête commendaire-commendo.

Comment s'est passée cette enquête ?

J'ai le livre là. (...ramène le rapport du commissaire enquêteur). L'autre, c'est pour la terre, on a pas encore classé... c'est avec la Culture. Mais le problème, il n'y a pas de sous... C'est le tracé, c'est très dangereux. Il faut mettre la corde... Mais il y a du monde qui fait la randonnée de Tautira à Teahupo'o, c'est tous les weekends s'il ne pleut pas. Pire, long weekend, s'il y a 4 jours, il y a du monde...

Et j'ai une question qui est beaucoup plus large... c'est comment vois-tu les changements de l'environnement par rapport à ton expérience de terre, de la mer ?

L'environnement, ça a beaucoup changé pour moi... beaucoup, beaucoup. Dans les années 80-90-2000, la mer, c'est pas comme de l'an 2000 à 2017. Ça a beaucoup changé. Dans la semaine, années 80-90, la mer n'est pas forte comme aujourd'hui, mais au temps où il y a la bombe, quand on fait péter à Mururoa, dans la semaine, il y a 2 ou 3 fortes houles. Après, il n'y a plus rien. Quand il y a forte houle, c'est à partir de 10h-11h, marée haute. Mais arrivée 90-2000 jusqu'à aujourd'hui, ça a beaucoup changé parce que dans la semaine, 2-3 jours il y a forte houle, c'est toutes les semaines. Et à partir aussi des poissons, arrivé au mois d'octobre, avant au mois d'octobre, il y a les petits marava qui arrivent, les petits *pauara*, il y a toutes sortes de petits poissons qui arrivent ce mois-là ; octobre, novembre, décembre. Mais maintenant ça a tout changé. Tu attends en octobre, ça va arriver en janvier ou en février. Même le temps aussi... avant la pluie quand ça tombe, c'est fort la pluie mais pas *pai* comme maintenant. Avant j'ai pas peur de la pluie, maintenant si. Et, quand ça tombe on dirait *pai* des petites grêles... ça tombe, des fois tu as peur... et quand tu penses ici il pleut pendant 1 mois, il n'y a plus rien sur la terre... ça a beaucoup changé, beaucoup ! Et le soleil, il tout près parce que... on a déjà prédit par les tupuna... le soleil est tout proche de la terre. Je sais pas pourquoi on parle le ciel... c'est déjà oa arrivé. C'est déjà arrivé le soleil tout près de la terre. Nos tupuna ont déjà prédit ça. Parce que ce n'est pas moi qui a écrit, mais il y a dans le livre. Le soleil est tout proche. Déjà dans l'environnement il y a plein de choses que l'on rejette... Déjà je viens de voir à la télé en Amérique, il y a déjà 12 villes qui sont contre ce que Trump a fait, qu'il s'est retiré de la Cop 21... mais il y a des villes qui veulent panneaux solaires, il y a beaucoup de ville en Amérique qui font ça. Mais Trump, je ne sais pas ce qu'il va faire pendant les 5ans, j'espère il ne va pas faire péter le nucléaire. Il est instable celui-là, très instable. Mais pour moi aussi l'environnement, il y a des endroits quand tu regardes, c'est rempli de boue, parce qu'il pleut beaucoup aussi. Quand tu regardes les cocotiers que tu

trouves à cet endroit, il y a des endroits que la mer a bouffé. Il y a des endroits que avant c'est loin la mer, mais maintenant... cet arbre il n'y a plus rien, il tombe. Il y a beaucoup de choses qui nous préviennent mais nous on n'observe pas. C'est ça notre problème... l'être humain. C'est pour ça il faut toujours observer juste à côté de toi, partout. C'est ça qu'il faut faire, surtout à ce moment il faut bien observer, le ciel... l'endroit où tu vas. Il faut toujours observer, il y a toujours un problème qui va arriver. Un jour j'étais à l'école en train de parler à un instit, le premier tsunami, il n'est pas arrivé à Tahiti, en Polynésie. Il y a 2 oiseaux, au-dessus de nous. Ces oiseaux-là, c'est rare qu'ils viennent à la terre, ils sont toujours au large. Et, ce jour-là, j'ai bien regardé, j'ai dit à l'instit « *hia* il y a quelque chose qui va se passer, je vais rentrer à la maison ». Je suis revenu à la maison, j'ai pris mon *fei*, 5-10 minutes après, je vois le bus de la mairie s'arrêter devant ma maison, « eh Patrick, il faut aller à la salle omnisport il y a un tsunami qui arrive » Je n'ai pas fermé le gaz, je suis parti... J'ai rencontré un cousin au bord de la route, après on a parlé, son riz était cuit « *hia* attends, je vais rentrer à la maison ! » Il n'y avait plus d'eau dans la marmite... Après on en a parlé avec les instits « eh qu'est-ce que tu as dit... ?- a non, non, j'ai rien dit, il y a quelque chose qui va se passer » Mais heureusement, il n'y a pas, le tsunami n'est pas arrivé. Et, 1 an après, on en a parlé sous le *fare pote*, il y a 2 oiseaux, 2 *vini*, on s'assoie, les 2 petits *vini* se sont posés, et ils bougent on dirait ils ont peur « eh tu ne vas pas me dire il va se passer quelque chose... - si, mais je ne sais pas quand... ça va arriver mais je te préviens ». Un mois après, il y a le cyclone. Et après il m'appelle, « eh c'est vrai ce que tu as dit ! – Non, je te préviens seulement ». Au lieu de ranger le linge pour lui, il prend ses bouteilles de vin, il met dans le sac... « Eh prends *pai* le linge et le *mā'a* ». Il faut beaucoup observer en ce moment, il y a des choses qui vont arriver, qui vont se passer. Beaucoup de choses, soit le jour, soit la nuit.

Et pour les coraux ?

C'est la chaleur aussi. Mais tu vois les raies ? Les grandes raies ? Il y a 2 ans maintenant, un soir j'ai été à la pêche. La mer était tellement chaude, j'ai allumé le *muripata*, et je vois beaucoup, beaucoup de raies, au milieu, il y a les petits... Au moins 100 ! Je n'ai pas eu peur, quand j'ai regardé, tout le monde *pai* est assoupi. Les raies, le soir, quand elles voient la lumière elles viennent vers toi. Là non, tout le monde s'est assoupi, c'est tellement beau, je n'ai pas pu faire ma pêche, et j'ai contemplé. Première fois j'ai vu ça. Après j'ai dit à Tamatoa... saison chaude, je crois c'est la température de la mer... Quand

il fait froid, elles ne viennent pas au rivage. Et quand tu vas à la pêche tu trouves toujours 1 ou 2 derrière toi. Elles te suivent. Mais c'est un poisson qui te dit il y a quelque chose, il y a les raies. Ils te préviennent s'il y a une grosse houle, même les mulets jaunes, des fois on les trouve la bouche ouverte en dehors de l'eau, en train *pai* de bronzer, ils préviennent demain matin il y a une houle qui arrive. C'est 100%. Même les petits mulets, même les *manini*, ils préviennent aussi les grosses houles. Même les *ume*, quand ils mettent leur queue en dehors de la mer, ils préviennent aussi il y a quelque chose qui se passe. C'est comme Alféo il dit, il prévient il y a une grosse houle. Des fois quand je vais *a tahatai*, « *hia* demain matin il y a une grosse houle » Pas la peine d'aller à la pêche... C'est ça notre météo. Ici à Teahupo'o c'est pas la peine de regarder la météo, ici il fait beau il faut aller au Fenua 'Aihere, il ne faut pas attendre demain. C'est pas comme à Papeete, des fois il fait beau le matin, l'après-midi il pleut. Sauf quand il y a le *mara 'amu*, c'est toute la semaine. Il y a beaucoup de choses à apprendre, c'est comme ça.

P : Et les *taramea* ?

Lui, c'est un dévoreur, il nettoie. Il y a des moments il y en a... Je crois, ils disparaissent aussi. C'est comme les *vana*, des fois on les voit, des fois on ne les voit plus... Avant *a tahatai*, chez mon tonton, il y a des trous, maintenant il n'y a plus... même le sept doigt, c'est rare. Il y a beaucoup de chose aujourd'hui, on ne trouve plus. Même Bernard l'ermite, avant quand tu vas sur le rivage, il y a plein ! Aujourd'hui ? Il n'y a presque plus rien... Mais avant chez nous *a tahatai*, il y en a plein quand tu vas le soir mais aujourd'hui... il n'y a plus aussi.

Et tu penses que c'est dû à quoi ?

Avant il y a le *mā'oa* tahitien, le petit, comme les burgaux. Le burgaux c'est gros, là c'est petit, on dit « *mā'oa tahiti* ». C'est un met très prisé avant, mais on n'en trouve très rarement maintenant. Et quand on enlève ce qu'il y a dedans, il y a le Bernard l'ermite qui va dedans. C'est ça. Mais on en trouvait avant au rivage. C'est rare... même les coquillages. Je crois c'est l'environnement aussi, il y a trop de déchets qu'on jette dans la mer. Personne ne respecte, c'est ça notre problème aujourd'hui. On dépense beaucoup de milliards pour protéger l'environnement et le résultat... Mais il n'y a pas *pai*... ceux qui protègent l'environnement ce sont des policiers, police municipale, police de la nature.

C'est *pai* il y en a pas... Il y a que 2 seulement, service de pêche. C'est ça ce qu'on veut à Teahupo'o pour le Pari. On a demandé auprès de l'Environnement... Pour leur voyage, si. Il y a plein de choses à faire et il n'y a pas de soutien, c'est rare. Maintenant tout le monde dit « c'est à moi le rāhui ». Ah... ben il faut venir faire... il faut venir surveiller...

Et pour la suite, vous savez ce qui va se passer pour l'ouverture ?

C'est ça aussi... Didier ma, ils ne veulent pas rouvrir, ils veulent laisser comme ça. Parce que là, je ne sais s'il y a une réunion jeudi ou pas... si il n'y a pas la DIREN, c'est pas la peine de faire... On est obligé de faire, le 31 juillet, c'est la fin... On est obligé de faire avant... Déjà ça fait 1,5 an que la DIREN ne vient pas... Tu vois un peu, ils ne font pas leur travail... Je crois, ils ne veulent pas aussi venir... Mais ils veulent changer de Président, ils veulent retirer Gérard du projet. C'est lui qui m'a dit... il faut leur faire une réunion et demander « ils veulent t'enlever », si c'est personnel... ? Et... Fanny c'est la *popa'ā*, pas Fanny, l'autre Tahitienne, il l'a eu au téléphone... Gérard... et elle nous balance « Tamatoa est en train de préparer ses rāhui » après j'ai dit « passes un peu le téléphone... - pourquoi pas ? Si vous restez seulement dans le bureau... on ne va jamais avancer. Il y a du monde qui vous attend, on a tracé le chemin, ben il faut venir ». Là ils vont entendre *pai* que Pueu, Vairao... que c'est le service de la pêche qui va reprendre.

Entretien n°12 :

D: Avant, à un moment donné je suis contre le rāhui comme je suis pêcheur... Et après, comme tout... il y a Tautira, tout le monde vient pêcher chez nous, 2 ans après j'ai décidé, le mieux c'est fermer... parce que sinon tout le monde, l'endroit où on a rāhui, c'est l'endroit où il y a plus de poissons et c'est là qu'on va pêcher. Et là ou on a plongé hein, il n'y a pas longtemps... je n'ai pas cru... ça évolue le poisson comme ça. Parce qu'au temps de notre grand père je pêchais, en 70, et là j'ai plongé il y a encore plus de poissons. J'ai pas cru ça... Et maintenant j'ai peur... les pêcheurs... comme ce n'est pas sécuriser... on n'a pas de budget. Parce que là, il y a les gens du Fenua 'Aihere hein, ils surveillent, c'est bien, ils font la journée, mais le soir ils ne peuvent pas se réveiller. On m'appelle des fois le soir, hop, je suis obligé de...

Ils appellent directement chez toi ?

Voilà, sinon à Gérard. Je suis obligé d'aller sur place parce que la population compte sur moi, je suis obligé de faire... Mais c'est bien avec les gens du Fenua 'Aihere, ils surveillent. Souvent le soir je suis obligé d'aller... bénévole... Là hier on m'a appelé, il y a les gens qui pêchent à la ligne, ça va à la ligne hein... mais hein, c'est interdit ! Enfin, moi je ne suis pas... surtout le filet, le soir ils viennent c'est le massacre. J'ai dit à quelqu'un « il faut les prévenir c'est interdit ». Parce que normalement notre dernière réunion c'est la sécurité le soir, et depuis, il y a un an maintenant... C'est pour ça j'attends la prochaine réunion. Je suis un peu déçu. On a... le rāhui ça a évolué hein... mais on dirait, on nous l'a laissé tomber, côté budget je veux dire... Enfin j'ai parlé un peu avec Gérard sur notre réunion, si on fait un bureau Teahupo'o parce que là, je sors souvent, on ne m'a pas remboursé l'essence. Je fais bénévole. Si tout le temps, je suis obligé d'aller sur place parce que les gens du Fenua 'Aihere compte sur nous. Parce qu'il n'y a plus de réunion, mais avant ça tous les trois mois nos réunions. Mais depuis un an maintenant il n'y a pas de réunion et les gens de Teahupo'o me demandent « et c'est quand l'ouverture du rāhui? ». Parce que normalement, ils savent au bout de 3 ans, on va ouvrir le rāhui. Mais je ne suis pas pour ouvrir le rāhui, j'ai parlé avec Gérard, Tamatoa aussi... parce que ça ne sert à rien de rāhui... ouvrir le rāhui, les gens n'attendent que ça... l'ouverture. Après c'est le massacre. Tu sais les pêcheurs viennent sur place avec

leurs glaciers. Et ils ne rentrent pas le soir, ils vont pêcher jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de poissons. C'est pour ça j'ai peur de ce côté.

Et cette décision va être prise bientôt ?

D : C'est bientôt, parce qu'il y a les protestants qui demandent. Ils veulent l'ouverture eux... pour les... enfin c'est tous les 5 ans je crois ils ont les machins... les fêtes... ils attendent le rāhui.

G: c'est plutôt une réunion des protestants de toute la Polynésie. Ça va être à Teahupo'o leur réunion. Ils nous ont demandé de nourrir... il y a presque plus de 2000 personnes.

D: Alors c'est le bureau qui décide... Ils croient les protestants qu'ils ont la force de laisser ouvert le rāhui. J'ai dit « normalement non , il ne vaut mieux pas »

Et que pensent les pêcheurs qui étaient d'accord avec cette décision de 3 ans de fermeture ?

D: Enfin je crois ils vont prolonger...

G: La prolongation, c'est que le comité fasse des recensements dans le rāhui, chose qu'on a pas fait... Maintenant pour que tu parles au comité, comment tu parles d'ouverture si on n'a jamais fait un recensement par écrit ? C'est ça le problème. Alors moi qui préside la commission, bon, je laisse discuter. Je ne peux pas ouvrir tant que je ne vais pas savoir s'il y a reproduction dans le rāhui. Les protestants, quand on a mis en place le rāhui, les protestants, ils ont choisi déjà la date... Peut-être, je comprends un peu comme ça... Le mois de janvier 2017, le rāhui va être fini, et comme ça on peut demander au comité de nourrir toutes ces personnes. Et que le rāhui, tu dois l'ouvrir. Ça c'est le thème rāhui. Arrivé à un moment, quand tu fermes c'est interdit, mais après il faut aussi l'ouverture, pour distribuer à tout ce monde de Teahupo'o. Le problème c'est là, c'est qu'on a pas fait un recensement. Maintenant, je parle au comité, je dis au comité... à mon avis, comment on peut dire « c'est repeuplé » ? Voir avec yeux c'est bien...

Tu penses qu'il n'y pas eu assez de suivis ?

G : C'est ce que Didier disait au départ, c'est que l'équipe qui a accompagné le rāhui... C'est un peu... bon, je me mets aussi en tort... Quand on a démarré le rāhui, ce sont des personnes de Teahupo'o. Toutes les personnes... Moi j'ai été choisi par Tāvana Marcelle de prendre le dossier et comme je m'y connais de la pêche, j'ai travaillé... mes parents, mon papa a vécu dans la pêche, et j'ai travaillé à l'Ifremer, au Service de la Pêche, pour la technique, comment il faut évoluer et accompagner ces pêcheurs. Au départ du rāhui, il y a eu un problème à Teahupo'o : une bagarre entre Tautira et les gens de Teahupo'o.

Avant la mise en place ?

G : Avant la mise en place. Quand tu travailles au Service de la Pêche on t'appelle, le gouvernement t'appelle, le Président t'appelle, il faut faire une enquête, qu'est-ce qui se passe ? Alors c'est moi qu'on choisit de venir à Teahupo'o. J'ai fait une enquête... Ce n'est pas facile... Pas facile.

Cette bagarre était en rapport avec la pêche ?

G : Oui sur le récif, carrément dans l'eau !

D : Oui, parce que les pêcheurs de Tautira viennent tous les jours chez nous là, comme il y a plein de poissons... Chez eux il n'y plus de poisson. C'est pour ça les gens de Teahupo'o sont un peu ... ils ne veulent que eux.

G : Je sais que, quand j'ai fait mes enquêtes, c'est un peu n'importe quoi. La mer appartient à tout le monde. Ça c'est le règlement. Et quand la mairesse de Teahupo'o m'a demandé il faut que je prenne ce dossier pour l'accompagner ça a été dur pour moi. Au Service de la Pêche, il y a des cadres, c'est eux qui doivent faire ça... mais malheureusement, la commune veut que j'accompagne. Après j'ai accepté et j'ai fait mon enquête. Encore ici, les pêcheurs d'ici... Moi j'ai vécu avec mon papa, je sais comment il est... Teahupo'o même, il pêche 6 mois dans le lagon, et il laisse 6 mois pour produire. La production, c'est comme ça. Les mois de juin, juillet, aout, septembre, octobre, il ne pêche plus. Alors qu'est-ce qu'ils font ? Ils font le *fa'a'apu* ou ils vont au large. Et je me suis rapproché d'eux, ils y a plusieurs, les tontons qui ont vécu... 85 ans, il y en a un il a

vécu longtemps il a fait nourrir même mes tontons, ils ont dit « non, il faut voir pour protéger pour l'avenir des enfants. Regardes nos parents ont laissé le lagon » Comment on peut savoir ? On va faire un recensement nous, et je vais vous accompagner à le faire. Et c'est ce qu'on a fait, juste les pêcheurs. On a commencé à grandir, à grandir, et c'est là que j'ai vraiment dit « il faut que j'accompagne » parce que l'idée c'est de garder de ne pas puiser ce qu'il y a dans le lagon et après on va mettre des cartons pour dire « ça c'est un *ume*, ça c'est une carangue ». Tout est parti des pêcheurs, et quand les autres ont su, les associations par exemple les pensions de familles, ceux qui font l'agriculture, l'école... ont soutenu, et même la religion. Ils ont soutenu cette idée-là. Ça ça m'a mis 2 ans pour accompagner ce dossier. Il faut vraiment puiser et avoir tout pour après faire la demande. On s'est réuni soit comme ça, soit à la mairie, les gens viennent. Dès qu'il y a des idées, j'ai dit on fait une réunion à la mairie, ils viennent. J'invite Tāvana Marcelle pour qu'elle puisse écouter aussi. Après il y a eu les associations, mama Tiare est venue aussi, parce qu'elle pense aussi à la culture du Fenua 'Aihere, les terrains, le *pio fei*, et le *rāhui*, parce qu'il y a déjà un *puna 'a'ahi*. Tu vois c'est ça qui m'a vraiment motivé avec ces vieux-là, plus eux. Il faut qu'on arrive à le faire, il faut qu'on arrive à protéger. Et on a fait un recensement. On a trouvé là où on a fait... plus rien. Et moi j'ai l'habitude de venir dans ce milieu chasser les *apai*. J'ai l'habitude, quand je rentre du travail, je vais dans ce milieu-là, c'est facile d'avoir des *apai*, des rougets et des *parau*. Je voyais à un moment donné des filets qu'on laisse dans ce milieu-là. Carrément, les gens de Tautira abandonnent parce que c'est déchiré leur filet. Après on a essayé de voir toutes les zones... La décision finale avec les vieux, c'est là-bas. Alors comme c'est la passe à l'autre côté du lagon, à Tautira, au Pari, à Vaiau, c'est là la limite qu'ils ont choisi. C'est petit. Mais après c'est le Service de l'Environnement qui est venu, qui a été jusqu'à la limite... et après tout le monde était d'accord. Mais c'est bien, c'est aussi protégé parce que tous les géniteurs qui arrivent, l'endroit du Pari, ça graine les œufs, après il y a les mâles et après accouplement. Il y a plein de géniteurs à cet endroit-là. Après les pêcheurs, même entrée, il y a des cailloux au fond, là arrivée à cette date-là, il y en a plein qui viennent et qui rejettent les œufs. Quand tu arrives à la passe de Vaiau, il y a caillou presque au milieu, c'est là aussi où il y a un regroupement des perroquets et ils larguent les œufs. Ça ça vient d'eux donc tu es obligé de tout écrire.

Ça vient des anciens ?

G : Oui, c'est ceux qui ont vécu de la pêche, qui ont nourri leur famille, c'est eux, comme Didier ma, comme... c'est plutôt eux. On a voulu faire la moitié de cet endroit jusqu'au Pari, en discussion, et comme moi je travaille au Service de la pêche, j'ai dit « on va essayer de réduire encore parce que si on prend la moitié, après comment les pêcheurs vont faire ? ». On a essayé de réduire, de réduire, de réduire et arrivé à ce lagon-là... Et c'est ce lagon-là, bon on a été, on a vu les œufs, quand les juvéniles sont arrivés, ils viennent du large là-bas et hop il y a des petits chez nous, qui rentrent dedans. Et comme l'eau fait à peu près ça, ils sont protégés avec les géniteurs. Tu vois les vieux, j'ai appris, j'ai « ok ok ». Par contre le reste des associations ont accompagné, ils ont fait confiance à ces pêcheurs-là. Après j'ai pris le dossier, je l'ai amené au conseil municipal pour que le conseil puisse soutenir Teahupo'o. 100%. 100% d'élus ont accepté et ils ont soutenu.

P : Et le Service de l'Environnement ?

G : C'est après. Non, le dossier est parti à l'administration, c'est là qu'ils ont su. J'ai suivi au ministère. C'était Jacky Brillant le ministre à l'époque. Quand ils ont discuté de ce rāhui, Jacky est très... c'est quelqu'un qui est bien touché quand tu protèges quelque chose. On a pas le même parti politique mais il m'a appelé et m'a dit « voilà on te convoque pour la commission de tel jour », j'ai dit « ok, il n'y a pas de souci – Prépare toi bien ». J'étais déjà préparé... Il y a eu des questions des associations et aussi des questions des services. Ils étaient tous là, la pêche, l'environnement, tous les services... Alors il y a eu des questions au service de la pêche, qui ne me soutient pas tellement. Je n'ai rien répondu, c'est mon service, je ne réponds pas. Par contre les autres services, j'ai répondu. Et notre service veut comprendre, comment ? comment ? Normalement c'est notre boulot... Le rôle du service c'est quoi ? Ce n'est pas simplement de protéger les pêcheurs, il faut aussi protéger le garde-manger... et ce n'est pas le cas. Et c'est là que l'Environnement a pris le... Qu'est-ce qu'ils ont fait après l'Environnement ? Ils m'ont appelé, enfin... ils ont appelé Marcelle, la Tāvana « voilà, on voudrait soutenir et venir voir l'endroit du rāhui ». Et je vais vous faire ramener aussi Intègre qui a vraiment un programme. Voilà, ils ont pris le rendez-vous. Ils m'ont dit « il y a une équipe qui va arriver, il y a Intègre, il y a des financements » Je me suis dit c'est intéressant. C'est vrai, même un rāhui en place sans surveillant, on oublie le thème rāhui. J'ai posé la question à des juristes, ils m'ont dit le seul moyen que tu peux, tu réveilles Vehiatua. C'est Vehiatua qui a mis en place le rāhui. On te voit à l'intérieur, on te coupe la tête, à l'époque. Qui

que ce soit, tu arrives dans le rāhui, il n'y a pas de mot, on te coupe la tête. C'est ça les juristes m'ont dit « tu réveilles Vehiatua ». Et l'Environnement essaie de prendre ça mais autre chose dans la tête. Alors Caroline est venue. On a été visiter. J'étais content, il y a un budget énorme, j'ai dit ce serait bien de développer. C'est vrai qu'ils nous ont aidé à mettre les balises, valider le rāhui en France, c'est l'Environnement aussi qui a validé le rāhui en France. Ils sont partis carrément à Marseille. Pourquoi ? C'est pour avoir les fonds. C'est ça le piège. Alors quand j'ai étudié après, j'étais un peu déçu. Depuis 3 ans, je me suis engagé dedans, il faut que l'endroit soit repeuplé. Je rentre au Fenua 'Aihere, je surveille. Si je ne suis pas là-bas j'appelle Didier et son équipe. On paie notre essence. Et c'est un cout, c'est un cout. Et j'ai demandé à l'Environnement, « est ce qu'il y a un budget qu'on puisse rembourser l'essence ? - Ah non, ça ne se fait pas comme ça... ». J'ai vu Caroline, elle me dit « il n'y a plus de fond ». Que le projet, quand ils ont vu, ils ont soutenu, « il faut y aller ». Mais malheureusement, ce n'est pas... il y a eu un abus, je ne sais pas de quel service...

Et qui sont les personnes de la DIREN qui participent régulièrement au rāhui ?

G : Ce sont toujours les même, dans le comité, il y a l'État (la gendarmerie), le Pays, il y a la commune et toutes les associations ici à Teahupo'o. C'est eux qui gèrent le comité de surveillance.

Et ils viennent tout le temps ?

G : Oui, s'ils sont libres.

Et la DIREN est tout le temps présente ?

D : Au début. Mais après...

G : Ils ont reporté 2 fois. La première fois on a reporté mais le comité... il faut qu'on se regroupe. On a fait amener l'invitation, deuxième fois ils ne sont pas présents. On a fait quand même le comité. Il y a eu décisions, il y a eu un rapport. Après il y a eu des critiques. Ceux qui ne sont pas présents...

Et aujourd'hui ?

D : on ne les voit plus...

G : Du jour au lendemain, il y a cet attache qui a été séparée. Je crois qu'ils sont un peu jaloux parce qu'il y a l'autre équipe qui est arrivée, l'équipe de Tamatoa, et le comité a voulu travailler vraiment et véridiquement. Alors qu'est-ce qu'ils font ? Ils font amener une équipe qui ne prévient pas le comité, comme c'est leur loi, j'ai bien compris... et que normalement c'est le comité, c'est dans le comité qu'il faut discuter. Et comme ils ont su que je ne me laisse pas faire, ils ont été plus loin. Ils ont été voir le ministre pour me retirer de là. Normalement, le président du comité c'est le maire de la commune. Le maire est arrivé en 2014, il ne connaît pas du tout le rāhui. Il a entendu que je connais bien... mais au moment de l'élection c'est lui-même qui a parlé dans le comité « je vais mettre Gérard, le président du comité ». Tout le monde a voté. Mais après l'Environnement est allé voir le maire « il faut que tu reprennes ton poste ». Tu vois j'ai su ça par la DGS du maire parce qu'elle m'a appelé, elle me dit « il y a un problème ». J'ai dit « Ah bon ? C'est quoi le problème ? » - « l'Environnement, ils veulent que Tāvana reprenne le comité ». Ben ils font leur truc mais moi j'attends... Parce que Tamatoa m'a appelé après, il m'a dit ça a été plus loin. Ils ont été voir le ministre pour me retirer le titre. Le ministre, il a quand même le règlement, ça a été plus loin, Tamatoa a été obligé de prendre un avocat pour me défendre. Il a été voir l'avocat, et lui a été voir le ministre.

D : C'est louche. Enfin moi... Notre dernière réunion, on a eu notre budget. On a eu le budget. On va prendre un bateau utile pour eux et sécuriser le soir. Et depuis, pouf plus rien. On dirait... quand ils ont eu leur budget, on nous a abandonné... C'est pour ça j'ai parlé avec Gérard, il vaut mieux refaire... enfin... une autre réunion et mettre que les gens de Teahupo'o dedans, je crois c'est mieux. Comme ça on peut avoir notre budget nous-même hein... Travailler sur d'autres choses... Il faut avoir le budget et l'essence. On ne compte pas sur... Depuis on a plus de réunions, plus de nouvelles...

G : Dans la semaine, les gens ont su que le poisson est revenu. Comment on sait ? Je suis au Fenua 'Aihere, je vois les intervenants. Quand j'arrive, ils viennent du rāhui, ils entendent le moteur, ils sortent de l'eau, ils viennent vers moi « Tāvana, on a pas été dans le rāhui » J'ai dit « c'est pas bon pour moi pour l'intervention » c'est pour ça j'ai pris une

équipe. Des fois tu choppes dans le rāhui « Tāvana, on a pas d'argent ». Ils comprennent pas le mot rāhui. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Les gens du Fenua 'Aihere, ils sont devant la télé quand il pleut... ils ne sont pas... et dans la semaine, il y a 3-4 fois l'intervention des personnes. Encore ici, Billy m'a appelé. Il m'a dit il y a des personnes dans le rāhui, j'ai été mais ils m'ont dit... Tu vois la passe de l'autre côté, là où il y a une balise verte, il n'y a pas de balise jaune, c'est à l'intérieur. J'ai dit « tu montres la carte » c'est pour je lui ai distribué la carte pour dire toute la passe côté Pari, c'est le rāhui. Parce qu'on ne peut pas mettre de balise jaune, c'est la sécurité et ça c'est la compétence de ceux qui font les balises. Donc voilà ce qu'ils ont dit sur Billy. Et quand Billy m'a appelé, ils sont partis après. Deux fois dans la semaine on m'a appelé cette semaine. Deux fois.

D : Il y a un directeur... Il a été pêcher dans le rāhui. J'ai été le voir, j'ai dit « normalement tu dois savoir, tu as la carte, le rāhui du côté de la passe, c'est fermé » - « Il n'y a pas la bouée dedans » J'ai dit « N'essaie pas de me rouler, tu es directeur de magasin ». Deux fois je l'ai eu dans le rāhui...

G : Voilà l'erreur. J'ai peut-être choisi des personnes qu'il ne fallait pas... Parce que tu trouves quelqu'un à l'intérieur, tu saisis le bateau. Ce n'est pas notre rôle mais moi j'appelle la gendarmerie. Un *tapu*. C'est ça j'ai expliqué, un *tapu*, c'est ça ce que vous avez mis en place.

D : Et les gens de Teahupo'o, ils sont...

G : Non pas tellement.

D : Il y a des pêcheurs, mais beaucoup respectent le rāhui. Les gens du Fenua 'Aihere sont des pêcheurs, des fois, on ne peut pas les voir le soir... mais hein ils ont l'habitude, ils connaissent l'endroit... Enfin, moi je dis notre rāhui ça... comment dire... on a réussi plutôt.

G : Tu vas parler à la télé, les gens ils vont savoir.

D : C'est pour ça quand on a plongé... Je ne voulais pas que les gens sachent... Il y a plein de poissons, j'ai peur de ça.

S : C'est ce que j'écoute des pêcheurs de Tautira. Ils veulent mettre aussi en place chez eux parce qu'ils ont vu que ça marche.

G : C'est bien, c'est bien.

D : Si c'est sécurisé le rāhui, je vais parler à la télé et filmer le poisson. Mais là j'ai peur que les gens sachent... parce que ce n'est pas sécurisé le soir...

G : Moi je remercie votre équipe avec Tamatoa d'accompagner les pêcheurs de Teahupo'o, Didier, les autres... Depuis 3 ans ils ont respecté. Et quand ils ont remis la tête dedans avec la demande du comité... voilà !

D : Je n'ai pas cru, parce que j'ai plongé avant le rāhui, il n'y a pas, c'est sec, quand on a plongé... tout le reef... Depuis... Après quand j'ai plongé je n'ai pas cru... Et même tu as vu le poisson à côté ?! Tu as vu les bancs de *ume*, là où on a vu, il y avait rien, il n'y a plus. Ils n'ont pas peur, ils n'ont plus l'habitude avec les pêcheurs...avec les... massacreurs plutôt...

G : C'est pour ça, ce qui est agréable, c'est qu'ils ont décidé de laisser le rāhui pendant 3 ans mais quand on les a invité de venir voir... J'étais ... parce que par-là, il n'y en avait plus des comme ça... Pour ça, j'étais émerveillé parce que là où il pêche... plus comme ça... Et quand il a été, j'ai vu sur sa tête c'est énorme de revoir... à l'époque... C'est pour ça il disait heureusement il y a les gens du Fenua 'Aihere qui surveillent la journée. Parce que la journée, Tautira ne viennent pas.

D : Heureusement...

G : C'est que la nuit. La nuit, ils sont à l'extérieur...

D : Et même ils peuvent pêcher sans lumière dans le rāhui. Ils peuvent pêcher sans lumière, on ne les voit pas, comme ils sont habitués...

G : Oui il y a des espèces, tu n'as pas besoin de lumière pour les avoir.

D : Voilà...

G : Par exemple, pour aller chercher le *ume* tu as besoin de lumière.

D : Non, pêche au filet je dis... dans le noir... Pas la pleine lune, pour la pêche à ligne oui mais le filet plutôt nouvelle lune. Eh oui, il faut protéger, surveiller, enfin mon côté à moi... sinon ça sert à rien...

G : Juste au début que les gens peuvent s'habituer... surtout la nuit.

Et quel rôle a joué Tamatoa dans le rāhui ?

G : Beaucoup quand même... C'est grâce à lui. Tu vois il y a eu un déséquilibre dans les personnes de Teahupo'o et il est arrivé. C'est lui qui a remis l'idée... On demande au comité et le comité accepte son idée. C'est à ce moment-là que les gens ont repris. Pourquoi ? Parce que les scientifiques de l'Environnement, on ne les voit jamais. Tu vois ça, c'est quelqu'un sur le terrain. Et comme je suis aussi sur le terrain, il faut évoluer comme ça. Sinon, quelle est la parole que tu as donnée ? C'est ça, quelle est la parole que tu as donnée aux pêcheurs, il faut accompagner... ? C'est ce que les pêcheurs attendent. Déjà, pour aller revoir le rāhui, c'est grâce à Tamatoa, d'inviter les pêcheurs. Nous on a juste fait... Tu vois il y a une équipe qui est venue pour nous les gens. L'Environnement, c'est les prestataires qui viennent sans nous demander et il n'y a que eux qui ont le rapport. Comment on peut évoluer ? Alors pour ils savent que le tapu c'est 3 ans dans leur rapport, mais les gens de Teahupo'o, ils attendent aussi... C'est pour ça le contraire de Tamatoa c'est vraiment... et ça a motivé les gens de Teahupo'o. Ça c'est le fait de repousser les gens de rester encore dans le rāhui sinon on a du pillage. C'est les autres qui venir dans le rāhui et nous on regarde ? C'est ça, c'est vraiment ce scientifique qui est arrivé et qui a motivé le comité et les pêcheurs de Teahupo'o. Déjà, scientifiquement, le fait de plonger à côté. Après le comité, j'ai demandé au comité, on va mettre cette équipe pour recenser à l'intérieur. Tout le monde était d'accord. Le comité a dit oui, on a besoin des chiffres. Ça c'est important. Et que l'Environnement, à un moment, normalement c'est à eux à accompagner. Et c'est Tamatoa, il est arrivé, il a proposé son équipe, maururu Tamatoa.

Et tu penses que cela a déplu à la DIREN ?

G : Je crois que c'est ça. C'est le fait de brouiller de comité-là et c'est eux comme ... il y a des articles c'est eux qui ont choisi. Et pour moi c'est pas comme ça qu'il faut travailler. Tamatoa qui est venu, et il a fait... c'est vraiment énorme. Regardes aujourd'hui, il a plongé dans le rāhui [Didier] iii il sort la tête il crie. Et il n'y a pas que lui, même les autres... Que vraiment le rāhui l'intérêt ici, heureusement que Tamatoa les a invité avec la demande du comité... On va faire ça. C'est ça aujourd'hui pour faciliter les demandes d'aller dans le rāhui, les pêcheurs viennent, ils vont à Teahupo'o. C'est ce que j'ai dit à Vairao, à Vincent. J'ai dit « on va chez toi tu nous montre quel est l'endroit le plus poissonneux, on saute dans l'eau » Et après, c'est ce que j'ai dit, c'est ça qu'il faut motiver les associations, le groupe... Moi je pense que ça va avancer... moi personnellement. C'est pour ça j'ai proposé à Vincent, parce que eux, ils ne sont pas tellement d'accord... même les autres qui les brouillent, alors ils vont brouiller dans le conseil municipal, ça c'est eux. Juste, j'ai dit « on va aller à Vairao, vous montrez votre zone poissonneuse et après on va vous amener dans la zone de rāhui à Teahupo'o et vous déciderez après. » C'est comme ça qu'il faut faire. Il faut qu'ils vont dans le bateau montrer leur zone et après ils vont dans la zone de Teahupo'o. Pareil pour truc [Tautira], c'est pour ça je les invite à venir voir... la mairesse et l'équipe municipal... J'ai pas envie qu'après il y a la guerre entre les pêcheurs qui viennent à Teahupo'o mais il vaut mieux prévoir déjà. Pour moi je suis tout à fait favorable avec ceux de Teahupo'o qui regardent Tautira venir pêcher et eux... non. Non, même Tautira, ils savent... Des fois quand je vois les pêcheurs, je dis « yeah, c'est gros ton... » Après ils rigolent... ils savent d'où je viens, ils rigolent... Après ils te disent « Tāvana, il ne faut pas que tu penses on a été dans le rāhui » J'ai dit « oui mais à Tautira j'ai fait des recensement au service de la pêche tu ne trouves plus comme ça. » « hahaha » tu vois... Il faut quand même le respect. Teahupo'o a beaucoup de respect, si tu vois qu'ils viennent pêcher, ça baisse la dette. Mais ça, c'est une éducation qui vient de la commune aussi. Si tout le monde est conscient du rāhui, on a plus besoin de comité de surveillance. Comme avant. Mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Au début, juste à la fermeture, j'ai été plonger avec Miri ma dans la zone, des poissons comme ça [petits]. Depuis, j'ai jamais mis les pieds dedans... Est-ce qu'ils ont évolué ? C'est ça le recensement ! Tous les mois ils sont comme ça, après c'est comme ça tu vas savoir... Jamais ils ne m'appellent. Ils appellent après leur prestataire de service pour venir... Après tu entends qu'il y a un problème, il y a un bateau dans le rāhui... J'ai dit c'est normal, si vous nous prévenez pas, il y a des problèmes. Ce n'est pas moi qui vais régler votre problème. Comme votre équipe, je préviens le comité. Mais en fin de compte, le

rāhui, c'est pour 3 ans. On doit discuter, on doit parler. Ils reprennent l'administration mais à quoi ça sert, le rāhui est terminé. Est-ce qu'ils sont toujours prêt à accompagner ou ils vont arrêter comme ils ont fait ? Il faut être clair. C'est là la question que je vais poser dans le comité. Si vous n'êtes pas capable d'accompagner sur le budget juste pour vous, et pour le rāhui... C'est ça qu'il faut poser la question. Je ne suis pas d'accord que vous teniez l'administration, le rāhui est terminé. Nous on continue avec l'autre équipe. Il faut vraiment la logique des choses, il faut être franc.

Mais le rāhui est classé donc ils sont obligés d'être là...

G : Comme tu dis, la partie administrative, c'est eux... L'idée manquante c'est de prendre les pêcheurs, d'accompagner de faire un recensement avec les services, les prestataires de l'Environnement pour que les pêcheurs puissent comprendre les tailles, c'est devenu comme ci, comme ça... C'est un apprentissage. Ils vont comprendre qu'arrivé à ce stade-là, il y a des œufs et c'est là qu'ils vont propager car l'éducation n'a jamais été faite à Teahupo'o. Les parents te dise « pêcher » et après « . » on ne pêche plus dans le lagon, mais, faire comprendre pas du tout. La loi des anciens c'est comme ça, tu dois respecter. Que maintenant, il faut faire comprendre les jeunes comme ça ça va rester dans leurs têtes, les jeunes pêcheurs...

G : Moi ce que j'ai appris avec le service de la pêche, c'est tous les mois [pour le suivi] les tailles qui poussent, après il y a telle ou telle taille, ce sont des géniteurs...

D : Eh oui... Enfin je suis déçu, déçu...

G : Non tu n'es pas déçu tu as vu repeuplé... C'est moi qui...

D : On dirait on est abandonné... parce que j'ai participé au début, ah ils ont motivés tous les... même avant 3 mois on a tout le temps réunion. Et là il y a un an maintenant, il n'y a plus rien... On a eu une dernière réunion avec ...

G : C'est Pacifique Sud qui est venu. Ils sont venus voir le rāhui...

D : Enfin j'ai aimé ils sont venus proposer des caméras de surveillance. Il m'a donné sa carte, j'ai dit « prochaine réunion je t'appelle ».

C'était qui ?

D : Mahe, famille Mahe, c'est notre famille à nous.

G : Il est venu avec l'équipe Pacifique Sud ?

D : oui et il nous a proposé des caméras de surveillance. Mais, en plus, dans 50 m, le bateau rentre dedans ... comme ça tu n'as plus à te tracasser hein. Parce qu'il y a les pêcheurs qui rentrent... pouf, ils vont être filmé le soir. Ils vont éviter d'aller...

G : Vodafone a aussi proposé d'installer une caméra. Et on attend [rires]

D : Vodafone, je ne crois pas, celui qui nous a proposé... ils ont les ...

G : Je connais bien Patrick, je lui ai dit qu'est-ce que tu peux nous amener pour le rāhui, il a parlé des caméras j'ai dit on a pas d'électricité ici, on peut installer des panneaux solaires... Parce qu'il faut des moyens, si tu mets une caméra, une antenne, et il faut le courant...

D : Il faut appeler Billabong...

G : C'est le Pays qui prend tout.

D : Ah bon ?

G : Ah oui... la commune n'a rien du tout. Le Pays qui prend tout avec la fédération... C'est ce que je fais... depuis que je suis passé Tāvana, je demande à Billabong d'apporter aussi pour Teahupo'o, « Ah tu sais... c'est le Pays... »

D : [...] C'est son papa...

G : La pêche, c'est ce qui fait vivre sa famille... jusqu'à même 70 ans... Enfin il dit c'est mon papa, c'est mon papa qui a appris comment pêcher.

D : Mon papa, c'est un *farāni*...

Sa femme: Arrête de dire n'importe quoi, c'est le même papa !

D : Eh... il sait lui, mon papa c'est un général...

G : Je lui dit il a raison parce que quand je regarde ta peau et ma peau, je dis ton papa... mais il n'y a que ma maman qui peut dire...

D : [...] il est venu à 18 ans pour me proposer d'aller travailler à la gendarmerie... mais ça ne me correspond pas je suis terrible.

G : Tu sais pourquoi ? Quand il va pêcher, tout de suite il peut avoir 1000 F. Travailler, il faut attendre 1 mois, ce n'est pas intéressant pour lui. C'est pour ça il a copié mon papa... Il n'a jamais voulu, on lui a proposé... Et moi à sa place, j'ai été demandé j'avais envie de travailler à l'Ifremer. Le lendemain il m'a répondu, ok, comme il connaît bien ma maman parce qu'ils vont jouer aux cartes. J'ai commencé en 72, j'ai travaillé jusqu'en 84. Après il y a eu un copain chef de service qui est venu me voir, on s'est rencontré aux Marquises, j'étais sur le bateau de l'Ifremer, je faisais des sondages sur les langoustes, il est venu pour faire sa thèse aussi, c'est là qu'on s'est rencontré. Il est arrivé ici, il m'a appelé... il m'a dit « je te propose tu vas travailler pour le Pays » C'est là, il m'a fait des examens, j'ai passé des examens et j'ai travaillé pour le Pays, au service de la pêche en 84. Et lui après il est parti dans le syndicat, c'était Patrick Galnom (?). Quand je l'ai vu j'ai « ben tu me fais pousser là-dedans et après tu nous quitte » enfin 10 ans après... C'est là qu'on a eu l'écloserie à Afaahiti. Chacun a sa responsabilité, j'étais responsable sur les géniteurs et la fécondation pour la production. En 2004, j'ai mon fils qui a voulu se lancer à faire la pêche, c'est là que j'ai soutenu l'élevage de marava. Malheureusement la politique est arrivé dedans... Ils m'ont même muté aux Tuamotu pour couper. C'est là que Reao était démoralisé. Deux ans mais ça a porté quand même, il récupérait les juvéniles au large pour les mettre en cage, comme il avait aussi le bonitier... ça a rapporté. Juste le problème politique a coupé. Il était déçu, vraiment déçu à un point...

D : Je voulais faire aussi l'élevage de *marava* mais les petits ne tournent pas... déçu après... mais le large, ce n'est pas tout le temps.

G : C'est au mois de novembre et fin d'avril...

D : et c'est pas toutes les années...

Je donne des indications sur le relâcher de *marava*...

D : déjà le *paraha peue*, ils ont eu du mal, parce que à cause des maladies... les *marava*, au bout de 3 mois, tu peux vendre. Le *paraha peue*, un an et demi je crois... Je vais prendre mon petit filet, on peut pêcher ?

Non, pendant une semaine tu ne peux pas pêcher...

D : Aie... dommage...

D : Bon, ah la la... oui il faut suivre le *rāhui*.

G : Est-ce que vous avez vu dans le *rāhui*... non, il faut aller là où il y a des *marava*...

D : on a vu les banc de perroquets aussi...

G : Les perroquets c'est... ils montent et après c'est le bleu... mais les *marava* c'est des endroits à l'intérieurs, là où c'est creux, il y a plein de coraux, *pa hia*... C'est ça ce que je voulais, déjà le fait de payer l'essence, quand tu fais amener la facture, on essaie d'accompagner, mais par contre pour qu'on suit pour que les pêcheurs puissent comprendre c'est l'ensemble, c'est l'ensemble qui décide oui ou non. Mais après ils te lâchent... et quand tu fais une demande de remboursement de carburant... c'est pour le comité j'ai proposé d'accompagner pour faire le recensement... Par exemple, comment il faut recenser ? 1 mois après on revient, comme ça on suit les tailles. Mais ça c'est un programme... Moi personnellement je me suis investi dedans, et après tu te retrouves tout seul... Pas facile... Pas facile... C'est pour ça j'ai vraiment aimé l'équipe Tamatoa, tu sens que... voilà, c'est ça ce qu'il faut. Sinon l'équipe déjà, on leur apprend, ils vont

apprendre déjà et au bout de 2 mois, ça devient comme ça, c'est la taille. On fait toujours pareil, toujours pareil...

D : Enfin, prochaine réunion je voudrais prolonger le rāhui.

G : Oui parce que le comité a décidé.

D : J'ai dit l'autre fois à la réunion... parce qu'il n'y a plus de pêcheurs ici à Teahupo'o, ce n'est plus comme avant. Il n'y a plus beaucoup... C'est pour ça je veux prolonger le rāhui. Parce que là, quand on va pêcher le dimanche des fois, hein, avec notre groupe...

G : Dans le rāhui ?

D : Pas dans le rāhui... à côté, plein de poissons. Enfin je vois... les *ume*...

G : Et à côté quand vous venez à côté, il y a toujours ou moins ?

D : Il y a toujours, mais pas comme à la passe...

G : Il y a toujours les pêcheurs de Tautira là.

D : Oui mais des fois ils ancrent leur bateau ici et ils vont pêcher... hein... au fusil de l'autre côté.

G : Oui, ça c'est vrai. Enfin la journée...

D : C'est comme les gens du Fenua 'Aihere, tu regardes à côté il y a le bateau, mais les plongeurs sont dans le rāhui.

G : C'est pas bon ça, il faut carrément prendre le bateau et aller voir.

D : Voilà, c'est pour ça, quand je vais au Fenua 'Aihere, je surveille les pêcheurs ... parce que tellement ils sont intelligents pour massacrer le poisson. Ils arrivent souvent à rentrer.

Et les pêcheurs qui viennent dedans, ce sont des jeunes ?

G : Même les jeunes, les Esquilles, Marere, tu vois les Marere, il y a les jeunes qui arrivent. Avant c'est les parents et maintenant c'est eux qui continuent... Et comme ils ne vivent que de ça... Il faut les prendre et les accompagner, c'est ça qui est intéressant... Voilà moi je vois c'est ça ce qu'il faut... Sinon, ils vont aller partout, il n'y a pas de respect... sans comprendre... Les pêcheurs à présent qui interviennent, ils ne comprennent pas encore, ils savent que c'est pour qu'on reproduit, mais ils ne comprennent pas pourquoi on fait ça. Parce que quand il n'y a plus de géniteurs, comment ils vont faire ? Comment tu vas avoir les pontes ? Quand il n'y a plus de ponte, comment tu vas repeupler ton lagon ?

D : Pour les marava, c'est mieux de lâcher dans le rāhui, car ils vont massacrer...

G : Le fait de faire un relâchement dans le rāhui, ce n'est pas possible, c'est un tapu. Le tapu ne peut pas prendre et ... C'est dur aussi... [...] Et tous les cadres qui accompagnent le gouvernement aujourd'hui je ne suis pas d'accord, c'est toujours les même cadres. Il n'y a même pas de développement dans le lagon. Alors on a un budget énorme mais on... il faut changer tout ça...

D : (tahitien... parle de Billy)

S : Vaut mieux pas, avec son pied il veut aller au Fenua 'Aihere...

D : Il est têtù.

G : ça fait 4 mois j'ai pas été...

D : Si jamais il tombe dans la mer, déjà t'as un pied... t'as pas l'équilibre ... De toute façon je peux appeler Billy.

G : Non mais c'est pas ça, j'ai envie d'aller voir...

D : C'est bien aussi si tu vas voir les jeunes pêcheurs, ceux qui ont abandonné, c'est plus intéressant. Philippe *ma*... il faudrait que t'aïlles le voir... Taupua, c'est un pêcheur. Et les pêcheurs qui pêchent encore, c'est plus intéressant... Mais je vois, il n'y a plus de pêcheur, il y a un seul qui reste... mais les jeunes là-bas ils font rien, c'est les parents qui nourrissent. C'est pas comme nous qui allait chercher l'argent... enfin moi plutôt, j'ai grandi avec le grand-père...

G : T'as grandi avec ton grand-père ?

[...] Son papa c'est Orsmond...

D : Et tous les jours, je nourri Teahupo'o, Taravao... Parce que là je vais pêcher les carangues, le *īna'a*, au lieu de pêcher en paquet... Je prends les jeunes avec moi... Tout le monde vient chercher le poisson avec Didier. Le *īna'a* je viens de livrer il y a 2 semaines... enfin chez les acheteurs qui veulent prendre...

[...]

G : ça vient à côté de la maison le *īna'a* ...

D : Plein, plein...

La fille : Oui, on est resté dans l'eau 2 heures parce que c'est carrément rempli le bateau. T'es obligé de rester 2 heures dans l'eau pour les attendre...

D : Parce que le problème quand tu pêches le *īna'a*, t'es obligé d'aller rincer à l'eau.

[...]

G : Pendant la pêche au *troca*, j'ai entendu que ceux du Fenua 'Aihere ont été dans le rāhui, c'est avec eux, c'est ... qui m'a dit, il a trouvé des paquets de *troca* et Joël est passé par là...

D : Ah oui les pêcheurs...

G : De Teahupo'o. Fenua 'Aihere... Bon heureusement la pêche au *troca* c'est une fois par an...

D : C'est lui qui a fait bagarre, hein... comme il a dit ceux de Tautira...

G : Oui c'est lui qui a eu le problème.

D : Il veut faire sa loi à lui...

G : C'est lui qui est venu voir Marcelle pour pousser à fermer et à monter le rāhui... Mais après il ne respecte pas, c'est ça qui me... dérange parce que c'est Sola qui m'a dit c'est Joël. Parce que je suis choqué il y en a qui te propose, il faut motiver à le faire et après qui ne respectent plus...

D : Et bien sûr qui ne respectent pas... ils veulent que eux...

G : J'ai eu tort dans cette affaire de lancer la pêche au *troca*. Pourquoi je l'ai fait ? C'est parce que Teahupo'o n'a à 80% pas de salaire. C'est une façon aussi qui gagne au *troca* ; mais il faut faire aussi un recensement. Après il faut apprendre dans le rāhui, c'est interdit. On a fait une ouverture. Alors le comité, on a monté. Normalement, c'est de 6h à 6h la pêche. Des fois je les vois la nuit... bon, je ne peux intervenir, ce n'est pas mon rôle à moi je ne suis pas dans le comité... surveillant. Mais lui-même il fait partie du comité surveillant et voilà, il n'y a pas de respect... Et quand j'ai entendu il a été dans le rāhui, ça m'a vraiment fait un choc... et que je lui ai fait confiance...

D : Parce que la semaine dernière [...] il n'est pas vraiment sûr...

G : Il ne sait pas s'il a été dans le rāhui.

D : ... mais avec les glacières pleines de poissons... Deux fois...

G : C'est un aussi du Fenua 'Aihere... il habite le Fenua 'Aihere. Sa femme était dans l'association de pêcheurs lagunaires. C'est eux qui ont motivé... Rosine... Moi j'ai jamais vu mais il faut surveiller de près.

D : C'est dur aussi pour moi... enfin, les gens du Fenua 'Aihere m'appellent... et le soir, ils ne peuvent pas... voilà.

G : C'est pour ça je préfère être chez moi au Fenua 'Aihere pour surveiller. Comme ça je peux intervenir... et quand tu vois des gens qui ont poussé et après qui font des fraudes... là je ne suis pas d'accord...

D : Enfin moi j'ai un jeune qui est avec moi, il est au Fenua 'Aihere en ce moment. Si jamais il y a quelqu'un il m'appelle, parce que c'est dangereux aussi d'aller... hein... sur place... Les pêcheurs, ils sont vraiment dangereux...

G : C'est pour ça j'ai dit quand vous intervenez... Ah oui quand tu les trouves dans le rāhui ils savent déjà qu'il y a des amendes...

D : C'est pour ça il faut éviter le problème...

G : C'est pour ça je les appelle avant d'intervenir, prévient moi que je prévient une équipe... qu'on intervient tout de suite. J'ai pas aussi envie qu'il y a des problèmes, c'est ça aussi... Mais quand il y a un comité surveillant, il intervient juste quand ils arrivent, mais quand ils sont dans l'eau et commence à pêcher, ça énerve...

D : Enfin, il faut aussi savoir parler... il faut parler avec les gens... parce que les gens ne savent pas parler, ils vont juste...

G : C'est normal, aujourd'hui tout le monde sait que rāhui, c'est un tapu, on ne devrait pas être dedans. C'est eux-mêmes qui ont proposés... ce sont ces personnes qui ont proposé pas le PGEM, on veut un tapu...

D : Parce qu'il ne faut pas oublier, il y a les pêcheurs... ils veulent l'argent, hein, c'est plus facile pour eux d'aller dans le rāhui.

G : Et on continue d'accepter... c'est comme moi... « Tāvana, j'ai besoin, j'ai de sous... » C'est pour ça moi je dis je ne préfère plus intervenir, je lui ai proposé. J'interviens quand je vois les lumières.

D : Enfin, moi, je ne laisse plus si j'arrive... comme ça ils vont savoir, si tu ne laisses pas faire, ils vont comprendre.

G : Je comprends aussi Didier.

D : Et là, je passe directement à la télé pour les autres...

G : La dernière fois quand il est intervenu, ce sont des jeunes de Punauuia. Quand il a été les jeunes étaient au large, ils ont rempli 3 glacières même pas en 1h de pêche, et des *ume*, des perroquets + langoustes... Il est intervenu, j'ai dit tu accompagnes, on t'attend à la marina avec la gendarmerie. Alors j'ai été à la gendarmerie, ils sont pris, j'ai été chercher la police municipale. J'interviens pas c'est lui qui intervient, la police municipale. En fin de compte, la police « alors Didier, qu'est-ce qu'on fait, on saisit tout ? » et lui a dit « non c'est la première fois qu'ils savent qu'il y a un *rāhui* à Teahupo'o »

D : Enfin, voilà ils ne savent pas... Enfin ce qu'il m'a dit... Après j'ai dit au *mūto'i* « peut-être prochaine fois »

G : C'est lui qui est intervenu, c'est que tu aies accompagné à la marina, maintenant la marina, c'est les *mūto'i* qui s'occupent, tu rentres. Tu attends le rapport après. Mais il est resté avec... C'est mon erreur à moi, c'est mon erreur c'est pour ça je ne veux plus...

D : Attends, tu vois un peu le *mūto'i*, si je regarde le poisson, en plus c'est une fille avec eux qui tient le bateau...

G : Il a une faiblesse des filles, ce n'est pas bon ça Didier...

D : Et les jeunes qui pêchaient, 18 ans...

G : C'est pas bon...

D : Jamais vu de pêcheurs... au large hein...

G : Bon, c'est ça ce qui manque à faire suivre. Il y a un comité de suivi, la gendarmerie fait son boulot et vous, poum vous amenez... C'est ça qui faut mettre en place, la formation... C'est vrai, je suis tout seul à Teahupo'o depuis que Tāvana a quitté... elle a laissé le poste. Bon maintenant je suis obligé de continuer. Heureusement quand même il y a l'équipe qui est là... Tu as besoin des moyens... C'est ça l'erreur, j'ai dit « Didier, tu as accompagné, maintenant c'est fini ».

D : mais bien sûr, ils m'ont demandé, mais j'ai amené là-bas c'est leur rôle... Pourquoi ils me demandent ?

G : Et j'ai regardé les flics...

D : Après il me demande « mais Didier »

G : Les flics m'ont regardé, je l'ai regardé d'un air méchant, après ils sont retournés encore avec Didier. Tu vois ce que je veux, qu'on fasse un rapport, qu'on suive et qu'on publie ça, comme ça les gens vont comprendre... là c'est aussi une façon de montrer à Miri ma, voilà les interventions qu'on a faites, on a notre rapport. Tu vois c'est ... c'est dur... Le seul truc qui te calme, que quand tu regardes il y a du poisson, ça te... ça marche... ça marche...

Mais ça marche aussi parce que vous surveiller même si c'est difficile...

G : deux appels qu'on a eu cette semaine...

D : Parce que eux ils savent qu'ils y a nous, surveiller, ils savent.

G : Oui, et ils se préparent aussi...

D : Voilà... ils vont à 3h du matin pêcher dans le rāhui. Et comme moi j'ai l'habitude, je voulais aller surveiller... en ce moment comme je suis très occupé...

G : Ok, tu me ramènes ce soir comme ça je surveille jusqu'à demain matin.

D : C'est leur heure ça, ils ne vont pas aller...

G : En plus c'est mercredi, c'est là que Tautira viennent, mercredi, jeudi, vendredi...

D : Voilà, c'est leurs jours. Enfin, j'ai le jeune là au Fenua 'Aihere. J'ai dit si jamais, appel moi. Il surveille aussi le rāhui, il est sérieux.

G : Billy Rochette. C'est un jeune très motivé.

D : Il est très sérieux aussi. Enfin toute la famille là-bas, ils respectent le rāhui. Et pourtant, ils sont pêcheurs... Ils respectent le rāhui.

G : Mais maintenant, dans ma maison au Fenua 'Aihere, dans la nuit, j'ai vu une lumière. Je suis sorti dehors, à la mer j'ai regardé. Plus rien. Je suis resté et sur le quai de la passe, je voyais les muripata. Peut-être ils surveillent en même temps... Tout d'un coup je vois dans l'eau la lumière, dans l'eau... J'ai pris mon bateau, j'ai été tout doucement, je n'ai pas de lumière, je suis arrivé presque là où on a plongé, j'ai arrêté. Parce que quand j'allais tout doucement je ne voyais plus de lumière... Jusqu'à l'intérieur, j'ai éteint le bateau. J'ai essayé de rester. Plus du tout pendant une heure et demi... Je suis revenu... je me suis dit je me suis trompé, c'est pas possible... Quand je suis rentré, j'ai vu après la lumière chez ... *mea* mama Sophie. Je suis resté il n'y a pas de lumière et quand je suis rentré il y avait une lumière. Là où ça m'a travaillé de la tête... J'ai ils sont rentrés sans la lumière et quand ils ont entendu que je rentrais, ben voilà... Tu vois... Même ceux de Tautira, quand tu arrives avec ton bateau, ils éteignent mais après ils prennent leur bateau, ils vont dans le noir, ils connaissent bien le coin, ils sortent. Tu vois, même tu vas doucement sans lumière, ils ont l'oreille... Tu vois ce sont des champions... Ils se préparent la nuit... alors je ne sais pas où est le bateau pour surveiller et eux ils pêchent ils mettent dans des bacs et quand il y a un intervenant qui arrive, ils préviennent « éteignez les lumières montez dans le bateau ! » Et tu ne peux pas rester éveillé toute la nuit tout seul... Tu vois si tu te réveilles tard dans la nuit ça va, si tu ne te réveilles pas, ben voilà...

D : Oui, c'est dur... surtout maintenant il y a plein de poissons...

G : Tu peux poser la question à Serge aussi, c'est le petit frère, c'est avec son bateau aussi qu'on intervient dans le rāhui...

S : Oui, mais c'est plutôt Didier qui fait la surveillance... C'est au cas où il n'a pas de bateau, en renfort... C'est toujours difficile comme partout ailleurs quand on prépare quelque chose... Comme on dit il y a 2 groupes de personnes, il y en a qui veulent construire, il y en a qui veulent démolir. Si tu veux j'ai participé à 2 réunions après je n'ai plus suivi... comme c'est dans mes heures de travail à la mairie, alors il y a des jours je peux participer, quand on a du travail je ne peux pas participer. Mais sinon, après la mise en place, j'ai plutôt participé à des interventions... quand il y a des personnalités qui arrivent pour aller... Parce que à notre dernière sortie c'était pour le rāhui aussi avec Timirii. Ils ont fait un tournage et d'après ... ils vont passer l'émission en octobre ou novembre... Mais ils parlaient aussi des pêcheurs... la transmission entre les parents, les enfants jusqu'au petits-enfants, c'est ce qu'on a fait alors à notre dernière sortie.

G : C'est France ô ...

D : Je voulais aussi passer à la télé, pour que les gens sache... hein... le rāhui, ça a marché. Mais, il faut être prêt, je n'aime pas là, ce n'est pas sécurisé. Il faut sécuriser. Parce que les gens veulent voir, hein, qu'est-ce que ça a apporté. J'ai gardé un peu, comme l'autre fois on a plongé, j'ai gardé un peu, je ne voulais pas que tout le monde sache... J'ai peur après hein... Enfin, c'est bien, tout monde voit après le rāhui, ça a rapporté, parce que là ils ne savent pas encore tu vois... Ce que je voulais, j'en ai parlé avec Tamatoa, c'est que après les 3 ans on emmène les élèves pour voir, et la population hein, ce qui veulent hein aller voir... mais pas la pêche... Je ne veux pas... Parce que je sais après c'est le massacre. C'est comme l'autre il a dit, celui qui fait les recherches... il a bien dit... en 1 jour... alors ça ne sert à rien de faire le rāhui. Il vaut mieux repousser encore le rāhui. Parce que c'est le seul endroit ici à Tahiti. Peut-être les gens, les administratifs je dis, quand ils vont voir passer à la télé, peut-être là ils vont apprécier aussi... Parce que là, personne encore ne sait qu'est-ce que ça a donné le rāhui. Ça ce n'est pas tout le monde qui sécurise le rāhui, c'est pour ça j'ai peur...

Vous êtes combien à surveiller ?

D : Le jeune, même les gens du Fenua 'Aihere, tous les habitants là-bas, si jamais ils m'appellent... voilà. C'est pour ça j'appelle aussi les gens du Fenua 'Aihere qui surveillent... Il y a 2 familles là-bas, enfin les 2 familles sont tout à fait au bout. Elles

voient les gens passer dans le rāhui. Il y a la famille à Billy, Dominique, famille Labasse, et la grand-mère de l'autre côté... et Valentin, les 3...

G : Mais eux, ils ne sont pas tellement sérieux... blabla oui.

D : Valentin il vient, enfin les Labasse, c'est sûr...

G : Pas seulement les Labasse, mama Sophie.

D : Voilà mama Sophie... je compte sur eux.

G : Valentin, jamais je ne les vois intervenir.

D : Si, des fois il vient. Enfin les autres, je ne compte pas trop dessus... Enfin, et le Tāvana, mais maintenant comme il ne va plus souvent au Fenua 'Aihere. Et voilà ! Enfin, en ce moment, je ne suis pas aussi tranquille le soir... mais attention, si ils tombent sur mes remorques et mes bateaux... comme j'ai quelqu'un qui travaille à TNTV, je vais l'appeler directement, comme ça ça passe à la télé...

G : Comme ça Miri va te voir, « il est intervenu »

D : Je vais passer à la télé, je dis mon avis.

G : Oui, c'est ton avis mais l'intervention, c'est ça qui est important...

D : Parce que depuis un an, ils n'ont plus... ils ne participent plus aux réunions, on dirait le rāhui pour eux... que le budget, ils savent... il y a le budget du rāhui. Miri et ... le grand comment il s'appelle ? Thierry...

S : Il travaille plutôt au niveau des bacs verts...

[...]

S : Il y a de plus en plus de communes qui veulent faire un rāhui chez eux j'ai entendu...

D : Enfin je suis heureux maintenant, le rāhui ça a rapporté. Et 3 ans, ce que j'ai dit, notre grand-père, j'ai pêché avec le grand-père hein, avant, il y a plus de poissons là, quand j'ai vu, il y a plus...

S : Ce qu'il manque, au niveau du rāhui, enfin je pense... c'est de filmer, de montrer avant et après et pendant. C'est ça qu'il manque, que les gens voient... enfin, je parle pour les tahitiens. Quand tu parles nous, aujourd'hui c'est rentable, les tahitiens ils ne croient pas sur les paroles, ce qu'ils voient c'est la réalité. Au niveau du rāhui et au niveau des sanctions. Parce que les sanctions, jusqu'à aujourd'hui, comme dernièrement quand il est intervenu, bon, il n'y a pas eu... il y a eu seulement des avertissements... alors, ceux qu'on a attrapé, ils vont aller raconter... « Hey nous on a été dans le rāhui, on les a eu ! » Qu'est-ce que vous faites comme sanction ? Zéro... Qu'est-ce que les gens vont penser ?

D : Attention, pas de deuxième fois...

S : Les gens, ils vont se dire, Teahupo'o, il n'y a pas de sanction, il n'y a rien... Et pourtant on a déjà été 2-3 fois mais c'est au bout de la 4eme fois on nous a eu. C'est ça le truc.

G : 3 glacières en 1h...

D : Sanctionner, c'est le travail des *mūto'i*. J'ai amené les gens à la marina.

S : Quand tu dis « il y a sanction », il faut sanctionner.

G : C'est pour ça la dernière fois, il a bien fait son travail. Il a amené à la marina, mais à la marina, il est resté pendant l'enquête des *mūto'i*. Et quand les *mūto'i* ont dit « Didier, alors on va saisir, c'est la réglementation » il a dit non parce qu'ils connaissent pas...

D : La dernière fois, pareil, j'ai appelé le flic... mais comme on a pas de preuves, ils me disent « non on n'a pas été dans le rāhui », j'ai dit « si, il y a un bateau qui vous a vu »... Ce n'est pas mon rôle de sanctionner.

S : C'est vrai, il a raison, ce n'est pas son rôle, mais c'est comme Gérard, il a fait son travail. Arrivé à la marina, quand les *mūto* 'i ont demandé, « ah ça fait pitié... » il n'y aura pas de deuxième fois, mais ce n'est comme ça qu'il faut travailler.

D : Attends, ce n'est pas moi qui décide...

S : Justement ce sont les *mūto* 'i qui décident, ils t'ont posé la question.

G : Maintenant, j'accompagne, je dis j'ai fini mon travail, maintenant c'est à vous... comme ça je ne participe pas...

S : C'est ça le problème, alors tu sais au fur et à mesure que les gens racontent... bouche à oreille, après les gens vont se dire « ben on va aller »

G : il est gentil Didier ! J'ai à didier, la prochaine tu t'en vas, tu accompagnes tu fais ton boulot, ce sont les *mūto* 'i qui font le reste...

D : Enfin j'ai décidé maintenant...

S : Maintenant c'est trop tard... C'est comme la dernière fois, il y avait un bateau, le patron de Ace Taravao, hein, on est allé à la pêche aux thons et du trou à thon, il a vu le bateau à l'intérieur. On est vite rentré, j'ai rien compris. Arrivé à la passe je vois le bateau... le bateau si tu veux n'était pas dans la zone, le bateau était en dehors, mais le pêcheur était dans la zone, complètement dedans. Bon il a été voir, c'est bien. C'est après que j'ai appris, quatrième fois !

D : Non, pas quatrième... deuxième...

S : C'est ce qu'il m'a dit ! Il faut sanctionner ...

G : Il n'a pas remarqué le bateau... [éclats de rires]

S : Il n'a pas remarqué le bateau !

G : Attends, c'est gros *pai* le bateau... c'est trop gros le bateau !

S : J'ai entendu de mes oreilles, il a dit « je viens juste de pénétrer à l'intérieur » et ça fait je ne sais pas combien d'heure que lui a vu le bateau à l'intérieur.

G : Qu'est-ce qu'il a dit l'autre ?

S : Que je ne te vois plus dedans ! Ben c'est la deuxième ou troisième fois, j'ai ben... mais ce n'est pas comme ça, tu vois la personne dedans...

G : Il est bon pour intervenir mais pas pour après... qu'il m'appelle, comme ça j'appelle la gendarmerie...

D : Le bateau, il m'a dit « je suis dehors »... Quand j'ai contrôlé il n'a pris aucun poisson... mais mon cas à moi, si jamais je vois du poisson...

S : Il n'a même pas été plonger... il a regardé seulement du bateau... Alors moi quand je l'ai vu je me suis dit...

G : Mais c'est bien il est intervenu...

S : Voilà, il est intervenu ! C'est une bonne chose, mais sans plus.

G : Il n'y a pas de sanctions.

D : La prochaine fois...

S : Ouai, prochaine fois... Si ce sont des personnes pour la première fois, il va dire « prochaine fois » et quand il va voir d'autres personnes « prochaine fois »... Après c'est tout le monde qui va dire « hey, on a été 10 fois... mais on ne nous a pas sanctionné ». C'est ça le truc.

D : C'est pour ça je voulais te parler pour... hein, pour que les gens sachent...

S : Parce que... tu vois, écoutes. Comme il dit, la zone du rāhui, il y a un haut fond là, juste à la pointe...

G : La ligne, il faut regarder la ligne d'interdiction.

S : C'est pour ça je dis le haut fond, le gars, il est carrément à l'intérieur !

G : Là où il y a la balise verte...

S : Oui, il est carrément ici, il y a une petite passe là... ben il est carrément à l'intérieur.

G : Après je dis tu tournes, saisi le matériel, 176 000 l'amende.

S : C'est ça qu'il faut...

D : Je lui ai dit il faut respecter notre rāhui.

G : Le bateau de Ace, je suis intervenu une fois, il est à l'intérieur « je ne suis pas dedans », j'ai dit « regardes ou tu es ! Ton bateau est à l'extérieur, toi tu es à l'intérieur c'est la ligne qu'il faut regarder » « Ah ce n'est pas la balise – Non, ce n'est pas la balise. »

S : Et en plus c'est un *farāni*, hein, c'est un *farāni*, c'est quelqu'un qui est intelligent...

G : Ah, il y en a qui sont très intelligents !

S : Je comprends encore un Polynésien... le polynésien, il ne sait pas regarder une carte, ce n'est pas tout le monde qui sait regarder une carte... Les pêcheurs en plus, ils n'ont pas été loin à l'école, mais pour un *farāni*, c'est simple à comprendre.

G : Il y a la ligne, après il y a des bouées...

S : Non, c'est vrai, ce qu'il manque, c'est ça. C'est de montrer à la télé que les sanctions c'est sévère. Après les gens ne vont plus aller dedans.

G : Ce que je trouve mieux encore c'est de monter un comité pendant un certain temps. Par exemple, monter un comité et faire payer. Quand un bateau arrive, ils interviennent, c'est interdit. Voilà, comme ça. Quand ils vont savoir que tout le temps ils interviennent, ils ne vont plus jamais revenir. Parce que là plusieurs fois, celui de Ace... Je lui ai donné ça j'ai dit « Regardes! tu es à l'intérieur, voilà, ton bateau est à l'extérieur mais toi t'es à l'intérieur » - « ah excuses moi »... et là, il est encore intervenu 2 fois... Didier...

S : C'est pour ça je dis, les sanctions ne sont pas assez sévères... Enfin si, si tu veux les sanctions sont sévères mais on n'a jamais appliqué...

G : Si tu veux, on a chacun son boulot, lui, il intervient, les *mūto'i* interviennent pour saisir.

S : Tout à fait.

D : Plutôt les pêcheurs...

S : Il ne faut pas voir comme ça. Les sanctions c'est pour tout le monde, pas que les pêcheurs.

G : Je le dis tout le temps, il y a les panneaux à la fin de la route, à la mairie...

D : Les copains, vous allez me voir à la télé... [...] Tu sais il veut ouvrir le rāhui...

G : C'est le *tapu*.

D : Tu sais c'est la loi avant, il y a plus...

G : C'est le *tapu*, le rāhui ça continue... Non, je suis d'accord avec toi... [...] rires. Miri va venir, elle va dire c'est fini... Mais Didier ce n'est plus le *tapu*, c'est aire marine protégée maintenant. Et quand tu vas passer à la télé, Miri va te montrer les arrêtés, ouverture...

D : Non mais le rāhui, c'est à nous, les gens de Teahupo'o.

G : Non, le rāhui, c'est le *tapu*, c'est à Vahiatua.

D : C'est eux qui ont décidé, la population de Teahupo'o. Ils ont décidé combien d'années. Au début, je ne voulais pas, je disais « si tu veux rāhui, vous me payez un salaire » parce que moi je vis de la pêche. Après j'ai changé car trop de gens de Tautira, et ils restent sur place, ils ne partent pas. C'est là que j'ai décidé... Et comme il n'y a plus de pêcheurs chez nous... Parce que combien de fois je lui ai dit... parce que quand je vais le soir, j'aime pas les lumières parce que les pêcheurs me voient. Il faut mettre la lumière sur les balises comme ça c'est plus facile pour intervenir sans les lumières.

G : C'est vrai, ce n'est pas facile, quand je vais la nuit, il faut aller tout doucement...

D : Parce qu'il y a les bateaux... ils surveillent les lumières...

G : Même le bruit dans l'eau, ils entendent...

S : Les pêcheurs, même s'ils ne voient pas le bateau, ils savent qu'il y a un bateau qui se rapproche... C'est pour montrer aussi au niveau de la population, que le rāhui, ça a donné, quand ils voient les photos... C'est comme je disais : avant, pendant et après... Qu'est-ce qui s'est passé pendant tant d'années ? Après les gens ils seront consciencieux, on dit « ça c'est une bonne chose ». Au moins on a laissé quelque chose pour tes enfants et eux, ils vont faire pareil. Mais si on parle seulement, il n'y a pas de photos, c'est après c'est ce qu'on a entendu « nous on a pas vu ».

G : Tu vois aujourd'hui, le programme à l'école des enfants, ils sont partis au bord, ils ont marché sur les rochers, ils ont vu des perroquets. Et actuellement avec l'inspecteur, ils ont un programme pour que les enfants apprennent, sans les photos...

S : ça, c'est une bonne chose. Oui, mais le truc c'est qu'ils ont vu, les enfants, de leur propre yeux. Mais parler ça aux autres enfants, aux autres écoles, c'est du blabla... C'est pas pareil quand tu montres les photos à l'appui. Eux quand ils vont voir ça, ils voient la réalité. C'est comme ça que ça va pousser les écoles à aller sur place, c'est qu'ils ont vu en photos.

G : Mais c'est toutes les écoles de la Presqu'île. Même s'ils ont pas les photos, c'est les enfants qui ont vu, ça vient de la bouche des enfants, c'est eux qui ont raconté.

S : Tu vois l'émission sur les Tuamotu, ça donne envie aux gens de venir voir...

G : Le thème ne correspond plus, quand tu parles du développement touristique, ce n'est pas pareil... le thème « tapu » tu ne peux pas pendant un certain temps...

S : Ah bon ? Pendant un certain temps ?

G : Oui, par exemple pendant 3 ans c'est interdit.

S : Oui mais c'est le fait que, comme tu dis, il y a un passage... aujourd'hui, comme il dit, les enfants voient ce qu'il se passe dans l'eau mais à la limite. Mais à un moment donné, quand on a débuté le rāhui, on ne voyait plus rien *a tahatai*. Il n'y avait plus de poissons... et aujourd'hui, les enfants, quand ils ont fait leur sortie, ils ont été à la limite et aujourd'hui on voit des bancs de perroquets. Bon, si c'est comme il dit, si c'est interdit à l'intérieur je suis d'accord mais il y a le passage qui montre déjà aujourd'hui à la limite c'est poissonneux. Qu'est-ce que ça peut être encore à l'intérieur ? C'est pire... Moi c'est dans ce sens-là que je voulais parler... Bon c'est vrai c'est interdit, mais déjà à la limite on voit aujourd'hui... ça a donné. C'est qu'il faut ... hein...

G : Le mieux c'est que les gens du rāhui puissent accompagner, et que à la fin du rāhui, ils prennent une décision. Mais quand tu parles du début... il n'y a jamais eu de début, juste l'équipe de Miri... ils sont venus, j'ai plongé avec eux, on a rien vu... mais après, normalement on devait faire des recensements tous les mois. On a pas fait parce qu'il n'y avait pas les moyens... Il faut préparer, c'est grand... mais ça il faut les moyens... Déjà quand tu fais amener une facture pour l'essence, on ne peut pas payer...

S : Au début je me souviens on est allé plonger, et au début je me souviens, on a vu l'épaisseur d'une algue... On s'est dit « mais comment on va faire sortir cette algue-là ? » Après on est allé revoir s'il y avait toujours ces algues, il n'y avait plus rien... C'est la mer même qui a nettoyé tout ce qu'il y avait à l'intérieur... C'est pour ça, on aurait dû prendre des photos... avant, pendant et après. Et là, quand il y a des photos à l'appui, les

gens sont encore plus consciencieux de ce qu'il s'est passé dans le rāhui. Et moi je dis, pour le prochain rāhui, il faut prendre des photos, comme Gérard dit, il faut recenser avant. Et là, moi je dis ils vont voir au niveau de toute la Polynésie, c'est toutes les îles, même au niveau des communes...

D : Avant on a plongé, il n'y avait plus... et la dernière fois, plein... Peut-être le poisson nettoie les algues... enfin moi c'est mon avis... Peut-être il n'y avait plus de poissons avant c'est pour ça les algues. Et là quand on a plongé, tu as vu les poissons ils sont vivants sur les coraux.

G : C'est pour ça, Miri, au lieu de continuer ce qu'on a fait au départ, ils louaient des prestataires, ce sont les prestataires qui interviennent... mais on a envie aussi de voir, de comprendre... que les pêcheurs puissent accompagner comme ça c'est la logique, ça va rester dans leur tête, c'est pour ça... Le *tapu* à l'époque c'est de repeupler. Parce que les filets aujourd'hui, ceux qui utilisent le deux doigts, ils ramassent tout... alors le poisson n'arrive pas à grainer... c'est pour ça, c'est l'apprentissage, il faut accompagner, il faut que les pêcheurs accompagnent. Parce que quand tu parles comme ils n'écoutent pas...

S : Sur le moment si, mais après, ils oublient tout...

G : Ce n'est pas pareil quand tu les prend et tu les mets sur le bateau. C'est pour ça je disais Vincent, pour qu'il puisse changer d'avis, il faut qu'il monte dans le bateau, qu'il plonge dans le rāhui, c'est là qu'il va faire comme Didier... Là il pourra vraiment décider ce qu'il faut faire à Vairao. C'est les pêcheurs de chaque districts, il faut qu'ils comprennent.

S : C'est le fait qu'ils vivent de ça, ils n'attendent que l'ouverture...

D : c'est pour ça j'ai dit j'ai peur de l'ouverture du rāhui... tous les pêcheurs attendent.

G : Pour un pêcheur, il faut la réalité. Quand ils vont voir dans le rāhui, c'est là que la mentalité va changer.

S : Je crois que c'est tout le monde, quand il y a l'image, ça frappe plus que quand on parle... Réel, voilà, quand ils vont voir de leurs propres yeux comme Gérard l'explique...

Entretien n°13 :

Pouvez-vous me parler du rāhui ?

F : Parlons du rāhui. En fait il y avait la famille qui a été passer des vacances au Fenua 'Aihere et comme ils habitent juste en face du rāhui... Ils disaient *pai* que l'avantage du rāhui... Il y a un avantage *pai* dedans. C'est que parlant du rāhui, ça nourrit les poissons plus ça grandit là où on a rāhui. Mais il y a un problème à côté, le jour où on va lâcher le rāhui... c'est ça la problème. Par exemple on a rāhui parce que l'autre commune, elle vient massacrer nos poissons... c'est ça le problème, le pourquoi on a fait le rāhui. Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de poissons, c'est faux. C'est parce qu'il y a Tautira qui aime bien massacrer le poisson sur Teahupo'o. C'était ça la vraie raison. Maintenant, moi ma pensée sur le rāhui, c'est une bonne chose. Le problème seulement, c'est quand on va lâcher le rāhui. C'est ça le problème.

P : Ça, c'est sa pensée... Je te donne ma pensée maintenant... Pour le rāhui... ça on a entendu, on nous a dit qu'il y a un avantage pour les poissons mais je ne suis jamais encore rentré là-bas... oui, pour voir la réalité... Le lieu où on a fait maintenant avec son frère ... le Tāvana... c'est mon cousin... J'étais le seul contre, le seul... pourquoi ? Parce que ici à Teahupo'o, pêcheurs lagonaires, ça ne dépassent pas dans les 20... Parce que tous les jours, on fait la pêche. Je ne vois pas de pêcheurs ici. Les pêcheurs comme moi ici, ce sont des pêcheurs de dehors. J'ai dit « est-ce qu'il n'y a pas de moyens pour bloquer ces personnes ? » Ce n'est pas Teahupo'o qui est en train de massacrer le poisson. Ce n'est pas les pêcheurs de Teahupo'o, c'est pas du tout ça. Ce sont ceux de dehors, même là, ils viennent avec 100 m de filet, juste là, j'ai vu de mes yeux... *Te mea*... Vincent... Ces personnes-là... C'est vrai. J'ai fait la pêche à Papeari, on les a vu aussi là-bas, à 600m de filet. Je viens de Teahupo'o, c'est ça le problème... J'ai toujours contrer le rāhui. Plutôt chercher un moyen de bloquer les personnes de dehors...

D : Oui mais le problème, il n'y a pas quelqu'un pour interdire les gens... La mer, c'est à tout le monde...

P : C'est vrai. Attends, c'est juste une question. Alors moi, si c'était le quartier, c'est plutôt pour nous, en tant que pêcheur, c'est mon gagne-pain. Maintenant, on fait le rāhui, c'est quoi le gagne-pain ? Il faut *pupuhi* les *maito*. Tu vois, il faut attaquer les *maito*, tu vois un peu comme ça...

D : Ils ne sont pas au courant... Ils ne sont pas au courant qu'on a fait les plongées... et peut-être ils attendent que ça.

P : Tu sais, ici avant dans notre commune, même avant que son frère... on a toujours dit qu'il y a 100 pêcheurs à Teahupo'o. Tout ça c'est faux. Il n'y a pas 100 pêcheurs... C'est pas il faut aller chercher ça pour manger, ah ça c'est un pêcheur... Être pêcheur, c'est un gagne-pain, c'est pour manger, pour nourrir la famille. Maintenant, on est bloqué. Et maintenant les personnes viennent là, ou on a pas rāhui. Maintenant, le problème, le jour où on va lâcher, c'est toujours les même personnes qui vont venir attaquer. On va rāhui là, c'est toujours les même personnes qui vont attaquer. Après on va rāhui encore... Mais pour moi, mon idée, le meilleur machin, c'est de bloquer les personnes... C'est vrai ce qu'il a dit, que la mer appartient à tout le monde, et pourtant *pai*, j'ai vu à Mahina, on a interdit d'aller pêcher les machins... c'est bien comme ça, pourquoi pas ici... ? Voilà un peu l'idée que je peux donner. On a dit qu'il fallait prendre les filets à 4-5 doigts pour mettre... Maintenant le problème... pour une journée tu vas avoir au moins 10 gros mais avec 4 ou 5 doigts alors là... Dis un peu aux pêcheurs d'aller avec ça pour avoir des gros... ils n'auront rien... ici faut 200 m de filet pour avoir quelque chose... pour faire nourrir ma femme sinon elle va me chasser... mais c'est impossible d'aller pêcher à 50m avec le filet pour avoir de quoi nourrir la famille, c'est impossible.

Et comment ton activité a changé ?

Sa femme : il a arrêté la pêche.

P : pas vraiment... Je n'ai pas vraiment arrêté la pêche... parce que le meilleur endroit pour avant aller c'est là-bas qu'on a rāhui. C'est là-bas. Je comprends pas aussi pour ce rāhui-là. Une fois, on a lâcher le *troca*, on a vu des personnes au rāhui en train de... massacrer le *troca*. C'est quoi ça ? *O mea*... Joël... C'est lui on entend... Mais moi j'aimerais bien voir la réalité, j'aimerais bien retourner là-bas pour voir.

D : Normalement, là ils ont vu... C'est tout le monde qui sécurise le rāhui, la population... normalement... là ils ont vu les plongeurs, il faut appeler le *tāvana*, sinon tu peux... il faut être à 2 alors sur le bateau... appeler un témoin... Mais si jamais ils vont dire « non ce n'est pas vrai » il y a un témoin, il faut toujours être à 2. Parce que le problème, ils n'ont pas appelé nous la sécurité sinon le *tāvana*... Quand le *tāvana* est au courant il m'appelle tout de suite...

P : On a proposé des personnes qui vont être choisi pour faire des permanences... mais je n'ai jamais vu... *mea*...

La femme : eh bien ce sont ces personnes-là qui vont pêcher... c'est eux qu'on a vu...

P : Parce que là, viens un peu le weekend... Maintenant le problème il y a Tautira *mā* qui vient... c'est eux... Si t'étais avec moi je vais t'emmener au Pari. On va aller à 5h de l'après-midi, juste avant le coucher de soleil. Tu vas voir dans les 18 bateaux de Tautira. Les bateaux de là-bas... et, à 2h du matin, tu les vois rentrer... A 6h du matin il y a encore qui viennent et de Vairao, je ne sais pas... C'est ça le problème... Quand on va lâcher, ça va faire trop de bateaux qui vont venir là... ce n'est plus possible. Après Didier il va compter les personnes...

D : C'est bien d'écouter les pêcheurs, ils ne veulent pas hein ouvrir le rāhui, ce que j'ai dit au bureau, il vaut mieux garder le rāhui... Parce que les pêcheurs en dehors, ils attendent que l'ouverture... pour massacrer... Il faut bien continuer le rāhui parce que c'est bientôt l'ouverture et ils ne sont pas au courant qu'il y a plein de poissons là-bas. Je n'ai pas parlé... j'ai peur un peu d'eux... [rires des femmes]

F : Quand on va lâcher le rāhui, je te donne seulement 5 mois, quand tu vas retourner il n'y aura que les petits poissons...

D : *No outou pai te rāhui*

P : Vous avez été voir un peu le poisson, vous avez vu il y a plus... mais une fois qu'on va relâcher, c'est toujours les même personnes qui vont venir plonger dans le rāhui... ce

ne pas les pêcheurs de Teahupo'o... ce sont toujours les même, au lieu de nourrir la famille... non, c'est pour nourrir tout Tautira... ça veut dire MASSACRE ! Massacre... Non, c'est une bonne idée le rāhui comme ça, mais le problème c'est ça... Si on respecte, chacun son... Teahupo'o... Chacun respecte... il n'y aura plus de rāhui... voilà l'idée que je peux te donner... Je ne peux aller maintenant parce qu'il (Didier) va boxer à moi... Et tu avais participé aux réunions du début ?

P : A chaque fois qu'il y a une réunion, il m'appelle. Il n'y a pas de souci avec ça. Des fois il m'appelle je suis en ville, ah... je lui explique... c'est bien. J'ai tout donné mon idée avec lui. C'est un grand pêcheur dans le lagon par-là, mais jamais il ne ramène de poisson pour moi... Si tu veux tu vas dans les réunions, mais quand ça parle, c'est pour l'avenir de nos enfants, ça c'est une bonne idée. Mais là quand je vois, ce n'est pas l'avenir pour nos enfants, c'est l'avenir pour Tautira *mā* et les autres. Enfin, c'est bien de parler mais ce sont toujours les même... Là c'est 18 bateaux le jour où ils vont lâcher le rāhui combien ça va être ? Et l'avenir pour nos enfants ? L'avenir pour nos enfants, c'est le respect de Teahupo'o. C'est beau c'est bien, les poissons sont là, ils ne vont pas aller se servir à Vairao.... Là ce n'est pas pour aller pêcher, c'est pour massacrer et après aller vendre. Il y a un qui est allé pêcher à Tautira...

F : Oui, c'est le seul qui est allé pêcher à Tautira, et tout le monde était contre lui... Il s'appelle Joël... c'est lui qui s'est levé, qui s'est bagarré avec Tautira. C'est Tautira qui est venu, et comme il habite juste devant le rāhui... c'est lui qui s'est levé contre Tautira...

P : Non, ça, ça s'est passé quand il n'y avait pas encore de rāhui.

F : Mais à vrai dire, c'est Joël qui a fait la demande du rāhui. C'est lui le 1^{er} qui a fait la demande du rāhui, par pour rāhui les endroits, pour ne plus que Tautira *mā* vienne pêcher. C'est lui qui avait fait cette demande. Maintenant c'est lui qui s'est levé tout seul sur Tautira et jusqu'au point d'aller au tribunal.

D : Oui, il demande le rāhui et c'est lui qui va dans le rāhui. C'est lui seul.

P : Voilà, voilà... Il dit la vérité Didier... mais il ne m'amène jamais de poisson...

D : Oui parce que c'est noté sur leur nom, pêcheur, alors ils pêchent le poisson.

P : [...] Mais le docteur m'a interdit maintenant d'aller dans la mer... J'ai dit « faites-moi un pansement ... » c'est pour ça mon point de vue du rāhui... mais l'endroit ... tu vas là tu ne vas jamais voir les *pahoro* comme ça... Ici là tu vois des *pahoro* comme ça... tout le monde va là... depuis qu'on a rāhui, tous les pêcheurs viennent ici pour pêcher alors il n'y a plus rien... et en plus il faut prendre le filet à 50 m... Eux ils aiment bien parler parce que tous les mois, eux, ils ont leur salaire... comme vous... mais nous ? Viens voir un peu quand il y a les *īna'a* là, il y a tout ceux de Pueu. Ils viennent tous là. Tout le monde veut aller là-bas... c'est quoi ça ?

D : Oui, normalement ce n'est pas interdit, c'est à tout le monde la mer... C'est la loi. [] Non, je suis aussi habitant de Papeari.

Sa femme : Sa femme... pas lui...

D : Enfin ici à Teahupo'o, Didier, il ne laisse pas les gens de dehors venir... je les... comment dire... Je donne l'exemple, parce que mon grand-père, avant, c'est un pêcheur hein, quand il y a les *īna'a*, les *paihere*, personne va parce qu'ils savent... on les respecte. C'est le seul pêcheur avant... C'est lui qui commande tout. Les gens dehors... il chasse... et maintenant je prends la relève de notre grand-père, je les chasse... Il faut nous respecter avant... quand on attend le filet de *paihere*, il faut nous respecter hein... et ça maintenant... parce qu'il ne faut pas les laisser, il faut les corriger aussi... parce qu'on est chez nous. Il y a eu bagarre à un moment-donné, j'ai mis mon filet, eux ils attendent, j'ai mis hein, parce que j'habite ici à Teahupo'o. Après ils me gueulent... J'ai dit « vous êtes d'où vous ? – nous on est à Vairao » et je les gronde parce que même les femmes peuvent aller mettre les *īna'a* ... C'est facile hein avec une épuisette... Les femmes aussi respectent les gens de Teahupo'o. Ils peuvent manger les *īna'a*, ce n'est pas à vous à venir massacrer... et maintenant ils évitent un peu de... hein... parce que personne n'est dupe comme le grand-père avant. Si on les laisse, ils vont faire comme les autres, et voilà.

P : Comme il a dit tout à l'heure, la mer appartient à tout le monde. C'est ça la réponse. Ils n'ont plus aucun respect. Avant, au temps du grand-père, il y a plus de respect...

D : Parce que c'est leur gagne-pain la pêche, ils vivent de ça...

P : D'où vient ce manque de respect ?

D : Parce que les laisse trop... mais là j'éduque, je ne leur laisse pas... et ils savent, ils savent...

P : Et aujourd'hui plus on avance, année après année, plus on a de la méchanceté.

D : Parce qu'il y en a qui font que ça, pêcher le *īna'a*, ils deviennent fou quand ils écoutent « il y a les *īna'a* à Teahupo'o », tu vois les voitures...

Sa femme : Oui, on n'a pas le temps d'aller, ils sont déjà là...

D : C'est pour ça le rāhui de Teahupo'o, par rapport à tout ça. Il y a trop de gens qui massacrent... ce que je viens de te dire, les pêcheurs ce sont des massacreurs de poissons. Et même quand il y a les fermeture des langoustes ils ne respectent pas les mois fermés, les fermetures des langoustes... Parce qu'il y a des mois ou les langoustes pondent des œufs, on ferme... après on relâche... et eux, aucun respect... C'est *tapu*, mais Gérard prend encore le *tapu* avant, il n'y a plus de *tapu*, on est la loi française maintenant, hein, il y a les règles, tu ne peux pas. Parce qu'avant quand on te voit dans le rāhui on te coupe la tête, mais maintenant si tu vois les gens tu vas couper leur tête tu vas te retrouver à 20 ans. Il n'y a plus de roi Ta'aroa. Parce qu'avant chez mon grand-père, c'est là ils coupent les têtes des gens... C'est pour ça les Parker sont des héros... (rires). Et voilà. [...] Et quand on a plongé dans le rāhui, j'ai pas cru... Tu as vu, les poissons sur les coraux, c'est bien vivant... C'est pour ça, avant quand on a plongé il n'y avait plus rien, que des algues... dans le rāhui à un moment donné, parce qu'il n'y a plus de poisson qui mange. Enfin, j'étais déçu quand j'ai plongé avant le rāhui... dans ma tête il faut qu'on nettoie ces algues-là. Comment ? Comment je vais faire pour nettoyer ? Et maintenant il n'y a plus c'est propre. Tu as vu la nature... Les *ume* mangent les algues... Ils ne vont pas croire les *ume* c'est au bord là où on a plongé l'autre fois... Mais il ne faut pas décider d'aller dans le rāhui pêcher... Parce que les pêcheurs j'ai un peu peur de leur côté... Je pêche à côté avec les filets, plein plein de poissons...

P : Et Tautira, où vont-ils pêcher ?

P : Partout dans le lagon.

F : Partout, ils ont même été jusqu'au marina.

P : (tahitien) il ne vaut mieux pas ouvrir, prolonger encore...

F : Sauf si on enlève le rāhui mais on retient les personnes qui vont dedans parce que Teahupo'o, ce n'est pas tous les jours qu'ils vont faire la pêche, et encore, ce n'est pas toute la population. Il y a 20-25%, ça ne peut pas massacrer les poissons...

P : Ceux de dehors, c'est eux qui massacrent...

F : Mais maintenant il dit « on ne peut pas » c'est mieux de laisser encore le rāhui. Ça ne sert à rien d'enlever parce que c'est encore eux qui vont venir. Parce que là nous en ce moment, on ne peut pas faire la pêche... Maintenant le problème, qui peut faire la pêche ? Il n'y a plus rien, on ne peut plus faire la pêche...

P : Parce qu'il y a eu des anciens qui sont venus pour le rāhui... Bon, je ne suis pas contre, c'est une bonne chose, je suis d'accord, maintenant... je vis de la pêche...

Entretien n°14 :

A : D'après Didier il y a du poisson. Avant il y avait du poisson mais aujourd'hui encore plus. Mais on ne peut pas ouvrir tout de suite... pour moi, personnellement...

Tu penses aussi qu'il faut attendre ?

A : Ah oui, oui, oui...

D : Enfin, tous les pêcheurs sont d'accord pour prolonger... Ils ne veulent pas l'ouverture.

Et tu as participé aux réunions de départ ?

A : pas tout le temps... parce que je faisais hauturier, sur le bonitier mais je participe aussi au lagonaire, oui oui. C'est intéressant, très intéressant.

Que représente pour toi le rāhui ?

A : Le rāhui, pour moi, enfin pas pour moi, pour l'avenir des enfants, des petits enfants plutôt... C'est ça. C'est ça, c'est l'avenir des petits-enfants. Voilà.

D : Ce que je voulais... les amener dans le rāhui un jour...

A : Parce que toute la famille on vit de la pêche lagonaire, depuis son grand-père, mon papa, mes frères, mes beaux-frères, on vit de la pêche. Avant, je ne sais pas, il y a 15 ou 20 ans de cela, il y a toujours du poissons, mais par rapport à aujourd'hui, bien après, bien après, il n'y a rien... On peut aller pêcher toute une journée, ce n'est pas comme d'habitude...

D : *Me hare ma ta'ata*, je ne voulais pas aussi tout le monde...

A : Oui, il ne faut pas publier... Il vaut mieux rester vigilant comme ça et jusqu'à l'ouverture... enfin pour moi...

D : Ce que je disais, même tous les pêcheurs, ils ne veulent pas l'ouverture...

A : Parce que si jamais un jour on ouvre le rāhui, et ben je peux te dire que dans un mois, deux mois plus tard, il n'y a plus un poisson. Il n'y aura plus. Il n'y aura plus.

D : Et même comme le chercheur disait... au bout d'une semaine... Il a dit c'est comme avant le rāhui il n'y a plus de poisson...

A : C'est normal, parce que les pêcheurs savent, il y a du stock de poisson là et un jour on ouvre, tout le monde rapplique, du matin au soir, du soir au lendemain... Matin et soir, ça c'est sûr ! Ils vont pêcher dans la journée et dans la soirée, sûr ! C'est ça le problème... Bon pour moi, il faut attendre que le poisson viennent t'embrasser sur la joue, là, on pourra dire à ce moment-là, là, il y a du poisson. Parce qu'avant on allait pêcher au fusil sous-marin dans la journée... dur dur...

Sur cette zone-là ?

A : Oui, parce que c'est l'endroit où il y a le plus de poissons par rapport à tous... Parce que ce n'ai pas non plus tout le monde qui va pêcher, il faut avoir un bateau... un moteur... Il faut s'équiper. Des fois je vais au réunion mais il y en a qui ne comprennent pas ce que le rāhui donne après tu vois... ils disent que « c'est notre gagne-pain ». Tout le monde donne son avis et tout le monde est conscient de la fermeture pour une durée alors « c'est notre gagne-pain » mais on voudrais aussi avoir encore plus de poisson c'est pour ça on mets, on laisse encore un peu, je ne sais pas combien d'années... mais n'empêche jusqu'à présent, il y a toujours des voleurs. Il y a toujours des voleurs. J'en ai pas vu mais il y a un pêcheur qui m'a dit, parce qu'il a vécu à un moment-donné 2 semaines au Fenua 'Aihere. Ils voyaient ces pêcheurs revenir de ce côté-là. Ce sont des pêcheurs qui habitent au Fenua 'Aihere mais pêchent au filet, voilà, à 5h du matin... De Teahupo'o...

Des personnes qui habitent en face ?

A : Oui oui c'est ça...

D : Enfin, ce sont les personnes qui sont habituées...

A : Il faut respecter... Il faut respecter ça, tout le monde a envie de pêcher dans le *mea* mais arrivé au moment où on peut ouvrir le rāhui, à ce moment-là... Quand tout le monde pêchera dans le rāhui. Et après ça, il y aura un autre endroit pour réserver encore ?

Il y a des projets en ce moment sur l'ensemble des communes à Taiarapu mais les rāhui ne seront peut-être pas aussi strict que celui de Teahupo'o par rapport à la baignade, au passage des bateaux...

A : ça c'est un vrai rāhui ça, ce n'est pas un PGEM ça ! Non, non non, ça existe toujours ça depuis les ancêtres. Le rāhui ça existe et tous les tahitiens connaissent le rāhui mais le PGEM, les tahitiens ne connaissent pas... S'il y a encore les grands-parents qui vivent voilà, ils vont pour pouvoir leur demander d'expliquer ce qu'est le rāhui.

D : oui, normalement à Teahupo'o, ils savent. Il y a un ancien, coutume... il connaît le rāhui, il explique aux enfants ...

C'est Patrick non ?

D : Oui voilà Patrick. Parce qu'avant notre réunion, le rāhui, c'est mon idée ça. Que personne ne rentre dans la zone. Pourquoi ? Parce que c'est pour sécuriser... mais les pensions de famille n'ont pas aimé... comme Annick Paofai... qui disait « hey ou on amène nos clients ? » J'ai dit « hey c'est grand le lagon » Ils n'ont pas aimé... Enfin la toute première idée... C'est pour moi, je connais les pêcheurs, pour sécuriser c'est plus facile de ne pas rentrer dans le rāhui. Il faut sécuriser, c'est plus facile. Et maintenant c'est facile aussi pour les gens du Fenua 'Aihere. S'ils voient le bateau ils partent... Parce que les pêcheurs, ils ont professionnels, ils peuvent venir mettre leur filet, c'est pour ça, j'ai parlé avec Gérard hier, bientôt je vais aller au Fenua 'Aihere dormir parce que ces pêcheurs sont habitué d'aller pêcher dans le noir, parce qu'ils vont à 3h du matin dans le noir, tout le monde dort... Enfin ce n'est pas tout le monde il y a 2...

Ce sont toujours les même qui reviennent ?

A : Voilà...

D : Mais tout Teahupo'o, le reste respecte... C'est pour ça j'ai les gens du Fenua 'Aihere qui m'appelle pour aller voir.

Du coup il y a ceux qui appellent et ceux qui vont dedans... ?

D : Enfin, j'évite un peu d'aller les voir... les gens qui vont pêcher parce que tu n'as pas de conversation avec eux...

A : Et Vairao vous avez été voir à Vairao ? Parce qu'on a été avec Merehau, il y a une partie qui sont pour et une majorité qui sont contre... Mais bon, la prochaine fois que vous allez dans le rāhui, il faut prendre 1 ou 2 avec vous pour montrer qu'est-ce que ça donne le rāhui... voilà.

D : Mais j'ai peur... après ça va aller raconter...

A : Il faut acter ces gens qu'on chope dans le rāhui...

D : C'est bien de dire... mais c'est Didier toujours qui va sur place, comme Gérard disait, il a été emmener les factures à l'Environnement, on n'a pas payé les factures à Didier... C'est pour ça des fois j'ai plus le moral pour aller sécuriser...

A : Il faut avoir un bateau et un moteur.

D : Parce que quand on appelle le soir, il n'y a pas d'heure, des fois à minuit, 2h... parce que les gens du Fenua 'Aihere compte sur moi. Alors tu fais, tu n'as pas...

A : Parce que les voleurs ils viennent à partir de minuit et ils attendent... que Didier rentre...

D : Ils sont malins...

A : Ah oui, oui, ça tu l'as dit ils sont malins ! [...] C'est grâce aussi à Tamatoa qu'ils ont réussi à mettre le rāhui, mais ils ont mis du temps... c'est bien, et le résultat est là, c'est ça qui est bien. Il y a toujours rentabilité après. Il reste encore quelques trucs à compléter mais ça va venir... il faut patienter, c'est comme ça...

Entretien n°15 :

[...] Enfin, moi seulement j'ai écrit comment un rāhui comme celui de Teahupo'o est-il envisageable sur Vairao ? Pourquoi et comment ? Seulement ça ...

Que représente pour toi le rāhui ?

D'après ce que j'ai lu... comme j'ai un bouquin de nos ancêtres... de Vehiatua... alors je n'ai pas encore fini de lire... Attends je vais aller chercher !

Ah oui, ok c'est sur les Teva-i-tai...

Moi, je viens d'une grande famille de Maitui, de Ohopa, de l'autre côté de Faaone. Moi je m'en occupe pour les arbres généalogiques de ... enfin, de la famille. Je suis dans une autre association de l'autre côté de Faaone, de Vaiha. Du bord de la route jusqu'au sommet de la montagne. Alors il faut tout chercher avec tous les marae qu'il y a à côté... Tout ça, ça y est on a fini de travailler avec la famille ça y est. On attend pour la semaine prochaine avec ceux de Tautira, parce qu'on a un rapport avec eux. Alors nous on a fini ça, et après j'ai vu que Te Vahine Metua Rau, elle vient de Papara. C'est la tante à Patrick Rochette. Parce qu'il y aura un grand évènement en octobre, pour les Vehiatua. C'est Patrick qui va faire tout le trucs, les *paripari*, tu vois les légendes de Teahupo'o. Il va tout raconter depuis Papara, Mahina, tous les Vehiatua. Il y en a 4. Moi je fais partie aussi de celle-là, je ne savais pas...il a fallu une grande réunion qui s'est passé au mois de mars, là pas loin de chez moi, on m'a appelé « il faut aller écouter », ça m'a plus, c'est par là que je suis entrée après dedans. Parce qu'il y en a aussi à Raiatea, parce que la vraie histoire, c'est un homme de Raiatea qui est resté avec une femme des Tuamotu, après ils sont revenus là. Ils ont eu 8 lignées, 8 enfants dont Vairao, et là il y a aussi mon ancêtre dedans qui était chef du district. C'est par là que j'ai vu le rāhui là-dedans. On en parle du rāhui dedans.

D'accord, et avant tu n'en avais pas entendu parler ?

Non... même pas mais d'après mon arrière-grand-père, la pêche... comme mon arrière-grand-père c'est un grand pêcheur... Les poissons sont vraiment des grand *pai hia*, c'est pas *pai* comme maintenant tu vois sur ... en bord de route c'est des petits. Alors après tu vois par rapport à l'année ou mon grand-père était toujours vivant et allait à la pêche, il avait 72 ans alors. Il était né en 1904. Il avait 72 ans, il allait toujours à la pirogue mais il avait toujours des grands poissons, mais c'est des grands poissons. Comme Ferdinand il a raconté aux enfants qui étaient dedans là, hein, quand on parlais de Koné Maitui, c'était leur grand-père. Et celui dont je suis en train de parler, c'est son papa. Donc c'est mon arrière-grand-père. Enfin, son vrai nom est Fanautahi. C'est lui le grand pêcheur ici, quand Patrick racontait son histoire, c'est lui le grand pêcheur. Le soir il va à la pêche, après il va vendre son poisson et quand il revient, il va sur la montagne couper les *fei* vraiment dans la vallée. Après, vers 11h comme ça il revient, il prépare tout, après il revient pour dormir, pour aller à la pêche, comme avant il vend son *mā'a* au marché, avant l'ancien marché, par ce marché-là, l'ancien... comme ils ont une table avant... (ancien marché en ville) alors il faisait ça les trajets pour nourrir ses 8 enfants. Après le papa de Ferdinand était aussi un grand pêcheur. Enfin, mon oncle aussi c'est un grand pêcheur aussi. Dommage ma tante n'est pas là, parce que j'en ai parlé... mais comme ils ont assemblée aujourd'hui. Après elle est d'accord aussi pour ce projet comme c'est la plus ancienne dans ce quartier. Elle a 74 ans. C'est ma grand-tante, c'est la dernière de ma grand-mère, Maituitiare. Après comme moi j'ai pas vécu ici, j'ai vécu en ville, comme ma maman est partie travailler en ville. Elle est allée à l'école des sœurs de la mission et pendant les vacances, moi je revenais là avec mon grand-père. Moi je revenais comme ça, pour les weekend, les grandes vacances... je voyais mon grand-père aller à la pêche et puis ma grand-mère aller à la pêche comme ça dans le fond. Après nous les enfants on suivait par derrière je voulais aussi *pai* aller à la pêche. J'en ai parlé à ma tante, elle est très intéressée. Elle m'a dit « c'est quand ils vont lâcher ? – Mercredi le 12 » j'ai dit... [...]

(interruption)

Tu as entendu comment elle m'a appelé « marraine » c'est ça mon surnom dans ce quartier, parce que si j'en ai, ben moi je donne. Et puis la copine qui est de l'autre côté, *mea* Christelle, c'est elle qui prête les embarcations. Il y a 2 pirogues, elle prête aux jeunes... Après quand on a des autres moments on va à la pêche, eux, après tu les vois

pai surfer par là-bas, avec la pirogue, après revenir, c'est cassé. Là, on est parti voir celui qui répare la pirogue, on est en train de cotiser, on a une boîte, quand ils cassent la pirogue on prend dans cette boîte là pour réparer. Avec l'association, c'était notre première action de vente de plats, on a eu 50 000F, plus de dehors, il y a eu des dons, enfin il y a des gens qui ont donné... Parce que on en a parlé, comme on est que 3 dans le bureau... je suis la présidente, puis la trésorière, puis la secrétaire...(souhaiterais aller faire une visite du CRIOBE à Moorea...) [...] Parce que j'ai pensé après faire des séances d'information [...]

Et est-ce que les jeunes t'ont reparlé du projet de *rāhui* ou tu penses que ça va être compliqué ?

Pour moi, enfin depuis que vous êtes partis parce qu'on a fait une réunion, quand vous êtes partis, on a continué... qu'est-ce que vous en pensez ? Ils ont dit comme ça, pour eux, c'est mieux de faire le *rāhui* parce que les poissons sont petits, là où ils vont pêcher c'est pas là, ..., là à Teahupo'o. Que ceux qui vont en pirogue ils vont là devant, mais ceux qui ont le bateau, ils vont à Teahupo'o. Mais, comme mon fils, il est en pirogue, kayak... C'est pour ça ils m'ont dit « alors pour le *rāhui* ? » Après je leur ai dit « c'est à vous que *mea*, c'est vous les pêcheurs » Moi, je ne peux pas je suis juste présidente mais c'est à vous à en juger, ce n'est pas à moi. C'est à vous à voir... « non, non, non, nous on veut. » Mais mon but à moi, c'est la confiance. Est-ce que vous allez seulement tenir ? Je vous laisse seulement un choix, 3 ans. J'ai fait comme ça sur une feuille un carré, « ça c'est le *rāhui* », « est-ce que vous allez pêcher comme ça seulement ? Est-ce que vous n'allez pas aller dedans ? » j'ai posé la question. « ah pourquoi ? » « Vous ne pouvez pas aller dedans, ce sera règlementé, mais le poisson, lui, il n'a pas de limite, mais toi, tu sais qu'il y a la *mea* règlementation, tu ne peux pas y aller, mais le poisson, non, il ne connaît pas la règle, c'est lui qui sort » Après ils me regardent « eh marraine, c'est drôle quand tu parles – Non, ce n'est pas drôle, je suis en train de vous éclaircir que le poisson ne connaît pas la règle. Vous, vous connaissez la règle. Est-ce que vous allez respecter ? C'est ça ma question. Ce n'est pas à moi qu'on va demander de faire un *rāhui*, je suis en train de vous poser la question. Est-ce qu'il y aura la confiance ? Est-ce que vous serez compétents pour tenir ? – Ben on va essayer comme à Teahupo'o. » Si par exemple il y en a un qui va venir dedans, il faut *ia mea*, faire une amende... Oui c'est pour expliquer comme ce carré là..., si on va faire le *rāhui*... le *rāhui*, mais tout d'abord, ils m'ont posé la question,

je dois voir avec Patrick, si on peut *pai* aller voir là-bas, comment c'est, quelle est la grandeur... par exemple si c'est comme ça à *tai, toa roa*, si on va faire le rāhui. Ils veulent savoir si on va pas *taafe a tahatai*... enfin je ne sais pas ils ont pleins de questions à poser. Après ils m'ont demandé « est-ce que rāhui ça va de là jusque chez une cousine à moi » elle habite en bas, au Pk 11,500. « est-ce que le rāhui ça sera là ? » J'ai dit « je ne sais même pas ». Parce que moi j'ai pensé la prochaine réunion qu'on va faire, enfin je vais demander avec Tamatoa, je vais voir *pai* le papi qui est au commencement de... enfin, pas au commencement, à la fin de Vairao. Comme c'est là qu'on va mettre le bassin pour les poissons, je ne sais pas si c'est là qu'on va mettre le rāhui aussi ? C'est ça aussi la question, ou on va mettre le rāhui ?

Et tu te souviens de la première réunion à la mairie, les pêcheurs semblaient plutôt contre, qu'est-ce que tu en penses ?

Attends, je vais t'expliquer parce que normalement on m'a dit c'est à 18h30. C'est pour ça je suis arrivée, c'est déjà commencé... C'est moi qui suis arrivée la dernière avec Noëlla Parker, c'est une pêcheuse du large celle-là. Celle derrière moi, elle n'est pas pêcheuse, elle est partie seulement là juste pour écouter. Celle-là qui parlait, Warin, elle, elle fait partie du CESC, après je l'entends dire qu'elle n'a pas accepté, là-bas elle a accepté, en ville. Tu vois, elle disait non à cause de votre bassin tout ça, ça gêne la vue... après il y a le requin, vous nourrissez les requins... tu vois, ce n'est pas ça... il fallait dire la vérité, qui amène les déchets des cochons pour jeter ? Et quand elle dit comme ça « ah moi je vais aller pêcher » parce qu'elle vient chercher le poisson des pêcheurs pour amener et vendre le dimanche. Tu vois j'ai failli répondre mais comme je ne voulais pas hein... comme je n'étais pas là depuis le commencement de la réunion. Après je me suis dit « déjà vous n'allez même pas dans le lagon, vous aller *taafe* au large pêcher » comme ce sont des pêcheurs hauturiers, les deux derrière. C'est pour ça quand j'ai « ah je vais faire la réunion chez moi » Ils n'étaient pas d'accord. « eh *ma*, il ne faut pas accepter – Non, c'est mieux, il faut écouter c'est quoi. Je vais demander s'ils peuvent venir chez moi parce que j'ai les pêcheurs chez moi. »

Oui, parce qu'ici ils ne viennent pas...

C'est un manque d'information, parce que là, quand j'ai appelé pour le relâcher, il y en a deux qui venaient de l'autre côté. Ce sont des grands pêcheurs. C'est nous avons répondu « pourquoi pas, c'est pour l'avenir de nos enfants ». Même aussi l'autre, Noëlla, celle qui a répondu en même temps que nous deux, elle a dit « pourquoi pas ». C'est pour les avènements de nos enfants mais il faudra régler. Nous deux-là, et puis la conseillère Liliane, elle, elle pêche en dehors, pas dans le lagon. C'est pour ça j'ai dit « non, c'est pas pareil » hein le rāhui, enfin si je comprends bien c'est le lagon seulement... mais comme ils vont en dehors *taafe* là où il y a les grandes balises... ça ne touche pas pour eux le rāhui. Pour moi, ça ne vous touche pas. Il n'y a que les pêcheurs lagonaires. Pourquoi ne pas accepter ? Pourquoi ne pas comprendre le pourquoi du comment ? Il y a toujours les questions ... il faut poser... et quand j'ai dit « ah je vais demander à Tamatoa s'il ne peut pas venir... Ils n'étaient pas d'accord... « ah tu ne peux pas il faut avoir une autorisation... » J'ai répondu « Pourquoi ? Parce qu'il y a les sous derrière ? Vous ne voulez que pour la commune ? ». C'est ça le défaut de la commune, le manque d'information. [... infos sur l'association...]

Quel est le nom du quartier ici ?

Quartier Farua. Enfin, avant quand je suis arrivée, parce que ce nom-là, Farua, c'est le nom de marié de... Tu vois les tahitiens, quand ils se marient ils ont un nom tahitiens, on donne leur nom de mariage, comme moi et mon mari, on a mis *ari'i nui*, comme mon *tane* est de Rangiroa, mon *tane* fait partie de cette famille-là. Alors lui il a pensé de mettre ça sur nous deux quand on s'est marié. Mais quand, ici pour nous les protestants, quand on ne m'appelle pas Christiane comme toi Pauline. Nous, les protestants, on appelle par le nom de mariage. On dit *pai* Christiane, non, on appelle *ari'i nui vahine*.

Et le nom qu'on te donne, c'est par rapport à quoi ?

Parce que quand tu te marie, tu te marie à la mairie et à l'église, c'est là on te donne ce nom-là. Quand on se marie, le pasteur va le divulguer par devant. Mais avant, avant, avant, c'est pour ça tu as des terres, les ancêtres, avant, quand tu vas aux archives, les ancêtres prennent le nom de marié pour hypothéquer le terrain. C'est comme ça. Alors c'est dur à chercher c'est qui cette personne mais c'est la même personne. Par exemple comme moi, Wong Christiane, ça c'est mon nom de jeune fille alors j'ai hypothéquer le

terrain mais pas sur mon nom de jeune fille, sur mon nom de mariage mais c'est la même personne ... Après dans je ne sais pas combien d'années, les petits-enfants, quand ils vont chercher... quand ils vont découvrir l'histoire, il faut aller à Punauaia au Musée des îles. Nous on a notre archive là. Les Maitui et les Vehiatua. C'est par là que j'ai vu après tous les marae de Vaiha et là on est en train de faire pour ici. Moi j'étais très fière de connaître mes ancêtres, de notre côté. [...]

Et tu vis depuis combien de temps à Vairao ?

Je suis née ici en 1966 et après... En 1982, je suis restée pour de bon ici. Enfin, on n'avait pas cette maison-là, on avait juste une maison en palette. Parce que comme on avait 2 maisons, une à Pirae, et une ici... pendant le weekend on descend, et comme on travaillait... mon *tane* travaillait pour l'armée... et on a vécu là, une maison en palette. [...] Comme j'ai été demander un *paripari*, comme mon *mo'otua* il faut *pai* parler la langue tahitienne, il m'a demandé l'histoire d'ici, j'ai dit « ah je ne connais pas trop » J'ai demandé à Bono, il m'a donné les *paripari*. Il a donné *pai* des poésies tahitiennes... Enfin c'est ça aujourd'hui, à Teahupo'o c'est vraiment un exemple. Quand on voit les poissons aujourd'hui il faut vraiment s'inquiéter... Enfin je vois sur les *tui* des poissons. Quand j'ai été cette semaine, on est parti en ville, quand on est revenu je voyais les poissons au bord de la route, ça fait peur... enfin, c'est vraiment comme ça (montre petite taille). Après j'ai dit à eux, parce qu'on s'est arrêté à Paea « *eh ta oe pai ia e ti faroe o tau pahii !* » ça veut dire ne tahitien « il est toujours bébé , il n'a pas encore enlever sa couche » et quand on est parti à Papeari, on est en train de filmer le truc de *varo*... juste à côté comme on s'est arrêté il y avait les *tui* de poissons, alors ce sont de la famille à nous aussi... c'était vraiment petit les poissons. Et quand on est allé à l'Ifremer là au tournant, sur le bord de la route, j'ai dit « eh ça ne va pas ! Toujours petits... - eh *ma*, besoin galette... » C'est sur la bière *ua ia*... après je dis à mes garçon, ouai j'espère... c'est pour ça ce matin j'ai été vérifier. Il y a que mon fils qui sait que je vais vérifier les poissons... « eh marraine ça va ? » mais mes yeux sont sur le poisson... même quand il y aura le parc à poisson là, quand va mettre, moi je vais aller vérifier. Je vais rouler tôt en scooter le matin je vais aller voir. Et comme il y a un particulier qui vient chercher le poisson qui est là, à Taravao, dans les sachets plastiques tu vois ? Ben ils viennent de là les poissons. Et 2500F les 7 poissons. Après elle retire elle mets dans le plastique, elle vend au kilo... J'ai mis aussi le machin à Ferdinand, il faut pêcher « intelligemment » comme il disait... Voilà, il faut

pêcher intelligemment sinon on va vider notre lagon... Le rāhui, c'est un outil qui fait ses preuves, ce serait dommage de ne pas l'utiliser. Voilà, ce serait dommage... vraiment dommage... [...]

Tu sais qu'il y a aussi un projet de rāhui en cours à Tautira ?

Oui, oui. Enfin j'ai juste soulevé hier, comme j'étais là sur Tautira... j'ai été voir la grand-mère de ma belle-fille. Après il y a une mamie qui me dit comme ça « eh, ce n'était pas toi dans la Dépêche ? *A terau o mau ta oto rāhui ?* » ça veut dire si on a accepté *pai* le rāhui. On a fait seulement une note d'information mais on n'a pas encore monté un comité de 20 personnes... si j'ai bien compris... Il faut monter un comité. « eh *faroe ia oe ta oto mau...* » ça veut dire dans le fond. Et pourquoi moi je demande ? Parce que je sais plus que eux... Tu vois je sais plus de chose du rāhui *pai* que eux... Parce que eux ils sont là mais ils ne comprennent pas... J'ai ce n'est pas que vous ne comprenez pas, quand on vous dit, on dit « *iich* » et quand on vous dit de venir à la réunion pour écouter, vous ne voulez pas aller... C'est ça le défaut des tahitiens. Ah les *aivanaa*... ça veut dire les scientifiques... comprendre... tu vois, ils ne veulent pas savoir... après ils disent ... hein, en train de chercher les sous pour eux... Non ! Ils sont venus pour nous éclaircir, et peut-être que nos enfants, on peut avoir du travail avec eux, en collaboration. « *ia* » ils font comme ça... Je sais qu'il y a un grand évènement à Tautira le 22, parce que je fais partie du GIE, c'est un truc de nous, les grandes familles... [...]

Parce que le mot rāhui, on dirait c'est toujours le mot « tabou » dedans, « tabou » dedans, tabou, le mot « tabou » dedans. Il y a toujours ça... Il y a toujours ce *mea*, les tahitiens... [...] Non, pour moi le rāhui c'est grand évènement aussi, c'est pour mieux nous apprendre ce que nos ancêtres ont appris aussi et c'est vraiment un grand garde-manger aussi pour nos enfants de demain. Enfin, moi j'ai des petits enfants, comme disaient nos ancêtres, enfin mon arrière-grand-père, enfin avant on habitait dans la grande maison en bambou là-bas « ce n'est pas la peine d'aller travailler, on se nourrit de notre culture et de la pêche » Tu vois, on ne va pas *pai* mourir de faim... c'est ça qu'il disait... Alors si t'es paresseux, tu n'arrives pas à labourer ton champ ou aller à la pêche donc tu es paresseux, donc tu es feignant tu n'arrives pas à manger à ta faim... tu vois les *māpē*, ma grand-mère, après aller vendre, aller à la pêche, à cette hauteur-là... Après je demande à ma

tante « comment grand-mère est morte ? » *toetoe* c'est attraper froid... ben pourquoi ?
Ben ta grand-mère elle allait à la pêche à la ligne pour nourrir la maisonnée.

Entretien n°17 :

Dis-moi, peux-tu me parler du rāhui ?

Le rāhui, oui c'est une bonne chose pour moi. C'est bien de protéger le lagon, c'est pour nos jeunes.

Tu es de Teahupo'o ? Que fais-tu comme activité ?

Je suis de Teahupo'o, enfin... pas que moi, toute ma famille aussi et moi. Je suis à la retraite mais je faisais un peu de pêche quand j'étais plus jeune. Avant, ma famille vivait de la pêche mais plus aujourd'hui, ils ne pêchent plus car ils sont malades (diabètes) mais ils allaient avant à la pêche. Mais on voit qu'il n'y a plus de poissons comme avant... maintenant ce sont des petits poissons, c'est pour ça aussi c'est difficile la pêche. Je pense qu'il faut laisser grandir les poissons car ce n'est plus comme avant...

Est-ce que tu as participé aux réunions du rāhui ?

Non je n'ai pas assisté vraiment aux réunions mais par contre on a les infos par la suite – tu sais ici tout se sait très vite, même si tu ne vas pas aux réunions ... Je ne sais pas si le rāhui marche car je ne vais plus dans l'eau mais les Parker ici connaissent bien le rāhui. Il faut que tu ailles leur demander...

Entretien n°18 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

Oui mais je n'ai pas beaucoup de temps ...

Tu es d'où ? Ici à Teahupo'o ?

Je vis au Fenua 'Aihere, à 2-3 km après la maison du bord de mer...

Que fais-tu comme activité ?

Je suis pêcheur à la ligne, mais je vais surtout la nuit. Mais je ne vais pas dans le rāhui par contre je sais qu'il y a « Tautira mā » qui viennent... Le problème, c'est qu'il n'y a pas de police. C'est ça le problème avec le rāhui...

Et représente le rāhui pour toi ?

Pour moi, le rāhui, c'est le garde-manger, c'est une bonne chose... Je dois y aller mais je te conseille d'aller rencontrer la famille PARKER si tu veux avoir l'avis des pêcheurs sur le rāhui.

Entretien n°19 :

C'est pour le rāhui... ici c'est un village de pêcheurs alors tu sais le rāhui, les pêcheurs ils n'aiment pas trop ça...

Comment tu comprends le rāhui ?

Le rāhui... pour moi c'est interdire. On va venir nous interdire nous pêcheurs, de pêcher, d'aller nourrir notre famille. Mais comment on fait alors ? On a pas d'autre travail... c'est le gagne-pain, mais si on nous interdire de faire la pêche, qu'est-ce qu'on va faire ? et qu'est-ce que nos jeunes vont faire ? Si c'est pour aller voler après je ne suis pas d'accord ... alors oui le rāhui c'est bien mais pas pour les pêcheurs.

Cela fait combien de temps que tu pêches ?

C'est depuis toujours, avec mon papa, mes frères... et maintenant j'apprends aussi la pêche à mon fils, c'est pour lui pour qu'il puisse nourrir sa famille... Ici tout le monde pêche... enfin je dis ça ... c'est peut-être pas tout le monde mais beaucoup ici à Tautira vivent de la pêche. C'est notre gagne-pain. On ne peut pas nous enlever ça. Déjà qu'il y a des pleins de règles avec le service de la pêche ... mais un rāhui je crois c'est bien, mais pas ici chez nous... Après on n'aura plus d'endroit où aller pêcher parce que ceux des autres communes vont dire « rentrer chez vous » alors on va aller pêcher ou ? C'est tout le monde qui a un bon bateau pour aller faire la pêche au large... c'est ça aussi, on a pas les sous pour faire autre chose...

Tu vas plutôt pêcher dans le lagon ?

Oui dans le lagon et aussi à l'extérieur avec le fusil, je vais presque trois-quatre fois par semaine et après je vends au marché ou alors en bord de route. Des fois j'ai aussi déjà mes commandes c'est plus la famille alors...

Et avant ce projet, tu avais déjà entendu parler du rāhui ?

Oui déjà parce qu'ils ont fait le rāhui à Teahupo'o... Mais là-bas c'est surtout pour pas qu'on viennent chez eux... il a des bagarres avec eux... ils veulent nous empêcher de venir faire la pêche chez eux mais le lagon c'est à tout le monde... Maintenant ils ont voulu faire le rāhui ... je respecte... mais ici on a plus beaucoup de gros poissons ...

Justement, tu ne penses pas qu'un rāhui à Tautira pourrait vous aider, vous les pêcheurs, à améliorer la pêche avec des poissons plus gros ?

Si on voit que c'est gros les poissons à Teahupo'o mais c'est aussi l'endroit qui attire les poissons, il y a toujours plein de poissons là-bas... C'est pas comme ici... C'est pour ça les pêcheurs de Tautira aiment aller à Teahupo'o. Mais après, on va mettre le rāhui, et après... moi je les connais les pêcheurs, tu crois qu'ils vont respecter ? Tu crois qu'ils respecter le rāhui ? ici ça ne marchera pas parce que les pêcheurs aime trop les sous... c'est comme ça c'est le gagne-pain... il faut vivre aussi... il faut manger... maintenant on va voir si les pêcheurs vont être d'accord avec le rāhui ou pas mais pour moi pas à Tautira... on est trop de pêcheurs...

Entretien n°20 :

As-tu entendu parler du rāhui ?

Oui j'ai entendu pour le rāhui... et j'ai une personne qui est venu m'expliquer aussi qu'on allait peut-être mettre ici le rāhui...

Qu'en penses-tu alors ?

Je pense que c'est une bonne chose de mettre en place le rāhui mais il y a beaucoup de pêcheurs et de familles ici qui vivent avec la pêche donc je ne sais pas si ça va sera bien accepté... en tout cas pour moi j'espère que le rāhui va être mis en place . Je suis d'accord qu'il faut protéger le lagon parce que maintenant je vois plein d'algue dans la mer ... avant je ne voyais pas ça... mais comme il y a plein de pêcheurs qui pêchent mal aussi ... ils abiment notre lagon , surtout quand ils sortent le filet, là c'est le massacre. C'est rare aussi maintenant que tu trouves des gros poissons... bon je ne suis pas pêcheuse mais j'aime manger le poisson, les iihi, les perroquets , j'aime beaucoup manger le poisson cru... [...] Mais c'est vrai maintenant quand je vois les tailles qu'ils vendent au bord de la route, c'est souvent des petits... Je pense pour ça que le rāhui est nécessaire car il faut laisser le temps aux poissons de se reproduire... Si tu manges les bébés ... non le rāhui c'est vraiment une bonne chose... même si les pêcheurs ne sont pas d'accord il faut quand même mettre en place... c'est ce qu'ils font à Moorea, j'ai ma cousine qui m'a dit ils ont fait le rāhui, enfin le PGEM là... mais maintenant il faut aussi que les gens respectent et ça... aujourd'hui on ne respecte plus rien... même les jeunes ils ne respectent même plus leurs parents... c'est plus comme avant...

Et qu'est-ce que ça représente pour toi alors le rāhui ? Tu connaissais avant d'entendre parler de ce projet ?

Comme j'ai dit c'est une bonne chose pour laisser grandir les petits poissons et aussi pour stopper tous ces filets qui massacrent. J'espère que la mairie va mettre en place, on a besoin du rāhui, surtout nos enfants... ce sont eux qui ont besoin du rāhui ! Mais dans la tête des gens ici ils ne pensent pas à ça, ils veulent les sous tout de suite, mais peuvent

aussi aller chercher un travail. C'est dur aussi de trouver un travail, oui c'est dur, mais il y en a aussi beaucoup qui cherchent des excuses, parce que le travail c'est en ville, il faut faire la route ... c'est fatigant... alors ils préfèrent la facilité ...

Entretien n°22 :

Oui, pour le rāhui, tu veux mon idée... Je ne sais pas pour moi c'est mal machin on dirait... Soit disant ici à Teahupo'o, il y a 2 sortes : un qui ouvre, un qui ferme. Et en 5 ans ils vont fermer ce qui est machin, après le rāhui ils vont ouvrir, comme si il est en train de massacrer le *mā'a*, après dans 5 ans, il n'y a plus, on va profiter de l'autre et après on va bloquer l'autre... C'est mal machin... Pour moi, il faut bloquer le lagon ou la mer, c'est pour les pêcheurs. C'est mieux de bloquer, après il y a moins de personnes qui vont aller à la pêche. Et après on va donner des règlements. Si les gens de dehors, comme nous, on n'est pas pêcheurs, on veut aller à la pêche, il faut créer une association, toute personne qui veulent avoir accès à la pêche vont demander une autorisation. Et on va donner un quota pour la pêche, soit disant par personne 5-10 poissons. Parce que son salaire... les pêcheurs, il n'y a pas de salaire. Hein, moi c'est ça l'idée... D'abord on bloque la mer pour les pêcheurs, c'est-à-dire ce n'est pas tout le monde qui va aller à la pêche. Ce qui veulent aller à la pêche comme nous, il faut une carte... je ne sais pas moi, on va demander à l'association, à la marina pour aller à la pêche, mais il faudra donner un quota. C'est comme en Nouvelle-Zélande, c'est comme ça. Là personne ne peut aller saccager le lagon.

A la base, le rāhui était bien une demande des pêcheurs non ?

Oui mais parce qu'ils voient aussi les autres... « et, on veut aussi un rāhui ». Quand j'ai été à Rapa, c'est bloqué... Il n'y a que les sept sages, ceux qui gèrent, les *toohitu*, hein, c'est ceux qui gèrent... à la moindre erreur, tu es banni, même tes courants tout ça, clac clac... Ils ont un règlement à respecter hein. Même pour la pêche, pour moi, surtout pour la pêche sous-marine, eux ils massacrent, il faut donner un quota, une mesure de poisson. Une fois, j'emmène des touristes, il y a des grands napoléons... ben les chasseurs ont tout massacré. Avec les touristes... « attends dans 5min peut-être ils vont venir... » Il n'y a pas...

Tu faisais prestataire touristique ?

Non, j'étais transporteur pour les élèves du Fenua 'Aihere depuis 1982 jusqu'à 2007. Après j'ai perdu le marché... Et en ce temps j'emmenai aussi des gens à Vaipoiri pour les randonnées... Tous ces gens-là, j'emmène. J'emmène le samedi et je vais récupérer le dimanche après-midi. Alors je vois déjà les problèmes des rāhui parce que les gens aujourd'hui... il y a du monde qui va arriver, soit disant la mer c'est à tout le monde... parce que j'ai dit « à la longue il faut bloquer ». La mer, c'est à tout le monde mais il y a un « mais ». Si tout le monde puise ce *mā'a* là, à la longue il n'y a plus... Quand j'étais jeune, tu vois le pont, avant d'arriver à la fin, on pêche des carangues. Aujourd'hui, il n'y a plus de carangues... Là au fond, il y a des rougets, des *mata'ana'ana*, aujourd'hui il n'y a plus. Mais aujourd'hui les gens disent ils sont pas *pau* les poissons, disparaître, ils ne vont pas disparaître mais ... il y en a moins, pour nous... Les gens d'aujourd'hui voient mal le... « si il y a du poisson », mais pour nous, on a grandi avec, c'est pas pareil... Tu vas *a tahatai*, il y en a, aujourd'hui il n'y a plus... Mais les gens aujourd'hui, eux ils disent « il y a plein de poissons ». Ce n'est pas pareil, à l'arrivée, tu vois un peu... mais c'était mesuré aussi, tu ne vas pas pêcher pour 1000 poissons. Non. C'était juste pour manger. Aujourd'hui, non, c'est manger et vendre. Et même si c'est pour 200 000/ mois eux ils sont fous, ils ne regardent pas à gauche à droite, j'ai des moyens, je peux pêcher autant... Pour moi le rāhui aujourd'hui, c'est vrai il faut bloquer l'autre et ouvrir l'autre et après dans 5 ans il faut fermer l'autre et ... il faut mettre en place des règlements pour les pêcheurs d'abord, après les gens en dehors, c'est-à-dire qui gens qui veulent l'accès à la pêche. Ça, ça ralenti un peu les gens qui veulent saccager le lagon. C'est comme les chevrettes, il y a un temps, c'est interdit. C'est aujourd'hui que c'est sûr qu'on commande des chevrettes en dehors... il n'y a pas *pai* les thèmes machin, pour les fêtes, on interdit. De novembre jusqu'à février, c'est interdit. Bon, tout le monde mange des chevrettes autrefois, c'est interdit... C'est aujourd'hui que c'est sûr, non, c'est une mise en place avec les gens d'en dehors pour commander des chevrettes, c'est ça. C'est à cause des gens qui veulent commander des chevrettes en ce temps... Eux ils commandent des chevrettes, en dehors. Mais les chevrettes, pour les productions, c'est tous les mois, nouvelle lune, tu vois ça, il y a les changements de peau... C'est pas de novembre à février, ce n'est pas vrai, c'est tous les mois que tu vois ça. Nous on a un peu... machin mais c'est ça...

Quand tu dis « nous », c'est qui ?

Le Pays. Comme c'est le Pays qui bloque... ça veut dire ils ont un machin derrière, c'est pour les gens qui commandent le *mā'a*. A un certain temps, eux, ils bloquent... et devant toi « c'est la production du machin » Non... c'est tous les mois... c'est après que j'ai su « hey c'est la commande de *mā'a* de dehors » Eux ils vont commander en Nouvelle-Zélande, en France... Tous les pêcheurs sont bloqués, après ils deviennent voleurs... Il deviennent voleurs hein, parce qu'on l'a bloqué... Aujourd'hui pour les machins, il faut donner un règlement, tel machin, il ne faut pas pêcher comme ça... Sinon le filet, il y a 3 doigts, il ne faut pas dépasser... qu'il n'y ait pas 1 km de filet pour bloquer... La plupart des gens bloquent, après ils ramassent des machins, après ils jettent... c'est... et ce n'est pas que les grands filets, les petits aussi, ils attachent pour avoir 500- 600 m, et les filets nylons... c'est pas pareil que les filets a *ature*... On a la pêche des *pahoro*, c'est le même que les *ature*, après ils cassent la derrière et après tous les poissons vont rentrer dedans. Mais les filets, 4, 3, 2 doigts, après les poissons vont mourir dessus. Après tu vas les trier, « ah ça c'est pas bon » tu jettes... C'est un gaspillage de machin... Il faut donner un règlement, pour moi... Même la pêche sous-marine il faut aussi interdire, pas *pai* interdire... mais donner une façon de pêcher. Si tu vois des gros poissons, il faut laisser. Sinon, tu es sanctionné. Il faut donner un règlement. Tu pêches un poisson comme ça, quand tu dépasses, ok tu es sanctionné. Ça veut dire que ça va produire après. Parce que les pêcheurs sous-marines, alors là, eux ils massacrent aussi... La nuit, même la journée... Les concours de pêche sous-marine, pareil aussi... s'il y en a à Mataieia, soit disant samedi, ils vont s'entraîner toute la semaine, on va tout massacrer avant le concours... Si on leur donne une façon de pêcher, soit... alors là, les pêcheurs « ah ce n'est pas normal, nous on veut des gros » Mais si on leur donne ça, il faut choisir les poissons maintenant. Ça, on les laisse pour les pêcheurs, ça, c'est pour le plaisir... Quand il rentre dedans, il va pas être massacreur, il va choisir les poissons maintenant... Je ne peux pas être sanctionné, là je peux... Là aujourd'hui, c'est tout ouvert, il n'y a pas de règlement. Si, comment tu plonges... machin... pour la sécurité... mais pour les poissons ? Pour moi l'idée *no te rāhui*, il y a une zone, il faut réserver, c'est pour les machins, pour les... enfin c'est pour les pêcheurs aussi, c'est pour les touristes. Si on bloque, 5 ans puis 10 ans, c'est comme à Hawaii, les gens « ah il y a du poisson par là... » comme à Moorea, il n'y a que des règles... ben là à Hawaii c'est sur tous les poissons, toute sorte de poissons. On peut faire ça pour les touristes, soit disant, 1 pirogue, tu peux amener 5 personnes, à 3000F... bon, tu peux payer dans la journée... et, en évitant aussi des gens qui viennent avec leurs gros bateaux... Il faut *pai* réserver ça pour les petits d'abord, il y a une zone du Fenua

‘Aihere, après de la ville... Il faut calibrer aussi... sinon tout le monde va venir... D’abord les gens du Fenua ‘Aihere c’est leur gagne-pain, et après la sécurité, les gens du *mūto’i*, qui va payer ? Il ne faut pas rêver, la mairie... il y a niette... le Territoire... ah il fait trop de cinéma... bon, l’État... l’État alors là... bon je donne les sous mais, hein, il y a un « mais ». Pour moi, c’est mieux comme les pompiers volontaires, tu bloques à quelqu’un qui est hors la loi, là tu saisis, là tu paies, là on te paie. Ça veut dire, le gars qui va aller pêcher, un pêcheur, il va à la pêche et il voit quelqu’un qui... il peut récupérer, ça veut dire on fait une délibération pour ces personnes-là. Ça veut dire que tout le monde est concerné. Et, quand tu attrapes quelqu’un, là on te paie. Pour moi... Si on paie quelqu’un pour aller surveiller, alors là c’est... un *mūto’i*, pfff... déjà là ils n’arrivent pas à surveiller l’école... Ben si on donne ça pour les pêcheurs, soit disant comme les pompiers volontaires en cas de vacances, là on les paie. Il vient seulement sur le terrain, quand il prend quelque chose, on le paie. Toute intervention là on le paie... Là, ça bloque un peu les pêcheurs... Qu’ils donnent un quota... tant de machin et 5000F, parce que tu as attrapé... Après tu as 10% sur la valeur des machins... alors là... les gens deviennent tous *mūto’i*... Là... hein... Sinon, tu vois un peu les pêcheurs, ils sont un peu hypocrites aussi, sinon je dis aussi à toi, mais ces règlements-là tout le monde est concerné, ils deviennent *mūto’i* après... après ils deviennent aussi mouchards... « hey, j’ai vu ton poisson, j’ai seulement regardé, ton rouget, ça ne vient pas de là-bas, ça vient de là-bas... » Parce qu’un pêcheur sait. Ce n’est pas pareil, ce ne sont pas les même, c’est pareil les chevrettes, tout le monde sait c’est ou... Nous on sait aussi ces poissons-là, c’est dans le filet, ça on a empoisonné... on sait déjà... C’est pas normal, à la pleine lune, nouvelle lune, comment ça se fait que tu as des rougets ? Ils connaissent mais ils ne disent pas, soit disant on ne le paie pas... alors si je dis ça au *mūto’i*... Si tu fais comme j’ai dit, les gens après ils vont dire « hey *mūto’i*, il est monté dans le machin, le *rāhui* » ces poissons-là c’est empoisonné, regardes un peu ces mains... Tu vois c’est direct. Ils ne vont pas se cacher... Non, c’est direct. Parce qu’on le paie aussi.

Au Fenua ‘Aihere, il y a des personnes qui appellent régulièrement quand quelqu’un est dans le *rāhui*...

Oui, à la longue... même eux aussi, même eux aussi... Je fais partie aussi de l’équipe. Il y a d’autres personnes qui appellent... Même eux aussi ils savent, ils vont aussi dedans... Et il y a un travailleur de la mairie... Il vient vendre ses poissons, je le regarde « hey tes

poissons là ça vient dans la zone du *mea*, du *rāhui* » Ben eux ils rigolent... Hein, eux ils rigolent, mais les autres machins, eux, comme toi, ils ne vont pas savoir, « ah ce sont des rougets » mais nous, on regarde, on sait d'où ça vient. Même si tu mens, on sait, nous les anciens, on sait déjà. « comment tu sais ? – C'est le poisson qui a... »

Et tu penses que la surveillance pourrait évoluer au niveau du *rāhui* ?

Non, je ne crois pas. Il y a la surveillance en ce moment hein... les gens qui appellent hein... Ce n'est pas aussi suffisant. Si on leur donne des bouts de bois... Il faut monter ce machin-là « eh les gars, tous les pêcheurs, si vous faites ça, vous avez un bout de bois », la mairie te donne tant. Tu attrapes ça, tu as 5000F, tout le matériel c'est saisi, tu as 10% dessus... Là, ils vont changer... Si on te donne un règlement bien fixé, ça concerne tout le monde alors là... Hein c'est comme quand brule un feu rouge, tu sais déjà... tu oublies ta ceinture, c'est 16 000 F. Avec 5000F tu paies ton essence... là ça bloque, d'abord les pêcheurs, ça ralenti un peu la population d'aller massacrer les machins. Après ... « eh eh nous alors, » Si, on peut, il y a une façon de faire, tu ne vas pas aller tout massacrer notre machin ... quelle pêche tu dois faire, si tu vas à la pêche sous-marine, il y a une façon de faire, si avec le filet, il y a une façon de faire... Chaque machin, il faut donner un règlement... Après ça bloque tout hein... surtout les gens d'en dehors, comme nous... et quand tu penses... les pêcheurs, ils n'ont pas de salaire... leur salaire c'est dans la mer... quand tu vends là, tu peux avoir le salaire. Aujourd'hui c'est 10 000F, peut-être demain c'est 20 000F, une autre semaine il n'y a plus... c'est à cause du mauvais temps... Au moins l'idée... Soit disant la mer c'est à tout le monde, tout le monde va pêcher mais si tu bloques, ça va... ça ralenti... regarder les coraux, les poissons tout ça... ah non, il faut une demande...

Et au tout début, tu as participé un peu aux réunions ? Tu as suivi le projet ?

Oui, au début... « on veut vos idées » il y a Magalie *ma* qui arrive... quand on donne l'idée « ah non ce n'est pas comme ça il y a un règlement » vous êtes venues demander notre avis, on donne nos idées... la première chose, on ne veut pas les gens qui rentrent dedans... Ben eux ils ne veulent pas « non, la mer c'est à tout le monde » bon... mais la plupart des gens c'est ça, on ne veut des gens de l'extérieur... Aujourd'hui pour moi, il n'y a pas de problème, pas de souci, mais il faut donner un quota... avec une autorisation,

un genre de douane, un contrôle... après là, ça commence à ralentir les gens, ça bloque un peu... Là, dans 10 ans quand tu vas *a tahatai*, les carangues qui se promènent... quand tu vas au Tuamotu... il y a tout... ça c'est 1500, ça c'est 1000F... c'est un garde à manger et eux ils ne gaspillent pas, nous... *hia* ils ont tout massacré au filet... allez, 500 *tui*... eux, ils touchent pas les petits, ils choisissent, pour le matin, la journée, le soir... tandis que nous, tu as tous les poissons dans le freezer...

Eh, amenez vos idées... première chose : on ne veut pas les gens de Tautira qui viennent ici... et les gens de Vairao. On voulait faire comprendre... après le service « ah non la mer c'est à tout le monde » Bon ça a bloqué, après ils se sont énervés, « ils viennent ici pêcher et nous alors ? » La mer c'est à tout le monde, tout le monde peut accéder à la mer. Après il y a eu des bagarres avec les gens du Fenua 'Aihere et les gens de Tautira « hey il faut rentrer chez vous » Après ça commence... J'ai entendu à Moorea, devant les *mea*, les hôtels, autrefois il n'y a pas de poissons, aujourd'hui tu vois des poissons. Je ne sais pas combien de temps un petit poisson va grandir, je ne sais moi... 6 mois ? 1 an ? C'est comme les *tocas*, les gens, ils ne vont pas expliquer, c'est à la va-vite... le service de la pêche « ah on a besoin 50 tonnes de *mea* » il faut leur expliquer aux pêcheurs, on fait ça, il y a ça, ce n'est pas tous les ans... ah ok... il y a tant de machin, ils vont grandir... Même les chevrettes ils faut expliquer... c'est pas tout le monde qui va aller à la pêche des chevrettes aujourd'hui... voilà... mais une zone des touristes, c'est mon rêve ça, c'est tout le monde qui va avoir accès dessus. Les gens du Fenua 'Aihere il y a 5 bateaux qui arrivent... il y a des règlements, tellement de règlement, tu as ton permis bateau, tu ne peux pas prendre de passagers, il faut un autre permis, c'est bête ! Autrefois c'est polyvalent, tu vas avec ta famille... Tu sais quand tu vas passer des stages... déjà 59 000 F, tu vois déjà les sous... Eh, pour moi quand je vais « eh, tu ne peux pas transporter les gens – Pourquoi ? – Ton permis, c'est vieux maintenant il faut changer... » Il y a tellement de règlements... Autrefois c'est 1, aujourd'hui il y en a de tous les côtés. Quand tu fais ça, il faut des sous. Maintenant c'est lagonaire, quand tu dépasses le lagon c'est hauturier... ça ce n'est pas pour toi, c'est pour les bonitiers. Aujourd'hui, c'est dans les machins, les trucs de protestants... il y a un responsable pour chaque machin... euh comment dire... pour la pêche, l'artisanat, le sport... Moi je fais partie de la pêche.

Quelle est le rôle de la religion ou l'église dans le rāhui ?

Pour l'instant, il n'y a pas... Si il y a un représentant comme moi, hein, je fais partie de l'église. Nous on a un autre système c'est tous les parents s'appellent ... on dit « *tua* » c'est arrondissement. L'arrondissement de Teahupo'o jusqu'à Faa'a, c'est le 2eme arrondissement. Après on a le 1^{er}, le 3^e, le 4^e, et Nouméa, c'est le 8eme. Chaque machin, ils ont un représentant. Pour l'environnement pas encore... on a la paroisse, après l'arrondissement, après c'est tout l'ensemble. On dit « *amui* ».

Et les représentants se réunissent parfois ?

Oui, tous les mois de février chaque année. Là, cette année, en 2018 c'est à Tautira. Et normalement... au mois de novembre, tous les 2 ans on renouvelle le bureau. Et tu sais, les nouveaux présidents, eux aussi ils commencent à compter les factures... combien ? vous êtes combien ? 200... ça fait beaucoup... Après quand on revient dans le tua, il y a 20 personnes. [...] Avant, quand c'était le ministre Drollet, on voulait créer un garde champêtre pour le Fenua 'Aihere, pour protéger aussi pour le lagon, mais ça a changé de ministre, il y a plus... juste le projet, mais on n'a pas suivi... Même mettre des panneaux, pour se repérer, en cas de problème... comme ça c'est quadrillé, même pour les pêcheurs. Pour nous, on sait déjà les zones, on va à Hotopu, ... mais les autres ? Une fois ma maman a vu les *mūto'i*, les gens dehors... « ah je viens te verbaliser, vous êtes d'où ? Vous connaissez Hotopu ? – Ah non tu dégages, c'est chez moi »... Là aujourd'hui pour le rāhui, il faut machin, pas créer seulement. Déjà là on a créée. Il y a Ifremer, quel machin vous pouvez faire dans le rāhui ?

Les suivis ?

Oui, ah on fait des *pāhua*... Peut-être c'est l'association, la demande, pour créer hein, je ne sais pas... c'est comme pour maison, il faut des fondations, là il y a plus de poisson, il faut créer... il y a l'Ifremer, il y a des services concernés... Oui il y a 2 façons, la nature et on peut demander aux services concernés... beh, tu peux pas doubler la nature ? Tu dis je peux faire pour les nacres, *mea* vas-y ! Au moins il y a des nacres à Teahupo'o.

Entretien n°23 :

Peux-tu me parler de ton expérience avec le rāhui ?

M : Mais avant les rāhui c'est strict avec les *tupuna*. Si on dit « c'est le rāhui cet endroit » c'est le rāhui, personne ne va aller pêcher... Quand je vois aujourd'hui le rāhui, il y a des gens qui ne respectent plus. Tu vois le rāhui au Fenua 'Aihere, il y a 50 m, 50 m pour nous *pai hia*. Oui, et on ne respecte plus. Il y a des gens qui ramènent leurs clients, au lieu de venir par dedans l'endroit qu'on a ... non. Ils passent par dedans le rāhui. Ce n'est pas bien. Je ne sais pas *pai* s'ils sont au courant ou... je ne sais pas. Ça il y a des gens qui ne respectent pas. Ils vont aller par dedans l'endroit où on a les rāhui. Enfin, les gens qui emmènent les clients... je le dis. Mais... les pêcheurs, il y a des weekends. Moi avec mes enfants on voit. Pas dans le lagon mais en dehors du lagon. Tu vois tout là devant chez moi, on voit bien. Mais c'est qui qui s'occupe là-bas, soit disant c'est [tahitien] *pai*. Je ne sais plus, il y a trop de monde...

P: Valentin, Valentin.

M : Soit disant c'est Valentin, et Joël Paofai. Mon *mo'otua*, des fois il surveille aussi. Des fois il prend le bateau pour aller dans la journée, pas le soir... mais on voit seulement les lumières allumées dans le... en dehors. Mais là, c'est rāhui aussi ?

P : Oui.

M : Mais la limite du rāhui, *te tua mai pai* ?

P: *toa hare raro*, le tombant.

M: *Ia hare oro mai* ?

P : *Rapa aro mai e. Te outou para mai [...]*

M: ah...c'est là je vois les pêcheurs aller là-bas pêcher. Je ne sais pas c'est qui, de Tautira, de Teahupo'o...mais je ne crois pas Teahupo'o. Surement les gens de Tautira. Enfin je dis seulement comme ça je n'ai pas vu. De Tautira ou Teahupo'o, je ne sais pas vraiment...

Ceux qui ne sont pas trop loin...

M : Ah oui mais moi je vois tous les weekends. Et il y en a des gens là-bas qui viennent devant chez moi. [tahitien] Presque la falaise du Te Pari, Hotopu, j'habite un peu par là.

P: Elle habite dans le rāhui.

Ah oui tu es carrément devant ?

M: Oui, on voit bien, on voit bien. Mais le rāhui, c'est bon le rāhui mais mon avis à moi... soit disant que ça va ouvrir...je ne sais pas.

P : *Aita.*

M : mais moi je ne veux pas que... on laisse encore 5 ans ou 10 ans ... Parce que les poissons, ils ne vont pas venir seulement là-bas dans le rāhui, ils vont venir partout partout. Voilà enfin, mon avis à moi.

P: *E faa mea nei faapi nei vau ture mei to oti ia oe. E mea te parau parau au ra. Te parau Tāvana faare mai tu pai nohunohu...*

M: *Faare mai to tatou Tāvana to u mai to na.* Non tu peux venir me chercher.

P : Eh.. *no te mea [...]* o tōmite.

M : *Oti ta maramarama au te parau farāni.* Oui, c'est ça enfin c'est mon avis à moi pour le rāhui... mais maintenant les coraux ça commence aussi à pousser, même de *a tahatai*... ça pousse un peu, on a des endroits que je vois.

Et tu n'en voyais pas comme ça avant ?

M: euh...attends. Dans les années 60-70 comme j'habitais en ville... après je suis venue là comme j'ai des terres là-bas, je suis venue là. Les *pāhua*, plein devant chez moi, c'est jolie à regarder. Les *pāhua*, les *parutaratara* (les sept doigts) tous ces jolies *patahatai* dans les années 70-80. Et après, comme [tahitien] ... il n'y a plus, ils ont mangé *pai* tous les *pāhua a tahatai*. Tu vois, maintenant tu ne vois plus. Et, tu vois les gens maintenant quand ils vont aller, au lieu de *pai* tirer les cailloux, de ramener à la plage, non, ou tourner pour prendre le coquillage je ne sais pas moi, ils vont laisser seulement comme, au lieu de retourner encore. Ce n'est pas bon. Mais ça commence un peu à repousser les coraux maintenant. Comme on a fait le *rāhui*, peut-être c'est ça. Personne ne va allait... ouai... Parce qu'avant, (quand) il n'y a pas encore le *rāhui*, mon fils il va chercher les *pāhua*. Plein plein plein de *pāhua* ! Plein. Mais, Tautira *mā*, ils ont massacré... alors on leur a dit, ben avec le *rāhui* alors peut-être ça va pousser les *pāhua*. Alors moi, ce que j'ai peur si on ouvre le *rāhui*. Teahupo'o, il n'y a pas beaucoup de pêcheurs *pai* maintenant chez nous. Eux oui. Il n'y a pas *pai* beaucoup... Éric *mā*...nos jeunes ne s'intéressent pas beaucoup. Mais alors de l'autre côté quand ils viennent, 8 bateaux ! Si j'ai des caméras ou bien des appareils photos moi je vais filmer tafe. Tu comptes mercredi, jeudi, vendredi, samedi, là ils vont venir *e mea pupuhi* mais pas dans le *rāhui*, à [...], comme il n'y a pas le *rāhui* là. Mais comme ils viennent à 8 bateaux, ils vont mettre là, toi là...ils vont...

P : dispatcher...

M: Pour moi, ça c'est du massacre. C'est du massacre. Si 2 bateaux, ça va. Des fois 5, des fois 8, eh...faut pas *pahia* trop exagérer. Parce que nos enfants, ils ne vont pas aller là-bas à Tautira massacrer leurs poissons. C'est eux qui viennent ici massacrer. Moi je ne suis pas méchante, il ne faut pas *hoa* venir pêcher, c'est pas ça. Qu'ils viennent 2 bateaux mais pas tout le peuple de Tautira qui vient massacrer nos *mā'a*, on a nos enfants aussi derrière. Qu'est-ce que tu penses toi ? Si c'est nous, nos enfants ils vont aller là-bas, ils ne vont pas être contents. Moi je ne suis pas contente. A 2 bateaux ça leur suffit, pour aller à la pêche c'est pour manger. Là non c'est emmener à la *oho*.

P: pour vendre.

M : là à Taravao. Alors mes enfants les voient là Tautira *mā*, le poisson c'est à la limite... C'est ça (montre une petite taille). Eux *mai itoito rua ra o*. Le courage pour aller pêcher, pour avoir de l'argent mais il ne faut *pai* le massacre [...] *Hare hoa* gros comme mais des petits... On ne vient pas avec 10 ou 8 bateaux, 2-3 ça suffit. Enfin c'est ça mon...

Et comment c'était avant le rāhui ?

M : Avant le rāhui ils faisaient toujours ça. Les *pāhua*, nos enfants ne vont pas aller massacrer. Le samedi c'est pour *taiero* le dimanche, c'est tout. Mais là ils vont aller massacrer pour aller vendre au marché, je ne sais pas mais après, qu'est-ce qui va rester ? Rien. Non ce n'est pas bien. Ça moi je dis c'est du nounou. *Taafe parau farāni nounou* ?

P : ils veulent tout *pai* avoir.

M : Oui on ne va plus avoir rien... Faut pas *pai* faire ça.

P : ils ne pensent qu'à eux.

M: ils ne pensent qu'à eux *pai*. Ne fait pas comme ça. Mais eux, c'est moi qui dit comme ça « il ne faut pas faire comme ça » mais eux, ils n'en ont rien à foutre c'est « pour nous ». Nos enfants aussi par derrière... Moi un jour je vais partir. On a des enfants aussi par derrière, qu'est-ce qu'ils vont dire ? Tiens nos ancêtres ils n'ont pas fait quelque chose pour nous. C'est malheureux *hia*, mais là il faut faire quelque chose. Enfin c'est ça pour moi le rāhui. Moi j'aime bien le rāhui, je n'ai pas envie de bouger le rāhui. Enfin c'est moi qui dit ça, peut-être Patrick il est d'accord... Peut-être après 15 ans, 20 ans, c'est plein *pai hia* de poissons.

P: [tahitien : explique la démarche des rāhui à Taiarapu] *Tera Tamatoa hare nei*.

M : E moro les rāhui *pai* partout... Pour moi, c'est bien.

P: *Te hare nei. Hare Tautira*.

M : Oui, parce que je ne sais pas on n'a pas *pai maramarama*...

P : [...]

M : oui il faut *a maramarama*.

P : Il faut bien leur expliquer.

M : Oui, il faut bien expliquer le comment, le rāhui... Eh on a des vieux... c'est dur aussi... (ha ha). Des fois moi, si je ne comprends pas, c'est dur aussi. Il faut me chercher le pourquoi... après je comprends. C'est tous les vieux d'aujourd'hui.

Mais toi tu savais ce qu'était le rāhui ?

M: pour moi le rāhui ça représente à quoi ? Ça représente un peu le bien du peuple... si on fait tout rāhui, ça représente le bien. Enfin c'est bien, le rāhui pour moi. Le bien pour tout le monde. Pas *pai* pour Teahupo'o seulement, non, c'est tout le monde, c'est le rāhui, je pense que c'est bien. Pour tout le monde... voilà ce que représente pour moi le rāhui. Et même aussi si on rāhui aussi le *fenua*... C'est comme au Tuamotu, au Tuamotu, il y a toujours les rāhui. [tahitien] Et après 6 mois ils vont aller sur ce motu. Parce que c'est déjà rāhui, ils vont aller pour faire le coco. *E oti na, oti !* Ils vont laisser rāhui *ua hau*. Voilà c'est bien. C'est ça.

P: [tahitien] Timerii Hoopu [...] il ne faut pas *pai* couper le *miro* (montre ce que c'est)

M : c'est jaune la sève. Tu frottes un peu la peau si tu as le cicacica. C'est un médicament.

D'accord, c'est de la médecine traditionnelle.

M: Tu vois, si mon *mo'otua* a des clients, il emmène à la maison avec moi... Ia les clients ils sont contents, ils aiment bien ça. Alors j'explique. « C'est quoi ça mamie ? Explique comment il faut faire le *ra'au* ». C'est bien, même toi, pour toi aussi.

P: C'est un jardin botanique chez elle.

M : Ah oui, il y a tout, des fleurs...c'est calme...c'est pour ça je vais là-bas.

Ça fait combien de temps du coup que tu vis là-bas?

M : depuis que mon *tane* est parti. Il est mort *pai*. Quand il est mort, c'est pour ça je suis rentrée là-bas chez moi au Fenua 'Aihere. En ville, je suis *fiu*. J'aime pas dans la ville, il y a trop de bruit. Et là-bas, retraité, *hia* c'est calme. Ne t'en fait pas, moi je dis la vérité des fois. Je dis à mon *mo'otua* « *hare roa o na ia a tahatai* » Le pain sur l'hameçon devant chez moi les *nape*.

P : les mulets jaunes.

M : le matin frie, *mā'a* café, enfin le matin si on veut manger du poisson. Le matin *a tahatai*, il est ou le poisson par devant... C'est magnifique à regarder !

P : Il faut qu'on en parle à Tamatoa ! On va aller là-bas un jour.

M : Un jour vous venez, vous allez voir. On boit le café *a tahatai*, couper le poisson là en train de danser seulement *a tahatai*.

P: quand j'ai emmené les enfants là... on est allé là.

Et là tu as vu une différence en bord de mer depuis que le *rāhui* a été mis en place ?

M : Oui maintenant qu'on a fait le *rāhui*... Maintenant c'est plus de poissons. Des *paihere* aussi des fois ils viennent *a tahatai*. C'est joli à regarder ! *Na tuhu pai a ia .. 'o'i*, une fois *mea* un gros comme ça, juste *a tahatai*. Après j'ai dit « *e oa era* » !

Ce n'est plus la peine d'aller au marché...

M : Oui, c'est juste *pahia* devant. Un jour, vous allez venir, tu vas voir. Si tu veux faire une sortie, appelle *mea* mamie. Il faut aussi apprendre le *ta'ata mā'ohi te reo tahiti*. Il faut apprendre, enfin pour moi je peux parler. Avant, je ne sais pas *pai* parler le français... Heureusement je suis restée avec un *tane* de la ville. C'est lui qui m'a appris. Dans sa famille, ils ne parlent pas le tahitien, ils parlent français ou anglais. Oui c'est ça...

Et ce que tu m'as dit à propos du rāhui, que c'était le bien de tous, est-ce qu'il y a un terme en tahitien pour traduire ça ?

M : *Maita'i*. Le *maita'i pai* de tout le monde. Enfin pour moi...

P: Le rāhui c'est pour le bien de tout le monde.

M : Si on peut rāhui aussi le *fenua*, ça fait du bien. Il ne faut pas couper ça, pas couper ça... Parce qu'avant, au Pari, le temps de mes tupuna, la grotte Vaipoiri, ils vont nettoyer. Ils font *pai* en groupe. S'il y a 2 personnes...comme il n'y a pas aussi beaucoup monde aussi au Fenua 'Aihere avant... mon papa ma ils vont débrousser jusqu'au te Pari. Parce qu'avant au te Pari, quand tu vas sur la montagne, tu vois tafe le bateau...Parce que ce n'est pas *pai* comme aujourd'hui. Aujourd'hui, tu vois o *topu tera au*, tu vois personne n'a été nettoyer... Comment je vais dire...si, par exemple, *o era* au grand comme taille, il faut tope (élaguer) ça va pousser encore... mais il faut *pai* nettoyer. Avant tu vois les randonnées, on ne peut plus aller par *a tahatai* maintenant il faut que tu *tomoe* en dessous les buissons... Oui maintenant... parce qu'il n'y a plus les vieux pour nettoyer *a tahatai*. Mais avant, c'est joli. S'ils voyaient aujourd'hui...

P : [tahitien]

M : [tahitien] *Te amo na ratou to u fenua*... parce que « eh, c'est pour le bien des touristes... » parce que aujourd'hui c'est là l'endroit que les touristes vont aller voir.

P : [tahitien] *to pa pai maro ... toapu ... te hare nei faati roa o oe ...*

M : Ce n'est plus joli maintenant... *eere rii roa*. On dirait tu vois *a fatu fenua*, on dirait *o poniponi na ratou ina haro ...* maintenant. Avant non joli c'est propre à Vaipoiri.

P: *E no miti ra ... ?*

M: [...] *no ratou*. [tahitien] après, bon on a des terres, nos propriétaires ont vendu...

P : il a y un géomètre avant, il va *pai* sur les terres, il mesure, s'il n'y a pas de propriétaire, c'est lui le propriétaire. C'est pour ça *pai* tu entends famille Tohura... pourquoi ils ont des terrains par-là ? En plus ils ont des hectares...

M : ils ont interdit d'aller...

P et M : échanges en tahitien... mama Salmon...évoque les *marae*... *E marae o tera... e ati pai te oo mata te o mua*. Comme on parle de la mer... là c'est joli.

P : Là où c'est une pointe, c'est un *marae*. Même s'il y a une grosse houle, ce *marae*-là ça ne bouge pas.

M: Paul Niva, un archéologue. Quand il vient, il vient toujours me voir pour le *marae*. Alors il me fait « *ma* [tahitien] ... » C'est le temps de notre *tupuna*... c'est l'endroit que notre *tupuna* avant aller faire leur prière, leur culte, en ce temps-là... Alors *tevai i ti te io ? Te vai o tera marae... io maitai tera...* là c'est moi qui a donné.

P : [tahitien] ... au musée ... *haputu*.

M: Si c'est *fa'aite* les touristes, moi je donne. C'est des cailloux. J'ai plein de cailloux quand les *popa'ā* ils viennent à la maison « on peut prendre ? ».

M : *E puna no te mea nohu*. *Puna*, c'est un caillou. C'est un rêve, dans le rêve. Après c'est une grand-mère qui va amener. Elle est morte mais dans mon rêve elle est vivante. Quand elle est vivante elle me dit « eh vas là-bas vas chercher ce cailloux » après « pourquoi faire ? »... C'est pour le *nohu pai*. Après j'ai été l'endroit où elle m'a dit, demain. Le lendemain, j'ai été regarder, je n'ai pas trouvé. Après j'ai trouvé. Ce qu'elle m'a dit quand je ramène à la maison il faut chercher le '*auti*, '*auti tahiti*. Je coupais une feuille de '*auti*, je mets la table et je mets ce cailloux dessus. Je vais voir 2 jours après, tu vois le '*auti* ça brule, oui ça devient jaune comme si c'est *ua 'ama*, ça a brûlé. J'ai été chercher le '*auti*, j'ai mis ce cailloux, 2 jours après *ua' ama te mea 'auti*, ça a brûlé. Moi je ? pas les *tūpāpa'u*, non, mais tu vois ça marche dans les rêves. Oui on a encore des cailloux là mais des fois les enfants... « eh mamie ton caillou, *e mea ma* il faut jeter ». Et je vais encore les ramasser (rire). Oui c'est à la maison ce caillou.

P : [tahitien] ... il faut *pai* qu'il ramène les cailloux. Ils veulent *pai* c'est moi qui ramène les cailloux. J'ai dit non je ne peux pas, ce n'est pas moi qui ai été cherché. Tu ramènes les cailloux à l'endroit que tu as pris. Aah ... « il faut que je ramène à la mairie ».

M : non il ne faut pas...

P: 13 ! 13 cailloux il a pris...

M : *E orua na mea o taara pai ofai a ara*. C'est un caillou à la forme... j'ai dit non c'est *mata hara* ça...Après mais oui *aita no hara* ... et il m'a demandé pour le *marae* [...] après j'ai dit il y a un *marae*, un grand *marae* ici à Teahupo'o. [tahitien...]

P: (tahitien) Mon papa, c'est lui qui m'a montré. Il y a une fleur, *tiare tahiti*, quand tu cueilles et quand il y a la sève blanche qui coule... La fleur ne t'aime pas.

M : Il y a des glaires *pai* dessus la fleur.

P : oui, il ne t'aime pas parce que cette fleur-là, c'est un de nos tupuna qui la garde, qui la chéri. Si tu as la sève qui coule, il ne faut plus casser, elle te prévient, il y a un problème après.

M : Tu vois les *marae*, c'est dangereux aussi. Tu vois, si tu vas au *marae*, si le caillou il n'y a pas le... enfin le *remu pai* (la mousse), s'il y en a dessus, ah, c'est bon. Ça veut dire ce caillou est mort. Si c'est net, ne pas toucher.

P : Si c'est propre.

M : Tu vois, mon *mo'otua* une fois, ils ont été *pai* faire pipi. On a des *māpē*, ben il a vu *hoa* ces cailloux, il a dit « il ne faut pas aller *pai* faire pipi là », « hey c'est les cailloux »... son cousin *hia*... Comme moi je dis sur lui « bé, il faut faire attention les *marae* », lui, il sait. Mais son cousin non « hey j'ai envie de faire pipi ». Et il a été faire pipi, et quand il est rentré en ville, c'est gros *pahia* son zizi ! S'il y a mon *mo'otua* là, c'est lui qui va raconter. Yeah il est venu *taafe* « mamie, mamie, il y a Marama *pai* c'est gros son zizi », « pourquoi *hoia* ? » il m'a raconté « *e mea* ! J'ai dit il ne faut pas aller faire pipi ». C'est

les cailloux. Il n'a pas fait attention. Quand il est rentré, gros le zizi. Heureusement on a emmené chez un *tahu'a*, le *tahu'a tūpāpa'u, mea te hare mea aumiti...* Raymond Gras. C'est lui *pahia* qui a été machin... Oui, après c'est revenu encore normal son zizi. Ça y est maintenant il a peur quand il voit les trucs. Mes enfants, moi je leur dit « *e mea ma*, quand vous allez aller je ne sais pas où, il ne faut pas faire pipi *pai* seulement n'importe où ». On ne sait jamais.

P : Ouai, même dans la grotte, dans la grotte de Vaipoiri. Il ne faut pas faire pipi dedans. A chaque fois j'emmène des élèves, des grandes personnes, je leur dit... il faut toujours expliquer. Ce n'est pas pour se montrer, non, on nous a toujours *pai* appris.

M : (tahitien) parce qu'on m'a demandé pour les cailloux, des fois il y a 2, des fois il y a un seulement. Après j'ai dit *parau tupuna*, c'est *ofa e tia*. C'est un caillou les *tupuna* il ont avant... mais il n'y a plus *pai* ses cailloux là. Peut-être il a pris je ne sais pas. J'ai été regarder il n'y a pas, il n'y a plus. Je vais raconter : *a tia pai ia orua*, tu vois (...) pour aller chercher l'eau. Alors, 2 jours après j'ai rêvé mon grand-père. Mon grand-père c'est à lui ce terrain. Dans mon rêve, j'avais peur de lui, comme lui étant vivant, *hia mea*, c'est un dur, terrible, c'est un dur... On dirait j'avais peur. Et grand-père « *haere mai* » il me dit « *oui na hea mai oe ra* » (je viens avec toi) et il m'a dit *pai* comme ça « *aita ta'ata mai i pape ?* » (il n'y a pas quelqu'un qui va venir chercher l'eau ?) après je lui ai dit « si » *a mene* (écoute) « tu dis à eux : il faut venir chercher un caillou dans la mer, le caillou à la forme de l'assiette » et il faut le pied. Après je me suis réveillé, et j'ai dit à ma fille « hey j'ai vu grand-père », « et ia mamie ton truc *tūpāpa'u* ... » C'est ma fille « hey ton truc là, j'aime pas ». Deux jours après, j'ai rêvé encore. Il est méchant quand il est venu, j'ai raconté à ma fille... « ok ia, comment tu vas faire ? » j'ai demandé à Tāvana Marcel Lequeret pour aller *rato*, et les Lequeret, ce sont des demis *pai*. Et je lui ai dit ce sont les *popa'ā*, ils ne vont pas croire à ces truc-là. « comment tu vas faire ? » Je vais me débrouiller, après Marcel me dit c'est quoi, après j'ai raconté « Eeeeh, ou ils faut aller chercher ce caillou-là ? » Mon grand-père a dit dans la mer... De 8h à 11h, on a cherché le caillou dans la mer a tahatai. Après l'autre, Lequeret, on est parti. « *mea menemene o tera* caillou » « peut-être c'est ça, tire tire ! » Il a tiré, mais le pied c'est comme ça. « eh c'est ça » « Oui, viens ». Tu vois, il faut emmener à l'endroit où on veut retirer l'eau, à la source, et ce caillou, il faut l'emmener là-bas, sur le côté droit. C'est haut *pahia*, alors moi pour grimper... et on est parti avec les 2 Marcel et puis *tahu'a* et moi. Quand on est

arrivé là-bas, j'ai dit « monte, un peu plus , cherche un endroit, après creuser le trou, après tu mets le caillou dedans » « ok ». 10 minutes, après il nous appelle « *e mea ma*, faut pai emmener le caillou » Alors nous tous on est monté avec le caillou. Tu vois, l'endroit, c'est un endroit calcaire. Et ben on a déjà le trou. Déjà. Je suis sûre c'est ça. « ton rêve... » tu vois un peu...mais j'ai pas pai pensé à ce vieux-là moi. Ça fait 20 ans qu'il est mort. Tu vois un peu le truc, le *manamana*...

P : ça existe toujours...

M: Et depuis, je ne l'ai plus revu. Plus jamais.

P: *ma, toru maitai, ... tera fare no hoa... na faaeaea... haera mai au na ratou...*

M : *Naamu fa e taata pai. Faa motua tera te parau... après na hea te māpē ? ... io no mene... ta oto oe parau...*

P: [tahitien] ...

M : *Heru*... a non moi je dis bien.

P : (...) il est orgueilleux *pai*, quand il dit ça il veut prendre. C'est un mec, mais il n'est pas de Teahupo'o.

M : ... tu vois les gens maintenant ils cherchent les terres, ils cherchent les terres ... mais l'endroit où je suis, on a fait les testaments, le vieux que je t'ai dit là, que j'ai rêvé. Tu vois là au Pari, *te vera tu papa*, on a nos terres là-bas, j'ai été voir ... il n'y a plus la personne pour dire que tu es propriétaire. Mais mon grand-père il a dit c'est à lui là-bas. Mais avant là-bas avec mon papa, on va là-bas au Pari, pour le weekend on emmène le cochon là-bas. Tu vois Fa'aroa, c'est à ce vieux-là.

P : ...*Vaitomoana*...

M : ... *ani pai itoito*...

P : eh ? *O mea*... Augustin.

M : ... *te haapira*, mais avec mon papa, on a ce caillou-là. Oui on a le caillou pour le *autia pai*. Limite Tautira et Teahupo'o... mais ce n'est pas Fa'aroa, non...c'est l'autre côté.

P : tahitien...

M : ... « hey Gérard, ce n'est pas à Fa'aroa la limite, c'est à Vaitomoana »

P : La grotte qui a dans la mer, ou les bateaux peuvent rentrer dedans.

M : faut venir voir un peu dans la nature, et il faut vivre aussi un peu dans la nature. Si les gens ne vivent pas dans la nature... comment je vais dire... la mer, la terre, si les gens ne savent pas aimer la nature, ça ne sert à rien. Si tu veux manger, faire pipi, caca, etc. et tu ne connais pas le sens de la nature, ça ne sert à rien *hia*. Il faut que tu connais bien la nature. La nature des fois elle te parle, elle est contente quand elle te vois. *Le fa'atura pai* la nature.

P: le respect

M : Écoutes, *fenua ai-here(h)*, *fenua ai-here(ch)*, c'est ça, ai(ch)ere, la brousse. Ai-here, c'est pas *pahia* pareil. Ai, comme si tu... tu as envie... tu as envie de venir voir la nature, tu as envie de venir voir le *rāhui*... ça c'est le « ai », et le « here » tu aimes la nature « *here na oe te natura* ». C'est on dit « *fenua ai-here* ». Voilà, avec moi c'est ça. Tu vois, attirer par la nature, aller voir la montagne, t'as envie. C'est l'envie d'aller voir la nature c'est ça *ia*. Tu vois les mots, il faut aussi faire attention *pahia* les mots, la signification. Quand tu veux vraiment aller le tahitien il faut aller au *fare mahana*.

P : à l'académie.

M : mais on a des mots inventés... Mais on a des mots, les *tupuna*, ce n'est pas *pai* pareil que eux ils disent.

P : C'est pour Tamatoa, quand je parle il y a des mots du 13^{ème}, 14^{ème} siècle...(tahitien)

M : Oui, il y a des trucs *manamana pai* encore, ah oui... mais pour je suis *te atu* comme on est seigneur ... Il faut aller avec le seigneur, pas avec ... hein ... Mais qu'est-ce que tu veux, si c'est comme ça on parle un peu de ça, du *mea, mea*... Tu es déjà parti sur le ... marcher dessous ? C'est le *manamana* ça... Avant j'avais 8 ans, avec ma cousine, au Fenua 'Aihere, avec les parents, les *tupuna*, les tontons... avec le *pareo* mais pas le linge comme ça en ce temps-là. S'ils veulent aller dans la vallée, ils vont pas aller comme ça, ils machin d'abord et ils demandent *pai* les *manamana*. Ils vont faire un cercle, après ils vont machin comme ça sur la terre. Nous les enfants, on regarde les *metua* comme ça sur la terre. Après ils tapent, j'ai vu de mes propres yeux, j'étais petite. Le temps des *tupuna*, ils veulent aller *mea* dans le *fa'a*, aller chercher le *pura*, pêcher... machin comme ça sur la terre avec des mots, des mots que tu ne connais pas. Et il y a toujours un mot on dirait un nom de femme. Comme on a des *pura* ou des *fara* (pendanus), tu vois bien c'est comme les cyclones, il ne faut pas aller, tu vois l'endroit où on est, on dirait c'est des cyclones, le vent. Oui on regarde ce que font les *metua*, c'est les *manamana* qui sont en train de... Après ils vont préparer pour aller dans la vallée. Mais des fois avant... mais il n'y a plus, mais moi je raconte à mes enfants. En ce temps-là c'est toujours avec les *manamana*... Maintenant, moi *pai* comme ça, *te hare*, ça ne va pas marcher. Mais c'est bien *pai* ce que tu fais, nos jeunes aujourd'hui. Enfin pour moi *pai*, il faut aussi quelqu'un pour surveiller.

P : tahitien...

M : enfin pour moi le *rāhui* j'ai pas envie qu'on enlève, parce que le poisson ne va pas rester seulement là-bas. Ils vont venir aussi par ici, pour ça, j'ai pas envie *pai* de *tātara* le *rāhui*.

Et quand tu vois des personnes dedans, que fais-tu ?

M : une fois on a appelé. Personne n'a répondu. On a appelé, c'est mon *mo'otua* qui a appelé. Personne n'a répondu. *A nua* mamie les jeunes, c'est mamie qui va aller gronder à eux. Oui, le weekend, il y en a des gens qui viennent dans le *rāhui*. *Ai te mea rato*, de venir un peu je ne sais pas, *ti o ratou no fea e ioio*. *E ani au to na titipu pai*. *E hare va o na* ... et encore pour lui. Parce que nous maintenant, nous les gens, ils ne vont pas aller

seulement pour regarder sans casquer quelque chose par moi. Les gens *pai*, aujourd'hui, il faut galette. Mais avant *aita*. Les *tupana*, ils ne vont pas voir pour galette, ils vont voir pour le bien, on a des enfants par derrière. Aujourd'hui « *na e aufau i au ?* » (c'est qui va me payer ?) parce que ce n'est plus comme avant. C'est ça, il faut galette. J'ai dit à mon *mo'otua* « *ni au te hare* comme les autres, vas *hoa* voir » dans la journée... [...] Si tu veux encore quelque chose, tu viens voir mamie.

...

(Tahitien) ... la passe, c'est pas *pai* Hava'e, c'est l'endroit où on *mea* surf... mais pas la passe, ou les bateaux passent. Tu sais comment ça s'appelle ? C'est Taravao. Oui c'est Taravao. Tu vois Taravao, ce n'est pas Taravao. C'est Afaahiti. Moi je sais ça avec mes *tupuna*. C'est grand-père qui a raconté. Il y a un *popa'ā* avant, il habite l'endroit où ça s'appelle « Vaitarua », la limite *mea* Afaahiti et Papeari. Le *popa'ā* il habite là. Comme il aime bien venir ici, avec les pêcheurs, il a aimé ce nom Taravao. Il a vraiment aimé ce nom-là. Et mon grand-père a dit un jour, quand ils sont passés là-bas à Afaahiti, ce *popa'ā* a mis une pancarte « Taravao ». Alors ils ont regardé, ils ont été voir le *popa'ā*, ils ont « hey, il a aimé ce nom-là ». C'est depuis, c'est resté Taravao. Mais ce n'est pas Taravao, c'est Afaahiti. Taravao, c'est là, c'est ma passe. J'aime pas qu'on déforme le nom, je n'aime pas, j'ai horreur de ça. Faut plus appeler Hava'e la passe, c'est Taravao. J'ai dit à mes enfants, ils savent tous. Même les *tupuna*, ils savent c'est Taravao, l'endroit où on surf oui c'est Hava'e. Mais maintenant, tellement on dit « Hava'e, Hava'e », c'est la passe de Hava'e. Mais normalement non. La passe c'est Taravao. Quand tu viens... ne dis pas « Hava'e »... Tu dis « la passe de Taravao ».

P : c'est tellement ancré dans le crâne des gens.

M : Si jamais on te dis « qui c'est qui t'as dit ça, tu dis, c'est une mamie de Teahupo'o qui m'a raconté ça » Ce n'est pas Hava'e, c'est Taravao, Hava'e c'est le récif. Parce que avant, tu vois *fare mahora*, en ce temps-là, à la pointe, en ce temps-là, des vieux, des *tupuna*, c'est une ville, c'est la ville. *Tuaro mā'ohi pai* en ce temps-là, les gens disent « on a des gros pieds » c'est pour faire courir on dit *hareharea*, c'est comme les jullets en ce temps-là.

Entretien n°27 :

Je voulais te rencontrer pour parler du rāhui...

Mais oui le rāhui, je t'attendais justement pour savoir pour le rāhui... ici tu sais les gens ne vont pas trop dans la zone ou on va rāhui, c'est pour ça c'est une bonne zone pour eux.

Tu veux dire qu'il n'y a pas beaucoup de pêcheurs ?

Si il y a plein de pêcheurs ici mais ils ne vont pas pêcher là où on va rāhui, dans la zone que vous avez montré *pai*... sinon on a plein de pêcheurs et le lagon n'est pas large dans la commune, on ne pensait pas pouvoir mettre en place le rāhui ici... Mais c'est bien parce que les pêcheurs sont d'accord, ça c'est très important car on veut que le rāhui soit respecté. Ça ne sert à rien de mettre en place le rāhui si c'est pour que personne ne respecte. Avant on avait plus de poissons dans notre lagon, aujourd'hui ce n'est plus comme avant, et surtout les poissons sont petits. Même moi je vois en bord de route des fois les paquets de poissons mais ils sont petits... Il faut qu'on protège notre lagon, sinon nos enfants vont manger quoi demain ? C'est vrai, on va devoir leur apprendre ce qu'est un *ume* ? Non... il faut qu'on fasse attention à notre lagon.

Mais pour moi, enfin tout le monde à la commune est d'accord, c'est une bonne zone. Bon c'est vrai qu'on a eu certains pêcheurs qui sont venus demander pour le rāhui mais quand on leur explique, après ils comprennent... Il faut leur dire que c'est pour leurs enfants...

Entretien n°28 :

Que représente le rāhui pour toi ?

T : Le rāhui c'est important pour nous parce qu'en ce moment, il n'y a plus de poissons. Il faut le rāhui sinon *iaaa* la génération qui vient après... ils vont aller manger au magasin.

H : Et c'est pas frais... (rires)

T : En plus, il ne gagne pas pour lui-même, il va amura comme ça... c'est trop jeune aussi, il n'a pas les moyens pour acheter tout le matériel. Ce n'est pas évident... Le rāhui est très bien, pour moi... et pour tout le monde aussi, hein ?! Il faut faire ça... Quelqu'un qui parle de ça, il dit « *mea...* » quelqu'un qui n'a pas dans la tête, il faut beaucoup réfléchir. Pour moi maintenant je suis vieux, je pense aux enfants, aux générations après... C'est très bien ça le rāhui.

Quel mot pour toi explique le mieux ce qu'est le rāhui en tahitien ?

T : Le rāhui en tahitien... Je me rappelle quand j'étais petit aussi, les vieux à l'époque-là, pendant des saisons de pondaison des poissons comme le *tapio*, le *tarao*... tu peux en avoir au bout là du récif... quand c'est la marée basse, on allait sur les cailloux piquer des *mea*. Quand tu piques le poissons et il y a des œufs, ia quand tu reviens à la maison, on te frappe dur, avec le *mea*... le cocotier, le *niau*... pas le *niau*, la tige-là... ça fait mal ! De là, j'ai toujours mis ça dans ma tête. Le rāhui est quelque chose de précieux, le rāhui. En plus, quand je vidais mon poisson, il y a des œufs à l'intérieur, tu massacres le poisson-là... Il y a des milliers d'œufs... j'ai mis ça dans ma tête, il faut faire... Les vieux aussi à l'époque, ils font le rāhui mais par quartier. Par exemple nous, on habitait dans les parages-là, ils surveillent aussi les autres. Pas seulement là où on habite, il y a des gens qui vont comme ça aussi aller voler dans le rāhui.

H : Ah oui, ceux qui viennent de l'extérieur...

T : Ils vont aller *a tahatai*, ils vont regarder les pirogues « Eh c'est lui là ! » et prendre aussi la pirogue. Regardez un peu le *mea* aujourd'hui, le *vana*. Il n'y a plus de *vana*. Ils ramassaient les petits, il n'y a rien dedans. Ils massacrent. Il n'y a plus rien maintenant. Ah, ah, ah... parce que le *vana*, il n'y a qu'une saison dans l'année, les mois de mai, juin, juillet, oti terminé ! Il ne faut plus ramasser parce qu'il n'y a plus rien.

H : Ils n'ont pas le temps de reproduire hein...

T : Quand tu ramasses après, ia tu massacres, et ensuite ils vont mettre en vente. Ensuite le gouvernement là ils vont passer « ah il y a beaucoup de *vana* » et ils ne pensent pas à ça... aussi parce que quand ils donnent des PV là aux gens, le ticket pour les vendre, ils vont les mettre dans la poubelle. C'est pour ça ils ne donnent pas de sanctions parce qu'ils vont gagner l'argent s'ils vendent pour eux... Et maintenant on est en train de faire le *rāhui*. Très bien, très bien. Ça c'est très bien pour moi.

Et par rapport à l'endroit qui a été choisi à *toa matie* ?

T : C'est très bien, à *toa matie*, parce que cet endroit-là, c'est rare que les gens vont aller pêcher. Ils vont aller pêcher quand c'est calme comme ça. Souvent, beaucoup de houle, beaucoup de courant... Quand c'est calme comme ça c'est bon. C'est bien l'endroit. Et puis c'est large, on voit très bien de *tahatai*. On choppe des alevins par ici... c'est bien. Et les gens qui contestent ça iaa...

H : Ils n'ont rien compris...

T : Il faut beaucoup expliquer, leur expliquer.

H : Je pense que... Oui voilà, il faut leur expliquer. Bon, c'est vrai la première fois c'est un peu dur. Mais après, à force d'expliquer, après ça creuse et... voilà.

T : Et quand sait-on que ça commence ?

Là, il faut attendre l'arrêté de la DRMM et ensuite ils vont mettre en place les balises.

H : [explications en tahitien]

T : Mais d'abord, on va faire la réunion avec la population. Mais il faut aussi des pêcheurs... ceux des associations...

Comment tu décris le rāhui en tahitien ?

T : *Opani tai'a te o tau...* il faut arrêter *pai* quand il y a des saisons pondeuses, c'est ça le rāhui. Il y a des saisons. Maintenant, le rāhui, les gens comprennent ça comme quelque chose qui dure longtemps, non... il y a des saisons, comme avant. Par exemple, pour les chevrettes, au mois de novembre, elles descendent, on autorise que une semaine, après c'est fermé encore. C'est pour le jour de l'an qu'on a mis ça, qu'on a fait ça... après il y a le *mea*, le mois d'octobre, c'est pour les *tapio*, il ne faut plus aller pêcher, parce que c'est la ponte en ce moment-là, septembre-octobre. Voilà, c'est comme ça le rāhui. C'est ça le rāhui. Maintenant on fait le rāhui pas pareil... le rāhui qu'on fait là maintenant, c'est... on fait un parc interdit... c'est mieux comme ça. On voit bien les gens qui... c'est bien comme ça. Et il y en a qui vont le soir, on ne les voit pas. Après on dit c'est bizarre on n'a plus de poisson. Une fois on a planté des *pāhua* à Faa'a... *ia ia*... il y en a plus, le soir les gens vont avec leur *muripata*, surtout les gens de maintenant, les jeunes gens-là. Ils ne comprennent pas le rāhui. Ils prennent des filets. C'est foutu ça sur le corail et ils laissent ce filet là à l'abandon... et puis le poisson ne vient plus par là. Ce truc-là c'est comme une barrière. Plein de saletés dessus... les jeunes *pai* maintenant...

H : C'est vrai que chez nous, il y a des filets à l'abandon. C'est les jeunes, après s'il y a avec eux un ancien, ça va mais il n'y a que les jeunes... ils s'en fichent un peu quoi...

Les jeunes vont-ils souvent pêcher entre jeunes ?

T : Oui, entre eux. Et aujourd'hui, les parents, ils ne disent pas.

H : Ils n'éduquent pas en fait...

T : C'est les parents aussi qu'il faut viser (rires). C'est comme la voiture, pour le permis, le commandant me disait « et qui a donné les clés de voiture pour conduire ? C'est les

parents » hein... Pas seulement ce bébé-là. Il faut viser les parents aussi. Et là aussi, c'est pareil. Aaah, je suis soulagé là ...

H : Il n'a fait que de penser au rāhui...

T : Je pensais « eh, quand ils vont venir ? »

[...]

H : Cette année d'habitude chez nous il y a du *vana*, cette année rien du tout.

T : Quand *mea* les gens viennent par là avec le bateau et puis toute la journée là-bas au récif... c'est n'importe quoi...

Tu vois souvent le corail devenir blanc ?

T : Oui, oui, au mois de février, mars... il y a plus aussi les petits poissons bleu... c'est eux aussi qui vont sur ce corail-là.

Et pour la pêche, ça change ?

T : ça change complètement, *hia* il n'y a plus de poisson. Ils ne vont plus pour manger. Il faut prendre des petits maintenant... Avant les carangues, plein... maintenant tu peux en avoir un ou deux par nuit... avant des paquets là ! Et puis les *ature* maintenant ça disparaît, le poissons argenté là, le *orare*, plus gros. Il y a beaucoup d'espèces qui ont disparu... Le *ota ua*, la bonite qui sort dans le lagon, ça mort à la, tu fais la traine avec ça, ça mord. Eh bien il n'y a plus, ils ont disparu...

H : C'est le petit de la bonite...

T : Comme la bonite, oui, mais c'est beaucoup plus argenté. Maintenant il y a plein de saletés aussi dans l'eau... Il y en a des rivières et aussi les... comment... la mousse pai qui pousse... une nouvelle mousse qui pousse. Ça tombe en bas et puis ça reste, c'est sale. C'est pour ça aussi les poissons ne viennent plus par là...

Et tu avais l'habitude d'aller dans la zone du rāhui ?

T : Oui c'est ma zone... il y a beaucoup de courant à cet endroit-là. Quand tu mets le *mea* tu vois déjà le fil, ça bouge... il faut des appâts vivants, le '*ouma*.

C'est quel type d'espèces que tu attrapes ?

T : Les carangues, le soir... comment il s'appelle le *mata'ana'ana*.

Entretien n°29 :

Vous faites la pêche depuis longtemps ?

F : Oui très, depuis que j'ai 8 ans je vais avec mon tonton à la pêche... c'est un grand pêcheur. C'est depuis que je suis jeune que je fais la pêche. Aujourd'hui j'ai 25 ans je fais toujours la pêche... Je pêche au fusil, au filet... je fais aussi la pêche au thon... C'est surtout pour manger et un peu pour vendre, pour nourrir ma famille.

A : Pareil, depuis que je suis petit je fais la pêche.

Vous pouvez me parler du rāhui ?

F : Le rāhui... c'est pour les poissons ? Euh... oui enfin je crois que c'est pour laisser reproduire les poissons. Il y en a un ici à Pueu... C'est bien c'est pour laisser les poissons, pour ne plus qu'on pêche des petits dans le futur. Mais les gens font attention, enfin une partie... ils savent qu'il ne faut pas pêcher les petits. Nous on est d'accord avec le rāhui.

A : Oui c'est une bonne chose pour nous le rāhui.

Que penses-tu de la zone du rāhui ?

F : C'est bien pour moi, je ne vais pas pêcher là-bas c'est profond... C'est que les bons pêcheurs qui pêchent là-bas. Il faut descendre *taafe* à 30 mètres ... il faut être très bons pêcheurs... Puis on ne peut pas aller tout le temps si trop de houle tu ne peux pas, c'est dangereux alors...

A : Moi non plus, je ne pêche pas là-bas par contre, je respecte le rāhui et comme il a dit *hoa* c'est que les bons pêcheurs qui peuvent aller...

Si vous deviez choisir 3 mots pour décrire le rāhui ?

F : Je dirais production pour avoir plus de poisson et aussi des plus gros poissons.

Et en tahitien, tu dirais comment ?

F : *Ia mau te i'a, Ia nehenehe te i'a. E mahoro vaiho no ta ratou para fanaua*

A : *E ahi maitai i'a, e haune te i'a, to na Pueu (on ne peut pas venir à Pueu).*

Entretien n°30 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

L : C'est bien pour nous le rāhui, c'est pour nos enfants. On a besoin de faire le rāhui aujourd'hui si on veut que nos enfants mangent encore du poisson... Quand tu regardes au bord de route, ils sont comme ça (petit), on ne peut pas continuer à massacrer... On doit faire attention pour la prochaine génération, je veux que mes *mo'otua* mangent les mêmes poissons que moi... Quand on a fait la réunion l'autre fois, j'ai dit à mon *tane*, tu dois y aller, c'est important pour nos enfants. Et même si il y a beaucoup de personnes qui pêchent ici ou qui vivent de la pêche, il faut aller aux réunions et il faut faire le rāhui. C'est vitale pour nos enfants de demain, pour leur avenir...

[bruit...]

L : ... Mais tu vois, le problème avec les gens ici, c'est parce qu'ils ne pensent qu'à eux, et l'argent. Ils ne pensent pas à ceux qui viennent après... je comprends, ils vivent avec la pêche, c'est le gagne-pain on va dire mais quand tu regardes maintenant les tailles en bord de route tu te dis qu'on est obligé de faire quelque chose... C'est pour ça, le rāhui c'est une bonne chose et je suis contente que vous êtes venu chez nous pour nous aider.

Et pour l'endroit du rāhui, qu'en penses-tu ?

C'est bien là où ils font le rāhui... enfin je dis pour moi... c'est ce que je pense... mais tu as vu, les pêcheurs sont d'accord avec le rāhui. Le seul truc c'est pour les bateaux alors, si c'est rāhui, tout est interdit normalement... pour moi c'est ça le rāhui, c'est on interdit et après on laisse...

Oui les bateaux pourront circuler car le classement sera une ZPR, c'est juste la pêche qui est interdite...

Ah ok alors, je croyais qu'on interdisait tout avec le rāhui... de toute façon on sera là pour surveiller si des gens vont dedans.

Et si tu devais choisir 3 mots pour décrire le rāhui, tu dirais quoi ?

Si je devais dire le rāhui en 3 mots... je dirai c'est interdire pour préserver, c'est pour les enfants et leur avenir. Voilà pour moi pour le rāhui...

Entretien n°31 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

C'est bien ça le rāhui, on a fait ici au Fenua 'Aihere le rāhui. C'est pour créer un garde-manger pour nos enfants. Au temps de mes grands-parents, il y avait plein de poissons là-bas...

Tu fais aussi la pêche ?

Oui je fais la pêche mais ce n'est pas mon métier ... enfin, ce n'est pas mon activité principale on va dire... J'aime aller pêcher les weekends de temps en temps, c'est avec le grand-père que j'ai appris à pêcher. C'est lui qui m'a montré...

Et que penses-tu alors du rāhui ?

C'est bien je pense le rāhui, parce que maintenant il n'y a plus de poisson comme avant. Souvent les poissons que tu vois sur la route sont petits, les *pahoro*, les carangues... maintenant en 1h de pêche des fois tu rentres avec rien dans la glacière... J'espère que le rāhui va marcher, c'est aussi pour l'avenir de nos enfants.

Tu m'as dit que tu ne pêchais pas souvent mais est-ce que tu as déjà eu une expérience avec le rāhui ?

Moi non... j'ai pas personnellement eu des problèmes avec le rāhui parce que moi je respecte le rāhui. C'est plutôt des gens que je connais... ou plutôt j'ai entendu dire qu'il y a des problèmes avec certaines personnes... c'est pour la surveillance de la zone... normalement c'est eux là-bas qui surveillent...

Et que peux-tu me dire sur la surveillance ?

Je sais qu'il y en a qui vont dedans, ils ne respectent pas le rāhui... Tautira *mā*... Mais c'est pas toujours ceux de l'extérieur, c'est aussi ceux du Fenua 'Aihere, j'ai entendu dire

ils vont dedans. Ils profitent aussi pour eux... Mais quand tu vois que des personnes ne respectent pas et que toi tu respectes tu te dis « mais moi alors je respecte et pas eux » des fois ça donne aussi envie d'aller voir. Mais c'est pas juste, si c'est le rāhui, c'est le rāhui pour tout le monde... C'est comme la mer, c'est pour tout le monde, et le rāhui c'est pareil, c'est tout le monde aussi qui doit respecter. Si on ne respecte pas, ils vont manger quoi nos enfants ? On aura plus rien... Heureusement on a fait le rāhui... au début quand ils sont venus parler de rāhui ici à Teahupo'o j'ai tout de suite à ma madame « c'est bien ça le rāhui » il faut aller écouter ce projet. Mais après il y a toujours des gens qui râlent... c'est toujours les même mais on a quand même fait le rāhui. Il n'y a pas non plus trop de pêcheurs ici c'est plus Tautira *mā* qui viennent chez nous, je les vois les weekends...

Ils continuent de venir pêcher les weekends ?

Je ne crois pas... enfin comme je ne vais plus là-bas maintenant... Mais avant oui je vois plein de gens de Tautira là où on a fait le rāhui.

Entretien n°32 :

Vous parlez beaucoup du rāhui à l'école ?

Oui assez souvent, comme on a le rāhui chez nous, on apprend à nos enfants qu'il faut protéger notre lagon, c'est pour leur avenir. On demande à Patrick de venir faire des interventions dans nos classes... c'est lui qui vient expliquer le rāhui... Maintenant on fait le projet des aires marines éducatives avec les enfants... ils sont très motivés . La dernière fois on a travaillé sur les noms des espèces en tahitien, ça leur apprend aussi on essaie de leur transmettre tout ce qu'on connaît pour qu'ils puissent prendre soin du lagon ... les déchets, etc... C'est surtout le respect, on leur apprend à respecter la mer...

Et toi, qu'est-ce tu connais du rāhui ? Ou qu'est-ce que tu as appris ?

On a mis le rāhui pour préserver le lagon et les poissons parce qu'il y a beaucoup de gens de l'extérieur qui viennent pêcher chez nous. Et l'endroit c'est aussi un endroit spécial il y a des légendes sur le rāhui... On a visité une fois avec le guide avec nos enfants, ils ont beaucoup aimé. Quand tu leur expliques dans la classe c'est bien mais quand tu vas visiter alors c'est encore mieux, ça rentre mieux dans la tête... maintenant les enfants sont inquiets pour les tortues, les baleines... ils veulent protéger... On fait aussi des ramassages de plastiques pour sensibiliser... des petites choses comme ça...

Et les enfants comprennent bien ce qu'est le rāhui ? Par exemple quand tu m'as parlé des aires marines éducatives, est-ce qu'ils font la différence ?

Alors en fait on se sert du rāhui comme exemple pour protéger la mer mais on leur dit que le rāhui c'est aussi notre culture, c'est nos tupuna qui mettaient le rāhui... Les aires marines éducatives, c'est le moyen maintenant de les sensibiliser en les impliquant avec des projets pour protéger la mer et développer aussi leurs connaissances de la mer et des espèces du lagon... Certains connaissent déjà parce que leur parents sont pêcheurs alors ils ont entendu parler du rāhui chez eux, mais il y en a d'autres qui ne connaissent pas , ils ne savent pas pour le rāhui parce que leurs parents ne leur expliquent pas... Pour nous c'est aussi notre rôle de les apprendre, de les éduquer parce qu'on sait qu'à la maison ils ne peuvent pas le faire...

Est-ce que, mis à part les enfants, tu connais des gens qui ont eu une expérience avec le rāhui ? Ou ta propre expérience...

Alors moi mon expérience, c'est tout ce que j'apprends en fait... ce que j'ai appris avec le rāhui, avec les légendes que je ne connaissais pas parce que ma famille, ils ne m'ont pas expliqué tout ça... surement ils ne savaient pas non plus... Mais après personnellement je ne connais pas d'autres personnes ... enfin j'entends comme tout le monde ce qu'on dit sur le rāhui, sur ceux qui sont vus dedans mais je sais pas plus... je ne sais pas si c'est vrai ou pas tu sais les « on dit » moi je me méfie...

Entretien n°33 :

Dis-moi, pour toi c'est quoi le rāhui ?

D : On ne peut plus pêcher avec le rāhui... mais je sais que c'est bien ... maintenant c'est sûr que moi j'adore la pêche, donc si tu me dis rāhui... en fait ça dépend ou... (rire)

T : Si tu vas sur son spot, il va pas aimer... (rire)

Bon je te montre le projet et la zone ... (explications carte zonage)

D : Si c'est un système tournant comme ça je trouve ça bien ... Par contre la zone je pêche souvent... il n'y a plus beaucoup de bonne zone de pêche à Tautira, les poissons sont petits il faut plonger en profondeur pour avoir les gros. Mais je connais bien les espèces dans cette zone... il y a plein de *ume*, ceux-là je pêche beaucoup... avant j'y allais tout le temps, il y en avait plein mais maintenant... c'est ceux qui pêchent avec les filets, c'est pour ça il y en de moins en moins... Je pense que ce système pourrait les faire revenir ... parce que tu vois... ici c'est quand ils viennent manger, après ils vont dormir là... et partout dans cet endroit tu les vois nager. Cet endroit, c'est aussi un bon spot pour les carangues à gros yeux, les petits *i'ihī*, et puis c'est qu'il y a plein de langoustes... Les pêcheurs vont surtout pêcher dans les passes donc pour moi c'est un bon système... c'est pas mal ... maintenant je dois dire que ça m'embête un peu parce que j'aime bien pêcher là-bas mais si vous mettez le rāhui, je n'irai plus... j'ai plein d'autre endroit où aller c'est pas grave ... mais il faut pas que vous mettez le rāhui sur tous mes spots de pêche ! (rire)

T : Tu dois rien dire ... moi non plus je ne pourrais plus y aller... déjà à Pueu c'est aussi mon spot...

Et tu penses que ce système pourraient être accepté par les pêcheurs ?

D : Je ne sais pas... franchement je sais pas il faut leur demander mais ça risque d'être difficile parce qu'ils aiment pêcher là-bas, c'est un peu le seul endroit poissonneux qu'ils leur restent... mais il faut demander quand même ... en fait ce sont les bons pêcheurs qui

connaissent bien parce que c'est vrai il y a moins de poissons, si tu vas dans le lagon il n'y a rien, c'est des comme ça (petites tailles) ... c'est ceux qui ne pêchent pas bien qui ramassent mais en fait pour moi c'est la configuration du lagon, tu vois le relief... qui fait qu'il y a moins de poisson là quand tu regardes (en tout cas en apparence) mais en fait il y en a beaucoup... mais vers 20m ... donc c'est plus difficile à attraper c'est pour ça il faut être un bon plongeur... En tout cas si tu fais une réunion tu me dis je viendrai...

Sinon, tu as déjà eu une expérience avec le rāhui de Teahupo'o ?

D : (rire) Tu veux savoir si j'ai déjà été dans le rāhui de Teahupo'o ? ... [...] Si je te dis non, tu ne vas pas me croire alors... Non mais en vrai, je ne suis jamais aller dans le rāhui... pas pour pêcher en tout cas mais je sais que ça marche bien... J'en connais qui vont à l'intérieur... Je te le dis ... à Tautira, il y en a certain qui vont pêcher par là-bas, mais moi je préfère respecter... j'adore la pêche mais si le spot est rāhui, c'est rāhui, je n'y vais pas. C'est par principe...

Et est-ce que tu trouves qu'à Tautira, le comportement des pêcheurs a changé depuis qu'ils ont fait le rāhui à Teahupo'o ?

D : Oui quand même... ils vont moins pêcher par là-bas sinon ils savent que les conflits vont éclater... c'est déjà violent... Certaines familles préfèrent éviter d'avoir encore des problèmes... mais j'avoue que c'est plutôt les jeunes maintenant qui vont le soir à la pêche qui prennent le risque, et ils ne se font pas chopper...

Entretien n°34 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

T : Oui pour moi, c'est pour les pêcheurs ça... le rāhui... c'est pour les interdire de pêcher...mais c'est aussi pour protéger...

Tu fais la pêche avec ton *tane* ?

T : Oui ... mais moi je fais la pêche au large...

D : Elle attrape les thons, les espadons...

Ah oui, c'est rare une femme qui pêche au large !

T : Oui c'est vrai c'est mon papa qui m'a appris... J'ai toujours aimé la pêche avec lui, quand j'étais petite j'allais à la pêche avec lui pêcher les thons.

D : Tu vois la pharmacie à Taravao ?

Oui...

D : C'est là qu'on vend, si tu veux venir voir nos poissons...

D'accord. Et tu connais le rāhui dans ta famille ?

T : Non je connais le rāhui juste maintenant... parce qu'ils veulent en faire un chez nous... Mais nous on va au large donc si le rāhui c'est pour le lagon, ça nous embête pas ... c'est plus pour toi...

D : Comme je t'ai dit, je suis d'accord avec le rāhui si c'est un système ça qui ouvre mais après s'il y a le rāhui là je respecterai, je n'irai plus à la pêche là-bas.

Entretien n°35 :

J'ai entendu dire que tu étais un as de la surveillance du rāhui... Peux-tu me raconter comment ça se passe pour toi en pratique ?

C'est vrai, j'aime bien surveiller le rāhui mais je fais ça volontairement... ce n'est pas tout le temps... Quand je vois des bateaux, des gens dedans, je vais voir... de temps en temps *pai*... C'est surtout les gens au Fenua 'Aihere qui m'appellent ou à Didier...

Vous êtes nombreux à intervenir ?

Dès on aperçoit un bateau c'est soit Gérard ou alors mon « ami le diable » (Didier) et moi je pars souvent voir avec mon ami... On leur dit de sortir mais avec le diable c'est un faible... L'autre fois il y avait des pêcheuses, ben il ne dit rien parce que c'est des femmes, c'est Didier ça... Normalement on doit sanctionner et c'est les gendarmes qui viennent mais lui *pai* il laisse faire... Si c'est ça, bientôt, il n'y aura plus que des femmes dans le rāhui (rire).

Sinon, une autre fois des pêcheurs sont venus... ils sont de Punaauia, ils sont partis de Vairao... Moi je leur ai dit « c'est un rāhui ici il faut sortir ». Je fais toujours comme ça, je leur explique parce que j'ai pas envie non plus de me faire taper... tu sais des fois les pêcheurs il faut faire attention, ça peut être dangereux s'ils n'acceptent pas... Mais les problèmes c'est souvent à l'entrée du rāhui tu vois la passe... parce que normalement il y a la bouée jaune à l'intérieur mais les pêcheurs, ils vont alors de l'autre côté... mais comme c'est déjà à l'intérieur... c'est pas bon...c'est toujours dans le rāhui... Mais souvent c'est le soir qu'ils viennent, enfin la nuit... vers 1h30 comme ça... Ils sont forts, ils font la pêche sans lumière pour ne pas qu'on les voit. Comme ça, ils ne se font pas voir. Comme ils n'ont pas de lumière, alors c'est souvent la pêche avec la ligne sinon avec le fusil il faut *pai* éclairer. Sinon le filet, ils savent faire aussi dans le noir mais bon pour l'instant on pas jamais eu... ça nous est pas encore arrivé...

Et toi tu connais bien cet endroit ? Tu fais aussi la pêche ?

Oui je suis aussi un pêcheur. Je connais ici mais je ne fais plus la pêche ici... en fait je fais l'effort... je fais l'effort pour ne pas aller dans le rāhui parce que je vois que les autres pêcheurs respectent... Alors maintenant c'est moi qui fait aussi respecter avec le diable (rire). Mais c'est normal... Mais des fois quand je surveille, je fais croire que je pêche... mais c'est pour plaisanter ... je ne sais pas le résultat du rāhui je n'ai plus été dedans depuis que c'est fermé mais je sais avant de mettre le rāhui, il n'y avait plus beaucoup de poissons, c'est pour ça aussi qu'on a mis... j'espère maintenant il y a du poissons mais vu les glacières parfois je crois que oui !

Tu trouves que les comportements des pêcheurs ont changé depuis que vous avez mis en place le rāhui ?

A Teahupo'o, oui. C'est sûr. Presque tout le monde respecte le rāhui. Je dis « presque »... Ceux à l'extérieur... oui Tautira *mā* ça va on gère, en tout cas la journée parce qu'avant ils étaient là c'est tous les jours, toutes les nuits... donc maintenant au moins ils viennent moins... Pareil pour ceux de Vairao... après ceux qui viennent encore plus loin, c'est alors rare ...

Entretien n°36 :

Ici on va au centre de la zone, c'est le cœur du rāhui, on dit en tahitien « *mafatu* », ça veut dire le cœur en tahitien. Bon après à la mairie ils ont dit le *puna* ...

D'accord, et du coup, tu peux m'expliquer le *puna i'a* ?

Le *puna*, c'est la source... La source qui jailli... tu vois, pour donner du poisson... Mais le *puna i'a* c'est alors la pierre à poisson, ça permet d'avoir du poisson.

Comme celui de Teahupo'o ?

Voilà c'est ça le *puna i'a*... mais ici à Tautira, avant il y avait un *puna o'opu*, pour les bonites, tu vois, en face de l'école là à la grande passe... Ben c'était le *puna* ici à Tautira mais aujourd'hui il n'y a plus. Et depuis qu'il n'y a plus cette pierre, d'habitude il y a l'arrivée des bonites, et ben maintenant ce n'est plus régulier... à peu près tous les deux ans alors qu'avant c'était tous les ans.

Peux-tu me parler des légendes que tu connais sur Tautira, avec les *puna* ou d'autres ?

Je ne connais pas trop, il faut aller demander au *matahiapo* mais il y a plein de vieille traditions ici qui nous oppose avec Teahupo'o, Teahupo'o et Tautira. Avant c'était les guerres et aujourd'hui, ça se voit dans les bagarres, dans le sport... Et puis, il faut le dire le rāhui c'était aussi pour bloquer les pêcheurs de Tautira. Au Pari, il y a un tambour... dans une roche... C'était fait pour prévenir des ennemis qui venaient de Teahupo'o.

Entretien n°37 :

Peux-tu me parler des mots « *puaro* » et « *puraro* » ?

« *Puaro* » c'est gargariser. Tu gargarises l'eau et après tu rejettes. « *Puraro* » c'est en bas, c'est sur terre. C'est « *pu* », c'est comme ça, ça reste, ça ne bouge pas. « *pu* », c'est en bas, « *raro* », c'est en bas. « *pu* » on dirait c'est un poisson mais d'en bas, au fond. J'en ai parlé à Tamatoa, je crois que ce caillou (montre un caillou) c'est pour pêcher les thons. C'est comme ça, on attache, après on met les appâts, c'est pour mettre au fond pour les thons. C'est un poids quand tu pêches le thon, tu attaches l'appât sur le caillou. Après tu laisses tomber en bas et quand ça arrive en bas tu laisses tomber le caillou et l'appât reste. C'est un genre de machin... pour nous on dit *tapao*, quand tu pêches. J'ai trouvé ça au bord de la mer (en montrant le caillou), quand je suis revenu de la pêche ... Après j'ai regardé...je crois que c'est pour la pêche.

Et comment tu le sais ? C'est parce qu'il a une forme particulière ?

Oui, c'est ça. J'ai vu ça dans un livre. C'est pour emmener le nylon, l'appât et l'hameçon au fond. L'appât est mis sur l'hameçon, après on attache, et quand ça arrive au fond on tire. Le caillou tombe et l'hameçon, l'appât et le nylon descendent. C'est ça la technique aujourd'hui. Le *puraro*, c'est ça c'est pour mettre en bas. Ce sont des cailloux. On attache l'appât et on met dans la mer, et quand ça arrive jusqu'au fond, on tire le nylon. Le caillou se décroche et l'hameçon et le nylon restent en bas, et le poisson vient mordre. Soit c'est le thon, soit c'est le requin, soit c'est l'espadon.

Tu sais jusqu'à combien de mètres ça peut descendre ?

Ah ouai ! C'est profond. Déjà le trou à thon c'est profond. C'est très profond. Il y a la bonite, les thons, les espadons, il y a tout.

Et par rapport au « *puraro* », peux-tu me parler du « *mafera* » ?

« *mafera* », c'est quand tu fais du mal à quelqu'un. « *Pu* » on dit c'est un endroit, « *raro* » c'est en bas. C'est un endroit qui est bas. C'est comme le poisson, quand tu pêches le thon c'est profond. C'est ça.

C'est ce qu'on appelle « trou à thon » ?

Voilà.

Et le trou à thon est-il à chaque fois lié à un *puna* ?

Ah oui. De toute façon on en a parlé aussi avec les pêcheurs hier parce qu'il y a l'autre qui dit qu'ils ont aussi un *puna* à Arue, un *puna* poisson, c'est juste au bord de la route, à la montée. Ils ont trouvé au bord de la grande route. Ils ont mis quelque chose pour ne pas toucher parce que c'est le *puna*.

Tu sais pour quel poisson ?

Ils ne savent pas mais il m'a raconté hier que c'est un *puna* à bonites parce qu'il y a un certain temps, les bonites se sont rapprochées du rivage. Mais à Tautira, il y a un *puna* à bonites (*oopu*). Tous les ans, ils font la pêche à la bonite. Des fois ils viennent distribuer les bonites à Teahupo'o, Vairao... parce qu'il y en a tellement. Même le *ature*... non pas le *ature*, le *orare*. Il y a aussi le *puna*, c'est à Maupiti, il y a.

Un *puna orare* ?

Oui, il y a aussi. Même chez mama Sophie, un *puna* poisson pierre (*nohu*). Elle en a un chez elle. Elle a, elle a. C'est un très bon poisson. Avec mon grand-père, on va à la pêche, on pique et on emmène pour nous. Et il y a aussi le *puna* tortue (*honu*), ça existe aussi. Ça a la forme d'une tortue.

A Tahiti ?

Oui. Il y en a ici, à Teahupo'o.

Tu sais combien de puna il y a au total à Taïarapu ?

A Teahupo'o, il y a aussi le *puna* à espadon (*haura*). Mais... la tête de la tortue est cassée... Il y a le corps et la tête. Le *puna honu* est à la fin de la route, à la pointe, juste un peu devant il y a une maison et c'est dans un endroit clôturé, c'est dedans. Beaucoup de *puna* dans l'ancien temps.

Est-ce que les gens ici connaissent les *puna* ? Comment en parlent-ils ?

Non ils ne savent pas. Mais c'est comme chez Tamatoa, il y en a 2 chez lui, deux *puna* à thon. On met à un endroit spécial et on fait la prière. Normalement c'est le prêtre qui fait la prière. S'il y a une famille qui habite là, c'est eux qui gardent.

Ce sont les propriétaires qui gardent ?

Ça dépend, mais on donne ça à la famille. Si on donne chez toi *a tahatai*, au bord de la mer, c'est à toi de voir, de bien garder si on ne vole pas. Des fois, il y a des gens qui volent, qui prennent... mais ils vont avoir des... ils vont être malades. Il faut le ramener parce qu'on fait la prière dessus. C'est comme les tiki, il y a du *mana* dedans. Il ne faut jamais ramasser. Tu peux voir, tu peux aller regarder mais il ne faut pas la ramasser.

Et les personnes qui gardent le *puna*, peuvent-elle le ramasser ou le déplacer ?

Ah oui. Il peut se déplacer mais c'est que la famille. C'est comme nous, il y a mes frères, mes cousins et cousines, ils peuvent aller *mea* tourner, même mes enfants. Mais pas d'autres. Parce que c'est à nous. Mais on l'a pas fait pour nous seulement, c'est pour toute la population, pour que la population puisse avoir du poisson. Pour la nourriture, c'est comme ça. Mais les poissons viennent, ça attire les poissons. Chez mama Sophie, il y a un dans la mer, un *puna* bonite aussi mais elle m'a dit « il ne faut jamais toucher » parce que c'est à eux. Ce sont les ancêtres qui ont placé, c'est eux, ils font leur prière. Pour aller pêcher il faut aller voir le prêtre ou la prêtresse, c'est eux qui font la prière pour avoir du poisson. Quand ils reviennent il aussi donner quelque chose, soit pour la femme, soit pour l'homme, juste pour manger. Mais avant, il n'y a pas de marché. C'est pour nourrir la famille. C'est ça. Parce qu'avant, il y en a du poisson, il y en a du poisson mais il faut

aller le chercher. Parce qu'autour de l'île de Tahiti, je crois il y a des *puna*, même à Moorea, à Raiatea, à Tahaa. Je sais qu'à Maupiti, il y en a plein. Il y a un vieux, mais maintenant il est au Tuamotu à Rangiroa, c'est lui qui fait les *puna* comme les tiki.

Il sculpte ?

Oui sculpter, après c'est lui qui fait la prière pour mettre à cet endroit, à cet endroit... si les gens veulent jusqu'à aujourd'hui. Je crois ce papa il habite à Rangiroa. Le *puna*, c'est sacré, c'est comme un *tapu*. C'est comme le *rāhui*. Il faut le respect. Si tu as le respect envers... et il y a des gens qui disent « et le caillou il ne parle pas » mais il faut faire attention. Il faut toujours faire attention.

Ce n'est pas mama Sophie qui nous a dit que quelqu'un avait sorti la pierre de l'eau en face de chez elle ?

Si, c'est un prêtre, c'est un *tahu'a*. Après on lui a dit « il faut le ramener à l'endroit ». Sinon tu meurs... Ces cailloux ça ne pardonnent pas. Mais ça n'appartient qu'à la famille. C'est ça. C'est comme les tiki, il y en a plein dans les vallées mais il faut les chercher. J'ai parlé aussi avec un oncle, il habite à Vairao. Il a trouvé un pilon dans la source. Un pilon. C'est tellement joli qu'il l'a laissé à la maison. Et un jour il y a son copain qui est venu. Il veut ce pilon-là. Il lui a dit « prends, prends ». Il l'a ramené chez lui et c'est un prêtre qui a ramené le pilon chez lui parce que sa femme, elle tombe toujours malade. Ce n'est pas lui qui est malade, c'est sa femme qui est malade. Quand on a ramené le pilon, elle n'est plus malade. Tu vois un peu le *mana*... Mais le gros caillou... Il y a une légende. Tous les soirs, il y a une déesse qui vient dans cette source, elle s'assoie sur le caillou. C'est une grand-mère à nous qui vient tous les soirs raconter. Elles se parlent. Mais après il y a l'arrivée de l'évangile. Le fils de la grand-mère, de la mama, ne veut plus de ça, parce que tous les soirs il voit sa maman. Sa grand-mère venait parler avec la déesse mais elle est gentille. Et quand la déesse est partie et la grand-mère à la maison, il a été chercher le caillou pour le retirer. Mais après, l'autre soir, la déesse n'est plus revenue parce qu'on a déplacé le caillou. J'en ai parlé à mon oncle quand il m'a dit il y a un caillou chez lui. Je lui ai raconté la légende. Après il me dit, tu vois le caillou, avant les femmes venaient mettre le linge pour essorer, pour laver. Après je dis « je ne crois pas va » et « ou c'est le

caillou ? ». Il est chez lui. Je crois qu'il était mort... tu vois un peu. Ça existe toujours et ça vit. Le *puna*, c'est quelque chose de fort et c'est nourrir toute la population...

... Mais il ne faut pas oublier aussi le *puna*, tu dois quelque chose envers lui. Avant, au temps des *tupuna*, ils viennent de la vallée, ils viennent prier quand ils vont à la pêche. Quand ils reviennent, ils remettent aussi un poisson à côté du *puna*. Il y a des gens qui disent « hey le caillou ne mange pas... » mais le soir, les ancêtres viennent chercher. Il y a plus maintenant mais avant oui. Parce que mon papa, deux ou trois fois, il a vu le reste. On dit *papau roho* (?), sous le ventre de la bonite, quand on coupe par le milieu, il y a les 2 nageoires en dessous, il a vu un soir, il est parti à la pêche avec son grand frère, le *puna 'aahi* il y en a plein à côté, tout plein et épais comme ça... mais ça sentait fort, mais il n'a pas pu marcher dedans, c'est tellement agréable, c'est la première fois qu'il voit. Après il a appelé son grand frère « il faut venir voir » mais l'autre ne veut pas venir, il a peur. Mais il a écrit, il a écrit dans son livre. Et l'autre fois avec son beau-frère, il a été cherché son beau-frère « il faut venir voir » mais son beau-frère ne veut pas il a peur aussi. C'est là que tu te dis « ça existe ». Même si on est en 2009, 2010, tout ça... ça existe toujours.

Qu'en penses les habitants ici ?

Des fois ils ne croient pas, ils disent « tu es en train de mentir Patrick ». Tant pis. Même les *puna*, je vais leur montrer « va voir ». Même ceux de Teahupo'o, ils n'ont même pas vu encore le *puna*. Ceux qui habitent ici... quand ils en parlent « hey c'est où qu'il y a ça ? ». Tu vois un peu... Mais le *puna* c'est sacré ça, c'est de faire vivre une population. C'est comme un *rāhui*, c'est un *tapu*. Si tu as le courage d'aller pêcher, tu vas pêcher, tu vas avoir un poisson, deux poissons. Mais avant... je vais te raconter une légende :

Avant, le premier poisson que tu as, il faut que tu emmènes pour le roi. Le premier poisson, là au *puna aahi*, au trou à thon. Le premier poisson que tu as, il faut que tu amènes pour le roi. Mais un jour, le papa Taura, et le fils Teuira ont été à la pêche. Ils ont eu beaucoup de poissons. Mais le plus gros, il faut que tu emmènes pour le roi. Quand ils sont arrivés à l'endroit qu'on appelle *fare mahora*, à la pointe, il y a son frère qui l'a vu, ils l'ont appelé pour lui dire de venir. Ils se sont arrêtés. Ils ont mis la pirogue sur la plage « venez ! Venez manger, boire... » Mais le vieux, il sait déjà qu'ils vont mourir. Parce qu'il fait boire les deux, il les fait manger, et dit à son hôte de travail d'aller couper le poisson par le milieu. Prendre la moitié et de préparer le *fafaru*. Et ils ont mangé et le dernier repas, c'est le poisson. Ils ont mis à table. Après il dit au vieux Taura « sert toi ».

Quand il a regardé dans le plateau, il a vu que c'était leur poisson. C'est là qu'il a pensé « ils vont mourir ». Ils ont mangé et après le repas ils sont repartis. Ils sont obligés d'emmener la moitié du poisson pour le roi. Quand le roi est revenu de la vallée, le poisson était devant sa maison et il n'y avait que la moitié. Il a dit « il faut rattraper ces gens-là, il faut les tuer ». Après il faut les ramener sur le marae. C'est ça aussi le *tapu*. C'est sur le poisson. Quand tu emmènes quelque chose pour le roi, il ne faut pas emmener que la moitié. C'est un genre de tabou, tu vois un peu. C'est sur le thon. C'est ça.

Et comment les pêcheurs sont-ils encore conscients des *puna* ?

Ah oui. A Teahupo'o, ils savent. Même les gens de dehors, les touristes, ceux de la ville... Quand ils font les randonnées, ils voient. Mais le problème c'est qu'on a pas écrit que c'est un *puna*. On ne peut pas l'éviter, c'est sur le chemin. C'est juste à côté, il y a des guides qui montrent et ils montrent leurs savoirs. Il y a des légendes pour chaque *puna*, c'est comme le *puna* à thon, à bonite... Chaque *puna* a sa légende, a son écriture pour les ancêtres. Tu sais les cailloux ça nous donne beaucoup de choses.

Peux-tu m'expliquer les différences entre les *puna i'a* et les pierres à baleine ?

C'est pareil. C'est un poisson la baleine.

C'est un mammifère...

Oui, mais on mange aussi. C'est ce que qu'on a trouvé à Pueu, dans la vallée. Et il y a aussi à Tautira...

Pourquoi ces pierres sont-elles en fond de vallée et pas en bord de mer comme les *puna i'a* ?

Ce sont leur *tupuna* qui ont fait ça... mais tu vois les cailloux ? On ne prend pas n'importe quel caillou. Ce sont les prêtres qui choisissent parce qu'au temps de nos ancêtres, on ne peut pas transporter un caillou de 5 tonnes de la vallée... ou 3 tonnes... ce n'est pas comme maintenant. C'est pour ça ils font dans la vallée. C'est pour ça on trouve les pierres à baleine dans la vallée. On ne peut pas transporter c'est lourd. On choisit les cailloux, on

ne prend n'importe quel caillou parce que les gros cailloux, on ne les trouve pas au bord de la mer. Ce n'est pas comme les cailloux à bonites, aux thons... Si tu fais le tour du Pari on ne trouve pas de gros cailloux en bord de mer. Si une année il n'y a pas de poisson, tu vas prier pour attirer la baleine. Tu vois tous les ans les baleines à Teahupo'o, elles viennent à Teahupo'o, c'est ce qu'on a vu dans le rāhui... au mois d'octobre, novembre, elles arrivent. Décembre, janvier tu ne les vois plus, elles sont reparties.

Mais la baleine était aussi un animal sacré non ?

Oui, mais s'il n'y avait pas de nourriture... c'est ça aussi. Mais je crois que le polynésien ne consommait pas trop. Je ne crois pas... Soit les Australes, je ne crois pas aussi... il y a du poisson en Polynésie.

Pour moi le *puna*, c'est quelque chose de fort parce qu'il existait au temps de nos *tupuna*. Ils nous ont laissé quelque chose, beaucoup même... Mais il y a plein de gens qui ne savent pas. Il faut leur expliquer, leur en parler. C'est ça que j'ai dit à Tāvana Gérard. Il faut aller dans les écoles en parler. Mais il faut leur faire une projection pour que les enfants voient qu'est-ce que c'est le *puna*. Il faut leur expliquer.

Il y a certaines personnes du village qui sont conscients des *puna* mais ceux du Fenua 'Aihere, ils savent. Mais il faut toujours en parler. S'il y a des réunions à la mairie, j'ai dit il faut en parler. Il faut qu'ils sachent qu'il y a quelque chose chez nous. C'est comme le Paul Gauguin l'année prochaine, il faut préparer mais Teahupo'o n'est pas encore prêt. Ils tournent en rond. Comment tu vas expliquer ? Il n'y a rien du tout. Il y a beaucoup à faire... mettre des panneaux pour les endroits interdits, dangereux... expliquer qu'il y a une légende là. C'est comme à Vaipahi, à Papeari, tu as vu ? Dans le *fare pote* il y a toutes les explications. C'est ça qu'il faut faire ici, au Fenua 'Aihere, au Pari, l'endroit où on est allé. Il faut demander au propriétaire si on peut faire, refaire le ponton. Le ponton là-bas c'est privé. N'importe qui ne peut pas aller sur le ponton, il faut demander l'autorisation. Il y a des gens qui disent « il faut interdire de venir voir le *puna* » parce qu'il ne veulent pas qu'on passe sur leur terrain. Non, il ne faut jamais faire ça. Déjà là ils n'ont pas le droit parce que c'est au bord de la mer, tu dois donner 7 mètres de la mer au rivage.

Entretien n°38 :

Qu'est-ce que tu penses de la manière de faire du comité ?

Ça va ... mais il faut qu'on l'on fasse cette association parce que sinon rien ne va changer... ce sera toujours la même chose... Il faut que l'on prenne en main notre rāhui... On a besoin de financement pour nous aider à intervenir. Si on attend encore, ce sera toujours pareil... ça fait six ans que c'est comme ça et rien n'a été fait, on n'est pas capable de faire cette association... Si personne ne fait rien on avance pas... c'est pour ça l'autre jours je suis allée au rendez-vous avec *mea*... Patrick... on est allé voir à Taravao pour créer l'association mais ils ont dit il faut revoir pour créer le compte... alors on attends. Mais c'est en cours...

Toi aussi tu surveilles ?

C'est pas vraiment moi, c'est l'équipe... Quand on passe par là et qu'on voit il y a un bateau dedans alors on intervient. J'ai déjà intervenu plusieurs fois, j'ai même pris les photos... J'ai les traces des infractions dans le rāhui... Mais sinon c'est tout le monde qui surveille... On surveille tous... presque tous ceux du Fenua 'Aihere, ils sont là pour le rāhui. Tu sais les gens du Fenua 'Aihere, ils aiment le rāhui, c'est pour ça qu'ils le protègent. Ils utilisent leur 500f de crédit pour appeler pour dire quand quelqu'un est dedans alors tu vois...normalement c'est pour les urgences ce crédit. C'est pas pour gaspiller pour des gens qui ne veulent rien entendre, pour des gens qui ne respectent rien. Ils sont prêt à se sacrifier pour le rāhui...

Et le fonctionnement du comité ?

Pour le comité, pour moi le problème c'est que ce sont toujours les même qui sont là aux réunions on est toujours ces six même personnes et il y en a d'autre qui ne viennent jamais, on ne voit pas ... en tout cas on ne les voit plus... Pourtant on était du monde au début... mais maintenant même Miri ma ne vient plus, alors que ce sont eux qui doivent nous supporter financièrement... on est seul pour protéger notre rāhui. C'est vrai ce que dis Gérard, ils interviennent et personne ne vient les aider à rembourser leur essence... ce sont aussi des gens qui ont besoin de d'aller à la pêche pour nourrir leur famille, Didier

ma c'est un pêcheur, son essence c'est pour lui normalement, là c'est pour le rāhui... et il va presque à chaque fois qu'on l'appelle.

Qu'est-ce que tu aimerais voir qui change ?

Je voudrais que la DIREN nous donne son soutien comme ils ont fait au début car il faut aussi nous respecter nous le comité. Au début c'était bien, c'était le partenariat avec le comité mais maintenant, nous on les respecte alors qu'ils viennent nous aider... là ça fait plein de réunions qu'on ne les voit pas ... Pourquoi ? Pourquoi ils ne veulent plus nous aider pour le rāhui... mais on dirait c'est depuis qu'on a fait la prolongation pour le rāhui il n'y a plus personne, on est tout seul, c'est nous Teahupo'o, qui faisons les bénévoles pour le rāhui et tout ça à nos frais alors qu'ils ont des millions dans leur budget. Ce n'est pas comme ça que c'était prévu... On a pas fait le partenariat pour qu'ils nous laissent tomber... J'espère pour la prochaine fois ils seront présents... mais s'ils ne veulent plus nous soutenir alors tant pis, nous à Teahupo'o on va continuer. On va continuer quand même notre rāhui parce que c'est pour Teahupo'o. C'est Teahupo'o qui a voulu mettre en place le rāhui, et comme vous avez dit les scientifiques ça marche alors il faut que l'on continue, c'est une bonne chose pour Teahupo'o, pour nos enfants pour qu'ils aient toujours du poisson.

Entretien n°39 :

Alors comment se porte le rāhui ?

ça n'a pas beaucoup bouger c'est toujours pareil... Mais Mati est pas mal, il veut mettre le rāhui en avant. Mais il va y avoir une autre réunion... mais je n'ai pas encore la date, je te dirai... C'est Tāvana aussi, il exagère c'est pour ça les conflits avec la l'environnement. Eux ils sont francs... Maintenant il critique mais c'est lui qui leur a donné le pouvoir... Il a parlé de démission... Mais à l'église protestante ... ils sont pour le rāhui, c'est le pasteur qui m'a demandé d'aller faire une présentation pour expliquer le rāhui à la fête...

Tu vois celui avec qui tu as parlé l'autre fois sur le rāhui... C'est Joël Paofai... c'est son petit frère... c'est celui-là qui a eu une bagarre avec les pêcheurs de Tautira. C'est allé jusqu'au tribunal... C'est comme ça que le rāhui a voulu être mis en place...

Tu sais, il y a quelques jours, j'ai participé à une interview pour un documentaire. J'étais avec le scientifique du Criobe, c'est comment déjà son nom ?

Il est comment ?

C'est le directeur *pai*.

Ah... Serge Planes?

Oui c'est ça, et quand il m'a demandé a « alors, c'est quoi le rāhui ? » je lui ai répondu : c'est le *tapu*, c'est comme quand tu te disputes avec ta femme, il y a un *tapu*, c'est ça. On ne parle plus. Il faut le faire pour les enfants. J'ai dit ça ...

C'est comme le *marae*, tu vois *pai* le *marae* à Teahupo'o, c'est dans le rāhui.

Tu vois ce caillou (montre le caillou) c'est utilisé pour pêcher le thon, dans les trous à thon... Tu attaches l'appât avec le hameçon et tu *veiue* (secouer) pour faire tomber le caillou et l'hameçon arrive en profondeur. Maintenant ils prennent plus les appâts pour faire venir les thons en surface...

[Interruption.]

Mais c'est bien ce qu'il fait Tamatoa. Il faut mettre en place, c'est pas pour nous, c'est pour les enfants...

Entretien n°40 :

L'idée, c'est de faire un petit point sur le rāhui avec vous pour que je sache les difficultés et que je comprenne un peu comment les choses avancent... c'est bon pour vous ?

M : Ok ! La zone de rāhui s'appelle « *Tahuna tara – Vaionifa* ». Il s'agit des noms des 2 passes qui entourent le récif. *Tahuna tara* c'est la « pointe cachée » car c'est une fausse-passe. Ce récif s'appelle *tetahee* (glisser) et la zone centrale est dite *puna* (la source).

E : Alors nous, ce qu'on voudrait maintenant c'est récupérer les points GPS. Apparemment c'est Ewen qui les a... Je pensais c'était avec Alexandra (DRM)...

Vous avez eu des nouvelles pour les balises ?

M : Pour le moment, seule la zone du puna est balisée mais c'est uniquement autour des bénitiers qu'ils ont implantés au mois de février 2018 (22 et 23/02). Le rāhui, lui, n'est pas encore balisé. On a fait une réunion en juillet avec la DRMM, c'était avec Alexandra, pour retourner en mer prendre les points GPS des futures balises. Il est prévu qu'elles soient installées par un prestataire.

E : Bon, ça n'avance pas vite car en ce moment la DRMM est occupé avec le projet de Hao et les rāhui passent derrière... Sinon, on attend car dès que c'est prêt on va commencer à faire la communication sur le rāhui parce que, c'est vrai qu'il y a une certaine pression par les pêcheurs ici à Tautira. Il y a toujours des pêcheurs ne sont pas tout à fait d'accord sur la fermeture de la zone même si on a choisi l'endroit avec eux... Pour eux, le rāhui est vraiment important car il est pour la population, et il y a énormément de pêcheur à Tautira.

Et pour le comité ?

M : Le comité est déjà désigné, il manque uniquement la signature de la commune pour afficher publiquement les membres. Il y a aussi un « surveillant » déjà en place, Hitore. Sinon un autre qui surveille, c'est Tau Pau.

E : Après, l'endroit on ne peut pas empêcher le passage des bateaux – d'ailleurs tout le monde connaît les bateaux de tout le monde, pas besoin de PY, et si jamais l'un passe et voit le frère sur le récif, on sait il va regarder par la montagne... c'est comme ça en vrai...

Est-ce que vous savez si des suivis sont prévus ?

E : Pour l'instant, il n'y a pas eu d'autre suivi de fait depuis la formation de novembre 2017 et l'arrêté de la DRMM va jusqu'à décembre 2020 donc cela ne fait pas tout à fait 3 ans... En fait, ils ont pris en compte la période de traitement du dossier donc on aimerait renouveler pour que ça fasse 3 ans complet... sinon ce n'est pas la peine de faire tout ça...

Moi j'aimerais bien maintenant pouvoir faire la communication sur le rāhui. On a demandé 6 panneaux à installer dans la commune pour avertir la population (1 devant le rāhui, 1 sur la plage du village, 1 à la mairie, 1 dans la mer, etc.) et un panneau dans une zone où vivent des « Parisiens » mais bon, je ne donne pas cher de ce celui-là (rire).

E : Par contre, nous notre inquiétude pour pouvoir c'est la possibilité d'avoir des fonds pour gérer. La DRMM nous a dit de monter une association ou du moins de passer les fonds via une association qui existe déjà ici. On a une piste pour peut-être collaborer avec une association à Tautira sur la préservation de l'Environnement, et présidé par Samuel Hamblin (médiateur mairie de Taravao) – comme ça on pourrait ainsi élargir l'association au domaine marin. Sinon, il faudra créer une association mais il y a des gens réticent si Marc Frogier en fait partie car il a un passif avec la gestion des fonds et maintenant personne ne voudrait adhérer à l'association s'il est dedans...

Mais, par rapport aux interventions, logiquement on ne devrait pas à intervenir car ce n'est pas à nous de faire la police. Les seules qui peuvent intervenir sont le Tāvana (Taravao), les *mūto'i*, les gendarmes, et le contrôleur DRMM (Papeete). Par contre, on peut dire que ce n'est pas autorisé à pêcher à cet endroit, on avertit la population, et pour moi, le but du rāhui c'est d'impliquer la population parce que le rāhui, c'est pour la population.

M : Oui, le rāhui c'est l'affaire de tous. C'est pas pour le pêcheur uniquement mais pour toute la population. C'est elle qui va bénéficier.

E : C'est ce que j'ai expliqué quand j'ai fait signer la pétition. Au début, les gens disaient que c'étaient pour les pêcheurs, qu'ils n'étaient pas concernés... c'est après qu'ils ont compris.

Après il y a autre chose qui est difficile, c'est de gérer la nuit. La passe de Vaionifa est connu pour accueillir des *ature, orare, mata ana'ana*... et je pense que des pêcheurs sont déviés avec le courant à l'intérieur de la zone. Mais c'est de la pêche à la ligne ... bon, tant qu'il n'y a pas de projecteurs, donc c'est bon, on ne dira rien, en plus ce n'est pas l'habitat du *ature* donc ce sera occasionnel.

Sinon on a aussi décidé de conserver le rivage (environ 100 m du bord) pour éviter les conflits car on ne voulaient pas dire à la mamie ou au gamin qui pêche devant chez lui de ne pas pêcher... c'est trop... on laissent ouvert à la pêche sur le rivage, et les bateaux pareil on est obligé de laisser. On veut que le rāhui ouvre à la fin des trois ans, c'est pas comme à Teahupo'o... A Teahupo'o, le rāhui, ils en font un musée au lieu d'un truc vivable... Ils montrent aux enfants, etc... c'est bien mais ils font un musée au lieu d'un truc vivable. Pour moi, le rāhui doit être fait pour que les gens vivent de la zone protégée.

Et est-ce que comme à Teahupo'o, vous avez ici des puna en pierre?

A Tautira, il y avait un *puna o'opu* (bonite) sur la plage, là où il y a le parc qui annonçait l'arrivée des bonites, des thons... Mais maintenant, il n'y a plus de ni bonites ni thons aujourd'hui ou alors, rarement. Il n'y a plus maintenant et tout est déréglé ... Personne ne sait ce qu'est devenu le *puna*... enfin ... peut être que ceux qui le savent ne le disent pas... peut-être quelqu'un l'a pris... Sinon, il n'y a pas d'autre *puna* à Tautira. Mais il y en a à Teahupo'o oui !

Et comment ça se passe avec la DRMM ?

Ça se passe bien. On est surtout en contact avec Alexandra, qui nous dit de les appeler en cas de problème ou si on a des questions. Mais je suis impatient que notre rāhui soit balisé pour commencer la communication et répondre aux appels à projet pour obtenir des fonds.

Entretien n°41 :

Je viens aux nouvelles des rāhui à la Presqu'île, et je voulais aussi avoir votre avis, sur ce que vous pensez du rāhui, comment vous le définissez, comment vous l'entendez...

D'accord, alors jusqu'à présent, c'est Alexandra qui s'est occupé des dossiers de ZPR-rāhui mais elle vient d'obtenir un poste fixe à la DRMM donc maintenant c'est moi qui continue sur les rāhui. Et c'est Gaby qui sera sur le PGEM.

Pour les rāhui de Pueu, Tautira, motu nono et anses Tehipa, ils ont été actés et classés. Les comités de gestion sont définies localement mais il manque encore le document officiel qui doit être signé par le Tāvana de Tairapu-Est. Dès que les documents officiels précisant les noms des membres du comité, on organisera une réunion pour pouvoir définir des objectifs de gestion avec les membres du comité. Pour l'instant, chaque ZPR-rāhui a son comité de gestion sauf pour Afaahiti, il y a un comité pour les deux ZPR avec des pêcheurs du côté motu nono et du côté baie Tehipa.

Pour le moment les rāhui sont actés jusque fin 2020 (sauf Pueu), mais à Tautira, on nous a déjà demandé de prolonger jusqu'à 2022 parce que ça n'a été mis en place qu'en 2018... Par contre, ils restent à installer les balises qui ne sont pas encore en place, et les panneaux et flyers sont en cours de préparation car les communes ont demandé des flyers pour communiquer sur la zone protégée.

Après, ce que l'on sait sur la zone, c'est surtout avec le projet de bénitiers. Il y a eu 1000 bénitiers qui ont été ramené en février 2018... On suit grossièrement les mortalités mais il n'y a pas de suivi en place pour ce projet. Leur implantation a été réalisée avant le classement de la zone et il n'y a pas eu de braconnage donc on sait que la zone est relativement bien surveillée. Pour les ZPR-rāhui, c'est pareil, il n'y a pas de suivi prévu pour le moment. On attend de voir en fonction des objectifs attendus par la population pour prévoir ensuite un suivi adapté aux objectifs.

Vous arrivez à avoir une communication régulière avec les membres du comité ?

Depuis les réunions avec Intègre, j'ai rencontré une fois les comités de gestion avant le classement. Les prochaines réunions seront organisées une fois les membres des comités validés par le *Tāvana* de la commune (dans le cas de Taiarapu-Est, Anthony Jamet).

L'objectif, c'est de les réunir dans un premier temps pour voter le règlement intérieur, puis par la suite on aimerait mettre en place des groupes ou des ateliers de travail pour pouvoir préciser les objectifs de gestion et leur proposer des indicateurs adaptés pour le suivi.

Et par rapport au comité, quel est sa vraie place ? Peut-il décider ?

En fait, le comité de gestion ne fait normalement pas parti de la ZPR. C'est une mesure qui a été mise en place en plus car le texte ne prévoit pas le comité... Juridiquement, il ne s'agit pas d'une personne morale. Si le comité souhaite avoir des fonds pour gérer par exemple, il doit passer par la création d'une association. En fait, il est informel, il n'a qu'un rôle consultatif.

Après, un choix a été fait pour que le président du comité dans le cadre des ZPR soit le *Tāvana* de la commune associée parce qu'il a une certaine légitimité mais j'avoue qu'on s'est quand même posé la question de s'avoir s'il on laissait libre la composition ou si on imposait le *Tāvana* à la place de président. Ce qui est important, c'est de ne pas court-circuiter le grand *Tāvana* (Taiarapu-Est), car c'est lui qui acte les membres dans le comité de gestion. Du coup on a fait le choix de respecter la hiérarchie. Et C'est aussi une façon d'investir la commune car pour la surveillance, elle peut intervenir plus facilement (elle en a les moyens) en envoyant les *mūto'i* par exemple. Si elle s'investit, c'est mieux et plus simple, mais après, ça dépend des personnalités de chacun.

Est-ce qu'il y a des choses que vous craignez avec la gestion du rāhui ?

Il y a des difficultés qui pourraient survenir si jamais le *Tāvana* de la commune associée ne s'entend pas avec le grand *Tāvana* car c'est lui qui porte la responsabilité de définir les membres du comité mais le second le préside. C'est cette situation complexe qui peut devenir vraiment prise de tête pour nous si il y a conflit entre les 2. Mais pour l'instant, il n'y a pas de problème...

Et l'une des différences aussi entre les ZPR de Tairapu et les autres (Faa'a, Arue...), c'est que là, on gère. Ce n'est pas le cas des anciennes ZPR qui portent juste le classement mais il n'y a pas de gestion. Ici, on va faire en sorte de réellement mettre en place une gestion car ce n'est pas le cas avec le PGEM à Moorea, ni avec les anciennes ZPR.

Et le fait d'utiliser le terme de ZPR-rāhui ?

J'avais commencé à écrire sur ce que signifiait le rāhui aujourd'hui... d'ailleurs je l'avais envoyé à Tamatoa... En fait ça dépend car certaines communes ne veulent absolument pas de rāhui. Elles ne veulent pas en entendre parler... Par exemple à Mataiva, aux Tuamotu, ils disent ZPR mais ne veulent pas de rāhui. A l'inverse, d'autres communes en parlent et veulent utiliser ce terme. En fait le rāhui, ça veut tout et rien dire aujourd'hui...

Et pour le nouveau PGEM alors, ça en est où ?

Le zonage ne va pas tellement changer, mais toutes les anciennes réglementations vont sauter. Elles seront définies et proposées en enquête publique suite aux réunions de concertations réalisées pendant la révision. Les pêcheurs apprécient d'avoir une arène de parole, il leur faut une instance de dialogue avec les autorités. Il est donc prévu un grand comité de PGEM avec le *Tāvana* de Moorea comme président, et des groupes de travail par communes associées pour travailler sur les règles et les problèmes. Il y a eu une association « rāhui » qui s'est créée au moment de la révision, pour moi, c'était plus des revendications identitaires que pour que le pouvoir de gestion leur soit attribué mais le mouvement est en train de s'estomper aujourd'hui... Les membres de ce mouvement ont participé un peu aux premières réunions des premières phases de concertation mais plus par la suite.

L'idée du nouveau PGEM est d'avoir un texte qui précise les objectifs de chaque zone et que chaque service compétent suive ces zones. Il s'agit d'une planification de l'espace et pas d'une gestion de l'espace. Avant, il n'y avait pas de gestion car pas d'objectifs de gestion, et c'était beaucoup trop lourd... il y avait aussi le comité permanent avec ses représentants. Le prochain comité sera plus diversifié dans ses représentants et aura deux organismes consultatifs : la DIREN et le Criobe.

Entretien n°42 :

Alors, comment ça va le rāhui ? tu as eu des retours ?

Le rāhui, oui, ça va ... mais, hey Pauline, je voulais te demander... c'est quoi le rāhui en fait ? Parce qu'on en parle mais moi je sais pas c'est quoi...

Ah d'accord, à quoi tu penses quand tu entends le mot « rāhui » ?

C'est la mer... je crois... le rāhui c'est dans la mer... les poissons... mais je ne sais pas vraiment ce que c'est...

Est-ce que tu habites à Teahupo'o ?

Oui *pai*, je vis ici. Avant j'étais en ville mais j'ai voulu revenir sur la terre de mes ancêtres, de mon grand-père. C'est lui habitait ici ... c'est sur sa terre alors que je suis aujourd'hui. Je très attachée à ma terre parce que c'est celle de mes ancêtres. Tu sais, je te dis à toi ... quand je vais en bateau et que je regarde la montagne, je vois mes ancêtres, je sens mes ancêtres.

Ah oui ?... Comment tu les sens ?

Pour moi, mes ancêtres me préviennent du danger, et je sais que si j'ai besoin je peux les appeler pour demander de l'aide. Moi je suis membre de l'église mormone, et en tant que membre on m'a attribué un saint esprit. C'est ce saint esprit alors qui me protège, c'est comme une petite voix qui me dit qu'il ne faut pas faire ceci ou cela.

Tu sais je ne veux pas te faire peur, mais j'ai des histoires à raconter avec les esprits parce que je les sens – les bons et les mauvais ... Nous les humains on peut sentir si c'est un bon esprit, *ta'ata hare hare* (personne qui passe) ou un mauvais esprit *tatane* (Satan). C'est surtout quand je suis dans la maison de ma mère, j'entends des pas, c'est ma grand-mère qui passe...

C'est comme la pluie, tu sais ici il pleut beaucoup... C'est bien la pluie mais ça veut toujours dire quelque chose. Quand il pleut fort, que tu ne peux pas sortir, c'est que quelqu'un est mort...

Quand il y a des étrangers ou des gens de l'extérieur qui ne sont jamais venu ici à Teahupo'o, et ben il pleut, c'est comme pour dire la bienvenue ici chez nous. Et à mon mariage, il a plu un peu, pas beaucoup mais il a plu, mais je l'ai bien pris, c'est comme une bénédiction pour moi.

Mais tu sais ici c'est important aussi de prier. Tu fais la prière ? Je pense toujours à remercier Dieu pour la vie que j'ai, pour ce qu'il me donne, pour qu'il me protège, pour que je me sente protégée. Quand tu vois en France, il y a des attentats, c'est parce qu'ils ne croient pas alors Dieu ne les protège pas... Nous ici on est protégé...

Entretien n°43 :

A quoi tu penses quand tu entends le mot « rāhui » ?

[Réponse en tahitien]

Traduction : Quand elle entend le mot « rāhui », il n'y a pas d'opposition, c'est que des pensées positives. Pour le rāhui, il n'y a pas de chose spéciale, c'est le « *manao maitai* », le *manao* c'est la pensée, *maitai* ... bon donc bonne pensée. Si pour le rāhui dans la suite des choses, il y a plus de poissons c'est bien, il y a plus d'autre chose, c'est bien.

Et le terme de « rāhui », est-ce que tu te souviens de la première fois ou tu l'as entendu ? d'où tu le connais ? Est-ce que tes parents ou grands-parents t'ont enseigné ce qu'était un rāhui ?

[Réponse en tahitien] *Aita... (Eric) Tapu ra ? Aita, aita...*

Traduction : Avec ses parents, elle n'en a jamais entendu parler du système de rāhui ici... à Tautira. Parce que ce sont des personnes qui ont vécu et qui vivent encore au Fenua 'Aihere donc c'est vrai que c'est le coin ou c'est la pêche quoi... C'est la pêche et l'agriculture. Ils commencent à travailler le mardi jusqu'au samedi. Et elle, ça fait... vu son âge, elle a tout le temps vécu là-bas.

Et c'était déjà comme ça au temps des grands-parents ? Le même rythme ?

Traduction : Oui le même rythme. Elle dit, elle, quand elle était gamine, personne ne parlait de rāhui, personne... pourquoi ? Parce qu'il y avait à profusion ... des poissons, des bigorneaux, des bénitiers... maintenant... donc personne ne parlait de rāhui. Donc le poisson, on pouvait le prendre au bord, il n'y avait pas besoin d'aller au récif pour prendre du poisson. Il y avait beaucoup de poisson. Et moi je confirme, je n'ai pas son âge mais il y avait du poisson, il y avait, il y avait...

Donc là c'est le tout premier rāhui de Tautira depuis longtemps ?

Le premier ou les gens entendent parler et vont voir en application quoi.

Et jamais entendu parler même en dehors de Tautira ?

Mea Teahupo'o, Moorea...

Traduction : Pour les enfants qui vont arriver le rāhui, parce que avant, ils en avaient jamais entendu parler... c'est tout récent, pour elle, le rāhui. C'est tout récent.

Est-ce en dehors de ce qui s'est mis en place dans le lagon, le rāhui, tu en as entendu parler dans les légendes ou les histoires ?

[Réponse en tahitien]

Traduction : Même dans les histoires, elle n'a jamais entendu parler, même en discutant avec des amis, et je dis « même avec la bière ? », même avec la bière, il n'y pas d'histoire de rāhui quoi.

C'est que depuis l'année dernière alors ?

C'est tous les ans, comme elle dit, elle en a entendu parler, dans tel île, ils ont fait à rāhui, à Moorea ... Elle parle du rāhui de Teahupo'o, elle a été voir...sinon...

Tu as été voir le rāhui de Teahupo'o ?

[Réponse en tahitien]

(l'accompagnateur) il y a plein de poissons dedans...

Traduction : Même celui de Teahupo'o, elle n'a pas encore été, elle en a entendu parler, elle a vu des trucs à la télé, sinon, de ses propres yeux, jamais vu.

Et pour le rāhui de Tautira, que penses-tu de l'endroit qui a été choisi ?

[Réponse en tahitien]

Tu connais bien cet endroit ? Ah vous allez pêcher là-bas...

Traduction : A partir du moment où ils vont mettre les balise, ce sera matérialisé. Tant que c'est pas matérialisé, t'auras beau leur dire « hey, vous ne pouvez pas pêcher » ben ils vont dire... comme la dame elle dit, une fois que ça va être balisé, on ira plus faire la pêche là-bas. Elle dit c'est bien !

Et toi qui connais bien cette zone, il y avait beaucoup plus de poisson avant ?

Il y a moins.

Et quand on est allé dedans, on a vu des coraux renversés...

C'est le cyclone Veena. Avec le courant et les cyclones, le poisson est parti au fond en profondeur, comme il n'y a plus de corail... elle, c'est son analyse. C'est toujours dans le lagon mais plus profond. Il a bougé car il n'y a plus d'abris.

Et c'est profond ?

Au milieu, tu as 30-40 mètres. Elle dit il y a du corail en bas. Comme elle dit madame, comme il n'y a plus d'abris, c'est pour ça que les poissons sont descendus. C'est Veena en 1983, ça a tout chamboulé le lagon. C'est de là qu'est parti ce chamboulement. Le corail avait commencé à repousser, un autre petit cyclone ou petite tempête et c'est parti. Comme elle est pratiquement tous les jours dans la mer, elle est là, c'est exceptionnel aujourd'hui.

Et tu pêches que dans le lagon ?

Elle pêche de préférence à l'intérieur mais quand elle va à l'extérieur, c'est la pêche à la palangre. A l'intérieur, au filet. Elle dit qu'elle voit actuellement le développement d'une algue, à épine, les dures sur les patates. Donc elle dit, depuis qu'il y a ses algues-là, le corail se meurt. Son observation, c'est ça. Le corail se meurt donc il n'y a plus de *pāhua*, ni de *oua'o* (coquillage dans le corail). Ça pareil, les patates ou elle allait, là c'est les algues qui y sont... donc elle me dit que le corail est pourri. Là où il y a ces algues dessus,

là où elle marche, le corail s'effrite. Il se casse. Voilà, elle dit il n'y a plus de *oua'o* à cause des algues.

Et ce développement d'algue c'est que ici à Tautira ou c'est partout ?

Parce que je crois qu'à Punauuia, ils l'arrachent. Même à Papara, des endroits où elle a été, il y en avait... maintenant et avec les algues il n'y a plus rien. Les algues se sont installées, plus de *oua'o*. Elle pense qu'il faudrait que les scientifiques se penchent sur ce problème. C'est partout autour de l'île.

Et tu penses que c'est uniquement cette algue-là ?

Oui celle-là. Pas la *taramea* non plus. Elle dit c'est l'algue... elle va sûrement mourir dans la mer...comme elle dit maintenant il n'y a plus de *pāhua*, il n'y a plus rien alors qu'est-ce qu'elle va aller faire dans la mer maintenant ? Il n'y a même plus de bigorneaux sur le récif. Il y a du *troca*...

Mais c'est juste à certaines périodes non ?

Le *troca*, c'est soumis à autorisation pour les prélèvements. Bon sinon, si c'est pour la consommation familiale, il y en a qui consomme... mais bon, le problème c'est qu'on perd quand même la valeur, la coquille. Il y a 3 ans on a fait un ramassage de *troca*. Et ça, c'est soumis à autorisation du Territoire. On ne ramasse les *troca* que si l'on a un acheteur. S'il n'y a pas d'acheteur, on ne ramasse pas. Ce n'est pas tout le temps... Là par exemple, on demande à ouvrir le ramassage pour les burgaux, on a fait une demande et le problème c'est qu'il faut trouver l'acheteur... Parce qu'on a une perte d'acheteur à l'étranger quoi... Tout le monde veut mais gratuit... Mais bon si on le fait, c'est pour manger, consommation personnel, familial.

Et tu disais, sur la *taramea*, que ça n'avait rien à voir avec l'état abimé du corail ?

C'est l'algue. La *taramea*, oui ça mange le corail mais ça ne fait pas des dégâts comme l'algue. Elle maintient, pour elle, c'est bien l'algue qui est en train de bouffer le corail. Quand il y a le maraamu tout ça, ça s'arrache mais bon, ça repousse très vite...

Est-ce que tu as une idée d'où peut venir le développement des algues ?

Elle pense qu'il y a aussi un effet sur les *vana*, les oursins, ces algues-là parce que même les oursins, ça a disparu. Parce que souvent, il y a les oursins normaux et les oursins de feu, le *hava'e*, là c'est pareil, il n'y en a plus... porté disparu.

Si tu devais décrire le *rāhui* en 2 ou 3 mots, les quels tu utiliserais ?

Maita'i, c'est bien. Maintenant est-ce que on va voir c'est bénéfique parce que maintenant on lui dit à Teahupo'o tu vas seulement voir le poisson. Mais elle veut voir ici à Tautira. Voilà ce que maman aimerait voir, c'est des poissons dans son *rāhui*, pas à Teahupo'o. Même elle, elle dit, si elle voit des gens dedans, elle va dire il faut respecter.

Ça change parce qu'il y a moins de poisson, il faut mettre une réserve. Même le jour elle dit le filet c'est dur, c'est mieux le soir car le poisson remonte.

Et avec la rareté du poisson, tu arrives quand même à bien vivre de la pêche ?

Non elle a du mal. La vie devient de plus en plus difficile. Que la maison vive, c'est l'essentiel.

C'est vrai c'est petit les poissons mais quand tu dis « hey c'est petit » on te répond « 1000 F » c'est ça le problème à Tautira, c'est qu'il y en a beaucoup qui vivent de ça.

... Mais quand nous on a fait notre système de *rāhui*, on n'a pas fait du tout comme à Teahupo'o. Parce qu'elle dit, c'est ce qu'elle me pose comme question, ils n'ont pas ouvert à Teahupo'o. Elle ne voudrait pas ça à Tautira.

Entretien n°44 :

A quoi tu penses en premier quand tu entends le mot « rāhui » ?

Il faut le rāhui.

Et d'où est-ce que tu as connu le rāhui ? Est-ce que tes parents ou grands-parents t'ont enseigné ce que c'était ?

Avant le *fa'anaora* du rāhui, c'est sur la terre ou sur la mer mais ça ne peut être que 6 mois, pas un an, comme ce qu'on l'on fait est par secteur... Oui, il a déjà entendu parler du rāhui. Avant, il y avait du poisson en abondance, ce qu'il y avait comme rāhui c'était sur la terre. Il n'y a que maintenant ou il entend parler de rāhui pour la mer... Avant c'était sur la terre, mais il y avait tout le monde qui ramassait...

Comment ça fonctionnait alors ces rāhui-là?

Il y avait un comité qui surveillait. Dès qu'il y avait une faute, on te confisquait la terre. Tu ne ramassait pas ce qu'il y avait sur ta terre donc tu étais privé de la production de ta terre. Et après quand le rāhui était fini, on te rendait la terre mais sans la production. Comme il dit, le rāhui terrestre était vachement bien aussi car cela permettait à ton propriétaire terrien, quand tu allais, tu avais le *mā'a*, tu avais les cocos, les bananes... alors qu'à l'heure actuelle, c'est-à-dire, il n'y a plus de rāhui comme il n'y a plus de surveillance, c'est surtout ça, donc tout le monde va sur tes terres et se sert. Et ça c'est malheureux, tu arrives tu es propriétaire et le coco, t'en trouves pas quoi... Alors que, comme il dit, le rāhui terrestre, il y avait un comité qui était chargé de la surveillance. Comme nous, ce qu'on est en train de mettre dans la mer, personne ne rentre dans la zone. Si tu rentres dans la zone, c'est avec autorisation. Il y en a toujours aux Tuamotu...mais maintenant ici il n'y en a pas... Ah maintenant ça commence dans *mea*... dans la mer, mais c'est trop tard maintenant. Il faut protéger aussi le corail mais avant, tu sais avant ici les gens utilisé un poison pour endormir le poisson (à base de liane, le *houra*). Ici, maintenant, à l'heure actuelle, il y en a qui font ça à l'eau de javel. Avant oui, ils mettent ça dans une patate... et tous les poissons à l'intérieur, tu ramasses. Et le corail aussi avec. Tout le monde le faisait, surtout pour les rougets. Tu sais, le rouget, il est souvent dans

les patates. C'est le *houra*, une liane que tu tapes, les racines. Tu prends la racine, tu la tapes, la mixes, après tu mets en dessous du corail et peut-être après 3 min, le poisson est comme ça (dort) et tu ramasses. Mais maintenant il n'y a pas. Tu vois, à l'époque la plante te bousiller le corail alors imagine avec la javel...

Tu pratiques aussi la pêche ?

Oui, mais après... avec le fusil... je suis pêcheur sous-marin. Mais avant il n'y en a pas de rāhui pour les poissons... mais maintenant c'est : il faut faire. Mais il faudrait déjà changer la façon de réfléchir des gens, il faut pas penser à eux, il faut penser aux enfants, à demain. Il faut penser à demain, pour les enfants le rāhui. Il dit il faut que tout le monde s'unissent. Si tout le monde, il y a plein de poissons après. Si pas tout le monde, ça n'ira pas. Si arrêter ça là, tu arrêtes ! Si tu regardes à Teahupo'o, c'est là-bas ou il y a le poisson, le vivier quoi. De Fa'aroa jusqu'au motu, là où on voulait avoir... Comme il dit, quand on fait le rāhui, il faut aller là, à la source, ou il y a le poisson. C'est pas là (la zone proposée) c'est le motu. Avec le motu, c'est ça le rāhui. La première chose que les gens doivent penser pour le rāhui, c'est pour demain. Pour demain. Demain. Pas là aujourd'hui, penser aux enfants. Ça, il faut que les gens se mettent ça dans la tête. Les enfants, après les petits-enfants, c'est eux. Pas pour moi. Comment on fait après si on a pas de poisson ? Bon, il faut penser à ça. Sinon, si tout le monde ne peut pas penser ça, ça ne marche pas du tout. C'est mon idée. Il faut penser aux petits-enfants, voilà mon idée. Il faut aussi que les gens respectent quand on fait le rāhui (*fa'atura*, respecter). Si tu ne respectes pas, ça ne va pas. Mais le rāhui, c'est bien, c'est bien le rāhui, il faut faire. Quand il a commencé la pêche sous-marine, il n'y avait vraiment de fusil comme maintenant. Le poisson a aussi commencé à se raréfier à partir du moment où il y a eu la pêche de nuit.

Et tu allais pêcher dans la zone qui a été choisie pour le rāhui ?

Oui. Tout ici, Teahupo'o et Tautira, mais aussi Paea, Papara... Même les jeunes actuels, de Teahupo'o à Hitia, qui ne vivent que de ça. Et ils connaissent, ils y vont de nuit... d'où vient cette connaissance, ils ont transmis mais il navigue de nuit, pas de lumière. C'est rare que tu entends ceux qui se prennent une patate... Pour lui le rāhui c'est bien.

Et si tu devais choisir 3 mots, qui pour toi, décrivent le mieux le rāhui, tu choisirais lesquels ?

Il faut penser, si tu ne fais pas le bien, derrière ils n'auront rien. Donc les enfants n'en profiteront pas. Il faut que les gens, la population se rassemblent, discutent, prennent des décisions et que cette décision-là soit respectée. Comme il dit on « *parau parau* », mais une fois qu'on est décidé de faire le rāhui, il faut le faire, ok mais que tout le monde soit impliqué, surveillance... Parce que si toi tu t'en occupes pas, moi je m'en occupe pas, lui il ne s'en occupe pas, on aura zéro, pas de *mā'a*. On se tient à cette décision, c'est fini. C'est ça les rāhui, sinon, ça ne marche pas. Le motu, il dit, avant, c'était ou il y avait les poissons, les *pāhua*, il dit avec la zone de rāhui que Teahupo'o a faite, c'est exactement la même chose qu'il y a au motu. Avant, les gens au dehors venait chercher au motu les *pāhua*. L'erreur à ne pas commettre pour les *pāhua*, c'est quand tu vas les pêcher, tu les laisses sur place, avec les coquilles et œufs potentiels. Tu ne les laisses pas à terre... tu les nettoies là sur place. Avant c'était interdit d'aller ailleurs, tu pêchais les *pāhua* là, tu les laissais sur place, dans la zone quoi. Il dit que sur les coquilles il reste des petits qui sont accrochés. Maintenant ils viennent *a tahatai* nettoyer tout ça.

Maintenant, le poisson est tout petit. Ils ne voient que l'argent. C'est de l'égoïsme (*naunau*). Mais avant, rouget comme ça (grand), langouste comme ça (grand).

Entretien n°45 :

[La rencontre a eu lieu lors d'une fête protestante organisée à Papeari. Mon interlocuteur présentait le stand sur le rāhui de Teahupo'o.]

Ça c'est le rāhui alors, tu vois les limites, tu ne peux pas aller dedans... mais bon il y a toujours de réfractaires au rāhui... On leur dit que c'est protégé et ils partent...

Et pour toi, que représente le rāhui ?

Alors pour moi, le rāhui c'est protéger mais c'est aussi produire. Il faut mettre à profit les touristes pour les emmener voir les poissons parce que c'est bien beau de protéger mais il faut qu'on y gagne, pas qu'on y perde...

Et puis il y a ceux du Fenua 'Aihere qui vivent en face... ils protègent mais aussi ils vont dedans parce que je suis capable de reconnaître d'où viennent leurs rougets. Je vois la taille, la couleur... ça te dit que le poisson est en bonne santé *pai*. Il n'y a que là-bas, je ne suis pas dupe moi !

Et qu'est-ce que tu penses de la surveillance du rāhui ?

Et si on ouvre le rāhui, ça va être le massacre parce que tout le monde va vouloir aller puiser dedans car il n'y a pas de règlement... Mais je suis d'accord, mais il faut que ça profite d'abord aux pêcheurs car c'est leur gagne-pain.

Le rāhui, c'est bien, il faut le faire car les générations de maintenant n'ont plus de poissons, plus de pêche... Ils ne veulent pas de travail mais ils veulent de l'argent... C'est comme ça maintenant...

Et là je vois les pierres dans la zone du rāhui, tu peux m'en parler un peu ?

Ah oui ça... ça c'est les *puna*... les pierres... C'est la pierre pour pêcher les thons au large, c'est à Hotupu alors... mais pour les *puna*, ils ne sont plus utilisés maintenant, ils font partis du patrimoine.

Entretien n°46 :

Tu es de Tautira?

Oui, je vis de la pêche et du *fa'a'apu*... je vis à Tautira depuis plus de 30 ans.

Est-ce que tu peux me parler du rāhui ?

Pour moi, le rāhui est une bonne chose , c'est l'avenir des jeunes, puisqu'il n'y a pas de travail, c'est une bonne chose de protéger la nature.

J'ai vu l'autre fois une émission sur le rāhui de Teahupo'o donc je connais un peu comme ça... Tu sais... nous les femmes à Tautira, on préfère que nos enfants trouvent un travail plutôt que d'aller à la pêche pour qu'il puisse avoir un salaire car c'est dur aujourd'hui... Les conditions, la santé... Mon grand-père est mort de la pêche, il a été malade...

En plus, maintenant, les jeunes ont aussi changé de méthode, c'est quelques heures de pêche le soir alors qu'avant, c'était toute la nuit jusqu'à l'aube. Comme les poissons sont plus petits, les prix baissent et du coup plus tu pêches, plus tu gagnes car les prix baissent donc il faut pêcher beaucoup si on veut pouvoir gagner de l'argent... Des fois, ça arrive de brader des 4 paquets à 1000F juste pour avoir l'argent.

D'accord, et que penses-tu de l'endroit pour le rāhui ?

Mais pour le rāhui, je pense que c'est un bon endroit...J'ai hâte que ce soit mis en place ! Je vois des rāhui dans les îles à la télé... Ici au début, il y avait des conflits entre des pêcheurs de Teahupo'o et Tautira, puis les conflits continuent avec les jeunes... Ah oui il y a beaucoup de conflits à Teahupo'o, c'est des conflits de personnes d'ici et là-bas. Et puis, la pêche, pour les petits-enfants, c'est une question de dignité, il ne faut pas mendier si tu n'as pas d'argent.

Entretien n°47 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

[Un ton principalement fort et énervé pour parler du rāhui]

Avec le rāhui, il ne faut pas aller dans les autres communes pour pêcher donc ou vont aller les pêcheurs ? Si le rāhui à Tautira, les pêcheurs vont aller ailleurs mais ils vont se faire jeter car ils ne sont pas dans leur commune...

Je pense que le rāhui de Tautira n'est pas bon car si on veut faire un rāhui, ce qui est une bonne chose à la base, hein c'est bien, c'est pour nourrir la famille, nos enfants... alors il faut le faire mais pas n'importe comment ! Moi je dis qu'il faut le faire « *o tia o tia* » (pointe-pointe de Tautira à Teahupo'o). Il ne faut pas faire comme vous avez fait là, pas sur une distance de 100 mètres... c'est pas suffisant, ça ne fera rien. Pour moi, pour le rāhui, c'est la première condition. Après, c'est qu'il faut aider les pêcheurs. On a besoin de sous nous, si on ne peut plus pêcher. On fait un rāhui, ok, mais on nous donne des sous alors sinon on va faire comment hein ?! Le Territoire doit nous donner des aides... Alors on mettra le rāhui mais le Territoire donne des sous quand on ferme le rāhui. Il faut que le rāhui profite aux pêcheurs et non pas aux pensions de famille, comme à Teahupo'o.

Le rāhui, c'est bien, et après les pêcheurs ? Mais à Teahupo'o, on me chasse, on me tue ... c'est pour tout le monde la mer... J'ai eu des problèmes avec Teahupo'o...

Si le rāhui se fait de la pointe de Tautira à la pointe de Teahupo'o, « c'est comme ça le rāhui », « à Teahupo'o, c'est pour les pensions de famille » et pas pour les pêcheurs. Na ra il faut regarder le pêcheur d'abord, ils sont bêtes de faire le rāhui comme ça ». Si on fait comme je dis, dans 3 ans après on enlève, et après on remet. C'est ça : *o tia o tia*, là c'est super !

Moi j'ai une expérience de 50 ans de pêche. Ici à Tautira il n'y avait beaucoup de pêcheurs avant, aujourd'hui tu sais combien on est ? On est 105 pêcheurs inscrits à la coopérative. Alors le rāhui c'est un bon projet mais il ne faut pas le faire sur 100 m. Il faut que le Territoire paie pour les 3 ans de fermeture. Comment on va faire sinon ?

Et quand je vais à Vairao et/ou Toahotu ils me disent « vous allez faire votre rāhui, vous allez venir chez nous alors ».

Tu sais ici, les pêcheurs de Tautira sont considérés comme des massacreurs...Je suis membre du comité de la coopérative de pêche, je travaille dans la pêche depuis que je suis jeune. Après j'ai travaillé en ville, puis au CEP. Pour moi le rāhui, c'est l'interdit. J'en avais jamais entendu parler avant, c'est juste maintenant.

Entretien n°48 :

T : Ceux qui n'ont pas de travail, ils sont obligés de faire la pêche... Si on ne fait pas le rāhui, quand ils vont grandir, ou ils vont aller pêcher le poisson ? Comme en ce moment, tu vois en ce moment, il y a plein de jeunes qui pêchent. Heureusement qu'ils pêchent, sinon où ils vont aller, sur la route ? Comme les gens tu vois les jeunes aujourd'hui ? Ils vont voler chez les gens... C'est bien le rāhui mais il faut faire une règle... Si on fait le rāhui, il faut accepter, il ne faut pas qu'on mette le rāhui, et que les autres vont pêcher. C'est ça qu'on pense nous au comité... Il faut bien faire une loi. Et cette loi, il faut que ce soit sévère. Si on t'attrape le premier jour, peut-être on te donne un avertissement, peut-être, on ne sait pas encore, c'est à nous de décider. Si on te trouve dans le rāhui, on te prend ton poisson, on te confisque tout... Pour réfléchir les autres... Tu vois, si on attrape quelqu'un, hop, si on ramasse tous ses affaires, le bateau, tout... ils vont réfléchir, ah, c'est mieux de laisser le rāhui. Sinon ça ne marche pas... à mon avis... Si on ne fait pas une règle comme ça, ça ne marche pas... Il y a des gens qui vont aller et vont dire « ah, ils ne pas nous... » Il ne faut pas faire ça. C'est mieux de faire une loi, là, ça fait réfléchir les jeunes. Pas les jeunes... tous les pêcheurs, tu vois, tous les pêcheurs.

Et par rapport à l'endroit qui a été choisi, t'en penses quoi toi ?

T : Non c'est bon, c'est bon. Pour la première fois, pour moi c'est bon. C'est là, on va voir si dans les 3 ans, c'est bon ce côté, si on change, on change. Il y a 3 endroits, on peut... on va voir, on va voir... dans les 3 ans.

Et est-ce que toi, quand t'étais plus jeune, tu avais déjà entendu le mot « rāhui » ?

T : Non... c'est après que quand j'ai été jeune... Vers 30 ans, c'est là que ça a commencé le rāhui. C'est à Moorea qu'on a fait la première fois. Mais ici, avant, il n'y avait pas des pêcheurs comme aujourd'hui...

Pas autant, tu veux dire ?

T : Voilà, pas beaucoup... Aujourd'hui, toutes les maisons que tu vois là, il y a 2 pêcheurs bientôt. Tu vois...

Et il y a du monde qui habite au Fenua 'Aihere...

T : Oui, il y a du monde. Nous on habite de l'autre côté, c'est la famille. La famille Veselsky, les Tchèque, Esquille, Vanbastoler et les Marere. Après le motu, il n'y a personne, personne. Dans la nature... Là c'est encore plus jolie de l'autre côté...

Avant il y avait une légende, le tambour, tu prends un caillou et tu tapes, ça résonne jusqu'au village. Mais il y a un gars qui a bouché le trou.

Et si tu devais résumer ce que tu connais du rāhui en quelques mots, lesquels tu utiliserais ?

T : Le rāhui, tu ne peux pas... rāhui, je ne peux pas te dire, demande à Eric peut-être il va te répondre...

F : je ne sais pas... plus de poissons. Ça, c'est assuré, plus de poissons.

Et comment tu as entendu parler du rāhui toi, c'est ton papa qui t'as expliqué ?

F : Parce que eux maintenant, c'est rare qu'ils pêchent par ici maintenant. Quand il va pêcher le soir, il peut pêcher toute une nuit, si tu peux remplir cette glacière là c'est bon, une nuit, quand ils pêchent par ici (dans le lagon). Mais plein de pêcheurs maintenant. Avant, les pêcheurs ne pêchaient pas le lundi, mardi, mercredi, ils ne pêchaient que jeudi et vendredi, que le soir, avant. Aujourd'hui, les gens commencent à pêcher aujourd'hui, ce soir, lundi, mardi, mercredi... jusqu'à vendredi pour remplir une glacière 150L, tu vois. C'est pas facile pour eux car il n'y a pas de poissons. C'est pour ça on a pensé à faire le rāhui. Maintenant, eux, ils sont obligés d'aller loin. Mon fils, quand il va pêcher, il va à Toahotu... tu vois. Il prend son bateau, sa remorque, ils sont 2, il va à Toahotu ou bien à Papeari, ils cherchent les endroits où ils peuvent avoir les poissons. Avant à notre époque, tu peux pêcher par ici, au Pari là, au motu... 1 soir ça suffit. A notre époque, un soir quand je pêche. Je ne pêche pas toute la nuit. Si je pêche à 19h, à 23h, 0h, ça y est ! Maintenant, 3-4 jours...

Même la zone du motu, riche en poissons ?

T : Oui, oui même sur la zone du motu... Même le début de Tautira jusqu'à Pueu, c'est difficile pour les pêcheurs. C'est comme ça...

J'ai entendu aussi, il y a le rāhui à Pueu, c'est vrai ?

Au motu nono, avant il y avait plein de ume, je vais pêcher le jour, il y en a plein...là il me dit, il n'y a plus rien...

Entretien n°49 :

Alors pour vous c'est quoi le rāhui ?

J1 : [Question en tahitien...]

T : Tu comprends ? Ce que je t'ai dit tout à l'heure, c'est le même avis que moi. Mais les 3 autres je ne sais pas leur avis, c'est à eux de te donner. *Parau !*

J1 : On est un peu timide...

C'est pas grave, vous faites la pêche alors?

J1 : Oui.

Tous les jours ?

J1 : Non, 3 jours par semaine.

D'accord, et vous vendez le poisson aussi au marché ?

J1 : Ouai, a Papeete et Taravao.

D'accord, et du coup, le rāhui, vous en pensez quoi alors ?

J1 : C'est bien. C'est pour nos enfants après. C'est beaucoup des petits poissons. Il n'y a plus de gros, le gros, c'est carrément dans le fond. Il faut aller carrément dans le fond.

J2 : Oui c'est dur maintenant *pai* la pêche...

Et vous pensez quoi de l'endroit qui a été choisi ?

J1 : Pour moi c'est bien le spot là-bas. Faut *pai* rāhui les endroits, un peu, un peu, peu...

Et avant le projet, vous aviez déjà entendu parler du rāhui ?

J1 : Oui, déjà. Par les bouches des gens...

J3 : Moi aussi hoa j'ai entendu ...

J1 : C'est pour ça on va pêcher ailleurs. On ne peut pas rester ici parce que la Presqu'île il n'y aura plus de poisson. On essaie d'aller un peu partout quoi. Parce qu'il y a des gens, ils viennent jusqu'à nous tabasser quoi. Ils nous disent qu'il ne faut pas aller pêcher dans leur commune et il faut rester dans notre commune. Ils vont carrément appeler la municipal de la mairie. Ils nous disent « il faut rentrer ». Mais on est obligé de pêcher sinon comment on va vivre ?

Il y a 10 ans de cela, ça a fait une grande bagarre à Teahupo'o. Son papa a été tabassé. Quand on va dans les autres communes pêcher on nous dit de ne pas pêcher il faut rentrer chez nous (plus Teahupo'o et Vairao).

On va essayer le rāhui là pendant 3 ans et si ça marche. Nous on fait la pêche poissons, la pêche aux *pāhua*, aux *mā'oa*. Depuis qu'on était en CM2 on a commencé la pêche jusqu'à aujourd'hui. Par derrière le papa d'abord, pour apprendre comment on fait la pêche, et après le papa il est parti à la retraite, c'est nous qui remplaçons. C'est pour nourrir ma famille.

Et comment vous avez entendu parler du rāhui alors ?

J1 : C'est avec notre président. Avec lui on a entendu ça commence le rāhui. Pendant les réunions de pêcheurs au village. Comme on est dedans aussi la coopérative au village... D'un côté ils ne veulent pas on fait le rāhui, et l'autre côté ils veulent faire le rāhui. Parce que le côté qui ne veulent pas faire le rāhui, ils pensent que on va le faire à vie. On ne va plus retirer le rāhui.

J2 : C'est ce que un côté pense. On ne va plus ouvrir, c'est fermé, c'est à vie. Et eux, ils ne veulent pas qu'on ferme à vie. Au moins 5 ans... nous on veut faire, comme ça après si ça ferme là-bas, après ça ouvre.

Et vous pêchez ensemble ?

J2 : Chacun fait dans son coin. On se croise que le lundi à la messe.

Entretien n°50 :

Dis-moi, peux-tu me parler du rāhui à Tautira ?

A : C'est bien aussi, c'est bien le rāhui... comme les poissons sont petits... Il y a des gens qui râlent, mais pour moi c'est bien, comme ça il va grandir le poisson. Enfin pour moi, c'est ça.

Tu habites au Fenua 'Aihere aussi ?

A : Oui, j'habite de l'autre côté.

Et tu as grandi ici ?

A : Oh oui, depuis la naissance. J'habitais au motu juste à côté de chez Gillius. C'est mon cousin.

Comment tu expliques que les gens râlent pour le rāhui ?

En fait, comme nous, on ne vit que de ça, on ne vit que de la pêche, et du *fa'a'apu*, c'est pour ça, il y a des gens qui râlent. C'est parce qu'ils veulent de l'argent, tu vois. Mais comme ça, le poisson va grandir. D'un côté... Enfin pour moi, c'est bien, le temps qu'il va grandir le poisson mais...

C'est plus un souci économique alors?

A : C'est ça...

Est-ce que tu avais déjà entendu parler du rāhui avant le projet, quand tu étais jeune, avec tes parents ou tes grands-parents ?

A : Non, c'est après. C'est après que j'ai entendu par mon beau-frère, Tuahu Rochette. C'est mon mari qui faisait la pêche, moi je pêche à la ligne, avant avec ma maman. Et comme nous deux, on a deux maisons. Pour nous je m'en foutais car on a notre côté, mais

pour ceux d'ici vraiment, ils n'ont que ça. C'est maintenant que je connais le rāhui ou l'année dernière je pense j'en ai entendu parler.

Et toi qui connais bien les gens d'ici, est-ce que les femmes ont des avis différents par rapport aux hommes sur le rāhui ?

A : En fait les femmes, elles sont les même... c'est comme les hommes. C'est pareil. Elles ne veulent pas qu'on mette le rāhui, c'est parce qu'elles ont besoin de l'argent. C'est ça...

Et si tu devais choisir 2 ou 3 mots pour décrire le rāhui, tu utiliserais quoi ?

A : C'est quoi le rāhui ? Pour moi le rāhui, comme je t'ai dit, pour moi j'aime bien, comme ça le poisson il va grandir. C'est ça... Comme j'ai entendu, ils vont mesurer la taille des poissons... et comme ici on pêche des petits poissons... mais c'est parce qu'il n'y en a plus. Alors j'ai entendu ils vont venir vérifier mais ils ne sont pas encore venus... Si par exemple tu plonges ici, il y en a un là, deux là... c'est dur... il y a trop de monde, les enfants, les petits-enfants qui pêchent aussi... à l'âge de 12 ans...

Entretien n°51 :

[A propos des changements observés dans le lagon - Traduction]

Tu sais ici... dans la mer, il n'y a pas d'endroit où il n'y a pas de poissons, car il y a des saisons pour chaque espèce. Les poissons ne sortent pas tous en même temps, toute l'année. Il y a la saison des *marava* (*pauara* grand), des *pauara* (petit), ils ne sortent pas ensemble, *auma*, *ature*, *orare*, *aramea* (gros *ature*)... Les *auma* en novembre sortent en même temps que le *pauara*, en décembre, ils se raréfient car ils vont à l'extérieur dans les passes... Au mois de juin c'est la saison des *pauara*. En ce moment, ça commence, décembre *pauara* puis à partir de janvier le *marava*, ils y en a plein aux abords des berges. Il y a aussi le *maroa* (comme les *maito* à rayures), pour les *tarao* et les *roi* à la descente de la lune, 3 jours avant tu vas à côté du récif, pêcher. Tu donnes à manger avec une canne à pêche à 2 brasses, poissons ou bernard l'hermite, et tous ces poissons se mettent autour de toi. En 2 heures, tu peux avoir 40 poissons partout, 3 nuits avant la descente de la lune et 2 jours après la descente. Ils viennent pondre côté récif et ne bougent plus et tu peux même les approcher et mettre la flèche à côté.

C'est le lagon de Tautira. Il y a plein de poissons à ces endroits, de Pueu jusqu'au Fenua 'Aihere. Je pense que c'est à cause des coraux. Les coraux ne sont pas en cause, mais pour moi ce sont les algues, allez les chercher et analyser ces algues piquantes et jaunes...pour moi c'est eux la cause et ils sont partout même vers le rivage, quand je mets mon filet j'en récupère beaucoup dans le filet.

Jusqu'au Fenua 'Aihere c'est plus comme avant, il n'y avait pas de remous (algues). Quand on pêche avec les filets, c'est la galère, les algues s'accrochent aux filets et il faut attendre quand j'ai ramené et séché les filets au rivage pour pouvoir les enlever. Je l'ai dit à la personne, si le territoire pouvait louer la prestation de 4 personnes pour nettoyer la mer de ces algues dans chaque district et les laisser sécher sur les rivages pour que vous puissiez les faire analyser. Ca va dans le sens que vous cherchez, moi je pense que ça vient de cette algue piquante que les coraux meurent... Quand on se blesse sur le pied avec cette algue, les blessures enflent. Il ne faut pas confondre avec l'éponge que mangent les *ume*.

Depuis que j'ai commencé la pêche tout jeune, il n'y a pas un endroit où il n'y a pas de poissons. Tu descends en apnée, tu attends un moment, et tu tires au milieu du banc et tu peux avoir en même temps 2 à 3 *i'ihī* par contre tu le fais une seule fois après ils vont se cacher, même les *maito*, je ne ratais rien, et je prenais le petit fusil sous-marin de nuit où tu peux mettre la flèche juste à côté du poisson. Les *pahoro*, les *pa'ati*, toutes sortes de poissons, de là jusqu'au Fenua 'Aihere.

Partout c'est poissonneux, à partir de *paraata* au Te Pari et jusqu'à Teahupo'o, tu vas pêcher le *i'ihī* et le *pa'ati*...Le problème, c'est qu'il y a plein de requins. Tu tires une fois à 3 fois, après il faut s'en aller loin sinon les requins mangent tes prises. Et aux filets, partout c'est possible, sauf vers *paraata*, il y a trop de coraux. Par contre, en revenant du motu vers Tautira, Pueu, Faaone, Hitiaa et Mahaena. Tu configures les filets en entonnoir avec un 3,5 doigt et 4 doigts. Comme ça ceux sont les poissons qui rentrent dans le filet. Pour la pêche à la ligne, partout ça mord. Il y a la connaissance des coins qui est nécessaire. Des *taape*, des *tuhara*, des *tarao uteute* car il y a des coraux au fond. Du côté de Ahaavini il y a un très large caillou, il y a un poteau avec une balise rouge à côté, en mettant 3 à 4 lignes tu prends les 4 lignes en même temps. Il y a le *taape*, avec *tuhara*, *i'ihī*, *apai*. Tu reviens vers 2 heures du matin avec 15 à 20 paquets, que tu vends à 2000 f. Il y en a aussi vers Afaahiti. Il y a une technique pour donner à manger au poisson en bas sans que les appâts soient emportés par le courant. Il y a beaucoup de pêcheurs qui ne savent pas le faire. Il y a plein de personne qui viennent apprendre avec moi et mon fils. On va pêcher, faire la traîne, il faut pas prendre n'importe quel « fee » pris au magasin. Il y a pour *papahei*, *auhōpu*. Il y a les champignons aussi, c'est efficace. Tu connais Félix à Tautira. Moi, quand les bancs de poissons bougent, je commence par leur donner à manger et après là, tu pêches et tu vas devant le banc. Quand ça mord, tu lâches la balise, il ne faut pas essayer de récupérer car tu peux recevoir la balise dans la figure, il faut attendre que le poisson s'arrête.

Dans le lagon, j'ai déjà été à tous les endroits. Là où il y a les *pa'ati*, c'est plutôt dans les passes, il y a beaucoup de poissons. On ne pratique pas beaucoup la pêche sous-marine, c'est plutôt au filet que l'on pêche. Les filets de 3,5 doigts et 4 doigts quand on va le soir. On attrape les bancs de poissons. Quand c'est la saison des *ina'a*, en prend alors le filet 5 doigts et pour attraper les gros *paihere*. J'ai tout un matériel de pêche. L'épuisette et 2 filets pour les *ina'a* et 2 filets pour les *paihere*. J'ai du tissu de rechange pour les filets.

[A propos du rāhui]

Et avec le rāhui... comment les pêcheurs vont faire pour gagner leur vie ? Du début de Papatea jusqu'au fond il n'y a pas de travailleurs. Si vous êtes d'accord, mais pas nous on n'est pas d'accord. Et voilà le cas de Teahupo'o, ils ne savent plus quoi faire... Les gens de Teahupo'o vont à Vairao. On vient les voir et si ils insistent, on saisit le bateau et au bout de la 3ème fois le bateau est ramené au rivage et remonté et le moteur démonté. Ceux de Vairao ne peuvent plus aller à Teahupo'o, et on ne peut plus aller à Toahotu. Voilà le résultat du rāhui. On va manger des conserves de bœuf et du mackerel. Le tahitien, il lui faut du poisson c'est sa vie. Il ne va pas manger la viande et le poulet tout le temps. Je l'ai dit au *papa'ā*. Et si vous bloquez les gens du Fenua 'Aihere, ils vont se fâcher. C'est leurs vies. Ceux qui habitent dans les lotissements, il faut qu'ils trouvent 35 à 38 000 f par mois. Comment ils vont les gagner ? J'ai commencé à pêcher avec mon père à 6-7 ans et je n'ai jamais vu d'endroit où il n'y pas de poisson. Il y a du poisson partout. Par contre, il y une saison pour chaque espèce. Quand il y a la montée des bancs de *auma*, c'est la saison des *paihere*...qui viennent vers le rivage les manger. Quand il y a la montée des *ature*, les *vau* grand *paihere* sont pris dans nos filets, on est obligé de les tirer au fusil, sinon ils abîment nos filets.

Le rāhui, si c'est pour 10 ans d'interdiction, je suis mort. Comme ça, avec des règles de pêche c'est mieux. Comme pêcher des poissons d'une certaine taille. C'est pour ça qu'on a interdit les filets de 1,5 doigt. Les gens qui pêchent des petites tailles je m'arrête pour leur dire. Quand je mets mon filet côté récif je place le filet, en entonnoir avec 3, 4 doigts en 15 minutes, on a fait notre plein dans le réfrigérateur, pour 3, 4 jours. C'est comme ça qu'on vit, on a du poisson frais tout le temps.

Je ne sais pas, je ne peux pas te le dire je te redis il n'y a pas d'endroit où il n'y a pas de poisson. Il y a une année j'ai pêché, j'ai été par Hitiaa, Mahaena, Tiarei, avec un filet de 400 m bien placé à la descente vers le fond. J'ai rempli notre glacière derrière la voiture. 30 à 40 paquets. Le jour où on va mettre un rāhui et autoriser ensuite la pêche Je pense que tous les gens vont venir pêcher au plus vite et les espèces risquent de disparaître. Tu vois sans rāhui, il y a des zones de pêche connues des gens mais il y a beaucoup d'autres zones non connues (mais connues par les pêcheurs).

C'est ici qu'il y a le plus de pêcheurs lagonaires, tu vois à Papatea, les jeunes qui n'ont pas de travail, ils respectent les 3 et 4 doigts des filets et sinon pêche au fusil le soir. La quantité de poissons ne diminue pas. Si tu venais un weekend, là je vais te montrer les poissons, le soir...Là, tu vas voir les bancs de poissons tout noirs. Il y a le *pateuteu*, à cet endroit devant, je chasse les gens qui viennent ici, je ne les pêche pas moi, je les laisse...là tu peux voir quand les bancs de poissons réagissent, sautent et bougent...

Entretien n°52 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

H : C'est facile, ici c'est le centre du rāhui, c'est la balise rouge. Sur cette pointe on peut bien voir s'il y en a qui ne respectent pas... qui vont dedans le rāhui.

Au début j'ai cru qu'on ne peut pas pêcher le thon, mais après quand on a fait le tour et qu'on a dit que le trou à thon n'est pas dedans alors c'est bon !

Oui, tu m'avais dit il est environ à 300m de la passe c'est ça ?

H : A la sortie de l'autre passe de Vaionifa... et comme la pente externe est large, j'ai cru le trou à thon était dedans. Mais c'est bien de faire avec vous comme ça je sais bien les limites maintenant. Mais l'endroit, on croit que c'est pas le meilleur mais bon c'est les pêcheurs du Fenua 'Aihere qui préfèrent cette zone parce que les autres récifs après sont très pêchés. C'est trop difficile *pai* pour eux... ils ne vivent que de la pêche... le *fa'a'apu*...c'est ça. Moi je préfère le motu mais après ils n'ont pas voulu...

Et ils y a beaucoup de pêcheurs dans cette zone en face de chez toi ?

H : C'est plutôt les pêcheurs du village, ceux qui pêchent plutôt le weekend...

F : En fait ici c'est entre deux, c'est les pêcheurs du village et aussi ceux du Fenua 'Aihere parce que les pêcheurs du Fenua 'Aihere pêchent partout. Ils ramassent tout. C'est pour vendre après *pai*.

H : Oui c'est vrai. Le seul repos pour ces pêcheurs là c'est le lundi, car le dimanche ils vendent au marché, soit là à Taravao, soit carrément *pai* en ville...

F : Moi je suis de la famille Peckette. La terre ici m'appartient mais on a aussi une maison au village mais ce sont alors les enfants qui habitent là-bas, nous, on préfèrent passer notre retraite au loin.

H : Avant, je pêchais mais je travaillais aussi en ville... C'est mon coin de pêche ici avec le récif après Vaitoto, c'est plus poissonneux car il y a beaucoup de cailloux dans cette zone.

Entretien n°54 :

J'aimerais parler du rāhui avec toi...

Le rāhui là en face ?

Oui c'est ça...

C'est bien le rāhui mais je vois des gens qui vont dedans le soir ... avec les lumières ... même la journée aussi j'ai déjà vu...

Que fais-tu quand tu vois quelqu'un à l'intérieur ?

L'autre jour j'ai appelé *mea*...ah c'est comment déjà... Hitore... parce qu'il est juste en face et il va voir avec son bateau alu mais après je ne peux pas faire grand-chose à part voir de mes propres yeux... Je n'aime pas quand je vois que quelqu'un va dans le rāhui parce qu'il faut respecter cet endroit. Si on a choisi de faire le rāhui, alors on respecte... il y a eu des réunions et ils ont dit oui. Ils ont été d'accord quand on a proposé de faire le rāhui... et il y a un comité ... maintenant je ne sais pas comment ils font au comité... si quelqu'un va dedans ... Peut-être ils vont leur dire après ... Mais moi je suis pour le rāhui, et pour qu'on respecte le rāhui.

Il paraît que le rāhui a créé des conflits entre les pêcheurs ?

Tu sais, il y a toujours des conflits avec les pêcheurs ici... *mea* avec machin, et si c'est pas *mea* c'est avec les autres à Teahupo'o ... d'un côté le rāhui c'est aussi une interdiction pour les pêcheurs donc ils n'aiment pas ça, c'est un peu leur enlever le pain de la bouche... mais après, d'un autre côté, si ils respectaient un peu plus la mer, on aurait peut-être pas besoin de faire le rāhui. Si on fait le rāhui c'est pour penser à nos enfants, c'est pas comme eux ils ne pensent qu'à eux...

Ou as-tu connus le rāhui ? Tes parents t'avais déjà informé sur le rāhui ?

Non...mes parents ne m'ont jamais parlé du rāhui... même là à Tautira je crois c'est la première fois chez nous on a le rāhui, la pêche c'est l'activité principale donc personne n'a jamais fait le rāhui... et c'est Teahupo'o qui a mis en place et là il y a eu des bagarres... Mais maintenant j'ai entendu il y a plein de poissons à Teahupo'o. J'espère à Tautira on aura les même résultats... Mais je crois qu'il n'y a pas beaucoup de gens ici qui connaissent le rāhui parce que la majorité sont des pêcheurs...

Entretien n°55 :

P : Qu'est-ce que tu veux savoir ?

Je voudrais parler du rāhui avec toi... tu es d'accord ?

P : Ah le rāhui... on a mis en place ... enfin c'est la mairie qui a mis en place ici le rāhui à Tautira.

Tu peux m'en dire plus ?

P : C'est depuis la passe après le village à Vaitoto, là c'est le rāhui, tu ne peux aller à l'intérieur, mais les règles ne sont que pour la pêche je crois parce que j'ai déjà vu des *va'a* dedans, je ne sais pas s'ils ont le droit ou pas... normalement le rāhui c'est interdit... mais comme c'est aussi le service de la pêche qui est venu mettre en place alors ils disent c'est le truc-là ... ZPR pas rāhui...

Tu vois quelle différence toi ?

P : C'est pareil, on interdit la pêche mais le seul truc c'est que le rāhui... les gens comprennent c'est interdit...

(Sa femme) : C'est vrai, il n'y a que quand tu parles de rāhui que les gens ici comprennent...

P : Je pense il y a aussi beaucoup de pêcheurs qui ne veulent pas comprendre... Moi je suis pêcheur, mais si tu me dis ici c'est un rāhui alors je sais que je ne dois pas pêcher. Certain font semblant de ne pas comprendre pour continuer la pêche, ils ne respectent pas, ils veulent juste vendre et gagner de l'argent... Je comprends aussi, mais moi je ne suis pas comme ça, je préfère respecter le rāhui, c'est aussi les *tupuna* qui mettaient en place le rāhui et ça, ça se respecte même si aujourd'hui ce n'est plus comme avant...

(sa femme) : Il y a plus de pêcheurs qu'avant

P : Oui il y a plus de pêcheurs c'est pour ça aussi il y a moins de poissons mais je trouve que les jeunes aujourd'hui ne respecte pas bien la pêche. Je fais la pêche depuis que je suis jeune avec mon papa et il m'a appris qu'il y avait des saisons pour chaque poissons, ça c'est le plus important, si tu ne respectes pas le cycle, les pontes ... c'est pas la bonne pêche ça... il faut aussi regarder la lune, tu ne vas pas n'importe quand à la pêche, en fonction de ce que tu as besoin pour manger, la lune indique aussi les saisons. C'est pas que les poissons qu'il faut regarder, c'est tout ce qui nous entoure... Mais pour moi ... de plus en plus on ne pratique plus la pêche comme ça, avec l'appât de l'argent, on pêche tout et n'importe comment ... tant que tu vends... c'est comme ça... c'est dommage, il ne faut pas oublier tout ce que nous ont appris nos *tupuna*. Quand c'était eux, il n'y avait pas de problème avec le lagon et ils faisaient pourtant le *rāhui*. Moi je dis *mauruuru* à la commune pour essayer de rétablir le *rāhui*... et pourtant tu vois, je suis pêcheur.

Entretien n°56 :

Je suis venu pour parler du rāhui ...

Oui je t'ai reconnu c'est toi qui étais à la réunion à la mairie... alors pour le rāhui... moi je pense que c'est bien et pas bien. Je te dis pourquoi... C'est bien parce que je pense on a besoin du rāhui pour préserver les poissons parce qu'ils y a trop de pêcheurs chez nous. Moi aussi ... bon je ne fais plus la pêche, j'ai fait un peu quand j'étais jeune mais je préfère le *fa'a'apu*... travailler la terre... maintenant c'est beaucoup de petits poissons que tu vois sur la route donc oui c'est le bien le rāhui. Mais aussi pourquoi c'est pas bien... parce que comme j'ai dit il y a beaucoup de pêcheurs, et ils n'ont pas d'autres moyens de vivre que de faire la pêche alors si on leur interdit de pêcher, comment ils vont nourrir leur famille ? Tu sais ici il n'y a pas beaucoup de travail, même quand tu as des diplômes c'est difficile de trouver alors comme la plupart ne vont même pas jusqu'au lycée ... ils n'ont pas le bac... ils sont obligés de faire la pêche... Voilà, tu vois pourquoi je dis c'est bien et c'est pas bien ...

D'accord... et maintenant si tu penses juste le mot « rāhui » qu'est-ce que tu peux me dire ?

C'est l'interdiction, le mot rāhui... je ne sais pas comment on dit en français... mais pour moi si tu me dis rāhui, c'est interdit. C'est avant nos ancêtres utilisaient ça le rāhui... on entend de plus en plus aujourd'hui, à Pueu, à Teahupo'o... on dirait maintenant tout le monde veut le rāhui, mais c'est vieux le rāhui...

Comment as-tu entendu parler de rāhui pour la première fois ?

La première fois... alors je crois ... c'était avec le rāhui de Teahupo'o... c'est eux qui ont mis le rāhui, ça a beaucoup parlé après ici...

Tu n'as jamais entendu quand tu étais plus jeune avec tes parents ou tes grands-parents ?

Non jamais mes parents ne m'ont pas appris ce que c'est le rāhui... Mais j'en parle-moi à mes enfants et mon *mo'otua*, il est jeune encore, il a que 8 ans mais je lui explique qu'on a le rāhui ici chez nous pour protéger le lagon. Après peut-être il va se mettre à la pêche... C'est pas aussi facile avec ma belle-fille qui est toute seule, elle n'a pas aussi de revenu ... nous on est là avec madame on aide mais si un jour il veut faire la pêche, il faut qu'il sache qu'il y a le rāhui et qu'il faut respecter. C'est important pour moi de respecter. Maintenant tu sais, à l'école ils apprennent plus de choses aussi, ils apprennent les poissons, les tortues... c'est pas comme nous à notre époque, on apprenait pas tout ça ... c'est bien aussi avec l'école pour apprendre le respect.

Entretien n°57 :

Depuis combien de temps pêches-tu ?

A : Depuis trois ans seulement, c'est avec mon grand-frère que j'apprends la pêche, c'est un très bon pêcheur... il connaît les bons spots (rire).

Et justement quels sont vos spots de pêche ?

A : C'est un peu partout, à la presqu'île, des fois on va jusqu'à Papeari ou Mataieia, c'est bien aussi là-bas pour pêcher.

Vous pêchez souvent ?

A : Deux à trois fois par semaine je dirais... ça dépend en fait du temps, de la houle... on va là où c'est protégé et si le spot n'est pas bon après on change...

Est-ce que tu veux bien me parler du rāhui ?

A : Le rāhui... c'est comme ils font à Teahupo'o ?

(Le copain) : Chez nous aussi il y a un rāhui...

Oui il y a un a Teahupo'o et un à Tautira.

A : Ah oui... oui c'est vrai, je dis aussi Teahupo'o parce que je vais surfer là-bas et j'ai vu le panneau du rāhui... mais c'est loin...

Tu n'as jamais pêcher dans le rāhui à Teahupo'o ?

A : Non j'ai jamais été dedans mais j'en connais oui, ils vont à l'intérieur mais c'est interdit... moi je n'ai pas envie de me faire choper... avec le frangin on préfère aller à Papeari ou à Toahotu, ce sont aussi de bons spots...

Entretien n°59 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

On a le rāhui au Fenua 'Aihere qu'on a mis en 2013... ou 2014 quelque chose par-là, et il est toujours là le rāhui.

Est-ce que tu connais cet endroit ?

Je connais bien, je fais la pêche j'allais avant pêcher là-bas quand il n'y avait pas encore le rāhui, mais depuis qu'on a mis en place, je ne vais plus, je respecte l'endroit. J'attends quand ils vont ouvrir je croyais que c'était pendant trois ans seulement mais pour l'instant c'est toujours fermé, on a pas le droit d'aller à l'intérieur du rāhui.

Que sais-tu du rāhui ?

Ce que je sais... ici à Teahupo'o, les pêcheurs respectent le rāhui qu'on a mis en place. Maintenant j'ai entendu ils ont des problèmes avec certains qui ne respectent pas... et apparemment ce sont des gens de Teahupo'o... pas de l'extérieur... mais dans la majorité, nous ici on respecte le rāhui. C'est la population qui a voulu mettre en place alors il faut respecter.

Tu continues de pêcher aujourd'hui ?

Non plus maintenant... c'est occasionnel on va dire, je profite de ma retraite. Mais si jamais ils vont ouvrir le rāhui, je vais aller voir si je peux avoir du poisson (rire).

Et est-ce que tu connaissais le mot « rāhui » avant qu'on le mette en place ici à Teahupo'o ?

Je sais que ça existait avec les ancêtres... les *tupuna*, eux déjà ils mettaient en place le rāhui, mais avant celui-ci au Fenua 'Aihere, j'ai pas connu...

Entretien n°60 :

C'est mon *tane* qui intervient quand il y a quelqu'un qui va dans le rāhui. C'est lui qu'on appelle, et il va... même des fois la nuit ... en pleine nuit le *vini* sonne « il y a de la lumière » il va voir alors presque à chaque fois... Mais le problème c'est qu'on lui rembourse pas l'essence alors de plus en plus il n'a plus envie d'y aller... je ne sais pas pourquoi il ne rembourse pas ... pourtant le Pays est le partenariat du rāhui, enfin c'est ce que j'avais compris... alors c'est vrai il en a un peu marre...

Et toi, que penses-tu du rāhui ?

Moi je pense que c'est une bonne chose, mais seulement maintenant... au début j'étais contre le rāhui... parce que nous sommes, enfin surtout mon mari, c'est un pêcheur, il a appris la pêche avec son grand-père et lui non plus il était contre le rāhui... Mais une fois, il est allé avec le beau-frère plonger là où on a fait le rāhui, avant *pai*, et il a dit « il n'y a plus poisson » c'est là qu'il a changé d'avis. Il s'est dit qu'il fallait faire quelque chose pour que les poissons reviennent. C'est là qu'il a commencé à soutenir le rāhui ... maintenant c'est lui qui surveille... même la nuit...

Et si le rāhui continue encore pour trois ans, tu penses qu'il va continuer à surveiller ?

Je crois oui... il n'aime pas quand les gens vont à l'intérieur parce qu'il a peur qu'ils volent tous les poissons parce que ça marche bien le rāhui maintenant... depuis qu'il a plongé l'autre fois il est encore plus motivé... Mais des fois ça retombe sa motivation car il n'est jamais remboursé de l'essence... alors c'est pas lui tout seul qui va protéger le rāhui... il y a le jeune Rochette qui l'accompagne souvent mais après c'est les gendarmes qui doivent sanctionner parce que eux ils ne peuvent pas... c'est pas facile aussi de dire aux pêcheurs « arrêter de pêcher et sortez », il y en a qui ne sont pas d'accord... D'ailleurs, on a les bouées à la maison... je ne sais pas s'ils vont venir récupérer...

Les bouées... tu veux dire les balises ?

Oui la balise... on en a une ici c'est lui qui a récupérer ... apparemment ça coute des millions ...

Mais moi je pense que ça serait bien aussi que ça ouvre à un moment... parce que pour moi, le rāhui ça doit ouvrir, c'est pour la population... c'est notre garde-manger mais il faut aussi qu'on puisse profiter du rāhui.

Entretien n°61 :

Ici le rāhui la population de Teahupo'o aime bien. On est fier de notre rāhui. J'ai entendu les autres communes... Pueu, Taravao ma ... ils font aussi le rāhui ?

Oui, il y a de nouveaux rāhui à Tairapu...

Ah c'est bien... C'est bien ça... mais à Teahupo'o ici on est les premiers à mettre en place le rāhui. Ils ont enfin compris il faut faire...

Tu fais la pêche ?

Moi si je fais la pêche... non moi je ne fais pas la pêche, je préfère acheter le poisson (rire) j'aime bien le poisson je suis trop bien chez moi pour aller à la pêche. J'achète le poisson avec les jeunes... comme ça, ça leur fait un peu d'argent... les jeunes aujourd'hui n'ont pas de travail... je trouve ça bien qu'ils aillent à la pêche... c'est mieux ça que de trainer au bord de la route... Mais pour moi le rāhui c'est très bien, ça protège aussi les pêcheurs de Teahupo'o... bon ... moi je ne suis pas un pêcheur mais je pense après il y aura plus de poisson ici et c'est une bonne chose pour eux... et pour nous aussi qui mangeons le poisson (rire).

Que penses-tu de la surveillance du rāhui ?

Ce sont les *mea*... les résidents du Fenua 'Aihere qui regardes si quelqu'un va rentrer dans le rāhui. Si c'est ça, si quelqu'un est vu à l'intérieur de la zone du rāhui, c'est les gendarmes alors qu'ils appellent... je crois c'est comme ça que le rāhui est bien surveillée. Après tu as toujours des gens qui ne vont pas respecter... c'est le problème ça aujourd'hui le respect, c'est plus comme avant le rāhui... avant on pouvait te tuer si tu aller dans le rāhui, là on te chasse c'est tout... mais si ça peut aider à protéger le rāhui, c'est une bonne chose.

Entretien n°62 :

Tu connais le rāhui ?

Oui je connais le rāhui... enfin de nom... c'est ce qu'ils ont fait à Teahupo'o non ?

Oui, il y a le rāhui à Teahupo'o et aussi ici à Tautira...

Ici aussi il y a le rāhui ?

Oui ...

Ah mais oui c'est vrai... je me rappelle ils sont venus nous dire il y a le rāhui... oui oui c'est vrai...

Tu fais la pêche ?

Non je ne fais pas la pêche... c'est pour ça aussi je ne connais pas bien... le rāhui c'est pour la mer, c'est plus pour les pêcheurs ... Moi je suis à la retraite ici, c'est plus les weekends que je viens sinon je vais garder mes *mo'otua* à Taravao.

Mais tu connaissais avant le rāhui ou pas du tout ?

Si je connais le rāhui mais c'est surtout à Teahupo'o que je connais parce que j'ai un fils là-bas... il m'a déjà parlé du rāhui, c'est comme ça que je connais... C'est bien pour les enfants... Il faut protéger la mer... mais pour Tautira, moi quand je suis là-bas, il y a plein de monde dans lagon, plein de bateau qui passent... je sais pas si le rāhui se respecte...

Entretien n°63 :

Tu sais le rāhui, ici c'est pour nous, c'est pour la population de Teahupo'o. C'est elle qui a mis en place le rāhui. C'est pour protéger nos enfants qu'on a fait ce garde-manger. On ne sait jamais avec tous les changements aujourd'hui... c'est notre réserve... au cas où...

Peux-tu me parler de l'endroit qui est rāhui ?

C'est une zone très riche en poisson et puis c'est aussi riche de l'histoire de nos ancêtres, c'est aussi notre rāhui, c'est pour montrer que nos *tupuna* sont toujours là. Eux ils faisaient déjà le rāhui bien avant nous... parce qu'ils avaient tout compris... quand tu vois ici il y en a qui ne respectent pas le rāhui, ils ne comprennent rien... après ils vendent des poissons comme ça (petits) tu les vois au bord de la route... ça fait pitié aussi... moi je n'aime pas voir comme ça des petits poissons, il n'y a rien à manger dessus, c'est juste pour avoir des sous. Tu sais maintenant les jeunes ils ne cherchent pas non plus à comprendre, ils voient juste les sous... mais nos *tupuna*... eux ils savaient faire la pêche... jamais ils ne pêcheraient des petits poissons comme ça... ils connaissaient bien la pêche.

Et toi tu connais la pêche ?

Un peu... c'est mon papa qui était pêcheur, et j'allais avec lui avant... lui il connaissait bien la pêche ... mais c'était il y a longtemps... maintenant je travaille la terre. Je fais le *fa'a'apu*... les bananes, les *fei*, les *taro*...

Et tu vends aussi en bord de route ?

Oui je vends un peu, et je donne aussi à la famille. C'est ça il faut les aider parce qu'ils n'ont pas beaucoup de sous... mais je préfère ça que de vendre des poissons comme ça ... ça je n'aime pas, c'est comme si on ne respectait pas nos *tupuna*...

Entretien n°64 :

Alors, est-ce que tu penses que le rāhui va ouvrir ?

Moi je dis le rāhui va ouvrir. C'est le souhait de la population, c'est elle qui a voulu mettre en place le rāhui, c'est eux c'est leur engagement. C'est ça le thème rāhui. D'accord c'est interdit, tu respectes, c'est ça, c'est le tapu... quand tu fermes c'est interdit. Mais le rāhui, tu dois l'ouvrir. Ça c'est le thème rāhui. Arrivé à un moment, mais après il faut aussi l'ouverture, pour distribuer à tout ce monde de Teahupo'o. C'est pour ça je me bats pour faire respecter le thème du rāhui.

Mais maintenant, on a voté la prolongation, moi j'étais pas d'accord... mais on a choisi parce qu'on a pas eu de recensement... alors comment on fais pour dire à la population « le poisson est revenu » ? On est obligé de faire un recensement, c'est ce que j'ai dit... c'est le comité qui doit montrer à la population. Il faut qu'on fasse des recensements dans le rāhui... Mais on c'est une chose qu'a pas fait... Maintenant pour que tu parles au comité, comment tu parles d'ouverture si on n'a jamais fait un recensement par écrit ? C'est ça le problème.

[...]

C'est vrai que pendant les réunions... bon, je laisse discuter... c'est mon rôle aussi de présider la discussion, mais c'est vrai que je ne peux pas ouvrir tant que je ne vais pas savoir s'il y a reproduction dans le rāhui. Quand on va me dire que les géniteurs sont bien là, alors ok on pourra dire à la population... C'est pour ça aussi je souhaite qu'on montre au pêcheur parce que eux, ils savent, s'ils y a du poisson, ils vont tout de suite le voir... Le problème c'est là, c'est qu'on a pas fait un recensement. Maintenant, je parle au comité, je dis au comité... à mon avis, comment on peut dire le poisson est revenu ? Voir avec yeux c'est bien... Tu vois, ces pêcheurs-là, c'est ceux qui ont vécu de la pêche, qui ont nourri leur famille, c'est eux, comme Didier ma, comme... c'est plutôt eux. Mais ce n'est pas simplement de protéger les pêcheurs, il faut aussi protéger le garde-manger... mais maintenant qu'on on intervient, personne ne veut rembourser l'essence... pourtant on avait fait un accord, on avait fait un partenariat avec l'environnement mais aujourd'hui

c'est pas vrai, on est tout seul... c'était juste pour devenir les propriétaires du rāhui... c'est seulement après que j'ai compris... Il n'y a que nous qui protégeons le rāhui, avec la population du Fenua 'Aihere... Moi je dis heureusement qu'ils sont là pour le rāhui, je les en remercie. Mais maintenant, il faut continuer parce que les gens du Fenua 'Aihere, eux, ils continuent...

Vous allez bientôt faire une nouvelle réunion ?

Oui je vais demander à la mairie pour inviter le comité pour qu'on en discute, parce qu'il faut qu'on avance, même si l'environnement n'est pas, il faut continuer le rāhui pour la population... Il faut le faire parce qu'on s'est engagé alors on va continuer....

Entretien n°65 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

On a mis en place le rāhui ... peut-être il y a trois ans quatre ans...

Tu connais bien le rāhui ?

Bien... non... je ne suis pas un pêcheur ... j'aime bien de temps en temps pêcher à la ligne pour attraper un ou deux poissons mais c'est que pour le loisir tu vois... Je ne vais pas à la pêche tous les jours ou tous les soirs comme certain... Mais par contre je connais le rāhui... On nous a expliqué pourquoi il fallait faire le rāhui... à la mairie, on a aussi été dire qu'on était d'accord ... parce qu'ils ont demandé à la population pour faire le rāhui... on a pas mis comme ça... ils ont expliqué... après on a été signer à la mairie... C'est pour ça moi je trouve que c'est bien. Il faut demandé l'avis à la population... même ceux qui ne sont pas des pêcheurs... c'est pour moi le rāhui, ce n'est pas que pour les pêcheurs... c'est pour tout le monde, pour toute la population de Teahupo'o, même plus...

Tu vas parfois au Fenua 'Aihere dans la zone du rāhui ?

Oui, on a de la famille au Fenua 'Aihere, des fois on y va le weekend... quand il fait beau... c'est joli par là-bas, on aime bien aller faire pique-nique avec la famille.

Et vous voyez parfois des bateaux à l'intérieur ?

Non... enfin nous on est là où on a fait le rāhui, on est avant... mais j'ai entendu que des personnes au Fenua 'Aihere ne respectent pas le rāhui... en même temps c'est facile pour eux d'aller dans le rāhui parce qu'il n'y a pas beaucoup de monde là-bas mais bon... ce n'est pas bien aussi pour ceux qui respectent.

Entretien n°66 :

Est-ce que vous connaissez le rāhui ?

L : Oui on connaît le rāhui ici à Teahupo'o.

Pouvez-vous m'en dire plus ?

L : En fait... c'est surtout lui qui connaît bien le rāhui avec sa famille... c'est la famille Parker... ce sont eux *pai* qui connaissent bien le rāhui.

H : C'est les Parker... le rāhui... enfin avec Tāvana il a mis en place le rāhui, et maintenant il garde l'endroit. Je sais parce que quand ils ont fait le rāhui, j'étais à la mairie, je travaillais pour la mairie... c'est comme ça j'étais au courant du rāhui...

Et maintenant, tu suis toujours l'actualité du rāhui ?

H : Seulement ce qu'on dit ... ce que j'entends... tu sais ça *chalala* beaucoup ici, tu entends il y en a qui vont dans le rāhui alors qu'ils font partie du comité... maintenant je n'ai pas vu c'est seulement ce que j'entends dire par les autres... Mais les gens là-bas au Fenua 'Aihere, c'est eux qui surveillent ceux qui viennent de l'extérieur parce qu'ils habitent en face... mais ceux de l'extérieur seulement... pas eux-mêmes (rire).

[...] Tu sais, c'est loin l'endroit du rāhui, c'est pas tous les pêcheurs qui vont jusque là-bas... Il faut déjà avoir un bateau, et puis il faut *pai* aussi connaître parce que c'est dangereux le récif, surtout quand tu vas le soir, il n'y a plus de piquets...

Tu as déjà pêché par là-bas ?

H : Oui, enfin avant qu'on mette le rāhui, j'ai été avec un ami à la pêche, mais je ne suis pas un pêcheur, c'est des fois, on va le weekend, et comme lui c'est un bon pêcheur, il m'emmène avec lui de temps en temps. Mais maintenant qu'on a fait le rāhui, on ne va

plus. On respecte le rāhui. Même si c'est bien là-bas, c'est vrai, il faut dire, c'est bien là-bas...

L : Moi j'ai dit quand ils nous ont demandé pour le rāhui... il faut faire, c'est pour les enfants *pai*, c'est une bonne chose, il faut arrêter de massacrer les poissons comme ils font maintenant... c'est pour ça j'ai dit oui pour le rāhui.

H : J'étais d'accord aussi, regardes les poissons qu'ils vendent au bord de la route... c'est vraiment *pai* petit... moi j'achète quand ils sont au moins comme ça (montre la taille...) mais c'est rare aussi maintenant que tu trouves des gros... surtout quand tu pêches sur la route (rire) pas dans la mer...

L : Nous on est pour le rāhui mais la plupart des gens ici à Teahupo'o sont pour le rāhui, c'est pour ça qu'on a réussi à mettre en place... c'est pas comme à Tautira *mā* ou ils sont à la pêche tous les jours...

H : Mais j'ai entendu ils ont fait *pai* fait aussi le rāhui... ?

Oui ils ont fait un rāhui à Tautira.

H : Ah ok... parce que l'autre jour quelqu'un m'a dit le rāhui à Tautira mais je savais pas... Je ne sais pas ça va être respecté là-bas... déjà ici on les a renvoyé chez eux (rire).

L : Mais alors s'ils ont fait le rāhui là-bas chez eux c'est parce qu'ils ont vu ça marche alors notre rāhui ...

H : Ils trichent *pai*... d'abord ils volent chez nous le poisson et maintenant ils font aussi le rāhui.

L : C'est bien... je pense que c'est bon signe... enfin pour moi... ça veut dire que ça marche le rāhui.

Entretien n°67 :

Toi qui est dans le comité, qu'est-ce que tu penses de l'organisation ?

Ça va, mais le problème c'est qu'on est toujours les même à venir... C'est ça aussi... C'est pas tout le monde qui vient aux réunions. Avant, les gens, la DIREN... ils venaient pour discuter mais maintenant, tu as vu, c'est toujours les même... et on vient, il n'y a plus de réunion parce les autres ne viennent pas... Je sais aussi si Tāvana convoque tout le monde... Mais il faut qu'on continue le rāhui parce qu'il y a toujours les pêcheurs qui vont dedans. J'en vois des fois qui sont à l'intérieur...

Ah, tu fais aussi la surveillance ?

C'est quand je passe devant, quand je suis au large et que je rentre et je vois il y a des gens dans le rāhui, je vais voir ... je leur dit de sortir... C'est pas facile aussi pour Tāvana, pour Didier ma... ils vont souvent faire les interventions pour le rāhui... alors oui on peut dire c'est surveillé, mais dans la réalité, c'est nous qui surveillons parce que sinon on aurait tous les jours des gens dans le rāhui. C'est ça aussi...

Et qu'est-ce que tu changerais toi ?

Déjà, qu'on rembourse l'essence. Ça motiverait alors plus pour les interventions, parce que y va pour protéger notre rāhui... parce que les gens de Teahupo'o tiennent au rāhui et puis... je me suis aussi engagé dans le comité, alors c'est sûr que si je vois quelqu'un dedans je vais aller pour le faire sortir. Mais maintenant, quand tu vois on a pas d'aide, il y en a qui finissent par se lasser... et après tu vois ils vont dedans comme Annick... tu as vu les photos avec son *mo'otua*... c'est elle qui lui a dit d'aller dedans... tu vois là qu'est-ce qu'on peut faire si ceux qui protègent le rāhui... qui disent protéger le rāhui vont maintenant dedans... c'est ça aussi, je pense qu'il faut mettre des sanctions... ça sera plus tranquille après ...

Pour les sanctions, vous avez pas choisi de dire d'abord de sortir et après sanctionner ?

Si. Si... c'est ce qu'on a dit, mais on dit de sortir et quelque jours plus tard, tu vois c'est les même qui reviennent mais il n'y a pas de sanctions. Pour moi, je pense que c'est le problème... Tant qu'on aura pas ... au moins un exemple... de quelqu'un qu'on sanctionne, ce sera toujours pareil... et Didier *ma*, il peut se lever encore longtemps... toutes les nuits...

Mais de toute façon, Didier et les autres qui interviennent ne rien faire à part dire aux gens de sortir ?

C'est ça aussi... il sait comment parler aux pêcheurs parce qu'il faut faire attention... il se met en danger aussi parfois. Quand un pêcheur pas content a son fusil à la main, il faut se méfier... il y a déjà eu des bagarres ici... Obligé d'appeler les gendarmes après... Et tu penses que le rāhui va ouvrir ?

Pour l'instant, je ne crois pas... enfin, c'est ce qu'on aimerait, que le rāhui ouvre, parce que c'est un peu but du rāhui, de nourrir les habitants de Teahupo'o. Ce qu'on ne sait pas encore, c'est comment on va ouvrir... on en a déjà discuté avec Tāvana et les autres du comité... mais pour l'instant on a peur que tout monde vient massacrer dans notre rāhui. On a pas envie de ça, il faut continuer à protéger pour le moment...

Entretien n°68 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

On a fait le rāhui ici, c'est surtout empêcher les pêcheurs de Tautira de venir ici chez nous... Il y a eu des disputes ... c'est pour ça ils ont décidé de faire le rāhui.

Comment tu as connu le rāhui ?

Comme ça quand on a mis en place... il y a des réunions, des réunions d'informations... J'ai su quand je suis allé à la messe parce qu'on nous prévient quand il y a une réunion importante... C'est comme ça je suis allé voir pour le rāhui. Mais au début les gens ils sont d'accord avec le rāhui parce qu'il y a trop de pêcheurs qui viennent chez nous massacrer... C'est là où on a mis en place. Il y en a ce sont des râleurs... ils ne veulent pas faire le rāhui parce que c'est interdit aux pêcheurs mais dans la réalité, c'est pour que ça interdise aux pêcheurs de l'extérieur de venir... pas de chez nous, de *mea*... Teahupo'o. C'est comme ça qu'il y a eu le rāhui, qu'on a mis en place... demande à la mairie, à l'équipe de Tāvana... Ils vont dire que c'est ceux de Tautira qui viennent massacrer chez nous.

Et maintenant, comment ça se passe le rāhui ?

Il y a toujours des pêcheurs de Tautira qui viennent mais pas comme avant parce que les gens là-bas au Fenua 'Aihere surveillent l'endroit où on a mis en place le rāhui. Oui c'est bien surveillé, c'est les gens qui ont l'œil là-dessus... le rāhui... c'est bien ce qu'ils font... bon c'est que j'ai il y a toujours des *mea* qui vont dedans mais c'est pas comme avant, il n'y a plus de massacre...

Et toi, tu es aussi un pêcheur ?

Oui et non. Je suis jardinier. Je fais aussi parfois les chantiers ... quand ils ont besoin de moi... mais j'aime la pêche. Je fais depuis que je suis petit parce que j'ai grandi avec des

pêcheurs dans ma famille, mon tonton mon cousin ma ... j'aime la pêche mais c'est surtout les weekend parce que la semaine je travaille, on me demande un peu partout...

Et tu pêches ici à Teahupo'o ?

Un peu à Teahupo'o, un peu à Vairao mais là je vais le plus c'est à Toahotu, c'est bien aussi la pêche là-bas. [...] Oui... j'aime bien aller à la pêche là-bas...

Et sinon que penses-tu de la surveillance du rāhui?

Pour moi c'est bien. Je connais plusieurs des gens qui surveillent et ils me disent que les problèmes c'est surtout la nuit... que la journée ça va ils maîtrisent ... mais le problème c'est que ce sont toujours les même qui reviennent... ils comprennent pas que c'est un rāhui. Il y a des personnes, ils font tout pour gagner de l'argent, quitte à aller là où c'est interdit. C'est comme ça aussi je crois avec le rāhui. Il y a des gens qui ne respectent pas. C'est *fiu* aussi ces gens-là, il faut leur mettre des amendes et on saisit tout... le fusil, le bateau... Là seulement ils vont comprendre... Oui, c'est comme ça qu'il faut faire... sinon ils vont revenir à chaque fois seulement... Pour moi, le jour ou l'amende va tomber ça va faire réfléchir certain... ils vont réfléchir à deux fois avant d'aller *mea* dans le rāhui.

Entretien n°69 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

T : Moi je sais pas pour le rāhui... faut demander avec mon frère... C'est mon grand frère qui fait la pêche...

F : C'est moi qui pêche. C'est bien pour moi le rāhui. Je respecte le rāhui.

Tu pratiques souvent la pêche ?

F : J'y vais ... environ deux fois par semaine ... c'est le jeudi et aussi le vendredi ... et après je vends le dimanche...

Que fais-tu comme pêche ?

Je pêche le soir avec le fusil... vers 20h30 jusqu'à 4h du matin...

Ça fait longtemps que tu pêches ?

Oui ça fait longtemps... depuis que j'ai 10 ans, je vais pêcher ...

Tu vas pêcher dans quelles zones ?

Chez moi à Papeari mais maintenant je vais aussi beaucoup à Tautira... Mon papa a une licence professionnel de pêche. C'est un grand pêcheur.

Et le fait qu'ils ont mis le rāhui à Tautira, ça ne te gêne pas ?

Non c'est bien qu'ils font le rāhui, les poissons sont aussi petits là-bas, il faut plonger alors si tu veux des gros... Mais c'est bien . Je respecte. Par contre eux ... j'en connais qui n'aime pas trop le rāhui...

Entretien n°70 :

Peux-tu me parler du rāhui ?

C'est toi qui est venu chez nous au Fenua 'Aihere pour faire le rāhui...

Oui... tu sais c'est rare que comme toi tu viens jusqu'à là-bas... c'est bien aussi sinon les gens ils ne se déplacent pas... surtout le rāhui, c'est que des pêcheurs hein tu as vu...

Chez toi aussi vous vivez de la pêche ?

Oui voilà la pêche et aussi le *fa'a'apu*, c'est alors qui fait... et c'est mon mari qui va à la pêche. C'est un pêcheur professionnel. Nous au Fenua 'Aihere, on ne vis que de ça, la pêche et le *fa'a'apu*, on est loin aussi ... c'est comme ça...

Et ton mari, il pêche dans le lagon ?

Dans le lagon, à l'extérieur et même au large...

Ah oui il fait toutes les pêches...

Oui, c'est un professionnel. Il pêche tout. Il fait la pêche avec le filet... ça c'est plus alors dans le lagon et sinon il va pêcher le thon... Sur 10 thons à peu près, on garde alors un pour nous... pour la famille.

Et du coup après c'est toi qui vend c'est ça ?

C'est ça... c'est moi qui vend les poissons après (rire). Mais tu sais... on vous remercie aussi parce que quand vous êtes venus nous dire pour les comptages... avec le grand tahitien là... ben on vous remercie parce que maintenant on pêche les *i'ihī* là ou vous nous avez dit... il y a beaucoup de rougets... ben c'est vrai nous on savait pas avant...

Ah d'accord, mais pour le rāhui, il est toujours pas d'accord ton mari ?

(rire) Il n'aime pas le rāhui celui-là... parce que chez nous vit avec la pêche, alors le rāhui ça l'empêche d'aller faire la pêche là-bas... Tu as vu comment il est ... il râle quand tu lui dit c'est le rāhui...

Et toi que penses-tu du rāhui ?

Moi je pense un peu comme lui parce que si je ne vends pas mes poissons je ne peux pas acheter de quoi vivre... pour ma famille, pour mes *mo'otua*... mais après c'est vrai que c'est aussi une bonne chose parce que maintenant les poissons sont petits... c'est plus comme avant...

Entretien n°71 :

Pourrais-tu me parler du rāhui ?

Le rāhui... je connais le rāhui, c'est pour la préservation c'est ça...

Oui... enfin ça dépend des pêcheurs... moi j'aimerais savoir ce que toi, tu penses du rāhui ? C'est quoi pour toi ?

Pour moi le rāhui c'est préserver ... protéger ... mais tu sais je n'ai pas toujours fait la pêche... J'ai repris il y a deux *pai* seulement... Avant je faisais le chauffeur poids lourd... mais après j'étais *fiu* aussi *pai* de faire la route... tous les jours... alors maintenant je fais la pêche. Ça me permet aussi de vivre ... mais je n'ai pas la ... la carte là... tu sais, le truc avec le service de la pêche... j'ai pas le droit d'avoir une aide... alors j'emprunte le bateau du cousin... C'est un 25ch alors...

Et tu pêches dans quelles zones ? à Tautira ?

Je vais ici à Tautira et aussi à Pueu... Un peu le *pupuhi*, un peu le filet... je vais surtout le soir vers 18h30 / 19h par là et je rentre 23h30 ou minuit. Et après je vends mon poisson là devant le magasin ou des fois sur le marché... Mes enfants n'aiment pas manger le poisson, c'est comme ça maintenant ils préfèrent le poulet... les steak frites ... alors je vends tout sinon c'est que pour moi et ma femme ... Je ne préfère pas stoker...

Et du coup, parles moi du rāhui...

Il y en a qui vont dedans... le rāhui ... mais après c'est surveillé... par les gens qui habitent là... on voit bien aussi de chez eux... Moi je crois il faut respecter le rāhui... c'est pour protéger ... C'est j'ai peut-être été une ou deux fois au début parce que je savais pas... et puis parce qu'il faut vivre aussi... j'ai besoin de vendre le poisson ... J'aime bien pêcher les *ume* parce que les gens demandent... il aime bien ce poisson-là...

Entretien n°72 :

Ça fait longtemps que tu pratiques la pêche ?

A : Oui ça fait longtemps, je fais la pêche avec mon papa.

P : C'est moi qui lui ai appris à pêcher... c'est comme ça ici on apprend la pêche à nos enfants et moi j'apprends à mon fils.

Tu as toujours fait la pêche ?

P : J'ai toujours pratiqué la pêche, moi c'est avec mon papa que j'ai appris... ça fait 8 ans maintenant que je fais que la pêche mais avant j'ai arrêté... Je travaille alors en tant qu'agent d'entretien... et après j'ai voulu reprendre la pêche, ça fait 8 ans maintenant... Et je vais avec le fiston c'est aussi pour lui... parce que maintenant c'est pas facile de trouver du travail... mais chez nous avec la mer pas besoin de trouver du travail... c'est le gagne-pain naturel... mais il faut alors apprendre, c'est pas tout le monde qui sait faire la pêche.

Peux-tu me dire ce que tu penses du rāhui ?

P : Alors pour moi le rāhui c'est bien mais c'est difficile aussi pour les pêcheurs. Tu vois, moi je ne pêche que à Tautira et à Pueu... et là dans les deux on a fait le rāhui... alors ça va à Pueu ce n'est pas là où je pêche mais à Tautira, c'est plus compliqué parce qu'on est beaucoup à pêcher là-bas aussi...

Tu vas souvent ?

P : Je sors jusqu'à 4 fois par semaine... nous c'est plutôt le fusil, enfin c'est surtout mon fils, il est jeune il a la forme, sinon on fait aussi avec le filet...

Et vous arrivez à bien pêcher ?

P : Ça va... on pêche jusqu'à qu'on remplit la glacière... des fois ça prend la nuit... des fois plus... Bon... c'est vrai maintenant que ça devient difficile de pêcher il y a moins de poissons qu'avant donc c'est pour ça aussi pour moi le rāhui c'est pas plus mal aussi... c'est un peu... comment on dit déjà... prometteur ... mais bon maintenant il faut aussi que les autres pêcheurs respectent... Nous, on respecte, on ne va pas pêcher dans le rāhui... mais c'est vrai aussi qu'il n'y pas vraiment de contrôle alors les autres ne respectent pas ...

Et toi, qu'est-ce que tu penses du rāhui ? Tu connaissais déjà ?

A : C'est bien... comme il a dit mon papa... on ne va pas dedans... mais c'est vrai il faut contrôler... moi je connais plein qui vont pêcher dans le rāhui...

Personne ne leur dit de sortir ?

Si des fois, mais après ils ne peuvent pas les faire sortir de force... alors il faut appeler la gendarmerie... Tu peux pas aussi les empêcher...

Annexe 3 : Les formes d'hybridations selon Pieterse (2001)

J.N Pieterse (2001) envisage l'hybridité suivant sa variété récente ou ancienne. Les variétés d'hybridations sont décrites dans le tableau ci-dessous :

	Ancienne hybridation	Nouvelle hybridation
Définition	Les formes culturelles et institutionnelles existantes sont déjà des combinaisons translocales et transculturelles.	Combinaisons récentes de formes culturelles et / ou institutionnelles.
Dynamiques impliquées	Échanges commerciaux interculturels, conquête et contact	Migrations, multi culturalité, multi-territorialité, mondialisation
Cadre d'analyse	Histoire	Modernité
Vision	Subjective (issue de l'expérience et de la conscience)	Objective (de l'extérieur) et subjective
Utilisation	Discours et perspective (hybridation consciente)	Processus (hybridation) et résultats (phénomène hybride)

Annexe 4 : Description du rāhui suivant le Pollex

LANGUE	TERME	DESCRIPTION	SOURCE
Ile de Pâque	<i>Rāhui</i>	Interdire	Churchill (1912)
Hawaïi	<i>Laahui</i>	Interdire	Pukui et Elbert (1986)
Mangareva	<i>Raa'ui</i>	Prohiber	Janeau (1908)
Manihiki-Rakahanga	<i>Rāhui</i>	Une restriction, sacrée	Trotter (n.d)
Marquises	<i>'ahui</i>	Prohiber, mettre une interdiction sur	Dordillon (1931)
Moriori	<i>Rāhui</i>	Réserve	Shand (1911)
Maori Nouvelle-Zélande	<i>Raahui</i>	Déclarer une saison de fermeture sur une ressource économique	Williams (1971)
Penrhyn	<i>Raahui</i>	Interdit ; interdire, interdiction ; interdiction sur les récoltes de noix de coco et huîtres perlières	Shibata (2003)
Pukapuka	<i>Laahui</i>	Mettre un tapu sur (provisions alimentaires, arbres, récifs) ; placement du tapu	Beaglehole (1991)
Rarotonga	<i>Raa'ui</i>	Une restriction, interdiction, saison de fermeture	Buse (1996)
Tahiti	<i>Rāhui</i>	Une interdiction ou restriction sur des porcs, fruits, etc. par le roi, ou chef ; appliquer un rāhui	Davies (1951)
Tuamotu	<i>Raahui</i>	Interdire	Stimson (1964)

Annexe 5 : Le mythe de la pierre de Taiarapu (Henry, 1968)

INCARNATION DES DIEUX ET DES ESPRITS – 393 –

« La pierre avait une puissance divine. Tumu-nui Tumu-ti, point de départ du développement de la terre jusqu'à son état actuel étaient imprégné de l'esprit du grand dieu Ta'aroa. Parmi les rochers du Pari (falaises) sur la côte de Taiarapu à Tahiti, se trouve une pierre appelée Ta'aroa-ofa'i-te-Pari (Ta'aroa en pierre des falaises) dont l'histoire très ancienne est la suivante :

« Il y a longtemps de cela, après que Tahiti se fut déplacé vers l'est, un homme s'en fut un soir à la pêche parmi les rochers. Au bout de quelques temps, il sentit un poids sur sa ligne, pensant que c'était un poisson, il tira sa ligne et ramena une pierre tenace qui était accrochée à son hameçon grâce à un pouvoir mystérieux. La détachant, avec difficulté, il la rejeta à la mer, mais la pierre se raccrochait inexorablement à son hameçon quelque fut l'endroit où il jetait sa ligne. Il résolu donc d'emmener la pierre avec lui et de la faire examiner par les prêtres. Ceux-ci déclarèrent que la pierre était possédée par l'esprit de Ta'aroa et la placèrent dans une cavité du Pari à Taiarapu, où les pêcheurs lui rendaient hommage dû à Ta'aroa. La pierre devint dans cette localité le Dieu des pêcheurs qui lui apportaient des offrandes de poissons. »

Annexe 6 : Arrêté de classement n°864 CM du 6 juin 2014

Page LEXPOL 1 sur 1

7378

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

13 Juin 2014

ARRETE n° 864 CM du 6 juin 2014 portant classement d'un espace maritime sis dans la commune associée de Teahupoo au Fenua Aihere, commune de Tairapu-Ouest, en aire protégée de ressources naturelles gérées, catégorie VI du code de l'environnement de la Polynésie française.

NOR : ENV1400979AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme, de l'écologie, de la culture et des transports aériens,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de l'environnement de la Polynésie française et notamment les articles D. 111-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 11-2012 CTO du 9 mars 2012 émettant le vœu de classement par le pays d'un espace lagonaire au Fenua Aihere sur la commune de Teahupoo en espace naturel protégé de catégorie VI (aire protégée de ressources naturelles gérées) ;

Vu l'avis favorable de la commission des sites et des monuments naturels en date du 22 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté n° 700 PR du 19 septembre 2013 ordonnant l'enquête publique préalable au classement d'un espace maritime au Fenua Aihere, commune associée de Teahupoo ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 17 décembre 2013 ;

Vu la délibération n° 2014-29 APF du 10 avril 2014 donnant un avis favorable de l'assemblée de la Polynésie française au projet de classement ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 4 juin 2014,

Arrête :

Article 1er. — Classement

Est prononcé le classement d'un espace maritime sis dans la commune associée de Teahupoo au Fenua Aihere d'une superficie marine de 767,64001 hectares en espace naturel protégé de catégorie VI du code de l'environnement de la Polynésie française : aire protégée de ressources naturelles gérées.

Art. 2. — Limites

Le site classé est limité comme suit :

Côté rivage

de la baie de Faaroa à l'Est jusqu'à la pointe Maraetiria à l'Ouest, puis la passe Vaiau au Sud-Ouest.

Côté large

- à l'Est, la limite du platier au droit de la baie de Faaroa ;
- au Sud, la limite du platier et de la pente externe du récif jusqu'au droit de la passe Vaiau.

Art. 3. — Objectifs généraux

Le régime d'aire protégée de ressources naturelles gérées concilie les nécessités de la conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager du site avec l'utilisation durable de ses ressources et de sa mise en valeur.

Le classement en catégorie VI doit permettre :

- la préservation des espèces et de la diversité génétique de l'écosystème maritime dans le but d'utiliser à terme ses ressources de manière durable tout en maintenant les fonctions écologiques du site ;
- la perpétuation de la pratique d'une activité traditionnelle et culturelle : la pêche ;
- la mise en place de programme de recherche pour accroître les connaissances sur les ressources de l'espace maritime protégé ;
- la sensibilisation des visiteurs (touristes, écoliers, pêcheurs de loisirs, amateurs de plongée, sportifs) et la vulgarisation des données scientifiques portant sur l'évolution des ressources halieutiques ;
- la prise de décisions par les acteurs locaux, adaptées à l'évolution des ressources naturelles et de leurs besoins et leur participation active à la gestion de l'espace concerné.

Art. 4. — Administration de l'espace naturel protégé

L'administration de l'espace naturel protégé est assurée par la direction de l'environnement qui agit dans le respect des objectifs de classement et des régimes particuliers définis et en fonction des orientations déterminées par le comité de gestion de cet espace, défini à l'article 5 du présent arrêté.

La direction de l'environnement prend toutes les mesures nécessaires pour coordonner la réalisation des actions prévues dans le cadre de la gestion de l'espace protégé.

Art. 5. — Gestion

Il est créé un comité de gestion de l'espace protégé dans l'année suivant l'adoption du présent arrêté. Un arrêté pris en conseil des ministres précise ses missions, sa composition et son fonctionnement.

Art. 6. — Le ministre du tourisme, de l'écologie, de la culture et des transports aériens est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 6 juin 2014.

Pour le Président absent :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre du tourisme,
de l'écologie, de la culture
et des transports aériens,
Geffry SALMON.

Annexe 7 : Objectifs de classement de catégorie 6 (Extrait du code de l'environnement de Polynésie française)

TITRE 1er - LA PROTECTION, LA CONSERVATION ET LA GESTION DES ESPACES NATURELS

CHAPITRE 1er - PRINCIPES GENERAUX DU CLASSEMENT EN ESPACE NATUREL PROTEGE

Section 1 - Classement

Art. LP. 2111-1.- Certaines parties du territoire peuvent être classées en espaces naturels protégés dans le but de protection et de maintien de la diversité biologique ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées. Sont pris en considération à ce titre l'un ou plusieurs des principaux objectifs de gestion suivants : la protection des espèces en danger, vulnérables, rares ou d'intérêt particulier ; la préservation des espèces et de la diversité génétique ; le maintien des fonctions écologiques, la protection d'éléments naturels et culturels particuliers ; le tourisme et les loisirs ; l'éducation, l'utilisation durable des ressources des écosystèmes naturels ; la préservation de particularités culturelle et traditionnelles et la recherche scientifique.

Sous-section 1 - Catégories de classement

Art. LP. 2111-2.- Les espaces naturels protégés sont classés dans les six catégories suivantes selon leurs objectifs de gestion :

I - Réserve naturelle intégrale (Ia) /zone de nature sauvage (Ib) : la réserve naturelle intégrale est un espace protégé géré principalement à des fins scientifiques et la zone de nature sauvage est un espace protégé géré principalement à des fins de protection des ressources sauvages.

II - Parc territorial : espace protégé géré principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives.

III - Monument naturel : espace protégé géré principalement dans le but de préserver des éléments naturels particuliers.

IV - Aire de gestion des habitats ou des espèces : espace protégé géré principalement à des fins de conservation des habitats et des espèces, avec intervention dirigée au niveau de la gestion.

V - Paysage protégé : espace protégé géré principalement dans le but d'assurer la conservation de paysage et /ou à des fins récréatives.

VI - Aire marine ou terrestre gérées : espace protégé géré principalement à des fins d'utilisation durable des ressources et des écosystèmes naturels.

Pour chaque catégorie d'espace naturel protégé, les objectifs multiples peuvent être classés par ordre de priorité suivant les critères internationaux reconnus tels que figurant au tableau ci-dessous:

Tableau des objectifs de gestion et catégories des espaces protégés

Objectif de gestion	Ia	Ib	II	III	IV	V	VI
Protection des espèces en danger, rares, vulnérables ou d'intérêt particulier	2	1	2	3	3	-	2
Préservation des espèces et de la diversité génétique	1	2	1	1	1	2	1
Maintien des fonctions écologiques	2	1	1	-	1	2	1
Protection d'éléments naturels / culturels particuliers	-	-	2	1	3	1	3
Tourisme et loisirs	-	2	1	1	3	1	3
Éducation	-	-	2	2	2	2	3

Utilisation durable des ressources écosystèmes naturels	-	3	3	-	2	2	1
Préservation de particularités culturelles / traditionnelles	-	-	-	-	-	1	2
Recherche scientifique	1	3	2	2	2	2	3

Légende :

1 : objectif principal

2 : objectif secondaire

3 : objectif potentiellement réalisable

- : non réalisable

Annexe 8 : Arrêté de classement n°1204 CM du 12 juillet 2018

Page LEXPOL 1 sur 2

13932

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

20 Juillet 2018

ARRETE n° 1204 CM du 12 juillet 2018 réglementant la pêche sur le domaine public maritime au droit de la commune associée de Tautira, commune de Taiarapu-Est.

NOR : DRM182173AC-2

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'ordonnance n° 2010-462 du 6 mai 2010 créant un livre IX du code rural relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine ;

Vu la délibération n° 88-183 AT du 8 décembre 1988 modifiée portant réglementation de la pêche en Polynésie française ;

Vu la délibération n° 88-184 AT du 8 décembre 1988 modifiée relative à la protection de certaines espèces animales marines d'eau douce du patrimoine naturel polynésien ;

Vu le courrier du maire de la commune de Taiarapu-Est n° 5-208 CTE du 26 octobre 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 11 juillet 2018,

Arrête :

Article 1er.— En application des délibérations n° 88-183 AT du 8 décembre 1988 modifiée et n° 88-184 AT du 8 décembre 1988 modifiée visées en référence, est créée une (1) zone de pêche réglementée, dénommée "zone de pêche réglementée de Tahunatarata Vaionifa de Tautira", sur une partie du domaine public maritime au droit de la commune de Taiarapu-Est, commune associée de Tautira, telle que représentée sur la carte annexée au présent arrêté. Cette zone est délimitée par des points de référence dont les coordonnées, exprimées dans le système UTM WGS 84, sont les suivantes :

- point A : X 272244 - Y 8035211 ;
- point B : X 272867 - Y 8035842 ;
- point C : X 273592 - Y 8035205 ;
- point D : X 274301 - Y 8034522 ;
- point E : X 275017 - Y 8033720 ;
- point F : X 274302 - Y 8033099 ;
- point G : X 273624 - Y 8033938 ;
- point H : X 272993 - Y 8034609.

Art. 2.— A l'intérieur de la zone de pêche réglementée de Tautira sont définies trois (3) sous-zones, telles que suit :

1° La sous-zone 1, dénommée "Tahunatarata", délimitée par les points A, B, C et H.

2° La sous-zone de réserve, dénommée "Puna No Tetahee", délimitée par les points H, C, D et G.

3° La sous-zone 2, dénommée "Vaionifa", délimitée par les points G, D, E et F.

Des amers de couleur jaune sont implantés par le service en charge de la pêche afin de matérialiser les limites de ces sous-zones.

Art. 3.— Sur l'ensemble du territoire de la sous-zone de réserve "Puna No Tetahee", définie à l'article 2 du présent arrêté, toutes pêches, de toutes espèces sont interdites en tout temps.

Art. 4.— Sur l'ensemble des territoires des sous-zones "Tahunatarata" et "Vaionifa", définies à l'article 2 du présent arrêté, toutes pêches, de toutes espèces sont interdites. La présente disposition est applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Art. 5.— Il est créé un comité de gestion de la zone de pêche réglementée de Tautira, dénommé "Tomite Rahui Tahunatarata Vaionifa No Tautira" pour assurer le suivi de la zone et faire des propositions en matière de gestion des pêches. Il propose notamment la périodicité et les modalités d'ouverture à la pêche des sous-zones "Tahunatarata" et "Vaionifa".

Art. 6.— La composition du "Tomite Rahui Tahunatarata Vaionifa No Tautira" est telle que suit :

- le maire délégué de la commune associée de Tautira, ou son représentant ;
- le chef du service en charge de la pêche, ou son représentant ;
- le président de la coopérative de pêche de Tautira, Tamarii Ravai No Tautira, ou son représentant ;
- deux (2) représentants des pêcheurs du Fenua Aihere, ou leurs suppléants, désignés par la commune ;
- un représentant des résidents du village de la commune de Tautira, ou son suppléant, désigné par la commune ;
- quatre (4) représentants de confessions religieuses de Tautira, désignées par la commune ;
- le président de l'association Fenua Aihere, ou son représentant.

Le "Tomite Rahui Tahunatarata Vaionifa No Tautira" définit son fonctionnement dans le cadre d'un règlement intérieur.

Art. 7.— Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et aux sanctions prévues par la délibération n° 88-183 AT du 8 décembre 1988 modifiée et par la délibération n° 88-184 AT du 8 décembre 1988 modifiée susvisées.

Art. 8.— Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 juillet 2018.
Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président,
Teva ROHFRITSCH.

Annexe 9 : Arrêté de classement n°971 CM du 27 juin 2014

Page LEXPOL 1 sur 1

8242

JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

4 Juillet 2014

ARRETE n° 971 CM du 27 juin 2014 portant création du comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au Fenua Aihere, commune de Tairapu-Ouest.

NOR : ENV1401146AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du tourisme, de l'écologie, de la culture et des transports aériens,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de l'environnement de la Polynésie française et notamment les articles D. 111-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 11-2012 CTO du 9 mars 2012 émettant le vœu de classement par le Pays d'un espace lagunaire au Fenua Aihere sur la commune de Teahupoo en espace naturel protégé de catégorie VI (aire protégée de ressources naturelles gérées) ;

Vu l'avis favorable de la commission des sites et des monuments naturels en date du 22 novembre 2012 ;

Vu l'arrêté n° 700 PR du 19 septembre 2013 ordonnant l'enquête publique préalable au classement d'un espace maritime au Fenua Aihere, commune associée de Teahupoo ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 17 décembre 2013 ;

Vu la délibération n° 2014-29 APF du 10 avril 2014 donnant un avis favorable de l'assemblée de la Polynésie française au projet de classement ;

Vu le courrier n° 57 BM/CTO du maire de la commune de Tairapu-Ouest en date du 27 mai 2014 ;

Vu l'arrêté n° 864 CM du 6 juin 2014 portant classement d'un espace maritime sis dans la commune associée de Teahupoo au Fenua Aihere, commune de Tairapu-Ouest, en aire protégée de ressources naturelles gérées, catégorie VI du code de l'environnement de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 juin 2014,

Arrête :

Article 1er. — Création d'un comité de gestion

Il est créé un comité de gestion de l'espace maritime naturel protégé sis au Fenua Aihere, dans la commune de Tairapu-Ouest.

Art. 2. — Rôle du comité de gestion

Le comité de gestion du Fenua Aihere :

- favorise la préservation des espèces et la diversité génétique de l'écosystème maritime dans le but d'utiliser ses ressources de manière durable tout en maintenant les fonctions écologiques du site ;
- élabore un programme de gestion et le met en œuvre ;
- assure le suivi des mesures de gestion mises en œuvre et évalue leur efficacité ;

- est saisi pour avis par tout service administratif ou établissement, préalablement à toute autorisation d'intervention sur cet espace classé.

Art. 3. — Composition du comité de gestion

Le comité de gestion est composé des membres suivants :

- le maire de la commune de Tairapu-Ouest ou son représentant ;
- les maires délégués et maires adjoints des sections de commune de Tairapu-Ouest ou leurs représentants ;
- l'administrateur de la circonscription des îles du Vent ou son représentant ;
- le directeur de l'environnement ou son représentant ;
- le directeur des ressources marines ou son représentant ;
- le président de l'association des pêcheurs lagunaires Te Ava Iti ou son représentant ;
- le président de l'association Hotopu ou son représentant ;
- le président de la coopérative des pêcheurs Hava'e Teahupoo ou son représentant ;
- le président de l'association de défense du Fenua Aihere ou son représentant ;
- le président du comité organisateur de pro surfing ou son représentant ;
- le président de l'association Teahupoo Surf Club ou son représentant ;
- le président de l'association des parents d'élèves de Teahupoo ou son représentant ;
- le représentant de l'association des randonneurs de Teahupoo ;
- le représentant du secteur culturel de Teahupoo ;
- le représentant de l'association des agriculteurs de Teahupoo ;
- le représentant des pensions de famille du Fenua Aihere.

Le comité de gestion peut, en outre, faire appel à tout service, organisme ou personnalité jugés utiles pour la bonne marche des travaux.

Art. 4. — Fonctionnement du comité de gestion

Lors de sa première réunion, le comité de gestion nomme son président et son secrétaire. Il établit son règlement intérieur qui précise notamment les modes de désignation et de renouvellement des membres, ainsi que ses modalités de fonctionnement. Le comité de gestion se réunit au minimum deux fois par an. Il transmet annuellement à la direction de l'environnement le bilan moral et financier de la gestion de l'espace naturel protégé. Il alerte le service administratif en cas de dysfonctionnement de l'espace maritime classé.

Art. 5. — En cas d'infractions manifestes, le comité de gestion sollicite des autorités compétentes l'intervention des agents habilités à constater les manquements à la réglementation en vigueur et en dresser procès-verbaux, afin que soient données les suites judiciaires prévues.

Art. 6. — Le ministre du tourisme, de l'écologie, de la culture et des transports aériens est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au maire de la commune de Tairapu-Ouest et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 27 juin 2014.

Pour le Président, absent :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre du tourisme,
de l'écologie, de la culture
et des transports aériens,
Geffry SALMON.

Annexe 10 : Règlement intérieur des comités de gestion

A10.a. Règlement du comité de gestion du rāhui de Teahupo'o

Règlement intérieur du comité de gestion
de l'espace protégé maritime sis au *Fenua Aihere*



Nominations

Article 1^{er}.- Les membres élus, c'est à dire le maire et les maires adjoints et les maires délégués sont membres du comité de gestion pour la durée de leur mandat électif. Pour les membres nommés, c'est à dire les représentants des associations et des socioprofessionnels la durée du mandat est de 3 ans.

Article 2.- En cas de force majeure, tout membre nommé qui en fait la demande écrite au Président du comité de gestion peut être déchargé de sa fonction. Toute absence non justifiée constatée à 3 réunions consécutives du comité vaut démission dudit membre et permet son remplacement immédiat.

Réunions

Article 3.- Pour assurer ses missions définies à l'article 2 de l'arrêté n°971/CM du 27 juin 2014, le comité de gestion de l'espace protégé maritime de la commune de Tairapu Ouest se réunit sur convocation de son Président, autant de fois que cela est nécessaire avec un minimum de 2 réunions par an. Une réunion est organisée d'office si 2/3 des membres le demandent.

Article 4.- Le Président arrête l'ordre du jour de chaque séance.

Article 5.- La convocation est adressée après accord du Président, par le secrétaire une semaine au moins avant la date de réunion. La convocation précise le lieu de réunion qui est obligatoirement sur la commune et l'ordre du jour de la séance accompagnée des documents nécessaires à la séance de travail du comité.

Article 6.- Les points présentés en questions diverses qui n'auraient pas été traités à l'ordre du jour de la séance, sont inscrits d'office à l'ordre du jour de la séance suivante.

Article 7.- A l'issue de chaque réunion, un compte-rendu est consigné dans un registre ouvert à cet effet. Au début de la séance suivante, le compte-rendu est lu, approuvé et signé par le Président et le secrétaire de séance.

Mode de scrutin

Article 8.- Le comité de gestion ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres nommés sont physiquement présents. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, le comité de gestion peut délibérer à la majorité des membres présents lors de la séance suivante qui a


lieu, au plus tôt, après un jour franc. Un membre présent ne peut avoir qu'une seule procuration. Un membre nommé qui serait empêché ne peut donc pas être remplacé.

Article 9.- Le vote a lieu à main levée. Il se fait à bulletin secret si 3 membres du comité de gestion le demandent. La règle de la majorité des voix s'applique pour valider les décisions du comité de gestion. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 10.- Le présent règlement intérieur peut être modifié par un vote majoritaire des membres, lors de toute réunion respectant le présent règlement.

Article 11.- Le comité de gestion informe régulièrement par l'intermédiaire de son Président, le Conseil des Ministres, de ses propositions, études et avis. Le secrétaire est chargé d'en faire un relevé annuel qui est transmis au Conseil des Ministres.

A10.b. Règlement du comité de gestion du rāhui de Tautira



POLYNÉSIE FRANÇAISE

VICE-PRESIDENCE,
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
*en charge des grands travaux
et de l'économie bleue*

DIRECTION
DES RESSOURCES MARINES

**Règlement intérieur du Comité de gestion de la zone de pêche réglementée de
Tahunatara Vaionifa de Tautira**

Vu l'arrêté n° 1204 CM du 12 juillet 2018 réglementant la pêche sur le domaine public maritime au droit de la commune associée de Tautira, commune de Taiarapu-Est et notamment ses articles 5 et 6 ;

Après avoir délibéré le 11 février 2019 ;

DECIDE :

Article 1 :

Le présent document constitue le règlement intérieur du Comité de gestion de la zone de pêche réglementée Tahunatara Vaionifa de Tautira, dénommé « Tomite Rahui Tahunatara Vaionifa no Tautira » et ci-après désigné par « TRTVT ».

Article 2 : Composition du TRTVT

La composition du comité de gestion est fixée à l'article 6 de l'arrêté n° 1204 CM du 12 juillet 2018 réglementant la pêche sur le domaine public maritime au droit de la commune associée de Tautira, commune de Taiarapu-Est.

La liste à jour des membres nommés par la commune est transmise par courrier à la Direction des Ressources marines.

Article 3 : Fonctionnement du TRTVT

- Présidence

Le Président du TRTVT est le Maire délégué de la commune-associée de Tautira, commune de Taiarapu-Est, ou son représentant.

- Lieu, date et fréquence des réunions

Les séances du TRTVT ont lieu à la mairie annexe de Tautira ou en tout autre lieu du territoire de la commune associée de Tautira.

Le TRTVT se réunit à l'initiative de son Président. Les convocations signées par le Président ou son représentant, précisant la date de réunion et l'ordre du jour sont adressées aux membres du comité, au moins 5 jours avant la tenue du comité, sauf en cas d'urgence.

B.P. 20 , 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française – Imm. JB Lecaill, 2^{ème} étage à Fare Ute,
Tél. : 40 50 25 50 - Fax. : 40 43 49 79, drm@drm.gov.pf, <http://www.ressources-marines.gov.pf>, @ressourcesmarines

Tout membre permanent peut proposer en début de séance un ou plusieurs points à inscrire à l'ordre du jour si la majorité des membres présents les valide.

Les documents de travail sont transmis par tout moyen aux membres du TRTVT 5 jours au moins avant la réunion, sauf en cas d'urgence.

Le TRTVT se réunit autant de fois que cela est nécessaire avec un minimum de deux séances par an. Une séance peut être organisée sur demande écrite de la majorité des membres.

Les séances se tiennent à huis clos. En fonction de l'ordre du jour, des personnes extérieures au comité de gestion peuvent être invitées par le Président à assister aux séances ou à être entendue sur des dossiers relevant de leurs compétences.

- Secrétariat du comité et procès verbal des réunions

Le secrétariat du TRTVT est assuré par la commune de Tautira, qui organise la réunion, puis établit le procès verbal.

Le procès verbal, signé par le Président du TRTVT ou son représentant, est transmis par tout moyen aux membres du TRTVT.

- Quorum

Le quorum est atteint lorsqu'au moins 6 membres du TRTVT sont présents. *Si <6, les décisions ne seront pas valables.*

- Délibérations (*avis ou propos⁰*)

Le TRTVT délibère si le quorum est atteint.

Les membres non permanents ne participent pas aux délibérations du TRTVT.

Le TRTVT délibère à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, le TRTVT peut délibérer à la majorité des membres présents lors de la séance suivante qui a lieu, au plus tôt, après 48h.

- Perte de la qualité de membre – Exclusion

1-Démission

La démission doit être notifiée au Président du TRTVT par une lettre. La date effective de démission correspond à la date de réception de ladite lettre par le Président.

2- Exclusion

Toute absence ^{? prouver} non justifiée constatée à 3 séances consécutives des membres du TRTVT nommés par la commune entraînera l'exclusion dudit membre, permettant son remplacement immédiat selon la procédure mentionnée à l'article 2.

Article 4 : Modification du règlement intérieur

Les modifications du présent règlement intérieur sont approuvées dans les conditions mentionnées à l'article 3 alinéas « délibérations ».

Chaque membre permanent peut soumettre des propositions de modification du règlement intérieur.

Annexe 11 : Déclaration de l'association Puna Rāhui de Teahupo'o

Association PUNA RAHUI de TEAHUPOO
PK 18 côté Montagne
Teahupoo

à Teahupoo le 27 février 2017

A

Monsieur le Directeur de la DRCL
(Bureau des Associations)

Objet : Déclaration d'association

Monsieur,

Nous avons l'honneur de déclarer l'association dite << ASSOCIATION PUNA RAHUI de TEAHUPOO >>.

Cette association a pour but :

- Promouvoir le rahui de Teahupoo
- Développer et valoriser la gestion du Rahui de Teahupoo.
- Mettre en place un système de gardiennage, de surveillance et de prévention pour les recensements de toutes espèces vivantes dans le rahui.

Le bureau est composé de : 1 Président, 1 Secrétaire, 1 Trésorier.

Vous trouverez dans le dossier,

- 1- le statut de l'association
- 2- le Procès-Verbal de l'association
- 3- la composition du bureau

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte notre déclaration et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président,



STATUTS DE L'ASSOCIATION PUNA RAHUI de TEAHUPOO

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901, par le décret du 16 août 1901 et par les présents statuts, dénommée « *Association Puna Rahui de Teahupoo* ».

Article 2 : objet

L'association a pour objet la promotion du rahui de Teahupoo.

Elle a notamment pour objet de valoriser et développer la gestion du rahui, mettant en valeur, à l'intention de tous les publics, la richesse des cultures, des identités politiques, culturelles et des économies de Teahupoo.

L'association Puna rahui de Teahupoo contribuera au développement des cultures, des arts, des savoirs et de la gestion du rahui de Teahupoo en tenant compte des liens avec l'environnement régional.

Dans cette perspective, l'association est une force de proposition, de conseil, et d'impulsion en particulier pour ce qui touche à la connaissance du rahui.

L'association est apolitique et areligieuse.

L'association établit en Océanie, en France et à l'étranger, le réseau de relations et d'échanges dont elle devra être le moteur. Elle explore les partenariats, publics et privés, de nature à contribuer à la réalisation des objectifs et elle prépare les projets de conventions et de contrats qui devront être conclus.

L'association mettra en place un système de gardiennage, de surveillance et de prévention pour les recensements de toutes espèces vivantes dans le rahui (poissons, coraux, Taramea, etc....)

Article 3 : durée - siège

L'association est fondée pour une durée indéterminée à compter de la publication au journal officiel de sa constitution.

Le siège est fixé à Teahupoo PK 18 côté montagne, commune associée de Tairapu ouest.

Annexe 12 : Extrait du rapport d'enquête publique présenté à la commune de Taiarapu-Ouest

4. Proposition de gestion du site classé

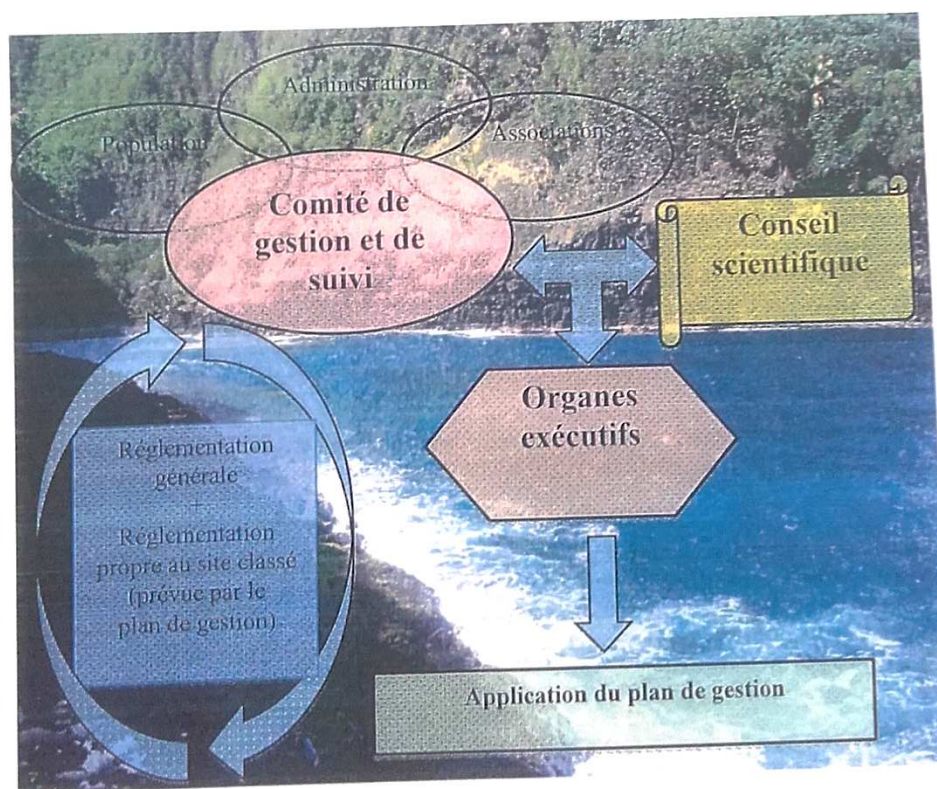
Le recours à la catégorie VI du code de l'environnement est intéressant au titre de la marge de manœuvre qu'elle confère au mode de gestion de l'espace à préserver, et de la prise de décision décentralisée, qui est confiée à la structure locale en charge de ladite gestion.

Contrairement à ce qui existe légalement au niveau de la gestion des espaces lagunaires en Polynésie française (plan de gestion des espaces maritimes, zone de pêche réglementée et autres outils juridiques de protection des espaces naturels), la mise en œuvre de cette procédure sera une véritable innovation.

En effet, le classement en catégorie VI doit permettre :

- la première mise en application d'une gestion inspirée du *rahui*, en s'appuyant sur un outil juridique solide ;
- la prise de décisions, par les acteurs locaux, adaptées à l'évolution des ressources naturelles et de leurs besoins, et leur participation active à la gestion de l'espace concerné ;
- la possibilité de délimiter des zones soumises à des réglementations divergentes (plus sévère ou plus souple en fonction de la finalité recherchée dans tel ou tel espace).

Le schéma ci-dessous récapitule la structuration de la gestion de l'espace naturel protégé :



Annexe 13 : Liste des convocations

POLYNESIE FRANCAISE Subdivision des Iles du Vent	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité
---	--

Teahupoo, le 12 avril 2017

Commune de Taiarapu-Ouest

Le président du Comité de Gestion,

Aux

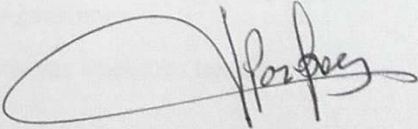
Membres du Comité de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere,
Commune associée de Teahupoo

Objet : Invitation au comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere.

Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au Fenua Aihere se tiendra le 27 avril 2017 à 9 h 30, à la mairie de Teahupoo (Commune de Taiarapu-Ouest).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Validation du compte rendu du comité de gestion du 09 février 2017,
- Bilan annuel,
- Surveillance dans le RAHUI
- Sanction à appliquer (FRAUDES)
- Questions diverses.



POLYNESIE FRANCAISE Subdivision des îles du Vent		REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité
		N° Teahupoo, le 11 décembre 2015

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

Le président du comité de gestion,

aux

Membres du comité de gestion de l'espace maritime protégé sis au *Fenua Aihere*,

Commune associée de Teahupoo

Objet : invitation au comité de gestion de l'espace maritime protégé sis au *Fenua Aihere*

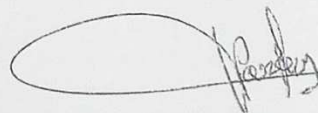
Réf : arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014 portant création du comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au *Fenua Aihere*, commune de Tairapu Ouest

P.J : - compte-rendu du comité de gestion du 23 juin 2015


Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au *Fenua Aihere* tiendra sa prochaine réunion le jeudi 7 janvier 2016 à 9h30, à la mairie de Teahupoo (Commune de Tairapu ouest).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Validation du compte rendu du comité de gestion du 23 juin 2015 ;
- Vandalisme du balisage de l'espace protégé ;
- Retrait du voilier échoué ;
- Questions diverses.



Gérard PARKER

POLYNESIE FRANCAISE Subdivision des îles du Vent		REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité N° Teahupoo, le 11 décembre 2015
---	---	--

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

Le président du comité de gestion,

aux

Membres du comité de gestion de l'espace maritime protégé sis au *Fenua Aihere*,

Commune associée de Teahupoo

Objet : invitation au comité de gestion de l'espace maritime protégé sis au *Fenua Aihere*

Réf : arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014 portant création du comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au *Fenua Aihere*, commune de Tairapu Ouest

P.J : - compte-rendu du comité de gestion du 23 juin 2015


Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au *Fenua Aihere* tiendra sa prochaine réunion le 17 décembre 2015 à 9h30, à la mairie de Teahupoo (Commune de Tairapu ouest).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Validation du compte rendu du comité de gestion du 23 juin 2015 ;
- Vandalisme du balisage de l'espace protégé ;
- Retrait du voilier échoué ;
- Questions diverses.

Gérard PARKER

Commune de Tairapu Ouest / Bureau du Maire délégué / Tél : 40 54 80 60 – Fax : 40 57 68 60

POLYNESIE FRANCAISE Subdivision des îles du Vent		REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité N° /BM/CTO Vairao, le X septembre 2014
---	---	---

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

Monsieur le Maire,

aux

Membres du comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au *Fenua Aihere*,

Commune associée de Teahupoo

Objet : invitation au comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere

Réf : arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014 portant création du comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au Fenua Aihere, commune de Tairapu Ouest

P.J : - arrêté n° 864 CM du 06 juin 2014
 - arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014
 - projet de règlement intérieur

Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au Fenua Aihere tiendra sa première réunion le 15 septembre 2014 à 9h30, à la mairie de Teahupoo (Commune de Tairapu ouest).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation des membres du comité de gestion ;
- Nomination du président et du secrétaire de séance du comité ;
- Analyse et adoption du règlement intérieur ;
- Actions à mener ;
- Budget ;
- Questions diverses.

Le maire,

Wilfred TAVAEARII

Commune de Tairapu Ouest / Bureau du Maire / Tél : 40 54 81 13 – Fax : 40 57 97 84

POLYNESIE FRANCAISE Subdivision des îles du Vent		REPUBLICQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité N° /BM/CTO Teahupoo, le 20 janvier 2015
---	---	---

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

Le président du comité de gestion,

aux

Membres du comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au *Fenua Aihere*,

Commune associée de Teahupoo

Objet : invitation au comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au *Fenua Aihere*

Réf : arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014 portant création du comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au *Fenua Aihere*, commune de Tairapu Ouest

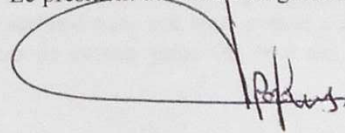
P.J : - compte-rendu du comité de gestion du 11 décembre 2014
- plan d'actions

Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au *Fenua Aihere* tiendra sa troisième réunion le 27 janvier 2015 à 10h00, à la mairie de Teahupoo (Commune de Tairapu ouest).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du compte-rendu du comité de gestion en date du 11 décembre 2014 ;
- Planification des actions 2015 ;
- Questions diverses.

Le président du comité de gestion,



Gérard PARKER

Commune de Tairapu Ouest / Bureau du Maire délégué / Tél : 40 54 80 60 – Fax : 40 57 68 60

POLYNESIE FRANCAISE Subdivision des îles du Vent		REPUBLICQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité N° /BM/CTO Teahupoo, le 23 mars 2015
---	---	--

COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

Le président du comité de gestion,

aux

Membres du comité de gestion de l'espace maritime protégé sis au *Fenua Aihere*,

Commune associée de Teahupoo

Objet : invitation au comité de gestion de l'espace maritime protégé sis au *Fenua Aihere*

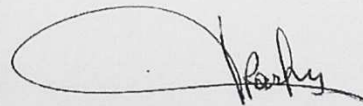
Réf : arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014 portant création du comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au *Fenua Aihere*, commune de Tairapu Ouest

P.J : - compte-rendu du comité de gestion du 28 janvier 2015
- compte-rendu du comité de gestion (suite) du 10 février 2015

Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au *Fenua Aihere* tiendra sa prochaine réunion le 30 mars 2015 à 9h30, à la mairie de Teahupoo (Commune de Tairapu ouest).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Validation des compte rendus du comité de gestion du 28 janvier et du 10 février 2015 ;
- Présentation des résultats de l'étude relative à l'inventaire faunistique et floristique de l'espace protégé réalisée par le bureau d'étude Pae Tae Pae Uta ;
- Etat d'avancement des travaux concernant le balisage du *rahui* de Teahupoo ;
- Etat d'avancement des groupes de travail relatifs au plan d'action du *rahui* du *Fenua Aihere* ;
- Questions diverses.



Gérard PARKER

Commune de Tairapu Ouest / Bureau du Maire délégué / Tél : 40 54 80 60 – Fax : 40 57 68 60

POLYNESIE FRANCAISE
Subdivision des îles du Vent



REPU REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Teahupoo, le 30 Janvier 2017

Commune de Tairapu Ouest

Le président du comité de gestion,

aux

Membres du comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere,

Commune associée de Teahupoo

Objet : invitation au comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere.

Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au Fenua Aihere se tiendra le 09 février 2017 à 09h30, à la mairie de Teahupoo (Commune de Tairapu Ouest).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Bilan annuel
- Surveillance dans le RAHUI
- Sanction à appliquer (FRAUDES)
- Questions diverses



Grand PARKER

POLYNESIE FRANCAISE
Subdivision des Iles du Vent

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Teahupoo, le 28 Février 2019

Commune de Tairapu-Ouest

Le président du Comité de Gestion,

Aux

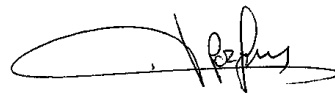
Membres du Comité de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere,
Commune associée de Teahupoo

Objet : Invitation au comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere.

Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au Fenua Aihere se tiendra le Jeudi 7 mars 2019 à 9 h à la mairie de Teahupoo (Commune de Tairapu-Ouest).

L'ordre du jour sera le suivant :

- Validation du compte rendu du comité de gestion du 19 février 2018,
- Surveillance dans le RAHU
- Intervention
- Questions diverses.



POLYNESIE FRANCAISE
Subdivision des Iles du Vent

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Teahupoo, le 16 février 2021

Commune de Taiarapu-Ouest

Le président du Comité de Gestion,

Aux

Membres du Comité de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere,
Commune associée de Teahupoo

Objet : Invitation au comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere.

Le comité de gestion de l'espace naturel protégé sis au Fenua Aihere, se tiendra le mardi 02 mars 2021 à 9 h à la mairie de Vairao (Commune de Taiarapu-Ouest).

Je rappelle que le port du masque est impérativement obligatoire.

L'ordre du jour sera le suivant :

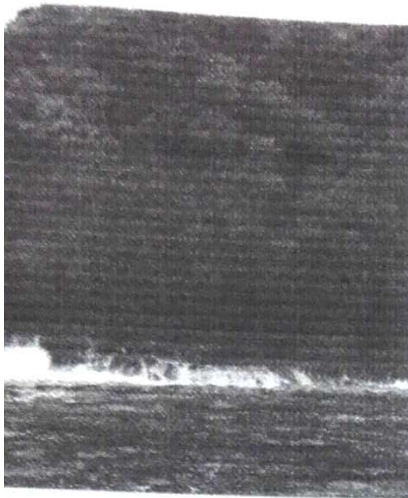
- Révision de la liste des membres du comité de gestion
- Présentation de l'espace protégé : Règlements et Fonctionnement du Comité de gestion
- Budget alloué (Fonctionnement et mode d'attribution)
- Révisions du plan d'actions 2020-2023
- Questions diverses.



Maire de Taiarapu Ouest

Hamblin
Tetuanui HANBLIN

Annexe 14 : Actions de diffusion du rāhui dans les médias



■ La zone dangereuse de Faaroa.

roit de
e zone,
ne véri-
ns, avec
èces de
a) ; les
nason
ti) ; les
pec de
naene)

Le maire délégué de la commune de Teahupo'o, Gérard Parker, a voulu profiter de la présence des personnalités du Pays, lors de l'inauguration la semaine dernière de la Billabong Pro Tahiti, pour faire découvrir les richesses de son district. Premier arrêt sur la zone



■ Gérard Parker
Maire délégué de Teahupo'o

"Plein de choses à trouver encore"

Il y a la vague, mais aussi des gens derrière. Est-ce ce que tu voulais partager ?
"Exactement. Il a la vague, le sport, le surf qui est mondial. Je voulais aussi montrer ce qu'il y a dans la continuité. Il y a le Rāhui qui a été mis en place, avec en même temps une partie culturelle. Te Pari, que nous venons de voir, a été classé depuis 1935 ! Il y a plein de choses à trouver encore, plein de choses à mettre en place."

Le Rāhui est une richesse ancestrale, est-ce utile de la réhabiliter ?

"Le terme Rāhui est lié au sacré, au tabu. On a essayé de travailler sur le PGEM. Quand on parle de PGEM, des aires marines protégées, les gens disent que ce n'est pas un terme qui leur correspond. Toutefois, au niveau des textes,

maritime, où un Rāhui a été instauré. La zone, pour cette interdiction de la pêche, n'a pas été choisie au hasard, puisqu'elle correspond à un site de reproduction des poissons. Un programme financé par l'Europe a pour mission d'accompagner la population dans la gestion de ce Rāhui, qui doit permettre de préserver les ressources naturelles du lagon.

Le tavana a ensuite évoqué la problématique de la centaine de personnes qui habitent au delà du PK 0, "le bateau initialement prévu pour ces gens est utilisé par les pompiers", ou encore les problèmes d'approvisionnement en eau par des citernes spécifiques placées en hauteur. Il a enfin conduit ses invités à Faaroa, sur les lieux de l'accident de randonnée qui avait coûté la vie à une touriste et à Raiponi, son guide polynésien héroïque. Un endroit d'une beauté impressionnante, rappelant qu'à Teahupo'o la nature est puissante et omniprésente et que la prudence reste de mise.

Symon Bounce

[Interview]



■ Caroline Vieux
du programme
européen Intègre

Comment décririez-vous votre mission ?

"Je suis coordinatrice du programme européen Intègre pour la Polynésie française. C'est un programme qui a financé le balisage que vous venez de visiter. On travaille actuellement avec le service de la culture pour faire des prospections archéologiques et ethnobotaniques côtières de ce Rāhui, pour pouvoir éventuellement étendre le Rāhui à la terre."

Apparemment, il y a beaucoup de choses ?

"C'est très riche, le village était situé dans cette zone-là, il y avait donc beaucoup d'habitants, beaucoup de possibilités de pêche, d'agriculture

Travailler dans ce genre de zone sans route, cela vous inspire quoi ?

"C'est agréable. C'est sauvage. Les gens vivent directement de la pêche et de l'agriculture. On voit malgré tout dans les montagnes, beaucoup de pièces envahissantes ; l'homme est quand même passé par là. On a pu visiter les forêts primaires d'avant, hélas."

Le Rāhui est bien accueilli ?

"Le projet Intègre est participatif. Il vise à appuyer le développement durable de la Polynésie. On travaille sur trois sites : Taïarapu Ouest, Opunohu et Raiatea. Ce sont les acteurs eux-mêmes qui nous proposent des projets à financer. La commune de Teahupo'o a commencé cette démarche de gestion participative et de mise en place du Rāhui il y a quelques années maintenant. L'idée c'était un peu d'accompagner ce projet dans sa phase de concrétisation



Pays : France
Périodicité : Quotidien

Date : 14 SEPT 16
Journaliste : C.T.



Page 1/2

TAIARAPU-OUEST - Zone de *rahui* au Fenua Aihere

Le dispositif présenté aux élus de Taiarapu-Est

En 3 points

- Les élus de la commune de Taiarapu-Est ont visité hier matin la zone de *rahui* de Teahupo'o et semblent être très intéressés par le dispositif.
- Cependant, c'est une aire marine protégée que la commune a prévu de réaliser à Tautira.
- Robert Dufour, 9^e adjoint au maire de Taiarapu-Est, indique toutefois que le sujet n'est plus d'actualité.



Le maire délégué de Teahupo'o, Gérard Parker, a fait visiter hier matin la zone de *rahui* de sa commune aux élus de Taiarapu-Est, une zone délimitée de 768 hectares au Fenua Aihere. Le projet, qui avoisine les 8 millions de francs, a été financé par le programme européen Integre, avec le concours du Criobe de Moorea et de la direction de l'environnement.

Après un an de mise en œuvre, une mission de reconnaissance du Criobe a été réalisée il y a un mois et demi sur le site et le constat est très positif. "On nous dit que le poisson s'est bien reproduit. On voit désormais de gros ufu (poissons perroquets), des ume et d'autres espèces, chose qu'on ne voyait jamais

avant", raconte le maire de Teahupo'o, qui indique que le conseil municipal a pris un arrêté pour la réalisation de ce projet, voulu par les pêcheurs, mais aussi les habitants du Fenua Aihere.

Une aire marine à Tautira

Les élus de Taiarapu-Est semblent être très intéressés par le dispositif. Et pourtant, la commune a prévu la réalisation d'une aire marine à Tautira. "On en a parlé en conseil municipal, explique Robert Dufour, 9^e adjoint au maire de Taiarapu-Est en charge de la pêche et l'agriculture. Mais depuis, le sujet n'est plus d'actualité."

L'élu indique qu'il proposera par contre au conseil municipal un projet de *rahui* au motu Nono de Afaahiti. "L'objectif est de

permettre à la population qui vient sur ce motu de voir des poissons, ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui parce qu'il n'y a plus rien."

Cette visite a permis à l'ensemble des élus de comprendre la différence entre un *rahui* et un plan de gestion d'espace maritime (PGEM) comme celui de Moorea. Elle était initialement prévue avec le nouvel administrateur des îles du Vent, Raymond Yeddou, mais ce dernier n'a pas pu être présent. Le maire de Taiarapu-Ouest, qui en a été informé tardivement, n'a pas souhaité annuler la sortie au Fenua Aihere et l'a donc réalisée avec ses homologues de la côte est.

La visite s'est terminée autour d'un bon *ma'a* Tahiti, préparé à l'ancienne. ■

C.T.

Un espace protégé

La zone de *rahui* de Teahupo'o, d'une superficie de 768 hectares, a été mise en place par arrêté n° 864 CM 2014.

Le *rahui* a été instauré pour préserver les espèces et la diversité de l'écosystème marin, permettre de reconstituer les stocks des ressources marines pour perpétuer une activité traditionnelle et culturelle, la pêche, autour de l'espace protégé, et promouvoir des modes de gestion durables, notamment traditionnels.

Attention, le non-respect de la réglementation expose les contrevenants à la saisie du matériel et à des contraventions de plus de 170 000 F.

Liens d'accès aux reportages sur le rāhui :

Le rāhui permet à Teahupo'o de gérer ses ressources marines

(Polynésie la 1ère) – le 3 septembre 2019

- <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/Teahupo'o/rahui-permet-Teahupo'o-gerer-ses-ressources-marines-745671.html>

Émission n°23 : Le Rāhui de Teahupo'o

(Bleu Océan) – le 5 août 2019, Direction des Ressources Marines

- <https://www.youtube.com/watch?v=oxptDwbBB1E>

Cop 21- le rāhui à Teahupo'o (Polynésie la 1^{ère}) - 2015

- <https://www.dailymotion.com/video/x38luwd>

Le rāhui de Teahupo'o - cinq ans plus tard

Commune de taputapuatea – *Octobre 2019*

- <https://www.youtube.com/watch?v=QzMIvsFHwmY>

Annexe 15 : Plan d'actions du rāhui de Teahupo'o



Plan d'actions du Rāhui de Teahupo'o

Thématique	Objectifs	Actions						Indicateurs	Participants
Information, Sensibilisation, Education et Communication	Mettre au point des stratégies de communication, des formations et des protocoles relatifs aux principes questions abordées dans le but de connaître et valoriser le patrimoine écologique de l'espace protégé	Elaborer et valider un plan de communication							
	Relever le niveau de prise de conscience et des savoirs relatifs aux espaces protégés	Fournir des supports pédagogiques pertinents (langue française et locale)	Mettre à disposition les informations concernant l'espace protégé dans les réseaux sociaux	Mettre en place des activités de sensibilisation (sorties éducatives)	Systematiser des présentations et autres éléments de communication dans les grands événements	Organiser des journées de sensibilisation au Rāhui	Vulgariser les informations relatives à la réglementation et aux sanctions	Nombre de supports pédagogiques traduits en langue locale (kakemono, brochures, vidéos etc...)	
	Développer l'intégration de l'espace protégé dans le réseau des espaces protégés et valoriser ses missions à l'extérieur							Nombre de programmes éducatifs mis en oeuvre	
	Mettre en œuvre des programmes d'éducation et de formation	Recenser les supports existants	Traduire les supports en langue française et tahitienne	Intégrer les contenus au programme d'éducation	Former les référents en matière de : - contrôle du respect de la réglementation - entretien du matériel	Créer une signalétique d'information vulgarisée en mettant en avant la spécificité du site		Nombre de formations et d'ateliers organisés sur le respect de la réglementation Nombre d'activités mises en place	
Réduction des menaces	Envisager des actions sur le site et les zones périphériques de l'espace protégé dans le but de : - valoriser la protection du site - conserver et entretenir les habitats de l'espace protégé et leur diversité génétique	Sensibilisation du public à des méthodes de pêche plus respectueuses de l'environnement	Mener des actions de ramassage des déchets d'origine anthropique ou naturel (coquilles de burgaux et trocas)					Nombre de formations mises en place	
	Mettre en œuvre un programme d'implication et responsabilisation des acteurs professionnels	Mettre en place des formations adressées aux professionnels pour diminuer leur impacts négatifs sur le Rāhui	Poursuivre les recherches d'infractions et sanctionner					Nombre d'actions de ramassage des déchets Nombre d'infractions relevées	

Recherche et suivi	Etudier les interactions entre les humains (activités touristiques, pêche, etc...) et la faune et la flore de l'espace protégé	Suivi de l'inventaire de la faune et la flore marine	Formation des référents aux méthodologies de suivi scientifique					Nombre d'études recensées	
	Améliorer l'état de connaissance de l'espace protégé afin de valoriser l'espace protégé en tant que supports aux recherches scientifiques	Faire l'inventaire de la faune et la flore marine	Harmoniser les protocoles méthodologiques de collecte des données	Développer et gérer des bases de données	Retranscrire les données de façon compréhensive pour tout public			Base de données (observatoire)	Nombre de formations
Lois, Politiques et Plan de Gestion	Contrôler régulièrement les activités réglementées	Réaliser un memento juridique des procédures de sanction	Mener des formations pour les agents sur les contrôles et outils de répression	Mener des actions de contrôle régulières et sensibiliser la population sur les éventuelles infractions et sanctions	Vulgariser les informations relatives à la réglementation et aux sanctions			Nombre de brochures relatives à la réglementation	
	Assurer une gestion administrative et technique optimale de l'espace protégé							Textes réglementaires	Nombre de référents
Savoirs traditionnels et Pratiques coutumières	Veiller à une approche plus cohérente en matière de politique et de législation en intégrant les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières dans la gestion de l'espace protégé	Promouvoir et intégrer les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières en matière de gestion des ressources	Documenter les savoirs traditionnels et les pratiques coutumières	Définir une méthodologie de collecte des données en identifiant les personnes ressources	Définir un mode de partage et de restitution des connaissances	Insérer dans les plans de communication les valeurs polynésiennes		Nombre de récits recueillis	Nombre de supports d'éducation et de sensibilisation
Développement durable	Promouvoir l'utilisation durable des ressources	Elaborer et appliquer des directives locales d'écotourisme responsable et durable						Etudes réalisées sur l'évolution des activités	Nombre de campagnes



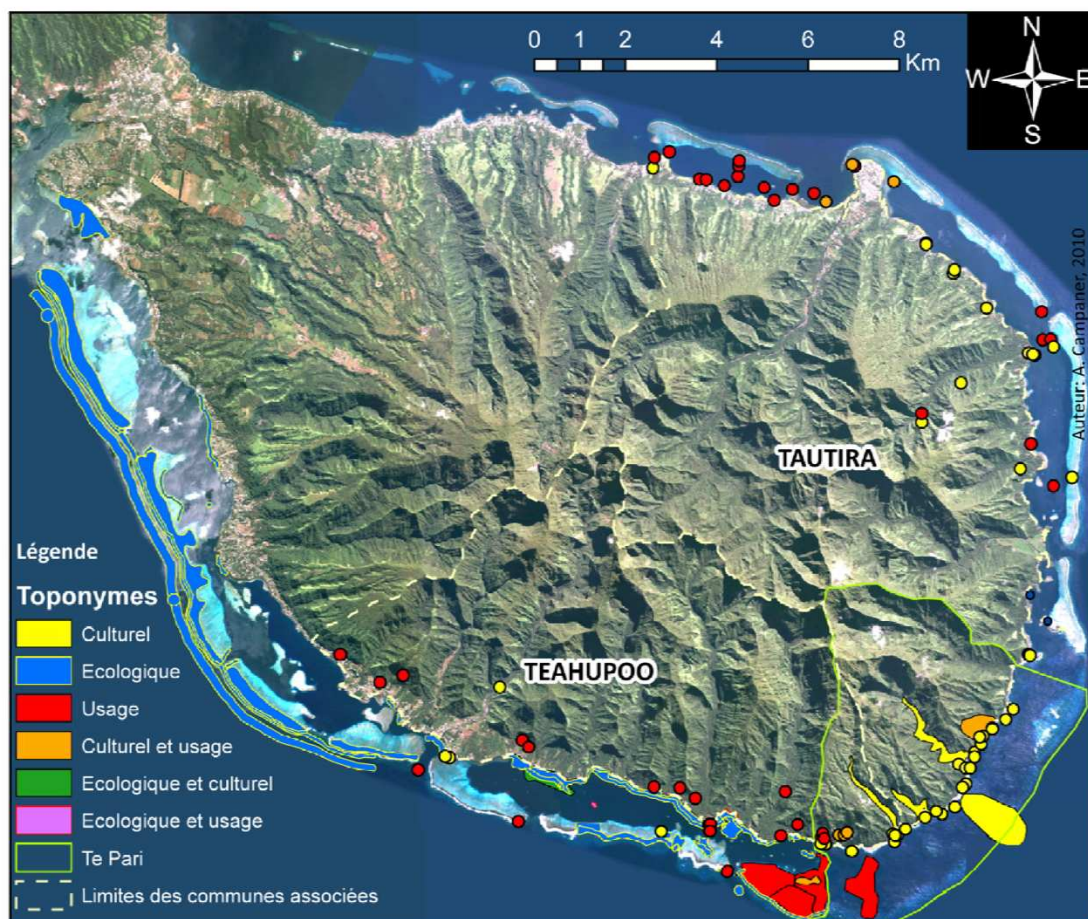
Plan d'actions du Rahui de Teahupoo

Objectifs	Actions							Indicateurs	Participants
I- Connaître le patrimoine écologique et culturel de l'espace protégé	Réaliser un inventaire de la faune et la flore marine	Réaliser une comparaison avant/après Rahui	Etudier le stock de burgans et trocas du site	Cartographier les habitats					Etudes et rapports, cartes, observatoire
II- Contrôler le site	Réaliser un mémento juridique des procédures de sanction	Mener des formations pour les agents sur les contrôles et outils de répression	Mener des actions de contrôle régulières et sensibiliser la population sur les éventuelles infractions et sanctions	Vulgariser les informations relatives à la réglementation et aux sanctions	Identifier les référents				Memento juridique, formations, référents, brochures
III- Conserver et entretenir les habitats de l'espace protégé et leur diversité génétique	Ramassage des déchets d'origine anthropique ou naturel (coquilles de burgans et trocas)								
IV- Informer, communiquer, et sensibiliser	Etablir un plan de communication	Vulgariser les informations relatives à la réglementation et aux sanctions	Fournir des supports pédagogiques pertinents (langue française et locale)	Mettre à disposition les informations concernant l'espace protégé (accès aux résultats des études du site)	Mettre en place des activités de sensibilisation	Systématiser des présentations et autres éléments de communication dans les grands événements	Créer une signalétique d'information vulgarisée en mettant en avant les spécificités du site	Insérer dans les plans de communication les valeurs polynésiennes	Plan de comm. supports pédagogiques, panneaux de signalisation, films, brochures, etc...
V- Budget	Trouver des sponsors	Réaliser des formations pour trouver des financements	Créer une association pouvant gérer un budget						Formations, Association
VI- Envisager des actions sur les zones périphériques de l'espace protégé dans un but de valoriser la protection du site	Etudier l'effet réserve (études comparatives extérieur/intérieur)								Etudes
VII - Assurer une gestion administrative et technique de l'espace protégé	Rédaction d'écrits administratifs pour les présentations aux Conseils des Ministres, devant l'Assemblée de Polynésie française etc...	Mettre en place des formations des référents pour l'entretien du matériel de signalisation des limites du Rahui							Compte rendu en comité de gestion, note de présentation en conseil des ministres, formations
VIII- Développer l'intégration de l'espace protégé dans le réseau des espaces protégés et valoriser ses missions à l'extérieur	Echanger et communiquer avec les autres espaces protégés	Jumelage avec la Nouvelle-Calédonie							
IX- Développer une gestion de la zone marine en lien avec le bassin versant	Prendre en compte les échanges entre le bassin versant et l'espace protégé								

Plan d'actions du Rahui de Teahupoo

Objectifs	Actions										Indicateurs	Participants	
I- Connaître le patrimoine écologique et culturel de l'espace protégé	Faire l'inventaire de la faune et la flore	Réaliser un recensement ou une étude de stocks de Burgaux et Trocas	Recenser les légendes du Fenua Ahere									Rapports d'étude Recueil de données Nombre de Burgaux et Trocas Nombre de légendes	
II- Contrôler le site	Mettre des actions de contrôle régulières	Trouver des moyens humains (Bénévoles, membres du comité etc...)	Trouver des moyens matériels (bateau, jet ski, webcam, appareil photo)	Trouver des moyens financiers (sponsors, conventions services publics, etc...)	Former et informer les pouvoirs de contrôle							Procès Verbaux	
III - Conserver et entretenir les habitats de l'espace protégé et leur diversité génétique	Ramasser les déchets d'origine anthropique ou naturelle (coquilles de burgaux et trocas)	Agir sur les apports terrigènes des cours d'eau et des écoulements des pesticides										Rapport indiquant le poids ou le nombre de déchets ramassés Etude de suivi écologique	
IV- Informer, communiquer et sensibiliser	Vulgariser les informations relatives à la réglementation et aux sanctions	Réaliser des brochures relatives à la réglementation et aux sanctions	Mettre en place une campagne de communication (spots TV, spots radio, articles de presse, page facebook, Air Tahiti Air Tahiti Nui)	Trouver un logo (concours auprès des scolaires)	Faire une campagne de sensibilisation auprès des scolaires	Créer des panneaux de signalisation sur le rahui (réglementation, sanctions, limites de l'espace)	Traduire les supports de communication en tahitien et anglais	Publier un bilan annuel sur les actions qui ont été menées pour le Rahui				Brochures Spots TV Spots radio Articles de presse Panneaux Logo Nombre d'interventions dans les écoles	
V- Budget	Trouver des sponsors	Mettre en place des partenariats avec les entreprises privées (ATN, OPT, EDI, Olympians sport, Vini, Vodaphone, ASP International, Penitons, Billabong pro)	Centimes additionnel (taxer les acheteurs de Burgaux et Trocas)									Sponsors Partenariats	
VI- Envisager des actions sur les zones périphériques de l'espace protégé dans un but de valoriser la protection du site	Etudier l'effet réserve (études comparatives estrieur/intérieur)	Ramasser les déchets	Ramasser les encombrants	Réfléchir à une réglementation pour protéger les abords du Rahui								Rapports d'étude	
VII - Assurer une gestion administrative et technique de l'espace protégé	Rédaction d'écrits administratifs pour les présentations aux Conseils des Ministres, devant l'Assemblée de Polynésie Française etc.	Former les membres du Comité de Gestion	Former et informer les pouvoirs publics et judiciaires									Note de présentation en conseil des ministres	
VIII- Développer l'intégration de l'espace protégé dans le réseau des espaces protégés et valoriser ses missions à l'étranger	Jumelage avec la RB de la commune de Fakarava												
IX- Développer une gestion de la zone marine en lien avec le bassin versant	Prendre en compte les échanges entre le bassin versant et l'espace protégé												

Annexe 16 : La toponymie exprimée par les *tahu'a* sur les communes associées de Teahupo'o et Tautira (Extrait de l'étude d'A. Campaner, Programme RĀHUI)



Annexe 17 : Les définitions légales du rāhui

A17.a. Selon le code de la pêche

Le rāhui est caractérisé comme un espace (différents d'une aire marine protégée). La notion de temps est importante (période définie).

« Pour gérer cet espace, deux voies ont été explorées : la réglementation d'espaces particuliers (aires marines protégées, Rāhui) et la réglementation d'activités (plongée, perliculture, pêche...) applicable soit à une aire concernée par l'activité, soit à l'ensemble du lagon. » p.203

« Art. 7 : Définition du rāhui

Il s'agit de restreindre ou de défendre l'exploitation de ressources naturelles ou cultivées pour une période déterminée et une zone délimitée. On pose un rāhui afin de ne pas toucher à la ressource, afin de combattre les prélèvements précoces et intempestifs. Durant la période de rāhui, la ressource peut ainsi se reconstituer et être suffisante quand le rāhui est levé. »

A17.b. Selon le code de l'environnement

« Art. LP. 2122-1.- Le Rāhui est un espace terrestre et/ou marin sur lequel des règles non écrites dictées par un impératif de gestion des ressources sont appliquées de manière traditionnelle.

Ces règles, portant restriction ou défense d'exploiter une ou des ressources naturelles ou cultivées pour une période déterminée et une zone délimitée, permettent aux ressources considérées de se reconstituer et d'être suffisantes quand le Rāhui est levé. »

Annexe 18 : Procès-verbaux de la Police municipale portant sur des infractions dans le rāhui



Liberté – Egalité – Fraternité
REPUBLICQUE FRANCAISE

POLICE MUNICIPALE DE TAIARAPU OUEST

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille, seize

N° : 060/2016
MC N° : 30/2016

Le vingt-deux octobre
Nous, LEMAIRE Marama,
Agents de Police Judiciaire Adjoint en fonction à la commune de T.OUEST
Dûment agréés et assermentés par Monsieur le Procureur de la République,
Assisté de l'Agent de Sécurité Publique TAVI Tutu
Près du Tribunal de PAPEETE, agissant en uniforme,
Munis des insignes afférents à l'exercice de nos fonctions,
Et conformément aux ordres reçus,
Vu les articles 21-2 et 21-2°, 429 du Code de Procédure Pénale,

OBJET : Braconnage au "RAHUI" de Teahupoo

Saisine

Ce jour, à vingt une heures dix minutes, en poste à notre unité dans la commune de VAIRAO, se présente le Maire délégué de Teahupoo Monsieur PARKER Gérard qui sollicite notre intervention pour constater un braconnage dans le "RAHUI" de TEAHUPOO "fenua aihere" exactement. Il nous informe qu'il ira sur les lieux et prendra contact avec nous pour effectuer un rapport.

Constatations

.21 heures 12 minutes, recevons appel téléphonique du Maire délégué de TEAHUPOO Monsieur PARKER Gérard, qui demande notre présence à la Marina de Teahupoo. Sans délais nous nous transportons sur place. Arrivons sur place à 21 heures 20 minutes. Nous constatons un bateau aluminium de 14 pieds avec 4 individus à bord ainsi que la présence de Mr PARKER Didier comité de surveillance pour le "RAHUI" celui-ci déclare : Pendant la surveillance dans la zone de pêche du "RAHUI", nous avons surpris de la lumière provenant d'un bateau. Nous nous sommes rapprochés, nous avons constaté effectivement qu'un bateau pêchait bien dans la zone de pêche du "RAHUI" nous leurs avons demandé de cesser de pêcher, car cette zone est protégée et qu'il est strictement interdit de pêcher dans cette zone appelée le "RAHUI". Nous leur avons demandé de nous suivre jusqu'à la marina de Teahupoo. Le Maire délégué de Teahupoo présent sur place aussi leur a expliqué que le "RAHUI" a été mis en place depuis 2 ans et qu'il strictement interdit de pêcher dans cette zone.

Selon le comité de surveillance et le Maire délégué de Teahupoo qu'il n'y aura aucune poursuite judiciaire et saisie du matériel pour cette fois-ci. Et que la Police Municipale prendra les renseignements nécessaires.

Diligences

Nous avons rappelé aux personnes concernées que notre présence sur place était pour appliquer la sanction et que le comité de surveillance en a décidé autrement. Nous les avons informés qu'un avertissement allait être fait sous forme de

Signatures des agents :

Chef de service :

Page 1 sur 2



Liberté – Egalité – Fraternité
REPUBLICQUE FRANCAISE

POLICE MUNICIPALE DE TAIARAPU OUEST

RAPPORT DE CONSTATATION

L'an deux mille, sept

N° : 062/2017
MC N° : 55/2017

Le six juin
Nous, LEMAIRE Marama

Agents de Police Judiciaire Adjoint en fonction à la commune de T.OUEST

Dûment agréés et assermentés par Monsieur le Procureur de la République,
Assistés de l'Agent de Sécurité Publique TAVI Tutu et TUTAVAE Julien

Près du Tribunal de PAPEETE, agissant en uniforme,

Munis des insignes afférents à l'exercice de nos fonctions,

Et conformément aux ordres reçus,

Vu les articles 21-2 et 21-2°, 429 du Code de Procédure Pénale,

OBJET : Problème de navigation dans le "RAHUI" de Teahupoo

Saisine

Ce jour, à douze heures trente minutes, en poste à notre unité dans la commune de VAIRAO, nous sommes requis par le responsable de la Police Municipale pour un différend à la marina de TEAHUPOO. Il s'agirait des responsables du "RAHUI" et des individus en jet ski qui ont probablement navigué dans le "RAHUI".

Constatations

Sans délais nous nous transportons sur place. Arrivée sur place à 12 heures 35 minutes. Sur place, Monsieur PARKER Didier déclare : nous avons reçu un appel téléphonique de Mme FAATIARAU Angéline conseillère délégué qui affirme avoir vue 2 jets ski naviguer et pêcher dans le "RAHUI".

Nous avons essayé de rappeler Mme FATAARAU Angelina sans aucune réponse au téléphone.

Nous avons rappelé à Mr PARKER Didier qu'il n'y aucun élément faisant croire que le jet ski en question était bien le même et le Propriétaire du jet ski nous confirme bien que son intention n'était pas de pêcher, mais plutôt de prendre quelques photo aériennes par rapport à son activité et sa passion de la glisse, le Kite surf.

Nous avons vérifié sur place qu'il n'y avait aucun matériel de pêche à bord du jet ski et de leur véhicule.

Diligences

Nous avons fait rappeler aux personnes concernées que la zone de navigation est de 50 mètres par rapport à la plage. Des sanctions sont prévues et réprimées par une amende et une saisie du matériel.

A 13 heures 30 minutes, fin d'intervention de nos services, faisons retour au poste pour la rédaction du présent rapport.

Signatures des agents :

Chef de service :

Page 1 sur 2



Liberté – Egalité – Fraternité
REPUBLICQUE FRANCAISE

POLICE MUNICIPALE DE TAIARAPU OUEST

RAPPORT DE CONSTATATION

N° : 165/2020
MC N° :473/2020

L'an deux mille, vingt
Le huit du mois d'août
Nous, LEMAIRE Marama
Agents de Police Judiciaire Adjoint en fonction à la commune de T.OUEST
Dûment agréés et assermentés par Monsieur le Procureur de la République,
Près du Tribunal de PAPEETE, agissant en uniforme,
Munis des insignes afférents à l'exercice de nos fonctions,
Et conformément aux ordres reçus,
Vu les articles 21-2 et 21-2°, 429 du Code de Procédure Pénale,

A

Monsieur le Maire de TAIARAPU OUEST
S/c Madame POAREU-Ronui responsable de la sécurité

OBJET : "RAHUI" de Teahupoo

Saisine

Ce jour, à huit heures dix sept minutes, en poste à notre unité dans la commune de VAIRAO, nous sommes requis sur appel téléphonique du Maire de Teahupoo et responsable de la sécurité publique, sollicite notre intervention pour constater la pêche illégale dans le "RAHUI" de Teahupoo et devons embarquer à bord du semi-rigide des Pompiers de T.OUEST.

Constatations

A huit heures quarante minutes, départ embarcation à bord du semi-rigide des Pompiers de T.OUEST accompagner d'un Pompier.
Arrivé sur place à neuf heures dix minutes. Nous constatons effectivement un Jet-ski de couleur gris noir PY 2000 avec 4 individus à proximité. 3 individus faisaient de la pêche sous-marine et 1 individu debout qui pêchait à la ligne sur le récif.

Nous constatons que ces personnes ne pêchaient pas dans la zone du "RAHUI". Nous expliquons notre présence à la personne debout sur le récif que la pêche, la baignade, le mouillage et naviguer dans la zone du RAHUI sont interdits.

Nous sommes allés recueillir des informations chez la famille LABASTE, qui déclare être allé à la rencontre de ces personnes et avoir pris en caméra vidéo par un téléphone portable 2 individus en train de pêcher dans la zone de "RAHUI".
Nous avons consulté la vidéo qui montre très bien 2 individus avec l'équipement nécessaire pour nager et pêcher.

Signatures des agents :

Chef de service :

Page 1 sur 2



Liberté – Egalité – Fraternité
REPUBLICQUE FRANCAISE

POLICE MUNICIPALE DE TAIARAPU OUEST

RAPPORT DE CONSTATATION

N° : 166/2020
MC N° :476/2020

L'an deux mille, vingt
Le neuf du mois d'août
Nous, LEMAIRE Marama
Agents de Police Judiciaire Adjoint en fonction à la commune de T.OUEST
Dûment agréés et assermentés par Monsieur le Procureur de la République,
Près du Tribunal de PAPEETE, agissant en uniforme,
Munis des insignes afférents à l'exercice de nos fonctions,
Et conformément aux ordres reçus,
Vu les articles 21-2 et 21-2°, 429 du Code de Procédure Pénale,

A

Monsieur le Maire de TAIARAPU OUEST
S/c Madame POAREU-Ronui responsable de la sécurité

OBJET : "RAHUI" de Teahupoo

Saisine

Ce jour, à quatorze heures trente minutes, en poste à notre unité dans la commune de VAIRAO, nous sommes requis sur appel téléphonique par Mademoiselle Sylvia LABASTE qui sollicite notre intervention pour une embarcation située dans le "RAHUI" de TEAHUPOO. Nous prenons contact avec l'adjoint au chef des Pompiers par téléphone pour nous mettre à disposition le bateau.

Constatations

A quatorze heures quarante minutes, départ embarcation à bord du semi-rigide des Pompiers de T.OUEST accompagnés de 2 Pompiers.
Arrivée sur place à quatorze heures cinquante cinq minutes. Nous sommes allés directement voir la famille LABASTE qui nous confirme qu'un semi-rigide de couleur bleue 14 pied équipé d'un moteur Yamaha 40 cv à bord 2 personnes du sexe masculin et féminin âgés environ de 40 ou 45 ans, se trouvait bien à l'intérieur du "RAHUI", dont les photos et vidéo ont été prises sur place. Nous prenons un moment de visualiser les vidéo et photos et confirmons leurs dires. Selon leurs déclarations ces 2 personnes plongeaient avec des bouteilles d'oxygène. Le semi-rigide dont il s'agit se trouve actuellement accoster chez Monsieur BRANDER Frédéric, Timi à quelques mètres après la grotte "VAIPOIRI".

Après les prises de renseignements auprès de cette famille, nous sommes allés voir chez Monsieur BRANDER Frédéric. Sur place constatons effectivement la présence du semi-rigide.

Signatures des agents :

Chef de service :

Page 1 sur 2

Annexe 19 : Fiches de présence des membres et invités au comité de gestion des rāhui de Teahupo'o et Tautira

A19.a. Teahupo'o

FEUILLE D'EMARGEMENT - 04/12/2014			
REUNION COMITE GESTION RAHUI LE 11 DECEMBRE 2014			
NOM et Prénoms	Fonction	Date	Signature
TAVAEARII Wilfred	Maire de TAIRAPU-OUEST	10/12/2014	[Signature]
TARIHAA Jonathan	Maire Délégué Vairao	7.12.14	[Signature]
HAMBLIN Tetuanui	Maire Délégué Toahotu	08.12.14	[Signature]
PARKER Gerard	Maire Délégué Teahupoo		
MAHAA Lucienne	1ère Adjointe au Maire	09/12/14	[Signature]
DARROUZES Serge	2ème Adjoint au Maire	09/12/14	[Signature]
POAREU/TUPANA Roniu	3ème Adjoint au Maire	5.12.14.	[Signature]
MAONI Chariot	4ème Adjoint au Maire	5/12/14	[Signature]
TOURNERY-BACHEL Marie-Paule	5ème Adjoint au Maire	7/12/14	[Signature]
HAOATAI Ernest	6ème Adjoint au Maire	7/12/14	[Signature]
ROCHETTE Christine	7ème Adjoint au Maire	7/12/14.	[Signature]
TEMAHUKI Matavai	8ème Adjoint au Maire	5/12/2014	[Signature]
PARKER Céline	Agricultrice	5/12/14	[Signature]
MAINO Valentin	Guide de Randonneurs	5/12/14.	[Signature]
PAOFAI Annick	Présidente Association défense FENUA AIHERE	5/12/14	[Signature]
DAUPHIN Marc	Responsable Pension Famille FENUA AIHERE		
OTCENASEK Cindy	Préstataire de service		Remise par mail le 04/12/14 Reçu réponse mail le 04/12/14
HENRICH Lionel (AS PAE TAI PAE UTA)	Centre de Plongée TAHITI DIVING		Remise par mail le 04/12/14
LEVY Timeri	Présidente VAI ARA au TEAHUPOO		
PARKER Charline	Ecole AHOTOTEINA	07/12/14	[Signature]
PUAIRAU Victor	Président AS teahotumunui	15/12/14	[Signature]
DROLLET Bjarn	Retraité		
ROCHETTE Patrick	Representant Affaires Culturelles	5.12.14.	[Signature]
PAOFAI Joel	Pêcheur	5/12/14	[Signature]
TEHURITAU ROSINE	Présidente AS TE VA ITI	5/12/14	[Signature]
ARIITAI Martine	Présidente AS HOTOPIU	5/12/14.	[Signature]
PAOFAI Augustin	Président Coopérative HAVA'E	5/12/14	[Signature]

PARKER Didier
Hobzer
Chauvet
Roniu
Taaetua.

FEUILLE D'EMARGEMENT - 20 Janvier 2015

Nom	Prénoms	Fonction	Contact	Signature
TAVAEARII	Wilfred	Maire de Taiarapu-Ouest	89.47.00.00	<i>envoyé par mail</i>
TARIHAA	Jonathan	Maire délégué de VAIRAO	89.47.00.01	<i>envoyé par mail</i>
HAMBLIN	Tetuanui	Maire délégué de TOAHOTU	89.47.00.02	
PARKER	Gérard	Maire délégué de TEAHUPOO	89.47.00.03	
MAHAA	Lucienne	1ère adjoint au Maire	89.47.00.04	<i>envoyé par mail</i>
DARROUZES	Serge	2ème Adjoint au Maire	89.47.00.09	
POARAU/TUPANA	Roni	3ème adjoint au Maire	89.47.00.10	
MAONI	Charlot	4ème adjoint au Maire	89.47.00.11	
TOURNERY-BACHEL	Marie-Paul	5ème adjoint au Maire	89.47.00.12	<i>envoyé par mail</i>
HAOATAI	Ernest	6ème adjoint au Maire	89.47.00.13	
ROCHETTE	Christine	7ème adjoint au Maire	89.47.00.14	
TEMAHUKI	Matavai	8ème adjoint au Maire	89.47.00.15	
PARKER	Céline	Agriculteur	87.73.99.03	
MAINO	Valentin	Guide de randonneurs	87.70.49.82 89.70.49.80	
TATARATA	Miri	représentant de la Direction de l'environnement (DIREN)		<i>envoyé par mail</i>
MAAMAATUAIAHUTAPU	Moana	représentant de la Direction des Ressources Marines et Minières	87.71.14.15	<i>envoyé par mail</i>
HOLOZET	Christophe	président du comité organisateur de pro surfing	87.77.74.25	<i>envoyé par mail</i>
PAOFAI	Annick	Présidente Association défense FENUA AIHERE	40.57.02.15	<i>envoyé par mail</i>
DAUPHIN	Marc	responsable Pension Famille FENUA AIHERE	87.77.14.28	
OTCENASEK	Cindy	Préstatrice de service		<i>letter</i>
HENRICH	Lionnel	Centre de plongé TAHITI DIVING		<i>envoyé par mail</i>
LEVY	Timeri	Présidence VAI ARA au TEAHUPOO	40.57.11.90	<i>envoyé par mail</i>
PARKER	Charline	ECOLE AHOTOTEINA		
PUAIRAU	Victor	Présidence AS TEAHOTUMUNUI		<i>envoyé par mail</i>
DROLLET	Bjarn	retraité		<i>envoyé par mail</i>
ROCHETTE	Patrick	Représentant Affaires Culturelles		
PAOFAI	Joel	Pêcheur		
TEHURITAU	Rosine	Président AS TEAVA ITI	87.23.19.02	
ARIITAI	Martine	Président AS HOTOPU		
PAOFAI	Augustin	Président Coopérative HAVA'E	87.29.71.86	
PAVAOUAOU	Joachim	Association Teahupoo Surf Club		<i>envoyé par mail</i>
ROCHETTE	Patrick			

FEUILLE D'EMARGEMENT - 20 Janvier 2015

Nom	Prénoms	Fonction	Contact	Signature
TAVAEARII	Wilfred	Maire de Talarapu-Ouest	89.47.00.00	
TARIHAA	Jonathan	Maire délégué de VAIRAO	89.47.00.01	
HAMBLIN	Tetuanui	Maire délégué de TOAHOTU	89.47.00.02	
PARKER	Gérard	Maire délégué de TEAHUPOO	89.47.00.03	
MAHAA	Lucienne	1ère adjoint au Maire	89.47.00.04	envoyé par mail
DARROUZES	Serge	2ème Adjoint au Maire	89.47.00.09	
POARAU/TUPANA	Roniu	3ème adjoint au Maire	89.47.00.10	ok le 20/01/2015
MAONI	Charlot	4ème adjoint au Maire	89.47.00.11	
TOURNERY-BACHEL	Marie-Paul	5ème adjoint au Maire	89.47.00.12	envoyé
HAOATAI	Ernest	6ème adjoint au Maire	89.47.00.13	
ROCHETTE	Christine	7ème adjoint au Maire	89.47.00.14	
TEMAHUKI	Matavai	8ème adjoint au Maire	89.47.00.15	
PARKER	Céline	Agriculteur	87.73.99.03	ok le 20/01/2015

envoyé	MANN	Valentin	Guide de randonneurs	87.75.49.82 89.79.49.80	
par mail	TATARATA	Miri	représentant de la Direction de l'environnement (DIREN)		envoyé
par mail	MAAMAATUAIAHUTAPU	Moana	représentant de la Direction des Ressources Marines et Minières	87.71.14.15	envoyé
par mail	HOLOZET	Christophe	président du comité organisateur de pro surfing		envoyé
20/01/2015	PAOFAI	Annick	Présidente Association défense FENUA AIHERE	40.57.02.15	envoyé
lina	DAUPHIN	Marc	responsable Pension Famille FENUA AIHERE	87.77.14.28	f
sept	OTCENASEK	Cindy	Préstatrice de service	87.77.72.26	envoyé
par mail	HENRICH	Lionnel	Centre de plongé TAHITI DIVING		envoyé
par mail	LEVY	Timeri	Présidence VAI ARA au TEAHUPOO	40.57.11.90	envoyé
	PARKER	Charline	ECOLE AHOTOTEINA		envoyé
	PUAIRAU	Victor	Présidence AS TEAHOTUMUNUI		
par mail	DROLLET	Bjarn	retraité		envoyé
5	ROCHETTE	Patrick	Représentant Affaires Culturelles	57.23.22	envoyé
20/01/2015	PAOFAI	Joel	Pecheur		envoyé
20/01/2015	TEHURITAU	Rosine	Président AS TEAVA ITI	87.23.19.02	envoyé

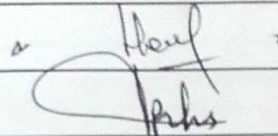
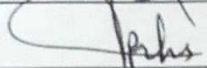

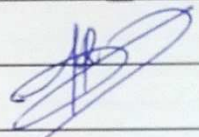
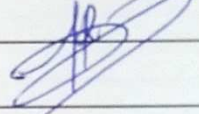
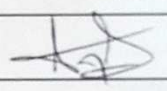
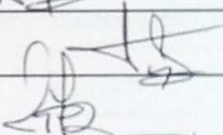
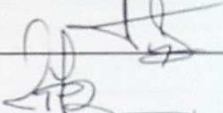
Comité de gestion du Rahui de Teahupoo
le 21/09/17.

Nom	Contact
ROCHÉLIE Babuck mbridge Tamatoua	87_28_24_95 89708408 tamatoua.bambidge@criobe.pf
Péestere. Rono'	97283834. Detraite scribble
maellini Renaud	87795242 renoand@gmail.com
AKER Charline	87727488 charline@mail.pf
NOFAI Augustin	87297186 capt. BAT Diras
ehuntana Rosine	87231902 Pêcheuse
Faupua Jerei	87753288 Faapu
ITAI HEIHUA	87713360 Elu Aicunapu west.
HOFAI Annick	87778969 Femia Aihere scribble
ATARATA MIRI	40476649 Diren
MARTRE FANNY	40476606 DIREN -
Christophe CICCULO	87 79 7061 SUB TECHNOLOGY
MAVINO Rauri	87 28 95 03 AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
Latangi MOEROA	87 76 53 65
hacles EGRETAUD	87733143 PAE TAI - PAE UTA
Ewen MORIN	87370296 CRIOBE
AUUPA Carius	87 22 52 57 Pêcheur.

Personnes présentes au Cg du 15 septembre 2014




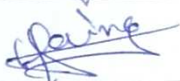
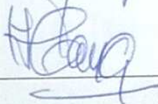
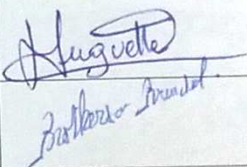
- Lucienne Mahaa
- Hélène Maitere Fariki
- Céline Parker
- Wilfred Tavaearii
- Joachim Pavaouau
- Annick Paofai
- Cindy Otcenasek
- Lionel Hertrich
- Patrick Richer
- Victor Puairau
- Bjarn Drollet *Bjam*
- Timeri Levy
- Tiatua Vivish *Tiatua*
- Robert Dufour
- Gérard Parker
- Ernest Haoatai
- Maourai Temahuki *Matavai*
- Jonathan Tamu *Tarika*
- Sissi Faretahua
- Bernadette Hamblin
- Odette Taumihaa
- Annabella Paofai
- Joël Paofai
- Christine Rochette
- Tetuanui Rochette
- Didier Parker
- Valentin Maino
- Augustin Paofai

FEUILLE D'EMARGEMENT - 30 mars 2015





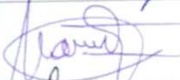


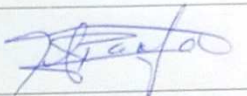
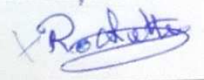
Nom	Prénoms	Fonction	Contact	Signature
TAVAEARII	Wilfred	Maire de Taiarapu-Ouest	89.47.00.00	wilfredtavaearii789@gmail.com
TARIHAA	Jonathan	Maire délégué de VAIRAO	89.47.00.01	tavanajt@gmail.com
HAMBLIN	Tetuanui	Maire délégué de TOAHOTU	89.47.00.02	
PARKER	Gérard	Maire délégué de TEAHUPOO	89.47.00.03	
MAHAA	Lucienne	1ère adjoint au Maire	89.47.00.04	mahaalucienne@gmail.com
DARROUZES	Serge	2ème Adjoint au Maire	89.47.00.09	
POARAU/TUPANA	Roniu	3ème adjoint au Maire	89.47.00.10	
MAONI	Charlot	4ème adjoint au Maire	89.47.00.11	
TOURNERY-BACHEL	Marie-Paul	5ème adjoint au Maire	89.47.00.12	mpbenard978@gmail.com
HAOTAI	Ernest	6ème adjoint au Maire	89.47.00.13	
ROCHETTE	Christine	7ème adjoint au Maire	89.47.00.14	
TEMAHUKI	Matavai	8ème adjoint au Maire	89.47.00.15	
FARIKI	Hélène	DGS		helene.fariki@commune-vairao.pf
PARKER	Céline	Agriculteur	87.73.99.03	
DAUPHIN	Marc	Pension		revateahupoo@gmail.com
MAINO	Valentin	Guide de randonneurs	87.70.49.82 89.70.49.80	
TATARATA	Miri	représentant de la Direction de l'environnement (DIREN)		miri.tatarata@environnement.gov.pf
BOULET	Faimano	représentant de la Direction de l'environnement (DIREN)		faimano.boulet@environnement.com.pf
MAAMAATUAIAHUTAPU	Moana	représentant de la Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM)	87.71.14.15	moana.maamaatuaiahutapu@partenaire-exterieur.ifremer.fr
HOLOZET	Christophe	président du comité organisateur de pro surfing		cholozet@gmail.com
PAOFAI	Annick	Présidente Association défense FENUA AIHERE	40.57.02.15	bonjour@mail.com
DAUPHIN	Marc	responsable Pension Famille FENUA AIHERE	87.77.14.28	revateahupoo@gmail.com


OTCENASEK	Cindy	Préstataire de service		
HENRICH	Lionnel	Centre de plongé TAHITI DIVING		tahiti-iti-diving@mail.pf
LEVY	Timeri	Présidence VAI ARA au TEAHUPOO	40.57.11.90	timerilevy@mail.pf
PARKER	Charline	ECOLE AHOTOTEINA		
PUAIRAU	Victor	Présidence AS TEAHOTUMUNUI		victorpuirau@yahoo.fr
DROLLET	Bjarn	retraité		bjarntde@gmail.com
ROCHETTE	Patrick	Représentant Affaires Culturelles		
PAOFAI	Joel	Pêcheur		
TEHURITAU	Rosine	Président AS TEAVA ITI	87.23.19.02	
ARIITAI	Martine	Président AS HOTOPI		
PAOFAI	Augustin	Président Coopérative HAVA'E	87.29.71.86	
PAVAOUAOU	Joachim	Association Teahupoo Surf Club		joachimfox@yahoo.fr

REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT le 11/02/14 Teahupoo

NOM / PRENOM	SERVICE / ASSOCIATION	FONCTION	N°tél :	SIGNATURE
PARKER OSMOND	Pêcheur Lagomai	P.L.E	521791	Parker. O
POMARA Victor	Service de Secours AS. Teahupoo Nui	Chf de Centre président	579832 707941	
FEURE Jean Pierre	Sarka Celina		739903 20.50.64	
ROCHETTE René		Retraite	283634	
HAINO Valentin	guide de randonnée Pêcheur →		704982	
JERAI Jampua	Pêcheur		753289	Jampua Jerai
JANG Maurilieu	Présidente d'honneur coopérative	Hara'o	259830	
TEHUNTANA Rosine	Pêcheuse	Présidente	231902	R. Rosine
ROCHETTE Huguette	Assesseur ASS. Pêcheurs Lagomai	TEAVAITI	79583	Huguette 
BROTHERSON RANDAL				

REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

NOM / PRENOM	SERVICE / ASSOCIATION	FONCTION	N°tél :	SIGNATURE
HOLOZET Christophe	COMITE ORGANISATION PRO-SURFING POLYNESIEN	Secrétaire Général -	777425.	
ROCHETTE Labrick	culturel	Pêcheur	28.27.85	
HOLOZET Tancu	Commune TEAM POO	Maire	791144	
VERNAUDON Clémentz Temananue	Maire commune T. OUES	Maire	72.32.51	
FARIW Hélène	cro.	Secrétaire.	54.81.13	
MARRE Fanny	DIREN.		476666	
TATARATA Mimi	DIREN.		476666.	m.
PARKER belina		Agriculture.		
PAO FAI Augustin				
ROCHETTE Georges	PRESIDENT COOPERATIVE HAVA'E	Pêcheur		

REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT				
NOM / PRENOM	SERVICE / ASSOCIATION	FONCTION	N°tél :	SIGNATURE
PARKER AIDIER	Pêcheur.			
TEUIRA DOMINIQUE	Pêcheur			Teuira Dominique

Réunion Mercredi 03.03.2014. à 9h - Maire Teahupo

REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT le 11/02/14 Teahupoo RAHUI

ASSOCIATION	PRESIDENT/REPRESENTANT	COORDONNEES	SIGNATURE
LAGONAIRE TE ANA ITO	Rosine TEHURITANA	231902_579209	R. Rosine dk
KOTOPO	Martine AAITAI	224575	Aaitai dk
HAVAË TEAHUPOO + MRCC 3ème IV	Roger PACHAI	751016	Pachai
Rep des randonneurs	Valentin MAENO	704982	Maeno dk
DEFENSE DU FERRA AIEHENE	Annick PACHAI	934269_590215	Pachai dk
Rep des agriculteurs	Cécilia PARKER	739903	Parker dk
Rep des Parents de Familles des F.A	Marc DAUPHIN	771428	Dauphin dk.
TE AHU ITOPOO Rep des officiels Teahupo (F.A)	Vestor PACHAI	207840	Pachai
COMITE ORGANISATIONS PROBREMES PAVEMENT	Christophe HOLZET	777425 -	Holzet dk
As. parents d'élèves TEAHUPOO	Charline PARKER	87929488.	





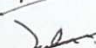
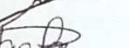


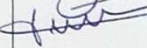




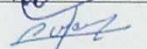

REUNION AVEC LES REPRESENTANTS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT le 11/02/14 Teahupoo
RAHUI

ASSOCIATION	PRESIDENT/REPRESENTANT	COORDONNEES	SIGNATURE
Ref des off culturelles	Patrick ROCHETTE	57 23 22	dk 
Ref des guides / excursions touristiques	Bjorn DELOUET		
Ref des guides / excursions touristiques	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX

Feuille de présence

Comité de gestion Fenua Aihere





15 septembre 2014

Nom et prénom	Organisme	Adresse mail et BP	Téléphone	Emargement
MARIE Fanny MARIA Wieme MAIETE Fariki Héléne Aurora Céline TAVAEARU Wilfréd TAVAJAU JOACHIM Annick Tappi	DIREN Ia'e Atolj. h. TO DAS. ETO. R. Coef. Ipaie	mfanny.marie@ environnement.govt maria.wieme@gmail.com helenefariki@commun- vaires.pf / 89470005	47 66 66 89470004 73 49 03 - 87 70 42 81	      
Cindy OTCENABEK Lionel HETRICH RICHER Patrick POAIRAO Uinato Bjarni Droller Timéri LEYJ Vidison TISAVA	Prestateur de services Techupo Tahiti Surfari Centre de Plongée TAHITI ITI DIVING Conseiller municipal A.S. IEAHO TORO NOU TEHUOAO TAHITI SURFARI Président TEAHYHO, SENIA AITERO Présidente VAI ARAO TEAHYHO BEADYINKA TAIAARAPU EST	tahupetahitisurfari@gmail.com tahiti-iti-diving@mail.pf richercecilia@mail.pf v.clorpucastan@yopmail.com bjarni@mail.com timeri.leyj@mail.pf hikoua.vivishe@taiarapu- est.pf	87 77 72 26 87 71 80 77 87 76 20 32 87 70 79 41 89 77 72 26 87 78 79 79 87 70 9 200	      
Dufour Robert	3 ^e Adjoint TAIAARAPU ES	Robert.Dufour@taiarapu-est.pf	87-23-71-77	

bjarni@mail.com.

Feuille de présence
Comité de Gestion de l'Espace Protégé Maritime
14 décembre 2014

Nom & prénom	Organisme	Adresse E-mail	Tél/Fax	Emargement
TATARATA MIRI	DIREN	miri.tatarata@environnement.gov.pf	40476649	M.
Boulet Faimans	Diren	faimans.boulet@environnement.gov.pf	40476606	
MARIE FANNY	DIREN	fanny.marie@environnement.gov.pf	40476606	JA
PABER Gerard	TUPAUA Teahupo	G.Paber (e) Mail .PF	89470003	J.P.
TEAURA MICHEL	Conseiller municipal	tetawararua@hotmail.com	89470025	JA
Timeri LEVY	VAI APA O TEAUAPOO	timeri.kuy@mail.pf	8787775	levy
Parker Coline	Coop.	17, Av 16,7	8773983	JA
HOLOZET Christophe	Ass. COPSP	cholozet@gmail.com	87777425	JA
GUILLOUX Theophile	Ass VAOT	tupaotipo@yahoo.fr	87772972	JA
DROLLET Astrid	Ass VAOT	astrid.drollet@gmail.com	87787219	Astrid Drollet
HAINO Valentin	(guide + Pêcheur)		87.704982	JA
ROCHER Patrick	Culture.		40572379	JA
POFAI Augustin	capit. Databan		87751016	JA

Nom & prénom	Organisme	Adresse E-mail	Tél/Fax	Emargement
TAOTAI JOEL TUA Jason.	Tekuru	Fenua ai heke Isahupoo PK 16c/m.	87.30.81.61	
Rayan Humick PARKER Nelly	A.S pekeu	Fenua ai heke nelly.parker@gmail.com	87349855	
Rochlène Rose MARTIN Charles Antoine	Rehutu PTDU	PK 16 ⁹⁰⁰ cote mer	4092 2984	
TARHAA Jonathan	Naire detegui VAIRAO	PK 16 charlesantoinemartin@ptdu.pt tavara.jt@gmail.com	89470001	

Feuille de présence
CG 3 Fenua Aihere
27 janvier 2015

Nom & prénom	Organisme	Adresse E-mail	Tél/Fax	Emargement
Poluntau - Rosine	Présidente ASS.	Teahupo fenua aihere	10579209	P. Rosine
Pairo Valentin Roni	Téava-iti Guide de Randonnée	Teahupo Fenua Aihere	87.700.982	P. Rosine
Naea Klaus	Pêcheur	Teahupo		Klaus
DAUPHIN Marc	pension Reva Teahupo	reva.teahupo@gmail.com	87771428	
HOLOEST Christophe	Ass. COPSP -	chologet@guadeloupe.fr	87 777 425	
TAOFAI JOEL	Pêcheur	Fenua aihéré		
ROCHÉNE - Roni	Rétreta	TEAHUPU PK 11.900	09283674	
TAOFAI Agostin	Président C/P	cooperative HAUAÉ	87297186	
ROCHÉNE Patrick	Culture	TEAHUPU PK 11.900	87-28-2785	
PARKER D. Dien	Pêcheur	TEAHUPU PK 11.900	512000	
Ami Taofa	AS Réserve de Fenua Aihere			

Nom & prénom	Organisme	Adresse E-mail	Tél/Fax	Emargement
PAIRAU Victor	TERIKU TOMONO	TEAHUPOO Pk 16, 300 C/Haut.	87 707941	
MARIE Fanny Boulet Colomb d'Hautesorne Faimango	DIREN DIREN	fanny.marie@environnement. ment.gouv.pf faimango.boulet@environnement. gouv.pf	40476606 40 4766.06	
TARIHAA Jonathan	Maire delegue de VAIRAO	tavana.jt@gmail.com	89 47 00 01	
PAPETER Gerard	Maire delegue		88 42 00 01	
Estell Dinee	VAIRAO o TEAHUPOO	tupaoripo@yahoo.fr	87 77 29 72	
GUILLONX Theophile	Vai ara o teahupoo		87 78 79 79	
LEVY Timen	Vai ara o teahupoo	timurilevy@mail.pf	87 78 79 79	
MAAMAIAIAHUIAOU Ren	DREN	Maamaiaiaihuiou@fam.pf	40 54 60 37	
FAANARAH Angelica	Conseillère	Teahupoo	87.75.10.16.	

COMITÉ DE GESTION RAHUI LE LUNDI 30 MARS 2015

FICHE DE PRESENCE

NOM et Prénom	Fonction	Adresse	N° de Telephone	Emmargement
TATABATA MIRI	DIREN	BP ou E-mail miri.tatubata@ p.v.vironnement.gouv.pf	40476649/ 877308380	m.
Astrid Drouot	Secrétaire VAOI	astrid.drouot@gmail.com	87187219	Ad
TAAIARAU Angéline	Conseillère	TEAHUPOO PK 17,100	87751016	Angéline
Esther Céline	secrétaire	teahupoopk1658	87438903	Esther
Pehimitano Rosine	Pêcheuse	Teahupo o f. mara	87231902	Rosine
Lévy Timéri	Présidente VAOI	timeri.levy@gmail.pf	8777773	levy
ROCHETTE Patrick	Culture	TEAHUPOO PK	87782585	Patrick
HAINO Valentin	Guide + Pêcheur	Teahupo o Fenua aihara	(89) 87704982	Valentin
MAANATAIAHIAU NARA	DRON	Maano. Pacomarkidtp @ifcomarc.pf	87711415	Nara
HERTRICH Lionel	TAHITI iii DIVINH	tahiti.iii.diving @mail.pf	87718077	Lionel
Pairea Toti	Culture		87203432	Toti
PARKER Gerard	TAVANA	Teahupo o	89410003	Gerard
PARKER Didier	Pêcheur	TEAHUPOO	570040	Didier

COMITÉ DE GESTION RAHUI LE LUNDI 30 MARS 2015				
FICHE DE PRESENCE				
NOM et Prénom	Fonction	Adresse E-mail ou BP	N° de Telephone	Emmargement
PAFFI Anniek	Présidente AS Defense Jenna dikere, tensions	longjumeil@mail.pf	40576215	
Faimano Bouket	Dixen	faimano.bouket@ environnement.gouv.pf	40476612 30/05/2015	
MARRE Fanny	DIXEN	fanny.marre@ environnement.gouv.pf	40476606	

COMITÉ DE GESTION RAHUI LE MARDI 23 JUIN 2015

FICHE DE PRESENCE

NOM et Prénom	Fonction	Adresse	N° de Telephone	Emmargement
FAATARAN Angéline	Adjointe Spécial de Fenua Aihere	TEAHUPOO	87756216	Angéline
GUILLOUX Theo	Vai Ana O TEAHUPOO tupaoripo@yahoo.fr	PK 339 C/mer MAHAENA	87772972	
DROUET Astrid	Secrétaire VAOT	Vaipouiri	87787219	Astrid Drouet
MAINO Valentin Ronio	Guide + Pêcheur	Teahupoo Fenua Aihere	87704982	Valentin
BRANDER FREDERIC	RETRAITE	TEAHUPOO PK 15 C/MONT FENUA AIHERE	87707184	
OTCENASEK Cindy	restataire services Teahupoo Tahiti Surfari	TEAHUPOO VAIPOURI	87772226	Cindy
TAUHIRO Mani	Retraité	Teahupoo PK 149	87257117	Mani
PAOFAI Augustin	Président core Teahupoo	TEAHUPOO	87297186	Augustin
ARIOTINA Georges	Gendarme brigade de TARAVAO	TARAVAO	8730260	
FAUOKEUR Olivier	Adjoint Commandant de BTA TARAVAO	gendarmarie TARAVAO	40547305	
Boulet Faimano	DIREN		87.714801	Faimano
MARINE Fanny	DIREN	PPT.	87.20.32.55	Fanny
TATARATA Mimi	DIREN	PPT.	40.47.66.49	M.

COMITÉ DE GESTION RAHUI LE MARDI 23 JUIN 2015

FICHE DE PRESENCE

NOM et Prénom	Fonction	Adresse	N° de Telephone	Emmargement
Amick PROFAI	Président A.S. Femua Aihara Fusion BAO	Touiti R. 4057215		
Tehunitoua Rosine	Présidente Sogon	Teahupo femua	82231902	Rosine
ROMETTE Patrick	Culture	Teahupo PK 16.40	57.23.22	
TAUPUA Carus		Teahu. po. femua aihara	40.57.9219	Carus
TEORE Gilbert	DÉCHÉOR	PK 15,900	40.57.2635	
Portier Colvard	Directeur	PK 15,900	82 99 99 83	
LAFILLE Marc-André	Directeur des ressources Humaines et Matérielles	Teahupo	87.28.16.98	
WAKA MAU	Vice Président fédération surf	WAKA MAU	87.73.8061	
DAUPHIN Marc	GERANT DE PENSION	TEAHUPOO	87771428	
PROFAI Joël	Femua aihara	Teahu. po.		

FICHE DE PRESENCE**COMITE RAHUI****JEUDI 28 Janvier 2016 - MAIRIE DE TEAHUPOO**

NOM et Prénoms et Fonction	Contact	Emmargement
HOPUU Timiiri / See Culture & Patrimoine	edmee.hopuu @ culture.gouv.gf	pf
HOLOZET Christophe / COESP -	cholozet @ gmail.com	pf
ROQUIRE Patrick / Culture et Patrimoine		pf
TEAI Gloria	teai gloria @ gmail.com	pf
IGORE Gilbert / Pêcheur		pf
IGORE Joël / Pêcheur		pf
PARKER J. D. / P. 12		pf
TROFAT JOËL / Pêcheur		pf
Tamatara Bambridge / tamatara.bambridge @ ceriobe.gf	ceriobe	pf
FAATIARAN Angéline	87 95 10 16	pf
PARKER Gerard / TAUAISA Teahupoo	89 47 000 3	pf
OTCENASEK Cindy / Teahupoo Prestataires	87 77 72 26	pf
JANINE Fanny / DIZEN.	40 67 66 06	pf

COMITÉ DE SURVEILLANCE RAHUI LE JEUDI 04 FEVRIER 2016

FICHE DE PRESENCE

NOM et Prénom	Fonction	Adresse	N° de Telephone	Emmargement
Tonato Bamidze	Dir. Rch	CRIOBE	87 708 657	TP
Teura Angèle	Agriculteur	Teahupoo	87.5.3297	Teura
Tani Firou	Agriculteur	Teahupoo	87.300.297	T.A.
Poitin Ferdinand	Salarié (ingénieur)	Vaïras	87 339 279	
Marcellini Renaud	Ingénieur	Teahupoo	87 795 242	
MIRIA TOM		Teahupoo	87 73-1734	Tom
ROCHETTE Patrick	Cultures	Teahupoo	87 2827 85	Rochette
PARKER Didier		TEAHUPOO		Dern
TEAI Gloria		TEAHUPOO	87 455 541	Gloria
TIRIFATIUA - Tihou	Retraité	VAIRAO	87 26-1732	Tihou

A19.b. A Tautira

"TOMITE BAHUI TAHUNATARA VAIONIEA NO TAUTIRA"**COMPOSITION DU COMITE DE GESTION**

FONCTIONS	NOMS ET PRENOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE	TELEPHONE	SIGNATURES
Représentantes de la Commune Associée de Tautira	ROMEIA épouse LENOIR Patricia	09 octobre 1973 à Afaahiti	Maire Délégué	Tautira - Ahui Pk 14,200 côté montagne	87.251.177 - 40.505.100	
	MATI épouse MARERE Teipotemarama	20 août 1957 à Tautira	Conseillère Délégué	Tautira village centre	89.740.573 - 40.505.100	
Représentants de la Coopérative Tamaraii Rava'i no Tautira	ROCHETTE Tuahu	07 mars 1951 à Tautira	Pêcheur	Tautira - Lot. Maire Nui n°	87.762.176	
Suppléant	ROCHETTE Tuahu, Kenji	11 juillet 1993 à Papeete	Pêcheur	Tautira - Lot. Maire Nui n°	87.729.126	
Représentants des pêcheurs de Fenua Aihere	ASEN Alfred, Teriimoe	10 mars 1985 à Afaahiti	Pêcheur	Tautira / Fenua Aihere	87.213.534	
	PUNUAAITUA Teama	06 février 1986 à Afaahiti	Pêcheur	Tautira / Fenua Aihere	87.206.791	
Suppléants	MARATINO Martin	12 décembre 1985 à Papeete	Pêcheur	Tautira / Fenua Aihere	87.345.191	
	MARERE Thierry, Henri	04 février 1974 à Afaahiti	Pêcheur	Tautira - Lot. Papatea n°23	87.282.618	
Représentants des résidents du village	PEDUPEBE Eric	12 janvier 1961 à Afaahiti	Sans	Tautira - Lot. Maire Nui	87.721.073	
Suppléante	PIFAO épouse TAVITA Bénita	31 août 1965 à Afaahiti	S.I.T.H (stagiaire Travailleurs Handicapé)	Tautira - Lot. Auehi n°	87.360.023	
Représentants de l'Association Fenua Aihere	FROGIER Marc	13 octobre 1957 à Papeete	Agent social	Tautira - Lot. Maire Nui	87.728.897	
	PIFAO Hitore, Germinet	23 janvier 1958 à Tautira	Retraité	Tautira - Lot. Maire Nui n°9		
Représentants des confessions religieuses :						
Eglise Protestante	TEUIRA Timi	27 février 1954 à Teahupoo	Pêcheur	Tautira village	89.231.049	
	TOHEIRA épouse TEUIRA Denise	08 septembre 1956 à Pueu	Sans	Tautira village	89.231.049	
Eglise Catholique	MARERE Amonaria, Jean-Claude	12 décembre 1958 à Tautira	Responsable vente des glaces	Tautira village	89.740.573	
Eglise Mormon	PATER Marcel	28 juillet 1968 à Papeete	Sans	Tautira - Ahui Pk 14,200 côté montagne	87.273.934	
Eglise Pentecôtiste	GRIMAUD épouse BRETON Marguerite, Dorothy, Teura	09 avril 1970 à Pierrelatte	Sans	Tautira village	87.212.404	

Pour le Comité de Gestion,

Patricia LENOIR, représentante de la Commune Associée de Tautira

Annexe 20 : Échanges de mails entre la DIREN et la Mairie de Teahupo'o entre 2014 et 2017



MAIRIE TEAHUPOO

De: BOULET Faimano [faimano.boulet@environnement.gov.pf]
Envoyé: vendredi 11 décembre 2015 14:19
À: mairoteahupoo@mail.pf, gparker@mail.pf, Miri Tatarata, Fanny Martre
Objet: convocation au CG 6 du rahui de Teahupoo le 17 décembre 2015 à 9h30
Pièces jointes: Convocation CG6 Fenua Aihere.pdf, CR Comité de Gestion 5 de Teahupoo .pdf

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la convocation au prochain comité de gestion de l'espace protégé de Teahupoo qui aura lieu le jeudi 17 décembre 2015 à la mairie annexe de Teahupoo.

Vous trouverez également en pièce-jointe, le compte-rendu du dernier comité de gestion du rahui de Teahupoo en date du 23 juin 2015.

Veillez vérifier les noms apparaissant dans la partie "étaient présents" du dit compte-rendu svp.

Cordialement,

--

Direction de l'environnement
Cellule Biodiversité
Faimano Boulet Colomb d'Hauteserre
[Tel: \(+689\) 40476606](tel:+68940476606) - (+689) 87714801

annulée et reportée au 07 janvier 2016.

MAIRIE TEAHUPOO

De: TATARATA Miri [miri.tatarata@environnement.gov.pf]
 Envoyé: jeudi 11 septembre 2014 09:04
 À: Mairieteahupoo
 Objet: Mission inventaire faune et flore marines espace protégé

COMMUNE de TAIRAPU-OUES

Arrivée le 17.09.14

N° 873 / TEA / CTO

Bonjour,

Pour info, Charles Egretaud de PTPU ira sur le terrain pour réaliser une partie de l'inventaire de l'espace protégé les lundi, mercredi et vendredi prochain. Pouvez-vous prévenir Gérard svp? Je vais essayer de le joindre de mon côté,

Bonne journée,

Miri

Le 10 septembre 2014 15:37, Charles Egretaud <charles.egretaud@ptpu.pf> a écrit :

Bonjour Mesdemoiselles

Nous serons sur le terrain lundi, mercredi et vendredi prochain pour l'état des lieux, à 4

Souhaitez vous venir ?

Qui devons nous prévenir sur place, certains ont clamé leur désir de nous accompagner ?

Charles

SARL PAE TAI - PAE UTA**Etudes Environnement**

Immeuble Vaimoanatea
 Rue Vénus - Entrée B - 2^{ème} étage
 BP 1746 - 98713 Papeete
 Polynésie française

Tél. : (689) 40 42 29 80

Fax : (689) 40 41 09 79

<http://www.ptpu.org><http://www.linkedin.com/in/charlesegretaud>

Pensez environnement ! N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

MAIRIE TEAHUPOO

De: TATARATA Miri [miri.tatarata@environnement.gov.pf]
Envoyé: jeudi 4 décembre 2014 06:45
À: MAIRIE TEAHUPOO
Objet: Re: liste des membres du comité de gestion

Bonjour Paloma,

Pas de problème pour moi le CR part de chez vous avec la convocation. Mais il ne faut pas oublier par contre d'appeler les 3 personnes qui voulaient être systématiquement invités c'est à dire Timeri, Lionel et la randonneuse. C'est pour éviter les pea pea...Mais je veux bien la liste quand même,
bisou

Le 03/12/2014 17:21, MAIRIE TEAHUPOO a écrit :

Miri, d'après Gérard, le compte rendu doit être adressé qu'aux membres du comité de gestion mais pas aux membres présents à la réunion du 15/09/2014.

Je t'envoie la liste demain matin

Merci.

Paloma

MAIRIE TEAHUPOO

De: TATARATA Miri [miri.tatarata@environnement.gov.pf]
 Envoyé: mercredi 3 décembre 2014 14:44
 À: MAIRIE TEAHUPOO
 Objet: Re: Convoc + CR

Ok n'oublie pas de nous envoyer également une invitation et d'appeler l'administrateur si tu peux avant jeudi prochain pour qu'il puisse venir. Bon courage, si tu as des questions, n'hésite pas, biz

P.S : tu peux envoyer les pièces par mail quand tu as les mails de chacun ça va peut-être plus vite, biz Le 03/12/2014 14:39, MAIRIE TEAHUPOO a écrit :

> Bonjour Miri,
 > C'est noté, je fais le nécessaire.
 >
 > Merci
 > Paloma
 >
 > -----Message d'origine-----
 > De : TATARATA Miri [mailto:miri.tatarata@environnement.gov.pf]
 > Envoyé : mercredi 3 décembre 2014 14:09 À : Mairieteahupoo
 > Objet : Convoc + CR
 >
 > Bonjour Paloma,
 >
 > Tu trouveras ci-joint le compte-rendu du CG du 15 septembre 2014 à joindre à la convocation ainsi que la convocation à compléter (ce qui est en rouge). Attention il s'agit bien du Président du CG qui invite et non le maire délégué de Teahupoo. Merci de doubler ton envoi d'un coup de fil pour être sûr que les membres participent. Sinon il faut leur dire de faire une procuration.
 > cordialement,
 > Miri
 >
 >
 >

MAIRIE de TAHARAPU-OUES
 Approuvé le 04.12.2014
 M30 / TEA / CTO

MAIRIE TEAHUPOO

De: TATARATA Miri [miri.tatarata@environnement.gov.pf]
Envoyé: mercredi 26 novembre 2014 13:59
À: bonjour@mail.pf; gparker@mail.pf; Mairiateahupoo
Objet: ordre du jour CG
Pièces jointes: OJ 08 dec 14.docx

COMMUNE de TAHARAPU-OUES

Arrivée le 27/11/14.

N° 109/TEA/CTO

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une proposition d'ordre du jour pour le prochain comité de gestion. Merci de me donner votre avis pour qu'on puisse préparer l'invitation. Je suis en train de faire un CR du 1er CG avec les notes que j'ai. Je vais vous le soumettre d'ici vendredi pour que vous puissiez le relire et le corriger, bonne journée, Miri

MAIRIE TEAHUPOO

De: BOULET Faimano [faimano.boulet@environnement.gov.pf]
Envoyé: jeudi 4 février 2016 10:00
À: MAIRIE TEAHUPOO; gparker@mail.pf; Miri Tatarata; Fanny Martre
Objet: Re: convocation CG Teahupoo en date du 9 février 2016

Bonjour,

Je souhaiterais rappeler que, conformément à l'article 3 de l'arrêté portant création du Comité de Gestion de Teahupoo, les membres de cette assemblée peuvent "faire appel à tout service, organisme ou personnalité jugés utiles à la bonne marche des travaux". Cependant, il est nécessaire que ces participants extérieurs au Comité de Gestion, soient officiellement invités.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension.

Bien cordialement,

Direction de l'environnement
Cellule Biodiversité
Faimano Boulet Colomb d'Hauteserre
Tel:(+689) 40476606 - (+689) 87714801

Le 04/02/2016 08:19, BOULET Faimano a écrit :

> Bonjour,
>
> Veuillez trouver ci-joint la convocation au prochain comité de gestion
> en date du 9 février 2016, ainsi que les compte-rendu des dernières
> réunions.
>
> Cordialement,
>

MAIRIE TEAHUPOO

De: MAIRIE TEAHUPOO [mairioteahupoo@mail.pf]
Envoyé: mercredi 30 décembre 2015 11:20
À: 'TATARATA Miri'; 'Moana MAAMAATUAIAHUTAPU'; 'Lucienne MAHAA'; 'BOULET Faimano'; 'fanny.martre@environnement.gov.pf'; 'timerilevy@mail.pf'; 'Wilfred TAVAEARII'; 'tavana.jt@gmail.com'; 'cholozet@gmail.com'; 'bonjour@mail.pf'; 'bjarntdr@gmail.com'; 'tahiti-iti-diving@mail.pf'; 'mp.benard987@gmail.com'
Objet: Comité RAHUI le 07 janv 2016
Pièces jointes: Invitation CG le 07 janv 16.tif; Invitation CG le 07 janv 16 001.tif; Invitation CG le 07 janv 16 002.tif

Bonjour à tous, vous trouverez ci-joint l'invitation pour le prochain comité de gestion prévu le jeudi 07 janv 2016 à 9 h 30 à la mairie de Teahupoo, suivi du CR du 23 juin 2015.

Tavana Gérard et ses collaborateurs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016.

MAIRIE TEAHUPOO

De: MAIRIE TEAHUPOO [mairieteahupoo@mail.pf]
Envoyé: mercredi 10 décembre 2014 12:41
À: 'TATARATA Miri'
Objet: RE: liste membres CG

Kikou Miri, j'ai envoyé l'invitation aux personnes citées ci-dessous.
Pour la feuille de présence nous allons prendre le modèle du 02 sept et prévoir une rallonge pour le vidéo.
Bsx Miri et à demain.

Madj

-----Message d'origine-----

De : TATARATA Miri [mailto:miri.tatarata@environnement.gov.pf]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 11:33 À : Mairieteahupoo
Objet : liste membres CG

Bonjour Paloma,

En regardant la liste des membres du CG que tu m'as envoyée, il manque :

- le représentant de la Direction de l'environnement (DIREN) : Miri Tatarata ;
- le représentant de la Direction des Ressources Marines et Minières (DRMM) : Moana Maamaatuaiahutapu ;
- le président du comité organisateur de pro surfing : Christophe Holozet ;
- le représentant de l'association Teahupoo Surf Club : ? Je ne sais pas qui c'est

Pour ces 2 derniers ils font partie du comité de gestion (cf article 3 de l'arrêté n° 971 CM du 27 juin 2014 portant création du CG).

Pour la feuille de présence si tu la fais, n'oublie pas de mettre une case "contacts : mail et téléphone" dans le tableau.

Nous allons venir avec le vidéo projecteur pour projeter le CR que l'on va pouvoir modifier sur place...Aurais-tu une rallonge pour brancher le vidéo svp?

Merci et à demain, biz,

Miri

MAIRIE TEAHUPOO

De: MAIRIE TEAHUPOO [mairieteahupoo@mail.pf]
Envoyé: jeudi 4 décembre 2014 11:43
A: wilfredtavaearii789W@gmail.com; mahaalucienne@gmail.com; bonjour@mail.pf;
bjamtdr@gmail.com; tahiti-is-diving@mail.pf; tmerlevy@mail.pf;
victorpuairau@yahoo.com; TATARATA Mini; fanny.maire@environnement.gov.pf
Objet: Invitation au comité de gestion
Pièces jointes: convocation.jpg; CR CG2 Fenua aihere.docx

Bonjour à tous,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes :

1. Copie de la lettre de convocation à une réunion du comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere, qui se tiendra le Jeudi 11 décembre 2014 à 9h30, à la mairie de teahupoo.
2. Compte Rendu du comité de gestion en date du 15 septembre 2014.

Votre présence est vivement souhaitée.

Bonne réception à tous,

Cordialement

MAIRIE DE TEAHUPOO
Tel : 40548060
Fax : 40576860
Mail : mairieteahupoo@mail.pf

*Christophe
leur faire connaître
pour le faire de l'aire
(1 jour)
D'ici à 9h30*

MAIRIE TEAHUPOO

De: MAIRIE TEAHUPOO [mairieteahupoo@mail.pf]
Envoyé: jeudi 4 décembre 2014 16:17
À: 'TATARATA Miri'
Objet: RE: Invitation au comité de gestion
Pièces jointes: feuille d'émargement.jpg

Oui Miri, les invitations ont été distribuées. Ci-joint une copie de la feuille d'émargement

Cdt

De : TATARATA Miri [mailto:miri.tatarata@environnement.gov.pf]
Envoyé : jeudi 4 décembre 2014 15:56
À : MAIRIE TEAHUPOO
Objet : Re: Invitation au comité de gestion

Bonjour,

As-tu envoyé l'invitation à tous les membres? Il devrait y en avoir 16 (cf arrêté n° 911/CM du 27.06.14).

Biz,

Miri

Le 04/12/2014 11:42, MAIRIE TEAHUPOO a écrit :

Bonjour à tous,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes :

1. Copie de la lettre de convocation a une réunion du comité de gestion de l'espace protégé maritime sis au Fenua Aihere, qui se tiendra le Jeudi 11 décembre 2014 à 9h30, à la mairie de teahupoo.
2. Compte Rendu du comité de gestion en date du 15 septembre 2014.

Votre présence est vivement souhaitée.

Bonne réception à tous,

Cordialement

MAIRIE DE TEAHUPOO
Tel :40548060
Fax : 40576860
Mail : mairieteahupoo@mail.pf

MAIRIE TEAHUPOO

De: MAIRIE TEAHUPOO [mairieteahupoo@mail.pf]
Envoyé: mercredi 3 décembre 2014 14:52
À: 'TATARATA Miri'
Objet: RE: CR CG

Bien reçu, je contacte Annick pour la signature du CR ainsi que TAVANA.

Merci
Paloma

-----Message d'origine-----

De : TATARATA Miri [mailto:miri.tatarata@environnement.gov.pf]
Envoyé : mercredi 3 décembre 2014 14:14
À : Mairieteahupoo
Objet : CR CG

J'ai oublié de joindre le CR. Voilà,
Cordialement,
Miri

COMMUNE de TALARAPU-OUES
Approuvé le 04.12.2014
MIRI TATARATA

MAIRIE TEAHUPOO

De:
Envoyé: TATARATA Miri [miri.tatarata@environnement.gov.pf]
A: mercredi 3 décembre 2014 15:22
Objet: MAIRIE TEAHUPOO
Re: CR CG

non en fait ils signeront le CR une fois qu'il sera validé par l'ensemble des membres, car si il y a des modifs il faudra réimprimer et resigner. Envoie le CR tel quel le 03/12/2014 14:51, MAIRIE TEAHUPOO a écrit :

> Bien reçu, je contacte Annick pour la signature du CR ainsi que TAVANA.

>

> Merci

> Paloma

>

> -----Message d'origine-----

> De : TATARATA Miri [mailto:miri.tatarata@environnement.gov.pf]

> Envoyé : mercredi 3 décembre 2014 14:14

> À : Mairieteahupoo

> Objet : CR CG

>

> J'ai oublié de joindre le CR. Voilà,

> Cordialement,

> Miri

>

>

>

MAIRIE TEAHUPOO

De: MAIRIE TEAHUPOO [mailto:mairiateahupoo@mail.pf]
Envoyé: mercredi 25 mars 2015 10:28
À: 'TATARATA Miri'; 'Moana MAAMAATUAIHUTAPU'; 'willfredtaveani789@gmail.com'; 'Lucienne MAHAA'; 'Marie-Paule BENARD'; 'bonjour@mail.pf'; 'tjarnste@gmail.com'; 'Tanny marie@environnement.gov.pf'; 'cholozet@gmail.com'; 'tevana.j@gmail.com'; 'tmerilevy@mail.pf'; 'TAHITI ITI DIVING'; 'victorpuinau@yahoo.com'; 'PICKUP JOACHIM'; 'FARIKI Helene'
Objet: Invitation le 30 mars 2015 - RAHUI
Pièces jointes: RAHUI 30 avril 2015.jpg; CR Comité de Gestion 3 de Teahupoo VF .doc; Compte rendu suite du Comité de Gestion 3 de Teahupoo .doc; Plan d'action Rahui Teahupoo février 2015.xls

Bonjour à tous,

Vous trouverez en pièces jointes :

1. L'invitation au Comité Gestion le lundi 30 mars 2015 à 9 h 30 à la mairie de Teahupoo
2. C.R du 28 Janvier 2015
3. C.R (suite) du 10 février 2015
4. Plans d'actions

Bonne réception à tous et merci de confirmer votre présence.

Tél : 40.54.80.60
Fax : 40.57.68.60
Email : mairiateahupoo@mail.pf

Très cordialement,

MAIRIE TEAHUPOO

De: TATARATA Miri [miri.tatarata@environnement.gov.pf]
Envoyé: lundi 19 janvier 2015 13:36
À: Mairieteahupoo; bonjour@mail.pf; Fanny MARTRE; BOULET Faimano
Objet: convocation
Pièces jointes: Convoc 3 CG Fenua Aihere VF.docx

Ci-joint le projet de convocation pour le CG du 27 janvier 2015. Il vous appartient de remplir la date d'envoi ainsi que le numéro d'enregistrement du courrier. A envoyer avec le CR du 11 décembre et le plan d'actions.

Bonne réception,
Miri

COMMUNE DE TAIAKAPU-UEU

Arrivée le 20/01/15

N° 52 /TEA /CTO

MAIRIE TEAHUPOO

De: TATARATA Miri [miri.tatarata@environnement.gov.pf]
Envoyé: lundi 19 janvier 2015 12:03
À: Mairiateahupoo; bonjour@mail.pf
Objet: date de formation et CR CG3
Pièces jointes: Compte rendu Comité de Gestion 2 de Teahupoo .docx

COMMUNE de TAHARAPU-UEE
Arrivé le 20/01/2015
N° 51 /TEA /CTO

Bonjour,

Tous mes vœux pour cette nouvelle année 2015. Je reviens vers vous car il était prévu de faire la formation des membres du Cg demain à la mairie de Teahupoo. Je viens d'avoir Gérard qui me demande de repousser la date de formation; Voici les disponibilités du juriste :

- uniquement les après-midi de mardi 27 à vendredi 30 janvier
- toute la semaine du 2 au 6 février quelque soit l'heure sauf mardi 3 toute la journée

A vous de nous confirmer une date svp.

Par ailleurs, il est prévu un CG le mardi 27 janvier à 10h00 à la mairie de Teahupoo. Vous trouverez ci-joint le projet de CR. Il y a un nom en jaune car je ne suis pas sûre que ce soit le bon, à vous de vérifier svp. Il restera à établir la convocation et je vous envoie aussi le plan d'actions rempli dans un second mail. Ces documents (CR et plan) seront à transmettre avec la convocation cette semaine; Bonne journée, Miri

MAIRIE TEAHUPOO

De: BOULET Faimano [faimano.boulet@environnement.gov.pf]
Envoyé: vendredi 29 janvier 2016 11:25
À: timerilevy@mail.pf >> LEVY; Gloria TEAI-DAUPHIN; cholozet@gmail.com;
moana.maamaatuaiahutapu@ifremer.fr; bonjour@mail.pf;
teahupootahitisurfari@gmail.com; gparker@mail.pf; MAIRIE TEAHUPOO; Renaud
Marcellini; edmce.hopuu@culture.gov.pf; tamatoa.bambridge@criobe.pf; Miri Tatarata;
Fanny Martre
Objet: compte-rendu du premier atelier de travail en date du 28.01.2016
Pièces jointes: CR atelier Teahupoo 28012016.docx; fiche presence gt teahupoo 28012016.pdf

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le compte-rendu du premier atelier de travail du rahui de Teahupoo en date du 28 janvier 2016.

Pour tous ceux qui souhaiteraient participer aux prochains groupes de travail (cf. compte-rendu) n'hésitez pas à contacter les référents.

En vous souhaitant bonne réception.

Cordialement,

--

Direction de l'environnement
Cellule Biodiversité
Faimano Boulet Colomb d'Hauteserre
Tel:(+689) 40476606 - (+689) 87714801

Annexe 21 : Échange entre la DIREN et le CRIOBE à propos des demandes d'autorisation de comptage dans le rāhui

Le 05/12/2019 08:24, « mtatarata » <miri.tatarata@environnement.gov.pf> a écrit :

>Bonjour,

>

>La régularisation de votre situation concerne l'historique et les études

>menées dans cet espace de manière illégale, et ce depuis 2016. Ce

>comportement a induit des tensions au sein même du comité de gestion

>qu'il nous appartient aujourd'hui de régler avant tout octroi éventuel

>d'autorisation pour des organismes de recherche.

>bonne journée,

>Miri Tatarata

>

>Le 05/12/2019 01:39, LE GUEN Annaïg a écrit :

>> Bonjour

>> Je vous remercie d'avoir attiré notre attention sur ce point.

>> Nous allons régulariser la situation le plus rapidement possible auprès

>>de vos services.

>>

>> Vous soulevez deux sujets : l'entrée en zone protégée et l'APA.

>>Souhaitez-vous deux courriers séparés ou un seul pour la régularisation ?

>>

>> Cordialement

>> Annaïg

>>

>> —

>> Annaïg Le Guen

>> CNRS

>> Vice-Présidente du RESIPOL

>> Directrice de l'USR mixte CRIOBE (CNRS, EPHE, UPVD)

>> Centre de Recherches Insulaires et OBServatoire de l'Environnement

>> LabEx CORAIL

>> Mob Tahiti : + 689 87 39 34 68

>> Mob Perpignan : +33 6 16 46 63 94

Annexe 22 : Tableau de calcul des intervalles de confiance à 95%

Commune	Groupes	Indicateurs	E [IC95%]
TAUTIRA	Toutes les espèces	Abondance Totale	0,1 [-0,5 ; 0,7]
		Biomasse Totale	1,1 [0,1 ; 2,1]
		Abondance Petits	0 [-1,2 ; 1,2]
		Abondance Moyens	0,3 [-0,3 ; 0,8]
		Abondance Grands	-0,2 [-1,2 ; 0,7]
	Les plus ciblées	Abondance Totale	0 [-0,6 ; 0,6]
		Biomasse Totale	0,9 [-0,1 ; 2]
		Abondance Petits	-0,1 [-1,7 ; 1,5]
		Abondance Moyens	0,1 [-0,5 ; 0,6]
		Abondance Grands	-0,3 [-1,1 ; 0,5]
	Les moins ciblées	Abondance Totale	0 [-0,6 ; 0,6]
		Biomasse Totale	0,9 [-0,1 ; 1,9]
		Abondance Petits	-0,1 [-1,7 ; 1,5]
		Abondance Moyens	0,1 [-0,5 ; 0,6]
		Abondance Grands	-0,3 [-1,1 ; 0,5]
	Mobiles	Abondance Totale	0,2 [-0,5 ; 0,8]
		Biomasse Totale	1,1 [0,1 ; 2,1]
	Sédentaires	Abondance Totale	-1,7 [-3,9 ; 0,6]
		Biomasse Totale	-3,1 [-5,4 ; -0,7]
TEAHUPO'O	Toutes les espèces	Abondance Totale	0,3 [0,1 ; 0,5]
		Biomasse Totale	1,4 [1,1 ; 1,7]
		Abondance Petits	-2,2 [-2,7 ; -1,7]
		Abondance Moyens	0,3 [0,1 ; 0,6]
		Abondance Grands	1,0 [0,8 ; 1,3]
	Les plus ciblées	Abondance Totale	0,3 [0 ; 0,6]
		Biomasse Totale	1,2 [0,9 ; 1,5]
		Abondance Petits	-2,5 [-3,1 ; -1,8]
		Abondance Moyens	0,5 [0,2 ; 0,8]
		Abondance Grands	0,7 [0,4 ; 1]
	Les moins ciblées	Abondance Totale	0,5 [0,2 ; 0,8]
		Biomasse Totale	1,9 [1,6 ; 2,3]
		Abondance Petits	-1,4 [-1,7 ; -1,2]
		Abondance Moyens	-0,1 [-0,5 ; 0,2]
		Abondance Grands	2,9 [2,5 ; 3,3]
	Mobiles	Abondance Totale	0,3 [0 ; 0,5]
		Biomasse Totale	1,3 [1 ; 1,6]
	Sédentaires	Abondance Totale	1,9 [1,4 ; 2,3]
		Biomasse Totale	2,4 [2 ; 2,8]

RÉSUMÉ

La pratique du rāhui (mode de gestion traditionnel des ressources en Polynésie) s'exprime dans les îles de la Société, à Tahiti, de façon renouvelée au sein des vicissitudes de l'histoire. Les communautés de Tairapu montrent, en dépit de leur isolement géographique dans une île de plus en plus tournée vers le développement et la globalisation, une variété de dispositions, de représentations et de façons de construire le rāhui en intégrant des éléments qui n'ont encore jamais été ni décrits ni analysés de manière détaillée. A l'heure où se rencontrent les grands objectifs internationaux de conservation et les volontés locales des communautés à faire perdurer leur patrimoine naturel et culturel, ma thèse vise à mieux comprendre le rôle de la *gouvernance hybride* dans l'actualisation ou la construction de rāhui en Polynésie française. Mon analyse s'appuie sur la notion « d'hybridation », au sens de N. García Canclini (1989), à travers la capacité de ces exercices de chevauchement, de mélange et d'interactions à constituer une gouvernance, entendue comme une arène à travers laquelle les acteurs locaux peuvent se réappropriier leur histoire et comme une construction dans un contexte d'accélération des changements globaux impactant les dynamiques des systèmes socio-écologiques coralliens. Elle propose une manière d'appréhender la gouvernance et la gestion des ressources à Tahiti et peuvent être utiles et/ou venir en appui à d'autres communautés du Pacifique.

MOTS-CLÉS

Petites aires marines gérées, gouvernance, hybridation, conservation, rāhui, Polynésie française.

ABSTRACT

Amid the vicissitudes of history, the resurgence of the practice of rāhui, commonly defined as a traditional mode of resource management in Polynesia, presents in the Society Islands, Tahiti, a robust expression of the structural dynamics of renewal. The communities of Tairapu show, despite their geographical isolation in an island increasingly oriented towards development and globalization, a variety of dispositions, representations and ways of implementing rāhui. These “new” rāhui are today laden with uncertainty, and in Tairapu, they integrate elements that have not previously been described nor analyzed in detail. Contextualized between meeting major international conservation objectives and the desire of local communities to perpetuate their natural and cultural heritage, this thesis aims to better understand the role of *hybrid governance* in the actualization or construction of rāhui in French Polynesia. This work argues that they are best characterized by the notion of hybridization, in the sense of N. García Canclini (1989). In the capacity of new rāhui to constitute governance via overlapping, mixing and interactioning, they can be understood as arena through which local actors can appropriate relevant histories towards an Indigenous (re)making of the present in a context of accelerating global change which is impacting the dynamics of coral reef socio-ecological systems. It suggests one vision for resources' governance in Tahiti that could be useful and support of other communities in whole Pacific.

KEYWORDS

Community-based marine managed areas, governance, hybridization, conservation, rāhui, French Polynesia.